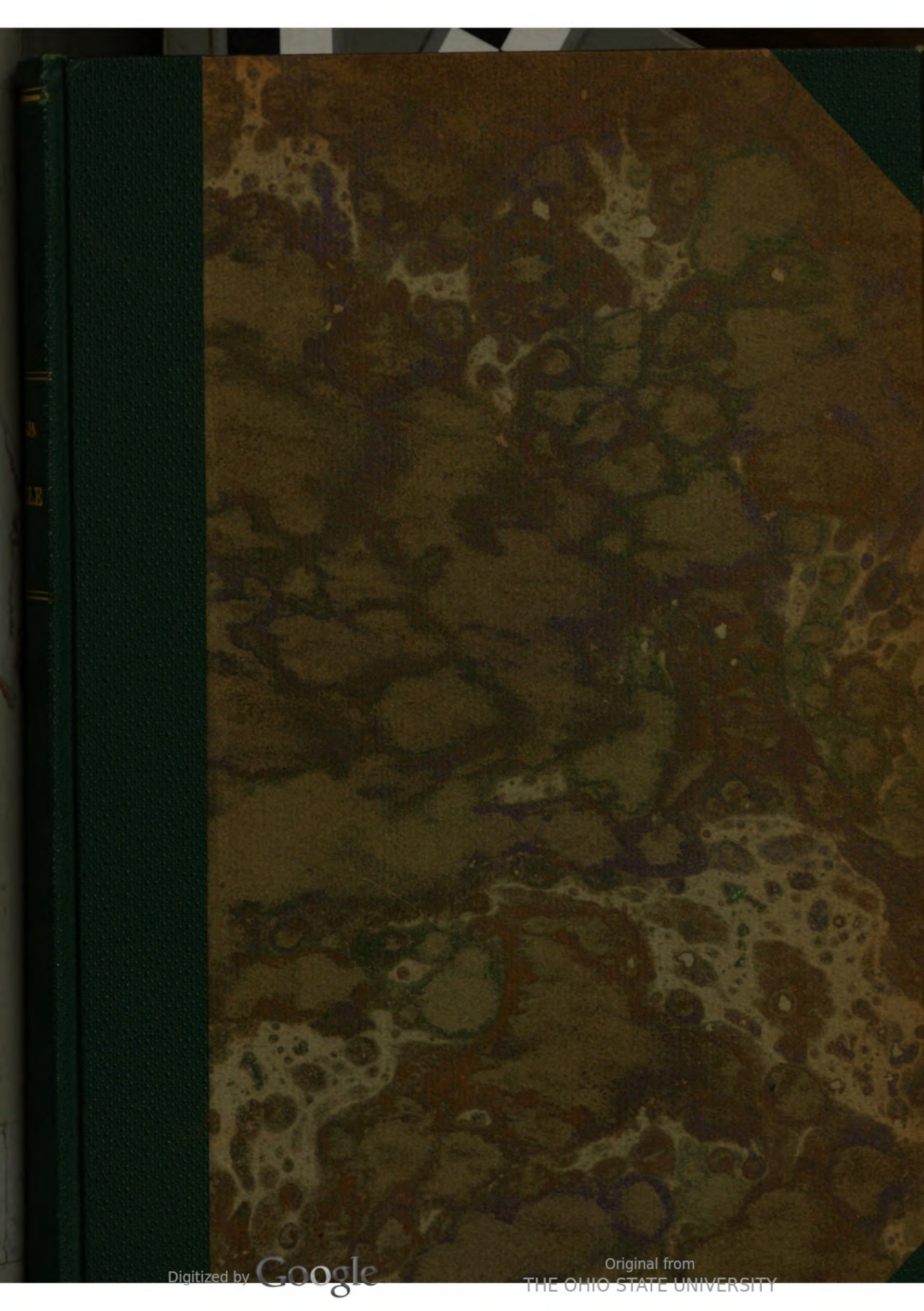


GÉNÉALOGIE

DES MOTS QUI DÉSIGNENT

L'ABEILLE

J. GILLIÉRON
Directeur de dialectologie gallo-romane.

GÉNÉALOGIE

DES MOTS QUI DÉSIGNENT

L'ABEILLE

D'APRÈS

L'ATLAS LINGUISTIQUE DE LA FRANCE



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS 5

1918

Téléphone : Gobelins 28-20

Cet ouvrage forme le 225e fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études.

BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES
DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES

DEUX CENT VINGT-CINQUIÈME FASCICULE

GÉNÉALOGIE DES MOTS QUI DÉSIGNENT L'ABEILLE

PAR

J. GILLIÉRON
DIRECTEUR DE DIALECTOLOGIE GALLO-ROMANE



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1918

INTRODUCTION

Absorbé par nos études sur les cartes de l'*Atlas ling. de la France* qui doivent nous fournir des sujets de conférences toujours nouveaux, nous n'avons pas le loisir de nous informer directement de ce qui se dit dans le monde savant sur l'*Atlas* et sur les études auxquelles il sert de base.

Aussi avons-nous été heureux d'en recevoir un écho sous la forme d'une revue des travaux de géographie linguistique parus de 1909 à 1914 (*Die Sprachgeographie* 1909-1914. Tirage à part de la *Revue de dialectologie romane*, VI). La brochure nous a été envoyée par l'auteur, M. Léo Spitzer, que nous devons remercier d'autant plus sincèrement qu'il y a pris notre défense contre des attaques qui étaient restées ignorées de nous.

Nous y avons vu classer en écoles et en disciplines étrangères et hostiles les unes aux autres des hommes et des procédés d'investigation qui, isolés, sont souvent impuissants à atteindre la vérité ou ne l'atteignent que relativement et qui, en étroite solidarité, y tendent d'un pas beaucoup plus assuré.

Il est naturel et bien humain que, dans l'examen et la comparaison des armes nécessaires pour réduire un commun adversaire, l'efficacité d'une arme nouvelle et n'ayant, paraît-il, pas encore fait ses preuves, soit suspecte aux yeux des vieux grognards. M. Spitzer n'est de ces derniers ni par son âge ni par la nature de son esprit, mais il se fait cependant le héraut de quelques-unes de leurs boutades.

L'importance de la stratigraphie des mots dans l'histoire des faits linguistiques est, à la vérité, encore méconnue. Une opposition nombreuse et bruyante la conteste ; mais les armes dont ce parti, comme l'appelle M. Spitzer, fait usage seraient de nature à nous convaincre de la vanité de ses efforts : ce parti — puisque parti il y a, selon M. Spitzer — en est réduit à nier l'existence même des matériaux recueillis par M. Edmont, un homme absolument désin-

téressé à leur existence, à implorer que « la paix » se fasse dans l'âme et « la lumière » dans l'esprit des géographes, à se lamenter naïvement de ne pouvoir tirer parti de l'Atlas (— mi si permetta di dir qui che quante volte ho tentato una ricerca di natura fonetica coi materiali dell' Atlas, altrettante ho dovuto finire col rinunciarvi —), à s'épancher en de grotesques appréciations (— guardo con diffidenza et l'Atlas e la farraginosa letteratura parasitaria che vi si è incrostata —).

Si déplacé que soit cet esprit d'opposition, il a réussi cependant à entamer la confiance dans les matériaux d'Edmont chez quelques jeunes savants, qui d'ailleurs, comme M. Spitzer, sont en voie de se libérer de la routine étroite d'autrefois et sont favorables à l'accès de nouveaux éléments dans l'investigation linguistique. Nous regrettons que M. Spitzer partage ce manque de confiance, mais nous le regrettons surtout parce qu'il le partage tout-à-fait gratuitement.

Accordant crédit à une « communication verbale de M. l'abbé Rousselot », M. Spitzer se demande si Edmont, ne connaissant que peu l'italien — il pouvait dire hardiment : ne le connaissant pas du tout — et n'étant peut-être pas « un homme à provoquer le patois » — ce qu'exige M. Rousselot comme qualité indispensable d'un enquêteur — n'a pas été fortement influencé par le langage littéraire dans son enquête en Corse.

Nous avons dit que ce soupçon était gratuit : en effet, rien n'eût été plus facile, le cas échéant, que d'en démontrer le bien-fondé. Comme il n'est pas du domaine des possibilités que, dans une quarantaine de patois recueillis simultanément de la bouche de personnes de situations sociales diverses, Edmont ait été une quarantaine de fois dupe de cette influence, l'étude de deux ou trois cartes aurait suffi pour éclairer M. Spitzer, pour décider ou lui apprendre si son soupçon était fondé ou non. Cette étude, il ne l'a pas faite, et depuis l'apparition de son travail il a été publié un grand lexique corse [1], dû à un homme du pays, qui le lui a appris. Mais un coup d'œil jeté sur deux ou trois cartes de l'Atlas corse lui aurait sans doute fait entrevoir l'importance de l'insularité dans le développement linguistique et la nécessité, à défaut d'une langue littéraire, d'un dialecte qui réponde à l'état social actuel.

1. Falcucci, *Vocabolario dei dialetti, geografia et costumi della Corsica* (œuvre posthume p. p. Guarnerio). Cagliari, 1915.

Nous n'avons pas réussi, paraît-il, à convaincre M. Spitzer durant son séjour à Paris, que notre Atlas devait être fait avec l'intention bien arrêtée de ne pas « provoquer le patois », que notre Atlas devait être franc de formes qui devraient être, doivent avoir été, franc d'anachronismes, que la présence de formes littéraires ayant remplacé parfois des formes populaires a très souvent une raison d'être et n'est pas seulement le fait d'une agression plus ou moins brutale — on verra que de semblables formes jouent un rôle important dans la reconstitution des aires historiques du mot qui désigne l' « abeille » —, qu'il fallait que tout ce qui peut être, de près ou de loin, suspect d'anachronisme figurât dans nos cartes entre crochets ou avec les mentions *vieilli*, *disent les jeunes*, que l'Atlas ne devait pas être l'œuvre d'un linguiste, que s'il eût été l'œuvre d'un linguiste ou de nous-même, il ne présenterait point les mêmes garanties de désintéressement et serait un bloc déjà dégrossi en vue d'une œuvre encore indéfinie, bref que nos cartes sont des instantanés réfléchissant ce qui se passait chez tel sujet tel jour, le jour où Edmont a opéré, et qui n'était pas nécessairement l'état de choses qu'eût offert le même sujet la veille ou le lendemain [1]. Ce carac-

1. En recueillant les matériaux de l'Atlas, Edmont ne devait s'étonner de rien, ne distinguer ni l'invraisemblable du vraisemblable, ni l'impossible du possible.

Sachant par son patois de Saint-Pol qu'un MÉLIER était un « néflier », tout autre à sa place aurait hésité à enregistrer dans son département un MÉLIER qui fût un « merle ». Il l'a enregistré sans même le faire suivre d'un point d'interrogation, qui eût été pour nous la marque d'une hésitation chez son sujet, et nous avons eu quelque peine à reconnaitre l'authenticité de ce mot au point 289, seul point de toute la Gaule romane et sans doute de l'univers où un NÉFLIER soit un « merle » : il ne pouvait guère être attribué à une distraction du sujet interrogé dans sa réponse à la question d'Edmont, posée qu'était celle-ci entre les questions « pinson » et « rossignol ». « Néflier » était donc bien le terme appliqué au « merle ». Cela est certain, et cela est la preuve la plus palpable que notre interprétation de la disparition de **merula** et de ses suites en picard est exacte. **Merula** y devenait *mel*, **mespila** y devenait *mel* et l'est encore ; *mel* « merle » pouvait être sauvé de deux façons, l'une que nous exposerons plus loin (— en devenant un « loriot » —), et l'autre qui ne s'est produite qu'en ce point 289 où, conscient de l'équivoque *mel* = « merle » et « nèfle » et voulant y obvier, on a fait du « merle » un MÉLIER, un « néflier », c.-à-d. un « mangeur de nèfles » (cf. plus loin le FI(LS)-LORIOT > le FIGUE-LORIOT, terme d'une tout autre origine que MANGE-FIGUES, qui est également un nom donné au loriot).

Et, pour comble de l'évidence, au point 299, le « néflier » est un MERLIER et la « nèfle » est une MERLE, tandis que le « merle » est une MIERLE, toutes trois formes absolument contradictoires de la phonétique de ce point.

tère d'instantanéité est précisément ce à quoi nous tenions le plus, ce qui distingue le mieux l'Atlas de tous les autres matériaux utilisés jusqu'ici, ce qui est notre sauvegarde à nous qui l'utilisons [1].

A 299, il ne reste pas trace d'une forme phonétique ni de **merula**, ni de **mespila**, ni de ***mespilarium**, tandis qu'à 289 le latin ***mespilarium** est représenté par MÉLIER « merle », forme bien phonétique !

1. Un exemple édifiera peut-être M. Spitzer sur la valeur comparée des deux méthodes d'investigation. Nous l'empruntons à une critique de l'Atlas parue dans les *Indogermanische Forschungen* (XVI vol., 1-3).

« Originaire de l'Artois, il y a tout lieu de croire que pour la région picarde et « normande ses données [celles d'Edmont] sont rigoureusement exactes ; mais « quand il débarque dans l'extrême est ou dans l'extrême sud, par exemple en « Franche-Comté ou en Béarn, il est évident qu'il doit trouver là des groupements « de sons tellement nouveaux ou étranges pour lui que son oreille en est affolée, « des vocables tellement inconnus qu'il se demande s'il a bien entendu. Alors, « quand il sent sa perception suffisamment nette pour qu'il se résolve à la fixer « par l'écriture, comme sa notation est très précise et très délicate, il y a grand « chance pour que les nuances qu'il indique, c'est-à-dire en particulier ce qui con- « cerne l'intensité relative des sons et leur timbre, soient souvent fausses.

« Prenons quelques exemples. M. Edmont arrive dans le Doubs à Saint-Hippo- « lyte (n° 53), s'adresse à une vieille femme et lui demande comment s'appelle le « village en patois ; après la réponse il inscrit *sẽt pǫ̀lìt*. Ce n'est certainement pas « ce qu'on lui a dit. Il a noté avec beaucoup de soin, comme on le voit, et avec « une très grande exactitude le timbre et la quantité des voyelles ainsi que la place « de l'accent. Mais il y a quelque chose de plus important qui lui a échappé : avant « le *p* il y a un *i* chuchoté qu'il n'a pas perçu. Cependant il n'y a personne dans le « pays qui n'ait conscience de le prononcer ou, quand il écoute, de l'entendre. « Sans doute il est très difficile, quand on n'est pas prévenu, de percevoir un *i* « chuchoté ; pourtant M. Edmont, qui a évidemment l'oreille affinée, aurait pu « sentir que le *t* de *sẽt* est essentiellement explosif, et être averti par là qu'il tom- « bait sur une voyelle. Seulement il a cru qu'il avait perçu très nettement du pre- « mier coup et il n'a pas voulu faire répéter. »

Et, quoique nous ne craignions pas qu'il eût entendu l'*i* chuchoté, puisque ni celui-ci ni Edmont ne sont de la région, Edmont n'avait pas à faire répéter — il l'a d'ailleurs fait répéter, ce que le critique aurait pu voir sur la carte faisant suite immédiatement à celle qu'il a consultée — car son collaborateur tire de sa notation la conclusion que SAINT-HIPPOLYTE est devenu, coûte que coûte, SAINTE-HIPPOLYTE.

Devant des affirmations aussi circonstanciées et catégoriques que celle qu'on vient de lire, il n'y aurait donc qu'à s'incliner. Y aurait-il à Saint-ippolyte la série vocalique complète *saint anatole, saint évariste, saint irénée, saint onoré* dont Edmont, négligeant de faire répéter, aurait fait *sẽt* NATOLE, *sẽt* VARISTE, *sẽt* RÉNÉE et *sẽt* NORÉ, transformant en SAINTES tous ces SAINTS ? Y a-t-il à côté de *sẽt ipǫ̀lìt* une forme *ipǫ̀lìt*, prénom qui dans toute la Suisse romande a abouti à *Polit* et qui

C'est l'importance de ce synchronisme des matériaux d'Edmont que M. Spitzer a notamment méconnue, et cette méconnaissance

serait une belle étape, bien fixée, entre *ipolit* et *polit* — nous avons eu un camarade d'école qui portait le nom d'Hippolyte et nous l'appelions *Polit* ou de son sobriquet *Pipo* ?

De quoi faut-il s'émerveiller davantage ? Est-ce de l'acuité des organes parlants et auditifs des gens du pays qui auraient conservé dans le nom de leur pays un *i* chuchoté entre un *t* « essentiellement explosif » et une consonne suivie d'un *ǭ́* accentué alors qu'il n'y a dans tout le cahier 53 pas une seule voyelle chuchotée autre que *ė* final et sur laquelle notre sujet laisse tomber la voix lorsqu'un groupe de consonnes imprononçable l'y oblige ? ou bien faut-il admirer plutôt l'acuité de leurs organes qui auraient conservé à l'initiale dans *ịpǫ́lịt* = Hippolyte prénom, dans un mot pris isolément un *i* chuchoté qui n'existe nulle part ailleurs dans leur parler ni à l'initiale ni autre part, qu'Edmont n'a pas signalé une seule fois à l'initiale d'un mot isolé, en dehors de toute combinaison syntaxique, dans le million de formes qu'il a recueillies (un instantané de **statua** > ⁱSTATUE) ? Et Edmont est originaire de l'Artois où foisonnent les voyelles chuchotées.

Nous ne pensons pas que tous les habitants de Saint-Ouen se sachent sous la protection d'un saint plutôt que d'une sainte, pas plus que ceux de Levallois, qui disaient il y a 30 ans JE M'EN VAIS AU VALLOIS n'ont tous conscience du patron de leur localité, et cependant il existait encore il y a trente ans des vieillards qui avaient connu Monsieur Levallois.

« M. Edmont arrive dans le Doubs à Saint-Hippolyte (nº 53), s'adresse à une vieille femme » qui est le seul sujet du pays réfractaire à un son qui n'y existe que dans le nom du pays et qui, si on le prononce ou si on l'entend, fait que l'on n'est pas choqué par une mutation d'autant plus monstrueuse qu'elle se produirait en un lieu de France où elle est de nature à offusquer le plus : la mutation d'un saint du pays en une sainte. Notre vieille est réfractaire à la protestation contre une loi phonétique imminente et inéluctable qui de SAINT-HIPPOLYTE faisait une SAINTE-HIPPOLYTE. Pour cela, sa conscience religieuse peut rester tranquille, car — si l'on révère saint Hippolyte à Saint-Hippolyte — elle peut invoquer un SAINT HIPPOLYTE ou un SAINT POLYTE en faveur de son pays SAINTE-POLYTE, car le saint qui lui apparaît à l'église, la mître en tête et la crosse en main, est le représentant religieux de SAINTE-POLYTE, chef-lieu de canton.

Notre vieille femme a donc négligé de se laisser influencer par sa conscience étymologique et par l'aspect graphique du mot. Elle a obéi à sa conscience phonétique, sans encourir de reproches d'ordre religieux, et nous devons nous féliciter qu'Edmont soit tombé sur l'unique sujet qui ne lui ait pas fait entendre l'*i* chuchoté que tous les gens du pays veulent mettre et entendre dans *sẽ̄t-pǫ́lịt*.

Edmont lui-même n'a pas cru à ce qu'il a entendu deux fois : surpris qu'il a été, il a transcrit deux fois *sẽ̄-t-pǫ́lịt* ; on sait par notre Notice que nous n'avons pas respecté la séparation des mots telle qu'il l'établissait. C'est à nous-même qu'incombe la responsabilité, après le sujet d'Edmont, d'avoir fait d'un saint une sainte.

ajoutée à une application imparfaite des moyens d'investigation fournis par la géographie linguistique l'a fait aboutir dans son travail sur la « pomme de terre » [1] à la « morale » qu'il résume ainsi : « le géographe linguiste a besoin de l'historien : en examinant la carte pomme de terre l'observateur non orienté historiquement pourrait croire qu'elle réfléchit le tableau de conditions datant de plusieurs siècles et montrant une belle répartition de types autochtones. »

C'est là une vérité évidente et que M. Spitzer, grâce à la nature (méconnue par lui) des matériaux recueillis par Edmont aurait pu rendre plus évidente encore.

Jamais les géographes n'ont d'ailleurs, que nous sachions, cherché à dissocier les facteurs qui concourent à établir l'histoire de la langue, à disloquer une famille où le concours de tous les membres est nécessaire. La géographie linguistique n'est peut-être qu'une humble servante de la linguistique, mais une servante qui souvent fait marcher la maison en l'absence fréquente des autres membres et dont la voix doit toujours être écoutée même en leur présence. Dans le cas qui nous occupe, elle ne s'arroge qu'un droit minime, celui d'avouer qu'elle ne sait rien ou si peu que rien sur l'histoire de l'introduction de la pomme de terre en France ; cet aveu, il était utile de le consigner, car il met en relief la valeur de la géographie linguistique. Voici comment il se manifeste :

Toutes les formes autres que POMME DE TERRE, telles que CROMPIRE, CANADA, TRUFFE, etc., sont des formes ayant eu cours en France et devaient fatalement disparaître devant POMME DE TERRE qui est le mot de Paris, le mot de la langue littéraire poursuivant sa course victorieuse (« Siegeszug » de M. Spitzer). Elles sont le témoignage des tâtonnements qui précèdent la fixation définitive d'un terme désignant une chose nouvelle. Que l'on songe, par exemple, aux termes qui ont gravité vers AVION, VÉLO, FERROVIAIRE. Les

et nous l'assumons de bon cœur, quoique en complète contradiction avec tous les gens de Saint-Hippolyte et de la région.

Si M. Spitzer n'est pas totalement édifié sur la nature des matériaux recueillis par ceux qui savent « provoquer le patois », il pourra l'être en lisant dans les *Indogermanische Forschungen* les critiques dont celle que nous avons prise comme exemple n'est que le prélude.

1. LÉO SPITZER, *Die Namengebung bei neuen Kulturpflanzen im Französischen*, Heidelberg, 1912. Tirage à part de « Wörter und Sachen », vol. IV.

mots éphémères autres que POMME DE TERRE sont en usage par-ci par-là. Le filet tendu par Edmont nous en amène au jour un certain nombre, mais ne les amène pas tous. M. Spitzer rappelle que la lecture accidentelle d'une monographie sur un village situé près de Beaune nous y avait révélé la présence d'un ancien mot CROMPIRE alors qu'on y dit actuellement TARTOUFFE. C'est ainsi encore que nous avons connaissance du terme CANADA, en français populaire CHANADA à Croissy, dans l'Oise, département où l'Atlas ne signale que POMME DE TERRE et TRUFFE, et l'on pourrait aisément décupler et centupler le nombre de ces trouvailles. Un homme bon « à provoquer le patois » en aurait mis au jour une collection, mais à quel prix ? On a reproché à Edmont — communication verbale faite à nous par un élève suisse de notre École — de ne pas avoir obtenu *oto* (« maison » = **hospitale**) là où certainement il serait encore vivant. Or, il s'est trouvé qu'on le réclamait... là où *oto*, avant de disparaître, a passé sûrement par l'étape « cuisine ». Rien n'est plus facile que d'obtenir la revivification de types lexicaux !

Lorsque M. Spitzer s'est trouvé en face d'un état du langage semblable à celui qui précéda le « Siegeszug » de POMME DE TERRE, en Belgique où, sauf à son extrémité occidentale, se trouvent accumulés cinq représentants anciens (CROMPIRE, CANADA, TRUFFE, CARTOUCHE, PATATE), il en a été surpris et surpris à tort, car c'est en face d'un état normal qu'il se trouvait, d'un état qui a été celui de toute la France avant que POMME DE TERRE eût triomphé de toutes les anciennes formes éphémères.

En effet, le mot POMME DE TERRE n'était pas viable en Belgique, et quand il s'y est présenté il a été prophylactiquement repoussé ou en a été rejeté s'il y a pénétré (Cf. ce qui se produit en Picardie).

TERRE est en Wallonie TERRE et non TIERRE, forme phonétique disparue à cause de son homonymie avec le *tiěr'* du dictionnaire de Grandgagnage (= « montagne », entre autres).

POMME DE TERRE, par assimilation du *d* de DE avec le *t* de TERRE, serait devenu POMME *ter*, ce qui serait une « pomme tendre » (voir les cartes POMMES DE TERRE, POMME TENDRE)[1], ou s'il avait pénétré

1. Cf. les belles notations de l'Atlas : 412 *lĕ pŏ̊d' tĕ̀r*; 408, 416 *lĕ pŏ̊t tĕ̊r* ; 505 *lĕ pŭ̊m tér* ; 68 *lĕ kmŏ̇ tyér* (traduction de POMME DE TERRE, montrant la suprématie de ce mot et l'imminence de son triomphe, là où celui-ci est rendu possible par les conditions phonétiques et lexicales).

avant le remplacement de TIERRE par TERRE une POMME DE TIERRE, ce qui serait une « pomme de montagne » !

Dès lors, quelle signification prennent en Wallonie les mots CROMPIRE, CANADA, TRUFFE, CARTOUCHE, PATATE aux yeux du géographe ?

Ils constituent le musée d'échantillons des termes qui ont passé de bouche en bouche à travers toute la France linguistique et qui se trouvent encore réunis en Wallonie, parce que POMME DE TERRE, « le triomphateur », n'y a pas eu accès ou n'a pu les en déloger [1].

Tout en admirant la richesse des matériaux mis en œuvre par M. Spitzer, nous devons avouer que nous en tirons des conclusions généralement opposées à celles de l'auteur. C'est ainsi notamment que nous tenons pour contraire au bon sens l'idée que TRUFFE « pomme de terre » serait née dans une aire TRUFFE « truffe » [2].

Le choix de **avena** > AVOINE comme exemple typique d'une tradition latine ininterrompue (« Wesen der Etymologie ») qu'il oppose aux péripéties de la « pomme de terre » (« Biologie ») est bien malheureux : **avena**, qui est cause probablement de la disparition de **habena** (selon Jud), était au contraire dans le cours de sa vie constamment exposé à disparaître, à avoir une histoire biolo-

La réponse reçue au point 293, qui fait partie de la région occidentale de la Belgique wallonne où POMME DE TERRE a pénétré, montre combien précaire est l'existence de cette forme envahissante. On a répondu à Edmont *lĕ pœ̃ n tẹ̀r* (et *pœ̣̃ tĕ̀r* « pomme tendre ») et lui a fait la remarque suivante : « dans les villages voisins on dit *pằtằt*. »

1. *Liberté* du 15 janvier 1916 : Les Belges savent décidément conserver le sourire dans les circonstances les plus difficiles.

La lettre de faire-part suivante a, paraît-il, circulé récemment à Bruxelles :

« La mort de Mme Pomme de Terre tuée par les accapareurs. M. Auguste Épluchure, M. François Canada, M. Charles Crompire, M. Auguste Patate, etc., etc., ont la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Dame Louise-Joséphine Pomme de Terre, leur épouse, mère, belle-fille, etc., née au XVIIIe siècle et décédée à Bruxelles le 28 novembre 1915, après une courte et pénible maladie, munie des secours des patriotes affameurs. »

2. Né dans un pays où la « pomme de terre » est une TRUFFE, nous n'avons su ce qu'était une « truffe » qu'après en avoir vu à Paris. On nous avait dit que la TRUFFE était une espèce de champignon, c'est tout ce que nous en savions. Un ami septuagénaire de la région, forestier depuis 50 ans, nous montrait dernièrement une truffe qu'il avait trouvée en nous disant : Savez-vous ce que c'est ?

gique, si toutefois nous ne nous méprenons pas sur le sens à accorder au mot BIOLOGIE : *l avena* devenu *la vena* a été remplacé par **cibata**, et M. Spitzer n'a pas pensé à l'irrégularité phonétique de AVOINE qui témoigne, selon nous, sûrement du même cas pathologique que celui qui s'est produit plusieurs siècles auparavant dans le Midi de la France.

Croit-il avoir bien défendu sa cause lorsqu'il termine son article par ces mots :

Dans AVOINE = **avena** nous ne concevons qu'un point d'arrivée et un point de départ — c'est de l'étymologie. Ici (— dans l'étude des mots désignant la pomme de terre —) nous sommes les témoins d'une lutte linguistique — c'est de la biologie ?

Le lecteur attentif pourra se rendre compte dans notre étude sur l' « abeille » de la sincérité des matériaux d'Edmont comme données lexicales, de la valeur que constituent les formes disparates empruntées au français littéraire[1] et même les points d'interrogation qui dénotent chez le sujet une ignorance soit justifiée, soit excusable[2]. L'excellence de notre choix, lorsque nous nous sommes adressé à Edmont, est la seule chose qui, dans nos travaux, ne devrait être mise en doute par personne.

Pour démontrer, d'autre part, la sûreté de son audition et de sa notation phonétiques, nous tenions depuis longtemps en réserve une douzaine de faits pour le jour où se présenterait quelque chose de plus sérieux que de vagues soupçons servant à excuser l'impuissance où l'on s'est trouvé de lire une carte de l'Atlas ou à justifier des procédés d'enquête faite par des linguistes et semblables à ceux que préconise M. Spitzer et que nous condamnons.

Notre attente a été longue et vaine jusqu'ici. Aussi nous permettrons-nous maintenant de prévenir l'échéance de critiques sérieuses

1. Il y verra notamment des formes littéraires aux points limitrophes entre des aires populaires différentes, formes littéraires qu'il chercherait en vain dans les collections de matériaux beaucoup plus riches que celles de l'Atlas ; telles les formes ABEILLE et MOUCHE en Suisse, dont nous regretterions vivement l'absence là où elles ont été recueillies par Edmont.

2. Voir notamment le point 271, où « essaim », tout exceptionnellement, est muni d'un ?, entouré qu'est ce point par NID DE MOUCHES, JEUNES DE MOUCHES, MOUCHES QUI ESSAIMENT, MOUCHE et ESSAIM, qui est le mot à éviter, puisque, la veille, il désignait l'« abeille » ! Est-il un linguiste-enquêteur qui se serait contenté de ce point d'interrogation ?

en exposant de cette douzaine de faits celui qui est probablement le plus démonstratif pour la sûreté d'audition et de transcription atteinte par Edmont, et nous prierons le lecteur de la mettre en parallèle avec celle que l'on peut attendre d'hommes bons « à provoquer le patois », ce qui sera d'autant plus aisé que les points dont il sera question, ou du moins des points très voisins de ceux-ci, ont été explorés antérieurement par des linguistes.

Edmont ne sait en fait de latin que les noms scientifiques de la flore de son pays. Il ignorait par conséquent que le français JAMBE remontât à ***gamba**, ce que ne savent que les romanistes, que ***gamba** ait eu un concurrent ***camba**, ce que ne savent que les romanistes. Il nous apprend, ce que personne avant lui ne savait, qu'il existe un produit intermédiaire résultant du choc entre **g** > *dz*, *dj* et **c** > *ts*, *tɛ*, très exceptionnellement sur le parcours de la limite entre les deux produits ci-dessus (de l'Océan aux Vosges), mais cartographiquement plus représenté à l'extrémité orientale de cette limite, extrémité que nous allons examiner, Edmont nous apprend qu'il existe un territoire géographiquement intermédiaire entre ***camba** et ***gamba**, où le produit de **c-g** est un son intermédiaire qu'il a transcrit soit par *dʃ*, soit par *tʃ*, soit par un *tɛ* dont le *ɛ* est surmonté d'un *j* (caractère qui, par nécessité typographique, a été ramené à *tʃ*, ce motif impératif d'ordre typographique nous ayant seul guidé dans le choix de la superposition des caractères consonantiques intermédiaires).

Voici l'itinéraire d'Edmont à travers ce territoire **camba-gamba** et ses observations :

Au point 53 il a trouvé *dʃẽþ*. C'est dans le cahier 53 *le seul mot* qui présente ce son *dʃ* ! JAMBON, mot importé, y est *djẽbò* !

Du point 53 il a passé au point 56, où il nous signale la forme *djā̃b* avec le produit habituel de **g** > *dj*. Cependant le son *dʃ* n'est pas inconnu au point 56 (*mĕzā̃dʃ* « mésange », *kā̃kwàdʃ* « hanneton », *rẹ̀dʹʃ* « rage » ; mais *kȫdj* « corde », *kȕdj* « coudre », *pȫtɛ* « porte ») : il ne se produit qu'en finale, comme résultat flottant de combinaisons syntactiques, comme au point 53 dans *gȕdʹj* « gorge ». Donc, *djā̃b* représente bien le latin ***gamba**.

Du point 56 Edmont passe au point 65, où il nous signale *tʃā̃b*. Or, dans tout le cahier 65, il n'y a pas *un* mot, pas *un seul autre* que JAMBE qui présente le son *tʃ*, et pour comble d'exactitude il y a un seul mot où le **g** latin soit représenté par *tɛ* et non par *dj*, et ce

mot est l'intrus *tεα̃bō*. Qui oserait affirmer qu'Edmont eût dû le rendre par *tʃα̣bō* ? Cette dernière forme n'est-elle cependant pas celle qui figurerait dans le lexique d'un savant, si toutefois *tʃα̃b* y eût figuré ? Pour notre part, nous avouons très humblement que nous n'aurions jamais été capable d'une sincérité aussi complète même après avoir recueilli des centaines de milliers de mots que nous avons eu le courage de ne pas publier.

Du point 65 Edmont passe au point 75, où il nous signale la forme *tʃẽb* (exactement : *ε* surmonté de *j* dans le cahier). Or, il n'y a pas dans ce cahier 75 un seul autre *tʃ* en initiale ou dans l'intérieur du mot ; par contre, il y en a plusieurs à la finale, où ils sont à expliquer comme au point 56. Cette hésitation en finale, que l'on trouve plus développée encore dans les Vosges, est au point 75 admirablement dépeinte par Edmont ; on en jugera par les transcriptions suivantes : *pũrdʃ* « purge », *rèd'ʃ* « crible », *gũὰd'ʃ* « gorge » ; mais *vĭzẹ̀tε* « visage » et *mα̃ryẹ̀dj* « mariage ». A ces formes-là il importerait d'attacher une étiquette portant l'avis : « n'y touchez pas » !

Nous nous attendions à plus de circonspection de la part des critiques dans l'appréciation de la notation d'Edmont. C'est ainsi que les reproches qui concernent la qualité et la quantité des voyelles, ainsi que l'accent reposent sur une méconnaissance de la variation des mots selon qu'ils ont été demandés isolément ou en des phrases et de multiples circonstances naturelles dont ils ne tiennent pas compte et qui intéressent des questions ignorées (les réponses *mãtè* et *batè*, par exemple, à « manteau » et « bateau » demandés à l'état isolé sont des réponses apparemment contradictoires et ne le sont nullement en réalité).

Nous ne pouvions prévoir qu'imparfaitement la légèreté avec laquelle les critiques substituent une belle régularité phonétique à des mélanges d'ailleurs confirmés par des parlers voisins ou par la nature, par l'origine même de ces mots, et nous ne pouvions guère mieux prévoir leur dépit de ne pas réussir à appliquer leurs théories à des matériaux qui, répondant à d'autres non prévues par eux, n'en peuvent mais de ne pas répondre aux lois qu'ils y cherchent et qu'ils trouvent réellement dans des matériaux recueillis par eux-mêmes.

L'absence de formes, coexistantes selon eux avec celles qui sont

signalées par l'Atlas, et qu'ils réclament est le résultat d'un mode de questionner dont ils ont été dûment avertis et qui est, selon nous, bien justifié.

Tout cela, et le ton d'assurance dont ils parlent, nous rappelle notre propre suffisance intérieure avant notre conversion à la conception de l'Atlas, alors que nous ne savions pas encore ce qu'il fallait avant tout pour recueillir un patois dans les conditions où nous plaçait la nécessité, où elle place notamment ceux qui veulent embrasser un ensemble géographique de quelque importance, mais même aussi ceux qui n'embrassent qu'un point du territoire géographique. Ce qu'il fallait, c'était oublier ce que nous savions, puisque nous n'étions pas en mesure de discerner ce que nous savions de ce que nous croyions savoir, et nous aurions fait de même s'il s'était agi de l'exploration de notre parler, ne sachant y distinguer ce qui nous aurait été propre de ce qui pouvait être commun aux autres. Le linguiste qui interroge ou s'interroge fait inconsciemment œuvre de critique.

Pour ne pas en être persuadé, il faut ne jamais avoir entrepris un examen d'ensemble pareil à celui que nous entreprenons ici sur des matériaux bruts, ou en avoir tenté un au moyen des glossaires existants, œuvres qui pour la plupart — nous ne parlons que des modernes — répondent aux exigences requises par nos critiques.

Aussi le lecteur trouvera-t-il justifié qu'au cours de ce travail nous le rendions attentif à cet élément d'erreur, que comportent les lexiques composés par des indigènes, lorsque nous nous y achopperons, ce qui se produira plus d'une fois. Il lui sera loisible de mettre en parallèle, indépendamment de toute influence extérieure, les assertions des lexicographes indigènes avec celles d'Edmont.

Il y a souvent dans l'Atlas des indications que l'on est tenté de taxer d'erreur ; mais leur situation géographique révèle que l'erreur n'est qu'apparente. En voici deux exemples:

Le mot « pommier » figurait à deux reprises dans notre questionnaire. Il a été demandé isolément et dans la phrase « les pommiers commencent à fleurir ». Au point 772 Edmont a noté *pọ̆myẹ̆* et *lẹ̆s pọ̆mẹ̆s*, au point 790 *pọ̆mẹ̆* et *ẹ̆p pọ̆myẹ̆s*. En ces deux points, diront les linguistes, il y a erreur évidente d'Edmont ou de ses sujets. Mais, s'il y a erreur, pourquoi cette erreur ne se présente-t-elle qu'à la limite entre **arium** > *yé* et **arium** > *è*, et pas ailleurs ? Une retouche à ces formes n'effacerait-elle pas la précieuse indication que nous fournit cette erreur apparente ?

Au point 735 le latin **olla** « marmite » n'a pu produire que *ulo* ou *uro*. Le dictionnaire de Mistral, si remarquable par la richesse des formes qu'il nous donne d'un seul et même mot, signale *oulo*, *ouro*, *ougo* et *aulo*. Edmont, au point 735, note *urlo*. Forme étrange! Ne serait-ce pas une erreur? Non, car *urlo* a pour voisins immédiats *uro* et *ulo*, n'existe pas ailleurs, et son absence à 735 nous priverait d'une donnée précieuse sur la nature des contaminations de patois à patois.

La plaidoirie *pro domo* qui précède nous a paru nécessaire et bien à sa place en tête du présent travail : il nous importait de justifier la confiance avec laquelle nous avons abordé les matériaux répandus dans les nombreuses cartes qui devaient être consultées pour établir l'histoire des mots désignant l'abeille. Nous espérons que, de son côté, le parti que nous en avons tiré justifiera aux yeux du lecteur, comme aux nôtres, la confiance avec laquelle nous nous sommes mis à l'œuvre et que nous avions puisée dans un long commerce avec l'Atlas.

Voulons-nous, par ce qui précède, contester l'existence de fautes, de nombreuses fautes si l'on veut, dans l'Atlas linguistique de la France. Pas le moins du monde, mais ce que nous savons c'est que les fautes qu'il peut renfermer sont de nature à peu près complètement inoffensive, pour peu que le metteur en œuvre de ces matériaux ait quelque esprit critique. Ces fautes — dont nous sommes personnellement coupable — peuvent provenir d'une transmission défectueuse de la question au questionné ou sont imputables au sujet.

Qu'elles soient de l'une ou de l'autre origine, il est facile d'en faire la part exacte. Il serait par contre beaucoup plus difficile, sinon impossible, de le faire s'il venait s'y ajouter celles que commet l'homme de métier qui est inconsciemment un critique ou du moins — pour n'offenser personne — celles que nous avons nous-même commises lorsque nous avons recueilli des matériaux sur place. L'Atlas fait par Edmont est à l'Atlas tel que nous l'aurions fait nous-même ce qu'est un manuscrit comparé à une édition critique, soi-disant définitive, d'un vieux texte. Ce n'est pas d'après une édition critique, si « définitive » qu'elle fût, que nous tenterions d'établir la généalogie si embrouillée des mots qui ont désigné l'abeille.

DÉFINITION DE NOS THÈSES

Les thèses soutenues dans le présent travail peuvent être résumées par la constatation de ce que deviendrait la phrase latine suivante en un parler qui cumulerait les faits réellement survenus dans le nord de la France. De

merula amat mel apium in apiario

l'application des lois phonétiques a fait dans le nord de la France

LE COMPÈRE-LORIOT (ou la NOIRE MÈRE, ou le NÉFLIER) A CHER LA LARME [1] DES GUÊPES DANS LA MOUCHE.

Ce charabia est le produit légitime de l'implacable régime de la phonétique et des nécessités où s'est trouvée la langue pour obvier aux collisions d'homonymes intolérables engendrées par l'application régulière des lois phonétiques.

Il donne une idée exacte de ce que serait notre langue nationale si l'évolution phonétique du latin avec ses rigueurs sémantiquement perturbatrices n'avait pas été contre-balancée par des facteurs d'ordre psychologique, dont la nature thérapeutique a été généralement méconnue. Tel est principalement la reprise de contact avec le latin.

Celle-ci s'est produite en tout temps et dès l'origine de la langue, mais elle s'est produite surtout à l'époque de la Renaissance, époque où les parlers populaires, réduits à l'état de patois, ne reçoivent plus d'afflux du latin que par l'intermédiaire de la langue littéraire.

Cette reprise de contact avec le latin a permis au français littéraire d'échapper à l'action dissolvante de la phonétique, de revivifier momentanément par ses prêts lexicaux les parlers populaires : ceux-ci étaient en proie à une anarchie qui résultait de leur condition d'illettrés soumis à un régime phonétique confondant les mots les uns avec les autres, et contre lequel, désunis et sans direction régionale stable, ils réagissent d'une façon le plus souvent inefficace, au plus haut degré perturbatrice et produisant de nouvelles équivoques imprévues.

1. En Wallonie la « lune de miel » deviendrait une « lune de larme » !

La phrase que nous avons choisie comme exemple et qui est devenue en français

LE MERLE ÈME [1] LE MIEL DES ABEILLES DANS LE RUCHER,

pour ne pas avoir subi les suites de la confusion de LE MERLE avec LE MIEL, confusion qui est limitée à la Picardie et à la Wallonie, nous montre cependant qu'elle a subi celles des trois autres mots **amat**, **apium** et **apiario**, mais qu'elle en a triomphé d'une façon digne d'une langue dont on vante avec raison la clarté.

La phonétique savante (mot savant, demi-savant, Buchform, etc.) sous ses aspects divers dont nous aurons à aborder quelques-uns — l'étymologie populaire est un de ses aspects — est une légitime et salutaire réaction contre la phonétique physiologique qui ne tendait à rien moins qu'à une destruction de tout l'organisme linguistique et aurait fait de la langue, dès ses premiers âges, un charabia. Elle mérite l'attention du linguiste à l'égal de la phonétique populaire aussi bien que la flore cultivée mérite l'attention du botaniste à l'égal de la flore indigène. En établissant en linguistique une division en flore indigène et flore exotique sur des données uniquement phonétiques, on a opéré un classement qui souvent révolte le sens commun et est contraire à toute réalité (ESPÉRER, mot savant ici, mot populaire là, quoique sans prédécesseur roman — RÉTIF, ARRÊTER, mots populaires, RESTER mot savant — ÉPELER, mot populaire, RESPIRER, mot savant) et qui a le tort de ne pas s'appliquer à des espèces pouvant appartenir à l'une et à l'autre des flores. Si l'on ajoute à cela l'hybridicité (ES-PERVIER = **apes**-*sparvari*) que restera-t-il de ce système de classement ? En dialectologie notamment, le critérium phonétique va au-devant d'une faillite complète.

L'*Atlas linguistique de la France* qui comprend plus de 600 patois nous permet de soumettre nos interprétations au calcul des probabilités.

Nous ne considérons comme certitude mathématique que ce qui réunit 10.000 probabilités contre une possibilité, puisque 10.000 est le nombre au delà duquel la possibilité est considérée comme nulle.

Si donc en 400 points d'une aire cohérente et susceptible

1. Nous disons ÈME et non AIME, car nous démontrerons que le verbe AIMER remonte à **aestimare** et n'a plus rien à faire, formellement du moins, avec **amare**.

de subir un traitement identique, un MOUCHETTE « abeille » dépouille sa forme de diminutif seulement en deux points voisins pour devenir MOUCHE « abeille » et que ces deux points ne soient séparés que par un point intermédiaire où un MOUCHETTE « moucheron, petite mouche », dépouille sa forme diminutive pour devenir MOUCHE « moucheron, petite mouche », il y a une certitude mathématique que « MOUCHETTE « abeille » s'est dépouillé de sa forme de diminutif dans MOUCHE « abeille » sous l'impulsion du bon sens qui ne saurait tolérer que l'abeille fût une « petite mouche ».

Si de 650 points, un seul possède NÉFLIER dans le sens de « merle » et que ce point fasse partie d'une région où MERLE et NÈFLE se sont confondus en *mel*, il n'y a pas certitude mathématique que notre explication de NÉFLIER par « mangeur de nèfles » soit juste, mais il y a certitude mathématique, représentée par le centuple du nombre 10.000, si dans cette région nous voyons le mot MERLE, contrairement à la stabilité qu'il présente ailleurs que dans cette région, chercher un substitut de tous les côtés de l'horizon lexical, pour éviter la confusion avec « nèfle », et aboutir à se faire remplacer par d'étranges substituts tels que COMPÈRE-LORIOT ou NOIRE MÈRE, qui sont tous deux des « loriots » convergeant en « loriot » par des voies totalement différentes l'une de l'autre.

La phonétique et les textes nous permettent d'établir pour le français de Paris la série suivante des formes d'« abeille » dans leur succession chronologique, mais avec deux inconnues (ci-dessous, les numéros 5 et 8) sans la connaissance desquelles la série ne serait qu'une succession illogique de formes, autrement dit une monstruosité linguistique. Ces inconnues sont les deux principaux piliers de l'édifice, leur absence marque deux ruptures dans une évolution logique. Si elles manquent dans les textes, c'est qu'elles doivent toutes deux être d'essence éphémère.

1) EF, plur. ES > 2) ES > 3) EP > 4) É-EP > 5) ? > 6) MOUCHETTE > 7) MOUCHE A MIEL > 8) ? > 9) ABEILLE.

De ces neuf formes, seules les deux premières (1 et 2) sont des formes remontant directement à **apis**, toutes les autres désignent originairement la « guêpe » ou spécifient la « mouche » pour en faire une « abeille ».

On ne voit pas dans cette série naître le substitut MOUCHE qui, par sa nature, pouvait naître en tout temps (il existe de nos jours :

élever des mouches. Littré) mais devait former aussi en tout temps une équivoque intolérable avec « mouche » et être, de ce chef, une substitution éphémère.

La série présente deux inconnues, 5 et 8.

La première ayant précédé un MOUCHETTE inexplicable, contraire à toute conception lexicologique, car une MOUCHETTE (6) ne peut être qu'une « petite mouche » et non une mouche plus grande que la mouche domestique si MOUCHETTE doit désigner — et a désigné en fait — le « moucheron ». Cette inconnue 5) est précédée par un É-EP qui n'est qu'une tentative pour maintenir l'intelligibilité d'un *ep* d'origine étrangère à Paris et déjà fragile, provisoire par sa forme inapte à s'opposer à *gep* « guêpe » — fonction qui lui était dévolue, ainsi que le montre É-EP opposé à É-GUÊPE. Le premier élément É du composé É-EP est sémantiquement l'équivalent exact de MOUCHE et cet *é*, appelé comme renfort, est voué à la disparition sous le coup d'une loi qui ne lui est pas particulière (MOUCHE-GUÊPE, É-GUÊPE > GUÊPE). Notre inconnue 5) est MOUCHE-EP qui sort comme une nécessité de 4), qui n'est en somme qu'une traduction coexistante de É-EP, et qui rend plausible, imminente l'invraisemblance de 6).

L'inconnue 8) doit nous faire comprendre comment ABEILLE a pu logiquement succéder à MOUCHE A MIEL. La solution de ce problème rétablira logiquement la jonction entre ces deux formes par MOUCHE-ABEILLE, et nous aurons la frappante similitude de MOUCHE-EP et MOUCHE-ABEILLE, composés l'un et l'autre de MOUCHE éphémère et d'un mot dialectal, et les causes de leur apparition comme de leur disparition présenteront un parallélisme frappant, ainsi que leur caractère éphémère qui explique leur absence dans les textes. MOUCHE-ABEILLE a eu pour de multiples raisons [1] une existence aussi certaine que MOUCHE-EP.

Les inconnues 5) et 8), à notre connaissance, ne figurent dans aucun texte ; elles n'ont laissé aucune trace de leur passage à Paris où elles ont existé [2]. Si, n'existant pas, elles ne peuvent être soumises à l'épreuve du calcul des probabilités, elles n'en apparaîtront pas moins comme mathématiquement certaines par les traces

1. Nous verrons que MOUCHE-ABEILLE répond à une nécessité inéluctable (*és* = « abeille »).

2. A vrai dire nous n'en savons que ce que nous apprennent les deux ou trois dictionnaires que nous possédons.

qu'elles ont imprimées à d'autres mots, qui eux sont justifiables des lois mathématiques. MOUCHE-EP > MOUCHETTE provoquant MOUCHE-GUÊPE > MOUCHE *d yet* (mouche de layettes); MOUCHE-ABEILLE > en Auvergne *muca abeḷa* > (*muca*) *beḷa* nous affirment le caractère de certitude mathématique de MOUCHE-EP et de MOUCHE-ABEILLE : le mouvement auquel ils ont obéi leur a été imprimé par des mots disparus.

Il nous a paru nécessaire de mettre à même le lecteur de juger de la valeur des termes que revêtent nos assertions dans le présent travail.

APERÇU GÉNÉRAL
D'APRÈS LES DICTIONNAIRES FRANÇAIS

Les formes multiples qui désignent l'« abeille » sur le territoire que comprend l'Atlas se réduisent à quatre types. Nous les énumérons, du moins les trois premiers, par ordre d'ancienneté :

1) Formes phonétiques de **apis** : EF, ES, *ap*, *av*.. (*af*), *as*, *a*;

2) Formes phonétiques de **apicula** : ABEILLE, AVEILLE et autres formes dérivées de **apis** : AVETTE, ESSETTE ;

3) Nouvelles créations remplaçant **apis** rejeté de la langue pour cause de mutilation phonétique ou de collision avec un autre mot : ESSAIM, MOUCHE, MOUCHETTE, MOUCHE A MIEL, etc. ;

4) Appellations résultant d'une confusion avec d'autres espèces parentes de l'« abeille ».

Le latin **apis** s'est conservé à l'est (Suisse), au nord (Artois), au nord-ouest (Guernesey), au sud-ouest (Médoc).

Cette répartition géographique de **apis** implique indubitablement que **apis** était autrefois le mot employé pour désigner l'« abeille » dans toute la région intermédiaire entre ces quatre aires ou points, que ces quatre aires ou points ne sont que les affleurements d'une couche qui, autrefois, s'étendait de Boulogne à la Gironde, de Guernesey aux Alpes fribourgeoises.

Il tombe en effet sous le sens que le latin ne peut avoir semé **apis** en ces quatre aires ou points à l'exclusion des territoires intermédiaires. Quand on voit ces territoires intermédiaires occupés les uns par un dérivé plus récent, AVETTE, ESSETTE, d'autres par des substituts tels que ESSAIM, MOUCHE, MOUCHETTE, MOUCHE A MIEL, etc., d'autres par un mot envahisseur venu du midi, ABEILLE, d'autres enfin par des mots qui désignaient originairement autre chose, il apparaît clairement qu'on est en présence de couches secondaires, tertiaires ou quaternaires, sous lesquels une couche primaire, celle de **apis**, fut submergée.

Il n'y a pas lieu de craindre *a priori* qu'une telle évidence, qui résulte d'un simple coup d'œil sur la carte, puisse être démentie par les textes anciens de la langue d'oïl. Vérification faite, elle ne l'est pas.

Un texte angevin, en effet, nous montre **apis** vivant encore au xv[e] siècle dans l'Ile-de-France :

« avettes que l'on appelle eps en France et abeilles en Poitou » (Cout. d'Anjou) » [1]. Il résulte de ce précieux témoignage :

1) que AVETTE, en Anjou, était au xv[e] siècle, comme aujourd'hui, le mot qui désignait l'« abeille » ;

2) que ce mot AVETTE avait encore « en France » pour équivalent un type né de **apis** (EPS) [2], alors qu'aujourd'hui « en France » nous appelons l'« abeille » ABEILLE ou MOUCHE A MIEL ;

3) que ce mot AVETTE d'Anjou avait, en Poitou, pour équivalent ABEILLE, état de choses qui subsiste encore aujourd'hui.

Si, comme nous l'espérons, nous démontrons que AVETTE d'Anjou ne remonte pas à une forme latine ***apitta**, mais est un dérivé de la forme EF = **apis** (cf. NEF : NAVETTE) et que ce dérivé, comme tous les autres dérivés romans de **apis**, est né à la suite de l'état pathologique imposé à **apis** par l'engrenage des lois phonétiques ou la collision avec un autre mot ;

si, comme nous l'espérons, nous démontrons que ABEILLE, en Poitou, est, en partie du moins, une forme importée (comme ABEILLE à Paris) et le résultat du même état pathologique imposé à **apis**,

1. Dict. gén. de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, ABEILLE.

2. Nous chercherons à démontrer que la forme EPS n'est pas la forme primaire de **apis**, ni même une forme remontant à **apis**.

« L'anc. fr. *ée*, le picard *ès*, *eps* viennent de *apis* » (Littré). Nous relevons ce passage non pour contredire l'étymologie de Littré — quoique aucun de ces trois mots ne soit le représentant direct ou régulier de **apis** — mais pour rectifier l'indication relative au picard. *Es* et *eps* ont bien appartenu au picard, comme au français littéraire aussi, mais il ne faudrait pas croire qu'ils soient picards actuellement : Littré les tient de CORBLET, *Gloss. étymologique et comparé du patois picard* ; or ce glossaire enregistre indifféremment les mots anciens et les mots modernes, marquant d'astérisques les mots anciens qui n'ont plus cours. Il n'y avait pas lieu de mettre l'astérisque à *ès* et à *eps*, puisque Corblet croit les reconnaître dans *é* « abeille » qui existe actuellement en picard.. et qu'il lui paraît inutile de signaler. Ainsi Littré a pu croire que *ès*, *eps* étaient des mots picards actuels, ainsi le glossaire picard de Corblet ne donne pas la forme *é* qui actuellement est la seule forme picarde remontant à **apis**, ainsi enfin, à en croire Corblet, il n'y aurait en picard qu'un mot désignant l'« abeille » et ce mot serait le français MOUCHE (« *Mouches*, mouches à miel. Par une espèce d'antonomase qui fait appliquer le nom générique à l'espèce la plus utile »).

Dii omen avertant !

nous serons obligé de conclure :

que l'incapacité de **apis** à continuer à vivre dans la langue d'oïl a été sentie à diverses époques et que l'action thérapeutique provoquée par cette incapacité y a réussi à diverses époques.

Or, cette diversité chronologique des mots se substituant à **apis** va ressortir de l'examen des créations qui se sont produites dans le voisinage immédiat des aires où **apis** s'est conservé jusqu'à nos jours.

Cette diversité chronologique a dépendu et dépend encore de la diversité dans l'état phonétique (**a** > *a*, *e*, conservation ou disparition de la consonne finale représentant le **p** latin) et dans l'état psychologique (survie de l'*s* plurielle, sensibilité variable quant à l'homonymie, faculté plus ou moins grande de substitution).

La disparition des produits phonétiques directs de **apis** a donc demandé de longs siècles pour s'accomplir dans l'ensemble des parlers de la langue d'oïl et n'est pas encore consommée à l'heure actuelle.

Les exemples du Dictionnaire de Littré nous font assister à l'arrivée en France de formes venant de régions plus méridionales (ABEULLES, AVILLES), cela au XV[e] siècle, c'est-à-dire à une époque où, d'après le témoignage précédemment cité, **apis** y existait encore. Il semble que la langue ait hésité dans le choix du substitut à donner au produit phonétique de **apis**. Cette hésitation paraît s'être prolongée dans le XVI[e] siècle, où l'occidental AVETTE, qui semblait par sa formation être le mot le plus approprié à remplacer **apis**, se met sur les rangs. Ce n'est qu'à partir du XVI[e] siéle que date le triomphe d'ABEILLE.

Mais ce ne fut un triomphe, semble-t-il, que dans la langue littéraire. En effet, en dehors de points disséminés dans tous les parlers de la langue d'oïl actuelle et qui l'ont reçu tout récemment, ABEILLE n'est pas le mot exclusivement usité « en France ». Le vrai mot, le véritable successeur de **apis** « en France » est MOUCHE A MIEL ; ABEILLE, comme le montre l'Atlas, n'a pas même gagné tout le département de la Seine, et ce n'est pas sans raison que beaucoup de nos dictionnaires disent : ABEILLE OU MOUCHE A MIEL.

Nous verrons plus loin quelle peut être la raison qui, dans la langue littéraire, a fait choisir la forme méridionale ABEILLE pour succéder à **apis** et introduit dans le lexique un mot qui, avec FOIN, AVOINE, MOINS, que nous aurons l'occasion d'étudier également, fait bande à part, est tout à fait anormal comme terme d'origine dialectale.

Le dictionnaire de Godefroy nous renseigne plus copieusement que tout autre sur l'existence de **apis** ; mais la désastreuse économie de ce dictionnaire nous prive de renseignements sur le développement de l'histoire de l'« abeille » ultérieur aux produits de **apis**.

Le Complément du dictionnaire de Godefroy, qui tendait à combler la lacune du dictionnaire, lacune si préjudiciable à nos études et qui consistait à éliminer les mots encore en usage chez nous, donne cinq exemples au mot ABEILLE (ABELLES, ABOILLES, ABILLES ABEULLES, ABEILLES) et ajoute : « Cf. au Supplément l'ancienne forme française AVEILLE. »

Or, ce Supplément n'a jamais paru. Nous aurions été curieux de connaître les exemples de cette « ancienne forme AVEILLE », qui, sinon comme emprunt, n'a jamais appartenu au langage populaire de l'Ile-de-France, dont l'existence, dans l'Ile-de-France, aurait profondément modifié notre carte, puisque AVEILLE eût évité sûrement l'emprunt à un dialecte et dispensé les parlers de recourir à des formations tertiaires telles que MOUCHE, MOUCHE A MIEL, etc. AVEILLE devait figurer à l'article ABEILLE du Complément au même titre que ABELLE, ABOILLE, ABILLE, ABEULLE. Mais l'erreur qui consiste à croire à l'existence d'une forme AVEILLE, autochtone dans l'Ile-de-France, a été partagée par des lexicographes beaucoup plus autorisés que ne l'était Godefroy.

A l'exception de la forme EP « abeille », qui figure dans le témoignage cité plus haut, et de EEP nous ne ferons pas état des graphies qui figurent à l'article É de Godefroy : nous nous en abstenons pour des raisons que le lecteur comprendra aisément.

Nous allons étudier successivement, en commençant par celle de l'Artois, les aires où **apis** s'est conservé, et, en en rayonnant, les aires secondaires, tertiaires, etc. qui recouvrent tous les territoires intermédiaires par où, en souterrain, les formes de **apis** se rejoignent et constituaient à l'époque latine un domaine d'un seul tenant.

I. AIRE SEPTENTRIONALE DE **apis**.

A. « ABEILLE » = *é*.

Les points 298, 299, 288, 296, 295, 298, 278 ont conservé intacte la tradition de **apis** = *é*, qui y est du genre masculin, comme dans certains exemples du dictionnaire de Godefroy.

A la limite de l'aire constituée par ces points, à 283, 282, 294 et 279, la présence d'*é* (**apis**) est démontrable, mais seulement par des preuves indirectes. Nous examinerons ces points dans l'ordre indiqué ci-dessus.

1) *fåεŏ d é* « essaim » et « abeille » et
2) *måεŏ d ẽ* « essaim », *mṹε å måεŏ d ẽ* « abeille ».

Au point 283, l'« abeille » et l'« essaim » portent un même nom, *fåεŏ d ẽ*, c'est-à-dire littéralement FAISSEAU D'ABEILLES. Il est visible qu'Edmont a été surpris qu'aux deux questions « essaim » et « abeille » on répondît par une réponse identique, car il a pris soin de nous confirmer le fait par l'annotation que voici : « *ẽ fåεŏ d ẽ* une abeille, *ε fåεŏ d ẽ ĩl ŏ εåmå* l'essaim a essaimé ».

Au point 282, l'« essaim » est un *måεŏ d ẽ*, et l'« abeille » est une *muε å måεŏ d é*. Ici, on n'a donc pas toléré qu'« abeille » et « essaim » fussent exprimés par une même dénomination : dans *mṹε å måεŏ d'ẽ*, *mṹε* est d'ailleurs une forme phonétiquement irrégulière et exceptionnelle dans ce milieu géographique, où la « mouche » est une *mṹk*.

Le problème essentiel est de savoir ce que représentent le *fåεŏ d é* de 283, le *måεŏ d ẽ* de 282. Il est évident que la juxtaposition géographique de ces deux termes et leur commune tare lexicale (disparition de ESSAIM « essaim ») les font solidaires l'un de l'autre et par suite une explication quelle qu'elle fût, qui ne tiendrait pas compte de cette solidarité, serait fausse, eût-elle toutes les apparences de la vérité:

Or, une explication se présente d'abord à l'esprit : *fåεŏ* serait FAISCEAU, *måεŏ* serait MONCEAU.

A première vue l'hypothèse semble satisfaire aux conditions

requises, puisque FAISCEAU et MONCEAU convergent en l'idée d'« agglomération » et sont deux expressions très propres à suppléer en deux points voisins l'un de l'autre à une lacune commune à ces deux points.

Il y a pourtant des difficultés. Pour que ces deux étymologies fussent acceptables, il faudrait admettre que FAISCEAU, mot littéraire, a pu avoir cours dans le Nord de la France ; — que MONCEAU, qui n'est guère employé dans la région picarde qu'en un sens restreint (Lexique Saint-Polois)[1] a eu autrefois un sens plus large, qui lui permit de désigner l'« essaim »[2] ; — que MONCEAU a pu aboutir à *mãεõ* (MONCEAU, contrairement à *mõ* « tas » et *mõso* lui-même usités dans toute la région, > MANCEAU et, contrairement à MANCHON de MACHON « maçon », > *maεo* !).

Mais supposons vraisemblables toutes ces invraisemblances ou possibles toutes ces impossibilités phonétiques, vraisemblable que 282 et 283 soient de tous les parlers gallo-romans les seuls qui aient eu recours à l'idée de « tas d'abeilles » pour exprimer celle d'« essaim », tout cela n'expliquerait pas la disparition d'ESSAIM « essaim » dont la présence ancienne est certifiée par l'existence actuelle du verbe (ES)SAIMER « essaimer ».

Donc *fãεõ* n'est pas FAISCEAU et *mãεõ* n'est pas MONCEAU. Nous espérons démontrer que ces deux mots sont des déformations d'un même mot, VAISSEAU.

VAISSEAU D'ÉS fut dans la région (voir le dict. de Godefroy) le terme usité pour désigner la « ruche ». VAISSEAU par suite de son développement sémantique allant jusqu'à l'hypertrophie (« récipient », « navire », « tonneau », « vase », « maie », « cercueil », etc.) s'est perdu dans la région aussi bien au sens de « ruche » qu'au sens de « récipient », et l'on conçoit qu'avant sa disparition complète, il ait été recueilli, au sens d'« essaim » dans un recoin sémantique, et c'est sa caducité qui explique la déformation phonétique qu'il a subie dans ce dernier refuge : VAISSEAU est devenu FAISSEAU comme vicem FOIS, par assourdissement de l'initiale devant les mots se terminant par une sourde (*ε* VAISSEAU > *ε* FAISSEAU).

Quant à *mãεõ d ε̃* du point 282, il faut y reconnaître pareille-

1. « MONCEAU, tas. Se dit surtout des céréales et des branches coupées. »
2. MONCELER « faire tas, faire mont » autoriserait l'hypothèse.

ment VAISSEAU, mais ici le dépérissement formel de VAISSEAU est encore plus sensible. Ici l' « abeille » est une *mŭ̊ɛ ă̊ mă̊ɛǒ d ẹ̊* et c'est sans doute à MOUCHE que *mă̊ɛǒ* doit son *m* [1]).

Ainsi les points 283 et 282 retrouvent un lien de parenté conforme à leur voisinage géographique. Ils présentent primitivement des « ruches », ce qui les rattache aux patois qui disent MOUCHE DE RUCHE et RUCHE « abeille ».

Fă̊ɛǒ d é de 283 serait donc l'équivalent de RUCHE, de RUCHE abréviation de MOUCHE DE RUCHE (vin de Champagne > Champagne). On trouve en effet dans deux petites aires, l'une dans les Côtes-du-Nord, l'autre dans la Haute-Loire, RUCHE « abeille », côte à côte avec MOUCHE DE RUCHE et l'instantanéité de la succession de RUCHE à MOUCHE DE RUCHE ne peut être contestée, ces deux aires étant les seules dans la Gaule romane qui aient MOUCHE DE RUCHE « abeille ». Cette instantanéité va en outre être pleinement confirmée par celle de ESSAIM < MOUCHE D'ESSAIM et plus tard par celle de ABEILLE < MOUCHE ABEILLE dans des aires où l'abréviation triomphe parfois au point d'en avoir extirpé toute trace de l'expression génératrice.

Mais, si *fă̊ɛǒ d ẹ̊* est au point 283 une « abeille » — donc une MOUCHE DE RUCHE > RUCHE — en même temps qu'un « essaim » — donc VAISSEAU D'ÉS = « essaim » — il est évident que VAISSEAU D'ÉS au point 283 ne peut être une « ruche » mais est un « essaim » et que VAISSEAU D'ÉS = « abeille » est, par abréviation, = « essaim » < MOUCHE D'ESSAIM.

Si une évidence avait besoin d'être démontrée, elle le serait par le point contigu, 295, où l'on a répondu *fă̊ɛǒ ḍ é* à la question « essaim », alors que, à 295 comme à 283, la « ruche » est une CATOIRE (ou CHATOIRE en français).

1. La forme *mŭ̊ɛ* est d'ailleurs irrégulière dans ce milieu géographique. Elle confirme notre supposition sur l'origine de *mă̊ɛǒ*, puisque *mŭ̊ɛ* rappelle *mă̊ɛǒ*, ce que ne ferait pas la forme autochtone *mŭ̊k*. Le point 282 témoigne encore par un autre mot de son appartenance à l'aire « abeille » = *é* : par *ẹ̊ʒìr* m. = « rucher », qui à la vérité n'est pas en place ici, où il devrait être *ẹ̊ʒī*, mais le serait dans les points voisins 293, 294 (M. Jud nous fait connaître l'existence de ÉSIÈRE et NÉSIÈRE (< UNE ÉSIÈRE) dans le dict. boulonnais de Heigneré) ; c'est cependant le seul souvenir que, dans le Nord, nous ait laissé l'Atlas d'une formation *és* + ***arium** que nous retrouverons bien représentée à l'est de la France.

Donc, il est mathématiquement démontré que, à 295 et 283, *făεδ d é* est un « essaim », que MOUCHE DE (A) *făεδ d é* > *făεδ d é* est à 282 une « MOUCHE DE (A) ESSAIM ».

Il s'ensuit que contrairement au bon sens qui se refuse à croire à l'existence d'une appellation MOUCHE D'ESSAIM, mouche qui quitte la ruche, pour désigner une « abeille », travailleuse de la ruche, la langue nous affirme qu'elle appelle MOUCHE D'ESSAIM l'« abeille ».

Et elle n'a pas tort. C'est à nous de nous incliner devant elle et non à elle devant nous.

MOUCHE D'ESSAIM est non seulement un terme possible, mais apparaît comme le terme le plus approprié à succéder à un **apis** défaillant, si nous nous défaisons de la fausse conception étymologique d'ESSAIM, surannée par le fait que le parler l'a dépassée, et hantant encore notre cerveau. Cette conception est celle d'après laquelle un ESSAIM est un **examen**, une colonie d'abeilles qui quittent la ruche et ne peut être, ce qu'il est en réalité, aussi bien la colonie de la ruche.. la RUCHÉE,.. la RUCHE elle-même, la RUCHE vivante, grâce à une étymologie populaire qui se rattache à *es* (ESSAIM = « agglomération d'abeilles [1] »).

MOUCHE D'ESSAIM et ESSAIM sont aussi bien « abeille » que MOUCHE DE RUCHE et RUCHE. De sorte que, lorsque le français littéraire viendra s'immiscer dans un débat d'intérêts patois, RUCHE sera aussi bien « ruche » que « essaim », que « abeille » (il en est ainsi à Cayeux), voire même que « rucher ».

Quant à *măεδ d é* de 282 qui est la réponse faite à ESSAIM français, c'est VAISSEAU D'ÉS qui était primitivement une « ruche » et qui, nous venons de l'expliquer, est aussi un « essaim ». Est-ce dans l'esprit du sujet de 282 une « ruche » ou un « essaim » ? Ce n'est vraisemblablement pas une « ruche » qui ferait de 282 un point isolé et distinct de ses points voisins 295 et 283, ce n'est pas une « ruche » qu'il appelle vraisemblablement CATOIRE [2], c'est plus vraisemblablement un « essaim ».

Măεδ d é « essaim » est une admirable contamination, prise ici sur le vif, de VAISSEAU D'ÉS avec MOUCHE qui est un « essaim » dans le voisinage immédiat (aire C : la MOUCHE = « essaim »).

1. Voir pour plus de détails l'aire B ESSAIM.

2. La forme de « ruche » manque malheureusement à 282 et la vraisemblance de CATOIRE n'est qu'une déduction de l'entourage : 282 serait le seul point qui n'aurait pas CATOIRE au beau milieu d'un vaste territoire !

Nous avons la formule suivante avec une inconnue ou plutôt un terme encore peu assuré et qu'il nous faut déterminer.

Mǎϵǒ d é = MOUCHE « essaim » + VAISSEAU D'ÉS = ? (« ruche » ou « essaim » ?) et *mụ̌ϵ ǎ mǎϵǒ d é* équivaut à MOUCHE A MOUCHE-VAISSEAU D'ÉS ou si l'on veut à MOUCHE A MAISSEAU D'ÉS.

Si VAISSEAU D'ÉS était = « ruche » et non « essaim », MOUCHE qui ne peut être que « essaim » et n'est nulle part « ruche » s'associerait-il à RUCHE pour former une contamination qui désigne une RUCHE ? C'est impossible. MACHEAU est confirmé comme « essaim » par MOUCHE qui nulle part, en dehors de « mouche », ne désigne autre chose que « essaim », MACHEAU est confirmé par 295 et 285, où VAISSEAU D'ÉS est un « essaim » (de « ruche » qu'il a été). Donc, complétant la formule ci-dessus, remplaçant la vraisemblance de VAISSEAU D'ÉS « essaim » par une certitude, nous disons :

mǎϵǒ d é = MOUCHE « essaim » + VAISSEAU D'ÉS = « essaim ».

MACHEAU est une épitaphe curieuse sur la tombe où gît dans cette région VAISSEAU, le latin **vascellum**.

Sémantiquement authentiqué comme il vient de l'être, *mǎϵǒ d é* se laisse authentiquer phonétiquement et authentique à son tour les formes de patois congénères que, à la légère, on attribuerait à une influence française s'exerçant à l'aveuglette ou plus probablement encore à des défaillances d'attention d'Edmont — deux façons commodes de trancher une question. A nos yeux ces formes apparaissent, par *mụ̌ϵ ǎ mǎϵǒ d é*, comme de précieuses, d'infiniment précieuses attestations d'un état logique et naturel. Voici comment :

Il y a deux fois MOUCHE dans *mụ̌ϵ ǎ mǎϵǒ d é*, l'un dans *mụ̌ϵ*, l'autre dans l'*m* de *mǎϵǒ*. Seul le second est phonétiquement *muϵ* et avec raison, car MOUCHE = « essaim » est le mot français qui est venu se substituer à un ESSAIM bissémantique = « abeille » et « essaim » et qui n'est MOUCHE qu'à la condition d'avoir une forme particulière le distinguant de la « mouche » (à miel) = « abeille ». S'il est devenu *muk* (forme picarde) c'est par une confusion phonétique inéluctable, c'est parce qu'il a été patoisé, alors que, pour avoir sa raison d'être, sa fonction sémantique légitime à côté de *muk*, il devait rester *muϵ*. S'il est resté *muϵ* dans *mụ̌ϵ ǎ mǎϵǒ d é*, c'est que, à 282, il a été maintenu par la présence de *mǎϵǒ* qui en est un reflet fixé et capable de jeter son reflet sur *muϵ* qui, sans lui, se serait effondré dans *muk*. Il s'y est effondré dans l'entourage de 283 où il est cerné au sud par *muk* A MIEL, au nord par *é* = **apis** et par BÊTE

A MIEL (294) qui, unique dans toute la Gaule romane, témoigne d'un choix désespéré dans une situation où l'on ne savait si l'on devait dire MOUCHE ou *muk*, où l'on ne savait à quel saint se vouer pour désigner l' « abeille ».

Parallèlement à LA MOUCHE « essaim » qu'il fit naître, le bissémantisme ESSAIM « abeille » et « essaim » obligea la langue à recourir pour le collatéral « abeille » au français, et entre autres combinaisons françaises à MOUCHE A MIEL. Celle-ci, nécessairement locale à l'origine, s'est répandue partout où les parlers cherchent par la voie de « mouche » un substitut de tout repos après avoir manœuvré malheureusement, c.-à-d. après avoir abouti à des homonymies intolérables.

Musca est devenu *muk* en picard et ce *muk* est bien conservé. Les Picards le rangent parmi les mots qui caractérisent leur patois. Ils posent volontiers à l'étranger la question : « Connaissez-vous les cinq mots picards »? Si l'on répond négativement ils vous disent « un *ka*, un *kyẽ*, une *muk*, du *brẽ dẽ l buk* ». On s'attendrait donc à trouver *muk* A MIEL partout où l'on trouve *muk* « mouche ». Il n'en est rien. Serait-ce que par là MOUCHE A MIEL témoigne encore par sa forme de son importation? Nous ne le pensons pas, car si MOUCHE « essaim », malgré une fonction sémantique particulière qui aurait dû en perpétuer la forme, malgré un point d'appui dans la résistance, a glissé dans *muk*, comme le ferait un imprudent dans un précipice sur le bord instable duquel il se serait placé, à plus forte raison un MOUCHE A MIEL, à signification transparente, serait devenu *muk* A MIEL — ou le serait resté s'il avait été picard.

S'il est parfois *mouche à miel* c'est que *muk* sous l'influence de LA MOUCHE = « essaim » est devenu *mouche*, l'« essaim » et la « mouche-abeille » ayant un rapport d'ailleurs héréditaire (ESSAIM en rapport avec *es*, d'où est résulté ESSAIM = « **examen** » sémantique et « colonie de la ruche »), tandis que *muk* « mouche » ne pouvait être ébranlé, puisqu'il est sans aucun rapport avec MOUCHE d'origine parisienne[1].

Ainsi s'explique admirablement la variété du traitement de **musca**, telle qu'elle est étalée dans les matériaux d'Edmont, ainsi s'explique une concordance géographique parfaite de MOUCHE = « mouche » avec le caractère picard du **c** devant **a** = *k* et une concordance

1. Rappelons-nous que d'après Corblet l'abeille s'appelle *mouche* en picard.

très imparfaite de MOUCHE A MIEL et plus imparfaite encore de MOUCHE « essaim » avec le même caractère phonétique.

Une conséquence de cet état sémantico-phonétique est pour nous qu'il n'est pas possible de savoir toujours auquel de ces deux MOUCHE nous avons à faire. Si, par ex., le point 272 dit *muk* « mouche » régulièrement de **musca**, comme le dit partout le picard, et qu'il dise *muɛ* « abeille », il est évident, vu l'entourage géographique de 272, que *muɛ* est né sous l'influence de MOUCHE « essaim », ESSAIM ayant été à 272 et étant encore dans le voisinage = « abeille », mais s'il dit JEUNES DE MOUCHE(S) « essaim », s'agit-il de « jeunes d'abeilles » ou s'agit-il de « jeunes d'essaim » ?

Mŭɛ ă mă̆ɛŏ d é, forme qui, comme on peut bien le penser, s'est longtemps présentée à nous comme une énigme indéchiffrable, apparaît, par ce qui précède, comme une précieuse confirmation des états divers du nom donné à l'abeille en picard. Elle les concentre, et, si nous avions réussi dès l'abord à l'analyser, la majeure partie des formes picardes d' « abeille », de « ruche », de « rucher » en auraient été éclaircies. Mais l'analyse d'une expression aussi énigmatique ne devait et ne pouvait venir, nous semble-t-il, qu'au terme d'une enquête plus facile, dont elle fût le résultat. Les formes les plus extraordinaires en apparence sont les plus démonstratives, les plus explicatives dans l'histoire des mots qui désignent l'abeille.

Résumé. — VAISSEAU D'ÉS était « ruche ». Il devient « essaim », car « essaim » par étymologie populaire qui rattache ESSAIM à *es* « abeille » a cessé d'être sémantiquement « **examen** », c.-à-d. « abeilles quittant la ruche » pour être « colonie d'abeilles », donc aussi « colonie d'abeilles de la ruche », de là « essaim » = « essaim de ruche, ruchée, ruche ». VAISSEAU, débilité par pléthore sémantique, réfugié dans VAISSEAU D'ÉS devient phonétiquement FAISSEAU qui perd toute attache avec VAISSEAU primitif, se désagrège sémantiquement et se conjugue avec un concurrent sémantique MOUCHE qui signifie comme lui « essaim », de là *mă̆ɛŏ d é* « essaim-ruche ». Une « mouche » de *mă̆ɛŏ d é* serait une « mouche d'essaim-ruche ». Par abréviation 282 pourrait dire *mă̆ɛŏ d é* « abeille » comme le point voisin 283 dit *fă̆ɛŏ d é* « abeille » à côté de « essaim ». Mais 282 n'use pas de l'abréviation, comme 283 aurait pu ne pas en user et dire « *mouche* » *de fă̆ɛŏ d é* (*muɛ*, ou *muk* ?) — cf. MOUCHE D'ESSAIM « abeille » qui a coexisté avec ESSAIM « abeille », forme abrégée — 282 dit « *mouche* » *de mă̆ɛŏ d é* = « mouche d'essaim-ruche », il

devrait dire *muk* de..., mais soit que *măεŏ* lui rappelle qu'il s'agit d'une *muε* et non d'une *muk* — alors 283 a sans doute supprimé *muk* — soit que simplement MOUCHE « essaim », indépendamment de *măεŏ*, exerce ici, comme ailleurs, la faculté de différencier l' « abeille » de la « mouche » — alors 283 a pu supprimer *muε* — d'autre part MOUCHE A MIEL, le futur envahisseur tout proche exerçant son influence morphologique (À), 282 dit finalement *mŭε ă măεŏ d é*.

3) *Lĕ óp* = « essaim ».

Au point 294, l'« abeille » est une *byĕt ă myĕl*, terme que l'on ne rencontre nulle part ailleurs. Ce point n'a donc pas été envahi par MOUCHE (à miel)[1], et d'autre part, ici encore, **apis** a péri. Il n'a survécu qu'incrusté dans l'expression *făεŏ d é* « rucher »[2], qui, seule, rattache le point 294 à l'aire ABEILLE *-é*.

Mais, en ce point, à la question « essaim », les sujets, une jeune fille de 13 ans, très intelligente, et sa mère, âgée d'environ 45 ans, toutes deux natives du pays, ont répondu : *lĕ ŏp*.

Cette forme est du plus haut intérêt.

Lĕ ŏp sont LES ABEILLES. Le lecteur a reconnu la forme (*op* < *ap* < *ep*) dont nous parlait tout à l'heure un texte du xve siècle : « avettes que l'on appelle EPS en France et ABEILLES en Poitou ». Il faut que cette forme ait été autrefois très répandue : car, quel que

1. Nous venons de voir que BÊTE A MIEL est un compromis résultant d'une controverse entre *muε* et *muk* (A MIEL).

2. Dans une région où les ruches ne sont pas placées dans un édicule spécial, « rucher » se confond avec « ruche », tous deux étant « l'endroit où se trouvent les abeilles », qui portent aussi le nom de RUCHES dans la région picarde. C'est ainsi que nous voyons MOUCHE signifiant proprement « essaim », puis « ruche », signifier aussi « rucher » précisément — belle confirmation géographique — dans les points les plus voisins de 294, soit à 293 et 292. « Ruche » : VAISSEAU D'ÈS est à « rucher » fr. et à « rucher » de 294 ce que « abeille » est à APIER (« rucher ») fr. et, exceptionnellement au point 264, à « planche sur laquelle on place les ruches (*kătwĕr*) » et qui est un « abeiller » (< EP = « abeille »), comme le « rucher » de 294 est un « abeiller » (RUCHE = « abeille »). La réalité de ce parallélisme n'apparaîtra au lecteur que dans les discussions auxquelles donnent lieu plus loin ESSAIM « abeille », « ruche » et EP « abeille » d'où vient APIER « rucher ». Dans le cahier 242 Edmont a noté : « un rucher est une *rŭε*, comme la ruche elle-même. »

soit le sens que l'auteur du texte précité ait attaché à « en France », il n'a pu avoir en vue le dialecte du Nord et particulièrement celui du point 294 ; et d'ailleurs la forme EPS se retrouve (voir Godefroy) dans des textes sûrement français de la même époque ou même d'une époque plus récente ; enfin EP est indispensable pour expliquer APIER « rucher », que seule la langue littéraire peut avoir réparti en France dans les conditions où ce mot y subsiste.

Comment rendre compte de cette forme EPS, si bien attestée ? Peut-on y voir simplement une graphie savante de ES ? Il n'en est rien. **Apis** n'a pu subir d'autre traitement que **capum**, et la graphie savante de **capum** (sauf dans le Sud-Ouest où le fait est phonétiquement justifié) n'a jamais été CHEP, pl. CHEPS, mais CHEFS. De même la graphie savante de ES dans l'Ile-de-France doit être et est en effet EFS.

EPS est une des formes que les diverses régions de la France présentèrent au concours ouvert à Paris pour fournir à la langue littéraire un successeur à *é* disparu. Avant de choisir définitivement ABEILLE, la langue littéraire, repoussant ESSAIM, délaissant MOUCHE A MIEL, rejetant AVETTE, accueillit passagèrement EP et adopta son dérivé APIER « rucher ».

Cette forme venait à la langue littéraire de la région septentrionale que nous considérons. Au point 294, elle n'est pas aborigène, puisque l'on y rencontre l'*é* de *fǎeǒ d ẽ* ; elle ne l'est pas plus que *ẽzìr* (= ESIER « rucher ») au point 282 ; mais elle trouve son explication, absolument certaine, dans des faits qui n'ont pu se produire que dans la région immédiatement avoisinante.

Dans cette région, l'aire B, le mot « essaim » évolua au sens d'« abeille ». Il en résulta tantôt que le même mot « essaim » servit à désigner l'« abeille » et l' « essaim », — tantôt que, pour écarter ce bissémantisme, la notion d'« essaim » fut exprimée par d'autres termes :

à 281 par « les mouches »
à 280 par « mouche qui essaime »
à 272 par « les jeunes de mouches »
à 294 par *lẽ ǒp*,

et l'on voit que le point 294 est géographiquement bien situé pour rendre l'idée d'« essaim » par un terme signifiant « les abeilles ».

Le caractère régional, sinon local, de ce terme résulte d'autre part de sa forme.

En effet, la forme *óp* remonte à *āp* (294 : PATATE > *petót*). Le *p* de *óp* < *ap* n'étant pas, comme nous l'avons vu, le *p* de **apis**, que peut-il être ?

A cette question, nous ferons une réponse propre assurément à surprendre le lecteur, mais qui lui apparaîtra bientôt comme une vérité certaine : le *p* de *óp* est celui de ***wespa**. Remettant à plus tard de fournir d'autres preuves de cette assertion, qu'il nous suffise pour l'instant d'alléguer en sa faveur les quelques faits que voici. Au point 293, le plus voisin de 294 à l'est, alors que l'« abeille » s'appelle MOUCHE A MIEL et la « guêpe » *wȁsp*, l' « essaim » s'appelle *bulǒ d wȁsp*, c'est-à-dire « BOULOT (peloton) DE GUÊPES » ; au point 282, le plus voisin de 294 au sud-ouest, la « guêpe » s'appelle *nep* (= *ep* + *n* de l'art. indéf.) : deux indices évidents de confusion entomologique. Et cela se passe aux confins de la limite phonétique où l'*s* devant consonne tombe, où, par conséquent, *wesp* devient *wep* et où *wasp* devient *wap*, ce qu'il est encore dans les Ardennes et à l'extrême sud de la Wallonie.

Dès maintenant, la forme *lĕ óp* prend le caractère d'une relique très précieuse. Le point 294, absolument unique de son genre sur toute la carte de l'Atlas, est le seul territoire où survive une forme autrefois bien plus répandue, qui fut la souche d'un dérivé, APIER, usité à un certain moment dans toute la France. Et cette forme, qui tire son origine d'une singulière confusion de l'abeille avec la guêpe, n'a pu naître que dans une région très déterminée, celle où la « guêpe » est une *wap* ou une *wep*.

Mais une autre circonstance encore donne à *lĕ óp* une valeur de relique : on devrait dire *lĕz óp* et non *lĕ óp*. Si la liaison, par exception, ne se fait pas, faut-il admettre que ce soit pour la même raison qui nous fait dire LE ONZE DU MOIS, et non L'ONZE DU MOIS, LE UN pour LE NUMÉRO UN ? Non pas. Ici, l'absence de liaison, ou, si l'on préfère, la chute de l'*s* plurielle de l'article, a une autre raison, qui va nous expliquer pourquoi l'aire autrefois plus étendue de *ep-ap* se trouve aujourd'hui réduite à l'unique point 294. C'est que *ep-ap* a rencontré un ennemi, lequel l'a réduit à l'étroit territoire où il ne vit plus que d'une vie fragile. Cet ennemi, c'est *ap* « hache » qui a tantôt conservé, tantôt perdu son *h* aspirée, qui est tantôt un mot masculin, tantôt un mot féminin, qui est le voisin immédiat de *lĕ óp*. *Ap* « hache » constitue actuellement une aire qui comprend les points 282, 281, 280 et 295. En ce dernier point ce mot nous

est signalé comme vieilli ; nous en concluons que l'issue de la lutte, quoique certaine, n'est pas encore un fait accompli[1].

Pour avoir conservé *lĕ ŏp* « essaim », littéralement « les abeilles », le point 294, qui appartenait autrefois à l'aire *ap* « hache », s'est vu, en face du bissémantisme *ap* « hache » et « abeille », obligé de choisir une expression nouvelle pour désigner la « hache ». Il l'appelle *ŏyŏ* (HOYAU), forme unique dans la carte de l'Atlas. Ce n'est pas là la preuve la moins solide que nous ayons à fournir de la lutte où ont été aux prises « abeille » et « hache ».

C'est donc à « hache », à son concurrent formel, que *ŏp*, à la veille de disparaître devant lui, doit son aspiration ou plutôt l'absence de liaison avec l'article.

Nous ne pouvons ici nous livrer à des recherches étymologiques sur *ap* « hache » et *hèp*, *èp* « hache » (193, 191, 190), recherches qui nous obligeraient à mettre en œuvre les cartes HACHE, CRÈCHE, HERSE, CÉLERI, etc., et grefferaient sur l'étude de ABEILLE une étude toute aussi longue et ardue que la présente. Nous nous contenterons d'affirmer que c'est avec une extrême légèreté, d'ailleurs fréquente chez les romanistes non géographes, que des formes patoises d'origines diverses ont servi de références aux étymologies du mot HACHE sans aucun examen sérieux de leurs pièces d'identité. Ce que l'on réclame, bien timidement d'ailleurs, des langues littéraires, semble ne pas être exigible lorsqu'il s'agit de patois.

Ep-ap est-il un hybride représentant **apis-*wespa** ?

Un hybride **apis-*wespa** ne pourrait être que *ep* et ne serait pas *ap*, car il est impossible que *ep* soit devenu *ap*, *e*, dans ce cas, ne se transformant pas en *a*. D'autre part, les points voisins de 294 ont *ap* « hache » et témoignent par là d'une forme *ap* « abeille » (et non *ep*), puisqu'ils expliquent la forme, rappelant une aspiration, de *lĕ ŏp* et la réduction géographique au point 294 de « guêpe » > « abeille », mutation sémantique qu'ils doivent avoir eue comme 294 qui a eu *ap* « hache » comme ses points voisins.

Il ne saurait donc y avoir dans *ep-ap* un souvenir formel de **apis**.

Ep-ap doit être ***wespa** lui-même, lui seul, lui en personne, car c'est seulement dans la situation qu'occupe *e* dans ***wespa** que *e*

1. Parallèlement *ep* « abeille », forme correspondante de *ap* « abeille », a rencontré un ennemi dans *nep* « nèfle » (UNE *ep* > UNE *nep*). Cette constatation agrandira encore le territoire primitivement occupé par *ep*.

alterne avec *a* : *wesp* devient *wasp*, puis *wesp* et *wasp* aboutissent à *wes* et *was*. (Voir la carte GUÊPE de l'Atlas.)

Cette interprétation rend tout au moins plausible la naissance de *ap*, qu'il est impossible de faire remonter directement à *ep* (= **apis**-***wespa**).

Autrement dit, c'est la « guêpe » qui a pris la place de l'« abeille » et le terme qui désignait l'abeille est actuellement remplacé par la locution MOUCHE A MIEL, venue de l'Ile-de-France.

Mais, dira-t-on, dans cette région picardo-wallonne [1], la « guêpe » n'entrait pas en collision formelle avec l' « abeille », *es* « abeille » — ou *wes* si l'on admet que, par le flottement *we* : *e*, *es* ait abouti à *wes* — pouvait fort bien vivre concurremment avec *wepe* (< *wespe*), produit phonétique correct de ***wespa** en cette région. Assurément.

Aussi n'est-ce pas dans la région picardo-wallonne que s'est produite la confusion formelle; la région picardo-wallonne en a reçu la répercussion du wallon, domaine linguistique où « guèpe » et « abeille » s'étaient rencontrés en *wes*,

où ***wespa** aboutissait à *wes* phonétiquement comme MESP(LE) « nèfle » aboutissait à *mes*, parallèlement à *byest* « bête » > *byes*,

et où *es* « abeille », par le flottement *we* : *e* (FRANÇOIS > FRANÇAIS, A'RMAIRE > ARMOIRE), aboutissait à *wes*. (Voir **Appendice I**.)

En dehors des preuves, plus ou moins indirectes, que nous fournit le territoire picardo-wallon, telles que

l'alternance sémantique de ***wespa**, qui signifie tantôt « abeille » (294), tantôt « guêpe » (*nep* de 282), tantôt l'un et l'autre (293 *wasp* « guèpe » et BOULOT DE *wasp* « essaim »),

les anomalies phonétiques de la forme de GUÊPE, qui témoignent d'une rupture de la tradition phonétique de ***wespa**, d'un désarroi produit par une lutte ne pouvant avoir eu lieu qu'avec *es* (< **apis**), puisque les produits de ***wespa** nous apparaissent encore enchevêtrés avec *es* (Voir **Appendice III**),

nous croyons trouver une preuve directe de la confusion de l' « abeille » avec la « guêpe » en wallon dans l'évolution qu'a subie le mot ESSE « cheville en forme de S » : cet ESSE, qui n'est autre que le nom de la lettre S est devenu *wes*. (Voir **Appendice IV**.)

1. Nous appelons picardo-wallonne la région située entre la Picardie et la Wallonie.

Le picardo-wallon se trouvait limité

à l'ouest, par *wep* « guêpe » et par un *es* « abeille », voué à la disparition, momentanément et ineptement remplacé par ESSAIM (aire B de la carte),

à l'est, par *wes* « guêpe » et « abeille ».

Coincé de la sorte à l'est et à l'ouest, il est tributaire du wallon, il est victime, par répercussion, d'une confusion qui s'est produite dans le territoire d'à côté.

Cette répercussion en picardo-wallon s'explique par les conditions suivantes :

1) *es* « abeille » devait nécessairement disparaître par collision intolérable avec un autre mot[1].

2) Le seul substitut qui se présentât à *es* défaillant était ESSAIM < MOUCHE D'ESSAIM (CHAMPAGNE < VIN DE CHAMPAGNE), lequel substitut apparaît bien vite comme présentant une équivoque avec « essaim », une équivoque intolérable. L'équivoque apparaît si vite sous son jour d'intolérabilité — elle est en quelque sorte pressentie — que le substitut n'a pu abolir complètement dans la région *es* « abeille », quoiqu'il ait causé la disparition de ESSAIM « essaim ».

Cet *es*, restreint par un usage concomitant de MOUCHE D'ESSAIM « abeille » et ESSAIM « abeille » dans la région (un BLÉRIOT et un AÉRO BLÉRIOT), devient plus tard « guêpe » par une infection venue de Wallonie où

wes, produit phonétique de ***wespa** et

wes, produit par le flottement inverse de *we* > *e* (*S* > *wes*)

sont confondus en un *wes* désignant « l'abeille » et la « guêpe ».

C'est un *es* qui dans le voisinage wallon est devenu un *wes*, ce *wes* wallon a pour correspondant phonétique en picardo-wallon *wesp*, *wasp* > *wep*, *wap*, réduits à *ep*, *ap* par le flottement *we* > *e* (*wèzé* « oiseau » > *èzé*; *vwep* « guêpe » > *vep*).

Lè ǒp (294) sémantiquement équivaut exactement à LES BÊTES A MIEL (294) qui sont des MOUCHES A MIEL, terme que 294 a abandonné ou refuse d'adopter, parce que LA MOUCHE, LES MOUCHES sont un ou des « essaim ».

Dans *lè ǒp* nous avons affaire à un terme vieilli (= « abeille »)

1. Cet autre mot était OISEAU. L'équivoque complète se présentait dans *d'èzés* « d'oiseaux ») et *dèz és* (« des abeilles »), ce qui sera exposé plus loin à propos de l'aire E.

pour désigner l'« essaim », un terme dont on a pu encore disposer au point 294 et retirer ainsi d'une ambiance sémantique équivoque

où MOUCHE était « abeille et « essaim »
et où ESSAIM était « abeille » et « essaim ».

MOUCHE évité au sens d'« abeille » par recours à BÊTE A MIEL, MOUCHE évité au sens d'« essaim » par recours à *lĕ ŏp*, c'est là une coïncidence que l'ennemi le plus déclaré de la géographie linguistique ne pourra dire être un effet du hasard.

Cette double éviction de MOUCHE est le résultat logique et régulier d'une collision homonymique intolérable, tel que nous allons en rencontrer à chaque pas d'analogues dans notre étude sur l'« abeille ».

La nature singulière des substituts donne ici à la loi de la substitution bilatérale en cas d'homonymie intolérable un caractère d'indispensabilité particulièrement éloquent. C'est coûte que coûte qu'il fallait éviter et MOUCHE et ESSAIM pour désigner l'« essaim ».

Le point 294 a eu recours à BÊTE A MIEL pour désigner l'« abeille » qu'il ne veut pas appeler MOUCHE, et 294 est le seul point de la Gaule romane où l'on ait créé le terme BÊTE A MIEL.

Le point 294 a eu recours à *lĕ ŏp* pour désigner l'« essaim » qu'il ne veut pas appeler MOUCHE, et 294 est le seul point de la Gaule romane où l'on ait gardé *ep* « abeille », alors que, comme nous le verrons plus loin, *ep* a été répandu presque partout en langue d'oïl où la langue littéraire l'a importé.

Ce que nous présente le point 294, est-ce seulement une preuve de l'indispensabilité de deux substituts à deux homonymes intolérables? C'est mieux encore, c'est l'apothéose d'une loi.

Ne pouvant, dans sa double détresse lexicale, que s'adresser au français qui n'y obviait qu'unilatéralement, le parler wallon fut amené à restreindre son bissémantisme à l'acception non soumise à l'action thérapeutique du français — *wes* « abeille » et « guêpe » retourna à « guêpe » — ce qui ne se produisit pas sans hésitation, sans tâtonnements, et le picardo-wallon (où GUÊPE donna *ep* « abeille ») ne put retrouver le filon de « guêpe » que dans des parlers voisins. C'est ce que démontrent les formes de « guêpe » en rupture avec la tradition phonétique. (Appendice III).

La supposition que *es* « abeille » serait devenu *ep* « abeille »

parallèlement à *wep* « guêpe » que l'on sentait être l'équivalent de *wes* wallon rendrait mieux compte du fait que « guêpe » ait pu persister, mais il n'y a pas lieu, vu les formes anormales, les monstruosités de « guêpe » de parler de persistance; c'est résurrection par emprunt qu'il faut dire.

D'autre part la supposition que *es* « abeille » serait devenu *ep* « abeille » parallèlement à *wep* « guêpe » ne rend pas compte de l'alternance *ep-ap*, et encore moins de *wasp* = « abeille » et « guêpe ».

Tout ce qui précède et notamment l'intervention du français — car la cause déterminante de l'équivoque qui engage 294 à dire BÊTE A MIEL « abeille » et *lĕ ŏp* « essaim » est MOUCHE et non *muk* — va être authentiqué comme un processus logique résultant de l'état de choses que nous observerons dans l'aire C.

Cependant nous ne pouvons laisser plus longtemps en suspens la démonstration de notre assertion que c'est de MOUCHE français et non de *muk* patois que date formellement et chronologiquement l'évolution de « mouche » à « essaim ». Nous croyons pouvoir liquider la question dès maintenant en nous contentant d'indiquer la solution telle que l'imposent les faits qui se produisent dans l'aire C.

La convergence de « mouche » = « essaim » avec « mouche » = « mouche-abeille » ne peut être qu'en MOUCHE français (et non en *muk* patois), qui s'est implanté en picard par MOUCHE (A MIEL)[1] servant de substitut pour « mouche-abeille » dans l'intolérable bissémantisme

ESSAIM = « abeille » et « essaim » (= « ruche-essaim »).

D'unilatéral qu'était le remède thérapeutique (MOUCHE (A MIEL) = « abeillle ») il devient, par confusion, collatéral, donc efficace aussi pour « essaim », par le fait que

ESSAIM en picard était = « essaim », d'où
l'équation LA MOUCHE = « essaim ».

C'est pourquoi phonétiquement MOUCHE A MIEL « abeille » et MOUCHE « essaim » ne se comportent pas uniformément d'après le modèle **musca** > *muk* : partout où ils sont conformes à la phoné-

1. Nous mettons A MIEL entre parenthèses, parce que nous aurons à admettre, comme ressource thérapeutique venant du français littéraire, à côté de MOUCHE A MIEL, collatéralement ou même antérieurement, un MOUCHE venant de MOUCHETTE. Cette éventualité ne modifie en rien la question sur l'origine française de l'intervention.

tique de **musca** > *muk* ils sont patoisés ; ils restent fidèles à leur origine là où ils ne sont pas conformes à la phonétique de **musca** > *muk*.

UNE MOUCHE était aussi bien UN ESSAIM .. de mouches qu'UNE MOUCHE .. d'essaim, mais n'était pas originairement une *muk* ; il ne l'est devenu que par une malencontreuse, implacable loi qui le patoisait [1].

4) *é* « abeille » > « oiseau ».

A l'extrémité orientale de l'aire A, **apis** > *é*, nous venons d'assister à la pénétration mutuelle de ***wespa** et de **apis**. Si nous nous transportons maintenant à l'extrémité méridionale de cette aire, ce sera pour y constater un conflit analogue, et non moins digne d'attention.

C'est au point 279 qu'il se produit. Là se présente un état de choses, dont voici les quatre traits essentiels :

A 279, « abeilles » = *dĕ̊ tyŏ̊ ĕ̊zĕ̊*
« essaim » = *ĕ̊ɛĕ*
« oiseau » = *mōŋœ̆* (littéralement MOINEAU)
« ruche » = *pĕ̊ŋĕ̊ ă̊ rŭ̊k*.

Le problème est de savoir quels sont les rapports mutuels de ces quatre dénominations, et en premier lieu de déterminer ce qu'est *ĕ̊zĕ̊* dans l'expression *dĕ̊ tyŏ̊ ĕ̊zĕ̊*.

Pour savoir ce qu'est *ĕ̊zĕ̊*, partons du fait que le suffixe ..**ellum** s'est longtemps conservé sous la forme du singulier ..*é* sur plusieurs territoires avoisinant le point 279. Il en était ainsi, par exemple, il y a une trentaine d'années encore, à quelques kilomètres de là, au Bourg d'Ault [2] : des matériaux que nous y avons recueillis nous-même nous montrent qu'on y disait *bă̊tĕ̊* « bateau », etc. De même, en un lieu plus rapproché encore du point 279, à Cayeux, nous avons constaté personnellement, à la même époque, que, si

1. Loi qui allant à l'exaspération et en sens inverse fait dire aux Picards des environs de Noyon TRICHOTER pour TRICOTER, ou VIANT pour VIENT, ou encore JE TROUVIENDRAI pour JE TROUVERAI.

2. Officiellement : Ault (*ŏ̊lt*). Pour éviter la mutilation phonétique en *ŏ̊*, les indigènes appellent leur village *Burkèdaw* (= Bourg d'Ault) comme ils appellent VILLE D'EU et non EU la ville la plus rapprochée.

les « terriens » y disaient .. *yaw* « .. eau », *galyaw* « gâteau », etc., les « matelots », qui représentent un parler plus archaïque, disaient généralement .. *ei*, ..*è*, *wàlè*, etc. Au point 265, l'Atlas nous offre *muyè* « moineau ». Ce n'est que récemment, peu à peu, et non sans laisser çà et là des traces jusqu'à nos jours, que le produit phonétique de .. **ellum** a fait place à celui de .. **ellos**. On peut donc admettre que, sur tout le territoire considéré ou sur une partie de ce territoire, **aucellum** a été, jusqu'à une époque récente, *wezé* ou *ézé*. En fait, la forme *ézé* (avec *é* initial) se rencontre dans le voisinage immédiat du point 279. De là la supposition qu'à une époque récente le parler du point 279 avait aussi *ézé*. Cette supposition se changera plus tard pour le lecteur en certitude : pour l'instant, il nous suffit qu'il nous accorde que le fait est possible et vraisemblable.

Dès lors, supposé qu'au point 279 « oiseau » se soit dit *ĕzĕ* en un temps où « abeille » se disait *é*, on voit qu'en ce temps une expression telle que LE VOL *dĕzĕ* était aussi bien « le vol des abeilles (*dĕz ĕ*) » que « le vol d'oiseaux (*d ĕzĕ*) ».

De là un conflit d'**apis** et d'**aucellum** [1], dont on peut se représenter les principaux modes et accidents.

D'une part **aucellum** > *ézé* « oiseau » passa au sens d'« abeilles ». Cet *ézé* « abeilles » n'évolua pas, comme on devrait s'y attendre, à *ĕzyœ̆*, mais resta comme figé, probablement sous l'influence de *é* « abeille », conservé dans les parlers avoisinants.

D'autre part (et c'est une des raisons qui nous font croire que

1. Le cahier 298, qui a *é* « abeille » porte à RUCHER : *syĕj ăz ĕ*. Nous avons dit dans la Notice qui accompagne l'Atlas le peu de cas que nous attachions à la séparation des mots, telle que nous l'avons faite (— il aurait fallu faire au préalable une étude semblable à celle-ci pour savoir quelle séparation il fallait adopter —); c'est *syĕj ă z ĕ* que nous écririons aujourd'hui, et ni *syĕj ăz ĕ*, qui pourrait faire croire à une équivalence de SIÈGE A ÉS, où la préposition aurait pris une *s* de liaison (*z*) pour détruire l'hiatus, car il ne peut s'agir de *als* (A LES) > *az*, ni *syĕj ă zé*, où *é* « abeille » serait devenu *zé* sous la pression des articles pluriels LES, DES, CES (art. picard) avec lesquels il était le plus souvent en contact, car ce serait en contradiction avec l'indication « abeille » = *é*. Notre notation définitive *syĕj ă z ĕ* représente SIÈGE A CES ÉS (*syĕj ă ĕz ĕ* serait la forme phonétique mais idéale dans ce patois qui en fait, en combinaison syntactique aussi étroite que s'il s'agissait d'un composé, *syĕj ă sz ĕ* > *syĕj ă z ĕ*).

Il n'existe donc pas de mot *zé* « abeille » qui aurait pu nous engager sur une fausse piste dans notre investigation sur *é* « abeille » > *ézé* « oiseau » au point 279.

le parler du point 279 a réellement possédé la forme *ĕẓĕ* « oiseau »), l'expression *dĕ tyŏ ĕẓĕ* nous prouve que, chez le sujet d'Edmont, *ĕẓĕ* était bien senti comme ayant sémantiquement la valeur d'« oiseau » ; sans quoi, s'il s'était agi pour ce sujet d'« abeilles », il n'y aurait pas joint l'épithète *tyŏ* (PETIOT, PETIT). Notons qu'il ne dit pas *dĕ tyŏẓ ĕẓĕ* comme il dit *dĕ tyŏẓ éfã* (DES PETITS ENFANTS). C'est cependant ce qu'il a dû dire autrefois, ou sinon lui, du moins son père, pour signifier « de petits oiseaux » ; mais, quand il dit, parlant d'abeilles, *dĕ tyŏ ĕẓĕ*, sans faire la liaison, il manifeste en quelque sorte sa surprise qu'une « abeille » soit un « oiseau » (cf. LE ONZE DU MOIS) [1].

Que devient, au point 279, *ĕẓĕ* au sens d'« oiseau » ? Par le seul fait qu'il est entré en conflit avec **apis**, et comme s'il avait subi par là un véritable « télescopage », il disparaît en ce sens, pour faire place à « moineau » ; ou bien, s'il se sauve de la bagarre, ce n'est que dans le voisinage du point 279, où il a suivi la voie phonético-morphologique particulière à ..**ellum**, ..**ellos**, sous la forme *ẹẓyœ* (< *wẹẓyœ*).

Mais, dira-t-on, est-il possible de se représenter clairement un parler où les conditions du langage soient telles qu'une même expression y signifie « abeilles » et, à deux pas de là, « petits oiseaux », si bien que le sujet parlant n'ose l'employer au sens d'« abeilles » qu'en évitant la liaison (DES PETIO(TS) OISEAUX) ? Comment concevoir comme viable un tel état de choses ?

Notre réponse est qu'en effet il ne faut pas le considérer comme viable, ou du moins comme durable. Les faits que l'Atlas enregistre au point 279 représentent bien plutôt des « moments », des échos éphémères entre bien d'autres échos, non moins éphémères, qui se sont répercutés dans la région : L'un d'eux nous est représenté par cette autre indication relevée, elle aussi, au point 279 : « ruche » = *pĕtyĕ ă rŭk*. Elle nous montre qu'au même temps où le parler du point 279 admettait « abeille » > « oiseau », il admettait aussi « abeille » > RUCHE > *ruk* (le mot régional pour « ruche » est CATOIRE). Donc la RUCHE, concurrent étranger et incompris de PETITS OISEAUX, était, pour le sujet interrogé par

1. Félicitons-nous une fois de plus qu'Edmont n'ait pas été un « linguiste » de profession : des matériaux recueillis par un linguiste auraient-ils enregistré des faits aussi fugitifs, de telles hésitations, de telles nuances ?

Edmont au point 279, une « abeille », parce que l'ESSAIM du voisinage, qui est une « ruche » au même titre que VAISSEAU D'ÉS à 283 et 282, est une « abeille », d'où RUCHE, *ruk* = « abeille ».

Or, nous retrouvons une note prise par nous à Cayeux il y a trente-quatre ans, et nous la reproduisons textuellement, telle que nous l'avons reçue de M. Sauvage, alors maire de Cayeux :

« *Ruk* = « ruche », mais une « abeille » c'est aussi une *ruk*, et *ruk* est aussi le panier plein (l'essaim, la ruchée) » [1],

et c'est là un gage de plus, entre tant d'autres, de l'excellence des matériaux recueillis par Edmont.

B. « ABEILLE » > ESSAIM.

L'Atlas porte qu'en certains parlers « abeille » se dit ESSAIM. Le fait a tant surpris les linguistes qu'ils l'ont parfois révoqué en doute : c'est ainsi qu'en février 1904, l'un d'eux, dans le *Journal des Savants*, s'est demandé si Edmont avait bien saisi la pensée des gens qu'il interrogeait, s'il n'avait pas enregistré simplement une impropriété individuelle, dont il serait inconcevable qu'elle se fût propagée et

1. Ici encore la langue littéraire remplit son rôle de pourvoyeuse des patois lorsqu'ils traversent une crise lexicale. Nous l'avons vue, remédiant à un état patois où ESSAIM était « abeille » et « essaim », apporter son MOUCHE que le patois s'approprie avec le sens de « essaim », mais qui, malheureusement, était presque instantanément patoisé en *muk*. Manœuvre malheureuse, qui aurait été heureuse et efficace si MOUCHE sous sa forme française avait pu persister à côté de *muk*. Cf. ATTACHE à côté de ATTAQUE dans le Lexique Saint-Polois. MOUCHE aurait pu être conçu comme un mot patois qui, francisé, aurait été MOUCE ; nous allons voir MOUCHETIER « rucher », considéré comme mot patois, devenir MOUCETIER « rucher ». Mais l'attraction de *muk* sur MOUCHE était bien plus imminente que celle de ATTAQUE sur ATTACHE (je ne fais point d'attache — c.-à-d. d'attention — à ce qu'il dit : ATTAQUE « maîtresse pièce de la charpente d'un moulin à vent).

Parallèlement la langue littéraire apporte RUCHE « ruche » qui en patois est une « ruche-essaim », et ESSAIM étant = « abeille », « abeille » devient RUCHE, patoisé en *ruk*.

Le lecteur se figurera aisément notre déception quand, il y a 34 ans, étant allé en Vimeu, sur les conseils de G. Paris, y recueillir des matériaux dialectologiques, nous enregistrions à Cayeux les formes MOINEAU pour « oiseau », *ruk* pour « abeille », en même temps que pour « ruche », en même temps que pour « essaim ». Nous ne nous doutions guère à cette époque que ces réponses fussent des résultats logiques de débats linguistiques, qu'ils dussent fournir autre chose qu'un thème de regret de la décadence des patois et que plus tard un autre que nous confirmerait nos notes, mais les présenterait sous un jour imprévu.

enracinée dans un groupe humain de quelque importance. Nous avons fait part de cette inquiétude à Edmont : pour comprendre à quel point elle l'a surpris, il faut savoir que depuis plus de trente ans il publie dans un journal de Saint-Pol, l'*Abeille de la Ternoise*, sous le titre « *Par chi par lo* », des chroniques fort amusantes, qu'il signe ECHAIN. Faut-il croire que, pendant trente ans, ses lecteurs, se méprenant sur le sens de ce pseudonyme, auraient cru que le rédacteur de ces chroniques prétendait être, à lui tout seul, nn « essaim » ?

Il faut donc, n'en déplaise aux linguistes, accepter comme certain le fait qu'à Saint-Pol et aux lieux indiqués par l'Atlas, il existe un mot ESSAIM « abeille » et ce fait est de la plus haute importance. Si ce mot ESSAIM « abeille » nous avait manqué, et peu s'en est fallu qu'il nous manquât, nous n'aurions pu reconstituer l'histoire des mots qui ont désigné l'« abeille » dans le nord de la France : il nous eût été, en effet, impossible de l'inventer, et c'est pourtant lui, comme on va le voir, qui, en plusieurs aires d'où il a depuis disparu, a servi d'assiette aux mots aujourd'hui employés pour dire « abeille ».

Il nous faut donc considérer avec le plus grand soin l'aire B de notre carte où ESSAIM subsiste aujourd'hui au sens d'« abeille », et déterminer la nature de ce mot.

Pour comprendre que le terme de ESSAIM et ses remplaçants aient pu succéder à **apis** deux postulats sont nécessaires et nous seront facilement accordés :

1) Il faut se défaire de la conception étymologique, persistante, obsédante dans l'esprit et qui fait donner la fausse définition « colonie d'abeilles sortant de la ruche mère pour aller chercher une autre habitation » (Littré). La définition est exacte dans le Dict. gén. qui dit : « groupe d'abeilles, de guêpes, vivant en commun. Spécial. Groupe d'abeilles qui, quand la ruche est trop peuplée, la quittent avec une nouvelle reine pour aller s'établir ailleurs [1] ».

1. La définition de Littré est contredite par l'exemple qui la suit immédiatement : « Le nouvel essaim quitte la ruche et l'ancien reste. »

Il est curieux de constater dans les dictionnaires à l'usage des écoliers la constante contradiction entre l'acception telle qu'elle est donnée par le Dict. gén. et celle de Littré. ESSAIM déjà au XIII[e] s. est synonyme de « essaim-ruche » (voir Godefroy, *achier*). Les définitions sont-elles faussées par des considérations étymologiques, ou une évolution sémantique s'est-elle produite, p. ex., sous l'influence

L'extension sémantique d'ESSAIM = **examen** à « colonie d'abeilles » est le résultat d'une étymologie populaire rattachant ce mot à *es*, et qui a fait d'ESSAIM un « ensemble », une « famille d'*es* » et cette extension, en tant que basée sur *es*, doit donc être particulière à la langue d'oïl. On a méconnu le rôle très important de l'étymologie populaire dans la formation de la langue. (Voir **Appendice V.**)

2) Il faut se représenter que MOUCHE, de tout temps et antérieurement au rôle qu'il a été appelé à jouer lors de la disparition de **apis** a pu servir d'équivalent, de substitut aux noms spéciaux désignant les mouches piquantes. « Diex me fait le tens si a point : Noire mousche en esté me point, En yver blanche », Rutebeuf (Littré) [1].

De ces deux considérations il résulte ce qui suit :

ESSAIM, désignant non seulement la colonie sortant de la ruche, mais aussi, consécutivement à sa sémantique étymologique, la colonie y restant — voire même la colonie de guêpes [2] — ESSAIM est

de l'acception figurée de ESSAIMER en parlant de l'émigration d'une partie d'un peuple ? Il y aurait eu un flottement bien compréhensible. ESSAIM étymologiquement sémantique (= « **examen** ») serait devenu, sous l'influence de *es* « abeille », ESSAIM = « **examen** » et aussi colonie restant dans la ruche, puis derechef ESSAIM = « **examen** » après que tout rapport eût été rompu avec *es* disparu.

Une évolution identique se présente dans l'aire D, où ESSAIM « colonie de la ruche » (> MOUCHE D'ESSAIM « abeille ») est devenu JEUNEAU qui ne peut plus désigner que la « colonie d'abeilles quittant la ruche ».

Il est certain que ESSAIM = « **examen** » a subi (par une étymologie populaire qui le rattachait à *es* « abeille ») une évolution sémantique qui lui a fait prendre le sens de « colonie de la ruche, ruche ». Cela est si vrai qu'en présence d'un ESSAIM bissémantique et prêtant à équivoque, il fut créé un nouveau terme pour désigner l'essaim qui s'envole de la ruche et le distinguer de celui qui y reste, mais, l'efficacité de cette distinction, en présence d'une concomitance des deux termes, ne fut pas de longue durée et il y eut derechef bissémantisme. C'est ainsi que d'une part naquirent de ESSAIM, dans la voie sémantique maintenue par ESSAIMER « sortir de la ruche » de nouveaux dérivés et, satisfaisant pleinement au desideratum senti dans le bissémantique ESSAIM, confirmant admirablement notre affirmation par le choix qui en a été fait et qui les rattache à l'idée de « **examinare** » latin, les créations romanes JETON, JET (d'où le verbe JETER « essaimer »).

1. C'est ainsi seulement que s'explique entres autres un MOUCHETTE « abeille » (« la gentille des mouches »), antérieur à toute défaillance de **apis**.

2. Ce qui est bien conforme à la conception que nous aurons de ESSAIM, travaillé par l'étym. pop. qui en fait toujours une colonie de *es*, qui sont ici des « mouches piquantes » et non plus spécialement des « guêpes ».

aussi une « ruchée », la population d'une « ruche », la ruche vivante et — contenant pour contenu — une RUCHE. ESSAIM peut être synonyme de RUCHE.

MOUCHE D'ESSAIM est donc un terme aussi approprié, sinon le plus approprié à succéder à un **apis** défaillant que MOUCHE DE RUCHE, MOUCHE DE CHATOIRE, MOUCHE DE VAISSEAU D'ÉS, etc.

MOUCHE D'ESSAIM ne désigne pas une mouche faisant partie d'une colonie d'abeilles qui quittent la ruche, mais une mouche faisant partie d'un groupement d'abeilles vivant en commun.

Obsédé par la fausse conception de ESSAIM « essaim », nous avons cru longtemps que ESSAIM « abeille » devait être un dérivé de *es*, pareil à ESSETTE « abeille » — idée presque excusable, puisque ESSAIM se trouve avoir été influencé sémantiquement par *ès* — nous ne pouvions admettre qu'on eût appelé l'« abeille » MOUCHE D'ESSAIM, terme qui n'aurait existé qu'en picard et en wallon et pas ailleurs, et nous nous trouvions alors en face d'un problème angoissant : comment se peut-il que dans une région où l'on a eu ESSAIM « essaim », où l'on a encore (ES)SAIMER, il se soit produit un ESSAIM contradictoire avec un ESSAIM existant et qu'il ait culbuté ce dernier, qu'appuie le verbe ESSAIMER, sans qu'il y eût ici des circonstances atténuantes pareilles à celles que nous observerons dans MOUCHETTE « abeille » culbutant MOUCHETTE « moucheron, petite mouche ». Nous sommes quelque peu confus d'avoir à avouer cet embarras et d'avoir cherché si longtemps à nous en défaire.

Si MOUCHE D'ESSAIM, la partie qualificative du terme paraissant se suffire pour désigner l'« abeille », a abouti à ESSAIM (cf. un (aéro-(plane)) Blériot, une (automobile) Renaut, une (boîte) Poubelle, la (cafetière) Du Belloir, bas (de chausses)[1], MOUCHE a dû très rapidement tomber, puisque nulle part nous ne trouvons MOUCHE D'ESSAIM[2]. Cette chute survenant immédiatement après la création de MOUCHE D'ESSAIM ne nous surprend pas, car nous voyons

1. Nous dirions sans doute LE HAUT pour le HAUT-DE-CHAUSSES, si ce dernier était parvenu jusqu'à nous sans être contrarié dans sa carrière par des concurrents tels que CULOTTE, PANTALON.

2. ESSAIM « abeille » devrait être logiquement fém. (DU CHAMPAGNE). S'il est masc., c'est parce que ESSAIM « essaim » est masc. et que *ǣn* « une » répond dans cette région aussi bien à UN qu'à UNE devant voyelle. L'absence actuelle de MOUCHE D'ESSAIM est parallèle à celle de MOUCHE-ABEILLE (> ABEILLE) ; d'ailleurs elle est légitime puisque MOUCHE allait devenir « essaim ».

MOUCHE DE RUCHE (493) en une aire toute récente ne comprenant que deux points devenir RUCHE (482) et, dans la Haute-Loire, deux points ayant MOUCHE DE RUCHE (815, 817) voisins d'un point, 807, où l'abeille porte un nom simple tiré de « ruche » et consécutif à MOUCHE DE RUCHE, ce sont les deux seules aires, toutes deux d'âge récent, où MOUCHE DE RUCHE ait prévalu, et nous voyons *făεǒ d ẽ* (< VAISSEAU D'ÉS = « ruche ») dans une aire comprenant trois points seulement être une « abeille » (< MOUCHE DE OU A *făεǒ d ẽ*). Preuves de la superfluité de MOUCHE en même temps que de sa nature générique constamment susceptible de se substituer à toutes espèces de « mouches ».

De cette évolution ressort un ESSAIM qui est une « abeille » et en même temps un « essaim ». Des ESSAIMS forment un ESSAIM ! Homonymie intolérable en effet, et c'est pourquoi ESSAIM « essaim » a disparu des aires C et D comme par enchantement, alors qu'il se trouve partout ailleurs dans la Gaule romane sous les formes ESSAIM et JETON, cette dernière très ancienne aussi dans la langue.

L'absence de ESSAIM « essaim » s'explique uniquement par l'ancienne présence de ESSAIM « abeille », et l'absence de ESSAIM « abeille » s'explique uniquement par l'ancienne présence de ESSAIM « essaim ».

Il est impossible d'attribuer cette double absence à une autre raison qu'à une double présence intolérable.

Si nous avons dans l'aire B encore une coexistence de ESSAIM « abeille » et « essaim », c'est que l'aire B est le débris d'une ancienne aire qui recouvrait BCD, une aire B où, à défaut d'une substitution possible ou opportune, l'on s'est accommodé à l'homonymie. Accommodé ? Oui, mais jusqu'à un certain point seulement. C'est ce que nous allons observer.

Un même mot ne saurait désigner une travailleuse de la ruche et une colonie de ces travailleuses, surtout si ce mot était appliqué à la colonie qui déserte la ruche : ce serait plus intolérable encore que l'emploi d'un mot unique pour dire « un mouton » et un « troupeau de moutons », d'autant que le verbe ESSAIMER continue à vivre. Pourtant nous voyons qu'aux huit points qui constituent l'aire B, les sujets ont répondu par un même mot ESSAIM à la question « abeille » et à la question « essaim ».

Mais, dans son *Lexique Saint-Polois* — Saint-Pol étant l'un de

ces huit points, — Edmont nous donne la précieuse indication que voici :

« *ĕcē̆*, s. m., abeille. Ne s'emploie que très rarement dans le sens d'essaim. — Même signification : *mŭ̊k*, pl. »

On voit donc que les Saint-Polois sont gênés par la concomitance d'ESSAIM, signifiant « abeille » par tradition patoise, et d'ESSAIM signifiant « essaim » (renforcé par l'existence en patois du verbe ESSAIMER), et que, pour écarter ce bissémantisme intolérable, ils recourent, plus ou moins timidement, à un substitut d'ESSAIM « essaim » : « les mouches ». Ce substitut d'« essaim », nous allons le retrouver dans l'aire C.

Le sort qui était réservé au qualificatif se débarrassant de MOUCHE était conditionné par la nature sémantique originaire du qualificatif. Remarquons que ESSAIM était le seul qui, dans sa double sémantique, évoquait des êtres vivants, les autres n'évoquaient à côté de abeille que l'idée de « panier ». Sa ressemblance avec *es* « abeille » n'est pas étrangère au choix qui en a été fait et ce choix se présente ainsi comme devant être le plus ancien, le plus apte à se substituer à **apis**. Le français littéraire qui paraît avoir sauté de **apis** à *ep*, originairement « guêpe », sans intermédiaire, semble ne pas avoir manœuvré et s'être fourvoyé comme l'ont fait le picard et le wallon, cependant le saut brusque à *ep* laisse supposer un gros embarras.

ESSAIM « abeille », résultat malheureux d'une première tentative populaire de création substitutive à **apis** défaillant nous paraît solidement établi.

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF SUR LES AIRES A ET B.

Les aires A et B révèlent tous les cas de pathologie lexicale qui ont affecté **apis**, **examen**, ***wespa** et **aucellum** dans le nord de la France.

L'aire A, où **apis** est arrivé à la forme la plus réduite que puisse revêtir un mot (*ẹ*), à l'aboutissement extrême de l'évolution phonétique régulière que ce mot latin devait subir, s'il n'était pas entravé ou anéanti dans le cours de son processus phonétique par la rencontre délétère d'homonymes, nous révèle en ses points extrêmes des faits qui se sont produits dans les aires avoisinantes.

De ces points extrêmes

les points 283 et 282 (*fåeŏ d é* « essaim » et « abeille », *mŭeŏ d ĕ* « essaim » et *mŭe ă măeŏ d ĕ* « abeille ») nous ont montré l'aire A envahie par la substitution de ESSAIM à « abeille », substitution qui constitue l'aire B,

le point 294 (*lĕ ŏp* « essaim ») nous a montré l'aire A envahie par la confusion de « guêpe » avec « abeille », confusion dont on peut voir, pour GUÊPE, quelques conséquences dans notre Appendice,

le point 279 (*dĕ tyŏ ĕzĕ* « des abeilles ») nous a montré l'aire A envahie par l'homonymie de « abeille » avec OISEAU.

Substitution de ESSAIM à « abeille », confusion de « guêpe » avec « abeille », homonymie délétère de « abeille » avec OISEAU : tels sont les faits qui se sont présentés à nous et dont nous avons observé le cumul aux points extrêmes de l'aire A.

Ces faits sont à la base de toutes les péripéties que nous allons avoir à étudier, aussi bien de celles qui concernent **apis** que de celles qui concernent les mots qui ont été en conflit avec **apis** et ont, de ce chef, comme **apis** lui-même, échappé par substitution au sort que leur réservait le libre épanouissement des lois phonétiques ou ont été affectés sémantiquement et phonétiquement.

Ces constatations, dont les interprétations — avons-nous besoin de le dire ? — résultent d'une étude faite sur l'ensemble des aires septentrionales et orientales de la France et n'ont pas jailli de la seule observation de ce qui s'est produit dans les aires A et B, nous tracent le plan de l'exposé des faits qui vont suivre.

Pour être véridique cet exposé doit donc être aussi bien une suite constamment logique qu'une confirmation constante de notre interprétation des faits qui se sont produits dans les aires A et B, ou, plus particulièrement dans les quatre points extrêmes de l'aire A qui les résument tous.

Nous avons à examiner successivement

les conséquences de la substitution de ESSAIM (< *es*) à **apis**,

les conséquences de la confusion de « guêpe » avec « abeille » (*es*, *wes* = « abeille » et « guêpe »),

les conséquences de la collision de *es* (< **apis**) avec OISEAU.

C. « ESSAIM » > MOUCHE.

Dans l'aire B l'« abeille » est ESSAIM, et ESSAIM est aussi un « essaim » à emploi restreint par *muk* plur.

L'observation judicieuse d'Edmont sur la vitalité restreinte de ESSAIM « essaim » et sa concomitance avec *muk* plur. confirme la valeur de nos observations antérieures au présent travail sur la nécessité d'une création nouvelle dans des cas d'ambiguïté aussi intolérable que celle d'« abeille » avec « essaim ».

Dans l'aire C l'« abeille » est actuellement une « mouche à miel » ou une « mouche d'apier (de rucher) » ou une « mouche », et l'« essaim » est « mouche » ou un succédané de « mouche ».

L'« essaim » y est ESSAIM, concurremment avec « mouche » dans trois points seulement, et ces trois points sont limitrophes d'aires où ESSAIM « essaim » se justifie par le voisinage immédiat (246, 245, 189).

Dans tout ce vaste territoire C où « mouche » est employé pour désigner l'« essaim », « mouche » repose sur l'équivoque créée par ESSAIM = « essaim » et « mouche » (aire B) qui provoque la disparition de ce bissémantisme et son remplacement

pour « abeille » par « mouche (..?) [1] »,

pour « essaim » par « mouche ».

Une nouvelle conception lexicale pour « essaim » était nécessaire à tel point que l'on voit le parler à 193, seul point où nous ayons trouvé trace d'une tentative de création originale s'attachant à **examen**, créer *samerou*, forme étrangement obtenue d'après l'infinitif ESSAIMER (> SAIMER) qui continue à exister dans C, malgré la disparition de ESSAIM « essaim ».

Tout ce territoire C a eu, comme l'aire B, ESSAIM = « abeille », et ESSAIM = « abeille » et « essaim » a disparu bilatéralement à cause de son bissémantisme et totalement, sauf en trois points limitrophes d'aires, où ESSAIM « essaim » n'avait pas de raison qui le fît disparaître.

L'aire C a éprouvé le besoin de se défaire de l'équivoque créée par ESSAIM « abeille » et « essaim », tandis que B semble s'en accommoder. C s'en affranchit, mais à quel prix ? Elle tombe dans une seconde équivoque, celle de MOUCHE « essaim » avec « mouche, mouche-abeille », renouvellement exact de l'équivoque à éviter ESSAIM « essaim » et « abeille », après avoir adopté MOUCHE (..?) « abeille », ce que semble ne pas avoir fait le territoire B.

1. On va voir à l'instant ce que vaut cette indication énigmatique. C'est MOUCHE-EP.

Dans ces conditions, il est parfaitement concevable et vraisemblable que certains des parlers, socialement inférieurs et à l'origine insensibles à l'inconvénient du bissémantisme résultant de la création de ESSAIM « abeille », l'ont possédé *en réalité*, que d'autres, plus critiques, ont, sans en adopter les deux termes, subi par solidarité l'ambiance ESSAIM = « abeille » émanant des premiers, et n'en témoignent que par l'absence de ESSAIM « essaim ».

Le fait que *es* « abeille », après avoir été remplacé par ESSAIM, s'est survécu et a pu se trouver encore en collision avec « guêpe » nous oblige à concevoir ainsi l'absence de ESSAIM « essaim ». Il ne nous paraît pas, vu l'ineptie et l'inefficacité de la substitution de ESSAIM à « abeille » que notre conception soit invraisemblable. Loin de là : notre conception sera confirmée par une survie de *es* « abeille » après une nouvelle collision (avec « guêpe »), collision aussi désastreuse que celle survenue dans ESSAIM.

Mais qu'était donc ce MOUCHE évoqué pour se substituer dans le sens d'« essaim » à un ESSAIM devenu « abeille » ? Qu'était ce MOUCHE qu'à deux reprises nous avons désigné énigmatiquement par MOUCHE (..?) et qui a été appelé pour se substituer dans le sens d'« abeille » à un ESSAIM devenu « abeille » ?

Ces deux MOUCHE ont été empruntés au français de l'Ile-de-France, qui est le pourvoyeur habituel des parlers régionaux lorsqu'ils se trouvent en détresse.

Le premier, MOUCHE = « essaim », est devenu d'« abeille » qu'il était en français « essaim » en patois de C, parce que dans le patois de C ESSAIM était une «abeille » (de là LA MOUCHE = « l'essaim »).

Le second, MOUCHE (..?), était en français le terme désignant alors l'« abeille » et était le successeur immédiat de *ep* « abeille », qui, déchu de sa valeur sémantique et en opposition formellement dangereuse avec *gep* « guêpe », avait requis le secours de MOUCHE, terme toujours latent et disponible pour désigner les mouches piquantes, et avait formé le composé MOUCHE-EP « abeille » en regard de MOUCHE-GUÊPE « guêpe ». C'est ce MOUCHE-EP qu'a emprunté l'aire C, c'est ce MOUCHE-EP que représente notre formule MOUCHE (..?).

Ce MOUCHE-EP, moitié par incompréhension, moitié par attraction, devint MOUCHETTE, existant réellement ou idéalement, désignant étymologiquement le « moucheron » et ne pouvant désigner l'abeille pour cause d'invraisemblance entomologique (l'abeille

étant plus grande que la mouche domestique) ; MOUCHETTE devint MOUCHE. MOUCHE bissémantique (= « mouche » et « abeille ») donna dans l'Ile-de-France MOUCHE A MIEL « abeille » qui fut ensuite exporté en tous les lieux où un remède définitif était nécessaire dans le désarroi causé par l'incapacité de apis à désigner l'« abeille ».

MOUCHE-EP est bien l'étape française de l'histoire des mots ayant désigné l'abeille dans les régions où les patois du nord de la France ont eu recours à la langue littéraire. Antérieurement à cette époque la langue littéraire, qui avait *es*, puis *ep*, ne pouvait leur venir en aide, c'est pourquoi ils ne trouvèrent de ressource qu'en eux-mêmes, par recours à *muk* d'essaim > ESSAIM ; ce n'est pas postérieurement à MOUCHE-EP que l'on peut placer la première intervention de la langue littéraire dans les patois du nord, car l'histoire du mot GUÊPE dans le nord nous montre l'intervention de MOUCHE-EP dans les formes que GUÊPE y a prises (MOUCHE-*wep* > MOUCHE-*wet* parallèlement à MOUCHE-EP > MOUCHETTE).

La couche actuelle de l'aire C constituée par MOUCHE A MIEL, MOUCHE D'APIER, MOUCHE est donc superposée à une aire MOUCHETTE, qui a elle-même comme couche sous-jacente l'aire MOUCHE-EP. Nous aurons à reparler longuement de MOUCHETTE, aire sous-jacente dont nous retrouverons des traces certaines, comme nous avons retrouvé la trace certaine de MOUCHE-EP dans les anomalies de GUÊPE (Appendice).

Pour que MOUCHE « essaim » eût une efficacité thérapeutique durable, il aurait fallu qu'il restât dans l'aire C sous sa forme française, car ESSAIM « abeille » a toujours été considéré comme étant *muk* d'ESSAIM. Une *muk de mue* était une MOUCHE D'ESSAIM et une *mue de muk* était un ESSAIM DE MOUCHES. C'eût été là un état linguistique irréalisable dans n'importe quel patois en contact avec le français — et ils le sont tous — et à plus forte raison dans des patois qui font de Canada CHANADA [1], ou de champignon *kãpiŋõ*, ou de tricoter *triεoté*. C'était compter sans le pouvoir de nivellement de la phonétique, phonétique qui allait faire valoir ses droits d'assimilation (RUCHE, mot étranger > *ruk*).

MOUCHE « essaim » et MOUCHE < MOUCHETTE « abeille », et MOUCHE A MIEL qui survint, venant du français après MOUCHE

1. Voir Introduction.

« abeille » étaient tous susceptibles de devenir *muk* ou *muk* A MIEL ; ce qu'il y a de remarquable, ce n'est pas qu'ils le soient devenus, mais qu'il y ait encore quelques « rescapés » de cette loi d'assimilation, de naturalisation phonétique, et ces rescapés ne contribuent pas peu à confirmer notre explication.

Tandis que MOUCHE « mouche domestique » est partout conforme aux lois phonétiques du picard, MOUCHE « essaim » ne l'est pas toujours.

Ainsi : 246 *mu̇̀k* « mouche », *mu̇̀ɛ* « essaim » ; 270 *mu̇̀ɛ*, *mu̇̀k* « mouche », *mūɛ* « essaim » ; 272 *mu̇̀k* « mouche », *dẽ jõn ẽd mu̇̀ɛ* « essaim » ; 262 *mu̇̀k* « mouche », *jẽ d mu̇̀ɛ* « essaim ».

MOUCHE A MIEL ne l'est pas davantage vis-à-vis de MOUCHE « mouche » (cf. 257, 255, 265, 272, 282 et 253 — ce dernier disant *muk* A MIEL mais APIER DE *muɛ* « rucher »)[1].

MOUCHE-EP emprunté au langage littéraire dans le désarroi causé par le bissémantisme ESSAIM « abeille » et « essaim » offre, en même temps qu'une analogie frappante de conditions de temps et de lieux, une apparente contradiction avec l'emprunt de CHAR « **caro** », emprunt dont il a été imparfaitement parlé dans un de nos travaux (Pathologie et thérapeutique verbales, I).

Le bissémantisme picard *kar* « char » et « **caro** » évoqua CHAR fr. « **caro** ». Si CHAR ne se picardisa pas en *kar* « char » et « **caro** », comme MOUCHE le fit en *muk*, si la picardisation de CHAR n'annula pas l'efficacité thérapeutique de l'emprunt fait au français, il se peut qu'il faille en chercher la raison dans la nature d'un *kar* « chair » redevenant « char » avec celle d'un *muk* « essaim » ou « abeille » redevenant « mouche-abeille » ou « essaim ». Mais qui nous dit que le mot VIANDE survenu plus tard ne recouvre pas de son aire une aire submergée de *kar* ressuscité « **caro** » ? C'est même fort vraisemblable, si l'on considère que les parlers de la Somme sont probablement sur la voie suivie par un mot français importé dans le Pas-de-Calais, que les parlers de la Somme sont étroitement apparentés par leur phonétique et leur vocabulaire avec ceux du Pas-de-Calais et en outre plus susceptibles de phonétique assimilatrice — de par leur voisinage plus rapproché du français, car ce sont les patois dans ces conditions qui ont la phonétique assimilatrice la plus accentuée — et si l'on considère enfin qu'un

1. Des lexiques nous renseigneraient-ils sur cet état linguistique ?

accident survenu à *car* « **caro** » expliquerait fort bien une certaine avidité à s'emparer du mot VIANDE, mot qui, par sa nature sémantique et par sa forme, se révèle comme étant né dans une aire originairement restreinte et considérablement dilatée par la suite.

Si à cette conception on voulait opposer le caractère phonétique plus ou moins régulier des formes de viande dans la Somme, cette objection ne nous toucherait guère, car nous savons que la phonétique assimilatrice — correcte ou fautive — par le nombre des mots qui lui sont soumis prévaut partout en France, et de beaucoup, sur la phonétique originaire, celle qui affecte seule les mots qui lui sont soumis depuis l'époque latine et dont le nombre, déjà restreint actuellement, diminuera à chaque étude sérieuse qui sera faite d'un mot roman.

Après avoir exposé à quel moment de ses évolutions « abeille », mot de tradition littéraire, est intervenu dans la tradition d'« abeille » au nord de la France, écartons définitivement l'objection la plus plausible qui pourrait nous être faite, celle d'après laquelle MOUCHE « essaim » et le successeur d'« abeille » MOUCHE A MIEL, chronologiquement postérieur à MOUCHE « essaim » ne seraient, en picard, qu'un *muk* originaire et MOUCHE A MIEL qu'un succédané de *muk* originaire, autrement dit que MOUCHE « essaim » et MOUCHE A MIEL « abeille » seraient dans le même rapport que ESSAIM « abeille » < *muk* d'ESSAIM. Puis nous exposerons en détail tous les faits qui, dans l'aire C, ont résulté de l'intervention française et qui ont eu une répercussion dans les aires A et B déjà traitées.

Un patois qui dit *muk* d'ESSAIM et ESSAIM pour désigner l'« abeille » ne peut pour désigner l'« essaim » dire *muk* qui est pour lui une « mouche ». Que *muk* d'ESSAIM existe encore ou que *muk* ait été évincé de *muk* d'ESSAIM (POMME DE TERRE coexistant avec POMME tout court), une *muk* n'a jamais cessé d'être pour cela une « mouche », ce qu'il est encore aujourd'hui.

Muk « mouche » et « essaim » serait contraire au sens commun.

Et ce *muk* bissémantique est aussi contredit par les formes phonétiques que revêtent les formes d'« essaim » s'appuyant sur la « mouche ».

En effet *muk* « mouche » n'explique en Picardie (aire de *muk* < **musca**)

ni la *muk*, les *muɛ* = « essaim » en des points où la « mouche » est une *muk* et même l'« abeille » est une *muk* à miel [1],

ni *muɛ* A MIEL en lieu et place de *muk* A MIEL

ni MOUCHE en deux points (292 et 293) = « rucher » (et à 292 aussi « essaim »).

Muk « mouche et « essaim » est contraire au sens commun, avons-nous dit, et si ce *muk* bissémantique s'est produit, il ne peut devoir son existence qu'à une surprise analogue à celle d'ESSAIM = « essaim » et « abeille » et d'autres que nous rencontrerons à profusion en poursuivant l'histoire des mots qui désignent l'« abeille ».

Seul MOUCHE, français, et maintenu sous sa forme française explique ces anomalies apparentes, mais ce MOUCHE français par une fatalité implacable devait devenir *muk*, et *muk* devait ainsi annuler l'efficacité fonctionnelle dévolue à MOUCHE français, rendre illusoire et éphémère l'intervention française. C'est par MOUCHE-EP > MOUCHETTE > MOUCHE que le français MOUCHE est intervenu, et MOUCHE était le remède unilatéral apporté au bissémantisme ESSAIM = « abeille » et « essaim » ; il devient en même temps remède collatéral pour « essaim » du fait que MOUCHE était un ESSAIM patois, c.-à-d. une MOUCHE qui correspondait à *muk* patois et allait le devenir, malheureusement pour l'avenir sémantique du patois.

Nous avons de cette genèse une confirmation qui nous paraît mathématiquement sûre. Comme elle exige une longue exposition, nous la consignons dans l'appendice (**Appendice** VI).

Quand MOUCHE A MIEL apparut en pays picard pour se substituer en second lieu (après que MOUCHE-EP fut devenu MOUCHETTE, puis MOUCHE, homonyme intolérable = « mouche », « abeille ») à un ESSAIM bissémantique = « abeille » et « essaim-ruche », il fut tantôt interprété comme étant un *muk* A MIEL (preuve : *muɛ* à larme), tantôt laissé intact au milieu du désarroi causé par la présence de deux produits de **musca** (produit patois et produit français) au risque de signifier « essaim » A MIEL et il aurait pu durer comme « mouche à miel » à côté de *muk de muɛ* = « mouche d'essaim ».

1. 262, par ex., dit *muk* A MIEL « abeille », qui comme MOUCHE est un importé fr., importé postérieur, mais JET DE *muɛ* « essaim ». Cette dernière forme n'est donc pas = « jet d'abeilles », mais = « jet d'essaim », soit litt. = « essaim d'essaim ».

Voilà pourquoi en un territoire ou **musca** aboutit régulièrement à *muk* on trouve d'une part des *muɛ a myel* parsemant l'aire *muk* (MOUCHE A MIEL étant étranger au pays) et qui peuvent aussi bien témoigner d'ESSAIMS A MIEL que de MOUCHES A MIEL, d'autre part, des *muk* « essaim » qui peuvent aussi bien témoigner de MOUCHE « essaim » que de MOUCHE « mouche-abeille », d'autre part, en deux points 292, 293 de *muɛ* « rucher » (sémantiquement identique à « ruche-essaim » et l'étant de fait puisque 292 dit aussi *muɛ* pour « essaim ») qui ne peut être que le MOUCHE fr. = « essaim ». Ces deux points ont *muɛ* A MIEL « abeille » et *muɛ* « mouche », mais MOUQUET = « (é)mouchet, épervier », légitimé par *vak* « vache », etc. montre que ces points avaient *muk* « mouche », que *muɛ* « rucher » est le MOUCHE fr. et que *muɛ* A MIEL est soit le MOUCHE A MIEL français, soit un MOUCHE (= ESSAIM patois) influençant un *muk* A MIEL > *muɛ* à miel.

Dans ESSAIM = « abeille » il y a eu en picard suppression de *muk* ; dans *muk*, *lĕ muk*, etc. « essaim » c'est le fr. MOUCHE dont *muk* est la traduction en patois ; dans *muk a myel* il y a originairement le fr. MOUCHE et *muk* n'en est que la traduction en patois.

Tous les autres produits de l'aire C dérivent logiquement de MOUCHE « essaim » et n'en sont que des correctifs pour remédier à la nouvelle collision qui résultait du fait que MOUCHE devint fatalement *muk* et par là que « essaim » devint « abeille ».

Comment expliquer UNE MOUCHE = « un essaim » autrement que par ESSAIM = « essaim » et « mouche », autrement que par l'évolution que nous venons de décrire ?

L'« essaim » est une MOUCHE, parce que l'ESSAIM (patois) est une MOUCHE.

Les parlers de l'aire C sont incapables d'exprimer l'idée d'« essaim » qui réclame un substitut à ESSAIM devenu inapte par son bissémantisme; ils sont incapables d'en créer un du verbe ESSAIMER ou de quelque autre façon. Dans leur impuissance ils agrippent le partenaire même du bissémantisme intolérable, mais sous sa forme française, tombent de Charybde en Scylla, reproduisent un bissémantisme tout aussi intolérable, celui de MOUCHE = « essaim » et « mouche » qui n'est que l'exacte reproduction de ESSAIM = « essaim » et « mouche » — et tombent de Scylla en Charybde.

Ils ont vécu dans un état lexical où LA MOUCHE est un « essaim », parce que ESSAIM est une « mouche » et même encore une MOUCHE

D'ESSAIM. Les MOUCHES D'ESSAIMS étaient des mouches de mouches, des essaims de mouches et des essaims d'essaims.

LA MOUCHE = « l'essaim » est la base de l'errement — non pas LES MOUCHES, car ces parlers ne disent pas LES MOUCHES A MIEL pour « essaim »[1] — et toutes les autres formes de l'aire C ne témoignent que de tentatives plus ou moins judicieuses faites pour sortir du cercle vicieux où s'est étourdiment jetée la langue. On s'acharne contre ce mot, on combat sa tendance naturelle à usurper le sens de « mouche ».

Ainsi l'on a :

LES MOUCHES (281)
NID DE MOUCHES (273)
MOUCHE QUI ESSAIME (280)
JEUNES DE MOUCHES (272, 190)
JEUNES DE MOUCHES A MIEL (291)

Au point 271 le sujet ne sait que répondre, il est dans l'embarras : on le serait à moins.

On a parfois un ESSAIM évidemment français, ainsi au point 191.

Au point 293 on trouve ce BOULOT DE GUÊPES, dont il a été parlé à propos de *lĕ̃ ŏ̃p* « essaim ».

Une seule création d'après le verbe (ES)SAIMER au point 193 : *samerou* (= (ES)SAMEREUIL ?), auquel correspond peut-être BOURDON du point 199, car *samerou* nous est signalé par Grandgagnage comme ayant un emploi figuré qui équivaut à BOURDONNEMENT. Cependant il nous paraît préférable d'y voir un produit neutre né de l'hésitation entre ESSAIM « abeille » et « essaim ».

Malgré l'apparence de stérilité et la dispersion des tendances régénératrices que présente cette nomenclature bigarrée, elle devait, grâce à l'existence, dans une partie de l'aire C, d'un mot capable de se dilater sémantiquement, aboutir à une combinaison de tout repos (> JEUNEAU, aire D).

1. MOUCHE A MIEL « essaim » est au point 194 une erreur de l'Atlas. Le copiste, qui n'est autre que nous-même, a été induit en erreur par le fait que dans le cahier 194 les deux lignes réservées à ABEILLE et à ESSAIM, qui suit immédiatement, étaient occupées par deux longs termes d' « abeille », réunis en accolade ; il s'ensuit que « essaim » a échappé à l'interrogation d'Edmont au point 194, où il faut donc, dans l'Atlas, attribuer les formes à « abeille » et à « essaim » uniquement à « abeille » et au mot « essaim » substituer un trait horizontal, marquant l'absence du mot par la faute de l'enquêteur.

D'autre part, comme « essaim » est synonyme de « ruchée, ruche pleine, ruche vivante > ruche » et ESSAIM étant une « abeille » en patois, le mot français RUCHE = « ruche » devient par l'intermédiaire « ruche-essaim » l'équivalent de « abeille » et est patoisé en *ruk*, comme MOUCHE « essaim » et MOUCHE A MIEL furent patoisés en *muk* et *muk* A MIEL.

De là à Cayeux : *ruk* = « abeille », « ruche », « essaim » (Voir *é* « abeille » > « oiseau »),

au point 279 : PANIER A *ruk* « ruche », alors que les abeilles y sont des « petits oiseaux »,

au point 266 : PANIER A *ruk* « ruche », alors que l' « abeille » y est une *muk* A MIEL.

Un « rucher » apparaissant, selon les conditions où se trouve l'apiculture en tel pays, pour désigner tantôt un édicule renfermant les paniers à abeilles, les CATOIRES ou les ruches, tantôt « ce qui contient la ruche, l'essaim, les abeilles », une seule ruche ou plusieurs constituant un « rucher » sans constituer un édicule spécial (le RUCHER = la « ruche » ou les « ruches »)[1], on trouve

RUCHE, MOUCHE, VAISSEAU D'ÉS = « rucher ».

1. D'ailleurs « rucher » pour « ruche » se conçoit encore comme étant « ce qui a trait aux RUCHES, aux abeilles », comme ABEILLER qui pourrait être soit une « ruche », soit un « rucher ». De même APIER « rucher », en concomitance avec *ep* « abeille » et par le fait qu'il est « ce qui a trait aux abeilles », est en un point (264) la « planche sur laquelle on place les ruches », il pourrait, en l'absence d'un mot désignant la « ruche » signifier « ruche », mais il est de fait généralement un « rucher ». ACHIER (= **apiarium**) se présente sous ce jour dans les trois exemples qu'en donne Godefroy, et l'auteur a tort de l'identifier avec « rucher ». Il pourrait en aller de même de ESIER, MOUCHER, MOUCHETIER, etc.

RUCHE peut être « rucher », parce que, à la différence de CATOIRE, par exemple, il ne se présente pas à l'esprit du Picard comme étant une espèce de « panier » (fait d'écorce), mais simplement comme une « ruche-essaim ». CATOIRE est resté étymologiquement ou est devenu, mais de toute façon s'est présenté à l'esprit comme « panier », par conséquent comme non susceptible de désigner soit un édicule renfermant ces paniers, soit un assemblage quelconque de ces paniers. Le point 281 dit CATOIRE A *muk* qui serait un pléonasme si CATOIRE ne signifiait « panier » et non « ruche » (voir Godefroy). La langue pouvait recourir à CATOIRE pour former un terme propre à désigner l'« abeille ». Elle l'a fait en Wallonie, en deux points (192, 194), mais non en Picardie. MOUCHE DE CATOIRE aurait pu devenir par abréviation CATOIRE comme MOUCHE D'ESSAIM > ESSAIM, MOUCHE DE RUCHE > RUCHE, comme MOUCHE DE VAISSEAU D'ÉS > VAISSEAU D'ÉS. Il est vraisemblable que MOUCHE DE CATOIRE aurait été réduit à CATOIRE « abeille », admis que l'expression se présentât en un territoire suffisamment étendu pour se prêter à un

RUCHE est « rucher » aux points 242 (*rue*) et 278 (*ruk*, à côté de *é* « abeille ») où il est en même temps = « ruche », tandis qu'au point 235 on a *rŭk* « ruche » et *ruel* « rucher ».

MOUCHE = « rucher » aux points 292, 293, où le terme CATOIRE « ruche » n'est pas supplanté par le fr. RUCHE (patois *ruk*).

VAISSEAU D'ÉS = « rucher » au point 294, de « ruche » qu'était étymologiquement *făeŏ d é*, ce qu'il désigne encore en trois points très voisins (295, 282 et 283).

RUCHE, auquel on avait eu recours comme moyen thérapeutique, était appelé à désigner l'« abeille », l' « essaim », la « ruche », le « rucher », et toute cette effusion sémantique de RUCHE découle logiquement du quiproquo émanant de ESSAIM.

C'est d'une cohabitation réelle et idéale
d'un ESSAIM = « mouche-abeille » en patois et
d'un ESSAIM = « essaim » en français et en patois dans MOUCHE D'ESSAIM » abeille » coexistant réellement ou idéalement avec ESSAIM « abeille » (cf. UN (AÉROPLANE) BLÉRIOT)
que peut seulement naître :
LA MOUCHE = « essaim »,
comme ce serait seulement d'une cohabitation réelle
de TRUFFE = « truffe » et
de TRUFFE = « pomme de terre »
que pourrait seulement naître
POMME = « truffe »,
lequel ne naît pas, parce qu'il formerait avec TRUFFE une antinomie sémantique qui n'existe pas, ou du moins n'existe pas au même degré entre LA MOUCHE « essaim » et « mouche-abeille ».

En réalité POMME et POMME DE TERRE, par la réduction de ce der-

développement, comme aussi MOUCHE D'APIER, qui se trouve aussi en un point wallon, à APIER « abeille ».

CATOIRE ne pouvait être traité sémantiquement comme RUCHE et être « rucher », mais, par contre, à l'exemple de RUCHE > RUCHER, son dérivé était « rucher »; c'est ce dérivé que nous avons dans la région vosgienne (CHATRIER).

Il est à peine utile de remarquer que l'étymologie qui figure dans le Dict. de Meyer-Lübke (***captoria**) et à laquelle l'auteur lui-même ne croit guère, est un cadeau « indésirable » fait au latin.

Au milieu de toutes ces compétitions MOUCHE A MIEL « abeille » apparaît comme un terme de tout repos, à l'abri de toute surprise, et c'est là le secret de l'approbation dont il a été l'objet dans tous les pays de langue d'oïl et même au delà.

nier à POMME, sont devenus en français de Paris deux homonymes qui seraient sans doute intolérables s'ils se produisaient sur un sol où l'on parle patois, nous voulons dire dans une langue en pleine vie, et qui même à Paris ne laissent pas que d'être gênants et de prêter à équivoque (pommes frites, beefteak aux pommes, etc.). Dans le monde où la cuisine est le principal sujet de conversation POMME = « pomme » et « pomme de terre » constitue une homonymie contre laquelle s'élèvent des protestations : notre voisine, bonne cuisinière, expliquant la confection d'un plat dans la préparation duquel pourrait entrer raisonnablement soit la « pomme », soit la « pomme de terre » appelle la première tantôt POMME DE L'AIR, tantôt POMME-POMME ; on nous dit qu'à Paris on l'appelle assez couramment POMME-FRUIT.

Des constatations identiques pourraient être faites sans doute dans les pays où la TRUFFE est une « truffe » et une « pomme de terre », quoique l'homonymie soit ici bien moins gênante, et pour deux raisons : on n'y emploie guère la truffe en cuisine, et on l'emploie en des conditions si particulières que la confusion est impossible. Cependant une salade de pommes de terre truffée est dans certaines régions une salade de « TRUFFES » avec « truffes », de truffes truffées, de truffes aux truffes.

Sans vouloir préjuger de l'avenir, il nous paraît évident que les tâtonnements auxquels nous fait assister l'aire C ne sauraient qu'être éphémères.

Nous avons de plus en plus le sentiment que le rôle destructeur de l'homonymie n'apparaît que lorsque le parler a pleine conscience du caractère intolérable des conflits, on n'essaye d'y remédier qu'après expérience d'une gêne intolérable.

Les produits de l'œuvre de réparation lexicale se répandent à des allures différentes, selon le degré d'étroitesse des liens qui rattachent les parlers isolés et plus ou moins inactifs à des parlers directeurs. Ces liens, dans l'état actuel de la France linguistique, sont d'autant plus relâchés que les patois, autrefois gouvernés et policés presque uniquement par un centre régional (ère des dialectes) et dirigés par une élite de gens qui ont depuis renié le parler populaire (ère des patois), sont en outre gouvernés et policés depuis plusieurs siècles par le centre linguistique national.

Si dans le sud-ouest de la France nous assistons à un débat à peu

près clôturé entre le COQ et le CHAT [1], nous assistons dans la région de ESSAIM « abeille » et « essaim » à une crise absolument identique à celle qui a été résolue dans le sud-ouest. En Picardie l'homonymie *ko* = « coq » et « chat » se complique encore de celle de « coup » et « cou ». La crise est déclarée sans que l'on puisse en entrevoir la solution, sans qu'aucune tentative semble avoir été faite pour y remédier. Interrogé par nous à cet égard, Edmont nous répond que seul le contexte peut faire comprendre s'il s'agit de l'un ou l'autre de ces mots.

Par la diversité de leurs applications, de leurs rapports avec les autres membres de la phrase où ils sont employés — la sémantique d'un mot ne réside pas uniquement dans le mot même, mais aussi dans son entourage — ces quatre homonymes sont différemment tolérables ou intolérables. Malgré la malencontreuse ambiguïté que présente *ko* = « cou » et « coup » (donner un *coup* de pied au *cou* de pied), cependant, vu la rareté d'une telle rencontre, cette homonymie nous semble beaucoup moins intolérable que celle de *ko* « coq » et « chat ». Le *ko* a donné au *ko* un *ko* — DE DENTS OU DE BEC trancherait, il est vrai, le litige sémantique — au *ko*. Le problème était-il soluble dans le sud-ouest et insoluble en Picardie? Non pas. En Picardie la solution n'en est sans doute que différée, fût-ce à l'époque où seule la langue littéraire pourrait y subvenir radicalement. Il est intéressant de mettre en parallèle la solution du sud-ouest (FAISAN, VIGUIER, etc.) avec celle qui semble être indiquée en picard et soulèverait dans notre esprit des questions telles que celles-ci : Si le français CHAT se substitue à *ko*, ne retournera-t-il pas à *ka* et à *ko*, comme MOUCHE à *muk*, comme CHAR à *kar* (?), et *ko* « coq » ne risque-t-il pas de devenir « chat », ici « chat » et à « coq » ?

L'impuissance des patois à sortir des embarras lexicaux où les mettaient leurs lois de transformation et la nécessité où ils se sont trouvés de recourir au français littéraire ont préludé à la révolution qui devait les faire disparaître et centraliser linguistiquement la France.

Qui sait ce que serait devenu le français littéraire s'il n'avait pu recourir au latin littéraire ? La question vaut d'être posée, car nous verrons, et on pouvait le prévoir, que la langue littéraire n'a pas été

1. GILLIÉRON et ROQUES, *Études de géogr. ling.*, p. 121.

plus à l'abri des assauts de l'homonymie que le plus humble de nos patois, et cela jusqu'au moment du moins où, plus ou moins définitivement, elle s'est fixée. Actuellement elle semble bien gardée : si en Suisse on a pu de l'all. *Bube* faire *bweb* et, contrairement à la nature du mot[1], *bwebe* « fillette », le français qui a ENFANT, GOSSE des deux genres, GAMINE de GAMIN n'a pas osé former le fém. de MOUTARD.

D. « ESSAIM » > JEUNEAU.

Dans l'aire D l'« essaim » s'appelle JEUNEL (196, 192, 186) et JEUNEAU (197, 198, 195). Ce mot d'origine secondaire remplace un ESSAIM primaire, disparu dans l'aire D, comme dans l'aire C et pour les mêmes raisons.

A la différence de l'aire C, l'aire D ne présente pas un aspect tourmenté de formes s'entrecroisant et trahissant un malaise dont maintenant nous connaissons bien les raisons : dans l'aire D JEUNEAU est en parfaite sécurité et occupe toute la partie centrale de la Wallonie.

L'idée de « jeune », déjà énoncée dans C, pour servir à la substitution à un ESSAIM « essaim » intolérable (JEUNES DE MOUCHES, etc.) a pris corps dans l'aire D, où elle trouve une assiette lexicale solide et durable.

Elle trouve cette assiette dans un dérivé de JEUNE qui est un dérivé en .. **ellum**, .. **ellos**. Ces dérivés en .. **ellum**, .. **ellos** se présentent en langue d'oïl, on le sait, sous deux formes distinctes en .. EL d'une part, en .. EAU d'autre part, parallèlement à CHEVAL, CHEVAUX (.. **allum**, .. **allŏs**) que nous avons encore en français et dans le même rapport fonctionnel. Nous avons vu qu'il en allait ainsi de .. **ellum** dans le Vimeu, où *dĕ tyŏ ĕzĕ* « abeilles, litt. petits oiseaux » a été expliqué par une confusion de *es* « abeille » avec la forme en ..*é* de **aucellum** > *ézé*, et la coexistence d'une forme en ..EL, d'une part, en .. EAU d'autre part, va jouer un grand rôle dans la destinée de *es* < **apis**.

A cette alternance entre .. EL (< **ellum**) et .. EAU (< **ellos**) a succédé dans l'aire D une uniformisation en faveur de l'une ou de l'autre des formes, une forme unique soit en .. EL, soit en .. EAU : l'aire D est partagée en deux camps d'étendue sensiblement égale,

1. *Bwebe*, bien entendu, n'a pas la valeur de *Bübin*, *Spitzbübin*, etc.

celui de JEUNEL et celui de JEUNEAU, représentés tous deux par trois points de l'Atlas chacun.

La répartition présentée par l'Atlas est absolument conforme aux informations qui nous viennent du dictionnaire de Grandgagnage relativement à JEUNEL et JEUNEAU. Mais les informations de ce dictionnaire, excellent d'ailleurs et supérieur à ceux qu'a produits l'époque où il a paru, pèchent comme tous les dictionnaires de cette époque par l'absence d'indications géographiques précises, ce qui paralyse toute recherche sérieuse basée sur la géographie linguistique, ou exige, à tout le moins, un examen critique qui nous aurait été épargné, si les auteurs des glossaires avaient eu en vue les exigences de l'avenir au lieu de s'en tenir à satisfaire la curiosité présente.

Ces informations concordantes de Grandgagnage avec celles de l'Atlas, les voici textuellement :

1) *Jônai* (1. adolescent; 2. *jônai dè l fièse* : garçon de la fête). Dérivé de *jône* (jeune)[1].

2) *Jônai* (essaim), Nam. *jônia*. Est rad. le même mot que le précédent.

Il appert de ces constatations que la première, JEUNEL = « jeune homme », c.-à-d. ce que nous appelons en français « la jeunesse (masculine) » n'est signalée que sous la forme en .. **ellum**, et non sous la forme en .. **ellos**, que la seconde JEUNEL « essaim » est signalée aussi sous la forme concurrente dans notre aire D, de JEUNEAU.

JEUNEL et JEUNEAU sont évidemment à l'origine un seul et même mot. L'un est venu se greffer sur l'autre. Est-ce JEUNEL « jeune homme » sur JEUNEL, JEUNEAU « essaim « ? Assurément non, car un mot désignant « jeune homme » ne peut venir se greffer sur « essaim » qui est un ensemble, une colonie de jeunesses — qui ferait d'un « garçon de la fête » un « essaim de la fête », pour reprendre l'exemple de Grandgagnage.

C'est donc JEUNEL, JEUNEAU qui est venu se greffer sur JEUNEL « jeune homme, jeunesse », comme un emploi figuré sur un emploi étymologique.

Mais « essaim » pouvait-il se greffer sur « jeune homme » sans préjudice pour ce dernier ? L'écart sémantique de l'une à l'autre de ces acceptions, l'écart sémantique d'une unité humaine à une géné-

1. Grangagnage donne également : *jôneler* : mettre bas (des animaux).

ration d'abeilles rend cette supposition des plus invraisemblables et invraisemblable est aussi la supposition d'après laquelle un « essaim » pourrait naître de « jeune homme ». Et ces invraisemblances sont confirmées par le fait que JEUNEL « jeune homme » ne figure pas sous la forme JEUNEAU dans Grandgagnage comme elle figure à JEUNEL « essaim ». Nous ne pouvons attribuer cette absence à un oubli de la part de l'auteur ou à une information incomplète de sa part, information complète donnée à JEUNEL « essaim ».

JEUNEL et JEUNEAU « jeune homme » et « essaim » sont un seul et même mot et leur double acception s'exclut l'une l'autre.

JEUNEL était « jeune, jeunesse », était « jeune génération » ; lorsque l'on chercha un successeur à « essaim » — *samerou* nous montre combien ce successeur était opportun — lorsque l'on tâtonna dans l'aire C (JEUNES DE MOUCHE, etc.) où l'on ne possédait pas JEUNEL, JEUNEL se présenta tout naturellement dans l'aire D, où existait JEUNEL, et fut accueilli avidement par « essaim », et naturellement, sans la moindre brusquerie, LES JEUNEAUS étant des JEUNES D'ABEILLE, comme LES JEUNEAUS étaient des JEUNES D'HOMME, des JEUNES DE LA FÊTE. Le JEUNEL-JEUNEAU d'abeilles était bien plus indispensable et irremplaçable que le JEUNEL-JEUNEAU d'homme.

Lorsque l'unification des formes en .. EL et en .. EAU se produisit, elle devait se produire conformément et pour « jeune homme » et pour « essaim ».

Elle semble ne pas s'être produite uniformément à en croire les indications de Grandgagnage : « jeune homme » serait JEUNEL, et « essaim » — le nouveau-venu — JEUNEL-JEUNEAU ; le nouveau-venu aurait gagné en étendue géographique du terrain où JEUNEL « jeune homme » n'est pas, JEUNEL « jeune homme » aurait reculé devant JEUNEL-JEUNEAU « essaim » et confirmerait ainsi son caractère d'indispensabilité plus grande que « jeune homme » ?

Combien plus vraisemblable apparaît la supposition que voici : le JEUNEL « adolescent » de Grandgagnage est particulier à une région wallonne[1] où JEUNEL-JEUNEAU « essaim » n'a pas pénétré soit

1. Ou peut-être restreinte dans la région de l'aire D qui a JEUNEL « essaim » et où alors JEUNEL « jeune homme » serait en concomitance — combien inopportune et dangereuse ! — avec JEUNEL « essaim ». C'est bien peu vraisemblable ! Ce serait dans la moitié orientale de l'aire D que résiderait le JEUNEL « adolescent » de Grandgagnage, et — si ce JEUNEL n'existe pas dans l'aire D — c'est à l'orient de l'aire D qu'il réside.

pour cause de protestation contre JEUNEL « essaim », soit, et plutôt, pour cause d'ignorance de JEUNEL « essaim »; JEUNEL « adolescent » est un débris de l'aire ancienne, rongée par JEUNEL-JEUNEAU « essaim » fort de son indispensabilité et ayant culbuté JEUNEL « jeune homme »; la patrie de JEUNEL « adolescent » n'est plus la patrie actuelle de JEUNEL-JEUNEAU « essaim » mais est resté sur l'emplacement de l'ancienne patrie qu'il nous montre plus étendue que la nouvelle — en des proportions que d'ailleurs nous ne pouvons déterminer.

On voit par cet exemple combien sont préjudiciables à nos études les idées préconçues qui ont été la base des lexicographes régionaux. Et Grangagnage cependant, nous le répétons, est un des meilleurs de l'époque.

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF SUR LES AIRES A, B, C, D.

Comment s'explique la disparition de ESSAIM « essaim » dans 25 [1] points picards et wallons formant une aire cohérente en regard de 600 autres points de l'Atlas qui ont tous ESSAIM ou JETON ?

Comment s'explique une forme extraordinaire LA MOUCHE pour désigner l' « essaim » dans l'aire constituée par ces 25 points?

Comment s'explique une forme JEUNEAU pour désigner l'« essaim » dans la même aire ?

Comment s'explique une forme *samerou* (ESSAMEREUIL ?) pour désigner l' « essaim » dans la même aire?

Étant donnés ces problèmes, considérés en dehors de toute assise géographique autre que celle de l'énumération qui précède, et examinés par un étymologiste non géographe, nous doutons fort — et le lecteur, vu l'excellence de la cause que nous défendons, voudra bien ne rien voir d'agressif vis-à-vis des linguistes ni de présomptueux de notre part dans l'expression de ce doute — que l'étymologiste le plus exercé parvienne à donner une explication satisfaisante à tous les termes que présentent ces problèmes.

La géographie linguistique, par l'application des articles fondamentaux de son code, nous dit ce qui suit :

ESSAMEREUIL (?) répond à un besoin pressant d'une formation pour exprimer « essaim » et prouve que ESSAIM, qui y aurait suffi, a disparu à la suite de quelque catastrophe lexicale qui reste à étudier.

1. Nos chiffres ne sont qu'approximatifs.

JEUNEAU répond au même besoin, prouve le même état préexistant et confirme ESSAMEREUIL.

LA MOUCHE répond au même besoin, auquel il est incapable de satisfaire; mais, par l'une des tentatives (JEUNES DE MOUCHES) qui en résulte afin d'éviter la collision homonymique intolérable dans laquelle il est tourvoyé, cette combinaison trace la voie à JEUNEAU, confirme ainsi JEUNEAU et confirme ESSAMEREUIL.

LA DISPARITION DE ESSAIM « essaim » dans les 25 points picards et wallons est la catastrophe qui seule peut rendre compte de la nécessité d'une création nouvelle greffée sur le verbe dérivé de ESSAIM « essaim », naturellement rescapé de la catastrophe. Cette disparition peut seule rendre compte de la naissance de LA MOUCHE « essaim » qui ne peut reposer que sur une confusion de ESSAIM « essaim » et « abeille » (donc : MOUCHE = « essaim ») et qui par un correctif réel (JEUNES DE MOUCHES), né de l'intolérabilité renouvelée d'ESSAIM bissémantique affectant MOUCHE bissémantique — et non par une intuition subite émanant de LA MOUCHE [1] — fait naître JEUNEAU ou plutôt joint un JEUNEAU déjà existant.

LA DISPARITION DE ESSAIM « essaim » est le résultat d'une collision de ESSAIM « essaim » avec ESSAIM « abeille », collision qui existe dans le voisinage immédiat de ces 25 points, dans l'aire B, où d'ailleurs déjà se fait sentir son intolérabilité, et la tentative d'en sortir (LES MOUCHES) est rigoureusement conforme à la voie suivie par les 25 points pour y remédier. La disparition de ESSAIM « essaim » confirme LA MOUCHE, JEUNEAU, ESSAMEREUIL.

C'est par l'intermédiaire MOUCHE D'ESSAIM « abeille » [2] qu'ESSAIM est devenu = « abeille » et « essaim » et ce MOUCHE D'ESSAIM est confirmé par LA MOUCHE « essaim » et les confirmations de celui-ci.

1. Si JEUNEAU était né directement de LA MOUCHE, sans avoir passé par JEUNES DE MOUCHES, il est très vraisemblable qu'il n'occuperait pas une place centrale entre deux points où l'on appelle l'essaim JEUNES DE MOUCHES (291, 190), terme auquel on aurait sans doute préféré JEUNEAU, tous deux étant égaux quant à la possibilité d'éclosion pour « essaim ». Il fallait que JEUNEAU « jeune homme, jeunesse » existât pour inspirer JEUNEAU « essaim » par l'intermédiaire « jeunes de mouches ».

2. MOUCHE D'ESSAIM est devenu ESSAIM aussi rapidement que MOUCHE-ABEILLE est devenu à Paris ABEILLE. Il n'y a pas trace de MOUCHE D'ESSAIM en Picardie, pas plus qu'il n'y a trace de MOUCHE-ABEILLE dans l'aire parisienne ABEILLE, alors que celle-ci recouvre une aire MOUCHE-ABEILLE sous-jacente... que nous trouvons en Auvergne semblable à un bloc exotique.

Ce MOUCHE D'ESSAIM est par son composant MOUCHE l'unique et l'inéluctable recours à un **apis** défaillant et par son composant ESSAIM la plus autorisée, la plus imminente des combinaisons avec MOUCHE, tant que MOUCHE A MIEL ne se mettait pas sur les rangs, tant que la langue populaire était livrée à ses inspirations du moment et était vouée à des tâtonnnements qui ne devaient cesser qu'à l'arrivée de MOUCHE A MIEL. MOUCHE D'ESSAIM confirmé par ses succédanés, les explique tous, et il est le résultat immédiat de **apis** encore existant dans l'aire A.

A l'aire A succède géographiquement l'aire B, à laquelle succède géographiquement l'aire C, à laquelle succède géographiquement l'aire D : la succession géographique qui pouvait fort bien ne pas exister dans l'aire où ESSAIM « essaim » a disparu, qui pouvait fort bien ne pas être aussi parallèle à la succession logique des succédanés de ESSAIM bissémantique — en réalité elle ne l'est pas complètement puisque d'après l'Atlas un lambeau de C semble être séparé du corps de C par D, mais la raison d'être de la rupture est dans la présence d'un mot particulier (JEUNEAU « jeune homme ») apte à produire une rupture — la succession géographique, disons-nous, peut être considérée comme une preuve, preuve superflue après tant d'autres, de la valeur de notre explication.

De l'absence d'un mot (ESSAIM), de son rétablissement sous forme tertiaire (*samerou*), d'un mot sémantiquement bien éloigné d'essaim (JEUNEAU), d'un mot qui contredit essaim (MOUCHE), de formes tendant à sortir la langue de la contradiction qui vient de s'établir et conformes à la création JEUNEAU, la géographie linguistique fait un ensemble logique où chaque pièce a sa place assignée alors que, par elles seules, elles ne sont susceptibles d'aucune interprétation raisonnable.

Dès lors, est-il téméraire de prétendre que la géographie linguistique est capable d'apporter aux faits qui lui sont soumis des preuves aussi tangibles, aussi solides que celles que peuvent apporter les sciences exactes ? En est-il de même des autres disciplines linguistiques ?

Les péripéties nombreuses que subit l' « abeille » et par répercussion l' « essaim » dans les aires étudiées jusqu'ici nous suggèrent deux réflexions que nous soumettons au lecteur.

Quelle est la valeur des relevés d'Edmont qui nous ont permis de retrouver le fil des évolutions d' « abeille » et d' « essaim » et

5

qu'il s'est imposé de faire sans se soucier de leur nature, enregistrant les réponses obtenues « de premier jet » et n'enregistrant que subsidiairement les réponses « extorquées » qu'il a pris soin d'enfermer entre crochets ? Les relevés faits par quelque savant critique ou quelque lexicographe de profession inspireraient-ils la même confiance et aboutiraient-ils aux mêmes résultats ?

En présence de formes telles que JEUNEAU « essaim », parfaitement susceptible d'un avenir dialectal, voire même littéraire, et à voir les linguistes ne recourir que bien rarement à quelque forme disparue se présentant en homonymie avec une autre, faut-il croire que les langues et les dialectes qu'ils étudient ne présentent point dans leur histoire les faits auxquels nous nous achoppons constamment dans les études de patois, dans l'étude des langues qui se font ? Les langages faits ne seraient-ils point des langages qui se sont faits ou seraient-ils des langages qui se sont faits autrement ?

Le français littéraire, comme le plus humble de nos patois, a été de tout temps sujet à des collisions lexicales intolérables qui ont fait disparaître des mots et en ont fait naître d'autres. C'est ce que nous allons chercher à démontrer dans notre Appendice (**Appendice** VII).

ES « ABEILLE ».

L'histoire des substituts de ESSAIM est close par l'étude des aires C et D.

Dans l'aire E ESSAIM « essaim » poursuit sa carrière sans qu'elle ait été brisée ni menacée par un ESSAIM < MOUCHE D'ESSAIM qui n'y a jamais existé.

Mais *es* « abeille » dans l'aire E a disparu comme dans les aires précédentes et pour la même raison. L'aire E, comme les aires ABCD, témoigne par l'absence du mot OISEAU que c'est à la collision homonymique avec *es* « abeille » qu'est due d'une part

la disparition de *es* « abeille », auquel se substitue MOUCHE A MIEL[1],

d'autre part, la disparition de OISEAU auquel se substituent JEUNE, ALOUETTE, OISELET.

Ces trois derniers substituts sont de nature à surprendre le lecteur : comment un parler a-t-il pu abandonner un mot aussi courant,

1. MOUCHETTE en un point limitrophe, ABEILLE en un autre.

aussi populaire, aussi généralement roman que OISEAU et suppléer à son abandon par des substituts aussi singuliers, aussi inattendus, aussi impropres, aussi équivoques que JEUNE et ALOUETTE? Ce phénomène, par son imprévu, témoigne d'une catastrophe lexicale d'un caractère inéluctable qui ne fera que confirmer le lecteur dans la persuasion qu'il a acquise par ce qui précède ou acquerra par ce qui doit suivre de la puissance délétère de l'homonymie en matière lexicale.

Entre « abeille » et « oiseau » il ne peut y avoir un point de repère commun et par conséquent un point de télescopage qu'en *es*, il ne peut y en avoir eu un antérieurement dans leur carrière, mais il peut y en avoir un postérieurement en *é*.

Nous examinons en appendice la possibilité d'une renconte de *es* « abeille » avec deux homonymes dont nous écartons l'intervention dans la disparition de *es* « abeille » (**Appendice** VIII).

Les deux seuls points où « abeille » s'est télescopé avec « oiseau » sont conditionnés par des accidents survenus à l'un et à l'autre des homonymes, accidents dont nous connaissons approximativement la date. Le lieu et la date du télescopage doivent se confirmer mutuellement.

Le présent chapitre, qui traite de la cause des disparitions successives de *es* « abeille » jusqu'à son extinction complète [1], reprend donc des questions laissées en suspens dans les chapitres précédents et répond à des objections que le lecteur n'aura pas manqué de faire au cours de sa lecture.

Nous avons vu qu'au point 279 *é* « abeille » était devenu « oiseau » sous le coup d'une équivoque que nous avons caractérisée par LE VOL *dézé* qui pouvait être aussi bien LE VOL *déz é* (= DES ABEILLES) que LE VOL *d ézé* (= D'OISEAUX). Mais la collision de « abeille » avec « oiseau » ne s'est pas produite seulement à l'étape *é* de **apis**, puisqu'elle se manifeste dans les aires BCDE par la disparition de OISEAU, alors que **apis**, dans ces aires BCDE n'a pas abouti à *é*, est resté à *es* — ce qui est démontré par l'évolution sémantique de ESSAIM = « **examen** » à « colonie d'abeilles en général » qui suppose un *es* sing. (< *es* pluriel), les dérivés tels que

1. *Es* « abeille », en dehors de l'aire A où il s'est conservé, a subi deux attaques successives auxquelles il n'a pas succombé. Ce n'est que sous le coup d'une troisième attaque qu'il disparait comme mot isolé et compris ; son souvenir n'est du reste pas totalement perdu en dehors de l'aire A.

EZIER « rucher », la collision de *es* avec *wes* = « abeille » et « guêpe », les textes, l'existence de *es* dans le composé ES-TAON (> *staõ*) « taon », etc.

Il faut donc que la collision de « abeille » avec « oiseau » se soit produite dès l'étape de *es* < **apis**, il faut qu'elle se soit produite sous le coup d'une équivoque que nous caractériserons par

LE VOL *dézés* qui pouvait être aussi bien LE VOL *déz és* (= DES ABEILLES) que LE VOL *d ézés* (= D'OISEAUX)[1], car *ézés*, pluriel de *ézé*, dans la lutte entre *é* < .. **ellum** et .. *eau* < .. **ellos** a dû exister et être synchronique avec *es* « abeille ».

Cette collision de « abeille » avec « oiseau » à l'étape *es* de « abeille », qui seule rend compte de la disparition de OISEAU dans les aires BCDE, a également dû se produire dans l'aire A, où le point 279 (*dĕ tyŏ ĕzĕ* = DES ABEILLES) ne présente que le cas d'une rechute de « abeille » dans « oiseau », cas tout à fait exceptionnel.

Voici pourquoi nous en jugeons ainsi.

Le point 279, seul de tous les parlers du nord de la France, nous montre OISEAU se substituant à « abeille » et dénote par là l'intolérabilité de la coexistence de **apis** et de **aucellum**, intolérabilité qui, déjà à l'étape *es* de **apis** nécessitait une réparation lexicale, mais cette substitution de OISEAU à « abeille » n'est pas conforme à celle qui s'est produite dans les autres points de l'aire A[2], elle ne témoigne pas d'une action thérapeutique, elle n'est qu'une constatation de la collision de « abeille » avec « oiseau ». Les autres points de l'aire A, en opposition avec le point 279, témoignent par MOINEAU « oiseau » de la nécessité de remplacer OISEAU et cette nécessité a été sentie lorsque **apis** était à l'étape *es* en face de **aucellos** devenu *ézés*, dans A comme dans BCDE, car A — sauf au point 279 — n'a pas *ézé* « abeille », a eu *es* qui a été la forme commune à tous les patois parlés de l'archipel normand à la frontière allemande de Belgique et de là aux Vosges[3].

1. *Léz és* « les abeilles », *léz ézés* « les oiseaux », *léz éz* ONT.., *léz ézéz* ONT..

2. OISEAU dans A est importé.

3. Cette extension de *es*, certifiée par la collision de *es* avec OISEAU, l'est encore autrement.

Si l'on observe, en effet, qu'en regard de l'aire A où **apis** > *é* on trouve des territoires où **apis** > *és* (Guernesey *és*; Nord ESSAIM, *ézier* « rucher », Est ESSETTE, ÉZIER « rucher »; Médoc *aps*) il faut en induire que l'aire A a passé, elle aussi, par *es* « abeille » au sing., et que, de Guernesey aux Alpes fribourgeoises,

Or cet OISEAU que répudient les parlers de A à l'étape *es* de **apis** désigne au point 279 l' « abeille » (*dě tyǒ ězě* « des abeilles »), mais ce même OISEAU ... a été répudié (comme dans les autres points de

de Boulogne à la Gironde, l'*s* du pluriel a été un moyen thérapeutique de conservation lexicale.

Dans le Valais, on trouve des régions où **ovum** s'est réduit à *u* ; dans l'entourage de ces régions, tantôt on a remplacé le mot mutilé par COCON, tantôt, pour le conserver, on a recouru, comme à un moyen thérapeutique, à l'*s* du pluriel : *us* (ainsi à Vissoie, où l'on a aussi *bis* « bief », *as* « ail », *mos* « mot », *ris* « raide », etc.). **Apis** risquant partout et sans cesse d'aboutir a *é*, les parlers y ont remédié en recourant à l'*s* du pluriel, d'où *es* « abeille » au sing. Dans le cas de **apis**, aussi bien que dans celui de **ovum**, la forme plurielle était d'ailleurs plus fréquente que celle du singulier, et cette prépondérance pourrait à elle seule expliquer le sing. *es* « abeille » si nous ne voyions d'autres mots, dans une condition autre, recourir également à l'*s* du pluriel comme à un moyen thérapeutique de conservation et si nous ne voyions des mots nouveaux faire concurrence au moyen thérapeutique que constitue l'*s* plurielle.

L'affectation d'une forme flexionnelle plus pleine à une forme menacée d'une réduction phonétique qui rend cette dernière incompatible avec l'exigence que réclame un parler de la part d'un substantif est une réaction contre l'action destructive de la phonétique, à défaut d'une autre plus efficace, plus définitive, telle que la création d'un dérivé (*ef* > AVETTE, par ex.) ou d'un substitut lexical.

Cette affectation, dans le cas de *es* « abeille » s'est trouvée inefficace, puisque *es* sing., qui ne remonte à **apis** que par ricochet (*e* + *s* plur.) allait néanmoins aboutir à *é* (aire A).

Ici encore, moyen thérapeutique temporairement efficace seulement. Dans toute l'histoire de **apis** c'est appuyé sur *es* plur. seulement que le parler a tenté de s'opposer à la chute de **apis** par médication thérapeutique. Il se peut, selon que l'on conçoit la collision de *es* avec OISEAU, que cette médication soit la cause efficiente de la collision, que **apis** réduit phonétiquement à *é* sans l'intervention d'un *es* plur. > *es* sing. ne se fût jamais télescopé avec OISEAU à l'étape *es*, que **apis** eût pu échapper au télescopage, ce que fera comprendre le parallélisme suivant :

es (*s* persistant malgré la chute phon. de l'*s* plur. des subst.) : *wezé* (sortant de l'état où il se différenciait fonctionnellement par .. EAUS et .. EL);

es : *ézé*.

LE VOL DES *es* : LE VOL D'*ézé*.

C'est à l'étape *es* de **apis**, à l'avant-dernière de son évolution phon. et avant d'entrer dans sa dernière, que le parler a senti l'effet désastreux de la mutilation phonétique. Au delà, vers notre époque, s'il l'éprouva, il ne pouvait plus y remédier.

La médication ne devait aboutir à aucun résultat pratique. Par son application la question vitale de **apis** n'était que remise pour être ensuite tranchée par une substitution à la suite d'homonymie intolérable où peut-être l'a jetée précisément cette médication.

MOUCHE A MIEL est à *es*, à *é*, à **apis** exactement ce que, en Valais, COCON « œuf » est à *us*, à *u*, à **ovum**.

A) et remplacé par MOINEAU (279 dit *moyœ*) : OISEAU est devenu en un seul et même point une « abeille » et un « moineau » ! [1].

Le point 279 est tombé dans le piège que lui tendait *é* « abeille » et « oiseau », alors que les autres points de l'aire A ont évité le piège que leur tendait *es* « abeille » et « oiseau » en recourant à MOINEAU « oiseau ».

Le point 279 se trahit formellement : à l'étape *es* « abeille » il a évité la collision intolérable de « abeille » avec « oiseau » en recourant à l'expédient thérapeutique MOINEAU « oiseau », comme l'ont fait ABC ; arrivé à l'étape *é* « abeille » il se heurte de rechef à « oiseau » — qui se dit dans son voisinage immédiat — et, cette fois-ci, tombe dans le piège tendu, non sans se rendre compte cependant des conséquences malheureuses de son imprudence — il dit des *tyŏ ĕzĕ* et non des *tyŏz ĕzĕ*.

Mais comment le point 279, arrivé à l'étape *es* où « abeille » et « oiseau » se confondaient et où nous voyons d'autres mots succéder au bissémantisme, succéder à l'une et à l'autre des acceptions confondues (ESSAIM, MOINEAU entre autres), comment *es* « abeille » a-t-il pu survivre et passer à *é* « abeille », au terme final de **apis**, où il s'est retrouvé en face de « oiseau », comment dans l'aire A *es* a-t-il pu survivre à sa collision et parvenir à *é* ?

Tel est le problème qui se pose à nous. Il ne nous paraît susceptible que d'une solution. La voici :

Si *es* « abeille » a poursuivi son évolution phonétique jusqu'à *é* (aire A) sans être éliminé par sa collision avec le produit de **aucellum**, c'est que la rencontre de *es* avec OISEAU était subordonnée à la condition que *oi* de OISEAU se réduisît à *e* ou à la condition que son suffixe fût celui qui remonte au singulier .. **ellum** — deux conditions qui sont loin de se produire partout en Picardie ou en Wallonie. De là — abstraction faite de multiples formes remontant évidemment à la langue littéraire — des régions où **aucellum** s'est conservé dans une tradition latine ininterrompue (types *ozé* d'une part, *ezyo* de l'autre) [2].

1. Nous ne voulons même pas envisager l'hypothèse d'après laquelle *ézé* « oiseau » devenu *ézé* = « abeille » aurait été remplacé par MOINEAU « oiseau ».

2. Là où OISEAU s'est conservé — c'est le cas notamment dans la partie orientale de la Wallonie — *es* « abeille » pouvait se conserver également, puisqu'il n'y avait pas collision, mais un autre ennemi attendait *es* conservé, c'était « guêpe ». La première attaque, celle de *es* par « oiseau », étend pour « abeille » son effet sur

Le synchronisme de l'état de **apis** avec celui de **aucellum** nécessaire pour expliquer la disparition de OISEAU s'est produit à l'étape *es*. *Es* est « abeille » et « oiseau ».

Il importe d'obvier aux inconvénients que présente ce bissémantisme.

Le problème qui se pose aux parlers trouve une solution satisfaisante quant à « oiseau ». C'est, dans la région qui nous occupe en ce moment, « moineau » qui succède à OISEAU.

Il en va tout autrement quant à « abeille ». Au remplacement d'« abeille » il ne pouvait être pourvu par le français littéraire — admis que l'aire A ait été à même d'y recourir — qui avait lui-même *es* ou subissait une crise analogue à celle de nos patois. La substitution à « abeille » constituait un problème insoluble dans l'aire A. Nous avons vu, en effet, les points extrêmes de l'aire A à l'est, comme au sud, être envahis par une forme d'« abeille » qui est celle du voisinage immédiat, qui est ESSAIM — nous rappelons au lecteur le *fă̊eŏ d ė̊* qui désigne l'« abeille » en même temps que l' « essaim » à 283, parce que ESSAIM du voisinage (aire B) est une « abeille » et que ESSAIM y est aussi un « essaim » (aire B partiellement, aire où ESSAIM a gardé sa signification latine, aire de la langue littéraire), nous rappelons la forme RUCHE de Cayeux qui désigne l'« abeille » parce que RUCHE est une « ruche-essaim ». — Nul écho, autre que celui de ESSAIM « abeille » ne pénétrait dans A [1].

ESSAIM « abeille » était donc l'unique remède que l'on pût administrer à *es* « abeille », remède qui allait coûter la vie à ESSAIM « essaim », conservé dans A jusqu'à nos jours et qui allait apparaître dans toute son inefficacité et inaptitude. Était-il donc si difficile de trouver un remplaçant d'« abeille »? Demandez-le à la langue littéraire qui s'est vue dans l'obligation de l'emprunter à un humble patois intermédiaire entre elle et la langue d'oc. Demandez-le au patois de Saint-Pol (aire B) qui dit ESSAIM « abeille », hésite à dire ESSAIM « essaim » et lui préfère LES MOUCHES, comparez les patois qui, à l'est de l'aire B, appellent l'« essaim » MOUCHE.

tout le picard et le wallon, la seconde attaque venant de l'est va déferler jusque dans l'aire A. Sous l'action combinée de ces deux attaques, disparaissent ESSAIM « essaim » et *es* « abeille » ; GUÊPE et OISEAU, qui logiquement devraient avoir totalement disparu ne vivent plus, intacts et francs des atteintes reçues, que dans une proportion très restreinte et difficilement appréciable.

1. Il y avait celui de *ep* « guêpe » (*lé ǒp* « essaim » de 294), mais celui-là était encore plus perfide que ESSAIM « abeille ».

En pareille occurrence les parlers de l'aire A agissaient sagement, eux qui conservaient leur *es* « abeille », délivré par MOINEAU de son bissémantisme ou de la menace d'un bissémantisme, et qui réprouvaient ESSAIM « abeille ». Cet *es* évolua phonétiquement à *é*, lors de la chute de l'*s* finale du pluriel ou après, et nous pouvons dire que ESSAIM « abeille » d'une part et *é* « abeille » survivant à la collision de l' « abeille » et de l' « oiseau » à son étape antérieure *es* d'autre part se ratifient réciproquement : ESSAIM ratifie la persistance de *es* devenu *é* et sa non-élimination, parce qu'il était indispensable, et *é* remontant à *es* ratifie l'inefficacité et l'inaptitude de ESSAIM, source d'équivoques désastreuses.

Ce problème que posait le bissémantisme *es* = « abeille » et « oiseau » a été résolu unilatéralement dans A.

C'est à cette circonstance que nous devons de constater de nos jours une conservation phonétique de **apis** réduit à la plus simple expression que puisse revêtir un mot. Sans cette circonstance *es* > *é* aurait disparu dans l'Artois, seule région de la langue d'oïl qui ait *é* [1], et l'on aurait sans doute attribué la disparition de **apis** à une mutilation phonétique, alors qu'elle est en réalité due à une rencontre homonymique intolérable.

Mais, objectera le lecteur qui aura bien voulu nous suivre l'Atlas en mains, la carte OISEAU ne nous signale « moineau » = « oiseau » [1] qu'en 5 points de l'aire A où nous admettons une réparation unilatérale de *es* = « abeille » et « oiseau » — les 6 autres ayant OISEAU « oiseau » — et cette carte ne nous le signale en aucun point de l'aire B où nous admettons une réparation bilatérale (ESSAIM = « abeille » et MOINEAU = « oiseau »). Rien n'est plus vrai. MOINEAU « oiseau » n'est pas même représenté par la majorité des points de l'aire A et manque totalement dans l'aire B, alors que nous admettons qu'il a dû exister partout dans ces deux aires.

Pour oser affirmer cette existence contrairement à la matérialité des faits présentés par la carte OISEAU, nous disposons d'abord d'un indice que voici.

1. Les 24 exemples que donne Godefroy à l'article *é* ne nous donnent pas la certitude que *é* ait existé dans la langue de l'Ile-de-France ; la plupart sont du pluriel. Le Dict. gén. dit que « ABEILLE a remplacé les anciennes formes *éf* ou *é* (de **apem**), etc. ». Le dict. de Meyer-Lübke ne mentionne sagement que *ef* et *es*. *É* serait-il une forme créée par une application rigoureuse des lois phonétiques sans égard aux conditions particulières dans lesquelles se trouvent certains mots ? De ce que **clavem** aboutit à CLÉ il ne saurait s'ensuivre que **apem** ait abouti à *é*.

OISEAU « oiseau » est coincé entre MOINEAU « oiseau » à l'ouest et MOISSON « moineau[1] » à l'est; il est peu probable — tout rapport étant d'ailleurs écarté de *es* « abeille » avec « oiseau » — que dans deux aires indépendantes l' « oiseau » soit devenu « moineau » pour quelque motif que ce soit et cette invraisemblance se fait plus forte, si l'on admet avec nous que « moineau » = « oiseau » a exercé dans les deux aires la même fonction réparatrice. Mesurée selon les règles du calcul des probabilités, une telle invraisemblance apparaîtrait comme très considérable; mais puisqu'on méconnaît encore, dans le monde des linguistes, la valeur du calcul des probabilités, nous nous contenterons, pour qualifier l'argument qui précède, du nom modeste d'« indice »; et si, outre cet « indice », on réclame de nous une « preuve », au sens strict du mot, nous produirons celle-ci.

M. Edmont qui se chargea d'enregistrer les réponses faites à la question OISEAU a noté les équivalents donnés par les sujets interrogés, mais M. Edmont, qui composa le Lexique Saint-Polois (point 284 de l'aire B) nous renseigne d'une façon bien plus précise sur la sémantique de OISEAU et de MOINEAU.

Voici confrontés et résumés en vue de notre démonstration ses deux articles.

ŭjŏw, oiseau — *mărεă d ŭjŏw*, oiseleur, amateur d'oiseaux ... — En langage libre, membre viril...

mõŋŏw, *mõŋŏw* ou *mŏŋŏw*, moineau (pierrot).. Même sign. : *grĭ-gă-zyŏ*.. — Par ext., petit oiseau d'une espèce quelconque. — Au plur., petits oiseaux en général. *æ̃ mărεă d mõŋŏw*.. — En langage libre, membre viril...
— A Ligny-Saint-Flochel, Manin, Verquigneul : *mŭεõ*. — A Isbergues : *mŭεlŏ*.

Synonymie complète de MOINEAU et OISEAU jusque dans leur emploi figuré et jusque dans l'exemple « marchand d'oiseaux » donné par Edmont et commun aux deux articles ! Présence d'un synonyme de « moineau », rendu nécessaire sans doute, comme PIERROT à Paris[2], par la confusion de MOINEAU = « oiseau » et

1. MOISSON n'est autre que « moineau ». Le point 297 représente une colonie de marins venue de la région de Montreuil.

2. Nous aurons à en parler.

« moineau » ! Si MOINEAU de préférence à tout nom d'autre oiseau tel que PINSON, etc. a un sens phallique commun avec OISEAU et si, comme l'ajoute en note Rolland (Faune pop. de la France) à propos de MERLE qui a le même sens, MOINEAU « en français a le même sens », il faut que MOINEAU et OISEAU aient un rapport étroit entre eux, et ce rapport ne peut être que celui d'une succession chronologique conforme à celle que nous avons établie.

Il ne saurait rester aucun doute dans notre esprit : MOINEAU, à Saint-Pol, a succédé à OISEAU. OISEAU ressuscité par le français littéraire sinon dans sa forme, qui peut avoir persisté dans quelque recoin sémantique, du moins dans sa fonction de « **aucellum** » a repris sa place dans ces parlers revenus de l'égarement qui faisait d'un MOINEAU un « oiseau » en même temps qu'un « moineau »[1]. Comme la forme MOINEAU elle-même va plus loin se révéler comme étant d'origine littéraire et qu'elle a supplanté à la suite d'une homonymie intolérable MOISSON « moineau » qu'Edmont signale dans des points avoisinant Saint-Pol, nous avons eu à Saint-Pol la succession suivante :

OISEAU (**aucellum** latin) > MOISSON > MOINEAU > OISEAU [2].

Edmont aurait donc pu faire figurer au point 284 la forme MOINEAU dans la carte OISEAU en tant qu'il est l'auteur du Lexique Saint-Polois ; en tant qu'auteur de l'Atlas, en tant qu'il est lui-même sujet interrogé, il n'avait qu'à noter OISEAU, selon les instructions qu'il avait reçues. Si, comme sujet interrogé, Edmont n'a répondu que par OISEAU, pense-t-on que les sujets des points de ABC qui ont répondu par OISEAU devaient aussi répondre par MOINEAU ? Et la situation géographique de l'aire OISEAU « oiseau » coincée, presqu'enclose dans « moineau » (MOINEAU et MOISSON) = « oiseau » n'est-elle vraiment qu'un *indice* d'une faille récente et n'apparaît-elle pas, comme nous avions dès l'abord été tenté de l'ad-

1. Détresse lexicale à laquelle le français a remédié par PIERROT (voir plus loin).

2. OISEAU revêtant une forme phonétique régulière (OUJEAU « oiseau » comme OUJON = « oison »)! Retour au point de départ, que la phonétique est impuissante à révéler, retour rendu possible par le fait que l'élément perturbateur (*es* « abeille »), co-générateur d'une restauration lexicale malheureuse, n'est plus là. Retour parallèle à celui de ESSAIM « essaim » en quelques points novateurs des aires où ESSAIM est devenu « abeille », a été remplacé par MOUCHETTE, MOUCHE, MOUCHE A MIEL et où, par conséquent, franc d'équivoque après le départ de son concurrent éphémèrement victorieux, il pouvait réintégrer son pays sans même qu'il en résultât une modification dans sa forme.

mettre, comme une preuve mathématique fournie par la géographie linguistique ?

C'est, avons-nous dit, à l'incapacité de trouver un remplaçant apte à désigner l'« abeille » que nous devons l'existence actuelle de *é* « abeille » dans l'aire A. L'élimination du bissémantisme *es* « abeille » et « oiseau » y a été unilatérale et non bilatérale comme elle a été dans B, l'aire voisine.

Pour le linguiste, qui a sous les yeux les malheureuses conséquences qu'elle a entraînées, la réparation lexicale qui consiste à remplacer « oiseau » par « moineau » est tout aussi inepte et désastreuse que celle qui consiste à remplacer « abeille » par » essaim ». Elles ne sont pas apparues sous ce jour d'égalité dans les aires A et B lesquelles se précipitent à l'aveuglette dans des impasses qu'auraient peut-être évitées et d'où seraient en tous cas sortis des parlers plus policés, dialectes ou langues littéraires.

Dans l'aire A on a usé de MOINEAU « oiseau »[1] comme d'une échappatoire admissible, quitte, dans la suite, à en reconnaître, partiellement du moins, l'inconvénient (de là, partiellement, le retour à OISEAU), et on a rejeté ESSAIM « abeille » comme inadmissible.

Dans l'aire B on a usé des deux échappatoires pour ensuite ne reconnaître que l'inconvénient que présentait le bissémantisme de MOINEAU et on s'est montré à peine sensible à l'inconvénient que présente ESSAIM « abeille », puisqu'on l'a maintenu et que ESSAIM « essaim » ne fait que timidement son apparition (à 284 en concurrence avec LES MOUCHES).

L'élimination d'un seul élément en cas d'homonymie intolérable (A) est-elle dans la langue plus fréquente que celle des deux (B) ?[2].

Sans vouloir préjuger des résultats auxquels conduira un jour

1. Il s'agit en réalité de MOISSON, ce qui revient au même.

2. La question peut naturellement s'étendre à plus de deux homonymes. Les cas d'homonymie triple, quadruple, quintuple se présentent et dans les patois (tel *ko* que nous avons observé en Picardie) et dans le français littéraire, qui est moins sensible aux inconvénients, ou plutôt moins exposé aux radicales opérations thérapeutiques que l'homonymie peut entraîner, parce qu'il est plus apte à les esquiver. Cf., par ex., celles de *sè* (> SAINDOUX, *sèk*, SAIN ET SAUF). L'intolérabilité de l'homonymie ne se mesure pas au nombre des mots constituant l'état homonymique : l'homonymie simple de BEAU-FILS, BELLE-FILLE, BEAU-PÈRE, etc., n'est peut-être pas moins intolérable que l'homonymie multiple de *sè*, par ex. — En Suisse GENDRE et BRU sont inconnus au parler populaire.

l'étude, actuellement ébauchée à peine, de l'homonymat, il nous paraît *a priori* que dans une aire pathologique de quelque étendue et où les deux substituts ont une faculté substitutive égale ou à peu près égale, l'élimination bilatérale d'un bissémantisme doit être la loi naturelle.

Dans l'aire pathologique ÉPI = « épi » et « épine »[1], *kabeḷ* « épi » libère ÉPI de son acception « épi », et ÉPI peut dès lors ne désigner que « épine », mais dans cette même aire pathologique, que l'aboutissement au bissémantique ÉPI nous révèle comme formant une communauté phonétique, une communauté linguistique, la réparation lexicale pouvait tout aussi bien concerner « épine », si cette réparation se présentait sous des auspices de succès aussi favorables que celle par *kabeḷ* — ce qui était le cas. Il en résultait que l'équivoque ÉPI = « épi » et « épine », née dans tous les points de l'aire pathologique et écartée de deux manières, se prolongeait, quoique en d'autres termes : l'ÉPI n'était plus en un seul et même point = « épi » et « épine », mais l'ÉPI « épi » du point *x* était l'ÉPI « épine » du point voisin *y*. A la solidarité constituée par l'état pathologique succède une solidarité dans l'état thérapeutique (double éviction partout).

Lorsque en Wallonie « merle » et « miel » se furent rencontrés en *myel*, tous deux disparurent, parce que des substituts de propriété substitutive suffisante se présentèrent (MAUVIS, etc. et LARME) ; il n'en a pas été de même en Picardie quand « merle » et « nèfle » (**mespila** > *mel* comme **merula**) se rencontrèrent, car *mel* « nèfle » a persisté jusqu'à nos jours, à Saint-Pol, par ex., où le merle est un MAUVIARD.

Es < **apis**, déjà entamé une première fois par suite de sa convergence avec « oiseau » et devenu de ce fait ESSAIM, est — là où il a échappé à cette convergence, à l'est de la Wallonie, quoique par solidarité il en ait éprouvé le contre-coup, puisque ESSAIM « essaim » y fait défaut — attaqué à nouveau par « guêpe » avec lequel il coïncide phonétiquement grâce au flottement *we* : *e* (*es* > *wes* ; *wesp* > *wes*).

Mais sa carrière n'est pas terminée, et il ne faut pas s'en étonner : en présence de l'inefficacité thérapeutique de ses substituts et de ceux de ses adversaires, de l'ineptie des uns et des autres qui entraînait de nouvelles confusions lexicales, d'une inextricable

1. *Mélanges de géogr. ling.*

confusion de l'« abeille » avec la « guêpe », il est naturel que certains parlers moins dociles aient offert de la résistance à ces aberrations, que *es* — peut-être à l'état de ces mots qu'Edmont nous signale comme *vieillis* — ait survécu aux embûches. C'est ainsi que nous avons vu *es* se frayer un passage au travers des collisions avec « oiseau » et avec « guêpe » et parvenir à son aboutissement phonétique régulier *é* dans l'aire A, où il n'a pas rencontré d'autre concurrent qu'un inacceptable ESSAIM, qu'un ESSAIM dont A n'a pas voulu et où MOUCHE notamment n'a pas pénétré comme remplaçant d' « abeille » — sinon dans ses extrémités envahies par le voisinage.

Mais que serait-il advenu si « mouche » substitut de « abeille » se fût présenté dans A, lorsque la confusion de « abeille » avec « oiseau » obligeait l'aire A à recourir à MOINEAU « oiseau » et que « abeille », privé de faculté substitutive, persistait à rester *es* pour devenir ensuite *é*, ainsi que nous l'avons vu? Il serait advenu sans doute dans A ce qui est advenu dans son voisinage où *es*, comme dans A, a surnagé lors des deux premières immersions; il serait advenu ce qu'il nous reste à décrire.

Apis, à son étape *es* et à son étape *é*, a rencontré un troisième adversaire, mais, cette fois-ci, l'adversaire n'est pas un ennemi sémantique, c'est son compétiteur sémantique, son successeur désigné, c'est « mouche », et celui-ci faisait entrer *es*, *é* dans une nouvelle sphère sémantique. MOUCHE faisant fonction d' « abeille », « abeille » devient synonyme de « mouche », et *es*, *é*, d'« abeilles » qu'ils étaient devenus des « mouches », s'associent à la faveur de la synonymie acquise par leur compétition avec MOUCHE, tout comme MOUCHE, avec des noms d'insectes que MOUCHE seul à l'origine est autorisé à représenter. La nouvelle fonction de MOUCHE comme substitut d'« abeille » l'oblige sous peine d'équivoque à l'exercer vis-à-vis de « guêpe », voire même vis-à-vis de « taon », puisque guêpe et taon sont des « mouches » à l'égal de l'« abeille » et doivent en être distingués. *Es*, *é* forment donc des composés, où, de par leur sémantique originaire, ils sont des intrus, de simples bouche-trou.

C'est ainsi que sont nés ES-TAON, ES-GUÊPE, *é-ep* qui ne sauraient être = ABEILLE-TAON, ABEILLE-GUÊPE, ABEILLE- « ABEILLE », mais sont = MOUCHE-TAON, MOUCHE-GUÊPE, MOUCHE-ABEILLE.

Nous avons signalé et interprété ces formes dans un appendice (Anomalies dans la carte GUÊPE).

Es n'étant plus qu'un témoin de apis suborné sémantiquement par son successeur désigné, MOUCHE, *es* ne vivant que par MOUCHE et d'une vie qui n'est qu'une agonie, c'est la série

MOUCHE-TAON, MOUCHE-GUÊPE, MOUCHE-« ABEILLE »

que l'on devrait trouver, si la série ES-TAON, ES-GUÊPE, *é-ep* doit se retrouver intacte après l'extinction complète de *es* senti comme mot isolé (= « abeille » > « mouche »).

Or, cette série, évoquée théoriquement d'après celle de ES-TAON, ES-GUÊPE, *é-ep*, n'est représentée que par un seul des trois types qui la composent, par MOUCHE-GUÊPE, que l'Atlas signale encore dans le voisinage du centre littéraire, que Littré dit coexister avec GUÊPE (« on dit aussi mouche-guêpe ») et dont il cite un exemple fourni par Montaigne.

MOUCHE-GUÊPE est donc bien un contemporain de notre *ewep* du point 277, de *éwet* du point 271, en même temps que son successeur désigné.

Mais pourquoi est-il le seul représentant de la série attendue? Si les deux autres ont existé, pourquoi ont-ils disparu ? Pourquoi de trois espèces de mouches « piquantes » la « guêpe » était-elle et est-elle encore la seule, en langue d'oïl, qui forme un composé avec MOUCHE?

MOUCHE-GUÊPE est un fragment d'une pièce brisée en trois et il importe de démontrer pourquoi c'est le seul des trois fragments qui pouvait parvenir jusqu'à nous.

Si le taon est en réalité plus ressemblant à la mouche domestique que la guêpe et l'abeille, si, par conséquent, il a de ce chef un droit supérieur à celui des deux autres insectes à porter le nom de MOUCHE, le nom simple qui le désigne, TAON, est à l'abri de toute confusion formelle, se suffit à lui-même, ce qui n'est pas le cas de l'abeille et de la guêpe. ES-TAON ne doit donc être considéré que comme une formation analogique à ES-GUÊPE et ES-« ABEILLE », il n'a jamais eu de destination thérapeutique et n'a été qu'entraîné par répercussion grâce à sa parenté entomologique avec l'abeille et la guêpe.

Nous constatons donc que le taon est au point de vue entomologique plus qualifié que l'abeille et la guêpe à s'approprier le nom de mouche, et d'autre part que TAON, nom qui ne prête à aucune confusion, n'a aucun intérêt à s'associer à mouche : cette double constatation ne fait qu'augmenter notre étonnement de ne retrou-

ver collatéralement à la série ES-TAON, ES-GUÊPE, ES-« ABEILLE » que MOUCHE-GUÊPE comme représentant de la série attendue, car GUÊPE est, quant à sa forme, dans un cas semblable à celui de TAON : GUÊPE persiste jusqu'à nos jours comme TAON et pourrait donc comme TAON se suffire à lui-même. Cela est vrai, mais GUÊPE a subi de concert avec « abeille » des tribulations que n'a pas subies TAON, il a une forme semblable à celle qu'a revêtue « abeille » (*gep* : *ep*). Ces tribulations communes avec « abeille », cette ressemblance formelle avec « abeille », établissent entre l' « abeille » et la « guêpe » un rapport linguistique qui fait de ces deux mots un groupe à part [1] et qui prévaut sur le rapport entomologique plus étroit qui lie le « taon » à la « mouche ».

MOUCHE-TAON défaillant, nous ne pouvions donc trouver qu'une série tronquée, comprenant seulement MOUCHE-ABEILLE et MOUCHE-GUÊPE, série où MOUCHE-ABEILLE est l'instigateur, le fauteur du mouvement lexical survenu, car c'est « abeille » qui seul réclame une intervention thérapeutique, et « guêpe » n'a fait que suivre (par ses rapports avec « abeille »).

Si, à défaut d'une série complète, et à défaut d'une série composée de MOUCHE-GUÊPE et MOUCHE-« ABEILLE », nous ne trouvons plus qu'un seul représentant de la série attendue, ce seul représentant ne peut être que MOUCHE-« ABEILLE ». Et c'est MOUCHE-GUÊPE que nous trouvons seul. Que s'est-il passé ? Ceci et pas autre chose.

MOUCHE-GUÊPE est le dernier survivant d'une génération MOUCHE-EP et MOUCHE-GUÊPE.

Il a survécu à MOUCHE-EP, parce que ses deux éléments étaient compris et le sont encore actuellement. Il n'en était pas de même de l'instigateur du mouvement lexical aboutissant aux composés, de MOUCHE-EP, dont le second élément distinctif perdit bientôt tout sens [2] et qui d'ailleurs était bien près de se confondre avec celui de MOUCHE-GUÊPE.

En cette double occurrence, MOUCHE-EP,

soit par une étymologie populaire qu'excuse une tendance à équilibrer MOUCHE-GUÊPE compris avec MOUCHE-EP non compris,

soit par une chute dans un traquenard, chute que la même

1. Ils se pénètrent mutuellement : MOUCHE-EP > MOUCHETTE incite *wep* à devenir *wet* et, nous le verrons, *ep* pénètre *wes* « guêpe » et en fait *weps* « guêpe ».

2. Il est bien près de l'avoir perdu, semble-t-il, dans l'exemple suivant de Godefroy : Des *eeps* qui font le miel.. Les mouches qui font le miel qu'on appelle *eeps*.

tendance explique, apparut sous la forme MOUCHETTE laquelle ne pouvait être que de durée éphémère, puisqu'elle était homonyme avec MOUCHETTE « moucheron, petite mouche » existant ou latent alors que l'« abeille » n'est pas une petite mouche, mais bien une mouche plus grande que la mouche ordinaire.

C'est ainsi, et ainsi seulement, que s'explique une extension géographique de MOUCHETTE « abeille » qui est, par son étendue, actuellement tout entière recouverte par MOUCHE A MIEL OU MOUCHE, réactifs inspirés par la logique, ou ABEILLE, en contradiction flagrante avec une naissance spontanée et illogique de « abeille » > MOUCHETTE, naissance qui ne s'est jamais produite, ou qui, tout au plus, ne s'est produite que très exceptionnellement et sans laisser aucune trace aujourd'hui [1].

Cette aire submergée de MOUCHETTE « abeille » n'a pu être reconstituée que grâce à la présence de *mustyé* « rucher » (261) et, avec non moins de certitude, grâce aux traces qu'elle a imprimées à GUÊPE et dont nous parlons ci-après.

C'est seulement grâce à la ressemblance formelle de MOUCHE-GUÊPE avec MOUCHE-EP, à la confusion à laquelle elle prêtait et à l'évolution MOUCHE-EP > MOUCHETTE que MOUCHETTE a pu contaminer GUÊPE et produire *wet* (280, 241), *ẁèt* (271) que nous avons signalés dans l'Appendice (Anomalies dans la carte GUÊPE), car rien d'autre ne peut, à nos yeux, avoir provoqué GUÊPE à sortir de la voie phonétique qui lui était tracée et à l'aboutissement de laquelle il est, en fin de compte, néanmoins parvenu. (MOUCHE-EP > MOUCHETTE, MOUCHE-GUÊPE > MOUCHE *get*, MOUCHE *wep* > MOUCHE *wet*).

C'est à une évolution de *g* vers et à *dy* venant s'ajouter aux conditions ci-dessus exposées et expliquant les formes *wet*, etc., qu'est due l'éclosion d'une curieuse étymologie populaire, celle de MOUCHE A LAYETTES « guêpe ».

MOUCHE-GUÊPE > MOUCHE-*dyep* > MOUCHE *dyet* > MOUCHE *d yet*, c'est-à-dire MOUCHE DE LAYETTES « mouche de tiroirs ou coffrets (alvéoles) », et, d'après MOUCHE A MIEL : MOUCHE A LAYETTES. (Voir les cartes GUÊPE et TIROIR de l'Atlas.)

Quelque inefficace que soit l'étymologie populaire qui fait de MOUCHE-GUÊPE une MOUCHE A ALVÉOLES, terme applicable aussi bien

1. MOUCHETTE de l'est a une origine semblable à celle que nous venons d'exposer.

à l'abeille qu'à la guêpe, elle n'en apparait pas moins ici comme un moyen thérapeutique employé pour différencier la « guêpe » de l' « abeille », elle est, elle aussi, un témoignage irréfutable d'une lutte entre l' « abeille » et la « guêpe », entre MOUCHE-EP > MOUCHETTE et MOUCHE-GUÊPE.

Pour être bien loin de son point de départ latin, pour avoir été contaminé par un autre mot, MOUCHE A LAYETTES n'en est pas moins un produit essentiellement phonétique de ***wespa**.

GUÊPE est devenu MOUCHE-GUÊPE par répercussion de ce que *ep* qui était primitivement « guêpe » et était devenu « abeille » réclamait un suppléant MOUCHE qui devient un composant ; MOUCHE-GUÊPE est contaminé par MOUCHETTE « abeille », produit compris de MOUCHE-EP incompris et générateur de MOUCHE-GUÊPE ; MOUCHE-*dyet*, équivoque et incompris devient MOUCHE *d'yet*, autrement dit MOUCHE DE LAYETTES, « mouche à alvéoles », et la « guêpe » prend ainsi un nom qui pourrait tout aussi bien s'appliquer à l'« abeille » qu'à la « guêpe ».

Si du moins la valeur du résultat répondait à tant d'efforts ! Mais les parlers vivent sans souci du lendemain, chaque jour devant suffire à sa peine. De cette imprévoyance de l'avenir nous verrons que la langue littéraire elle-même n'est pas exempte et ne pouvait pas l'être toujours.

Si elle évite l'erreur consistant à admettre ESSAIM « abeille », comme l'ont fait les humbles parlers, que de tâtonnements, que de fausses démarches, que de surprises en cours de route avant d'arriver à un abri sûr et définitif ! Et cependant c'est à bon droit que la langue française se glorifie d'être par sa clarté à la tête des langues des peuples civilisés [1].

Si le lecteur veut bien considérer que nous avons ramené d'une façon qui nous a paru toujours plausible, parfois certaine, à un point de départ unique, qui est *ep*, un ensemble de faits très disparates, très troublants à première vue, que nous y rattacherons un extraordinaire *weps* « guêpe » en wallon, la disparition en Lorraine d'un *wep*, phonétiquement régulier, et son remplacement par *vos*, l'extension de APIER « rucher », enfin que nous y avons rattaché

1. Lorsque Jacob Burkhardt avait à se reporter à son beau livre sur la Renaissance en Italie, c'est la traduction française qu'il consultait de préférence.

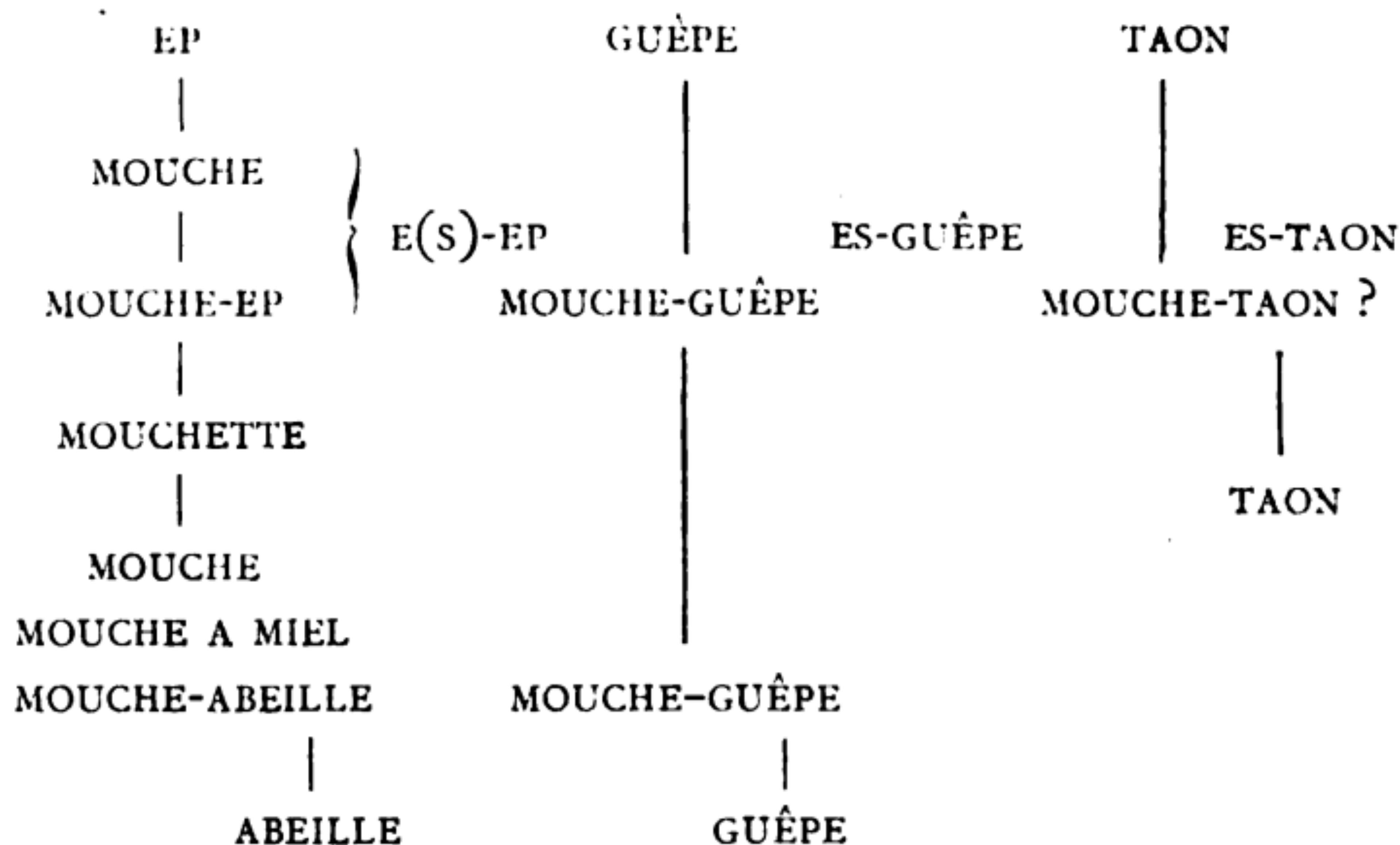
Il disait volontiers qu'il devait à la France le meilleur de ce qu'il avait appris.

6

les anomalies de GUÊPE exposées dans le présent chapitre et dans l'Appendice, il comprendra la confiance que nous inspire la solution de ces multiples problèmes. Il le comprendra malgré que l'Atlas, dont les indications sont heureusement complétées par des textes, ne nous ait révélé le point de départ de la solution qu'en un seul point (294), en dehors de la France politique, et encore sous le travestissement sémantique de « essaim ».

Rapport de MOUCHE A MIEL avec ABEILLE.

Voici la série complète des étapes qu'a pu parcourir dans un seul et même parler « abeille » à partir de son produit *ep*. Nous mettons en regard celles de « guêpe », en tant que celles-ci ont exercé une influence sur celles-là, et celles de « taon » pour le peu que nous en connaissons.



Dans ce schéma MOUCHE figure à deux reprises ; dans l'un et l'autre cas il ne représente qu'une étape fugitive, ayant une existence qui n'est que théoriquement admise et n'a été réelle que lorsqu'une spécification de la « mouche » était superflue (Littré : Mouche à miel, ou, simplement, mouche, abeille. Élever des mouches. Que la mouche des Grecs leurs lèvres emmielle, Régnier, *Sat.* IX).

Une première fois il naît pour suppléer un *ep* incompris, avec lequel il se compose en formant, de ce chef, deux couples pléonastiques, E(S)-EP = « abeille », MOUCHE-EP = « abeille », donc :

1) E(S)-EP = « abeille-abeille » (considéré rétrospectivement,

quant à sa sémantique parisienne) ou « abeille-guêpe » (considéré étymologiquement quant à sa sémantique originaire) ; mais aussi = « mouche-abeille », puisque *es* équivaut à « mouche » ; mais aussi « mouche-mouche », puisque *ep* est remplacé par « mouche ».

2) MOUCHE-EP = « abeille-abeille », puisque MOUCHE n'est qu'une *ep* ; « mouche-abeille », puisque *ep* équivaut à MOUCHE; « mouche-mouche », puisque *ep* est remplacé par « mouche ».

Une seconde fois, MOUCHE naît pour protester contre MOUCHETTE (où MOUCHE-EP est venu s'échouer) et produit, spontanément comme dans sa première existence et nécessairement une expression explicative : MOUCHE A MIEL qui lève toute possibilité d'équivoque et spécifie bien l'abeille.

MOUCHE A MIEL semble parfait, semble bien viable : il a été jugé tel par la presque totalité des parlers de langue d'oïl à l'affût d'un terme qui mit fin aux vaines entreprises régionales.

Mais pourquoi alors la langue littéraire ne s'en est-elle pas tenue à l'expression MOUCHE A MIEL ? Pourquoi la langue littéraire l'a-t-elle remplacée par ABEILLE ? L'aurait-elle trouvée trop vulgaire, ou contraire à la réalité entomologique ?

Nullement. La création est de bon aloi, elle n'a jamais été considérée comme vulgaire ou anti-scientifique. Sans quoi, la duchesse du Maine eût-elle appelé l'ordre qu'elle créa « l'ordre de la mouche à miel » et, si, à cette époque, MOUCHE A MIEL n'a pas été critiquable, on ne voit pas pourquoi la langue serait venue depuis à résipiscence, et se fût montrée par la suite plus rigoureuse à l'égard de cette création que l'usage ne pouvait que sanctionner.

C'est autrefois MOUCHE A MIEL que la langue littéraire exportait et cela dès le XV[e] ou le XVI[e] siècle, car la diffusion de ce terme ne peut être que du fait de la langue littéraire (cf. EP et APIER) et ne saurait être le fait d'une extension d'un caractère provincial, comme elle ne peut être que le fait d'une extension d'un caractère local (on n'invente pas partout indépendamment MOUCHE A MIEL); c'est actuellement ABEILLE que la langue littéraire exporte d'ailleurs avec un succès qui est loin d'égaler celui de MOUCHE A MIEL, parce que la substitution ne répond point à un besoin pressant, et elle ne l'a pas même imposé au département de la Seine en entier.

Quelle que soit l'opportunité ou l'inopportunité d'une substitution de ABEILLE à MOUCHE A MIEL dans la langue littéraire, encore faut-il que nous nous l'expliquions.

En remontant à l'étape *ep* et en observant les motifs auxquels obéit la langue à la suite de la disparition de ce mot, nous trouverons la raison d'être de ABEILLE.

En substituant MOUCHE à EP, en substituant une « mouche » à une « abeille », la langue a le sentiment du devoir qu'elle s'impose par la substitution d'un terme désignant tout un genre à un mot qui n'en désigne qu'une espèce : « guêpe », « taon », mais surtout « guêpe », avec lequel « abeille » est plus particulièrement en rapport d'opposition, ont droit à être « mouche » à l'égal de l'« abeille ». Elle appelle donc la « guêpe » : MOUCHE-GUÊPE, puisque EP est MOUCHE-EP. MOUCHE-EP vient à disparaitre par accident (> MOUCHETTE), reste MOUCHE-GUÊPE.

La langue démentira-t-elle le sentiment qu'elle a éprouvé et dont elle a fait preuve en créant MOUCHE-GUÊPE dont l'existence n'est logique que coordonné à MOUCHE-EP ? Aucun accident ne menace MOUCHE-GUÊPE, aucun accident semblable à celui survenu à MOUCHE-EP ; si, le plus apte des deux composés avec MOUCHE à se défaire du premier élément composant, il retourne à GUÊPE, nul doute que la langue littéraire ne nous eût présenté au XXe siècle les deux mots « abeille » et « guêpe » que sous les formes MOUCHE A MIEL (forme à laquelle aboutissait MOUCHE-EP > MOUCHETTE > (MOUCHE) > MOUCHE A MIEL) et GUÊPE. Mais, si MOUCHE-GUÊPE ne disparaît pas en même temps que MOUCHE-EP, s'il survit à ce dernier — survivance éphémère peut-être, mais bien naturelle, mais bien attestée (Littré : « on dit aussi MOUCHE-GUÊPE ») — la langue lui créera, à la place du partenaire disparu, un nouveau partenaire, rétablira spontanément un équilibre, un alignement et ce partenaire méthodiquement créé est MOUCHE-ABEILLE qui vivra collatéralement avec MOUCHE A MIEL, et, quand l'heure aura sonné de l'extinction de MOUCHE senti comme superflu, MOUCHE-ABEILLE et MOUCHE-GUÊPE se déferont de leur premier élément et deviendront ABEILLE et GUÊPE, ce qu'ils sont populairement.

ABEILLE, mot patois, succède à EP, mot patois. A MOUCHE-GUÊPE, de caudataire de MOUCHE-EP qu'il était devenu instigateur d'une nouvelle création, répond : MOUCHE-ABEILLE. Par une opération absolument identique et renouvelée de MOUCHE-EP < EP et produisant nécessairement MOUCHE-GUÊPE, MOUCHE-GUÊPE, déséquilibré par MOUCHE-EP disparu et devenu MOUCHETTE, évoque par rééquilibration : MOUCHE-ABEILLE, où ABEILLE, mot patois comme

EP, « deus ex machina » comme EP, remplit les conditions de forme adéquates à MOUCHE-GUÊPE (MOUCHE-ABEILLE en regard de MOUCHE-GUÊPE), ce que ne fait pas MOUCHE A MIEL (MOUCHE A MIEL en regard de MOUCHE-GUÊPE), qui est une substitution unilatérale d'un état lexical bilatéral, une substitution faisant abstraction du collatéral MOUCHE-GUÊPE.

Peut-être l'avenir de nos études fera-t-il découvrir dans ce double mode de substitution, prime-sautier d'une part, méthodique de l'autre, des caractéristiques de la langue populaire et de la langue littéraire. Sera-ce une surprise ? Aucunement, la méthode prévalant dans une langue littéraire.

Réclame-t-on de nous des exemples attestés de MOUCHE-ABEILLE ? nous n'en avons pas à Paris, dont la langue, en ce qui concerne « abeille », ne nous est connue que par Littré et le *Dict. gén.*, lesquels n'ont point été faits pour nous servir personnellement. Mais ces exemples l'*Atlas* nous les révèlera, seulement ils seront à quelques centaines de kilomètres de la métropole, en des régions où du temps de MOUCHE-ABEILLE l'« abeille » a été importée et où ils végètent exilés comme un rameau d'arbre piqué en terre étrangère et tout fané déjà. Dans un instant le lecteur entendra leur témoignage.

Si l'on nous demande pourquoi la langue littéraire a préféré MOUCHE-ABEILLE à MOUCHE-AVETTE, AVETTE « abeille » ayant été sûrement contemporain et pouvant par conséquent avoir été compétiteur d'« abeille » [1], nous répondrons que MOUCHE A MIEL, contemporain d'AVETTE et d'ABEILLE dialectaux, favorisait, imposait même ce dernier par sa ressemblance avec lui.

MOUCHE-ABEILLE, choisi de préférence à MOUCHE-AVETTE, est une substitution que nous appellerons assonante. Il y a dans cette appellation et dans l'existence même du fait par lequel nous désignons celui-ci de quoi intriguer le lecteur.

La substitution assonante est hors de doute quand il s'agit de voiler, de masquer des termes dont la crudité offusque. Ainsi dans la Suisse romande CHARRETTE ! pour CHAROGNE, TONNEAU ! pour TONNERRE ! Dans le Midi OUTRE et une douzaine d'autres mots pour FOUTRE, équivalant aux *f* suivis de points employés par les

1. En admettant que AVETTE n'ait pas été écarté pour la menace d'une confusion avec NAVETTE (UNE AVETTE > UNE NAVETTE).

journalistes qui laissent aux lecteurs le soin de suppléer, comme il leur plaira, aux points de suspension. Dans l'Ile-de-France CORBLEU, MERCI OU MINCE pour *m*.. On pourrait centupler le nombre des exemples.

Mais si elle est indéniable dans cette fonction, la substitution assonante ne l'est guère moins dans la fonction qui consiste à atténuer simplement le passage, la transition d'un mot à un autre, à ne pas choquer l'auditeur habitué à concevoir l'idée émise par un terme encore courant, à établir en quelque sorte un pont entre deux conceptions différentes de la même idée et dont la concurrence doit se terminer par le triomphe du mot le plus logique dans ses rapports avec d'autres de sémantique parente. Ainsi MOUCHE A MIEL que MOUCHE-GUÊPE invite à s'aligner formellement sur lui, par suite de son incapacité à s'aligner lui-même sur MOUCHE A MIEL, fait préférer MOUCHE-ABEILLE à MOUCHE-AVETTE [1].

C'est ainsi que nous verrons MOISSON signifiant et « moisson » et « moineau » être remplacé par MOIS D'AOUT et MOINEAU. Est-il possible de nier cette substitution assonante, et si, dans l'histoire des mots qui désignent l'« abeille » une substitution assonante se présente à deux reprises, peut-on croire qu'il s'agit d'un phénomène accidentel et ne se produisant pas ailleurs que là où nous nous y sommes heurté ? En veut-on un troisième exemple tiré, lui aussi, de l'histoire de l'« abeille » ?

En faisant de MOUCHE-*get* : MOUCHE D'*yet* et MOUCHE A *yet*, nos parlers ne témoignent-ils pas du besoin instinctif d'équilibrer formellement la « guêpe » avec l'« abeille » ? Ils font exactement l'inverse de ce que fait le français qui équilibre formellement l'« abeille » avec la « guêpe » ! Et cette considération nous paraît liquider définitivement la question. Pour ne pas relever du calcul des probabilités, ce témoignage n'en paraîtra pas moins probant, en même temps qu'il met en pleine lumière l'étroit rapport des noms de la « guêpe » et de l'« abeille ».

1. En regard de MOUCHE A MIEL, MOUCHE-AVETTE ne pourrait-il être apparu sous la forme MOUCHE A VETTE qui ne présente aucun sens et qui, par là même, aurait été écarté ? Non, car MOUCHE-ABEILLE serait dans le même cas : MOUCHE A BEILLE ne présente pas plus de sens que MOUCHE A VETTE. On ne peut donc admettre que AVETTE ait joué un rôle dans la transformation de *wep*, *gep* en *wet*, *get* (Appendice : anomalies dans la carte GUÊPE). D'ailleurs MOUCHE-ABEILLE a laissé dans la langue des traces évidentes de son existence, MOUCHE-AVETTE n'en a pas laissé.

Conformément aux prévisions que laisse entrevoir l'exposé qui précède, on constate pour les noms de l'« abeille » et de la « guêpe » les états actuels suivants.

Dans la langue de Paris, où MOUCHE-GUÊPE, signalé par Littré, n'existe plus que comme un souvenir littéraire, le couple MOUCHE-ABEILLE et MOUCHE-GUÊPE, ayant comme second composant un mot qui se suffit à lui-même, peut opérer simultanément son mouvement lexical, se débarrasser bilatéralement de MOUCHE comme un impotent redevenu ingambe rejette ses béquilles inutiles. De là : ABEILLE et GUÊPE.

Dans des parlers voisins de Paris, dans ceux qui témoignent encore pour « abeille » et « guêpe » d'une vie indépendante et qui ont un irréductible MOUCHE A MIEL en face d'un réductible MOUCHE-GUÊPE, il n'y a pas de réduction et l'on y trouve MOUCHE A MIEL et MOUCHE-GUÊPE (> en partie MOUCHE A LAYETTES). Cet état serait la règle dans la plus grande partie de l'aire MOUCHE A MIEL de notre carte, si l'influence du français de Paris ne s'était pas fait sentir plus pressante sur GUÊPE que sur MOUCHE A MIEL, plus tenace — Paris exportant actuellement ABEILLE. MOUCHE-GUÊPE s'est maintenu cependant avec assez de force pour que nous y voyions une confirmation de notre explication. C'est l'état de choses que nous révèle, par exemple, Montaigne qui dit MOUCHE A MIEL et MOUCHE-GUÊPE.

ABEILLE à Paris remonte à ***wespa**, aussi directement ou aussi indirectement (comme on voudra) que MOUCHE A LAYETTES.

Ainsi, le succès d'ABEILLE était chose mystérieuse : comment la langue littéraire pouvait-elle avoir recouru à un mot dialectal pour désigner l'insecte le plus utile à l'homme, celui dont les mœurs fournissent le plus d'emblèmes et de métaphores, et dont le nom primitif, **apis**, aurait duré de siècle en siècle, s'il n'avait été prédestiné, non par son sens, qui est immuable, mais par sa forme, à rejoindre dans la nécropole des mots de la langue d'oïl tous ceux qu'il y avait précipités ? Le mystère est maintenant éclairci.

Mais il est bien temps que nous répondions à la question : MOUCHE-ABEILLE a-t-il réellement existé ?

Nous l'avons supposé par simple hypothèse, pour expliquer l'abandon de MOUCHE A MIEL, expression qui nous a paru, conformément d'ailleurs à l'approbation dont elle a été l'objet de la part des parlers, offrir à « abeille » un port sûr, un aboutissement définitif : cette hypothèse limitait son existence,

chronologiquement, entre le moment où MOUCHE A MIEL en face de MOUCHE-GUÊPE s'effaça devant MOUCHE-ABEILLE et le moment où le premier composant parut superflu,

géographiquement à un emploi parisien et essentiellement littéraire.

En d'autres termes l'existence de MOUCHE-ABEILLE théoriquement établi a été vraisemblablement courte, aussi courte peut-être que celle de MOUCHETTE « abeille » dans la même région. Qu'en est-il de son existence réelle ? Aucun des dictionnaires qui avec l'*Atlas* fournissent à peu près tous les matériaux de notre étude ne nous donne d'exemple de MOUCHE-ABEILLE. Tout au plus ces dictionnaires nous montrent-ils dans ABEILLE un terme qui demande un commentaire : « le roy des abilles, c'est des mouches qui font le miel » (Godefroy, *Suppl.*, abeille) [1], ce qui peut être considéré comme l'avant-coureur d'un composé.

Heureusement l'*Atlas*, qui déjà nous a fourni des témoignages tels que ES-GUÊPE, ES-TAON que nous aurions vainement cherché dans nos dictionnaires, nous offre en des lieux distants de plusieurs centaines de kilomètres de la métropole, un témoignage, irréfutable à nos yeux, de l'existence réelle à Paris de MOUCHE-ABEILLE.

En deux points contigus dont l'un appartient à l'Allier et l'autre au Puy-de-Dôme, aux points 803 et 804, Edmont a recueilli MOUCHE-ABEILLE. Ces deux points sont limitrophes entre l'aire MOUCHE A MIEL et l'aire ABEILLE, et la limite qui sépare ces deux aires a, inévitablement, dû varier, puisqu'elle sépare deux mots qui, couvrant originairement une étendue plus restreinte, se sont distendus et, progressant en direction géographique inverse, se sont rejoints en un territoire neutre où d'autres mots « abeille » qu'il reste à déterminer [2] étaient antérieurement en usage et qu'ils ont recouverts. Cette limite a d'autant plus inévitablement dû être flottante au cours des âges qu'elle coïncide avec celle qui sépare les principaux caractères méridionaux des septentrionaux : on a en effet la forme *abey* au point 803 et *abigè* au point 804 [3].

La première supposition qui s'offre à l'esprit est que, dans de

1. Cf. « Les mouches qui font le miel qu'on appelle eeps » (Godefroy).

2. Ces autres mots étaient des représentants phonétiques de **apis** et non de **apicula** et de **musca**.

3. Cette forme *abigè* reste pour nous inexplicable. Rien dans le cahier 804 ne nous permet de l'expliquer comme produit phonétique de **apicula**.

telles conditions géographiques MOUCHE-ABEILLE peut être à 803 et à 804 le produit d'une transaction entre MOUCHE A MIEL et ABEILLE. Les conditions géographiques où ce composé se produit contiennent admirablement à la création d'un composé, mais c'est la nature même du composé qui nous empêche d'y voir le produit d'une transaction. Que d'une compétition entre MOUCHE d'une part et ABEILLE de l'autre puisse naître MOUCHE-ABEILLE, cela va de soi; mais que d'une compétition entre MOUCHE A MIEL, dont l'étymologie est transparente, à l'abri de toute équivoque avec MOUCHE, d'une part, solidement établi dans la région avec la valeur de « abeille » et ABEILLE, sous sa forme française (803) et sous une forme méridionale (*abigè*), dans les mêmes conditions de solidité sémantique que mouche à miel, d'autre part, puisse, indifféremment de la diversité des conditions dialectales et sans que le besoin d'une nouvelle création se fasse sentir, naître un composé MOUCHE-ABEILLE, cela nous ne pouvons l'admettre. Que fait en ces lieux une composition qui n'a pas la moindre raison d'être et que nous avons vue ailleurs accomplissant une action thérapeutique, à quoi bon un composé pour « abeille », alors que les noms des insectes parents de l'abeille n'en ont pas? L'abeille n'est en rapport avec aucun autre insecte : alors l'abeille est une « abeille » ou une « mouche » mais n'est pas une « mouche-abeille ».

D'ailleurs, s'il restait encore dans l'esprit du lecteur quelque doute, ce doute s'évanouira devant les constatations suivantes.

Si MOUCHE-ABEILLE était une transaction entre MOUCHE A MIEL et ABEILLE, celle-ci pourrait se produire n'importe où sur la limite entre les aires des deux concurrents. Or ce n'est pas le cas, elle ne se produit qu'aux points 803 et 804. Dans ce cas, pourrait-on objecter, cette transaction est accidentelle et peut parfaitement de ce chef ne s'être produite qu'aux points 803, 804. Mais cette objection sera sans valeur aucune si nous démontrons que les points 803 et 804 ne sont que les débris d'une aire MOUCHE-ABEILLE plus étendue, ce qui, par conséquent, écarte l'idée d'une génération par accident, et si nous démontrons que le saillant de l'aire MOUCHE A MIEL, entrant comme un coin dans l'aire **apicula** (> ABEILLE et AVEILLE) est d'un autre âge, d'un âge plus récent que son centre, que MOUCHE-ABEILLE n'a pu y naître naturellement, il apparaîtra comme une certitude quasi mathématique que MOUCHE-ABEILLE y est d'origine parisienne, y est venu à une époque postérieure au MOUCHE A MIEL parisien.

C'est cette démonstration que nous nous proposons de faire.

Dans le voisinage immédiat des points 803 et 804, aux points 805 et 806 « abeille » est *beyo*, qui est une aphérèse de *abeyo*. Cette aphérèse s'est généralement produite par la confusion de l'*a* initial du substantif avec l'*a* final de l'art. fém. sing. (*l'abe̱lo* > *la be̱lo*). On la voit sévir notamment dans la moitié ouest de la langue d'oc : c'est ainsi que AIGUILLE est devenu GUILLE des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne jusqu'à la chaîne des Pyrénées. Elle est loin d'avoir pris cette extension pour ABEILLE et cela va de soi, car ABEILLE est un mot qui s'emploie beaucoup moins souvent au singulier qu'au pluriel. Les points 805 et 806, qui présentent l'aphérèse d'ABEILLE, forment une aire à part, nettement séparée par la forme ABEILLE sans aphérèse d'une aire à l'ouest où l'aphérèse se présente sur une étendue beaucoup plus vaste équivalant à celle d'un grand département. Cette circonstance d'ordre géographique ne serait pas suffisante pour nous autoriser à attribuer à l'aphérèse des points 805 et 806 une origine autre qu'à celle de l'aire plus occidentale, mais si à cette circonstance à laquelle s'ajoute une plus grande impropriété à subir l'aphérèse du fait de la prépondérance de l'emploi d'abeille au pluriel, vient s'ajouter encore la considération que l'aphérèse n'affecte que beaucoup plus exceptionnellement les points 805 et 806 que ceux de l'aire occidentale, une autre explication de l'aphérèse, particulière aux points 805 et 806, est tout indiquée et sera très plausible si par sa nature même elle se présente sous un aspect de plausibilité aussi grande que la première.

Si un mot tel que AIGUILLE — et l'exemple est appuyé par d'autres — apparaît aux points 805 et 806 sans aphérèse, alors que théoriquement et effectivement il est incomparablement plus affectible et affecté d'aphérèse que ABEILLE, c'est, selon nous, parce que leur *beyo* « abeille » ne remonte pas à ABEILLE avec aphérèse due à l'article au sing. mais au fait qu'il se trouvait précédé de *mutsa* (*muts' abe̱lo* saisi comme étant *mutsa be̱lo*) [1].

Cette interprétation de nature aussi plausible que celle d'après laquelle seul interviendrait l'art. fém. sing. peut faire naître une

1. Si quelque objection s'élevait du fait que MOUCHE au sing. n'avait pas alors la forme voulue pour que sa finale puisse se confondre avec l'*a* initial de ABEILLE, nous répliquerions que le plur. l'a : il est en effet *muєa*.

objection, en apparence très grave, dans l'esprit d'un lecteur au courant des travaux lexicographiques publiés sur cette région. M. Dauzat dans son *Glossaire étym. du patois de Vinzelles* nous révèle, à Vinzelles même, un parler affecté d'aphérèse à un degré aussi accentué, sinon plus, que dans l'aire occidentale à laquelle nous avons fait allusion, et où, par conséquent, se produit aussi l'aphérèse dans ABEILLE et dans AIGUILLE. Or, Vinzelles est situé entre nos points 804, 805 et 806 de l'*Atlas* où nous avons : au point 804 MOUCHE-ABEILLE, et où, aux points 805 et 806, nous admettons que BEILLE provient de MOUCHE-ABEILLE.

Il semble donc bien que notre interprétation de BEILLE aux points 805 et 806 soit inconciliable avec l'existence dans un point intermédiaire entre ce BEILLE et MOUCHE-ABEILLE d'un BEILLE, à Vinzelles, qui, étant dans les mêmes conditions que ceux de l'aire occidentale, en compagnie de GUILLE (pour AIGUILLE), également coexistant avec BEILLE dans l'aire occidentale, ne paraît trouver d'explication rationnelle que dans une origine commune à ABEILLE et à AIGUILLE. Notre interprétation de BEILLE aux points 805 et 806 n'est pas le moins du monde inconciliable avec un BEILLE < ABEILLE par l'intervention de l'article à Vinzelles ; bien plus, contrairement à toute apparence, contrairement à ce qu'a de rationnel une interprétation commune à BEILLE et GUILLE, nous prétendons qu'à Vinzelles BEILLE < L'ABEILLE > LA BEILLE est une interprétation qui n'a pour elle qu'une chance minime de probabilité et que l'interprétation de BEILLE par *muts' abela* > *mutsa bela* est incomparablement plus probable, et voici pourquoi.

L'aphérèse de l'*a* initial dans les verbes est parallèle, par sa nature syntactico-phonétique, à celle de l'*a* initial des substantifs, sans être cependant parallèle du point de vue de la chronologie et de l'intensité. L'aphérèse affecte le verbe avec une intensité plus ou moins variable, mais cependant sensiblement égale à Vinzelles et dans nos points de l'*Atlas* qui englobent Vinzelles. Elle y est, parfois du moins, d'une origine récente, ainsi que le montre à Vinzelles la coexistence de *d åsèlu* = « à setons, séant » avec *sè sètà* = « s'asseoir », ainsi que semble le démontrer pour la région où se présente le cas litigieux la forme avec aphérèse *dzuda* pour *adzuda* (= **adjutare**) que Mistral n'enregistre pas parmi les dix formes méridionales parvenue à sa connaissance.

Bien plus certainement récente est à Vinzelles l'aphérèse de l'*a*

du substantif, puisque Vinzelles est situé dans l'intérieur du triangle formé par les points 804, 805, 806 qui sont réfractaires à l'aphérèse pour des mots qui y sont plus exposés que ne l'est ABEILLE, employé surtout au pluriel (cf. AIGUILLE, ALOUETTE, ARAIGNÉE, ARROSOIR et même ASSIETTE, ARÊTE, tous avec aphérèse à Vinzelles et sans aphérèse ou, exceptionnellement, avec aphérèse aux points 804, 805, 806). Nous en concluons, à tout le moins, que BEILLE à Vinzelles peut remonter à l'origine que nous avons attribuée à BEILLE des points 805 et 806 (et non à l'intervention de l'art. fém.), à *muts' abeḷa* > *mutsa beḷa* > *beḷa*. Si BEILLE remonte à *l'abeḷa* > *la beḷa*, il faut que *abeḷa* y ait autrefois été autochtone, remontant à **apicula** ou, sinon, que *abeḷa* y soit importé. Or, *abeḷa* n'a jamais existé comme mot autochtone dans le saillant que *mouche à miel* forme entre ABEILLE et AVEILLE et, vu le rôle expansif d'ABEILLE, sur ses flancs, c'est-à-dire notamment dans la moitié orientale du Puy-de-Dôme, le seul flanc qui nous intéresse pour le moment.

Trois raisons font de cette assertion mieux qu'une vraisemblance.

1) Il est inconcevable qu'un ABEILLE, partout expansif, ayant un caractère thérapeutique vis-à-vis de tous les parlers de la langue d'oïl où **apis** était voué à la mort, se soit éclipsé sans la moindre raison dans cette région pour faire place à MOUCHE A MIEL, ici sans base historique et ne présentant pas l'ombre d'opportunité.

2) Le saillant, comme l'aire AVEILLE avoisinante qui en forme le flanc oriental, témoigne encore de nos jours par des dérivés désignant la « ruche » ou l'« essaim » (AVEIL) que **apicula** n'est pas la strate sur laquelle ils reposent, mais bien **apis**, ce qui sera développé tout au long dans l'examen de l'aire A[2].

3) La création de MOUCHE DE RUCHE est inconcevable dans le saillant si un substratum ABEILLE y avait existé. Il en est de même de la présence de formes qui désignent originairement la « guêpe ». Cette troisième raison nous oblige à entamer une discussion un peu longue.

Dans des régions où toute attache formelle avec un **apis** défaillant était rompue et où l'on en était réduit à considérer l'abeille comme une « mouche », deux termes indicateurs de l'espèce de mouche pouvaient naître spontanément comme ils naîtraient spontanément dans le langage indigène de quelque île perdue de l'Océan

où les abeilles seraient importées dans leurs ruches. Ces termes sont MOUCHE A MIEL et MOUCHE DE RUCHE. Ils sont en France collatéraux de facture et d'âge.

Conformément à cet état collatéral on ne les trouve qu'en rapport géographique l'un de l'autre. Leur caractère de spontanéité pouvait les faire naître n'importe où dans les aires MOUCHE A MIEL et MOUCHE DE RUCHE de notre carte.

L'aire MOUCHE A MIEL y devrait apparaître mouchetée de formes MOUCHE DE RUCHE et, vice-versa, l'aire MOUCHE DE RUCHE de formes MOUCHE A MIEL. Tel serait l'état naturel, logique, si les parlers représentaient une libre manifestation de leurs tendances diverses. S'il n'en est pas ainsi, c'est que des influences contraires à ces tendances, des influences centralisatrices viennent établir une certaine unité, opérer un groupement qui, si nous l'appliquons aussi aux manifestations phonétiques, à l'origine si variées de la langue, expliquent comment se produit un dialecte.

Grâce à cette influence assimilante, à laquelle vient se joindre la circonstance qu'elle a joui de la vertu propagataire du français, qu'elle a été appuyée autrefois par le français, l'aire MOUCHE A MIEL présente de nos jours une surface unie et ininterrompue, que ne brise nulle part MOUCHE DE RUCHE ou MOUCHE A RUCHE. C'est seulement à ses extrémités, où se manifestent encore des velléités d'indépendance linguistique vaincues ailleurs, que MOUCHE DE RUCHE a pu encore prévaloir.

C'est ainsi que l'on trouve encore MOUCHE A RUCHE à l'extrémité nord-nord-est, que nous l'avons trouvé au nord, à Cayeux, sous la forme *ruk* qui équivaut à MOUCHE DE RUCHE (CHAMPAGNE < VIN DE..) et *făεŏ d é* (283) qui équivaut à *muε a făεŏ d é* de sorte que *ruk* et *făεŏ d é* désignent aussi bien l'« abeille » que la « ruche ».

C'est ainsi que la région bretonne des Côtes-du-Nord annexée récemment par la langue française et où **apis** n'ayant jamais existé, où « abeille » n'a aucun substratum originaire, a choisi librement MOUCHE DE RUCHE (493) qu'elle a réduit à RUCHE (482), lesquelles formes voisinent avec ABEILLE, emprunté tout récemment au français.

Enfin — et c'est la constatation à laquelle les remarques qui précèdent ont servi de préambule et où nous devions aboutir — c'est ainsi que les points 815 et 817 à l'extrémité méridionale de l'aire MOUCHE A MIEL ont MOUCHE DE RUCHE, libre manifestation, abso-

lument identique à celle de la Bretagne devenue récemment française de langue.

Si les points 803 et 804 étaient, comme nous le disions, admirablement situés pour être les dépositaires d'un MOUCHE-ABEILLE, résultat composite né à la limite de l'aire MOUCHE A MIEL et de l'aire ABEILLE, les points 815 et 817 le sont-ils moins pour être ceux d'une libre manifestation dans une région où à « abeille » il fallait un substitut ? Et si au point 807 l'« abeille » porte un nom tiré de celui de la ruche, ne faut-il pas en conclure que là aussi nous ne pouvons avoir affaire à un successeur de l'inattaquable et triomphant **apicula** ? Et si, en pareille occurrence, en un des points voisins, 819, le sujet d'Edmont répond *tuna* et *abey* (ce dernier n'est pas même patoisé) faut-il que nous nous en prenions à Edmont ou au sujet interrogé plutôt qu'à une hésitation excusable — justifiée même — en ces lieux, et préférerait-on à cette réponse quelque forme plus correcte phonétiquement que *abey* et sémantiquement que TAONNE[1] ?

ABEILLE n'ayant pas d'existence autochtone dans le saillant et ses alentours à l'est et à l'ouest, un ABEILLE méridional importé en ce saillant n'expliquerait pas la formation MOUCHE-ABEILLE, composé qui ne peut naître que là où l'« abeille » est considérée comme une

1. Au point 829 on a répondu TAONNE à « abeille ».

Il en est de même sans doute de *beko* « abeille » au point 603, de *malo* « abeille » au point 271, lesquels désignent originairement la « guêpe ». Il en est sûrement ainsi des deux formes BOURDON et BOURDE « abeille » des Iles Normandes : Un texte de 1871 (*Nouvelle année*. Pièces en jersiais) nous montre que *es* « abeille », avant de faire place à MOUCHE A MIEL (Jersey) et BOURDON, BOURDE (Serk et Aurigny), toutes trois formes recueillies par Edmont, était venu s'échouer en une forme AIN qui n'est autre que « hameçon » (= **hamum**), comme AVEILLE < ABEILLE provençal est venu se confondre avec AIGUILLE dans les Alpes.

Le lecteur pourra constater que, sans aucune exception, toutes les formes d'« abeille » censées et déclarées douteuses (Journal des Savants) du fait qu'elles désignent originairement une espèce de mouche autre que la mouche-abeille doivent nécessairement avoir une « certaine » réalité, puisque... elles ne se trouvent *jamais* que sur un terrain bouleversé. Les points 68 et 85 où l'on a *wes* « guêpe » et « abeille » sont des réalités et ne peuvent être légèrement interprétées comme étant des erreurs d'Edmont ou de ses sujets. C'est avec une satisfaction non déguisée que nous en trouvons des preuves. Jamais nous n'eussions osé aborder en détail la présente étude si nous n'avions eu la conviction qu'il devait en être ainsi. Aurions-nous osé la faire d'après des matériaux recueillis par un linguiste de profession ? Qu'il nous soit permis d'en douter !

« mouche », et non comme une « mouche à miel », et non comme une « abeille », état qui se présente au sortir de celui où **apis** disparaît.

En outre, un ABEILLE importé n'expliquerait pas la formation parallèle de facture et géographiquement voisine MOUCHE DE RUCHE qui suppose le même état préparatoire de la substitution et dans laquelle, contradictoirement à ABEILLE censément importé du Midi, MOUCHE est une « mouche » et non une « abeille » comme dans MOUCHE-ABEILLE où censément MOUCHE serait une « abeille ».

Enfin un ABEILLE d'importation méridionale n'expliquerait pas même la confusion ambiante de l'« abeille » avec la « guêpe », confusion qui n'aurait pu se produire ni sur une strate autochtone ABEILLE ni sur une strate importée ABEILLE.

Dans notre saillant, **apis** ayant fait table rase pour laisser place à « abeille », il est né d'une part, basé sur MOUCHE auquel toute la France en tant que dépouillée de **apis** a eu unanimement recours, une forme explicative, c'est MOUCHE DE RUCHE, et il n'est pas douteux d'autre part que dans la bonne moitié orientale du Puy-de-Dôme et une partie méridionale de l'Allier (minimum d'une aire), on a emprunté à la langue littéraire à une époque où MOUCHE A MIEL était pour les raisons indiquées ci-dessus en concurrence sérieuse, sinon déjà triomphante, avec MOUCHE-ABEILLE. La forme MOUCHE-ABEILLE dans les lieux d'importation et de par la situation géographique de ceux-ci, se révèle ainsi comme postérieure à un MOUCHE A MIEL envahisseur venant du nord, s'imposant dans notre saillant et prédestiné sans doute à en extirper toute hésitation (« abeille » et « guêpe ») et toute velléité de reconstitution indépendante (MOUCHE DE RUCHE), si toutefois il n'est devancé par la forme simple ABEILLE du français qui déjà aux points 806, 809, 819, par ex., lui a enlevé la prépondérance.

Derniers vestiges actuels de ES.

La collision en ESSAIM d'« essaim » et d'« abeille », excluant, sauf dans l'aire B, aussi bien ESSAIM « essaim » que ESSAIM « abeille », il semble que cette collison ait dû exclure, à plus forte raison, *es* « abeille », le mot qui a donné naissance au bissémantisme ESSAIM, lui-même à peu près totalement disparu. Il n'en est rien.

Un terrain primaire (*es* « abeille »), nonobstant qu'il ait été recouvert et semble l'avoir été partout, par un terrain secondaire (ESSAIM

« abeille ») émerge encore de ce dernier et va être derechef battu par les flots : *es* « abeille » va entrer en collision avec *wes* « abeille ».

Le problème ne laisse pas que d'être troublant, mais, comme il se présentera à nous plus d'une fois dans des termes identiques — il va se poser une seconde fois pour *es* lui-même — et comme notre solution au présent problème satisfait aussi aux autres qui vont se présenter dans des termes identiques, c'est en toute confiance que nous lui donnons la solution suivante.

La manœuvre lexicale par laquelle ESSAIM (produit presque spontané de MOUCHE D'ESSAIM) se substitue à *es* est ce que nous appelons, en opposition avec celle de MOUCHE > MOUCHE A MIEL « abeille », par ex., une manœuvre malheureuse. La manœuvre est malheureuse par la création d'homonymes auxquels la langue a recours et qui se révèlent de bonne heure comme intolérables.

Il est donc naturel que, en un groupe de parlers, certains s'y laissent entraîner et que d'autres y opposent une résistance en maintenant l'ancien état de choses ; il est naturel encore que, dans une agglomération géographique, par solidarité, par une entente tacite bien justifiée, on tienne à l'écart des mots susceptibles de confusion sémantique[1] sans que pour cela on s'astreigne à désigner l'abeille du nom d'ESSAIM et l'« oiseau » du nom de MOINEAU. Il se peut que *es* = « abeille » et « oiseau » ait été un bissémantisme sujet à des réparations discordantes, unilatérales et bilatérales, et laissant vivre *es* « abeille » ici, ne le laissant pas vivre là, mais là susceptible de revivre par un emprunt au voisinage.

Nous nous croyons autorisé à évoquer un *es*, continuateur de **apis**, sur un sol qui, à en juger par les points qu'Edmont a touchés, ne présente plus trace de ESSAIM « essaim »[2] et par là témoigne, sauf dans B, d'une disparition complète d'un ESSAIM « abeille ». A une manœuvre malheureuse répond une abstention ou tout au moins un état d'attente, lorsqu'il ne se présente pas une manœuvre heureuse, qui peut, comme nous l'avons vu à l'occasion de *é* (A), être unilatérale ou bilatérale.

On ne saurait objecter que c'est à travers deux étapes, à travers

1. Il pourrait fort bien s'agir ici de centres intellectuels, réfractaires, et conquis depuis par la langue littéraire.

2. ESSAIM du point 193 est d'importation française toute récente.

MOUCHE D'ESSAIM et ESSAIM que nous revivifions *es* « abeille », car, nous l'avons dit, la seconde suit la première si spontanément qu'elles ne constituent au fond qu'une seule étape, ce qui est confirmé par l'aire C où il fallait l'une et l'autre formes pour expliquer « essaim » > MOUCHE.

Il faut admettre une survie indigène, car on ne peut concevoir dans la réapparition d'un *es* en conflit avec un nouvel adversaire, un *es* de souche littéraire, un *es* emprunté au français littéraire, si plausible que soit *a priori* un emprunt fait à la pourvoyeuse habituelle des parlers en état de détresse lexicale.

Il y a une douzaine de raisons pour écarter la possibilité d'un emprunt de *es* au français, emprunt qui offrirait le singulier spectacle d'un échange réciproque de bons procédés, puisque le français aurait pris au picard *ep* « abeille », originairement « guêpe » pour remplacer son *es* et que le picard aurait pris *es* pour remplacer son ESSAIM et en aurait fait *ep* bon à retourner au français. De cette douzaine de raisons celle-ci suffit : c'est pour « essaim » que le picard et le wallon auraient fait un emprunt au français, et l'emprunt de quel mot ? De MOUCHE qui était un « mouche », logiquement seul capable d'être une « abeille ». Le picard et le wallon se trouvent encore de nos jours engagés dans une voie absolument opposée à un recours à *es*, voie qu'ils ont étourdiment enfilée au seul moment où un second *es* pouvait être requis.

Es « abeille », battu en brèche par OISEAU qui provoqua ESSAIM « abeille », est une seconde fois battu en brèche par GUÊPE qui produit une confusion entre la « guêpe » et l'« abeille ». Cette fois-ci un coup mortel est porté à la sémantique de *es*. Il ne s'en relèvera plus que transformé sémantiquement en « mouche piquante », puisqu'il est propre à être conjointement avec les noms qui les désignent « abeille », « guêpe », « taon ».

Et comme tel, collatéralement avec MOUCHE (= « mouche piquante »), il continue à vivre dans quelques mots où, par analogie, il a pénétré et où, passant inaperçu, il n'a pas subi le sort qui l'attendait dans les autres composés où sa superfluité était reconnue. « Mouche piquante », sous ses deux formes *es* et MOUCHE, tombe dans ES-GUÊPE, ES-TAON, dans MOUCHE-GUÊPE, MOUCHE-TAON, mais *es*, inaperçu, persiste jusqu'à nos jours dans ÉMOUCHET et d'autres mots que nous allons examiner.

Nous allons assister aux derniers spasmes de ce mot **apis** qui a

été d'une exubérance et d'une vitalité remarquables dans la famille des mots que la phonétique était appelée à détruire.

Ses derniers moments nous les trouvons retracés dans un milieu lexical bien éloigné de *es* « abeille » et où celui-ci a pénétré par la voie que nous a indiquée *es* > « mouche piquante » pour la poursuivre bien au delà.

ÉMOUCHET, ÉPERVIER, ÉTIERCELET, ÉMERILLON.

Nous lisons dans le Dict. Gén. ce qui suit à l'article ÉMOUCHET : « altération de MOUCHET, diminutif de MOUCHE. MOUCHET s'emploie aussi, mais tend à vieillir ». Suivent deux exemples dont le second est destiné à faire connaître au lecteur la première apparition connue de la forme avec *é*. Ce second exemple (ESMOUCHETZ) date de l'an 1560. Godefroy ne donne que des exemples, d'ailleurs nombreux, de MOUÇHET, et son supplément ne parle pas d'ÉMOUCHET. Le Dict. Gén. est dans sa briéveté plus complet que Godefroy, mais il se trompe sur la nature de l'*é*, appelé épenthétique par Littré, il a cru voir dans *es* une simple graphie savante, et par un renvoi au § 509, où d'ailleurs ÉMOUCHET n'est pas signalé, une « corruption » ou une « confusion » ou une « étymologie populaire ». Il ne s'agit en réalité ni de l'un ni de l'autre de ces trois faits.

ÉMOUCHET est un composé de É et de MOUCHET. Le lecteur sera bien surpris de lire que **apis** existe encore en français et figure dans tous nos dictionnaires du plus humble au plus grand, en un mot, où il est difficile de le reconnaître et où cependant sa présence est certaine.

On a vu tout à l'heure qu'échappé des substitutions malheureuses, *es* vécut encore grâce à l'inefficacité et l'inopportunité thérapeutiques de ses substituts et que, se conjuguant comme se conjuguent les deux formes verbales ALLER et **vadere**, avec son substitut MOUCHE et signifiant « mouche », il a produit É-EP parallèlement à MOUCHE-EP (> MOUCHETTE), dont celui-ci est l'exact reflet. É-EP est une ABEILLE-ABEILLE, mais aussi une MOUCHE-MOUCHE ?

Non pas. É-EP est une « mouche piquante-abeille », puisque par leur association avec des « mouches piquantes » seulement MOUCHE et *es* deviennent « mouches piquantes ».

Si la question de savoir pourquoi MOUCHETTE ne s'est pas adjoint *es* se présentait à l'esprit de quelque lecteur, nous répondrions : *es*

étant de la génération ES-EP, MOUCHE-EP ne peut s'adjoindre à MOUCHETTE qui est de la génération suivante (< MOUCHE-EP) — car il n'y a pas eu avant lui de MOUCHETTE populaire et d'usage courant — donc pas de ES-MOUCHETTE possible ; mais *es* peut s'adjoindre à MOUCHET (< FAU MOUCHET) qui est son contemporain (et peut lui être antérieur même), ce qui aurait frappé MOUCHETTE (adjonction de *es*) dans une existence chronologique antérieure à celle qui lui est assignée par le mode de naissance que nous lui assignons a frappé MOUCHET « émouchet », son parent de par sa forme, son parent de par sa sémantique figurée de « mouche piquante » et en outre par son genre masculin capable de former un composé avec le masculin qu'*es* était généralement — comme avait pu se former ES-GUÊPE (parallèle à MOUCHE-GUÊPE), car GUÊPE sous l'influence de *es* masculin était devenu masculin. (Voir l'appendice : Anomalies dans la carte GUÊPE). — Et ESMOUCHETTE aurait été la femelle du MOUCHET[1] !

MOUCHE donnant « épervier », É-MOUCHET est MOUCHE-MOUCHET.

Pour en douter il faudrait trouver des explications raisonnables aux formes suivantes qui sont, à nos yeux, la confirmation éclatante de la présence de **apis** dans ÉMOUCHET.

Quand **apis** était à l'étape *es*, on a reconnu dans ESPERVIER, synonyme d'« émouchet » les deux mots ES et PERVIER et dit *espervier* encore aujourd'hui, avec une *s*, en Bretagne aux points 481, 482, 453. Or, selon le Dict. Gén., l'*s* est tombée « vers le XIIe s. et cette chute était un fait accompli au XIIIe s. ».

Dira-t-on que l'*s* de *espervier* s'est conservée en Bretagne jusqu'à nos jours, alors qu'il n'existe plus en aucun autre point du domaine de la langue d'oïl ? Ce serait faire peu de cas de la phonétique, et ce ne sont pas les géographes qui en font peu de cas.

Il n'est pas nécessaire de remonter au XIIe s. pour trouver une excuse au fait que l'on a pu reconnaître dans l'épervier un ES-PERVIER. Il suffisait qu'à une époque — ce peut être même au XVe s. — où l'on avait en compagnie avec *es* « abeille »

un ÉPERVIER en face d'un ES-GUÊPE et d'un ES-MOUCHET pour que naquît ES-PERVIER,

ou même un ÉPERVIER en face d'un É-GUÊPE et d'un É-MOUCHET,

1. Conclusion : nous ne nous trompons pas en assignant à MOUCHETTE (< MOUCHE-EP) la naissance que nous lui assignons.

car il est naturel que *es* « abeille » ait eu une *s* plurielle conservée au singulier pour raison de monosyllabisme — il l'a encore aujourd'hui à Guernesey — mais qui ébranlée jour par jour — puisqu'elle finit par disparaître malgré son origine exceptionnelle — n'avait plus sa raison d'être dans un composé tout en pouvant y revivre sous la réaction de *es*, tant ce que celui-ci vivait encore.

En Artois, non loin du point où nous avons constaté la forme *ewep* qui est É-GUÊPE (= mouche-guêpe), tout particulièrement dans l'aire A qui a conservé *é* « abeille » et où, par conséquent, *é* incarné ne pouvait apparaître qu'avec la valeur sémantique d' « abeille » et non de « mouche », ÉPERVIER est apparu comme étant É + PERVIER. Ainsi aux points 279, 278, 267, 288 où l'on a le type BREVIER. Faut-il croire que dans l'aire A on ait laissé tomber *é* apparaissant comme « abeille » et, par conséquent, comme une ineptie matérielle. Nous ne le pensons pas. Dans l'aire A BREVIER est importé du voisinage immédiat sous cette forme : elle peut être autochtone au point 267 qui l'a réellement, pourrait venir du point 277 qui a *ewep* « guêpe » (avec *muké* « épervier » !). Quoi qu'il en soit, ÉPERVIER a perdu analogiquement son *é* initial irrationnel, parce que ÉGUÊPE, ÉTAON le perdaient rationnellement. BREVIER : ÉPERVIER est le pendant exact de GUÊPE : MOUCHE-GUÊPE, MOUCHET : ÉMOUCHET en est la contre-partie, le rebours. Les couples se confirment mutuellement.

Combien y a-t-il dans cette région de É-GUÊPE et de É-TAON qui ont laissé tomber leur *é* superflu, combien ailleurs de MOUCHE-GUÊPE, de MOUCHE-ABEILLE qui ont perdu MOUCHE pour devenir GUÊPE et ABEILLE ?

A une autre extrémité du territoire de la langue d'oïl — et c'est bien aux extrémités géographiques que peuvent s'être réfugiées ces reliques balayées dans le centre — nous avons au point 904, dans l'Allier, une forme ES-PERVIER qui est en tous points l'équivalent des formes bretonnes. Là aussi l'*s* est absolument unique comme produit phonétique de l'*s* initiale ; le cahier 904, en dehors des formes françaises telles que ESTOMAC, ESCARGOT, ESCALIER, ne contient pas une seule autre forme que ES-PERVIER qui remonte à *s* initiale + cons.

Ainsi, quand nous aurons ci-dessous montré la présence d'un quatrième ES-PERVIER à une quatrième extrémité du territoire de la langue d'oïl, au point 71, nous aurons quatre fragments authen-

tiques du cadre où MOUCHE A MIEL est la toile et a remplacé celle de *es* « abeille », nous aurons quelques affleurements d'une strate *es* qui, sans interruption, allait des Côtes-du-Nord à la limite de la Suisse allemande, de l'Allier à la limite germanique de la Wallonie, et ces affleurements apparaîtront à nos yeux sous le même jour que les aires A, A², A³, A⁴ que le simple aspect de la carte nous avait fait concevoir comme les quatre coins d'un tapis recouvert imparfaitement par un autre. Ces trois preuves sont irrécusables. Une quatrième que voici ne l'est guère moins.

En Normandie TIERCELET apparaît souvent sous une forme en partie bien patoise ÉTERCELET. Si elle devait son *é* initial à ÉPERVIER et non à É-PERVIER, pourquoi cette forme est-elle particulièrement normande, ne se trouverait-elle pas ailleurs où ÉPERVIER cohabite avec TIERCELET ?

Il est remarquable que ESPERVIER (avec *s*) au point 453 se trouve en un point qui dit AVETTE pour « abeille » et qui témoigne par là qu'il n'a jamais eu *es* « abeille », et, par conséquent, encore moins *es* « mouche », nécessaire pour expliquer le composé ES-PERVIER.

Il est remarquable que BREVIER, remontant au composé ES-PERVIER, ne se trouve que dans l'aire A (ou dans des points avoisinants), où *es* « abeille » n'est jamais parvenu à la valeur sémantique « mouche », la « mouche » ne s'y étant pas substituée à l' « abeille ».

Il ne nous déplaît pas d'avoir à constater ici encore — et d'être forcé par l'évidence de constater dans un territoire qui se montre conservateur par la présence de **apis** > *é* — la fausseté de l'hypothèse selon laquelle la tradition latine se serait transmise de façon ininterrompue dans un point quelconque de la Gaule romane, fausseté que nous avons eue maintes fois à constater dans nos travaux antérieurs.

BREVIER d'Artois, ES-PERVIER de Bretagne sont des emprunts faits à des parlers voisins, lesquels dénotent par le fait qu'ils sont des prêteurs une supériorité linguistique sur les emprunteurs. Si nous démontrons que ces parlers voisins étaient lexicalement plus riches, nous ne pouvons manquer de tomber dans une conception linguistique conforme à celle qu'évoque l'étude des textes, celle de groupements régionaux des caractères locaux, en un mot à celle de

dialectes, à une conception de dialectes auxquels la totalité de la population collaborait [1]. Ces dialectes auraient, de la façon la plus naturelle, précédé et même préparé en quelque sorte, l'avènement de la langue littéraire nationale au triomphe de laquelle contribuait la désertion des éléments linguistiques directeurs, formateurs des groupements dialectaux.

Nous allons donc chercher à démontrer que BREVIER et ES-PERVIER remontent aux dialectes picard et breton.

Il n'est pas plus possible de croire que ÉPERVIER serait devenu par lui-même ES-PERVIER que de croire que ÉPERLAN serait devenu ES-PERLAN ou ÉTOURNEAU : ES-TOURNEAU.

EPERVIER ne peut être devenu ES-PERVIER que parce que MOUCHET est devenu ES-MOUCHET. MOUCHET est devenu naturellement ES-MOUCHET parce que seul MOUCHET peut revendiquer *es* = « mouche », comme GUÊPE revendique MOUCHE (= MOUCHE-GUÊPE), revendique *es* « mouche » (*ewep*), comme *ep* « abeille » revendique MOUCHE (MOUCHE-EP > MOUCHETTE), revendique *e* (*eep*), et c'est analogiquement que ÉPERVIER, synonyme de MOUCHET, est devenu ES-PERVIER.

Pour que ÉPERVIER soit devenu ES-PERVIER, il faut absolument que ES-MOUCHET ait existé en Bretagne, qu'il ait existé en Picardie, puisque c'est ES-MOUCHET qui tient en laisse ES-PERVIER. La Bretagne, la Picardie ont-elles emprunté à Paris ÉMOUCHET pour en faire ES-MOUCHET, ou l'ont-elles emprunté à une époque où Paris avait ES-MOUCHET ? Ce n'est pas à l'étape phonétique *es* qu'à Paris le successeur de apis est devenu « mouche », puisque à *es* y a succédé *ep* puis MOUCHE-EP (> MOUCHETTE), et collatéralement EEP, non pas ES-EP, puis MOUCHE.. (lorsque Paris a fait *ep* il y avait déjà *é* dont il fait *eep*) ; donc ES-MOUCHET n'a pas existé à Paris.

Si Paris avait exporté É-MOUCHET en Bretagne et en Picardie — rappelons que c'est en 1560 que l'on signale pour la première fois ÉMOUCHET et que c'est sous la forme ESMOUCHET — ces provinces n'auraient pas plus interprété *é* pour *és* dans ÉMOUCHET qu'elles ne le feraient pour ÉTOURNEAU ou ÉPERLAN.

Il est donc certain que la Picardie et la Bretagne n'ont pas ES-MOUCHET par emprunt fait au français, et si MOUCHET existe encore quoique « vieilli » dans la langue littéraire, comme le dit le Dict.

1. C'est sous ce jour que nous apparait la Corse.

gén., que ÉMOUCHET ne date que du milieu du XVI[e] s., c'est-à-dire d'une époque où *é* = « mouche » était depuis longtemps éteint à Paris, nous dirons, mais avec moins d'assurance, que ÉMOUCHET n'est pas du français de Paris, qu'il est d'origine provinciale (ES-MOUCHET > É-MOUCHET ou plutôt — comme nous ne pouvons admettre à cette époque une modification phonétique d'ailleurs conforme à celle qui s'est produite au moyen âge, mais qui n'a pu se renouveler (cf. ESPÉRER), nous dirons qu'il est originaire d'une région où il était déjà É-MOUCHET. Qui parle d'ailleurs aujourd'hui d'ÉMOUCHET à Paris? Nous ne pouvons affirmer catégoriquement l'origine provinciale d'ÉMOUCHET fr., car la date de l'apparition d'ÉMOUCHET peut être trompeuse et, d'autre part, *es* « abeille » a eu une vie si multiple que l'on pourrait en déduire peut-être ÉMOUCHET de l'un de ses aspects.

Es-MOUCHET était breton et n'a laissé de trace en Bretagne que dans ES-PERVIER.

Es-MOUCHET était picard, n'a laissé de trace en Picardie que dans BREVIER, et est sans doute à la base de maint MOUCHET qui s'est détaché de *es*, comme *wep* s'y est détaché de *es* et de MOUCHE.

É-MOUCHET était normand. Il l'est encore, il existait là où l'on a ÉTIERCELET et s'est même mieux conservé sous cette forme de composé que sous sa forme abrégée MOUCHET — car les MOUCHET qui se trouvent en Normandie sont par leur situation géographique d'anciens ÉMOUCHET.

Nous avons dit plus haut que la situation géographique de ESPERVIER-ESPREVIER (au lieu de ÉPERVIER-ÉPREVIER) était un fait digne de remarque. Ce fait n'apparaît-il pas maintenant comme logique ? L'ancien état de choses s'est conservé là où il était à l'abri du courant qui entraînait les mots dont le premier composant était « mouche » à s'en défaire comme d'une superfluité. Et cette concordance de la logique avec la géographie linguistique dans l'interprétation d'une forme n'a-t-elle pas son prix dans l'évaluation des probabilités qui militent en faveur de notre explication, n'a-t-elle pas le prix d'une valeur à soumettre au calcul des probabilités — si elle en était susceptible.

Es-MOUCHET, ES-PERVIER, ES-TERCELET — et nous allons y ajouter ES-MERILLON — sont des mots qui à l'époque de l'autourserie étaient des termes courants dans les dialectes et sémantiquement bien distincts. Ils se sont égrenés, dépouillés de leur sémantique

dialectale pour servir à désigner l'espèce d'oiseau de proie la plus générique dans les patois qui ne sont que les débris des dialectes, organes tombés en déchéance par la défection des classes intellectuelles.

Nous avons dit que ESPERVIER en langue d'oïl ne se trouvait contrairement à toute loi phonétique qu'en Bretagne et dans l'Allier. Cette assertion n'est pas rigoureusement exacte.

L'Atlas note en un point, à l'extrémité opposée du territoire de langue d'oïl, dans une situation géographique à tous égards comparable à celle des points 281, 282, une forme *espervil* (71). Cette forme est complètement isolée dans un patois qu'Edmont dit être « fortement entamé par le français » et que nous savons personnellement être à peu près éteint pour en avoir nous-même fait un commencement de relevé, il y a plus de vingt ans. Le point 71 dit ESSETTE pour « abeille » ; ESSETTE est un dérivé direct de *es*, donc *es* ne saurait y être parvenu à la valeur sémantique de « mouche », valeur nécessaire pour expliquer ES-PERVIER. Mais nous démontrerons qu'à ESSETTE s'est dans la région incarné MOUCHETTE par substitution homophonique, que MOUCHE du point 63 est une protestation contre un MOUCHETTE désignant fatalement et presque fatalement une « petite mouche » et « une allumette », que le territoire vosgien de MOUCHETTE « abeille » était autrefois relié à l'aire valaisanne de MOUCHETTE « abeille ». Il en résulte que *es*, dans cette région aussi, en concomitance de terme vieilli et disparaissant avec MOUCHE terme nouveau, est devenu sémantiquement = « mouche » et que, par conséquent, comme en Bretagne, comme en Picardie,

MOUCHET, le pivot, l'agent des transformations suivantes de « tout terme aboutissant à épervier », était ES-MOUCHET, qui produit ES-PERVIER et qui produisit aussi ES-MÉRIL (fr. ÉMERILLON), car ESPERVIL au point 71 ne peut qu'être un mâtiné de ES-PERVIER et de ES-MÉRIL.

L'*l* finale de *espervil* n'est certes pas primaire : il résulte d'une régression qui, ici, est accidentellement juste, alors que dans *fil* < *fi* < **ficus** = « verrue » elle est fausse (86, 140)[1].

1. Le loisir ne nous est décidément pas accordé de poursuivre tranquillement le cours d'une discussion sans que nous nous achoppions à quelque collision homonymique intolérable, à l'un de ces faits mis en doute par les lexicographes actuels.

Nous reconnaissons EMERIL dans le *rèmi* du point 42, accompagné par Edmont d'un prudent point d'interrogation qui n'a pas sa raison d'être.

Par sa finale *rèmi* dénote une forme plus phonétique que *espervil*, tout en montrant par sa curieuse métathèse qu'il est un terme déchu, sans famille[1], estropié à la veille de disparaître, digne pendant du mâtiné ESPERVIL.

ÉMERIL > ESMERIL > ESREMIL > REMI d'une part et MOUCHET > ESMOUCHET > MOUCHET (série identique à l'une de celles de Picardie) : telles doivent avoir été les séries au point 42.

REMI < ES-MERIL < ÉMERIL est le pendant du picard BREVIER < ES-PREVIER < ÉPERVIER.

La forme MÉRILLON du supplément de Godefroy a une autre provenance : l'ESMERILLON > LES MERILLONS.

Ainsi à l'est de la France linguistique, comme à l'ouest, se révèlent des dialectes qui au temps de l'autourserie remplissaient, antérieurement à la langue littéraire, la tâche que celle-ci remplit actuellement.

ES-MOUCHET, ES-MERIL, ES-PERVIER appartenaient au langage parlé autrefois en Suisse et n'ont jamais appartenu au langage de Paris.

Tous les termes désignant les oiseaux de l'autourserie et de la fauconnerie sont actuellement confondus dans les patois, sans dis-

Ficus est devenu *fi* « verrue », **filum** est devenu *fi* « fil ». Collision intolérable d'où il faut sortir. Secours unilatéral qu'offre le français, unilatéral seulement, car « FIC et vieilli *fi* » (Dict. gén.) est en français sémantiquement restreint, partant méconnaissable, et d'ailleurs absolument inconnu dans les régions où **ficus** désigne toute « verrue ». *Fi* « fil » devient FIL. Pourquoi *fi* « verrue » ne deviendrait-il pas FIL, quitte à engendrer une étymologie populaire ? Pourquoi *fi* peut-il rester en même temps « verrue » et « fil » ? (Un *fi* peut être réduit avec du *fi*). Et pourquoi *fi* restant « fil », *fi* « verrue » ne serait-il pas seul à devenir FIL ? Et pourquoi « fil » étant FILET, *fi* ne deviendrait-il pas FIL ?

Tout cela peut être et tout cela est, ainsi que peut s'en convaincre le lecteur qui jettera les yeux sur la région vosgienne de nos cartes FIL et VERRUE de l'Atlas (points 86, 140, 65, etc.).

L'histoire de **ficus**, qu'il s'agisse de « figue » ou de « fic », est en connexion étroite avec celle de **filum** et avec celle de FILET et fournirait peut-être la matière d'un travail aussi étendu que celui que nous présentons au lecteur.

1. Ce qu'il ne serait pas en français littéraire, par ex., où l'on dit encore ÉMERILLONNÉ.

tinction ni de sexe, ni de taille, en un quelconque des termes qui les désignaient et distinguaient autrefois. Quel appauvrissement ! Quelle chute ! Et avec eux sans doute ont disparu combien des mots qui y avaient trait et sont devenus étymologiquement obscurs, partant exposés à une rapide disparition.

Fort heureusement la langue littéraire les a recueillis comme en un musée national, et il est à souhaiter qu'elle les garde et utilise, car — tels HAGARD, DESSILLER, etc. — ils sont indispensables et peut-être non remplaçables, ainsi que le montre la difficulté de les traduire en une autre langue.

La MOUCHE domestique ne saurait être devenue ES-MOUCHE, tout d'abord parce que MOUCHE est fém. et *es* généralement masc., puis que c'est seulement la MOUCHE capable d'être *es*, MOUCHE en concomitance avec *es*, la « mouche » élevée au rôle de *es*, de « mouche piquante », et, par l'intermédiaire de celui-ci, à l'ÉPERVIER et à l'ÉMERILLON. C'est vraisemblablement de cette conception de la mouche, laquelle semble bien avoir coexisté à côté de MOUCHE = « **musca** » antérieurement à la collision sémantique de MOUCHE avec *es* (comp. QUELLE MOUCHE LE POINT) qu'est née la formation MOUCHET « émouchet », où nous n'arrivons pas à voir un dérivé de MOUCHE = « **musca** » et encore moins un diminutif de MOUCHE = « **musca** », ainsi que semble le comprendre le Dict. gén.

C'est aussi seule cette conception de MOUCHE = « mouche piquante » qui permet d'interpréter les deux MOUCHETTE suivants.

1) un MOUCHETTE « essaim d'abeilles » (voir Godefroy) qui ne peut être déduit de MOUCHETTE « abeille ». MOUCHETTE n'a pu être réellement un bissémantisme d'« abeille » et d'« essaim », MOUCHETTE « essaim » n'a pas dû être d'un usage courant en compagnie de MOUCHETTE « abeille ». MOUCHETTE « essaim » est un assemblage de MOUCHES (non pas de mouches domestiques (!), mais de mouches piquantes, soit d'abeilles et de guêpes, qui toutes deux forment des essaims, tandis que les mouches domestiques ne forment des ESSAIMS que par figure). Il doit contenir un ..ETTE collectif pareil à ceux de COUDRETTE « coudraie », POUDRETTE, VIGNETTE, etc., n'a sans doute pas coexisté — de façon durable du moins — avec MOUCHETTE « abeille », a pu être de tous les âges sémantiques de MOUCHE.

2) un MOUCHETTE « abeille », selon des exemples de Godefroy,

antérieur à toute ingérence formelle de MOUCHE dans *es* (ESSETTE > MOUCHETTE) et à sa substitution à un *ep* défaillant (*ep* remplacé par MOUCHE-EP > MOUCHETTE). Ce MOUCHETTE, attesté déjà au XIIIe siècle, est un caritatif de MOUCHE « mouche piquante » et s'explique admirablement comme caritatif, comme pseudo-diminutif — la gentille mouche (piquante) — il ne s'explique ni comme caritatif, ni comme pseudo-diminutif, ni comme diminutif de MOUCHE = « **musca** » latin et n'a pas dû être davantage que le précédent d'un usage courant en compagnie de MOUCHETTE « abeille ».

FAUX BOURDON.

Il est étrange qu'en français à côté de BOURDON pour désigner le mâle de l'abeille on ait aussi FAUX BOURDON. On l'appellerait FAUX BOURDON, dit Rolland, « pour le distinguer du genre bourdon dont les mœurs ont beaucoup de rapport avec celles des abeilles ». Fort bien, FAUX BOURDON servirait à distinguer une espèce de BOURDON d'une autre, cela est naturel, et cela est ; mais que, originairement le bourdon soit le genre bourdon et le faux bourdon le mâle de l'abeille, voilà ce qui nous paraît étrange, aussi étrange que nous paraîtrait la FOLLE AVOINE qui serait l'avoine et l'AVOINE qui serait la folle avoine, car il nous paraît évident que l'espèce domestiquée, « le mâle de l'abeille [1] » doive avoir le pas sur le bourdon et doive servir de type au bourdon « qui vit dans des galeries souterraines » et qui intéresse l'homme des champs beaucoup moins que celui que le français appelle BOURDON tout court.

Notre sentiment est que le FAUX BOURDON est originairement aussi bien le « bourdon » que le « mâle de l'abeille », que le « faux bourdon » et que le français, avec l'intention de distinguer ces deux espèces d'insectes, a affecté arbitrairement FAUX BOURDON au « mâle de l'abeille », alors que cette désignation convenait également au « bourdon » et convenait à ce dernier uniquement lorsqu'une fausse interprétation de *fau* par *faux* se fût produite, fausse interprétation, ou étymologie populaire, semblable à celle qui de FOR-BOURG fit FAUX-BOURG.

Mais qu'est alors ce FAU-BOURDON ? C'est le FAUCON-BOURDON.

1. Tout dernièrement dans le Journal on comparait un avion ennemi pourchassé par des avions français à l'abeille pourchassée par les BOURDONS.

Dans la langue littéraire ce FAUCON-BOURDON, comme ÉMOUCHET, fait figure de pièce historique dépareillée dans un musée national — la langue littéraire n'est-elle pas un musée national de la langue ? — Mais, si le lecteur veut bien se transporter avec nous en Bretagne, il y trouvera avec nous tous les éléments qui appareillent ce FAUCON-BOURDON et le font apparaître comme un produit naturel de BOURDON, que celui-ci soit « bourdon » ou soit « mâle de l'abeille ».

Nous avons vu que dans l'Ille-et-Vilaine, au point 453, on avait ES-PERVIER « épervier », aux points 450 et 460 on a pour désigner le même oiseau FAU-OISEAU, au point 470 on a FAU-MOUCHET[1], au point 368 de la Manche, le plus voisin des deux derniers, MOUCHET et, contigu à ce dernier E(S)-TERCELET, au point 358 E(S)-MOUCHET.

Il y a longtemps que FAU a cessé de désigner le « faucon » (cf. à FAU-MOUCHET : FAU-PERDRIEUX de Godefroy), il n'existe plus nulle part qu'en composé, il ne saurait donc depuis longtemps avoir une signification qui lui soit propre et qui soit propre à lui seul et s'être imposé dans une composition, il ne pourrait notamment pas se composer avec un mot désignant un « oiseau de proie » pour le distinguer d'un autre « oiseau de proie », notamment pour se composer avec MOUCHET « oiseau de proie » que, au XVIe s., nous avons vu s'adjoindre *es* (< **apis**).

Il faut que FAU-MOUCHET soit antérieur à MOUCHET et non postérieur, et il est certain qu'il est l'origine de MOUCHET. Le FAUCON-MOUCHET est devenu le MOUCHET tout court, aussi facilement et aussi rapidement que *muk* D'ESSAIM est devenu ESSAIM, que BATEAU-MOUCHE devient MOUCHE.

Ainsi se comprend aisément que MOUCHE ait donné un dérivé masculin MOUCHET au lieu d'un fém. MOUCHETTE qui serait le dérivé naturel, que ce dérivé soit comme on le dit un diminutif ou un pseudo-diminutif.

MOUCHET est bien un diminutif, mais il n'est pas le diminutif de MOUCHE, il est celui de FAU, et FAU-MOUCHET équivaut à FAUCHET (< *fauc*) vrai diminutif de *fau*, que nous trouvons dans le centre de la France (303, 202, 404, 902) et dans le Midi, qui n'existe dans Godefroy qu'en un exemple, qu'à l'article FAUCHER, forme faussement interprétée graphiquement par Olivier de Serres.

1. De même aux points 446, 208, 117.

FAU-MOUCHET est littéralement un « faucon-mouche petit » et non un « faucon-mouche petite ». Le Dict. gén. dit « MOUCHET, diminutif de MOUCHE », et le définit par « nom générique du faucon de petite taille ». L'article dit vrai, mais ne dit-il pas vrai, sans que l'auteur s'en doute ?

Dans la région de la Bretagne et de la Manche, où le lecteur s'est transporté avec nous, on a pour « épervier » les formes suivantes :

1) FAU-MOUCHET qui apparaît comme une vénérable relique ailleurs encore, aux points 446, 208, 117 [1].

2) MOUCHET < FAU-MOUCHET ? < E(S)-MOUCHET [2] ?

3) FAU-OISEAU, parce que, en terme de fauconnerie, OISEAU a désigné et désigne encore l'« oiseau de proie dressé à la chasse [3] ». OISEAU y remplace MOUCHET. FAU n'a plus de valeur sémantique (FAUCON-OISEAU !) autre que *es* « mouche piquante », mais est détachable de la composition du fait que MOUCHET l'est.

4) ES-PERVIER, puisque MOUCHET, par analogie avec ES-GUÊPE, etc., et ES désignant la « mouche piquante » et ce qui tient sémanti-

1. FAU-MOUCHET ne peut avoir la même origine que FAU-BOURDON, FAU-MOUCHET ne peut être pour ES-MOUCHET comme FAU-BOURDON est pour ES-BOURDON, ainsi qu'on va le voir à l'instant, car, d'où viendrait, d'une part, que FAU puisse avoir été = *es* « mouche piquante », sinon de FAU-MOUCHET (< ES-MOUCHET), et, d'autre part, comment s'expliquerait d'une façon sensée la forme MOUCHET = « épervier » ?

2. Voir 4).

3. Ex. : FAIRE VOLER L'OISEAU. En Suisse BON OISEAU « épervier », c'est-à-dire « oiseau bon » pour la chasse, à quoi les points 70, 979 répliquent naïvement VILAIN OISEAU (vu qu'il est le « larron » des poules). OISEAU au point 41, ce qui oblige le point 40 à appeler l'« oiseau » : OISELET. Or, il s'est trouvé que ce point 40 (E dans notre carte) nous présentait une énigme : comment croire à un prolongement de la lutte entre *es* « abeille » et « oiseau » en un point aussi distant des autres aires E, étant en terre franco-provençale, en l'aire AVEILLE ? La solution de l'énigme est simple : OISELET « oiseau » est le substitut de OISEAU requis par l'homonymie intolérable de OISEAU « oiseau » et « épervier ». OISELET n'est pas un « petit épervier » mais sans doute un « oiseau plus petit que l'épervier » (conception compréhensible en admettant la présence du français dans ce parler). OISEAU « épervier » au point 164, alors que l'« oiseau » y est un JEUNE. On voit que OISEAU « épervier » peut être considéré par nous comme un préservatif de la forme OISEAU, mais aussi comme un élément destructif de la sémantique de OISEAU « oiseau » s'ajoutant en surcroît à l'élément destructif que constitue *es* = « abeille » et « oiseau », et entravant toute tentative sérieuse de démarcation précise entre les deux éléments destructifs de OISEAU.

quement à la « mouche piquante » est devenu ES-MOUCHET (d'où ES-PERVIER[1]). Cette constatation, à nos yeux, supprime la première interprétation de 2) et ne laisse guère concevoir que la seconde.

On a : FAU-MOUCHET, FAU-OISEAU = ES-MOUCHET, ES-PERVIER = MOUCHET, ÉPERVIER (avec *é* prosth. et non = ES).

Ayant MOUCHET > E(S)-MOUCHET (= « mouche-mouchet »)
et FAU-MOUCHET, où *fau* fait l'office de *es*, il résulte l'équation
FAU = ES, tous deux mots désuets, dont le second est = « mouche piquante » et « oiseau tenant de la mouche piquante », et tous deux pouvant se substituer l'un à l'autre.

Or, BOURDON ayant le même droit que GUÊPE, TAON, EP à s'adjoindre *es* devient ES-BOURDON, devient, dans le territoire où FAU est = *es*, FAU-BOURDON et l'étymologie populaire, à Paris, va s'empresser d'utiliser cette aubaine inespérée permettant de distinguer le « bourdon » du « mâle de l'abeille ». Mais avouons que Paris aurait pu procéder plus méthodiquement en affectant FAUX au « bourdon » des galeries souterraines. S'il l'affecte au « mâle de l'abeille », il indique par là que le souci d'une différenciation possible en cas d'équivoque lui tenait plus à cœur qu'une application méthodique conforme à FOLLE AVOINE vis-à-vis d'AVOINE, à moins qu'il n'y ait de sa part attribution fautive d'un élément réclamé pour éviter une équivoque possible.

Quoi qu'il en soit, il nous est agréable de retrouver ici la mise en valeur d'un doublet lexical pour raison utilitaire. Elle confirme nos interprétations des formes AVOINE, FOIN, MOINS qu'une passagère hésitation phonétique de la langue avait mis au jour, dont la langue a tiré parti pour sortir d'une intolérable confusion et tendre vers la clarté et que les phonéticiens déclaraient, à l'encontre de tout bon sens, être d'origine patoise.

Car c'est bien la valeur utilitaire de FAUX dans FAUX BOURDON qui est cause que BOURDON, non représenté dans les parlers — à notre connaissance du moins — comme le sont GUÊPE, TAON, MOUCHET, par une forme avec *es* (ES-BOURDON), le soit par l'étape la plus lointaine de la vie de *es* « mouche piquante ». Sans le bissémantisme de BOURDON nous n'aurions pas FAUX BOURDON, comme sans LA VEINE nous n'aurions pas l'AVOINE, tandis que nous avons

1. L'oiseau de proie ayant été autrefois l'arme du chasseur, le terme désignant l'oiseau de proie était aussi élastique que notre ARME.

ESSAIM et non ESSOIN qui a cependant existé aussi bien que AVOINE, mais qui n'était d'aucune utilité.

FAU-MOUCHET n'étant pas attesté à en croire le dict. de Godefroy, l'étymologiste qui ne se base que sur les textes se trouve enfermé dans le dilemme suivant :

ou FAUX BOURDON est un FAU-BOURDON (= « faucon bourdon », en réalité « mouche piquante-bourdon »)

ou FAU-MOUCHET est un MOUCHET « faucon de petite taille » devenu « faucon-fauconnet » ou « faucon-fauchet ».

En nous transportant avec le lecteur dans la région normanno-bretonne notre intention était uniquement de le mettre en présence d'un territoire où se trouvent le plus compacts ou plutôt le moins disséminés les produits de l'équivalence sémantique de *es* avec *fau*, partant du territoire le plus démonstratif des faits que nous avions à signaler. D'après nos relevés les noms de l'« épervier » pouvaient à cet égard, rien qu'à cet égard, présenter huit formes différentes dont nous soulignons celles qui existent réellement dans notre Atlas

fau-mouchet, *fau-oiseau*, fau-pervier, fau-meril
es-oiseau, *es-mouchet*, *es-pervier*, *es-meril*.

Seule la dernière de celles qui existent ne se présente pas dans le territoire restreint où nous avons conduit le lecteur. Notre intention n'a nullement été d'y reconnaître le pays d'origine du FAUX BOURDON, car, sinon Paris-même [1], du moins ses alentours présentent encore suffisamment de restes d'un ancien état lexical pour que l'on puisse y considérer FAU-BOURDON comme autochtone, comme s'étant du moins produit dans la région parisienne.

Nous avons dit que les points 208 et 117 avaient encore FAU-MOUCHET « épervier », le point 307 a encore FAU-OISEAU sous la forme estropiée de FOULOISEAU, et notre carte ÉPERVIER est incomplète, et que de trouvailles ne ferait-on pas dans les textes !

Un *mézy* de Sologne désignant la « cresserelle », et que Rolland signale d'après un auteur de 1767, peut-il être autre chose que ES-MERIL ou FAU-MERIL avec chute du premier composant, pendant de notre *rèmi* du point 42, précieux vestige de l'époque où l'*r* intervocalique était devenue *z* et dont le retour à *r* a produit de curieuses

1. La langue litt. a, parait-il, encore FAUPERDRIEUX. Cela constitue avec ÉMOUCHET et FAUX BOURDON un joli lot d'échantillons variés. L'ÉMOUCHET est une « mouche piquante » et le FAUX BOURDON est avec le FAUPERDRIEUX un « faucon ».

étymologies populaires telles que HERBE D'ARMOIRE pour « armoise » ?

ESSAIM > SAIM

Es « abeille » en compétition formelle avec *es* « oiseau » (LE VOL *dézés* = LE VOL *dez és* = LE VOL *d ézés*) est remplacé par *muk* D'ESSAIM > ESSAIM (aéro Blériot > Blériot ; bateau-mouche > mouche).

A cet ESSAIM, intolérablement bissémantique, se substitue MOUCHE fr., terme générique, qui survient après **apis** défaillant « en France » pour cause d'homonymie inacceptable identique à celle qui s'est produite dans le nord.

A ce MOUCHE fr., appelé à s'associer pour besoin de spécialisation aux mots GUÊPE, TAON, etc. qui ont droit au terme de mouche à l'égal de ABEILLE, s'attache l'acception de « mouche piquante », laquelle est partagée par *es*, survivant à toutes les défaillances causées par de maladroites et inefficaces substitutions (> ESSAIM, > « guêpe »), mais devenant lui-même en concomitance avec MOUCHE = « mouche piquante » (ce qu'étaient les mouches à spécifier) = « mouche piquante ».

Il en résulte une série

MOUCHE-EP (> MOUCHETTE par confusion presque inévitable), MOUCHE-GUÊPE, MOUCHE-TAON,

à laquelle s'ajoute la série étymologiquement antérieure, mais chronologiquement simultanée

E(S)-EP, E(S)-GUÊPE, E(S)-TAON.

Le premier composant MOUCHE d'une part, *e(s)* de l'autre tombent comme inutiles (comme *muk* D'ESSAIM > ESSAIM).

Que devenait ESSAIM quand ES-GUÊPE, etc. devenaient GUÊPE, etc. ? ESSAIM — car il a survécu — n'avait-il pas le droit de se débarrasser lui aussi d'un *es* qui devait être senti comme « mouche piquante » ? L'inexistence de SAIM allait-elle s'opposer à la chute de *es* ? L'inexistence de PREVIER a-t-elle empêché ES-PREVIER, de devenir BREVIER ? L'inexistence de MERIL a-t-elle empêché ES-MERIL (> ES-REMIL) de devenir *rèmi* ? A plus forte raison que ES-PREVIER, ES-MERIL qui ne deviennent BREVIER, *rèmi* que par ricochet de ES-MOUCHET > MOUCHET qui lui-même ne devient MOUCHET que par une analogie provoquée par ES-GUÊPE, etc., ESSAIM « vraie mouche piquante » comme GUÊPE, comme TAON, devait devenir SAIM, autre-

ment écrit *sẽ*, et devait venir se ranger auprès des multiples *sẽ* que présentait déjà la langue. C'est ce qu'il a fait effectivement peut-être seulement un jour, une heure, mais c'est ce qu'il a fait assurément en théorie tout au moins. Il n'existe nulle part, mais il a peut-être existé et certainement a existé idéalement, car sans lui ESSAIMER ne serait pas devenu SAIMER.

ESSAIM « abeille » est devenu SAIM « abeille » toutes les fois qu'il a pu et partout où il a pu le devenir, du Vimeu à la frontière prussienne de la Wallonie (où il a donné SAMER(EUIL) « essaim »). SAIM « abeille » vit d'une vie idéale, empêché qu'il est de vivre réellement par le polysémantisme de *sẽ* [1].

SAIMER a repris son rôle figuratif : « décamper, déménager, etc. » qu'il devrait avoir perdu, puisque ESSAIM = « **examen** » est devenu ESSAIM = « colonie de mouche (c'est-à-dire de « essaim-ruche »), famille d'*es* », mais cela ne saurait nous étonner et prouve que la fonction d'« essaimer » est la plus représentative de l'abeille. Il y a eu sémantiquement retour naturel à l'état ancien. **Apis** devenu *es* a influencé ESSAIM (> « colonie de la ruche »), cet ESSAIM par *muk* D'ESSAIM a remplacé *es*, mais *es*, mal remplacé, a continué de vivre, il a été sémantiquement assimilé à son compétiteur « mouche piquante », il est faussement reconnu dans ESSAIM et comme tel il doit disparaître, laissant derrière lui un mot qui ne peut vivre que dans son dérivé : tel est le rôle de **apis** dans ESSAIM qu'il avait évoqué pour le suppléer.

Du fait que ESSAIM « essaim » avait disparu dans les aires C et D, nous avions tiré la conclusion que ESSAIM » abeille » y avait existé et qu'il n'avait existé que là seulement, à l'exclusion de tout autre territoire de la Gaule romane.

Du fait que ESSAIMER est devenu SAIMER, nous tirons la conclusion que ESSAIM est devenu SAIM comme ES-GUÊPE est devenu GUÊPE [2].

1. Qui sait si, se trouvant en concomitance avec MOUCHE « abeille » fém., ce *sẽ* n'aurait pas pu devenir SAINTE et si les dictionnaires étymologiques ne nous eussent dit alors : SAINTE 1)..... 2) « abeille » (à cause du rôle bienfaisant de cet insecte, opposé à...).

2. Nous prions le lecteur de faire abstraction de ce que font croire des glossaires tels que celui de Corblet où il y a deux ESSAIMER (deux !) et pas de SAIMER. Cette absence a la même raison que celle qui lui fait signaler *es*, *eps* « abeille » en picard, lesquels n'existent plus, et lui fait omettre *é* « abeille » qui existe.

Or, ESSAIM ne peut devenir SAIM qu'à la condition que *es* puisse y être considéré comme une « mouche piquante », autrement dit comme une « abeille » (et jamais comme « essaim »).

Donc, SAIMER ne peut se trouver en gallo-roman que dans les aires C D.

S'il ne se trouve effectivement que dans les aires C D et si dans l'aire B, où existe un ESSAIM bissémantique (= « abeille », « essaim ») on trouve effectivement ESSAIMER et SAIMER (Lexique Saint-Polois), nous posons aux mathématiciens et aux hommes de bon sens la question suivante : combien y a-t-il de probabilités contre une :

1) que B C D aient eu l'inexistant SAIM,

2) que C D aient eu l'inexistant ESSAIM « abeille » ?

De combien le chiffre qu'ils nous donneront en réponse à notre question dépassera-t-il celui de 10.000, au delà duquel le calcul des probabilités admet qu'il y a certitude mathématique ? Il est aisé de nous convaincre d'erreur : il suffit de nous montrer SAIMER « essaimer » ailleurs que là où ESSAIM a désigné l'« abeille ».

Et si nous posons à ces mêmes personnes la question suivante : combien y a-t-il de probabilités contre une que ÉPERVIER possède actuellement un *é* prosthétique de la même nature que celui de ÉTOURNEAU (et non *é* > *es* « mouche piquante), ce qu'affirme la phonétique, ces mêmes personnes se récuseront, refuseront de donner en faveur de la phonétique un certificat d'authenticité à ÉPERVIER en dehors de certaines conditions géographiques d'existence peut-être, mais pas même là où *e*(*s*) « abeille » n'a jamais existé et où ÉPERVIER peut être un intrus. En quelle posture se trouve alors la science dite phonétique à côté de la géographie linguistique ? Que vaut-elle si elle n'est pas sanctionnée par la géographie linguistique ?

ESSAIM « abeille » en wallon, inexistant dans les textes anciens (nous le supposons du moins), inexistant dans les parlers actuels (nous le savons) a existé parce qu'il est mathématiquement démontré.

SAIM « abeille » en wallon, inexistant dans les textes, inexistant dans les parlers actuels, a existé, peut-être idéalement seulement, parce qu'il est mathématiquement démontré.

Jusqu'ici les romanistes n'ont guère rencontré, que nous sachions, ces irréalités linguistiques que la géographie transforme en réalités.

Il est plus étonnant que dans leurs interprétations de formes modernes de la langue, ils paraissent ne s'être pas même appliqués à y faire intervenir des mots dont ils ont connaissance, des mots que la langue ancienne possédait et qui en ont disparu pour des raisons analogues à celles que nous venons de constater et notamment à celle que présente ESSAIM > SAIM.

Aussi ne paraîtra-t-il pas inutile [1] que nous donnions en appendice un exemple du grand déploiement et de la vanité de leurs efforts critiques pour expliquer des faits qui découlent de la façon la plus naturelle d'une lutte entre mots associés et d'où les vainqueurs apparaissent actuellement munis des dépouilles des vaincus et les vaincus dépossédés de ce qui constitue le trophée des vainqueurs. Car c'est bien ainsi et pas autrement que se présentent à nous les mots fr. SI, NI < SE, NE : SI, NI sont les vainqueurs de ICE et de ICI ; CE, CI sont les vaincus (**Appendice** IX).

Mais, la nature de SAIM, son expulsion immédiate de la langue, voire même son existence seulement idéale, nous obligeront-elles à modifier la conception que nous avons exposée plus haut d'une langue qui laisse venir à elle un *ko* qui est un « chat » alors que *ko* est un « coq » (ou vice-versa) et un *ko* qui est un « coup » et un *ko* qui est un « cou », quitte à se délivrer plus tard d'un polysémantisme intolérable ? SAIM, non-existant ou de suite évincé, est-il en contradiction avec *ko* = « chat, coq, cou, coup » ? Nous ne le pensons pas : pourquoi *sẽ* n'aurait-il pas montré une résistance plus énergique au polysémantisme que *ko* ? *Sẽ* répudié et *ko* admis nous font entrevoir le tracé d'une limite entre la possibilité du polysémantisme et sa non-possibilité ou peut-être — si l'on admet l'existence réelle de SAIM — sa possibilité plus précaire.

ESSAIM « essaim » et « abeille », bien que formant simplement bissémantisme a été plus intolérable que ne l'est actuellement le polysémantisme *sẽ*, que le français cherche d'ailleurs constamment à réduire (SAINDOUX, *sẽk*, SAIN ET SAUF, etc.).

A l'assertion que ESSAIM est devenu SAIM nous prévoyons qu'on opposera une objection apparemment sensée, apparemment grave, et d'ordre chronologique.

ESSAIM, dira-t-on, n'a pu se désarticuler en *es* d'une part et SAIM de l'autre, que lorsque *es* était = « mouche piquante », ce qui ne

1. Cela nous paraît d'autant moins superflu que leurs explications sont apostillées par les vulgarisateurs de la science.

se produisit qu'au contact de ES avec MOUCHE, c'est-à-dire lors de l'accès en picard et en wallon de MOUCHE-EP « abeille », qui évoqua MOUCHE-GUÊPE, MOUCHE-TAON et ES-EP, ES-GUÊPE, ES-TAON et que lorsque ceux-ci se désarticulèrent.

Or MOUCHE-EP, pivot, provocateur de tout le processus, est précisément le substitut d'ESSAIM « abeille », le mot qui est censé avoir tué ESSAIM « abeille ». Il appert donc que ESSAIM « abeille » ne vivait plus lorsqu'apparut MOUCHE-EP qui devient MOUCHETTE, lequel devient MOUCHE.., et qu'ESSAIM était éteint lorsque MOUCHE-GUÊPE, etc. et ES-EP, etc. se désarticulèrent. Donc ESSAIM, n'existant plus à l'époque de la désarticulation, n'a pas pu se désarticuler.

Une objection grave contre ESSAIM > SAIM, contre un fait qui repose sur une coïncidence géographique d'un ESSAIM « abeille », mutation sémantique très inattendue d'ESSAIM avec une absence, non moins inattendue d'un ESSAIM « essaim » échangé contre l'ineptie que constitue MOUCHE, qui par l'intermédiaire de JEUNES DE MOUCHES arrive à trouver une assiette dans JEUNEAU, lequel JEUNEAU, étant un « essaim sortant de la ruche » ne pourrait donner comme verbe que JONELER, qui existe et signifie « mettre bas » et prive la langue de pouvoir en faire un équivalent de SAIMER désignant au figuré « décamper, déménager » ! Cette objection a une chance d'être valable contre 9,999.

Peut-on recevoir comme valable une objection d'ordre chronologique contre un ESSAIM « abeille » qui avant toute intervention de MOUCHE-ES = « mouche piquante », intervention nécessaire pour expliquer la désarticulation de ESSAIM en ES et SAIM, alors que ESSAIM « abeille » peut seul avoir produit MOUCHE « essaim » qui ne peut être que postérieur à ESSAIM « abeille » et qui est chronologiquement suivi de MOUCHE-EP, E(S)-EP (> MOUCHE-GUÊPE, ES-GUÊPE), étape d'où seule peut naître la désarticulation? Il est impossible qu'une telle objection annule notre thèse.

Mais passer outre, sans chercher à accommoder notre thèse à cette objection, ce serait méconnaître les principes auxquels nous obéissons ou du moins nous cherchons à obéir constamment et que dicte le bon sens, et ce serait méconnaître la valeur d'une objection qui se base sur un fait chronologique, quand, constamment nous-même nous mettons en jeu la chronologie, sans le respect de laquelle il ne saurait y avoir aucune recherche scientifique sérieuse.

L'objection serait grave, dirimante, si la conception d'un choc de

mots en une vaste région était celle que peut produire dans notre esprit les expressions de télescopage, de collision, même de lutte, c'est-à-dire celle d'un combat de courte durée d'où sort un vainqueur et où un vaincu reste sur place, que l'on enterre 48 heures après, pendant lesquelles se liquide l'hoirie du défunt. Mais, est-ce là une conception sensée ?

Cette conception, pour n'importe quel mot qui succombe, est insensée, car il n'est pas naturel que toute une région puisse dans toutes ses parties à la fois éprouver simultanément et au même degré les inconvénients d'un mot et recevoir identiquement la répercussion, la réparation de ces inconvénients.

Si cela est vrai pour n'importe quelle disparition et n'importe quelle apparition lexicale sur un territoire d'une certaine étendue — n'avons-nous pas vu *es* « abeille » survivre à son substitut ESSAIM « abeille » et être en butte aux attaques de « guêpe », survivre aux attaques de « guêpe » et apparaître à nouveau, avec la sémantique de « mouche, mouche piquante » — cela est doublement et triplement vrai d'ESSAIM.

Muk d'ESSAIM « abeille », par une coutume parfois fatale sévissant déjà alors comme aujourd'hui, devenait ESSAIM « abeille » et *disposait* la langue à choisir des substituts au bissémantique ESSAIM, mais est-ce à dire que *muk* d'ESSAIM n'était plus un recours possible, dans toute la région, à l'inconvénient du bissémantisme ? Dira-t-on, parce que nous disons LA MOUCHE pour le BATEAU-MOUCHE ou le VAPEUR pour le BATEAU A VAPEUR que BATEAU-MOUCHE et BATEAU A VAPEUR n'existent plus ? Il est évident que *muk* d'ESSAIM pouvait coexister avec ESSAIM « abeille » quand bien même ESSAIM avait, en certains points du territoire, déjà des substituts bilatéraux de son bissémantisme, et que cet état s'est prolongé jusqu'au moment où ESSAIM (*muk* d'ESSAIM étant définitivement abandonné par la venue de MOUCHE « essaim » et toute la perturbation qui en résulta phonétiquement pour MOUCHE) se trouva encore sous le coup de la désarticulation, autrement dit, par sa vitalité, reproduisit exactement les survies de *es* « abeille ».

Ainsi conçue, l'existence de ESSAIM « essaim » dans une région où ESSAIM est « abeille » et où l'on dit SAIMER et ESSAIMER pour « essaimer » (aire B) s'explique fort bien, et nous avions raison, sur la foi de *esé* « essai » et de tous les mots français commençant par ESS... de ne pas admettre — ce qui nous eût été commode pour

trancher la question du bissémantique ESSAIM dans l'aire B — que *eeē* « essaim » était un emprunt fait au français.

Ainsi conçue, l'existence de ESSAIM « essaim » explique admirablement l'état d'esprit d'Edmont, qui (à la différence de tous autres mots empruntés au français) dit à propos de *ẽeē* « ne s'emploie que très rarement dans le sens d'essaim » : ESSAIM « essaim » français eût été *ẽsē* à Saint-Pol pour raisons phonétiques et pour raison de différenciations d'avec *ẽeē* « abeille » ; s'il n'est pas *ẽsē* c'est que *ẽeē* est bien un mot patois sémantiquement déchu à l'état de rareté, à l'état où le suppose notre thèse qui le fait encore évoluer à l'époque de la désarticulation, à l'époque où « mouche, mouche piquante » était senti superflu dans les composés avec *es* et MOUCHE.

Plus que tout autre des composés avec *es*, ESSAIM a perdu son *es*, plus que tout autre ESSAIM était prédisposé à le perdre dans un vaste territoire, car il était le seul à avoir produit un verbe, un verbe employé au figuré et qui, désarticulé, ne pouvait qu'activer et propager la suppression de *es*.

Si le lecteur habitué peut-être à concevoir dans les patois un développement organique, logique, régulier, individuel du latin éprouve une désillusion à voir comment ils se comportent individuellement à l'égard du mot qui désigne l' « abeille », si le phonéticien trouve là matière à désenchantement, nous avons la conviction que personne ne doit s'en prendre à nous : aucun de nos patois wallons et picards n'est logique avec lui-même, aucun ne présente une évolution directe du latin. Seul leur ensemble constitue une évolution logique ; si celle-ci n'existait pas dans l'ensemble, nous ne pourrions démêler leurs contradictions individuelles.

Dans les patois, considérés individuellement, l'assiette géographique du vocabulaire est un mirage que la faculté assimilatrice de la phonétique a fait prendre pour une réalité.

Depuis la disparition de **apis**, les succédanés logiques de celui-ci ont rayonné dans l'intérieur de limites tracées par des affinités sociales et linguistiques et y ont produit des individualités linguistiques illogiques qui, vu l'état social actuel des parlers populaires, n'aboutiront plus à des dialectes, mais viendront s'effondrer dans la langue littéraire nationale.

Chacun d'eux contient une parcelle ou des parcelles de la vérité, mais aucun d'eux, probablement, ne la possède tout entière. La vérité tout entière ne peut résulter que d'un examen portant sur leur ensemble.

Quelle accumulation de mirages lexicaux et par conséquent phonétiques au point 294, par exemple, que nous choisissons, parce que, tout en ayant conservé **apis** « abeille », il marque en même temps l'extrême limite où les succédanés de **apis** se sont, en picard et en wallon, arrêtés dans leur évolution et parce que, d'autre part, il nous a donné la solution du problème le plus épineux de ce travail, solution que sans les renseignements fournis par ce point nous aurions vainement cherchée.

On peut croire par *fặεŏ d ǽ* = VAISSEAU D'ÉS = « rucher » que le point 294 a gardé **apis**. S'il en est ainsi, il doit ne pas avoir eu ESSAIM « abeille » qui lui a succédé. — Il l'a eu ou plutôt il est solidaire des points qui l'ont eu, puisque ESSAIM « essaim » lui manque, alors que la conservation de **apis** garantissait ESSAIM de tout avatar. — Il l'a eu ou plutôt il est solidaire des points qui l'ont eu, puisque, pour le remplacer, il emploie *lĕ ŏp*, c.-à-d. LES GUÊPES qui équivalent pour lui à LES ESSAIMS « les abeilles ».

Si le point 294 a gardé **apis**, il devrait ne pas avoir GUÊPE = « abeille ». — Il l'a eu, puisque *lĕ ŏp* signifie « les abeilles ».

Il devrait avoir *wep* « guêpe ». — Il ne l'a pas, puisqu'il fait de *wep* : « abeille », qu'il emprunte GUÊPE au français et est le seul point du picard et du wallon qui le fasse.

Il devrait dire *é* (*æ*) « abeille ». — Il dit BÊTE A MIEL, de toutes les expressions qui ont désigné l' « abeille », la plus distante de **apis** et résultant du besoin d'éviter le mot MOUCHE que les voisins du point 294 considèrent tantôt comme un « essaim », tantôt comme une « abeille ».

Et ce patois 294, qui se dément si souvent, est actuellement l'unique dépositaire de EP « abeille » : seul dans toute la Gaule romane, il nous a conservé un mot qui a été légué autrefois à la langue littéraire de la France (« EPS en France ») et qui, avec son dérivé APIER « rucher », a été, par l'intermédiaire de Paris, exporté partout, des rivages du Pas-de-Calais à ceux de la Méditerranée. Et tandis que *ep* picard était prêté à la langue littéraire dans sa valeur sémantique d' « abeille », de « guêpe » qu'elle était originairement, le point 294, où GUÊPE « guêpe » avait abouti à *ep* « abeille », emprunte GUÊPE « guêpe » à la langue littéraire.

EP fr. du XVe s. était « guêpe » devenu « abeille » en picard.

GUÊPE fr. de 294 est « guêpe », parce que GUÊPE picard est devenu « abeille » et « abeille » de 294 est actuellement BÊTE A

MIEL, résultat de toute une transmission de substitutions auxquelles il paraît être resté totalement étranger par sa conservation de **apis**.

GUÈPE fr. = « guèpe », BÊTE A MIEL = « abeille » sont des résultats logiques de la phonétique, mais au point 294, ils sont absolument illogiques, ils sont les derniers aboutissements de ***wespa** et de **apis**, alors que, à en juger par *fŭɛŏ d ǽ* « rucher », ces deux mots latins devaient y être représentés par *wɛp* ou *ŏp* et par *é* (*œ*).

MOUCHETTE « ABEILLE »

MOUCHETTE « petite mouche, moucheron » est une formation qui a pu se faire à tous les âges de la langue, puisque les deux conditions de sa naissance (1) existence de MOUCHE « mouche » 2) valeur diminutive du suffixe ..ETTE) ont été de tous les âges de la langue. Sa formation n'a pu être contrariée que par un accident. Tel est celui qui de MOUCHE-EP fait un MOUCHETTE « abeille ». De son ubiquité naturelle dans le temps résulte une ubiquité naturelle dans l'espace. De l'accident d'ordre sémantique qui peut l'atteindre (MOUCHETTE « abeille ») résulte pour MOUCHETTE « moucheron » la possibilité, la probabilité d'une existence réelle antérieure à MOUCHETTE « abeille » et sûrement d'une existence antérieure idéale (fantôme lexical), et, d'autre part, la possibilité, la probabilité d'une existence réelle postérieure (lorsque MOUCHETTE « abeille » disparut) et sûrement d'une existence postérieure idéale (fantôme lexical).

En s'appuyant sur les textes qui permettraient de déterminer l'âge des représentants des concurrents de MOUCHETTE « moucheron » (GUIBET, BIBET, CINCELLE, etc.), une enquête géographique aboutirait sûrement à trancher la question suivante : MOUCHETTE « abeille » a-t-il culbuté un MOUCHETTE « moucheron » ou s'est-il présenté sur un sol franc de MOUCHETTE « moucheron » et où ce dernier n'existait que comme fantôme lexical ?

La question aurait un certain intérêt de biologie lexicale, mais pour être tranchée avec certitude elle nous entraînerait dans un dédale de digressions, puisqu'il importerait de soumettre la carte MOUCHERON à un examen aussi détaillé que l'examen de la carte ABEILLE. Aussi bien ce que nous révèlera la carte ABEILLE comme mathématiquement certain de l'existence de MOUCHETTE « moucheron » fera fortement pencher la balance en faveur de l'existence

réelle de MOUCHETTE « moucheron » partout, lors de l'arrivée de MOUCHETTE « abeille ».

MOUCHETTE « moucheron » étant la formation la plus naturelle de MOUCHE pour désigner la « petite mouche », s'imposant à l'esprit, devrait conformément à sa nature se produire indifféremment en tous lieux dans le domaine de la langue d'oïl. Au lieu d'une diffusion sporadique nous avons trois aires séparées : 1) Seine-Inférieure (370, 361) 2) Wallonie 3) Lorraine (163, 171).

La Wallonie et la Lorraine sont généralement en communion lexicale et phonétique si étroite qu'une rupture qui serait survenue entre les deux aires wallonne et lorraine de MOUCHETTE « moucheron » n'aurait rien qui dût nous surprendre ; il en est à peu près de même, pour la communion lexicale, des deux aires wallonne et normande, si nous arrivons à démontrer que l'espace qui les sépare est une faille, que cette faille est d'origine récente et que toutes deux étaient autrefois en communication.

Étant donné l'absence de MOUCHETTE « moucheron » dans le reste du territoire de la langue d'oïl, il est vraisemblable que les trois aires constituaient autrefois un territoire cohérent, que MOUCHETTE « moucheron » n'est pas une formation faite spontanément en trois aires distinctes sur une étendue où l'on aurait eu autrefois un autre terme pour désigner le « moucheron » et où on l'aurait abandonné pour quelque motif restant à déterminer.

La vraisemblance s'accroît du fait que MOUCHETTE se prolonge sans interruption mais avec l'acception de « abeille » dans la région vosgienne (également et tout particulièrement en communion lexicale et phonétique avec le wallon) jusque dans le Jura Bernois et le Doubs, et avec une interruption, toujours sémantiquement « abeille », jusqu'à la chaîne de montagnes qui sépare le Valais de l'Italie.

MOUCHETTE « moucheron » ne se présentant pas ailleurs que dans les territoires spécifiés ci-dessus, il faut croire que MOUCHETTE « moucheron » et MOUCHETTE « abeille » sont le même mot qui se sera diversifié sémantiquement pour une raison à rechercher et que nous devons trouver dans la détermination des causes qui ont produit les failles constatées, d'une part, et, d'autre part dans une justification du bissémantisme de MOUCHETTE.

Aussi bien, notre thèse étant vraisemblable, traitons la question comme si la solution que nous en donnons était certaine, quitte à nous tenir constamment prêt à admettre la possibilité d'arguments qui seraient capables de la poser sous un autre jour.

Les espaces où MOUCHETTE « moucheron » est absent et qui séparent les aires où MOUCHETTE « moucheron » existe, étant des failles dans une vaste aire autrefois cohérente de MOUCHETTE « moucheron », et MOUCHETTE « abeille » résidant également dans cette aire, laquelle des deux acceptions, de « moucheron » et d'« abeille » est l'acception primaire ? Evidemment MOUCHETTE « petite mouche » qui est la seule naturelle, conforme à la réalité entomologique et nécessairement antérieure de date, puisque nous savons que l'« abeille » s'appelait en toutes ces régions **apis**[1] et que si l'« abeille » se fût appelée MOUCHETTE antérieurement à MOUCHETTE « moucheron », ce MOUCHETTE « abeille » aurait interdit catégoriquement la naissance de MOUCHETTE = « petite mouche ».

Donc MOUCHETTE « abeille » est venu se superposer à un MOUCHETTE « petite mouche ».

Mais, si nous prétendons que MOUCHETTE « abeille » est venu se superposer à MOUCHETTE « petite mouche », l'objection que nous faisions à la possibilité d'une naissance de MOUCHETTE « petite mouche » sur un MOUCHETTE « abeille ne se retourne-t-elle pas contre nous : MOUCHETTE « petite mouche » devait s'opposer à la naissance de MOUCHETTE « abeille ». Oui, en apparence ; en fait, non. Car MOUCHETTE « abeille » est né dans l'aire MOUCHETTE « petite mouche » par une surprise analogue à celle qui dè MOUCHE-EP fit MOUCHETTE en un pays où MOUCHETTE était réellement ou était senti comme « petite mouche ». La surprise est aussi analogue à celle que nous avons constatée quand ESSAIM se substitua à **apis** défaillant et devint une « abeille » : MOUCHETTE « abeille » vis-à-vis de MOUCHETTE « petite mouche » est le pendant de ESSAIM « abeille » vis-à-vis de ESSAIM « essaim ». Mais à la différence de B qui maintient, précairement d'ailleurs, nous l'avons vu, ESSAIM « essaim » à côté de ESSAIM « abeille » (maintien perfide comme le montre C), MOUCHETTE « abeille » ne peut vivre côte à côte avec MOUCHETTE « petite mouche ». Cette concomitance offusque la réalité entomologique. La surprise par laquelle s'excuse le fait que MOUCHETTE « petite mouche » n'ait pas barré le chemin à la naissance de MOUCHETTE « abeille », lui ait fait place et ait été culbuté par lui, voici en quoi elle consiste.

1. Ce que nous démontrerons pour les régions dépourvues de textes anciens, notamment pour la région suisse.

De même que ESSAIM (B) flanque l'aire de **apis** conservé (A), l'aire A[2] (**apis** conservé) est flanquée de l'aire ESSETTE. Cet ESSETTE, en apparence né de *es* « abeille » à la suite de l'incapacité de **apis** à servir « abeille » qu'est-il ? En est-il un dérivé ? Nous ne disons pas un diminutif, car ce ne saurait être davantage un diminutif réel que **clavellus** n'en est un de **clavus**[1], « petite abeille » n'est pas plus « abeille » que « petit clou » n'est « clou ».

ESSETTE, AVETTE, **apicula** ne seraient pas les seules tentatives que la langue ait faite pour maintenir le radical **apis**. Godefroy a un exemple de AZELLE qui lui a paru douteux quant au sens, mais G. Paris dans une note marginale de son exemplaire de la *Faune populaire* de Rolland ajoute sans hésitation cette forme à celles que Rolland attribue à **apis** et à **apicula**.

ESSETTE par une substitution phonétiquement similaire — portant ici sur la terminaison — par une substitution assonante, ainsi que nous avons appelé ce genre de substitution à propos de MOUCHE A MIEL > MOUCHE-ABEILLE et de MOISSON > MOINEAU et MOIS D'AOUT devient, dans l'ambiance de MOUCHE, substitut prédestiné d'**apis** dans toute la Gaule romane : MOUCHETTE. Ce MOUCHETTE par la force des choses, par le fait que MOUCHE existe là où MOUCHETTE naît est dès lors un diminutif contre lequel réagira ou ne réagira pas — en le considérant par exemple comme caritatif — le sentiment que l'on a de l'irréalité entomologique du diminutif. MOUCHETTE « abeille » s'incarne dans ESSETTE comme un ongle dans la chair.

Aussi MOUCHETTE « abeille « flanque-t-il l'aire ESSETTE comme celle-ci flanquait l'aire **apis** (A[2]). Aussi MOUCHETTE « abeille » est-il superposé à une ancienne aire ESSETTE, qui est encore l'aire actuelle où nous avons trouvé ESSETTE = « esse, cheville en forme de S », et cette aire « abeille » et « cheville » est-elle une ancienne aire *es* « abeille » dont témoignent les dérivés ESIER, ESERIER « rucher » : l'*es* « abeille de A[2] rejoint l'*es* « abeille » de A.

ESSETTE ne pouvant être, selon nous, un diminutif de *es*, qu'est-il alors ?

La démonstration de ce qu'est en réalité ESSETTE « abeille » (= *es-ep* > *ESSETTE), générateur de MOUCHETTE « abeille » est trop longue pour figurer ici et pouvoir sans grave inconvénient couper la présente discussion. Le lecteur la trouvera dans notre appendice (**Appendice X**).

1. L'aire *clavellus* d'après l'Atlas ling. de la France.

Quant aux failles qui interrompent, morcellent l'aire MOUCHETTE « petite mouche » et « abeille », qui était primitivement une aire MOUCHETTE « moucheron » et qui de la Seine-Inférieure s'étendait sans interruption jusqu'à la limite prussienne de la Belgique et de la Wallonie jusqu'au Saint-Bernard — si toutefois il y a eu morcellement d'une aire et non genèse postérieure de MOUCHETTE « moucheron » après le départ de MOUCHETTE « abeille » — comment en interpréterons-nous la formation, et comment notre interprétation va-t-elle confirmer l'explication qui précède d'un MOUCHETTE « moucheron » existant et faisant place à un MOUCHETTE, nouveau-venu désignant l'« abeille » et devenu, malgré lui, un diminutif de MOUCHE ?

Pour que MOUCHETTE « abeille » naisse, il faut le modèle ESSETTE. Ce modèle n'existant pas en Wallonie (où nous avons eu ESSAIM « abeille ») MOUCHETTE « moucheron » continue à y vivre à l'abri de tout danger d'homonymie.

Entre la Wallonie et l'aire vosgienne de MOUCHETTE « abeille » un lambeau d'aire MOUCHETTE « moucheron » nous fait supposer que ESSETTE n'a pas existé antérieurement à la faille qui s'étend de la Wallonie à l'aire MOUCHETTE « abeille », et ce lambeau nous rappelle que la faille s'est produite dans un territoire où les parlers joignant la Wallonie aux Vosges étroitement apparentés phonétiquement et lexicalement [1] ont été fortement envahis par l'influence du centre de la France. D'autre part elle est la suite d'un état de choses plus enchevêtré que partout ailleurs, d'une équivoque augmentée de la présence d'un autre mot particulier à la région lorraine, de MOUCHET « moineau ». Pour cette dernière raison qui entraîne une longue discussion, susceptible de faire perdre de vue au lecteur l'objet direct de la présente enquête — quoique la faille soit tout aussi démonstrative que les autres de sa nature — nous la renvoyons à l'appendice (**Appendice** XI).

La faille entre MOUCHETTE « abeille » vosgien et MOUCHETTE « abeille » valaisan, non moins démontrée que la précédente, va s'expliquer par la naissance d'un MOUCHETTE « allumette » et sa collision avec l'« abeille ». Cette explication a sa place naturelle dans l'examen de l'aire A[2].

1. Marchant en complet accord jusqu'à l'étape *es* de **apis**, soumis encore les uns et les autres au flottement *we* : *e* qui fait se confondre l'« abeille » et la « guêpe », ils bifurquent au moment de choisir un successeur à **apis** défaillant.

Reste à expliquer la plus grande faille, celle qui s'étend de la Wallonie à la Seine-Inférieure. Dans cette région on a eu ESSAIM « abeille », comme en Wallonie, et n'a pas eu ESSETTE « abeille » qui motiverait la disparition de son successeur MOUCHETTE, pas plus qu'on ne l'a eu en Wallonie, par conséquent l'absence de MOUCHETTE « moucheron » y est inexplicable, et notre affirmation d'une cohérence de MOUCHETTE = « moucheron » sur l'immense territoire qui s'étend de la Normandie à la frontière allemande de Belgique et de la Wallonie aux Alpes est téméraire. Sinon, comment opérer la jonction souterraine de MOUCHETTE « moucheron » wallon avec le MOUCHETTE « moucheron » normand ?

Elle s'explique aisément et ne contredit pas notre conception d'une aire continue de Normandie au Saint-Bernard.

Après tout ce qui a été exposé dans le présent travail et dans l'étude intitulée *Pathologie et thérapeutique verbales* I, on voudra bien concéder que les abords occidentaux de l'aire wallonne de MOUCHETTE « moucheron » et bien plus encore les abords orientaux de l'aire MOUCHETTE « moucheron » normande — comme toute la Normandie continentale d'ailleurs — sont constitués par des parlers qui obéissent passivement et sans « esprit critique » aux directions émanant des centres où s'élaborent les mutations lexicales (patrie de ESSAIM « abeille », de JEUNEAU « essaim », etc.) et que ces parlers ne peuvent fournir des indications géographiques précises. Il y a entre ces deux régions lexicalement passives un noyau de parlers actifs et expansifs qui, dans l'histoire de l'« abeille », présentent à deux reprises la même mentalité, la même susceptibilité vis-à-vis d'une équivoque possible, et dans un même ordre d'idées.

Lorsque MOISSON « moineau », dont l'aire est la même que celle que nous attribuons à MOUCHETTE « moucheron », fut évoqué pour succéder à OISEAU défaillant à la suite de sa rencontre avec *es* « abeille », il fut répudié comme n'étant pas bissexuel pareillement à OISEAU et MOINEAU français remplit l'office primitivement dévolu à MOISSON. MOISSON apparut à l'esprit comme étant le mâle de la MOISSON, celle-ci en étant la femelle[1].

MOUCHETTE « moucheron » n'a pu dans cette région être toléré, parce qu'il apparut comme étant la femelle du MOUCHET, la femelle

1. Voir : OISEAU > MOISSÓN, MOINEAU.

du *muké*, qui est le nom donné à l'« épervier » dans la zone Boulogne-Paris[1].

Nous faisons intervenir dans la disparition de MOUCHETTE « moucheron » le fait que LA MOUCHETTE a dû être interprété comme étant la « femelle de l'épervier », comme la « moisson » a été considéré comme étant la « femelle du MOISSON, ce qui a nécessité l'adoption de MOINEAU « oiseau » à la place de MOISSON « oiseau ». Cette intervention était en effet nécessaire pour expliquer l'absence de MOUCHETTE « moucheron » dans l'aire A, où **apis** étant resté jusqu'à nos jours et dans l'aire B où ESSAIM est antérieur à MOUCHETTE, un MOUCHETTE « moucheron » d'existence réelle n'a jamais pu être menacé par un MOUCHETTE « abeille » qui, étant postérieur à **apis**, n'a jamais pénétré dans son aire, où, par conséquent, MOUCHETTE « moucheron » devrait exister aujourd'hui s'il est vrai qu'il ait existé sans interruption de la Seine-Inférieure à la limite prussienne de la Wallonie. On appelle dans l'aire A la petite mouche MOUCHERON. Ce MOUCHERON, pour ne pas être impossible ou étrange comme diminutif, n'en est pas moins un diminutif de MOUCHE bien moins naturel que MOUCHETTE, et qui par la nature de sa formation, ne peut avoir eu primitivement qu'une origine locale et même probablement de caractère thérapeutique. Quant aux alentours de la zone Boulogne-Paris, qui constituent avec celle-ci la faille picarde entre l'aire wallonne de MOUCHETTE « moucheron » et l'aire normande, ne pouvons-nous pas, sans avoir besoin de réclamer du lecteur une concession en faveur de langages obéissant passivement (et contradictoirement) aux ordres de centres directeurs, admettre pour ceux-ci que MOUCHETTE « abeille » a détruit MOUCHETTE « moucheron », lequel ne s'est pas reproduit, comme nous admettons avec raison qu'il pouvait se reproduire du moment où MOUCHETTE « abeille » avait disparu ?

La présence de failles dans l'aire de MOUCHETTE « abeille » et « moucheron » est donc justifiable d'une cohérence primitive, que nous avons déduite de la situation géographique des trois aires MOUCHETTE « moucheron ».

Mais il y a mieux.

1. La parenté formelle entre MOUCHET et MOUCHETTE semble avoir préoccupé un correspondant du Glossaire de la Suisse romande. Il dit « *mòtsè*, émouchet, petit épervier, oiseau de proie qu'on croyait autrefois être le mâle de l'épervier » (Ormont-Dessus).

Nous avons dit plus haut que MOUCHETTE devenu « abeille » en quelque sorte malgré lui, grâce à la traîtrise de l'agent ESSETTE, était une formation contre laquelle le parler réagirait ou ne réagirait pas.

Il n'a pas réagi dans l'aire MOUCHETTE « abeille », MOUCHETTE « abeille » y a culbuté MOUCHETTE « moucheron », qui en a disparu et ne peut plus avoir d'action réactive sur MOUCHETTE « abeille », sinon à titre de fantôme, c'est-à-dire comme un mot n'ayant qu'une existence idéale. Le fait que comme tel il ne réagit pas sur MOUCHETTE « abeille » est la meilleure preuve que celui-ci n'est plus senti comme diminutif — il est peut-être senti comme caritatif — alors même que MOUCHE devrait rappeler à l'esprit la valeur diminutive (tels : ALLUMETTE, JAQUETTE).

Ailleurs il a réagi comme réalité et comme fantôme : MOUCHETTE « moucheron » s'est opposé à ce que MOUCHETTE devînt « abeille » ou plutôt se maintînt comme « abeille »; nous en avons des preuves irrécusables dans la répartition géographique du mot MOUCHE désignant à lui tout seul l'« abeille ».

Si MOUCHE « abeille » était un successeur direct de **apis**, il apparaîtrait n'importe où dans les 300 ou 400 points explorés par Edmont et d'où **apis** a disparu.

MOUCHE, abréviation de MOUCHE A MIEL, MOUCHE DE RUCHE, MOUCHE D'ESSAIM, etc. est bien improbable ; c'est la spécification de la « mouche » qui sert d'abréviation. Nous entendons bien que A MIEL ne saurait être l'abréviation concordant avec RUCHE ET ESSAIM et que, vu cette discordance, MOUCHE A MIEL aurait pu être abrégé en MOUCHE. Mais c'est n'importe où dans les 300 ou 400 points explorés par Edmont et où **apis** a été remplacé par MOUCHE A MIEL que MOUCHE « abeille » pourrait se présenter à nous.

Or, il n'apparaît qu'en huit points, et ces huit points sont tous... dans le voisinage immédiat de MOUCHETTE « abeille » ou « moucheron ». Il représente donc en ces huit points des protestataires contre MOUCHETTE « abeille ». Bien plus, il a toujours en ces huit points pour plus proche voisin quelque autre protestataire d'origine toute récente, notammment ABEILLE.

Cette localisation et ces conditions de l'existence de MOUCHE « abeille » nous autorisent à dire : il y a, selon les calculs de probabilités, 999,9.. chances contre une pour que le caractère protestataire de MOUCHE contre MOUCHETTE « abeille » soit certain. C'est

ce que nous enseigne la géographie linguistique, qui est investie d'une autorité incontestable dans toute investigation sur la substitution des mots.

Apis > ... > MOUCHE > MOUCHETTE est faux ; **apis** > .. > MOUCHETTE > MOUCHE est seul juste.

Mais, dira-t-on, après avoir jeté un coup d'œil sur les cartes de l'Atlas, ce MOUCHE protestataire ne proteste pas contre MOUCHETTE « abeille », il proteste (63 mis à part) contre un MOUCHETTE « petite mouche ». Pour être une « abeille » qu'il n'est pas par sa protestation, puisqu'il est une « mouche » et que, s'il devient « abeille », il a contre lui 999,9.. chances contre une de ne l'être pas ?

Ce MOUCHE protestataire est révélateur d'une aire disparue dont les textes confirment l'existence à la date que lui assigne aussi notre interprétation.

En examinant la situation géographique de ces MOUCHE « abeille » nous allons encore en extraire des confirmations de leur valeur protestataire contre MOUCHETTE « abeille ».

Le point 63 est situé entre MOUCHETTE « allumette », ayant causé la disparition de MOUCHETTE « abeille », d'une part, et ESSETTE ou MOUCHETTE « abeille », d'autre part. Il a dit MOUCHETTE « abeille » dans une ambiance sémantique « allumette-abeille », d'où il ne peut sortir par un acte réfléchi conforme à la nature de MOUCHETTE qui est un diminutif impropre pour désigner une mouche plus grande que la mouche domestique autrement qu'en dédiminutivisant MOUCHETTE « abeille ». Le point 63 a-t-il eu réellement lui-même MOUCHETTE = « allumette » et « abeille » que nous venons de dire avoir résulté d'une ambiance ? Nous ne voulons pas l'affirmer, bien qu'au point 63 ce bissémantisme paraisse résolu bilatéralement, puisqu'à la place de MOUCHETTE « allumette » nous avons SOUFRETTE. SOUFRETTE « allumette » qu'il a ne se retrouve qu'au point 969, où jamais MOUCHETTE « abeille » n'a existé, 969 ayant encore **apis** (*a*) qui ne peut être emprunté, mais doit y être autochtone selon la nature de **apis** dégénérescent et voué à la réduction phonétique et géographique. SOUFRETTE serait donc antérieur à MOUCHETTE « allumette » et c'est sur SOUFRETTE que serait venu se superposer MOUCHETTE « allumette ». Il serait téméraire de trancher la question au moment où l'on nous promet un atlas et un glossaire détaillés de la Suisse romande. Remarquons que le point 63, qui est le Landeron, n'a plus qu'un patois disparu complètement : on

pourrait vivre des années au Landeron sans entendre du patois que ce qu'il en est resté dans le français qui y est en usage. Né à 3 kil. de là, nous employions nous-même assez couramment à l'école le terme de SUPRETTE pour « allumette »[1].

Les points wallons 191 et 184 sont les seuls de la Wallonie où l' « abeille » s'appelle MOUCHE tout court. Comment peut-on rencontrer MOUCHE dans une aire où ESSAIM (< MOUCHE D'ESSAIM) a désigné l' « abeille » ? MOUCHE dans une aire où l'on n'a jamais eu ESSETTE promoteur de MOUCHETTE ? MOUCHE dans une aire où l'on dit généralement MOUCHE A MIEL OU MOUCHE D'APIER que l'on peut considérer comme successeurs directs de ESSAIM « abeille » ?

Il faut que notre foi en la valeur de la géographie linguistique soit bien forte pour que nous osions prétendre qu'en ces points 191 et 184 MOUCHE « abeille » est une dédiminutivisation de MOUCHETTE « abeille », une protestation contre MOUCHETTE « abeille ». Et cependant notre assertion ne va trouver ici qu'une éclatante confirmation.

Il est certain d'après le calcul des possibilités que MOUCHE ne peut être en ces points une abréviation de MOUCHE A MIEL, etc.

MOUCHETTE « abeille » leur est venu « de France », antérieurement à MOUCHE A MIEL, lorsque *es* devenu *wes* (= « abeille » et « guêpe »), devenu ESSAIM « abeille » les eût mis dans un désarroi homonymique d'où seule une intervention de la langue littéraire pouvait les sortir. Par l'adoption de MOUCHETTE « abeille » naissait dans une aire où MOUCHETTE « moucheron » existait déjà une nouvelle homonymie intolérable, celle d'une « petite mouche » qui était un « moucheron » en même temps qu'une « abeille ». L' « abeille » n'étant pas une petite mouche, mais une « mouche » en regard du moucheron, il fallait l'appeler MOUCHE et retomber ainsi dans une homonymie détestable.

Veut-on une preuve assurée de ce processus mental, nous la trouvons au point intermédiaire entre 191 et 184, au point 190 où elle

1. Les patois dans de pareilles conditions d'existence sont-ils les dépositaires sincères d'une tradition autochtone, ne sont-ils pas plutôt un ramassis de patois voisins localisés et concentrés en un dernier foyer ? C'est probable, mais peu nous importe dans le cas que nous en faisons ici : nous ne leur demandons pas la vérité, nous voulons savoir d'eux les données des problèmes qu'ils se sont posés dans l'établissement de leur mélange, si mélange il y a.

se présente à nous avec une naïveté incomparable : 190 dit MOUCHE pour « moucheron », ses voisins faisant de MOUCHETTE une MOUCHE « abeille », il opère lui aussi sur son MOUCHETTE « moucheron » et fait de son MOUCHETTE un MOUCHE « moucheron », il opère de la même façon que ses voisins pour obtenir le résultat inverse, et il en résulte que 190 est le seul point de toute la Gaule romane où le « moucheron » porte le nom de la « mouche ». Le sujet de 190 a abîmé l'opération, et de cette malfaçon que résulte-t-il ? A la question ABEILLE il répond, non pas par MOUCHE qu'il a « saboté », mais par MOUCHE D'ARME au lieu de MOUCHE DE LARME qu'il ne reconnaît pas, alors que cependant il dit correctement LA LARME pour « le miel ».

Lorsque nous avons dit que notre explication avait 9.999.. chances contre une pour être juste, on a pu croire que nous exagérions. Ce chiffre, tout indéterminé qu'il soit et que nous laissons le lecteur décupler et centupler par nos points de suspension, n'a rien d'exagéré.

Une dédiminutivisation d'un diminutif réel de forme et de sémantique est une quasi-impossibilité[1]. Une dédiminutivisation d'un pseudo-diminutif formel et non réel (MOUCHETTE « abeille » devenant MOUCHE) est une possibilité de durée éphémère, quand le mot simple existe réellement ou idéalement avec une autre acception que le dédiminutivisé. Cette dédiminutivisation pouvant se produire en général partout mais éphémèrement où l'on a eu MOUCHETTE « abeille », si elle est surprise ici dans son existence éphémère, nous fait multiplier les chances de probabilité en faveur de notre thèse. Que la quasi-impossibilité première se trouve entre deux MOUCHETTE « abeille », logiquement dédiminutivisés, cela fait d'une quasi-impossibilité une certitude mathématique plus solidement établie que ne la réclame le calcul des probabilités.

Si le sujet du Landeron, du point 63, avait opéré comme celui

1. A vrai dire la quasi-impossibilité de MOUCHETTE « moucheron » > MOUCHE se produit au point 338 où Edmont a reçu MOUCHE comme réponse à MOUCHERON. Mais à 338, en pleine aire GUIBET « moucheron », cette réponse — résultat d'un oubli de GUIBET — n'a pas plus de valeur que celle qu'Edmont aurait pu recevoir à Paris où l'on dirait fort bien : mouches (de cabinet), les eaux stagnantes sont couvertes de mouches, etc. D'ailleurs, dans notre calcul, notre dernier multiplicateur peut être réduit de moitié sans que notre résultat soit menacé dans la véridicité qui en découle.

de 190, il aurait répondu MOUCHE à la question ALLUMETTE et nous n'en serions pas davantage surpris, supposé toutefois que son voisin de 52, qui a ABEILLE « abeille » et a eu MOUCHETTE « abeille » en eût fait MOUCHE, servant de modèle à 63.

MOUCHETTE « abeille » à 63 est MOUCHETTE régional < ESSETTE < ES-EP.

MOUCHETTE « abeille » de Wallonie est MOUCHETTE littéraire < MOUCHE-EP > MOUCHETTE à Paris ou bien est < MOUCHE-EP littéraire (l'importation du second composant étant sûre) > MOUCHETTE en Wallonie. Cette dernière conception est rendue la plus probable par la certitude que EP a été importé en Wallonie, elle deviendra certaine par les coïncidences géographiques ci-dessous constatées (*weps* « guêpe » collatéral de MOUCHE « abeille »).

C'est sur ES-EP qu'en Lorraine s'opère la mutation phonétique ..EP > ..ETTE, résultant de *ep* incompris et confondu (avec *wep*), c'est sur MOUCHE-EP qu'elle s'opère en Wallonie.

Que MOUCHETTE d'essence littéraire, antérieur à MOUCHE A MIEL, qui est une spécification d'un MOUCHE protestataire contre MOUCHETTE, spécification rendue nécessaire par le bissémantisme de MOUCHE « mouche » et « abeille », soit un importé dans tout le nord de la France après la manœuvre malheureuse de *es* > MOUCHE D'ESSAIM > ESSAIM, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, puisque c'est par MOUCHETTE que s'expliquent les formes *wet*, etc. pour « guêpe », la présence de MOUCHETIER « rucher » à 261, comme au sud de Paris l'importation ou la copossession se prouve par MOUCHE à LAYETTES « guêpe », MOUCHE A MIEL = « moucheron ».

La succession dans la langue littéraire des formes qui nous intéressent ici est la suivante (nous numérotons les étapes pour faciliter notre argumentation et mettons entre parenthèses les formes de nature éphémère ou simplement idéale) :

1) ES 2) EP, emprunté au nord 3) (MOUCHE) MOUCHE-EP > MOUCHETTE 4) (MOUCHE) MOUCHE A MIEL.

Par l'adoption de APIER « rucher » nous savons que la Wallonie avait adopté EP « abeille » de la langue littéraire, lorsque son *es* s'était perdu dans le bissémantique *wes* et que *wes* « guêpe » influencé par *ep*, de durée éphémère à cause de son homonymie, a produit en deux points *weps* « guêpe » (forme hybride de *wes* « guêpe » et EP « abeille », forme autrement inexplicable, car son état phonétique, contraire à toute loi, est explicable seulement

par l'hypothèse de l'hybridicité ou du recours à une langue étrangère)[1].

Nous savons qu'actuellement « abeille » est représenté en Wallonie par MOUCHE A MIEL (traduction MOUCHE A LARME et formation indépendante MOUCHE D'APIER) emprunté à la langue littéraire.

Si la Wallonie a emprunté les formes des numéros 2 et 4, dont la première s'est révélée comme un moyen thérapeutique inefficace et dont la seconde révèle un besoin de recourir à un moyen thérapeutique, n'est-il pas tout indiqué que la Wallonie a recouru aussi à la forme du numéro 3 qui, semblablement à celle de 2, est intolérable par son homonymie et réclame, comme celle de 2, une action thérapeutique ? Est-ce après avoir témoigné qu'elle ne peut se tirer d'affaire par ses propres moyens ?

Par la présence de MOUCHETTE « moucheron », le moyen thérapeutique offert par la forme de 3 pourrait logiquement n'avoir qu'une existence idéale, semblable à celle de MOUCHE que nous faisons figurer plus haut entre parenthèses dans la succession des formes de la langue littéraire. Effectivement, elle n'a guère plus qu'une existence idéale dans les parlers où MOUCHETTE « moucheron » existait[2], en Wallonie elle est, sous la forme protestataire de MOUCHE, encore reconnaissable, et les deux points qui ont MOUCHE « abeille » sont géographiquement bien placés, comme en une encoignure de la Wallonie, où ils témoignent d'un état passé de la langue, puisque MOUCHETTE a précédé (mouche) MOUCHE A MIEL. Mais, chose surprenante : s'ils sont seuls en Wallonie à avoir MOUCHE « abeille », une antiquaille, ils sont aussi seuls en Wallonie à avoir *weps* guêpe, une autre antiquaille, qui est de la génération lexicale ayant immédiatement précédé celle de MOUCHETTE > MOUCHE[3]. C'est bien aux points 191 et 184 qu'il appartenait d'avoir *weps* « guêpe » conjointement avec MOUCHE « abeille », et on pourrait considérer comme absolument superflue une discussion qui suivra sur la possibilité de reconnaître dans ce *weps* un mot emprunté à un dialecte germanique voisin qui aurait *weps* « guêpe ».

MOUCHE au point 272, par le voisinage immédiat de formes où

1. Nous verrons que *weps* n'est pas un mot pris à une langue germanique.

2. MOUCHETTE « abeille » vosgien, nous le rappelons, est d'une autre nature et d'une autre origine.

3. Des matériaux qui se présentent sous ce jour n'ont pas besoin d'être apostillés par la critique.

wep est devenu *wet* sous l'influence de MOUCHETTE < MOUCHE-EP et qui témoignent par là de la présence de MOUCHETTE « abeille », s'authentique bien comme un terme protestataire contre MOUCHETTE « abeille » de la même origine qu'en wallon.

Les quatre points normands (387, 376, 355, 343) où l'on a MOUCHE « abeille » et qui sont séparés de MOUCHETTE « moucheron » (361, 370) par deux points (354, 363) où l'on a le dernier intrus de la langue littéraire, ABEILLE, qui ne saurait, par conséquent, être considéré comme une barrière entre MOUCHETTE « moucheron » et MOUCHE < MOUCHETTE « abeille » sont aussi authentiquement que les précédents des protestataires contre un MOUCHETTE « abeille » français et agrandissent par leur présence l'aire MOUCHETTE « moucheron » du côté de l'ouest.

Il y a eu deux MOUCHETTE nés tous deux par surprise :

ES-EP > ESSETTE > MOUCHETTE et
MOUCHE-EP > MOUCHETTE

Cette double surprise n'est explicable que par la présence d'un intermédiaire existant, d'un *piège*, d'un seul piège. Ce piège était MOUCHETTE « petite mouche, moucheron ».

Un « mouche » employé pour désigner l' « abeille » n'a, d'après l'Atlas, jamais existé antérieurement à celui qui est né de la nécessité de trouver un substitut à **apis** défaillant.

Et cependant les exemples de Godefroy nous montrent MOUCHETTE « abeille » antérieur de deux siècles peut-être à la disparition de **apis** dans la langue littéraire, et de plus longtemps encore au MOUCHETTE qui sortit de ESSETTE, mot dont nous ne trouvons pas la moindre trace dans les textes.

Nous voilà donc en conflit avec la tradition écrite, nous voilà obligé de reconnaître que, avant la disparition de **apis**, MOUCHETTE existait, qu'il existait déjà dans la langue de Brunetto Latini, et nous concevons tout ce que cette constatation a de grave pour tout l'exposé qui précède. Mais comme les textes nous certifient qu'en France, près de deux siècles après la mort de Brunetto Latini, on disait encore *ep* « abeil e » dans la langue qu'il avait parlée, que *es* existait encore à cette époque dans tout le nord de la France, et comme nous savons, d'autre part, que MOUCHETTE devait, cent fois pour une, devenir une « petite mouche », le lecteur comprendra que nous prenions notre parti de la déconvenue que nous infligent

ces textes et que nous en contestions l'autorité en ce qui concerne nos études sur le langage parlé.

Nous ne nions pas que de tout temps l'« abeille » ait pu porter le nom de MOUCHE et plus particulièrement celui de MOUCHETTE, considéré comme étant par excellence la « gentille mouche », ce serait vouloir nier l'indéniable. Actuellement encore « abeille » se dit MOUCHE. « Mouche à miel, ou simplement mouche, abeille. Elever des mouches », dit Littré. Mais ces mots sont des termes génériques semblables à BÉTAIL [1] et ne sont pas synonymes d'« abeille » ou ne le sont qu'accidentellement ; ils ne servent de synonymes à « abeille » que lorsqu'une spécification (élever des mouches) n'est pas nécessaire. Un vaisseau de mouches ou de mouchettes ne saurait être une ruche où l'on entretient des mouches domestiques.

Ces synonymes accidentels ont servi et avaient une utilité dans la langue écrite : qu'un tabellion, qui voit la langue plus qu'il ne l'entend ait préféré VAISSEAU DE MOUCHETTES à VAISSEAU DES, cela va de soi, croyons-nous, et cela évitait les inconvénients de l'existence rabougrie de **apis**, de son existence écrite plus particulièrement [2]. De là à croire que la langue populaire — et c'est de celle-là que nous avons à nous occuper — ait été influencée par le langage des tabellions ou celui des écrivains ou hommes de lettres, il y a loin.

De toute façon d'ailleurs, la langue établie d'après les textes serait en flagrante contradiction avec elle-même, car un MOUCHETTE succédant à **apis** et suivi d'un **apis** auquel succède un MOUCHETTE, une succession **apis** > MOUCHETTE > **apis** > MOUCHETTE est un non-sens.

MOUCHE et MOUCHETTE « abeille » ont existé dans le langage d'un monde qui n'a eu aucune répercussion dans le langage populaire, et ils ont existé depuis la latinité jusqu'à nos jours.

1. Dict. Gén. : BÉTAIL, ensemble des animaux qu'on entretient dans une ferme, une métairie (la volaille exceptée). « Les chevaux, mules et mulets ne sont pas compris dans l'expression générique de bestiaux. » Arrêt de la Cour de cassation, 17 juin 1806.

Si MOUCHETTE était = « abeille », au XVI[e] s., par ex., Belleau dirait-il MOUCHETTE A MIEL (Godefroy) ? Voulait-il dire MOUCHE A MIEL, ou son expression n'est-elle pas plutôt pléonastique et témoignant de la transition de MOUCHETTE « abeille » à MOUCHE A MIEL ?

2. Voilà, pour les lexicographes, une source d'erreurs possibles, dont on n'a peut-être pas tenu suffisamment compte.

CONSÉQUENCES DE LA CONFUSION DE « GUÊPE » AVEC « ABEILLE »

Nous avons vu comment *es* était devenu *wes* en wallon, comment *wes*, produit phonétique régulier de ***wespa** et produit de *es* < **apis** par le flottement *we* : *e*, réunissait les deux valeurs sémantiques de **apis** et de ***wespa**, comment et pourquoi *wes* bissémantique, capable d'être substitué pour « abeille » ne l'était pas pour « guêpe », n'était remplaçable qu'unilatéralement, ce qui fit que *wes* bissémantique redevint monosémantique et continua sa carrière avec la seule valeur de « guêpe ».

L'épreuve subie par *wes* = ***wespa** de forme et de sens, sous le coup de sa collision avec *es* < **apis** a laissé des traces profondes dans la langue. Nous en avons étudié de multiples dans notre appendice (anomalies dans la carte GUÊPE) ; c'étaient celles que, par contrecoup des événements survenus en wallon, nous avons trouvée notamment dans la zone entre le wallon et le picard : nous n'avons plus à y revenir.

Mais il y a d'autres traces du conflit d'« abeille » avec « guêpe » non moins importantes, non moins intéressantes et dont l'explication trouve plus naturellement place ici que dans l'appendice, où nous n'avons considéré que celles qui auraient pu obstruer la marche en ligne droite vers notre but.

Ces traces sont en wallon *weps* (191 et 184), *wesp*, *wasp* et en lorrain *vos*. C'est l'interprétation de ces formes qui, complétée par celle des *anomalies dans la carte* GUÊPE constitue notre chapitre sur les conséquences de la confusion de « guêpe » avec « abeille ».

Aux points 191 et 184, où l'on s'attendrait à trouver *wes* « guêpe » (ou *was*) on a *weps* « guêpe ». Or, cette forme *weps* est contraire à tout état phonétique actuel d'un parler français (groupe *ps*). Elle ne peut remonter à ***wespa**. Le dictionnaire de Meyer-Lübke renvoie aux vains efforts tentés dans la *Zeitschrift* pour expliquer *weps* et les autres formes qu'on y rattache d'ailleurs avec raison.

Les formes *weps*, *wes*, *vos*, *vwaz* ont été — sans, croyons-nous, que l'on se soit soucié du fait que *wes* désigne parfois et l'« abeille » et la « guêpe » — l'objet de longues discussions phonétiques et ont été rattachées à *uuapces* des Gloses de Reichenau. On a fait subir à ***wespa** des supplices phonétiques sans obtenir de lui le moindre aveu, et pour cause ! Ces discussions ont eu pour résultat que l'on a réservé à ces mots une rubrique spéciale dans le dictionnaire de

Meyer-Lübke (voir : **vespa**), où, malgré l'absence de tout ancêtre dans les textes, on leur attribue une haute antiquité. Nous pensons qu'il faut trouver à *uuapces* une autre descendance, comme aux formes wallonnes et lorraines une autre ascendance. Ni ***wespa**, ni **vespa**, ni *uuapces* n'ont pu à aucune condition devenir *weps* par les voies phonétiques régulières ou vraisemblables.

Weps doit être né du souci d'éviter un *wes* = « abeille » et « guêpe » (**wespa** > *wes* ; *es* > *wes*) : les points 191 et 184 sont non seulement les deux seuls en Wallonie à avoir pour désigner la « guêpe » *weps*, un terme inconnu à tous les autres patois congénères, mais sont aussi les deux seuls à avoir un terme inconnu à tous les autres patois congénères pour désigner l'« abeille », ils ont le mot MOUCHE tout court, qui est une « abeille » et une « mouche » et qui, antérieurement à l'adoption de MOUCHE A MIEL, était une protestation contre un MOUCHETTE signifiant déjà « moucheron, petite mouche » dans ces patois 191 et 184 (voir carte MOUCHERON de l'Atlas), une protestation contre un diminutif qui s'imposait importun pour désigner l'« abeille » (< MOUCHE-EP), laquelle est une « mouche » plus grande que la MOUCHE [1].

Vu l'identité et le synchronisme aux points 191 et 184 de deux formations distinctes et indépendantes (*weps* d'une part, MOUCHE de l'autre), vu l'étrangeté de la forme *weps*, vu la situation géographique des deux points, il est permis d'attribuer *weps* à un emprunt récent fait à un dialecte germanique. Un emprunt de *weps* « guêpe » serait le pendant de celui de *rité* « courir » (= *reiten*) que nous avons constaté dans une région suisse, voisine des dialectes germaniques, où les verbes COUVRIR et COURIR confondus nécessitaient une création nouvelle.

Ou bien faut-il croire que *weps* représente une formation hybride née non pas de *es* et de *wes* — qui n'aboutirait pas à *weps* et qui est déjà *wes*, puisque *wes* est = *es* et *wes* — mais — ce qui est l'unique autre alternative d'hybridicité — une relique précieuse d'un état de désarroi ancien où *ep* « abeille » venu « de France » après avoir été importé « en France » par *ep* « abeille » picard (294 *lĕ ŏp*) est venu, après un trajet en direction inverse, contaminer *wes* wallon en butte au bissémantisme *wes* = « guêpe » et « abeille » —

1 On remarquera que notre solution définitive, écartant un emprunt à un dialecte germanique se trouve confirmée par une base commune *ep* « abeille » à *weps* « guêpe » et à MOUCHE « abeille ».

ce qui expliquerait admirablement MOUCHE « abeille » et *weps* « guêpe » en deux patois isolés, nous allions dire, malgré l'apparence complexe de l'origine, ce qui saute aux yeux grâce au synchronisme et à la solidarité des deux mots exclusivement possédés par 191 et 184.

Par l'intermédiaire de notre ami Hubschmied, que notre travail sur « abeille » ne pouvait manquer d'intéresser, nous avons des renseignements très précis sur l'extension du type *webse* dans les pays rhénans [1]. Le type *webse* n'existe pas actuellement dans les régions avoisinant les points romans où *weps* a été relevé, mais, selon Hubschmied, il peut y avoir existé, car on en trouve des représentants plus au sud et plus au nord.

Si notre *weps* wallon se prête par sa situation géographique admirablement à une explication par un emprunt, il n'en est pas de même de *vos* lorrain qu'avec raison on tient à ne pas dissocier de *weps* pour ne pas ajouter un nouveau type originaire aux nombreuses variantes de « guêpe ». Le *vos* lorrain d'après l'Atlas n'est pas en contact avec les dialectes allemands, dont il est séparé par ***wespa**, traité bien conformément à la phonétique et dont il est presque entouré de toutes parts, et il est bien difficile d'admettre un type *wefsa*, *wepsa* — dont les produits romans ne sont d'ailleurs pas attestés par les textes — enclos dans un type **wespa**.

Si nous trouvons à *vos* lorrain et *weps* wallon une raison d'être de source romane — impérieusement requise comme romane par *vos* — et commune aux deux, quoique rendant compte de leur écart géographique, il nous semble que l'explication de *weps* par un emprunt récent fait à un parler allemand qui, hypothétiquement, aurait eu la forme *weps* perdra considérablement de sa vraisemblance et que l'indice tiré de sa situation géographique est trompeur.

L'explication que nous proposons, déjà indiquée ou entrevue et que le lecteur a pu trouver bien complexe, sinon alambiquée, est très plausible. Elle est basée sur la présence de *ep* « abeille » que l'Ile-de-France a possédé et a, antérieurement à MOUCHE (A MIEL) exporté avec son dérivé APIER « rucher » dans tous les parlers de la langue d'oïl où la détresse lexicale résultant d'une collision homonymique d'« abeille » s'est fait sentir et où « rucher », dérivé de « abeille » perdait pied également (ÉSIER, etc.).

1. Hubschmied doit ces renseignements à l'obligeance de M. Müller, professeur à Bonn, rédacteur en chef du futur *Rheinisches Wörterbuch*

Si l'on considère que le terme de « rucher » suit comme une ombre celui d'« abeille » (ES > ESIER, MOUCHE > MOUCHER, MOUCHETTE > MOUCHETIER, ABEILLE > ABEILLER) on peut en conclure que APIER n'a pas été importé seul dans les parlers de la langue d'oïl qui n'avaient qu'en faire, tant qu'ils possédaient un dérivé bien portant d'un mot bien portant et où APIER n'acquérait de signification que par EP « abeille ». A qui douterait de cette double transmission nous signalerons le point 264 où APIER désigne la planche sur laquelle on place les ruches et non le « rucher »[1], où APIER témoigne nécessairement d'un *ep-ap* « abeille » coexistant, car il nous paraît impossible que « rucher » ait été détourné dans un sens aussi logiquement étymologique sans que « abeille » ait présidé à cette déviation. A qui douterait de la transmission de EP français, nous rappellerons que *wep* n'a pu devenir *wet* que par l'intermédiaire de l'évolution MOUCHE-EP > MOUCHETTE, et en outre que GUÊPE n'a pu devenir *get* > *gyet* > *dyet* > *d'yet* > MOUCHE DE LAYETTES que par l'intermédiaire de l'évolution MOUCHE-EP > MOUCHETTE. La présence de EP est, de ce fait, absolument certaine, quoique EP n'accompagne pas aujourd'hui APIER transporté, qui est resté *en route*, comme ESIER est resté en route abandonné par *es*, comme MOUCETIER = MOUCHETIER est resté en route abandonné par MOUCHETTE, etc.

Le couple EP-APIER a donc servi de moyen thérapeutique pour obvier à l'inconvénient résultant d'une confusion de *es* « abeille avec *wes* « guêpe » ou, en général, résultant de la défaillance de *es* < **apis** (APIER est aussi en Normandie, voir Rolland).

Si APIER a pu prendre pied dans la langue du Midi, c'est qu'il rappelait ABEILLE, cela est si vrai que du choc des deux mots est née la forme APEILLER. Dans le Midi l'emprunt de APIER a été un luxe qui montre combien le Midi est redevable de sa richesse lexicale au français. On verra dans l'examen de l'aire **apicula** que ce luxe n'allait pas sans susciter des inconvénients.

Dans les parlers de la langue d'oïl, EP « abeille » a disparu pour des raisons d'ordre phonétique dont nous avons déjà parlé (homonymies intolérables avec « hache », avec *nep* « nèfle ») ; il a disparu ailleurs — APIER, dans l'un et l'autre cas, lui survivant comme nous voyons ESIER survivre à *es* — par submersion du français

1. Indication contenue dans le supplément de l'Atlas, non encore publié.

auquel les patois ont lié leur sort, quant à ce mot, depuis l'abandon d'une tradition régionale.

Mais EP n'a pas passé au travers des parlers qui l'ont emprunté sans avoir laissé d'autre trace que APIER.

Si la réalité d'une coexistence de EP et de APIER, des modifications subies analogiquement par le mot GUÊPE, est corroborée par une seule explication valable et pour *weps* wallon et pour *vos* lorrain, pour *weps* dont un seul indice géographique en somme faisait chercher l'origine en dehors du domaine roman, pour *vos* qui, géographiquement et formellement, était de conditions tout autres que *weps*, il faut avouer que nos probabilités équivaudront à une quasi-certitude, et que la situation géographique de *weps* n'est pas un indice d'une importation étrangère mais un indice dont l'existence doit être expliquée autrement.

En wallon, aux points 191 et 184, ***wespa** devait devenir *wes* ou *was*, comme aux points environnants, par la chute de la seconde consonne finale du groupe *sp*, parallèlement à celle du groupe *st* (*byes* « bête », *fenes* « fenêtre », *mes* « nèfle »). Au point 191 ***wespa** est devenu en réalité *was*, si le lecteur admet avec nous que *was* « cheville en forme de S » est bien le même mot que ***wespa** (*wesp* > *wasp* > *was*), puisque le dictionnaire de Grandgagnage dit qu'en ce point (Malmédy) *was* désigne l'« esse », alors que « guêpe » s'y dit *weps* (Grandgagnage et Atlas) [1].

Es « abeille » et « *wes* » se sont confondus en wallon. EP « abeille », que la présence de APIER « rucher » nous permet d'admettre, vient temporairement [2] relever « abeille », le sortir de sa promiscuité avec « guêpe », mais cette relève dans un état de confusion qui ne se désassocie pas d'une manière uniforme et au même moment nous a laissé pour exprimer l'inéliminable « guêpe » une forme *weps*, hybride de *wes* « guêpe » et de *ep* « abeille ». L'excentricité géographique de *weps* s'explique par l'excentricité de sa formation.

En Lorraine, *vos*, *vwes* occupent indûment la place que, d'après les lois phonétiques, devait occuper *wep* de ***wespa**, dont l'indigé-

1. *Was* « cheville » est resté *en route* dans l'évolution *es* > « guêpe ». De la différence de la voyelle nous ne concluons rien, celle-ci alternant et le sujet de Grandgagnage n'étant pas le sujet d'Edmont.

2. Dans cette région EP « abeille » rencontrait *ep* « hache ».

nat ne peut être mis en doute, ici moins encore qu'en Wallonie. Pourquoi cette forme *wep* n'existe-t-elle pas à la place de *vos*, *vwes*, pourquoi, dirons-nous plutôt, a-t-elle disparu ? Car tout l'entou rage géographique nous indique qu'autrefois elle a existé.

Wep « guêpe » a disparu, parce qu'il s'est confondu avec EP « abeille » et a été remplacé par *wes* qui est une forme hybride de *es* et de *wep*, s'il n'est parfois *es* lui-même (> *wes* par le flottement *we : e*).

En wallon, le *p* de EP « abeille » a réinstallé dans ***wespa** le *p* qui en avait disparu par voie phonétique régulière, et en Lorraine ce *p* de EP « abeille » a causé la perte du *p* de ***wespa** qui devait s'y maintenir phonétiquement.

Le wallon *weps* est = *wes* + *ep* ; le lorrain *wes*, *vos* est = *es* + *wep*, sinon = *es*.

Une même cause peut-être, un *wes* bissémantique désignant l'« abeille » et la « guêpe », et suivi d'une adoption de *ep* appelé à le détruire unilatéralement (cf. le rapport entre les aires A et B) produit deux effets contraires sur le mot à sémantisme persistant (« guêpe »). En Lorraine, ou bien *ep* détruit *wep* par le flottement *we* : *e* et *es* devenant *wes* par le flottement *we* : *e* remplace *wep*, ou bien *wep* disparaît après avoir fait de *es* un *wes*.

Quand Edmont nous dit qu'aux points 68 et 85 *wes* désigne et la « guêpe » et l'« abeille », il ne nous révèle pas une inexplicable confusion entomologique, mais une étape historique, quoique fugitive, d'un *wes* bissémantique.

Si en wallon à côté de *weps*, né de *wes* « guêpe » + *ep* « abeille » parallèlement à *wes* lorrain, né de *wep* « guêpe » + *es* « abeille » (sinon de *es* « abeille » seul ?) nous trouvons deux formes *wesp-wasp*, nous constatons que le *p* de *wesp-wasp* est contraire à la loi phonétique d'après laquelle il y a chute simultanée de la seconde consonne dans les groupes *st* et *sp* finals et qui fait attendre *wes-was*. C'est que le *p* de *wesp-wasp* est soit un *p* survivant à la loi de la chute à cause de l'imminence du bissémantisme *wes* = « abeille » et « guêpe » que pare unilatéralement un nouveau mot pour « abeille » et auquel on pare d'autre part pour « guêpe » (par superfluité ou plus probablement par croisement de deux manœuvres concurrentes), soit un *p* de même origine que celui de *weps*, c'est-à-dire le *p* de EP « abeille » (et alors *weps* n'est en quelque sorte qu'un *wesp*).

Contraire à la loi ci-dessus énoncée, le *p* de *wesp-wasp* l'est certainement, puisqu'il vit en désaccord constant avec celui de MESPLE « nèfle », puisqu'au point 293 *wåsp* coexiste avec *nès* auquel devrait correspondre *wes-was*, à 292 *wes* avec *nèp* et à 199 *wesp* avec *nèp* [1].

Le dictionnaire de Grandgagnage, œuvre d'étymologiste, enregistre « guêpe » sous la forme *wesp*, celui de Remacle, par contre, sous la forme *wes-was*.

Que conclure de ce qui précède relativement à la possibilité d'un *weps* emprunté à un dialecte germanique du voisinage ? Ceci, selon nous, que *weps*, fût-il la forme employée à dix kilomètres de 184 par les voisins allemands, leur *weps*, s'il est allemand, n'est pas notre *weps* de 184 et 191, qui lui est un mélange de *wes* wallon et de *ep* de l'Ile-de-France.

CONSÉQUENCES DE LA CONFUSION DE « OISEAU » AVEC « ABEILLE »

La position sémantique de « oiseau » devenue vacante par l'intolérabilité de *ézés* = « oiseau » et « abeille », caractérisée par l'expression bissémantique LE VOL *dézés*, = LE VOL *d'ézés* ou LE VOL *dez és*, où *ézés*, apparaît comme un redoublement du mot *es* « abeille » (cf. phonétiquement pour le *z* : *was* « guêpe » wallon avec *vwaz* « guêpe » lorrain du chapitre précédent, ÉZIER « rucher » avec ASSIER « rucher » valaisan [2]) cette position vacante de « oiseau », disons-nous, est occupée dans les aires E soit par :

ALOUETTE à 158, 147 seulement, soit par :

OISELET en trois aires incohérentes géographiquement, incohérence que nous aurons à examiner quant à son origine, soit par :

JEUNE, dont l'examen doit précéder celui des deux autres et qui affleure en 13 points formant une aire cohérente, car le point 180 n'a JEUNE que comme un souvenir concurremment avec OISEAU, souvenir que peut aussi posséder encore, sans avoir été relevé par Edmont, le point 170 qui sépare 180 de l'aire cohérente des 12 autres représentants de JEUNE « oiseau » et le point extrême du nord de l'aire, 187, a concurremment avec JEUNE le mot MOISSON « oiseau » dont il sera longuement question plus loin.

1. On voit par ces éléments contradictoires qu'une importation unilatérale ne peut être prétextée.

2. Ces différences reposent sur le sort réservé à l'*s* finale, qui est tantôt sourd (l'*es* VOLE), tantôt sonore (l'*ez* A..).

Avant d'examiner la question de savoir comment s'explique la création d'un substantif JEUNE affecté à l'idée sémantique de « oiseau », il importe d'exposer des points de détail de cette aire JEUNE « oiseau », de la débarrasser de formes qui en offusquent la nette perception.

A 163, *ũjyõ* « oiseau », en concurrence avec JEUNE « oiseau » pourrait s'expliquer par une contamination de MOISSON « moineau » avec OISEAU,.. car tout le territoire de E, où nous avons actuellement JEUNE « oiseau » a eu une strate sous-jacente MOISSON « moineau » (— cette vérité va être démontrée à l'instant).

Lorsque *ézé* « oiseau » disparut, il y eut, parallèlement à JEUNE (< MÈRE d'oiseau) un courant : « oiseau » > MOISSON « oiseau », de « moineau » qu'était MOISSON, courant que l'on peut observer sur toute l'étendue du territoire occupé par MOISSON « moineau », c'est-à-dire des Iles Normandes, le long de la côte avec une largeur équivalent à un département jusqu'à l'extrémité orientale de la Wallonie et de là jusqu'aux Vosges, partout où les parlers ont encore quelque indépendance et n'ont pas complètement lié leur sort au français. Il en résulte que le point 163 a eu, après la chute de OISEAU, MOISSON « oiseau », de « moineau » qu'était ce mot. Effectivement, 173, le point le plus voisin au nord, a MOISSON « moineau »; effectivement, 171, le point le plus voisin au sud, a MOISSON « moineau ». Donc, 163 a dû avoir MOISSON « moineau », qui a dû évoluer à MOISSON « oiseau », conformément au courant dont il a été question ci-dessus. Ce MOISSON « oiseau » serait contaminé par la venue de OISEAU, d'origine secondaire et étrangère (puisque **aucellum** a disparu) et aurait produit l'hybride *ũjyõ*. Nous rejetons l'hypothèse de cette contamination qui vient perfidement se présenter à l'esprit comme appuyant notre déduction d'une strate MOISSON « moineau » sous la couche MOISSON « oiseau » pour les raisons suivantes :

1) Cette contamination MOISSON : OISEAU > *oijyõ* est invraisemblable quant à la forme (MOISSON ne serait représenté dans *ujyõ* que par la nasalité de l'*o*, puisque son substratum est *ujyo* et que ..*yo* est bien à 163 le produit *étranger* de ..**ellos** — cf. *ridyo*, *batyo* — alors que le produit populaire est *é* de ..**ellum**).

2) Il ne faut point se laisser tromper par le voisinage de *muẽẽ* « moineau » (182) que l'on interpréterait à tort comme étant un MOISSON primitif devenu *muẽẽ* sous l'influence, dans son suffixe,

de OISEAU, comme *ujyõ* de 163 serait un OISEAU sous l'influence, dans son suffixe, de MOISSON. *Muеč* est l'anc. fr. MOUCHET « moineau » dont on trouvera un exemple dans Godefroy à MOISSET et un autre à MOUCHET « épervier », où il s'est égaré.

ujyõ n'est pas non plus = OISON, qui sous l'influence formelle de OISEAU serait le diminutif de *uy* « oie » et qui pourrait servir de point d'appui à l'étrange formation de OISON « petit de l'oie » que l'on explique unanimement comme un dérivé d'OIE influencé par OISEAU et dont La Fontaine semble avoir été plus ou moins dupe en appelant OISON un « canard ». On dirait à 163 de *uyõ* : *ujõ* et non *ujyõ*, comme l'on y dit de *puy* « poule » : *puyõ* « poussin ».

ujyõ de 163 est un *ujyo*, forme patoisée du français OISEAU (de la catégorie *ridyo*, *batyo* opposée à celle de ..**ellum** > *ẻ*) et nasalisé, comme à 163 est nasalisé *pẻzyo* (PESEAU-POISEAU) > *pẻzyõ* « vesce » dans une région où l'on dit régulièrement *pẻzé* « vesce », et comme, non loin de là PORREAU est PORION, PORJON, PORJERON (cf. MOISSON « moineau » > MOISSERON, MISSERON, etc.).

Le point 181 dit JEUNE « oiseau » et JEUNE « moineau ».

JEUNE n'a jamais.. jamais désigné un « moineau » *naturellement*.

Le « moineau » n'est un JEUNE que parce que le « moineau » a été un MOISSON et que le MOISSON est devenu un « oiseau » des Iles Normandes à la frontière wallonne-allemande et de là aux Vosges : « oiseau » devenant MOISSON et JEUNE dans le voisinage, JEUNE devient à 181 un « moineau » et un « oiseau ».

Donc, l'aire JEUNE « oiseau » est superposée à une aire MOISSON « oiseau ».

Et pourquoi cette superposition a-t-elle été, nous ne dirons pas nécessaire, puisque nous ne la voyons se produire que là où MOISSON primitivement = « moineau » est devenu = « oiseau », mais opportune ?

Parce que le français apportait, aux parlers de l'aire E JEUNE « oiseau », une précieuse et pressante contribution en lui donnant le terme de LA MOISSON (« récolte des céréales »), représentée dans E par un AOUT ou MOIS D'AOUT, que cette contribution n'était acceptable que si MOISSON « oiseau » disparaissait, car, dans l'aire E JEUNE « oiseau », LA MOISSON était « la femelle du moisson » et ce n'était pas tolérable.

MÈRE, capable de fournir un suppléant à « oiseau » défaillant

(MÈRE > JEUNE) n'a, en effet, aucun âge prescrit à son action : il peut opérer quand il lui plaît, ou plutôt opérera quand on aura recours à lui, comme ici on a eu recours à lui pour éviter que LA MOISSON ne fût la femelle du moineau.

Et voilà comment, et uniquement comment, JEUNE ne peut être qu'une strate superposée à MOISSON, primitivement = « moineau », devenu « oiseau » et qui s'est trouvé impropre, inapte dans une partie de E à porter un secours définitif dans la détresse lexicale causée par la perte d'« oiseau ».

A 187, l'« oiseau » étant un JEUNE (seconde création suppléant à la collision où « oiseau » périt en MOISSON « oiseau » et « moisson ») et un MOISSON (première création suppléant à la collision où OISEAU » périt en *ézé* « abeille » et « oiseau »), — pendant d'une association, à 180, de JEUNE et OISEAU = « oiseau » — 187 n'adopte pas pour « moineau » un MOINEAU français (non patoisé même dans la région), ni un PIERROT parisien, mais il crée un GROS BEC ou y supplée par GROS BEC si l'on admet que ce mot ait été antérieurement affecté à un oiseau apparenté.

A 175, JEUNE est représenté par *jyǒt* ou *jyǒt*, dont l'interprétation, grâce à l'isolement du fait, ne se présente pas à nous aussi clairement que celle des formes précédentes. Aussi nous contenterons-nous de rappeler qu'il est né dans une région où a pu naître l'étrange *ṻjyõ*, de constater que 175 est le seul point, de l'aire E JEUNE « oiseau », où l'adjectif JEUNE a une forme française et radicalement distincte par conséquent du mot qui a donné JEUNE « oiseau » (*jœn* mais *jyot*) et enfin qu'il est voisin de « oiseau » > ALOUETTE, ce qui pourrait mettre sur la trace de l'origine du *t*, lequel en fait toute la difficulté.

Ces détails sur l'aire E JEUNE « oiseau » étant exposés, comment s'explique la création d'un substantif JEUNE, semblable à celle de JEUNEAU « essaim » que nous avons étudiée dans D, et affecté ici à l'idée sémantique de « oiseau » ? De quel point de l'horizon lexical allait surgir une nouvelle conception « oiseau », rendue indispensable par la défaillance de **aucellum** ?

Un JEUNE, dira-t-on, est un « jeune d'animal » opposé à un « vieux ». Passe encore pour cette explication, s'il s'agissait, dans une crise de détresse lexicale, de trouver un substitut à « animal, bête » ; mais à « oiseau » ? Il faut qu'il y ait une raison pour que

JEUNE puisse s'appliquer plus particulièrement aux « oiseaux » qu'aux « animaux » en général.

Cette raison, la voici : JEUNE n'est pas l'opposé direct de VIEUX, il est l'opposé direct de MÈRE. Or, quand il s'agit des oiseaux, MÈRE n'a point le même sens que quand il s'agit des mammifères, pour la bonne raison que, chez les oiseaux, le père couve et entretient les petits aussi bien que la mère, qu'il partage avec celle-ci le titre de mère. C'est donc en raison d'une particularité de la vie sociale, conjugale des oiseaux, comparée à celle des autres animaux, que le mot JEUNE allait pouvoir s'appliquer aux oiseaux, aux petits oiseaux, à l'exclusion des autres familles animales.

Le lexique Saint-Polois dit dans son supplément :

mèr (*ɛ̆ĕ*), f. pl. le mâle et la femelle des oiseaux, lorsqu'ils ont des petits. *bĕ̊*, *ɛ́ĕ mèr ĭ lz ẘpẘtèlt* [= regardez, les mères ils leur portent la becquée].

Ce serait commettre une singulière erreur linguistique que de croire que, dans la conception d'un mot, il puisse y avoir synonymie parfaite d'un parler à un autre, voire même d'un individu à un autre.

Les mots **patrem, matrem** ont abouti en France à des conceptions sémantiques sensiblement différentes.

Si, en Valais, par exemple, les produits *pārė*, *mārė* ne s'emploient plus pour désigner le « père », « la mère » d'une personne, ce n'est pas que le patois paraisse aux Valaisans plus bas, plus vulgaire que le français. Au contraire, de PÈRE et MÈRE français et francs d'acception accessoire, ils auraient fait ce qu'ils ont pour désigner les parents des animaux, *pārė* et *mārė*, mais s'ils rejettent ces formes pour désigner les parents d'une personne, c'est qu'elles ont entraîné par une affectation plus fréquente à l'animalité que dans la langue littéraire — qui a d'ailleurs plus de moyens de résistance contre le glissement sémantique — une conception défavorable à leur emploi pour les personnes. Aussi — preuve irrécusable de ce que nous avançons — **fratrem** > *frārė* n'y est-il aucunement péjoratif ; il y est resté intact, car on ne parle guère de « frères » et de « sœurs », lorsqu'il s'agit d'animaux. En adoptant PÈRE ET MÈRE pour les personnes et en gardant *pārė* et *mārė* pour les animaux, les Valaisans ont détruit une homonymie intolérable et enrichi leur parler d'un mot utile.

Lorsqu'un romaniste de grand renom, celui précisément qui faisait un grief à l'Atlas de ne pas le renseigner sur le sort phonétique

de **apiculà**, qui se plaignait de trouver MOUCHE A MIEL là où il voulait trouver un produit de **apicula**[1], reprochait à Edmont de n'avoir pas relevé, dans une région provençale, les formes populaires de **patrem** et de **matrem** qu'il savait devoir y exister, il lui reprochait d'avoir recueilli peut-être : J'ÉTAIS ASSIS ENTRE MON PÈRE ET SA FEMME, au lieu de : J'ÉTAIS ASSIS ENTRE MON MALE ET SA FEMELLE.

Nous avons dit que les MÈRES désignaient LES PÈRE et MÈRE des oiseaux, donc MÈRE = « oiseau » (mâle ou femelle). Les parlers pourraient dire MÈRE pour désigner un « oiseau ». Ils ne s'arrêtent pas à cette évolution, à cause de l'exclusivité féminine de MÈRE, opposée au bissexuel « oiseau » et la poussent jusqu'à « LE JEUNE », qui, morphologiquement, est bissexuel, tandis que PETIT, PETIOT auxquels on pouvait plus particulièrement s'attendre comme remplaçants d'« oiseau » (« aux petits des oiseaux, il donne la pâture ») n'auraient pas, par la forme de l'adj. fém. correspondante (PETITE, PETIOTE) aussi bien satisfait le besoin d'avoir un remplaçant bissexuel (adj. masc. et fém. JEUNE).

Que MÈRE ait été l'intermédiaire entre OISEAU déchu et JEUNE son successeur, cela va ressortir clairement de l'histoire de MERLE et de LORIOT que nous allons conter dans un chapitre de l'appendice où il n'entravera pas notre argumentation (**Appendice** XII).

Si MÈRES « père et mère d'oiseaux » n'était pas une conception existante ou — et c'est plutôt le cas — n'était pas, par insuffisance de faculté, créatrice de la nouvelle conception JEUNE « oiseau » — car il y a là une évolution dénotant une certaine habileté — il ne restait plus au parler qu'à se rabattre, « oiseau » défaillant, sur le nom de quelqu'un des oiseaux ou à rapiécer, renforcer OISEAU en y ajoutant quelque suffixe, le suffixe.. ET, par exemple.

C'est ce qui est arrivé à 158, 147, où l'on a ALOUETTE « oiseau », et dans deux aires au sud de JEUNE, où l'on a OISELET « oiseau ».

Nous disons dans deux aires et non dans trois, car celle que constitue à lui tout seul le point 40, et qui, par sa situation géographique, était susceptible de nous mettre dans un grand embarras, si nous avions été obligé de la rattacher aux deux autres, s'est révélée comme produite par une concomitance de OISEAU « oiseau » avec OISEAU « épervier », et non pas par une collision de « oiseau »

1. Les renseignements qui nous étaient demandés d'Allemagne, au cours de la publication de l'Atlas, témoignaient des mêmes... préoccupations.

avec « abeille ». Il va sans dire que la raison d'être de OISELET « oiseau » au point 40 ne peut qu'être exceptionnelle : ce mot y est d'ailleurs en concurrence avec OISEAU et ne figure pas dans la carte où OISEAU a été demandé dans une phrase.

ALOUETTE est bien éphémère, entamé qu'il est déjà à 158, par *wā̀ʒǒ* français, et les aires de OISELET ne sont elles-mêmes que des affleurements d'une ancienne strate cohérente, déchiquetée par l'afflux d'OISEAU français qui se déforme en de multiples produits qu'il faut bien se garder de considérer comme des évolutions spontanées de **aucellum** latin.

« OISEAU » > MOISSON « MOINEAU » ; MOISSON > MOIS D'AOUT, AOUT.

Le mot MOISSON « moineau » existe ou a existé de l'extrême nord-ouest à l'extrême nord-est et de là à l'est de notre carte formant une zone brisée parfois, mais primitivement ininterrompue, brisée pour les motifs que nous allons étudier.

L'acception « moineau » de MOISSON est ancienne et primitive ; à elle se superpose l'acception « oiseau », qui constitue les parlers où MOISSON = « moineau » et « oiseau ».

Cette zone semble dans son centre être coupée en deux tronçons par une trouée picarde qui va de Paris à Boulogne et où l'évolution « moineau » > « oiseau » n'est pas représentée, ou plutôt n'est plus représentée par MOISSON, mais par MOINEAU.

L'antériorité de MOISSON « moineau » à MOINEAU « moineau » est rendue incontestable et par l'étymologie de ces mots (MOINEAU repose sur une figure qui ne saurait être générale dans une vaste région et doit être, en bonne part, importé), et par les textes anciens, et par la géographie linguistique qui ne saurait admettre la possibilité d'une coupure d'âge primitif dans la zone MOISSON, et enfin par l'argumentation qui suivra et qui, espérons-nous, ne sera pas la preuve la moins solide.

Or, l'évolution « moineau » > « oiseau » peut paraître en soi exceptionnelle. Pourquoi est-ce plutôt le « moineau » qui succède à « oiseau » perdu, de préférence à ALOUETTE, HIRONDELLE, CORBEAU et cent autres oiseaux, petits ou grands ?

L'évolution MOISSON > « oiseau » peut donc surprendre. On ne peut atténuer ce qu'elle a de surprenant, en admettant un glissement sémantique naturel de « moineau » à « petit oiseau en général », car — nous allons le voir par la traduction transparente qui

en a été faite en MOINEAU — ce glissement se reproduit postérieurement, et, d'autre part, MOISSON reste « moineau » jusque dans la zone décrite.

Nous devons nous incliner devant cette constatation MOISSON > « oiseau », en tirer la conclusion que l'embarras où s'est trouvé le parler pour trouver un successeur à « oiseau » a dû être grand, pour qu'il ait eu recours au nom de n'importe quel oiseau. De n'importe quel oiseau, c'est trop dire ; il faut notamment écarter du choix possible les noms d'oiseaux migrateurs, dont l'emploi, tant que le nom emprunté coexistait avec le nom prêté (comme MOINEAU « moineau » a coexisté avec MOINEAU « oiseau ») exposait le parlant, pendant une partie de l'année, au ridicule de désigner un oiseau présent par le nom d'un oiseau absent (« l'hirondelle vole sur la glace qui recouvre le lac » !)

Spécialement pour MOISSON > « oiseau », on pourrait être tenté d'atténuer la singularité du choix par la considération que beaucoup des parlers où la mutation sémantique s'est produite en ont une forme qui rapproche étymologiquement MOISSON de MOUCHE, ou rappelle que MOUCHE est la base étymologique de MOISSON ; la « mouche », ayant été souvent le prototype de l'« oiseau » (cf. MOUCHET « épervier », avec lequel notre MOISSON s'est même confondu formellement), il se pourrait que, de ce chef, MOISSON eût été favorisé.

Que nous ayons MOUCHE, d'un côté, dans MOUCHE A MIEL = « abeille » et MOUCHE de l'autre dans MOISSON < d'un « mouche » latin dérivé (si telle est toutefois l'origine de MOISSON), que MOUCHE se présente à nos yeux et dans « abeille » et dans « oiseau », simultanément dans deux mots en collision phonétique, cela est un jeu du hasard.

On sera étonné que nous employions dans notre travail l'expression « jeu du hasard » autrement que pour écarter cette notion. On s'étonnera à tort : la géographie linguistique se charge de démontrer qu'il s'agit d'un jeu du hasard, puisque MOISSON existe, plus particulièrement, dans un domaine où MOUCHE était *muk* et que *muk* et MOISSON n'ont aucun rapport étymologique qui puisse se faire sentir. Il est vrai que *mueô* rappelait *mue* importé, MOUCHE A MIEL.

Est-ce donc que le français MOUCHE, adopté pour « abeille » urait prédisposé — toute objection chronologique réservée —

MOISSON à devenir le successeur de « oiseau » ? est-ce donc que le cas pathologique commun aux deux noms d'animaux serait guéri par un remède ayant quelque chose de commun aux deux ? Appel, ou rappel dans les deux cas à la MOUCHE. Non ! Très imparfaite pour le nord, où MOISSON n'est *mueõ* que très partiellement, la supposition tombe devant LA PASSE « moineau » > MOINEAU « oiseau » dans le sud de Paris et devant MOISSON, qui pour être « oiseau » a dû d'abord devenir MOINEAU dans une zone picarde où l'on avait précisément *mueõ* et que nous avons à étudier longuement ; pour d'autres raisons encore, mais celles-ci suffisent amplement.

MOISSON ne peut en rien être un intermédiaire qui aurait favorisé l'entrée en scène de « moineau » pour « oiseau ». Il n'y a été, au contraire, qu'un obstacle que les parlers ont eu à écarter pour que le MOISSON pût devenir un « oiseau ».

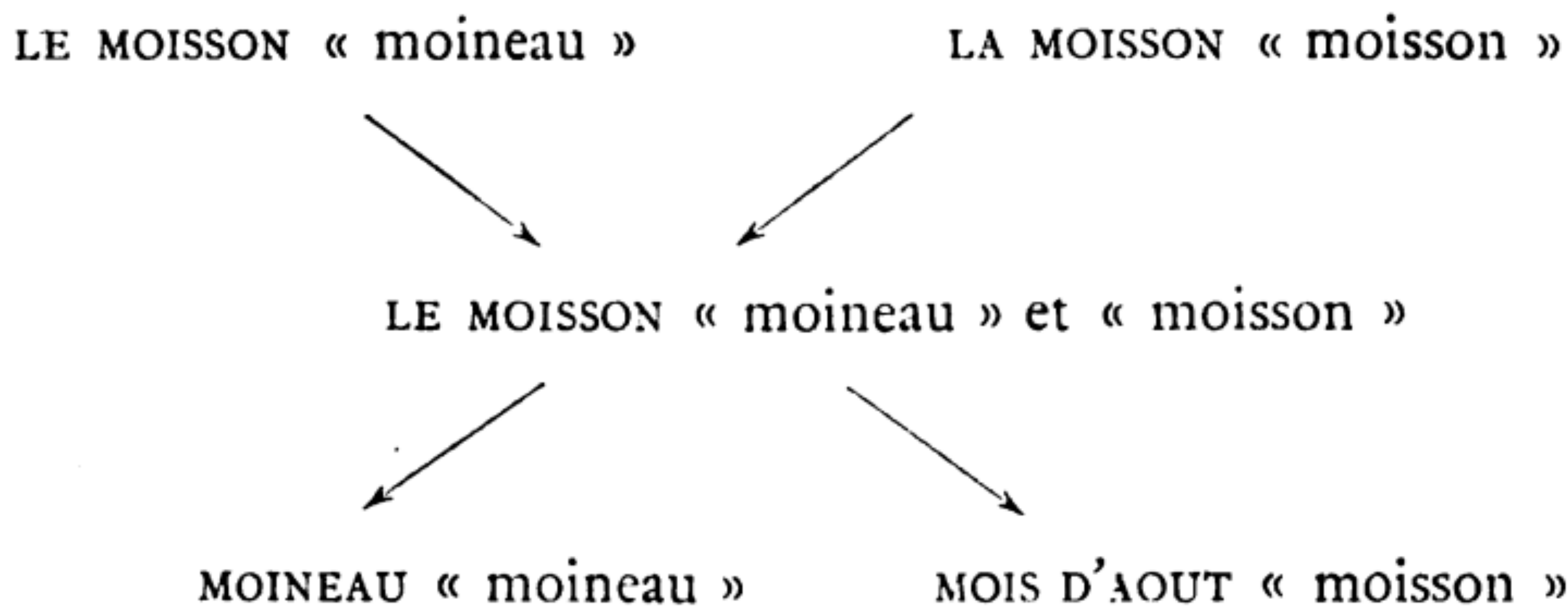
Ajoutons que « moineau » avait sur une foule d'autres petits oiseaux une prérogative importante pour succéder à « oiseau », « petit oiseau » : il était bissexuel (LA MOISSON « **messio** » ne coexistant pas avec MOISSON « moineau », et MOINEAU n'ayant pas de fém. MOINELLE) et il fallait à « oiseau » bissexuel un substitut bissexuel, ce que JEUNE était, ce que MOISSON était, ce que MOINEAU était.

Tout considéré, il résulte finalement que le « moineau », oiseau très répandu chez nous, notre hôte quotidien le plus familier, qui nous est fidèle en toute saison de l'année, bissexuel comme OISEAU, était, si tant est qu'il fallût à « oiseau » un héritier choisi dans la multitude des noms d'oiseaux, le plus prédestiné ou, du moins, un des plus autorisés, à servir de prototype à l'oiseau en général.

Si nonobstant, dans deux points de l'aire E, c'est l'ALOUETTE qui a succédé à « oiseau », que peut-être d'autres mots, aussi et plus éphémères qu'ALOUETTE, ont pu y être submergés par l'invasion de OISEAU français qui a déchiqueté l'aire OISELET, ils n'ont été que des produits éphémères de manœuvres inefficaces et le peu de succès qu'ils ont eu, comparé à celui de JEUNE, OISELET et surtout « moineau » est admirablement constaté par l'exiguïté de l'aire géographique d'ALOUETTE « oiseau ».

Pourquoi, dans la zone de Boulogne à Paris, MOISSON « moineau » et MOISSON « oiseau » ont-ils fait place à MOINEAU « oiseau » ?

Serait-ce parce que, dans cette région, MOISSON « moineau » et « moisson » étaient deux homonymes non distingués par l'article défini, LA et LE étant LE ? Serait-ce par les évolutions suivantes représentées dans le graphique ci-dessous, où le cas pathologique est suivi du cas thérapeutique, tels que ces deux cas se présentent dans la zone Boulogne-Paris ?



Tandis que MOISSON « moineau » aurait trouvé dans MOINEAU un successeur prédestiné par sa syllabe initiale MOI, MOISSON « moisson » aurait trouvé, dans le même horizon sémantique où la Belgique aboutit à AOUT « moisson », un successeur prédestiné par son élément initial MOI dans la création MOIS D'AOUT (*mwè d œ*). Ce serait, on le voit, une substitution assonante, telle que nous l'avons décrite plus haut.

Le graphique est d'une vraisemblance telle qu'il paraît rendre compte d'un fait indiscutable.

Il est faux.

Il est faux, car dans le reste de la Picardie et en Wallonie LA et LE aboutissent également à LE, l'intolérabilité de LE MOISSON « moineau » et « moisson » devait s'y faire également sentir et, par conséquent, aussi le besoin d'une nouvelle création pour « oiseau et pour « moisson ».

Et cependant, s'il est vrai que MOISSON persiste ailleurs en Picardie et dans toute la Wallonie, et n'a pas cédé sa place au français MOINEAU, comme aussi OISEAU persiste souvent dans ces deux territoires, s'il est vrai qu'en Wallonie il n'y a pas eu de traitement thérapeutique radical pareil à celui qui a été appliqué partiellement en picard dans la zone Boulogne-Paris, il n'est pas moins vrai que le cas pathologique s'y est fait néanmoins sentir. Pour la Wallonie, nous en trouvons la preuve dans l'existence exceptionnelle de MOISSON « moisson » selon l'Atlas — rappelons que l'on y a géné-

ralement AOUT « moisson » — et confirmée par le dictionnaire de Grandgagnage qui, au mot *méhon* f. (glanure) nous montre MOISSON en défaillance sémantique (« glanure »), sans que nous puissions reconnaître dans cette défaillance un autre caractère que celui d'un mot étranger mal compris — car partout dans le Nord MOISSON « moisson » est étranger —, défiguré sémantiquement et d'ailleurs aussi phonétiquement. En outre, le dictionnaire de Grandgagnage, au même mot, porte cette note bien suggestive :

« *Nota*. Pour signifier « moisson », on se sert d'ordinaire en « Wallonie du terme générique : *dispoie* (dépouille) ; « moisson-« ner » se dit *fer l'awous* ; « moissonneur » *ovrî d'awous* ou *soieû d'* « *grainz* (de *soii* : faucher). »

Il faut donc que MOISSON « moisson » wallon présente un cas pathologique comme dans la zone Boulogne-Paris.

En Picardie, dans la zone Boulogne-Paris, le traitement thérapeutique consécutif à MOISSON = « oiseau » et « moisson » serait complet, et appliqué aux deux idées, on aurait fait des deux un couple intimement lié et dont l'intimité actuelle consacrerait la validité de l'explication.

En Wallonie, il y aurait un traitement thérapeutique incomplet, ce qui mettrait en mauvaise posture la géographie linguistique comme méthode d'investigation, et appauvrirait considérablement sa force.

Mais, cette explication, déjà à peu près insuffisante pour l'ensemble des deux groupes de parlers précités, l'est tout-à-fait pour le prolongement de MOINEAU = « oiseau » jusqu'au sud de Paris, jusque dans les départements du Cher et de l'Indre. Si au sud de Paris, MOINEAU = « oiseau » doit avoir la même origine que MOINEAU « oiseau » picard — ce qui ne fait aucun doute — il faut une autre interprétation et il faut que cette interprétation satisfasse aussi mieux à l'état picard en dehors de l'aire MOINEAU = « oiseau » et à l'état wallon, en faisant entrevoir une possibilité logique d'application et de non-application d'un moyen thérapeutique. Bien plus, la Normandie, la partie de la Normandie qui n'a jamais eu la neutralisation de l'article défini et qui a MOISSON « moineau », a MOIS D'AOUT « moisson », a le substitut du mot MOISSON en collision et ce substitut en coïncidence remarquable avec MOISSON « moineau » ! La Normandie a le remède à MOISSON « moisson », sans en avoir eu le cas pathologique, a MOIS D'AOUT « moisson » sans avoir eu LE MOISSON « moisson » !

En restant cantonné dans les domaines picard et wallon, nous avons faussé la donnée du problème, hynoptisé que nous étions par le graphique ci-dessus, qui s'y appliquait si merveilleusement en apparence, et par la seule constatation fondamentale de l'évidence d'une zone autrefois ininterrompue de MOISSON « moineau » allant des Iles Normandes à la limite allemande de Belgique.

La donnée du problème doit être complétée par un fait géographiquement coïncident avec la zone ininterrompue et par l'extension géographique de « moineau » > « oiseau » à des contrées où MOISSON « moineau » existait, mais non pas la neutralisation de l'article, et d'autres où ni MOISSON « moineau », ni neutralisation de l'article n'ont existé.

La fausse solution était parfaite pour la zone de Boulogne-Paris, imparfaite, quoique admissible à la rigueur, pour la Wallonie et une partie de la Picardie, fausse, radicalement fausse, pour les faits que nous avons à signaler au sud de Paris, où MOINEAU devient « oiseau », fausse, radicalement fausse, pour le territoire normand qui a eu MOISSON « moineau » et qui a MOIS D'AOUT « moisson », tout en n'ayant jamais eu la neutralisation de l'article défini.

Des Iles Normandes à la frontière allemande de Belgique on a MOISSON « moineau » sans interruption et se prolongeant jusqu'aux Vosges, dont le langage est toujours lié à celui de la Wallonie ; mais on ne l'a nulle part ailleurs.

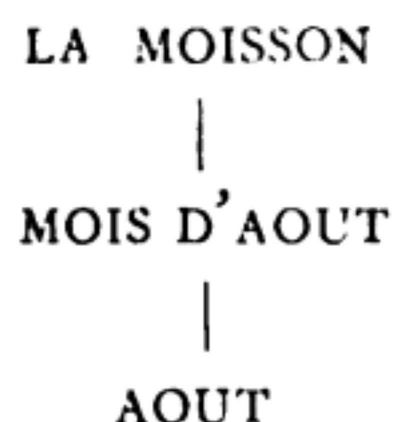
Des Iles Normandes à la frontière allemande de Belgique on a MOIS D'AOUT ou AOUT « moisson » ; mais on ne l'a nulle part ailleurs, sauf au point 306, où il existe concurremment avec MOISSON et est tout-à-fait exceptionnel, d'une existence semblable à celle qu'il peut avoir à Paris.

Il est évident que ces deux faits sont solidaires, puisqu'ils coïncident géographiquement. Cette évidence équivaut à une vérité mathématiquement démontrée, puisque ces deux faits convergent dans un seul et même mot qui est MOISSON.

Toute explication qui n'aurait pas pour base une cause commune à ce vaste territoire est à rejeter, telle notre fausse solution ci-dessus énoncée.

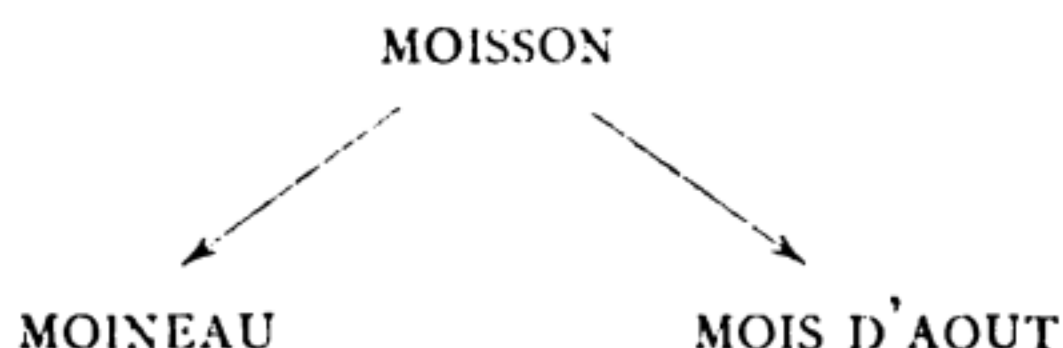
Ce territoire coïncident de MOISSON « moineau » et de MOIS D'AOUT, AOUT « moisson » se révèle comme ayant été autrefois une

coïncidence de MOISSON « moineau » avec MOIS D'AOUT seul, AOUT étant venu se superposer postérieurement sur MOIS D'AOUT. Notre graphique ci-dessus doit être complété par :



En effet : on pouvait, dans notre solution rejetée, soulever une objection à la conception de *mwè d œ* évoquée par *mwèsõ*. Les noms des mois de MARS, de MAI et d'AOUT sont prédestinés à la mutilation et, par conséquent, à l'homonymie. Le français dit *mars*, ***au***, où conformément à sa prérogative de langue écrite il donne plus de corps à des formes anémiées en revivifiant des sons phonétiquement perdus, mais transmis par la tradition écrite, il dit souvent MOIS DE MAI et MOIS D'*u*. Il se pourrait donc que le picard eût eu MOIS D'AOUT pour AOUT, que MOIS D'AOUT fût une réminiscence d'un état passé, car actuellement il dit, comme le français et plus improprement encore ***au*** (il en est de même en Wallonie, sauf en un point, 194, où l'on dit MOIS D'AOUT); mais qui nous fera accroire que cette réminiscence se serait conservée lors d'une hypothétique évolution du nom du mois *mwè d œ* > *au* ? pour quelle raison ? et si cette conservation était réelle, à quoi l'attribuer sinon à son attache à MOISSON, attache que nous disons originaire et perpétuée jusqu'à nos jours et qui, dans l'hypothèse, devrait néanmoins être admise comme subséquente ?

Le mois d'août invoqué par le rejet de MOISSON, qui seul est le point de convergence entre « moineau » et « mois d'août, août », et duquel résulte un *moi*neau rappelant *moi*sson a mathématiquement produit *mois* d'août et non *août* et a présenté à notre esprit le graphique par lequel nous nous sommes laissé hypnotiser



AOUT postérieur à MOIS D'AOUT sera donc une vérité indiscutable, si historiquement elle est aussi démontrée. Elle l'est : ****agustum*** est légalement = *œ* en picard et n'a pu être que *œ*, comme **CHEÜ**

« tombé » est *kœ*; donc *mwè d œ* présente la tradition autochtone de ***agustum**. Cette tradition autochtone a été détruite par le français, qui avait lui-même une forme contraire à la loi phonétique, puisque celle-ci l'avait fait aboutir à *u* et qui exporte généralement à tous les patois ses noms officiels des mois et l'a exporté ici dans un but utilitaire.

Des Iles Normandes à la frontière allemande de Belgique le nom du mois d'août français remplace le nom autochtone, mais MOIS D'AOUT « moisson » persiste encore en Normandie, et vaillamment dans la zone Boulogne-Paris, mais est supplanté complètement en Wallonie par le nom du mois.

Phonétiquement antérieur dans la zone Boulogne-Paris, lexicologiquement antérieur en Normandie, ayant subi la loi dictée par le nom du mois en Wallonie, MOIS D'AOUT « moisson » est nécessairement antérieur à AOUT, « moisson ».

AOUT « moisson » est superposé à MOIS D'AOUT, et cette couche, s-jacente en Wallonie, est la couche coïncidente avec celle de MOISSON « moineau »!

Mais, la MOISSON « moisson », qui n'est nulle part dans le nord de la France une forme reposant directement sur le latin (la Normandie, entr'autres, a MOISSON et non MEISSON-MESSON, ce qu'elle devait avoir), qui de Paris est venue s'imposer à tous les parlers du nord, qu'avait-elle de particulièrement pressant à être évoquée, à être appelée au secours ? Y avait-il donc détresse lexicale dans le nord ? Oui, car sans détresse, il ne pouvait y avoir recours si ardemment invoqué, que là où la possibilité se manifeste d'un accès de LA MOISSON dans le parler, aussitôt le mot est accueilli !

On pourra rechercher quel est le mot ancien de la région antérieur à MOIS D'AOUT. Nous n'en trouvons plus trace dans les patois actuels. Mais — et ceci est certain — ce n'était pas **messio** qui, détaché depuis longtemps du verbe **metere**, était sans racines dans la langue, et ne disait rien à l'esprit, alors que les modes successifs de couper les céréales avaient presque nécessairement dû fournir une moisson de mots capables d'exprimer l'idée de « moisson ».

MOIS D'AOUT, comme ESSAIM pour « abeille », comme MOUCHE pour « essaim » est une malheureuse intervention thérapeutique dans une collision passée de la langue, une création de vie éphémère. MOIS D'AOUT avait une tare présentant le cas pathologique que nous appelons l'hypertrophie sémantique.

Sciait-on le blé, faisait-on le MOIS D'AOUT au MOIS D'AOUT, jamais au MOIS DE JUILLET ou au MOIS DE SEPTEMBRE ? Si c'était au MOIS D'AOUT disait-on : « Voilà le mois d'août, nous allons faire le MOIS D'AOUT », si c'était au mois de juillet : « Voilà le MOIS DE JUILLET nous allons faire le MOIS D'AOUT » ?

A ce cas pathologique, il y avait un remède « de campagne » suggéré par le français. On pouvait dire

« le MOIS D'AOUT (la moisson) se fait en *au* »

et c'est ce que font les habitants de Normandie et de la zone Boulogne-Paris, mais ce remède ne pouvait être qu'éphémère, « de campagne », car tantôt on allait dire

« l'*au* se fait en *au* » et « l'*au* se fait en juillet »

et c'est ce qu'a fait le picard-wallon.

Donc : LA MOISSON de Paris était un remède définitivement efficace, comme le sont, généralement, les remèdes apportés par la langue littéraire; mais encore fallait-il que ce remède fût applicable « à la campagne », et il nous reste à voir pourquoi il a été si peu appliqué, alors qu'il était appelé à hauts cris.

Pour démontrer l'applicabilité de LA MOISSON de Paris et sa non-applicabilité, il faut démontrer comment LA MOISSON de Paris a pu être une raison péremptoire pour la destruction de MOISSON « moineau » et pour sa substitution à un MOINEAU français qui pût devenir un « oiseau », but auquel en doit venir la langue lorsque **apis** et ***aucellum** se furent réciproquement tués (type : zone Boulogne-Paris), et comment, d'autre part, la MOISSON de Paris a pu ne pas être une raison péremptoire et laisser vivre MOISSON « moineau » qui devînt « oiseau », lequel MOISSON « moineau » et « oiseau », comme MOINEAU « moineau » et « oiseau », tous deux atteints d'hypertrophie sémantique, fut guéri par le recours à un OISEAU de Paris (seconde vie, non-autochtone, de ***aucellum**), qui constitue le terrain neutre où expirent les contestations, où se conclut la paix entre deux belligérants.

Le français nous montre que deux homonymes peuvent vivre côte à côte lorsqu'ils sont de genre différent.

LA LIVRE vit côte à côte avec LE LIVRE,
LA MOULE » » LE MOULE.

Pourquoi n'en serait-il pas de même de

LA MOISSON vivant côte à côte avec LE MOISSON ?

Ceci peut être .. impossible, mais ne l'est pas .. nécessairement. L'homonymie se complique ici de la possibilité d'un rapport prêtant à confusion, par conséquent, dangereux, et que l'on nous permettra de faire ressortir brutalement en nous laissant dire : LA LIVRE ne peut être la femelle DU LIVRE, LE MOULE ne peut être le mâle de LA MOULE ; mais .. LA MOISSON peut être la femelle DU MOISSON, ce qui établit un grand écart entre les deux premiers homonymes et le dernier. Là il y avait rapport de sexe impossible, ici un tel rapport était possible.

La conditionalité de cette raison en fait toute la valeur démonstrative en présence d'une création qui se produit ou ne se produit pas et que nous allons voir partout présenter cette alternative de production ou de non-production.

LA MOISSON pourra vivre côte à côte avec LE MOISSON, si LE MOISSON n'est pas mis en face d'une obligation péremptoire à servir de substitut à un mot — tel OISEAU — quoiqu'il réclame, comme condition essentielle, une bissexualité sémantique — l'alouette peut rester mâle et femelle, le moisson peut rester mâle et femelle — ; mais LE MOISSON pourra ne pas vivre si, mis en face de l'obligation, celle-ci agit plus fortement que toute autre action — LA MOISSON évoquant que LA MOISSON peut être une femelle du MOISSON (rappelons-nous MÈRE « oiseau » rejeté pour JEUNE, « oiseau » dans E) se récuse à devenir « oiseau » et réclame le MOINEAU qui, lui, est bissexuel, n'a pas de MOINELLE, qui peut, en toute légitimité, devenir un « oiseau ».

Et c'est ainsi notamment que la patrie de COMPÈRE-LORIOT, la patrie de NOIR OISEAU « merle », qui n'est autre que la zone Boulogne-Paris, a eu recours à MOINEAU français = « moineau » pour donner un successeur acceptable à « oiseau » ; c'est ainsi que cette zone Boulogne-Paris coupe en deux tronçons la zone autrefois ininterrompue de MOISSON = « moineau » allant des Iles Normandes à la frontière allemande de Belgique. C'est ainsi et il est impossible qu'il en soit autrement, et les MOINEAU « moineau » qui se trouvent enclos à l'ouest par le normand MOISSON « moineau » et à l'est par le wallon MOISSON « moineau » ne sont que des MOINEAU appelés et ayant servi pour désigner l' « oiseau » — des témoins restés sur le banc des témoins après la sentence du tribunal —, puisqu'ils étaient légalement condamnés par MOIS D'AOUT « moisson » et AOUT « moisson », et que, comme par-

tout où « moineau » a fait fonction d' « oiseau », l'OISEAU français est venu relever de son bissémantisme. Il en résulte que OISEAU dans sa seconde apparition ne remonte pas à un ***aucellum** latin autochtone, et la phonétique, qui veut être sans exception pour avoir le droit au titre de science, ne se plaindra pas de cette constatation.

C'est uniquement la venue de LA MOISSON de Paris, ardemment souhaitée, qui a fait comprendre là où OISEAU demandait un substitut que LA MOISSON était la femelle du moineau et que LE MOISSON était le mâle du moineau.

MOINEAU, petit moine, terme figuré qui ne pouvait naître qu'en une aire primitivement restreinte, a fait fortune — fortune de brève durée souvent — grâce à sa capacité particulière de servir de substitut à « oiseau ». Passé le danger, on a fouetté le saint.

La collision phonétique (homonymes) et sémantique (hypertrophie) a été dans les langues une éternelle menace, une éternelle cause de disparitions lexicales ; la création lexicale a été dans les langues une éternelle activité réparatrice exigée par la collision.

L'« abeille » et l' « oiseau » devenus OISEAU-ABEILLE, l'« abeille » devint MOUCHE A MIEL et l'« oiseau » devint MOISSON qui fut MOISSON-OISEAU, l' « oiseau » devint « moineau », mais MOINEAU fut OISEAU-MOINEAU, « moineau » devint PIERROT .. et « oiseau » qu'allait-il devenir ? quelque autre oiseau ?

La chasse aux noms d'oiseaux divers allait-elle se poursuivre, une fois la piste « moineau » découverte et suivie et engendrer de nouvelles confusions sémantiques à chacun des choix faits à la succession ? Une fois la piste « moineau » découverte et suivie, la langue allait-elle épuiser tout ce qui, dans les noms des oiseaux, pouvait être susceptible de succéder à « oiseau » ? Un sobriquet, un PIERROT, peut mettre fin à une collision du côté de « moineau » mais du côté d' « oiseau » ? Jacquot ? et le « pierrot » serait un JACQUOT ? Le nom d'un autre « oiseau » peut mettre fin à une collision du côté d' « oiseau ». PINSON ? et le PINSON serait « pinson » et « oiseau » et tout serait à recommencer.

Ici : un coup de théâtre met fin à toutes les confusions, clôt définitivement la chasse aux noms d'oiseaux, et ce coup de théâtre qui nous apparaît comme une intervention magistrale pour arrêter une révolution déchaînée, une anarchie allant saper toutes les notions de l'ornithologie émane — et n'est-il pas naturel qu'elle émane de

là ? — de la langue littéraire, de la langue nationale. C'est elle qui vient mettre le holà à la débauche de créations nouvelles, qui allait diversifier et confondre toutes les sémantiques des noms d'oiseaux. Ce coup de théâtre que nous aimons à nous représenter comme un chef-d'œuvre de tactique, c'est la résurrection de OISEAU et cette résurrection met ordre à tout le chaos : à Paris OISEAU remplace l'intrus MOINEAU « oiseau » qui reprend son rôle primitif de « moineau ». PIERROT n'est plus à considérer que comme le témoignage d'une phase révolutionnaire passée, une relique dans un musée historique, comme l'est COMPÈRE-LORIOT, quoiqu'il soit encore bien vivant populairement — populairement, c'était là et c'est resté là sa place. Peut-être l'expression C'EST UN VILAIN MOINEAU est-elle de l'âge où MOINEAU était « oiseau » [1].

A la source purifiée du français viennent à leur tour puiser les parlers provinciaux, rendus, exténués par une chasse vaine aux noms d'oiseaux, vaine comme celle à l' « abeille », d'où ils revenaient également bredouille.

Une soumission à la langue nationale ramène l'ordre là où il n'y avait que désordre. Beaucoup de traces du désordre primitif sont cependant restées et nous ont permis de constater combien plus intense a été ce désordre.

Celui de ***wespa** entre autres est encore chaotique. Pourquoi ***wespa**, imitant ses confrères « abeille » et « oiseau » ne se fait-il pas remplacer par le français GUÊPE ? La réponse est bien simple : il était facile d'adopter MOUCHE A MIEL pour « abeille », OISEAU pour « moineau », mots parfaitement distincts l'un de l'autre ; la MOUCHE A MIEL ne pouvait être un « oiseau », l'OISEAU ne pouvait être une « mouche à miel » ; mais dans la confusion EP « abeille » et « guêpe » que pouvait le GUÊPE français ? sinon ajouter encore un élément de désordre au désordre existant, puisque dans un état du parler socialement plus répandu qu'il ne l'est actuellement, GUÊPE devait nécessairement être senti comme « abeille » et « guêpe ».

C'est au contraire le français qui emprunta *ep* « abeille » et qui aurait ainsi maintenu le patois dans sa confusion si celui-ci s'était adressé à lui. Le patois ne s'est pas encore remis au pas.

1. Nous ne nous engageons pas à ce sujet dans une discussion qui serait sans doute stérile. Nous croyons cependant que l'interprétation par l'acception actuelle de MOINEAU présenterait une tautologie de péjorativité peu probable (cf. CORBEAU « prêtre ») et que la vogue de OISEAU = « type, individu », jusqu'à un certain point, confirme notre supposition.

Jeune et oiselet « oiseau » (aire E) restent bien encore comme des protestations vivantes contre la souveraineté du français, mais ils ont une tare qui les feront disparaître eux aussi, car jeune « oiseau » ne peut éternellement désigner l'oiseau — jeune adj. existant toujours — à l'exclusion des vieux oiseaux, des mères, et il en est de même de l'oiselet dont nous avons vu l'aire déchiquetée, déchiquetée, parce que déjà on y a senti l'inconvénient de la mutation de « oiseau » en « petit oiseau » et que l'on veut le réparer. Ici encore le français viendra mettre de l'ordre.

Il semble vraiment que les patois se suicident.

Quelle puissance explosive dans cet engin qu'a été **apis** et que de travail, utile ou inutile, pour réparer les dégâts qu'il a causés !

La recréation parfaite de mots en lieu et place de mots perdus est une tâche épineuse à laquelle ne suffisent point les patois.

Nous avons dit que oiseau, oublié, caché sous le manteau de moineau, réapparut au jour. Mais, comment cette réapparition était-elle possible ? C'est ce que nous allons chercher à montrer dans le chapitre suivant.

Causes de la survivance de oiseau.

Arrivé à être *ézés*, ***aucellum** était perdu, confondu qu'il était avec *es* de **apis**. Il faut, pour que ***aucellum** reste au lexique français, qu'il ait échappé à l'évolution phonétique *we* > *e*, qui était un flottement que nous avons vu servir à des fins utilitaires (foin, avoine, moins, Français à côté de François), il faut qu'il soit resté avec *we* .. initial, le distinguant de *é* de **apis**.

Or, nous croyons pouvoir démontrer que la langue de Paris elle-même a eu *ézés*, et nous tirerons nos preuves non pas seulement de l'existence hypothétique d'un moineau > « oiseau » dans l'expression c'est un vilain moineau, moins hypothétique par la création nouvelle de pierrot (fém. pierrette) « moineau », mais surtout et bien plus catégoriquement de l'admission nécessaire de *ézés* à Paris, sans laquelle il y aurait une brusque interruption, absolument contraire à toute notion de la géographie linguistique, entre une ligne allant de 235 à 239, au nord de Paris, et une ligne allant de 117 à 208 et à 209, au sud de Paris, points où partout existe moineau = « oiseau ».

Il semblerait donc bien que la langue de Paris n'ait pu sauver oiseau, et cependant elle le possède encore aujourd'hui.

Il faut que le flottement *we* : *e* ait, ici aussi, eu un but utilitaire, il faut que *wez..* ait coexisté à Paris avec *ez..*, qui entraînait l' « oiseau » vers l' « abeille » et le perdait à la vie — et ce que nous disent les grammairiens du XVI[e] s. nous autorise pleinement à y croire —, que *wez..* sauvait OISEAU de la confusion avec le produit de **apis**, comme *awen* sauvait AVOINE d'une collision en *aven* avec LA VEINE, qu'il y avait deux parlers à Paris, celui de OISEAU, sauveteur de OISEAU, et celui de ES(EAU), destructeur de OISEAU, comme nous y avons constaté deux parlers, celui de ABEILLE et celui de MOUCHE A MIEL.

Croira t-on que CRAIE, RAIE, EFFRAYER, etc. soient les uniques vestiges du flottement, que le flottement n'ait concerné que cette catégorie de mots qui en portent la marque ? Ce serait bien mal et bien illogiquement interpréter les dires contradictoires des grammairiens du XVI[e] s., que les commentateurs du XX[e] s. ne savent comment expliquer.

Mais, OISEAU avait un autre élément que le flottement *we* : *e* qui pouvait le sauver : son morphologisme ESE(L) au sing. et ESEAUS au pluriel (resp. OISEL : OISEAUS), corrélatif avec celui de CHEVAL au sing., CHEVAUS au pluriel, qui lui est resté. Ce morphologisme pouvait-il servir à son maintien ou devait-il affecter nécessairement le produit de **apis** en collision avec le produit de ***aucellum**, produire ÉSE(L) au sing. ÉSEAUS au plur. = « abeille, abeilles ; oiseau, oiseaux », ne serait-il pas venu s'ajouter comme corollaire, comme remède subsidiaire à celui qu'offrait le flottement *we* : *e* ?

Quoi qu'il en soit de la question soulevée ici, elle ne nous intéresse que secondairement dans la tâche que nous nous sommes imposée[1] ; il nous suffit ici de constater que OISEAU a pu survivre à Paris au flottement *we* : *e*, malgré que ce flottement en ait fait une forme ESE(L), en collision avec le produit de **apis**, qui a déterminé la création MOINEAU « oiseau » et ensuite, pour éviter la confusion sémantique de celui-ci, la création de PIERROT.

Il nous reste à étudier si, en dehors de la zone picarde Boulogne-

1. Notre vision qu'il suffirait d'un cas pareil à celui qui se présentait à l'esprit du Parisien (« je dis ESE(L), je dois dire nécessairement ESEAU ou OISEAU ») pour faire pencher la balance en faveur de .. EAU au détriment de .. EL est-elle une illusion, et mainte loi phonétique ne s'expliquerait-elle pas par l'influence assimilante de quelqu'un de ses représentants, influence qui s'étendrait à toute la famille phonétique ?

Paris suffisamment éclaircie, l'examen des groupes divers que laisse entrevoir notre solution confirme ou infirme celle-ci. Ces groupes seront la pierre de touche à laquelle nous allons l'éprouver.

Wallonie.

Tous les patois de la Wallonie avaient MOISSON « moineau ».

Apis s'étant confondu à l'est avec ***wespa** et non avec ***aucellum**, celui-ci est resté intact. On a donc MOISSON « moisson » et OISEAU « oiseau ». Ainsi : à 196, 194, 193, 191, 192, 190, 186 et à 195, limitrophe et contaminé par ses voisins de l'Ouest. La cohérence de ces patois en groupe est parfaite et témoigne de la réalité d'un OISEAU autochtone et de la réalité d'un territoire que, précédemment, nous avons cherché pour être le siège d'une *survivance* de *es* après son escapade désastreuse vers ESSAIM. Dans ce groupe le français MOISSON « moisson » peut prendre pied, puisque MOISSON « moineau » ne joue un rôle offensif que dans l'adoption d'un successeur à « oiseau », ce qui n'est pas le cas ici. Effectivement, l'Atlas n'a MOISSON « moisson » que dans ce groupe wallon, qui est ainsi le pendant de ce que nous pouvons constater dans la zone Boulogne-Paris : dès que MOISSON « moineau » disparaît, les parlers adoptent spontanément le français MOISSON « moisson », tels 298, 299, 283, par exemple [1], et nous donnent la clef de la propagation de MOISSON « moisson » — patoisé ou non patoisé, nous savons ce que vaut le critérium phonétique — et en même temps la clef de l'adoption de OISEAU français — patoisé ou non patoisé — là où sa tradition directe du latin avait disparu, ce qui est arrivé à peu près dans toute la langue d'oïl. C'est une preuve de l'insistance avec laquelle se présente le fr. MOISSON, une preuve manifeste que nous ne nous sommes pas égaré dans notre interprétation du rôle de MOISSON en collision dans la genèse des successeurs à « oiseau ».

A l'ouest de ce groupe **apis** s'étant confondu avec ***aucellum**, celui-ci a dû disparaître. L'« oiseau » fait place au « moineau », lequel est représenté dans ce pays par MOISSON. On a donc MOISSON « moineau » et « oiseau ». Ainsi : à 197 (contaminé par le groupe

1. Comment ne pas admirer à ce propos la véridicité des aires d'Edmont ! Il nous donne l'horaire du parcours des mots littéraires à travers la province ! Trouverait-on cet horaire dans les lexiques régionaux ?

précédent), à 195, 199, 198, 189, 291, 292, 294. Ce groupe nous offre une collision sémantique, plus ou moins intolérable, tolérable puisqu'elle existe, intolérable puisqu'une occasion offerte par le français a été saisie au vol : le PIERROT parisien vient sauver les parlers de ce bissémantisme. On a donc MOISSON « oiseau » et (MOISSON délivré de « moineau ») PIERROT « moineau ». Ainsi : à 293, 184, 188, exempts de mélange, à 292, 197, 198, 189 mélangés, c'est-à-dire paraissant non encore libérés du bissémantisme, PIERROT « moineau » y vivant encore côte à côte avec MOISSON « moineau ». Il est évident que l'avenir, un avenir très prochain, fera disparaître entièrement ce bissémantisme, et nous allons le voir, dans tous les autres territoires où il a existé, disparaître plus complètement (Normandie, etc.). Le point 183 (le plus rapproché de 184 qui a MOISSON « oiseau » et PIERROT « moineau ») a PIERROT « moineau » et OISEAU « oiseau », mais cet OISEAU n'est pas celui du groupe où OISEAU est le latin autochtone ***aucellum**, il est contraire à toute phonétique, il n'est qu'une vilaine déformation du fr. OISEAU (*ujé*). Le point 183 est arrivé à l'étape parisienne que nous croyons pouvoir spécifier par étape parisienne d'essence populaire. Le point d'à côté, 185, a MOINEAU « moineau » et OISEAU « oiseau », c'est-à-dire exactement l'étape parisienne d'essence littéraire.

Les points 185 et 183 marquent, en effet, toujours et toujours, phonétiquement et lexicalement, une brusque interruption dans les caractères wallons, qui au delà vers le sud, jusque dans les Vosges et plus particulièrement dans les Vosges, se retrouvent intacts (Voir l'exemple le plus démonstratif qui soit dans la carte BARBE qui retrace un fait — chute de l'*r* — ne se produisant nulle part ailleurs dans tout le domaine gallo-roman). Que des tentatives aient été ébauchées par les parlers, en dehors du secours prêté par la langue de Paris, cela va de soi et il nous aurait été désagréable de ne pas avoir à en signaler, puisqu'elles sont logiques dans l'ordre de choses que nous croyons avoir établi. Le point 199 a tenté une création unique pour échapper au bissémantisme MOISSON « moineau » et « oiseau » ; le point 186, à l'extrême sud du territoire où OISEAU s'est conservé, disions-nous, précise MOISSON « moineau » en y ajoutant DE TOIT. Il semblerait qu'il ait eu MOISSON « moineau » et « oiseau », et alors nous devrions faire une restriction, mais non pas nécessairement, à notre assertion que le groupe MOISSON « moineau » et OISEAU « oiseau » représente l'aire où ***aucellum** s'est conservé autoch-

tone. Le point 187, à côté de ce que nous pourrions appeler un beau mélange, à côté de MOISSON « oiseau » (< « moineau »), a le JEUNE dont il a été longuement parlé à propos de l'aire E, et marque une tentative pour se débarrasser du bissémantisme MOISSON « moineau » et « oiseau » en appelant le « moineau » GROS BEC (cf. les Iles Normandes). Enfin, pour liquider les points de la Wallonie déjà traités ailleurs, 176 et 182, deux voisins, ont JEUNE « oiseau » et MOINEAU ou MOISSON = « moineau ». — Si les interprétations qui précèdent ne répondent pas à la réalité, il faudra en trouver qui satisfassent aussi bien aux exigences de la géographie linguistique.

Des cartes spéciales en auraient mieux fait apparaître le bien-fondé, mais, à cet égard, nous étions limité au strict nécessaire.

Iles Normandes.

Les Iles Normandes ont eu MOISSON « moineau ». Elles l'ont encore à 396, 399 et 397, mais, dans ce dernier point, en concurrence avec GROS BEC, qui est le seul mot donné par l'Atlas à 398.

1) Pourquoi le MOISSON « moineau » se transforme-t-il en GROS BEC (GROS BEC est aussi le nom du « moineau » à 187, où l' « oiseau » est un JEUNE ou un MOISSON) et 2) pourquoi ce mot inventé pour « moineau » désigne-t-il également l' « oiseau » (dans les mêmes conditions de concurrence et de non-concurrence) ?

MOISSON « moisson » n'interdit pas à MOISSON « moineau » de vivre, puisque MOISSON coexiste à 396, 399 et pour « moisson » et pour « oiseau ».

Ce n'est donc pas à MOISSON « moineau » que s'attaque GROS BEC, et cependant c'est à « moineau », à « moineau » seulement que s'attaque GROS BEC à 187, où il ne désigne que le « moineau » et que GROS BEC peut figurativement ne s'appliquer qu'au « moineau » et non à l' « oiseau » en général, qui n'a pas gros bec, mais aussi et plus souvent fin bec.

Donc, il est certain que GROS BEC remonte à MOINEAU « moineau », qui n'est plus dans les Iles Normandes et qui y a été, qui n'y est plus, parce que le MOINEAU a servi pour désigner l' « oiseau » en même temps que le « moineau » et qu'il fallait sortir de cette confusion sémantique, ce que permettait GROS BEC « moineau », mais ce qui n'a nullement empêché GROS BEC de devenir lui-même « oiseau », dans le milieu ambiant de confusion, comme OISEAU dans ce milieu, à 398,

97 reprend une nouvelle vie (celle-là sûrement française), nouvelle vie phonétique étrange consignée dans la seconde carte de l'Atlas visant « oiseau » (dénicher des nids D'OISEAUX).

GROS BEC trahit à 398, 397, l'existence sous-jacente de MOINEAU « moineau » puis > « oiseau » et *mwè d ȍw* « moisson » (398), *sèzō* « moisson » (397) trahissent l'existence d'une lutte entre MOISSON « moisson » et MOISSON « moineau » qui était appelé à 396 et à 399 à servir de substitut à OISEAU phonétiquement perdu.

Mwàsō et *mwèsō* de 396 et 399 ne peuvent en pays normand qu'être des intrus (**messionem** > MEISSON, MESSON), d'origine parisienne ; mais, rappelons-le, MOISSON » moisson » est l'intrus qui a causé en pays normand la disparition partielle de MOISSON « moineau » en lui présentant le fantôme de la « femelle du moineau ».

Mais, pour que ce qui précède soit une explication incontestable dans ses grandes lignes, il faut que nous supprimions OISEAU en pays normand, que nous ne l'y laissions pas revivre normand, comme nous avons supprimé MOISSON « moineau » par la venue de MOISSON « moisson » et supprimé MOINEAU « moineau » par sa collision sémantique avec « oiseau », d'où résulte GROS BEC qui se précipite, lui aussi, de « moineau » qu'il était dans « oiseau » qu'il est devenu et que supplante un OISEAU de Paris. C'est ce que nous allons faire dans le chapitre suivant.

Basse-Normandie.

A [4] rejoignait A, **apis** est devenu *es* des Iles Normandes à A. ***Aucellum** y devenait OISEAU.

Cet OISEAU, par voie phonétique régulière, devenait *weze(l)* et au pluriel *wezya-wezyo*. La distinction entre singulier et pluriel est restée jusqu'à nos jours dans la Basse-Normandie. *Wézé* par le flottement *we* : *e* est devenu *ézé*, ce qui est la perte de « oiseau » par la collision avec le produit de **apis**. Encore faut-il prouver que le flottement *we* : *e* a atteint OISEAU en Normandie. Cela est démontré par 356, 336, qui ont *ézé*, pluriel *ezya-ezyo*. Mais, nous-dira-t-on, s'ils ont *ézé*, c'est que *ézé* pouvait survivre à notre prétendue confusion intolérable de *ézé* <***aucellum** et de *ez* < **apis**.

Nous pourrions répondre que la présence du pluriel (= .. **ellos**), que n'a pas **apis**, donnait à ***aucellum** un répit, voire même une survie définitive après la mort de **apis**, mais nous ne voyons pas

trace de ce répit, de cette survie, ailleurs où ils auraient pu se produire (picard-wallon) et nous ne pouvons guère admettre, ici, que **apis**, en collision avec ***aucellum** puisse ne pas avoir été pénétré de la vie entière de ***aucellum**, c'est-à-dire n'aurait pas pris *ezya-ezyo* pour pluriel.

Et cependant, il n'est pas à nier que la Basse-Normandie a eu jusqu'à nos jours la possibilité de tirer parti de la longévité de .. **ellum**, à côté de .. **ellos**, il est vrai que nous avons fait entrevoir dans les causes de la survivance de OISEAU la possibilité d'une action thérapeutique de .. **ellos** à côté de .. **ellum** dans le maintien de OISEAU, attaqué par le produit de **apis**. Pourquoi ne l'admettrions-nous pas ici en Basse-Normandie ?

Ou, préfère-t-on, pour toute réplique, que nous en appelions à la puissance ambiante de OISEAU parisien, adopté, en désespoir de cause, par la majorité des patois où se sont produites toutes les collisions étudiées, ambiance qui peut s'être propagée soit sous la forme OISEAU parisienne, soit sous la forme ESEAU, parisienne également et que nous sommes obligé d'admettre à Paris pour expliquer le MOINEAU « oiseau » au sud de Paris.

MOINEAU > « oiseau », prouvé pour Paris et le sud de Paris, nous dispenserait de prouver MOISSON > MOINEAU > « oiseau » pour la Normandie, puisqu'il y aurait eu en Normandie importation parisienne sous deux formes d' « oiseau », sous celle de ESEAU et sous celle de WEZEAU.

Quoi qu'il en soit, la Basse-Normandie ne recourrait en aucun point à MOISSON « moineau » pour subvenir à la détresse lexicale causée par la collision de **apis** avec ***aucellum** — et elle différerait en cela de la Normandie insulaire qui, avec la Hague, est la plus conservatrice, alors que le reste de la Normandie continentale présente un état linguistique depuis longtemps paralysé par l'invasion française. Non, la Basse-Normandie s'est comportée comme la Normandie insulaire : MOISSON « moineau » étant la seule ressource qu'elle avait pour sortir de l'impasse de MOISSON = « moisson » et « femelle du moineau », puisqu'il est contraire au sens commun que et MOISSON et MOINEAU puissent indépendamment l'un de l'autre servir de substituts à « oiseau », elle a eu recours à MOISSON « moineau » > « oiseau », car .. : par MOIS D'AOUT elle témoigne qu'il y a eu une collision de MOISSON « moisson » avec « femelle du moineau », puisqu'elle a, à 367, MOAINEU = « oiseau » et que ce MOINEAU y désigne en même temps le « moineau ».

Donc — et il n'y a aucune tergiversation possible — : par MOIS D'AOUT « moisson », la Basse-Normandie affirme une collision de LA MOISSON « moisson », venu de Paris, avec LA MOISSON, partiellement fantôme sémantique de « femelle du moineau » qui empêche partiellement LE MOISSON d'être un substitut à « oiseau » défunt et l'oblige à recourir au bissexuel masculin MOINEAU que lui apporte le français, à l'état sémantique de « moineau » (tels les points voisins de 367 : 356, 336) et qui lui a servi de substitut à « oiseau ».

MOISSON « moisson » dans toute la Normandie est un intrus, même lorsqu'on le trouve en deux ou trois points affublé à la normande (pseudo-normand) et OISEAU, ressuscité à Paris, vient mettre un terme, par son invasion, à toutes les vaines tentatives que faisaient les parlers populaires pour créer un substitut viable à OISEAU défunt, substitut qui leur échappait constamment.

Sud de Paris.

Voici les 7 patois au sud de Paris où l'« oiseau » est un MOINEAU. Dans le tableau suivant, nous donnons toutes les formes avec lesquelles « oiseau » a été en rapport.

	« moisson »	« moineau »	« oiseau »	« d'oiseaux [1] »
208	*mwẹ̆sô*	*mŏŋŏ, mŏŋó* [2]	*mŏŋó*	*d mŏŋó*
209	*mwằsô*	*mwĕŋŏ, mwĕŋó*	*mwĕŋó*	*d mwĕŋó*
206	*mwĕ̆sõ*	*pyĕ̆rŏ, pyĕ̆ró*	*mŭ̆ŋó*	*d mŭ̆ŋó*
107	*mwằsõ*	*pặs f., mŏŋó*	*mŏŋó*	*d mŏŋó*
204	*mtív*	*mwŏŋŏ, mwŏŋó*	*mwŏŋó*	*d mwŏŋó*
202	*mwặsõ*	*ĕpăs, ĕpăs f.*	*mwọ̆ŋŏ*	*d mwọ̆ŋŏ*
503	*mwẹ̆sõ*	*mwĕnŏ*	*mwĕnŏ*	*d mwĕnŏ*

Dans 4 patois le MOINEAU « oiseau » est en même temps un « moineau », dans un (107) il est un « moineau » concurremment avec LA PASSE, dans un autre (202), il n'est que « oiseau » et le « moineau » est une PASSE, dans un autre enfin, il n'est qu'un « oiseau » et le « moineau » est un PIERROT.

Ici plus de MOISSON « moineau », et nous n'avons aucun droit de supposer qu'il y en ait jamais eu un.

1. Deuxième carte de l'Atlas.

2. La dualité des formes répond à la dualité de « moineau » dans le questionnaire d'Edmont.

Nous doutons fort que l'écheveau emmêlé, à quoi ressemble le tableau ci-dessus, puisse être démêlé autrement que par le bout de fil que nous tenons en main : la succession d'un mot bissexuel à un mot unisexuel, la succession à OISEAU d'un mot qui n'implique pas nécessairement un être femelle.

ESE(L) « oiseau » a disparu ici, comme ailleurs dans la langue d'oïl presque entière, sous le coup de sa collision avec **apis**. Il lui faut un successeur. Le hasard ou la propension favorise « moineau »; mais « moineau » est une PASSE, dont le mâle est .. que savons-nous ? .. un PASSEREAU (qui a eu, ici ou ailleurs, pour compagne une PASSERELLE[1] ?), mais PASSEREAU n'est qu'un mâle, si PASSE n'est qu'une femelle, et « oiseau » doit être l'un et l'autre à la fois. L'« oiseau » sera donc un MOINEAU qui est l'un et l'autre, car il n'y a pas de MOINELLE.

Si MOINEAU est trop au large dans le cadre que lui a fait le français, LA PASSE servira de « moineau » (202), tandis que le MOINEAU restera PASSE (107), tout en pouvant être MOINEAU (107), sinon, il deviendra ce qu'il est à Paris, un PIERROT (206). Et c'est cette étape de 206 qui, selon nous, a existé à Paris, témoignée par la création PIERROT (et PIERRETTE, analogue à PASSERELLE de PASSEREAU) et peut-être aussi par : C'EST UN VILAIN MOINEAU.

1. Voir le dict. de Littré.

II. AIRE ORIENTALE DE **apis**.

A^2. « ABEILLE » = *a*, ESSETTE, MOUCHETTE.

Cinq points ont les formes phonétiques de **apis** qui représentent en cette région exactement *é* (< **apis**) de l'aire artésienne.

Le type français ESSETTE (< ES-EP) flanque l'*a* franco-provençal, la limite entre le français et le franco-provençal passant en effet entre les deux aires *a* < **apis** et *es* < **apis**. Entre les deux aires, les points 63 (MOUCHE), 52 (ABEILLE) qui sont de nature protestataire et dont nous avons parlé.

Cet ensemble de 11 points a, au nord, une aire MOUCHETTE, et au sud, ou plutôt au sud-est, une aire MOUCHETTE également.

Ce MOUCHETTE ne pouvant être tout au plus que de formation secondaire, sinon tertiaire ou quaternaire, gisant en deux lambeaux indépendants, et aucune cohérence primitive des deux gisements ne pouvant être admise au premier abord, séparés qu'ils sont, à l'est, par une aire germanique, à l'ouest, par une forme AVEILLE qui remonte vraisemblablement à un **apicula** de formation latine primaire en Gaule, il en résulterait que MOUCHETTE devrait être considéré comme une formation s'imposant indépendamment de toute condition géographique comme substitut à **apis** défaillant.

Or, il n'en peut être ainsi : MOUCHETTE ne s'impose nullement comme successeur direct et immédiat de **apis**, si « abeille » devait, ici comme dans le nord, se déraciner; ce n'est pas à MOUCHETTE que la langue devait logiquement recourir, l' « abeille » n'étant pas une petite mouche, un diminutif de la mouche, mais, au contraire, une plus grosse mouche.

Logiquement impossible, le passage direct d'**apis** à MOUCHETTE est absolument contraire au bon sens par le fait géographique que MOUCHETTE est actuellement existant dans deux aires séparées, l'une au nord des aires **apis** maintenu et ESSETTE de nature secondaire, et l'autre au sud-est, par le fait que MOUCHETTE existe dans deux aires séparées qui n'auraient pu être cohérentes autrefois, puisqu'elles sont séparées, en outre, par les dialectes germaniques, d'une part, et par AVEILLE = **apiçula**, soi-disant aire primaire, d'autre part.

La géographie linguistique, de concert avec le sens commun qui ne peut admettre une succession directe et immédiate de **apis** à MOUCHETTE, dément formellement cette succession, et la solution définitive de MOUCHETTE = « abeille » doit nécessairement rendre compte de la dualité géographique actuelle de MOUCHETTE en même temps qu'élucider son origine, contraire dans les deux aires, à ce qui tombe sous le sens commun, à défaut de quoi la solution serait à rejeter, serait nulle.

La situation géographique de MOUCHETTE indique qu'il peut être dépendant d'un ESSETTE, puisqu'il ne se présente que dans l'entourage de ESSETTE. Or, cet ESSETTE est < *es-ep*, c'est-à-dire un diminutif malgré lui, et qui n'est pas senti comme diminutif, *es* disparaissant, il est donc propre à succéder à **apis**, ce qui n'est pas le cas de MOUCHETTE, lequel est un diminutif réel et contradictoire de la valeur entomologique de « abeille ».

MOUCHETTE n'a pu être qu'un diminutif de MOUCHE (« petite mouche, moucheron ») et n'a pu que rester un diminutif, tant que MOUCHE « mouche » a existé — et mouche n'a jamais cessé d'exister dans tout le domaine gallo-roman — et tant que ..ETTE a été un suffixe de valeur diminutive — et ..ETTE n'a jamais cessé d'avoir cette valeur dans tout le domaine gallo-roman — donc MOUCHETTE a été impropre à succéder à **apis** tant qu'existait un MOUCHETTE « moucheron » — et il a toujours existé — réellement ou comme fantôme. Nous avons vu que, comme ESSETTE, MOUCHETTE (< MOUCHE-EP) « abeille » prenait malgré lui l'aspect d'un diminutif et était le successeur prédestiné de ESSETTE dans lequel il s'est incarné, qu'il est tertiaire si nous disons que ESSETTE est secondaire, puisque MOUCHE est chronologiquement postérieur à *es*.

Une formation MOUCHETTE cependant peut se faire, concomitante avec l'existence réelle ou fantômatique de MOUCHETTE « moucheron » ou « abeille », mais seulement à la condition que de MOUCHETTE bissémantique se détache, par quelque particularité morphologique, l'un des MOUCHETTE dont se compose le bissémantisme.

C'est ainsi que du verbe MOUCHER est né le substantif MOUCHETTES, qui n'est pas un diminutif, qui signifie « petit objet » à parties jumelles servant à moucher. Il ne vient à l'idée de personne de voir dans les MOUCHETTES de « petites mouches ». Mais UNE MOUCHETTE serait pour nous une « petite mouche », un « moucheron » (fantôme dans la langue littéraire), UNE MOUCHETTE l'a été

sûrement (existence réelle) là où MOUCHETTE « moucheron » coexistait avec MOUCHETTE « abeille », ainsi que nous l'avons vu — c'est ce bissémantisme intolérable qui, s'il n'a pas fait créer l'exceptionnel MOUCHERON, l'a du moins invité à prendre une extension géographique qui est considérable. On tolère le dérivé du verbe MOUCHER, parce qu'il revêt toujours la forme du pluriel (cf. CISEAUX et populairement PANTALONS, TENAILLES, BALANCES, objets se composant de deux parties jumelles) que, de ce fait, il diffère de MOUCHETTE « petite mouche ». C'est là une condition particulière de coexistence homonymique tolérable, parallèle aux homonymes tolérables, parce que différant de genre (LIVRE, MOULE).

Mais, si le dérivé de MOUCHER était MOUCHETTE au singulier — ou qu'il y eût un MOUCHETTE d'autre origine — et qu'il lui arrivât de désigner l' « allumette », ce MOUCHETTE-là ne pourrait vivre côte à côte avec MOUCHETTE « abeille ». C'est ce qui lui est arrivé, c'est ce qui a causé la rupture de continuité dans une aire autrefois d'un seul tenant et séparée aujourd'hui en deux tronçons, de MOUCHETTE « abeille ».

Seul dans l'aire valaisanne MOUCHETTE « abeille » était viable en ces régions, dans l'aire AVEILLE intermédiaire entre l'aire valaisanne et l'aire septentrionale MOUCHETTE « abeille » n'était pas viable. Dans l'aire valaisanne (979, 989, 988), le groupe **sc** de **musça** n'est pas traité comme **c** suivant une autre consonne, comme il l'est dans l'aire AVEILLE, où **musça** et **vacça**, par exemple, aboutissent tous deux à ..*ts*.. A 979, 989, 988 on a *mòsè*, d'une part, *vatsè*, de l'autre. Il en résulte que MOUCHETTE « abeille » y est *moseta*, tandis que dans l'aire AVEILLE il serait *motseta*, s'il y existait ; or, il n'existe pas dans l'aire AVEILLE, parce qu'il s'est télescopé avec un *motseta* « allumette », avec un MOUCHETTE, parent des mots français, populaires ou littéraires, MOUCHON, MOUCHERON, MOUCHURE (de chandelle), etc., avec un *motseta* qui existe encore dans l'aire AVEILLE, quoique naturellement entamé par le moderne ALLUMETTE, mais aussi par SOUPRETTE (litt. SOUFRETTE), forme unique, que nous avons considérée comme une protestation contre l'homonymie « abeille-allumette ».

Dans l'aire *mòsè* « mouche », *motseta* « allumette » pouvait coexister et coexiste avec *moseta* « abeille », et c'est ainsi que, exceptionnellement, s'est conservée en Valais l'aire MOUCHETTE « abeille », alors qu'à l'ouest et au nord-ouest elle se recouvrait de AVEILLE qui

n'est pas le produit autochtone de **apicula**, qui n'est qu'un emprunt patoisé d'abeille du Midi et aussi étranger à la région que ABEILLE l'est à Paris. L'aire valaisanne de MOUCHETTE « abeille », anciennement peut-être aire ESSETTE, contournant l'aire A² (*a* « abeille ») venait se joindre, dans le département du Doubs, à l'aire MOUCHETTE et dans le Jura Bernois à l'aire ESSETTE.

L'aire MOUCHETTE « abeille », dans des points limitrophes plus récemment conquis, est recouverte par ABEILLE, par la forme littéraire du français, ce qui est une admirable confirmation de la valeur des matériaux d'Edmont comparés à ceux beaucoup plus copieux d'enquêtes patoises faites dans la région par des correspondants soucieux d'obtenir le patois et qui ne donnent ni MOUCHE ni ABEILLE.

Donc MOUCHETTE « allumette » est postérieur à l'existence de MOUCHETTE « abeille » qu'il a balayé et auquel s'est substitué un AVEILLE, soi-disant dépositaire fidèle et autochtone de **apicula** latin !

Que vaudront dans ces conditions les atlas phonétiques projetés dans tout le domaine de la Romania ? Autant d'œuvres mortes en naissant !

L'évidence de notre explication est telle — elle va être d'ailleurs confirmée en tous points dans le chapitre suivant — que nous nous abstenons de relever toutes les petites irrégularités que l'on pourrait objecter à notre interprétation et qui ne l'infirment en aucune façon, d'expliquer notamment pourquoi 978, limitrophe, qui se détache souvent de ses trois voisins de l'est pour se rattacher à ceux de l'ouest, a *motsè* « mouche » et *motseta* « abeille » et « allumette [1] ».

Cependant si l'on veut de l'effet éliminatoire de MOUCHETTE « abeille » par MOUCHETTE « allumette » une preuve tirée d'autres matériaux beaucoup plus abondants que ceux de l'Atlas, elle nous sera fournie par ceux du *Glossaire de la Suisse romande* que M. Gauchat a bien voulu mettre à notre disposition et qui, d'ailleurs, confirment ceux de l'Atlas en les complétant seulement : MOUCHETTE « abeille » y est signalé à la Brévine et à Noiraigue (canton de Neuchâtel), c'est-à-dire au sud-ouest de 64 et à l'ouest de 63 (qui a comme formes protestataires MOUCHE « abeille » et *supret* « allu-

1. La parenté des quatre points 979, 989, 978, 988 autorise des conclusions intéressantes, non seulement au point de vue linguistique, mais aussi au point de vue économique. Une étude en sera faite plus utilement lorsque l'on sera en possession du grand répertoire que préparent les rédacteurs du *Glossaire de la Suisse romande*.

mette »!), la forme MOUCHETTE « abeille » venant sans doute rejoindre notre point 53; or, la limite septentrionale extrême de MOUCHETTE « allumette » passe précisément entre 51, 61, 62 d'une part et 52, 63 d'autre part, donc MOUCHETTE « abeille » peut vivre au nord de cette limite et y vit, d'après les indications du Glossaire, disparaît au sud où l'on a MOUCHETTE « allumette » pour reparaître dans l'aire valaisanne 979, 989, 978, 988, parce que MOUCHETTE « allumette » et « abeille » y revêtent deux formes phonétiquement distinctes.

Aire AVEILLE.

L'aire AVEILLE doit être considérée par le phonéticien comme un mirage dans la portion qui sépare l'aire méridionale de MOUCHETTE « abeille » de l'aire septentrionale.

Quant à croire qu'un **apicula** (> AVEILLE) formerait cloison contre toute incursion de **apis** vers le territoire MOUCHE A MIEL, qui est nécessairement un ancien territoire **apis**, c'est une hypothèse parfaitement irrecevable et qui apparaîtrait encore comme telle au cas où nous n'aurions pas trouvé dans l'impropriété de MOUCHETTE à servir de successeur direct à **apis** une excellente raison qui fait tomber cette cloison.

L'aire A² renferme des patois qui, comme ceux du Valais, sont en franco-provençal les plus conservateurs de la Suisse: **apis** a été acculé contre la barrière des Alpes, contre la frontière germanique.

L'aire AVEILLE, déjà considérablement restreinte par l'enquête sur la nature et l'extension primitive de MOUCHETTE « abeille » se révèle-t-elle comme le développement intact d'un **apicula** latin, ou y a-t-il lieu de la restreindre encore, voire même de la supprimer entièrement à une étape historique de la carte ABEILLE ?

Nous sommes autorisé à supprimer AVEILLE comme produit naturel et autochtone d'un **apicula** latin à l'ouest de l'aire jusqu'à la limite septentrionale du département de la Drôme, c'est-à-dire jusqu'au provençal proprement dit, et cette suppression entraîne presque infailliblement celle de AVEILLE de tout le territoire qu'occupe actuellement cette forme, le restant de l'aire étant, en fait de lexique latin, nécessairement tributaire de la région subalpine d'où nous évincons AVEILLE comme produit naturel et autochtone de **apicula** latin.

Voici sur quoi nous basons cette éviction.

En un point du département du Rhône, marqué sur notre carte comme ayant fourni un témoignage étranger à l'Atlas, le *Dict. étym. du patois lyonnais* de NIZIER DE PUITSPELU signale un *avi* « abeille ». Il le signale en des termes qui nous font entrevoir que ce mot est vieilli, sinon disparu — effectivement Edmont ne l'a pas rencontré — :

« *Avi* s. f. abeille. Moins usité qu'*avilli*. *Avi* est le mot dont on se servait dans mon enfance à Sainte-Foy. Quelques personnes, peut-être sous l'influence d'*avilli*, disaient *avį*. » Suit une étymologie qui n'a aucune apparence de réalité (**avea**).

Dans le *Journal des Savants* (article critique sur l'*Atlas* dont nous avons déjà parlé), il y a une note ainsi conçue : « Dans le lyonnais on a signalé *avi*, qui représente **apia** ; mais cette forme n'a pas été rencontrée par M. Edmont, et elle est peut-être éteinte depuis une ou deux générations. »

Apia, comme **avea**, dans une aire où l'on admet le type **apicula**, voilà bien des créations qui rappellent celles d'un autre âge !

La science allemande ne pouvait manquer de s'occuper d'un cas aussi intéressant, elle a culbuté **apia** (Horning), après avoir sans doute dédaigné **avea** et fait remonter, par Rückbildung, le lyonnais *avi* à **apiola** (Meyer-Lübke)[1] — troisième dérivé de **apis** dans l'aire de **apicula**, qui est le quatrième.

Or, selon nous, — notre interprétation aura-t-elle le sort que nous faisons aux précédentes ? — *ạvi* n'est autre chose que le dernier vestige — nous en rencontrerons d'autres à proximité — de **apis**, qui à Sainte-Foy devait être *av* + voy. et est *ạvi*, comme aux points 911, 912, les plus rapprochés de Sainte-Foy dans notre Atlas, BOÎTE est *bwati* et non *bwata*, ce qu'il est à 921.

Sainte-Foy est dans l'aire **apicula** superposée à une aire **apis**.

Sainte-Foy se trouve être accidentellement le point central d'une aire, à cheval sur les aires MOUCHE A MIEL et AVEILLE où les formes de « essaim », de « ruche » et de « rucher » remontent directement à un radical *av* et n'ont rien à faire avec les nouveaux-venus d' « abeille », c'est-à-dire avec AVEILLE et avec MOUCHE.

Si ces formes ne sont pas étymologiquement bien repérées, elles

1. MEYER-LÜBKE, *Rom. etym. Wört.*, où l'on trouvera les renvois aux articles dont il est question ici.

le sont mathématiquement, et cela vaut mieux à nos yeux. Les voici :

« essaim » 819 *ạ̊vyŏ*, 818 *avar*, 816 *ạ̊bœ̊*, 905 *ạ̊vẻ*, 924 *ạ̊vœ̇*.

« ruche » 912 ***ạ̊vyŭ*** m., 922 *ạ̊vyœ̇* m.

« rucher » 931 *ạ̊vzū*.

Elles ne doivent pas être confondues avec celles de 31 *ạ̊vyír* « rucher » et de 30 *ạ̊vyĭ* « rucher » qui sont des ABEILLERS.

Ces huit formes de la région lyonnaise qui remontent au radical *av* de **apis** (cf. **capo** > *tsaf-tsav* > *tsavō* « bout », *tsavèna* « achever »), il est difficile de les ramener toutes à un même suffixe, ainsi que nous avons pu nous en convaincre par une étude détaillée de chacun de ces patois, mais elles ont un ancêtre vénérable dans un texte de 1388, appartenant aux archives de la Loire, et reproduit par Godefroy :

aveil-eill s. m. ?

recepte d'aveils. Despens d'aveills. Receu des aveils de mons [1].

De ces formes les étymologistes ont cueilli celle de 818 (*avar*), représentée dans le dict. de Nizier de Puitspelu par *avair* et, écartant l'étymologie de l'auteur (**aparium**), on l'a rattaché à **habere**, même alors qu'elle ne coïncide pas du tout avec l'infinitif AVOIR, l'« essaim », dit-on, étant un « avoir », comme un troupeau est un « avoir » — singulier « avoir » que celui d'un « essaim », surtout s'il s'agit d'un essaim qui s'en va ! — Cette étymologie a été accueillie par le dict. de Meyer-Lübke.

Or, cet *avar*, à 818, a été un *aver* (*ekḷar* « éclair », *avarsa* « averse », *iyar* « hier », *kovar* « couvert », *Pyar* « Pierre »), alors que l'inf. de AVOIR est *ạ̊vẻ* à 818, lequel *aver* ci-dessus doit être un *avel* (*syer* « ciel », *dwœ̊r* « deuil »), lequel *avel* est lui-même un successeur de l'AVEIL du dict. de Godefroy.

Si donc la région lyonnaise a eu **apis** et l'a même encore de nos jours, elle ne saurait être en même temps une aire **apicula**, et AVEILLE y est un intrus, un ABEILLE du Midi, patoisé d'autant plus facilement en AVEILLE qu'on y avait *avi* et les successeurs de *aveil*. Le chef de famille représenté par « abeille » venant à disparaître pour des raisons qu'il est aisé d'entrevoir mais impossible de préciser, puisque la base lexicale précise, inapte à continuer à vivre nous

1. Cf. pour identification sémantique « ..escheu receptes de *ez* en le forest de Hardrelo » (1440) dans HEIGNERÉ, *Dict. boulonnais*.

manque, ainsi que les textes qui pourraient la faire connaître, le dérivé ou les dérivés devaient nécessairement faire place à de nouvelles formations (AVEILLER, par ex.) ou, dépareillés, faire place à des formes littéraires (RUCHER, par ex.).

A l'extrémité opposée, dans l'aire AVEILLE, à celle où huit points et *avi* de Sainte-Foy témoignent d'une aire sous-jacente de **apis**, contradictoire de **apicula**, nous trouvons également un témoignage tout aussi probant de l'aire **apis**.

M. Cornu dans sa *Phonologie du bagnard* (ROMANIA, t. 6, p. 109) signale une forme *aεyé* « rucher » qu'il rattache à **apiarium**, tout en constatant que le groupe *py* se comporte, dans ce mot seulement, contrairement à la phonétique bagnarde. Il est évident qu'il ne s'agit point d'un **apiarium** resté miraculeusement et irrégulièrement dans une aire **apicula**. Dans la *Zeitschr. für rom. Phil.*, XVIII, 214, un étymologiste, à propos de ESSETTE « abeille » — qu'il rattache à *as* (nominatif de **apis**) + **culus** + **itta** ! — fait remonter *aεyé* à **asc** + **arium** !

***Avea, *apia, *apiola, ***as* + **culus** + **itta, *asc** + **arium** sont tous gâteaux de la même farine; ces latinisations ont été à la mode, paraît-il, mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que de telles divagations aient été parfois prises au sérieux par d'autres que ceux chez qui elles sont nées [1].

Aεyé est phonétiquement ASSIER, c'est-à-dire *as*, parallèle à *es*, + le suffixe ...IER (= **arium**), c'est-à-dire l'équivalent de ESSIER français (et non de ACHER fr., qui, lui, est = **apiarium**), et cet *aεyé* nous prouve qu'à 977, point qui représente Chable, d'où proviennent les matériaux de M. Cornu, nous sommes dans une aire ancienne de **apis** et non dans une aire latine autochtone de **apicula**.

Apis défaillant, c'est vers la langue littéraire que s'est tournée la Suisse romande pour se trouver un substitut. Celle-ci ne lui a apporté qu'un moyen devant se révéler inefficace (ES-EP, MOUCHE-EP > ESSETTE, MOUCHETTE), puis, après expérience de l'inefficacité du moyen littéraire, la Suisse romande, en partie, s'est adressée au Midi, et il n'est resté de l'intervention de la langue littéraire que ce que la phonétique et le lexique permettaient de maintenir.

1. ***avea, *apea, *apiola, ***as* + **culus** + **itta** sont les dignes locataires de l'***asc** + **arium**. Les étymologistes en prennent vraiment trop à leur aise vis-à-vis du latin, et nous doutons fort que les latinistes acceptent ces legs.

AVEILLE allait-il du moins être plus heureux que ES-EP et MOUCHE-EP ?

A adopter AVEILLE il devait en cuire aux patois. Ne fallait-il pas s'y attendre après tout ce à quoi nous avons assisté jusqu'ici ?

L'emprunté AVEILLE « abeille » allait se rencontrer avec les produits de AIGUILLE. Déjà, en Haute-Savoie, il y a homonymie complète entre les deux, à 945 par ex., et la gêne causée par l'homonymie est la cause de formes distinguées l'une de l'autre mais d'une nature équivoque (955, 954, 943, par ex.).

On se demande ce qui va se produire. AVEILLE et AIGUILLE vont-ils fusionner, l'AVEILLE ne sera-t-il qu'un emploi figuré de AIGUILLE, grâce à l'« aiguillon » de l'« abeille [1] » ? La substitution du suffixe ...ILLE au suffixe ...EILLE entre-t-elle déjà en jeu dans la distinction ? AVEILLE et AIGUILLE vont-ils tous deux disparaître et faire place aux formes françaises — c'est probablement la solution la plus imminente dans l'état actuel de dépendance vis-à-vis de la langue littéraire et peut-être aussi la plus raisonnable à en juger par les expériences faites [2] ? Déjà AIGUILLE est manifestement remplacé par la forme française, plus ou moins bien patoisée, déjà AVEILLE affecte des formes qui sont contraires à toute phonétique régulière (931, 933, par ex.). Il y a branle-bas dans la demeure ! Nous rappelons au lecteur que, à Jersey, *es* « abeille », à la veille de partir des Iles Normandes, est allé se loger en AIN « hameçon », comme en Savoie AVEILLE en AIGUILLE.

Que reste-t-il dès lors de l'aire AVEILLE = **apicula** latin ? Bien peu de chose assurément et très probablement rien du tout : AVEILLE doit être partout un pseudo-**apiçula**.

On voit que la forme *aεyé* « rucher », signalée par M. Cornu, est une précieuse indication, un mot qui déjà semble avoir disparu complètement, puisque l'Atlas ne porte que RUCHE et RUCHER en ce point 977. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, *aεyé* étant resté sans chef de famille, et M. Cornu sera le dernier à s'en étonner, lui Vaudois, qui après quarante ans de séjour en Autriche, trouva à son retour le patois de son enfance changé et défiguré à tel point qu'il lui a inspiré la notice précieuse : *Une langue qui s'en va*.

1. Dans ce cas c'en est fait de la distinction entre les diverses mouches piquantes.

2. Mais un parler profite-t-il de l'expérience !

III. AIRE OCCIDENTALE DE **apis**.

A³. « ABEILLE » = *aps*. AVETTE.

La présence de **apis** en Médoc est au point de vue géographique des plus surprenante. **Apis** y serait devenu régulièrement *ap*, avec l'*s* plurielle *aps*, parallèlement à *es* français, comme ***capum** devient *kap* et au pluriel *kaps* ? Aucun texte n'en fait mention. Et **apis** se serait miraculeusement conservé, enserré qu'il est dans une aire latine de **apicula** qui embrasse tout le domaine provençal ? Et cet **apis** se serait conservé dans une région, nettement provençale, il est vrai, mais aussi fortement imprégnée par les parlers du Nord que la zone limitrophe de l'Océan aux Alpes entre la langue d'oc et la langue d'oïl ?

Aps des trois points du Médoc n'est qu'un emprunt fait aux parlers d'outre-Gironde et habillé à la provençale. Les parlers d'outre-Gironde, il est vrai, n'ont point **apis** actuellement, ils ont ABEILLE, l'ABEILLE provençal s'épanchant vers le nord et jusque dans le voisinage de Paris, mais ils ont eü *ep* autrefois, un *ep* produit régulier de **apis**, comme *chep* y était le produit phonétique régulier de ***capum**. Il y a eu en Médoc un emprunt fait au Nord, parallèle, mais inversement parallèle, géographiquement et formellement, à celui de l'aire AVEILLE (< ABEILLE), et le Médoc, en ce point du moins, est resté paralysé à cette étape, tandis que ABEILLE du Midi accomplissait son voyage triomphal vers le nord où il se substituait à des homonymies de **apis** et avait Paris pour but suprême, d'où, secondairement, ABEILLE allait encore rayonner plus loin dans toutes les directions.

C'est *chep* de ***capum** que les textes anciens nous montrent autochtone dans la région de la langue d'oïl avoisinant le Médoc (voir les cent et quelques exemples du dict. de Godefroy). *Lup* de **lupum** va presque jusqu'à la limite méridionale de l'aire AVETTE « abeille ». C'est donc *ep* que l'on avait dans la région d'outre-Gironde à laquelle le Médoc l'a emprunté.

Pour que cet emprunt dans le Médoc fût plausible, contrairement à un **apis** miraculeusement sauvé en une aire qui ne peut

avoir eu que **apicula**, il faudrait que ABEILLE y eût rencontré un homonyme destructeur, ce qui est bien peu vraisemblable — sinon incroyable — pour un mot constitué de la sorte et auquel on a eu partout recours comme suprême refuge, et il faudrait que cet homonyme eût été particulier au Médoc, ce qui est encore bien moins vraisemblable. ABEILLE ne fait pressentir ni un homonyme provençal, ni un homonyme particulier au Médoc. Il faut donc que le Médoc soit un emprunteur de profession, en quelque sorte, et cela est non seulement vraisemblable, mais certain.

Marquant entre eux une parenté étroite par des formes ou des mots particuliers (voir cartes ABOYER, AOÛT, POIREAU, SANGSUE, SAUTERELLE, etc.), les troits points du Médoc présentent un caractère commun, qui les rapproche nettement de la langue d'oïl et les oppose aux dialectes du Midi. C'est l'adjonction d'un *t*, d'origine analogique, après *r* finale dans des mots évidemment empruntés et patoisés par à peu près, tels que *entonnoirt*, *amert*, *arrosoirt*, *chart*, *cœurt*, *éclairt*, *écumoirt*, *mouchoirt*, *murt*, *purt*, *sûrt*, *tiroirt*, *tailleurt*, *voleurt*, *humeurt*, *remouleurt*, *rétameurt*, etc. Ce caractère, en l'état actuel des parlers, se rencontre aussi sur la côte charentaise et plus particulièrement dans la région poitevine (535, 536) ; mais les trois points considérés du Médoc le présentent développé jusqu'à l'outrance : *arrosoirt*, *mouchoirt*, *sûrt*, *tiroirt*, *entonnoirt*, par ex., n'existent pas ou, s'ils y ont jamais existé, n'existent plus sur la rive droite de la Gironde.

Les parlers qui de ÉCUMOIRE ont fait *eskumvart* ne paraissent vraiment pas devoir être les pieux dépositaires d'un **apis** disparu des Pyrénées aux Iles Normandes et qui, alors même que **apicula** du Midi ne remonterait pas au latin importé en Gaule, mais serait né en Gaule, ne pouvait pas ne pas avoir été dans le Médoc recouvert par ce dernier.

D'ailleurs, si *aps* était autochtone dans le Médoc, comment nos trois points ne seraient-ils pas les premiers, les plus prédestinés à avoir APIER « rucher » (ou « ruche ») que l'on trouve dans le voisinage, dans les Landes et en Lot-et-Garonne ? Or, aucun d'eux ne l'a : tous trois appellent *kwen* la « ruche », deux d'entre eux (548, 549) n'ont pas d'équivalent de « rucher » et le troisième (650) l'appelle ABEILLER et non APIER. Il y a des APIER dans l'aire ABEILLE et il n'y en a pas dans l'aire *ap* où l'on a un ABEILLER.

Mais pourquoi rendre attentif le lecteur aux menues remarques,

aux indices qui montrent en l'*aps* du Médoc un emprunt aux parlers de la rive droite de la Gironde, quand nous avons une raison péremptoire qui établit avec une certitude mathématique, que l'*aps* en Médoc est une monstruosité phonétique pire que le *weps* « guêpe » wallon.

Ap « abeille » serait une excellente forme provençale de **apis**, *aps* « abeille » au sing. est un arlequin. Il n'y a en effet aucune raison pour que dans le Midi *ap* ait recours à une *s* plurielle. Non seulement il n'y a aucune raison pour *ap* à recourir à l'*s* plurielle à fin de satisfaire au besoin d'avoir une forme plus pleine qu'une forme phonétiquement broyée, telle que l'était dans le nord *é* de **apis**, retenu à l'étape plurielle *es* pour ne pas tomber en *é* (cette raison n'existait pas en Médoc où *ap* n'était pas du tout voué à la mutilation, cf. *kap* = CHEF), mais il y avait une impossibilité matérielle et complète, à ce que le Médoc puisse recourir à l'*s* plurielle afin de réparer un mot. Cette impossibilité consistait en ce que l'*s* plurielle y existait dans sa fonction morphologique, que *aps* (comme *kaps* du sing. *kap*) était DES ABEILLES et non une ABEILLE, que *ap* ne pouvait s'adjoindre *s* sans être ipso facto DES ABEILLES, que *s* emplâtre thérapeutique dans la langue d'oïl ne pouvait être un emplâtre thérapeutique au delà de la Gironde.

Aps sing. = « abeille » est donc bien une « monstruosité » dans le Médoc. Faut-il que cette monstruosité réponde à un cas pathologique bien pressant ? Aucunement. Le Médoc se laisse envahir par les parlers de la rive droite au détriment du parler méridional qu'il déserte. Pour la même raison qu'il accepte et estropie en *eskumwart* une écumoire de préférence à un *eskumadu* ou un *eskumaire*, formes provençales ou arlequins provençaux (cf. *abiuradu* [1]), il échange son ABEILLE contre le *ep* de la rive droite de la Gironde et, comme il dit *nap* pour *nep* « navet », il dit non pas *ap* pour *ep*, mais *aps* pour *eps*, car *eps* était la forme d'outre-Gironde, forme nécessaire, réparatrice d'un *ep* « abeille qui se confondait avec *nep* « navet » (UNE EP : UN NEP). Le Médoc importe *ep* avec son *s*, avec son emplâtre thérapeutique, car sans ce dernier il ne peut l'importer, puisqu'il aurait :

nap « navet » et *ap* « abeille » et au plur. *naps* « navets » et *aps* « abeilles ».

1. Article du *Journal des Savants*, auquel il a été fait allusion précédemment.

Le seul moyen de se soustraire à une collision homonymique intolérable, que la rive droite de la Gironde trouve intolérable et va réparer par substitution lexicale (ABEILLE), c'est de dire *aps* au sing.

Mais, objectera-t-on, si le Médoc avait *aps* « abeille » et *nap* « navet » au sing., au pluriel le Médoc avait *aps* « abeille » et *naps* « navets », cela sera-t-il tolérable ?

Nous ne le savons pas. Mais ce que nous savons, c'est que le Médoc pouvait ne pas avoir à subir cette menace d'intolérabilité. Le Médoc disait et a dit sûrement :

nap « navet » et au plur. *nats* « navets »

comme le Médoc a dit *kop* « coup, fois » et au plur. *kots* « coups, fois »

et *kap* « chef-bout » et au plur. *kats* « chefs-bouts »

et s'il dit maintenant *kops*, *kaps* au plur., c'est qu'il a des formes qui ont été refaites sur *kap* et *kop* sing. [1]. Le Médoc pouvait fort bien dire :

aps « abeille », *aps* « abeilles »

nap « navet », *nats* « navets ».

Si le Médoc avait cru hériter *ap*, il l'aurait refusé, car celui-ci aurait été *nap*, il a accepté le legs, parce que *ep* était outre-Gironde *eps*.

Que se passa-t-il sur la rive droite immédiatement après le prêt de *ep* à la rive provençale ?

Ep « abeille » se confondit avec *nep* « navet » (absolument comme dans le nord *ep* « abeille » et « guêpe » se confondit avec *nep* « nèfle »). EP fut remplacé par l'expansif ABEILLE du Midi, que par une manœuvre déconcertante mais très compréhensible le Médoc abandonnait — ou échangeait avec la rive droite, ce qui serait de nature à corser encore l'imprévu de ces mutations et ferait apparaître le parler du Médoc comme une dupe plus caractérisée et comme un digne possesseur de formes telles que *cœurt* « cœur » et *amert* « amer ».

1. Nous croyons qu'un coup d'œil jeté sur les cartes de l'Atlas suffira au lecteur pour s'en rendre compte. En faire la démonstration ici, ce serait s'astreindre à un exposé de 100 à 200 pages, qui devrait contenir toute l'histoire du mot CHEF, démonstrative de tout le régime français sous lequel vit le provençal quant au traitement de **c** + **a** initial et de toutes les singularités qu'il présente (CHEVAL, etc.).

ABEILLE couvrit entièrement l'aire *ep* « abeille », qui allait jusqu'aux lieux où *lup* < **lupum** va encore aujourd'hui (cf. aussi CLAVEL primitif = « clou ») et s'arrêtait à l'aire *ef* « abeille », en tant du moins qu'il n'a pas empiété plus tard sur l'aire *ef*, grâce à sa qualité de représentant du français littéraire actuel.

ABEILLE, substitut de *ep* en collision avec *nep* « navet », à la limite septentrionale de son territoire phonétique, de celui de *nep* et de celui de *lup*, se trouve en face de *ef* « abeille », en même temps en face de *nef* « navet » et en même temps en face de.. *nef* « bateau », ..de **navem**, avec lesquels deux, pour la même raison que *ep* du Sud, pour la même raison que *ep* du Nord, il est en collision homonymique intolérable.

L'aire *ef* « abeille » avait :

UN *nef* = « **napum** » et il devient NAVET
UNE *ef* = « **apem** » » » AVETTE
UNE *nef* = « **navem** » » » NAVETTE (du tisserand).

Or, NAVETTE est-il un diminutif de *nef* ? Il y en a, en tout et pour tout, un exemple dans Godefroy, et cet unique exemple date de 1459. Faut-il donc croire que NAVETTE « petit navire » n'est né, qu'on n'a eu besoin de lui, qu'à cette époque, à une époque qui convient bien à notre explication ? Antérieurement pas ? Et il naît à une époque où ses deux concurrents devenaient NAVET et AVETTE ? Donc, malgré cet unique NAVETTE, nous disons : NAVETTE est un diminutif malgré lui de *nef* « navem », les étymologistes nous disent que NAVETTE « navette » est originairement un « petit bateau » et ils appuient leur dire sur *Schiffchen* qui désigne la « navette » en allemand, l'appuieraient-ils sur des « petits bateaux » = « navettes » dans toutes les langues non latines de l'univers, que nous persisterions à dire que NAVETTE « navette » n'est pas un « petit bateau » ou plutôt qu'il n'est « petit bateau » que parce que ses concurrents lexicaux l'ont bien voulu. Aux lexicographes étrangers de nous expliquer pourquoi leur « navette » est un « petit bateau ». Peut-être cette enquête leur fournira-t-elle l'occasion de constater combien les langages étrangers se sont copiés les uns les autres, ce que personnellement nous entrevoyons en maintes occasions, et que le français n'est certes pas le plus plagiaire de tous les langages qui font des plagiats [1].

1. Il faut se garder d'évoquer à la légère des rapprochements de ce genre. Le Dict. gén. dit de BELETTE « cf. le nom de la belette dans diverses langues :

AVETTE est-il un diminutif de *ef* « abeille » ? Il ne peut l'être que contrairement au bon sens qui ne voit pas dans l'« abeille » une « petite *ef* ». Il le serait contradictoirement avec ESSETTE, MOUCHETTE. Il pourrait l'être caritativement, mais nous prétendons que la caritativité est un succédané de la diminutivité, que celle-ci est l'intermédiaire de celle-là, que cet intermédiaire pour l'« abeille » n'a pas existé, parce qu'il offusque le bon sens. Il est pseudo-diminutif enfin, parce que le mot qu'il nous reste à examiner est un vrai diminutif et que AVETTE n'en est qu'un décalque lexical, parce que le mot suivant est un produit de bon sens et qu'AVETTE, pas plus que NAVETTE, n'est le produit de bon sens.

NAVET est un diminutif réel de *nef* « navet », un successeur logique de *nef* « navet » — comme POULE est un successeur logique de GELINE. Le *nef* est ligneux, poreux, aux *nefs* nous préférons les NAVETS qui deviennent des NEFS quand on les laisse vieillir. NAVET était le successeur désigné de NEF en tant qu'il se trouvait en collision avec EF « abeille » et NEF « bateau ». Et NEF, évoluant logiquement à NAVET entraîne EF « abeille » et NEF « bateau », qui, comme lui, doivent évoluer. Il en résulte une substitution trilatérale par un moyen thérapeutique unique. Tous trois, EF, NEF, NEF, prêts à partir, se munissent du même viatique qui n'est rationnel que pour l'un d'eux mais que celui-ci impose aux autres qui peuvent à la rigueur s'en accommoder.

Et c'est cette unicité thérapeutique dans une trinité lexicale synchronique, une coïncidence frappante — et nullement possible autrement que par un miracle — avec les substitutions assonantes de MOINEAU et MOIS D'AOÛT à MOISSON et de MOUCHE-ABEILLE à MOUCHE A MIEL (impropre par dissonance à s'aligner avec MOUCHE-GUÊPE), c'est cette unicité thérapeutique, disons-nous, qui fait de notre hypothèse une certitude mathématique.

Si la pensée régit la langue, la langue, en retour, guide aussi parfois la pensée.

ABEILLE de la rive droite de la Gironde a pu refouler AVETTE vers

rouergat *la poulido*, la jolie... » Non, *la poulido* n'est pas « la jolie », c'est la traduction de BELETTE, ainsi que le montrent *pulidobelo* (= BÉBELLE) à 791, 792, et le fait que *pulido* « belette » ne se trouve que là où *bel* « beau » a été supplanté par *pulit* et non où *bel* est resté. L'aire *pulit* « joli » est plus du double de celle de *pulit* = « beau ». C'est **mustela** que l'on a à l'est de l'aire *pulido* « belette » et c'est *beleto* à l'ouest.

le nord, le parler qui dit AVETTE étant sensible à l'inconvénient du bissémantisme NAVETTE = « UN(E) AVETTE » et « NAVETTE », inconvénient n'allant pas jusqu'à l'intolérabilité (pourquoi une NAVETTE ne serait-elle pas une « abeille » qui va et vient entre les fils de la chaîne, aussi bien que l'ESSETTE et la GUÊPE sont une « cheville de l'essieu », que POUTRE est un « **trabs** » ?) Cet AVETTE cependant est envahissant vers le nord, puisque nous avons vu un patois avoir *es*-PERVIER et AVETTE, envahissant, vu que *es* refoulé par OISEAU cherchait un suppléant, vu que AVETTE a même menacé Paris et aurait eu la prépondérance sur ABEILLE, si MOUCHE-ABEILLE n'avait pas eu pour lui sa qualité de substitut assonant, ce que cherchait la langue littéraire pour aligner MOUCHE A MIEL avec MOUCHE-GUÊPE ne pouvant dans l'alignement agir en sens inverse.

Nous n'avons pas à nous préoccuper de la distinction actuelle rigoureuse entre AVETTE et NAVETTE dans l'aire AVETTE, fortement influencée par le français littéraire.

Le produit AVETTE « abeille » était à l'ouest aussi prédestiné que ABEILLE à Paris était prédestiné à devenir le successeur de **apis** > *es*. Nulle part dans nos patois de l'ouest, le français littéraire, s'il eût été invoqué, ne pouvait venir à leur secours, puisqu'il était lui-même réduit à quia.

Ef > AVETTE se serait produit à Paris, si *es* ne s'était pas empêtré dans OISEAU : on aurait AVETTE à Paris au lieu de ABEILLE.

Reste **apicula**.

Apicula est déjà dans Plaute. Il n'est pas davantage un diminutif réel de **apis** que **formicula** de **formica** auquel plusieurs textes (Thesaurus) l'associent, pas davantage que **ovicula** de **ovis** (qui aurait donné *euf*), que **avicellum** de **avis** (qui aurait donné *ef*).

Ils désignent tous des animaux plus petits que d'autres animaux, mais non pas plus petits que ceux que désignent les mots d'où ils sont dérivés.

Apicula est le diminutif d'un autre mot que **apis**, d'un mot qui lui sert de terme de comparaison [1]. Une SONNETTE est un diminutif

1. Le paysan bernois a fait de *Franken* un dim. *Fränklè* qui signifie « la petite unité qu'est le franc, la petite somme que représente le franc par rapport à une plus grosse somme, la bagatelle d'un franc ». Il dira : cela coûte un *Fränklè*

de CLOCHE. Une ALLUMETTE est un diminutif de BOIS, BÛCHE. HIRONDELLE ne peut être un diminutif, le féminin de HIRONDEAU qui est un diminutif ; HIRONDELLE est une « hironde », oiseau petit comparé aux oiseaux plus grands, et venant suppléer d'impossibles L ERONDE, RONDE, L ARONDE, etc.

MOUCHET « épervier » n'est pas une petite mouche, c'est un faucon, un FAU, semblable à une mouche piquante, petit. C'est l'observation de ce mot qui nous a guidé dans la valeur que nous attribuons aux pseudo-diminutifs, et ce mot nous montre que **clavellus** « clou » est un « **clavus** » qui est plus petit qu'une « **clavis** », plus petit qu'un ou qu'une « *claus* », c'est une « clef » qui sert à fermer, qui est un « **clavus** » par **..ellus**, et serait une petite « **clavis** » par **..ella.**

Apicula, diminutif accidentel de **apis**, diminutif qui par sa nature devrait été localisé en quelque endroit et y périr sous l'influence d'un parler plus général, aurait pu prendre pied sur un vaste territoire, parce que le parler qui le représente serait non pas le parler d'une petite région, mais une langue littéraire qui aurait jeté son dévolu sur toute la France méridionale et donné ainsi à une exception la vigueur d'une loi commune, comme Paris, siège de la langue littéraire, a donné la vigueur d'une loi commune à un EP « abeille », alors que cet EP était étymologiquement une « guêpe » et que l'APIER était un « guêpier ».

et même deux *Fränklė*, mais ne dit guère : cela coûte 5 *Fränklė*. S'il dit : ma vache, je l'ai eue pour 500 *Fränklė*, c'est qu'il trouve que la somme est modique, à moins que cependant il n'emploie le mot *Fränklė* ironiquement (= « c'est be et bien 500 beaux francs que je l'ai payée, ce qui n'est pas une bagatelle »). Nous connaissons une mère de famille nombreuse qui interdit à ses enfants d'employer ce mot *Fränklė*, trouvant qu'il ne leur sied pas de traiter la somme que représente le franc comme une somme minime, car, leur a-t-elle dit : « avec un *Fränklė* on achète 3 pains, 3 *Brötlė* (ce mot-ci diminutif = pain de 2 livres, opposé au pain de 4 livres).

IV. AIRE NORMANDE DE **apis**.

A[4]. « ABEILLE » = *es*.

L'archipel bas-normand, d'après l'Atlas, n'a plus conservé **apis** qu'à Guernesey, où déjà MOUCHE A MIEL lui fait concurrence. Nous avons signalé la présence de AIN « abeille » à Jersey d'après une autre source.

Apis y revêt la forme *ẹ̈ys*, dont l'*y* se retrouve dans *eysẽ* « essaim » de 397 et 398. Cette dernière forme relevée là où l'on n'a pas répondu *es* à Edmont (397 AIN), montre que la disparition de *es* est bien récente, puisque ESSAIM par sa forme exceptionnelle (présence de *y*) rappelle encore un rapport avec *es* que nous avons admis pour expliquer l'évolution sémantique de ESSAIM = « **examen** » à ESSAIM = « colonie de la ruche ».

Le point 398 nous offre une réfection féminine d' « abeille » sur BOURDON, *bŭrd* (analogue à *bŭrŋò* « abeille » de 807), réfection bien appropriée à désigner l'« abeille » qui est resté du genre fém. à Guernesey.

Le BOURDON, désignant primitivement le « mâle de l'abeille » s'applique à 396 à tout insecte de la taille de l'abeille et muni d'aiguillon (cf. AIN de 397). BOURDON témoigne, lui aussi, de l'intolérabilité de **apis**. Ce point 396 a RUCHE A BOURDONS pour « ruche ».

Il semblerait que *es* (**apis**) ait eu également maille à partir avec « guêpe », qu'il y ait eu collision de l'« abeille » avec la « guêpe ». La lutte entre « abeille » et « guêpe » est indiquée par la désignation JAUNE GUÊPE « guêpe » de 397, par l'étrangeté de *vepr* « guêpe » à 398, par l'intrusion du fr. GUÊPE à 399, dans un territoire *vep* (397, 398) et la chute de « guêpe » au profit de BOURDON (396); mais l'archipel bas-normand ne présente pas une ampleur géographique suffisante pour nous étaler, comme le faisait l'aire septentrionale A avec ses dépendances, tous les moments des luttes qui s'y sont produites ou ont dû vraisemblablement s'y produire.

D'ailleurs, la dernière question soulevée impliquerait une étude

complète de la carte GUÊPE de l'Atlas et ce serait une tâche peut-être aussi longue que l'étude de la carte ABEILLE.

Les expressions désignant la « ruche » sont d'importation récente (*ruɛ*, et *ruk*!) et celle de « rucher » y est inconnue.

AIRE MÉRIDIONALE ABEILLE. APIER « RUCHER ».

Qu'est-ce que **apicula** dans le Midi, ce triomphateur qui, grâce au suffrage de Paris et à l'abandon par Paris de toute tradition septentrionale de **apis** et de ses successeurs, finira par les éliminer tous, et de partout, et par recouvrir toute la France et ses colonies linguistiques, ramenant ainsi tous les pseudo-diminutifs romans et les protestations contre ces diminutifs au premier pseudo-diminutif latin né de **apis** — après ce qu'on vient de lire nous nous permettons de l'appeler ainsi. **Apicula** vient-il de Rome ou est-il né en France ? **Apicula** suppose-t-il en France une couche **apis** sous-jacente ?

Pour trancher la question d'autochtonisme gaulois ou d'importation latine, il nous faudrait l'Atlas linguistique de l'Italie, qui nous renseignerait sur la nature de la coexistence de *ape* **(apis)** à côté de *pecchia* **(apicula)**, et cet Atlas n'existe pas.

A défaut de renseignements géographiques précis, essayons cependant avec les moyens d'enquête que nous avons, et prenant pour base les résultats certains que nous avons obtenus sur l'« abeille » < **apis**, d'aborder la dernière question, qui est en somme la question capitale de toute notre enquête.

L'histoire d'« abeille » dans la langue d'oïl ne nous montre aucun diminutif réel de **apis**, ni de MOUCHE, successeur de **apis**. Nous faudra-t-il en admettre un de **apis** du fait que l'« abeille » remonte dans le Midi à **apicula** ?

Le Midi nous place en face de la question de savoir si « abeille » est susceptible de se diminutiviser, et cette question se complique d'un problème géographique que voici : comment un diminutif d'« abeille », répandu, paraît-il, sur toute la presqu'île ibérique, et couvrant tout le midi de la France, peut-il former une barrière entre la France du nord et l'Italie, une barrière d'origine latine qui fait d'une couche évidemment plus ancienne **(apis)** deux tronçons, fait apparaître le parler du nord de la France, contrairement à toute vraisemblance historique, comme plus ancien que le parler du Midi.

L'aire **apis** du Nord ne peut être aire secondaire de **apicula**, car une « Rückbildung » de **apicula** à **apis** est de toute impossibilité :

on ne dédiminutivise pas ce qui n'est pas susceptible de diminutivité.

Apicula, latin, ne peut être que secondaire de **apis**, latin. Nous trouvons **apicula** dans Plaute déjà ; est-ce à dire que du temps de Plaute déjà **apicula** ait supplanté **apis** [1] ?

Non, puisque, après Plaute, nous trouvons en latin **apis** « abeille » en pleine vie et en pleine omnipotence, et que c'est **apis** qui a été exporté dans la France du nord. **Apicula** de Plaute n'est pas un vrai diminutif signifiant « abeille », il signifie « petite abeille » comme nous dirions « petit garçonnet », ou il est à *es* ce qu'était MOUCHETTE « abeille » du XIIIe s., ou n'est **apicula** que parce que l'« abeille » est un petit animal. De toutes façons **apicula** de Plaute n'est pas l'ancêtre de **apicula** provençal.

On trouve plus tard **apicula**, souvent en compagnie de **formicula**, qui, lui, a laissé des traces mille fois moins prononcées en roman — s'il en existe vraiment (voir le dict. de Meyer-Lübke) — malgré — et ceci est remarquable — qu'il eût été, par sa réalité zoologique, plus autorisé à exister que **apicula**. C'est que sémantiquement **formica** a la même propension à devenir **formicula** que **apis** à devenir **apicula**, mais formellement **formica** n'a pas la même propension à devenir **formicula**, parce qu'il est trisyllabique, tandis que **apis** est dissyllabique et que la contamination, l'extension d'un diminutivisme émane de mots dissyllabiques en état pathologique.

Apicula provençal est plus récent que **apicula** de Plaute et peut-être contemporain d'**apicula** associé à **formicula** ; ils désignent tous deux de « petits animaux » et non des abeilles et des fourmis plus petites que d'autres.

Mais nous pouvons faire de la formation **apicula** une éventualité plus imminente qui détermine l'abandon de **formicula** et autorise, favorise l'adoption de **apicula**.

A une époque latine du latin exporté, un mouvement phonétique

1. **Apicula** de Plaute est un pseudo-diminutif d'essence littéraire, comme ROSSIGNOLET est un pseudo-diminutif de ROSSIGNOL d'essence littéraire, mais ayant pénétré dans le langage populaire (est de la France) grâce à la chanson populaire, française de langue, où le rossignol joue un rôle aussi important que le renard dans la littérature du moyen âge. ROSSIGNOLET n'a pas évincé ROSSIGNOL comme **apicula** dans le Midi aurait évincé un **apis** hypothétique, et *apicula* ne justifie pas une existence populaire comme ROSSIGNOLET la justifie.

favorisait l'éclosion de ces soi-disants diminutifs et, de ce chef, entamant le sentiment de diminutivité, d'ailleurs toujours susceptible d'être senti, mais sous un autre aspect : en s'attachant à un être ou un objet autre, servant de terme de comparaison, « abeille » à « insecte », **ovis** à « bétail », par ex.

Ce mouvement phonétique faisait de **ovis, auris, acus**, etc. des estropiés phonétiques ou des homonymes intolérables auxquels se substituaient thérapeutiquement **ovicula, auricula** (que celui-ci ait d'abord été ou non « lobe de l'oreille »), **acucula**.

C'est cette piste que, par propension formelle et non par besoin pareil à celui qu'ont éprouvé **ovis, auris, acus, — apis** a suivie[1].

La propension formelle, complètement absente pour **formica** ou plutôt infiniment moins imminente, explique le sort différent réservé à la pseudo-diminutivité d'« abeille » et de « fourmi », et surtout explique la dualité d'« abeille » en Italie : **apis** pouvait, mais ne devait pas nécessairement suivre les traces de **ovis, auris, acus**.

Cette propension formelle expliquera aussi aisément la présence en Italie des deux types **avicellus** et **avicella** (non pas **avicula**), montrera aux italianisants la présence de luttes entre homonymes intolérables (**avica, auca**), présence qu'ils persistent à nier, comme les lexicographes français les nient dans le français littéraire.

La seule région italienne qui soit susceptible d'être soumise à un examen pareil à celui que nous avons fait pour la France, la Corse — dont nous avons un Atlas — nous montre **apis**, et seulement **apis** pour « abeille », mais le faux bourdon y porte un nom dérivé de **apicula**. Et ce sera là une précieuse indication sur les voies suivies par la propagation de langages directeurs dans les parlers naturels et autochtones, car une répartition de **apis** et de **apicula** entre **apis** = « abeille » d'une part et **apicula** + suff. = « mâle de l'abeille » d'autre part, est une répartition factice, qui ne peut être que le fait de langages subjugués.

1. Il est impossible d'admettre pour le Midi une collision homonymique de **apis** avec quelque autre mot qui en aurait causé l'intolérabilité. **Napus**, celui auquel on peut plus particulièrement songer, est resté indemne de tout conflit.

A qui douterait de la plausibilité de notre explication nous conseillerons simplement la lecture des articles du dict. de Meyer-Lübke relatifs à **ovis, auris, acus**, etc., qui constituent d'ailleurs toutes nos informations sur les langues romanes autres que celles de la France, et où l'on verra l'importance que prend le roumain dans la question qui nous intéresse.

Ainsi, **apicula** provençal cesse d'être une barrière qui ferait de la France d'oïl et franco-provençale une région latinisée antérieurement au Midi.

Ainsi **apicula** est venu accidentellement se greffer à l'époque latine sur un **apis** auquel la langue d'oïl et le franco-provençal sont restés fidèles, parce que **ovis, auris, acus**, etc., n'ont pas eu d'effet analogique sur **apis**.

Ape et *pecchia* en Italie nous montrent que l'action analogique de **ovis, auris, acus**, etc. s'exerçait ou ne s'exerçait pas.

Le Midi qui n'a que **apicula** se présente à nous sous le jour d'une langue plus unifiée que l'italien.

Les réflexions auxquelles a donné lieu **apicula** dans notre esprit nous ont fait entrevoir combien l'étude de la diminutivité, où entrent en jeu les facteurs psychologiques si délaissés, si négligés par les phonéticiens, est encore rudimentaire. Un côté de la question nous a paru notamment digne d'être soumis à une sérieuse enquête. Il nous sera permis d'y rendre attentif le lecteur dans l'appendice (**Appendice** XIII).

Rien dans l'aire **apicula** en France ne vient trahir la présence ancienne de **apis**, sauf, en apparence, la forme APIER « rucher », laquelle ne pourrait vraisemblablement remonter à **apiarium** latin et serait un dérivé roman de **apis**, vu que, d'une part, dans le Midi comme dans le Nord, « rucher » est dépendant de « ruche », se forme pour ainsi dire instantanément sur « ruche » qui n'est nulle part d'essence latine, en tant que désignant la « ruche », vu que, d'autre part, **apiarium** aurait nécessairement sombré dans les collisions où nous allons voir sombrer APIER, qui n'a aucun rapport avec **apiarium** quant à son origine.

Néanmoins les étymologistes reconnaissent dans APIER le latin **apiarium** et sont en cela en flagrante contradiction avec la science phonétique dont ils prétendent se réclamer exclusivement.

En effet, ils nous disent que le groupe **..pi..** reste en France,

partiellement, intact quant au **p** et ne se transforme pas en *tɛ*, *ɛ*, *ts*, etc., que l'on peut donc avoir de **apiarium** et APIER et ACHER, etc. Or, ils auront beau étendre le réseau phonétique de **p** conservé aussi loin que le leur permettront les mots CRÈCHE, ACHE (**apium**), HACHE (**hapja**), HERSE et tous autres probants qu'ils pourront découvrir, combler les lacunes géographiques que présentent les cartes de ces mots dans le réseau phonétique tendu et en expliquer l'absence et le remplacement comme ils voudront, ils ne parviendront pas à couvrir l'aire APIER « rucher », alors que APIER était cependant, de tous les mots ayant le groupe ..**pi**.., le plus susceptible de disparaître en collision, le plus susceptible d'être remplacé par des concurrents puissants, par les dérivés naturels et presque instantanés de « ruche ». En était-il de même à ce dernier égard de CRÈCHE, HACHE, HERSE ? Comment expliqueraient-ils d'ailleurs la présence de APIER « rucher » dans la langue française d'Olivier de Serres (XVI[e] s.), dans la langue qui devait avoir ACHIER ou ACHER ?

De quel droit d'ailleurs le font-ils remonter à **apiarium** en l'absence de tout texte ancien ? APIER n'est pas dans le lexique de Raynouard, il n'est pas dans le grand lexique complémentaire de Lévy, il ne figure que dans le petit lexique de ce dernier, et sur la foi de qui [1] ? APIER ne figure pas non plus dans les textes français du Nord antérieurement au XVI[e] s. Par contre on y trouve ACHIER.

Apiarium est devenu ACHIER dans l'Ile-de-France et, sans doute, partout dans la langue d'oïl où *py* aboutit à CH. Cet ACHIER dont Godefroy nous donne trois exemples, deux de l'aire AVETTE, un de l'aire *es* [2], et qui ne figure pas dans le dictionnaire de Tobler, en voie de publication, le mot n'ayant pas été rencontré dans des textes littéraires, a totalement disparu aujourd'hui, délaissé qu'il était par **apis**, mais, en outre aussi, entrant en collision soit avec HACHIER « manche de hache ? fabricant de haches ? et ACHIER » pied de céleri, ou .. de céleri (?). Nous avons le droit de supposer ce dernier mot

1. Notre ami Hubschmied, de sa propre initiative, s'est adressé à M. Lévy lui-même, qui lui a obligeamment répondu en des termes qui ne font courir aucun risque à notre interprétation : c'est dans un texte du XV[e] s. que se trouverait APIER (ROMANIA, XXII, 97).

2. Si AVETTE était le latin ***apitta**, il est plus que vraisemblable qu'on n'aurait pas ACHIER dans l'aire AVETTE, où déjà en concomitance avec AVETTE il est une antiquité. Que serait alors ACHIER, étant donné l'instantanéité d'une formation de « ruche, rucher, essaim » d'après « abeille ? »

comme producteur d'homonymie intolérable, comme fantôme d'homonymie, alors même qu'il n'existerait pas en réalité. Pour quelle autre raison ACHE de **apium** aurait-il disparu ?

ACHIER disparu du français de Paris, quel était le mot qui devait lui succéder ? Est-ce RUCHER ? Mais, RUCHER nous est signalé comme un néologisme que l'Académie n'a admis qu'en 1835. Du moment où ACHIER a disparu jusqu'en 1835, disons plutôt jusqu'au XVIe s., l'Académie n'étant pas créatrice du mot et RUCHER apparaissant au XVIe s. pour la première fois, de quel nom appelait-on le « rucher » ? N'avons-nous pas le droit, appuyé par les considérations chronologiques qui précèdent et par l'absence d'un mot qui fasse fonction de « rucher », durant le laps de temps s'écoulant entre ACHIER disparu et RUCHER néologisme d'inférer que c'est APIER [1] ? Au XVIe s., Olivier de Serres nous dit : « Si le païs est aucunement sujet aux vents, l'apier ou ruschier sera hautement fermé de muraille », et plus loin « nous fournirons le ruscher de toutes sortes de plantes » (Littré).

Nous avons vu, à propos de l'emprunt d'ABEILLE, quelle était la détresse lexicale causée à Paris par la perte de **apis** et à quelle source on allait puiser pour recréer un « abeille » : la langue littéraire s'adressait aux patois ; elle a accueilli *ep* du Nord (« EPS en France »), accueilli ou créé APIER « rucher » et le fait qu'elle laisse intervenir les patois dans sa détresse peut nous dispenser de rechercher la raison de la disparition de ce nouveau-venu *ep* dans des collisions — que nous n'entrevoyons pas d'ailleurs — et qui ne peuvent être ici celles que nous avons constatées dans le Nord (*ap* = « abeille » et « hache », *nep* = « abeille » et « nèfle »). En effet, pourquoi adopter plutôt le provincial *ep* que le provincial *abeille* ? A moins que — et cette explication, tout bien pesé, nous sourit — l'on ne préfère admettre que, dans sa forme plurielle, EPS n'était pas viable (cf. *weps* de 191, 184) par la présence d'un groupe non français, que EPS redevenait nécessairement ES (> É au sing.), que le remède devenait inefficace (cf. en provençal et en franco-provençal *drap-dras* > *drap-draps* et *drap-drats* > *drat-drats* > *dra-dras* et *dra-dra*) [2].

1. Un mot savant tiré de **apiarium** serait APIAIRE et non APIER (CONTRAIRE, BRÉVIAIRE et cent autres).

2. Il nous semble que cette explication donne la clef des formes étranges enregistrées par Godefroy sous la forme *é* « abeille » (*abe*, *ape*, etc.), mais ce n'est pas à nous de les interpréter, qui ne connaissons rien des textes où elles figurent.

Mais, objectera-t-on, EP à Paris date du XVe s., le flottement *we : e*, sur lequel repose la confusion de « abeille » avec « guêpe » (*wes* = « abeille » et « guêpe »), qui est à l'origine de *ep* « abeille » né dans le Nord, doit donc remonter au plus tard au début du XVe s., ce qui reporte le flottement dans le Nord à une époque antérieure à celle des grammairiens du XVIe s. Le flottement *we : e* serait-il originaire d'ailleurs que de Paris ou les grammairiens ne nous parleraient-ils pas d'un fait depuis longtemps existant (dans sa grammaire, Meyer-Lübke le signale, sans, il est vrai, y attacher l'importance qu'il peut avoir, dès le XIIIe s.); ce sont là des questions d'origine et de chronologie qui ne sont guère de notre ressort ou dépassent singulièrement le but que nous nous sommes proposé dans ce travail.

Aussi bien pouvons-nous nous en tenir à ce fait indubitable, selon nous, que EP a existé à Paris, qu'il avait comme dérivé APIER « rucher », et que c'est cet APIER, n'ayant aucune attache avec **apiarium** latin, signifiant étymologiquement « guêpier », que, transporté partout en France par la langue littéraire, nous retrouvons dans la carte RUCHER disséminé, comme l'est RUCHER aussi, originaire d'un territoire RUCHE, lequel par sa genèse sémantique (< « écorce ») a forcément été primitivement restreint. Tous deux, APIER et RUCHER, sont d'ailleurs des mots dont les parlers de la Gaule romane n'ont pas un pressant besoin, puisque plus de la moitié des sujets interrogés par Edmont ne savent que répondre à sa question [1] et que les patois qui ont RUCHE = « écorce » ont un vrai salmigondis de formes pour « écorce » et pour « ruche ».

APIER de Paris — et ceci prouve bien les difficultés à vivre qu'aurait trouvées un **apiarium** latin — ne pénètre pas dans le sud-ouest, où l'on n'a que ABEILLER et où APIER « rucher » se serait rencontré avec APIER = .. de hache (fabricant de haches ? cf. *apchier* du petit dict. de Lévy, manche de hache ?) ; de même il ne pénètre pas dans une aire composée de parties de l'Allier, de la Lozère, du Cantal, de la Haute-Loire, pour la même raison ; s'il pénètre dans les Alpes, il y est comme intrus trahi phonétiquement (à 981, par ex.), comme il est trahi phonétiquement ailleurs (665, 656, 709, 814, 875, 874), mais il l'est surtout par la forme hybride APEILLER, qui ne trouve d'explication que dans une pénétration de APIER dans

1. Ce fait peut servir de réplique à ceux qui ont reproché à Edmont de s'adresser trop souvent à des sujets instruits : ils ne savaient pas traduire RUCHER !

ABEILLER, né du fait de l'arrivée de APIER. Par contre, dans le Midi, le fantôme de « .. de céleri », que nous avons cru pouvoir admettre pour expliquer la disparition de ACHER « rucher », si tant est qu'il soit nécessaire d'admettre une collision de ce mot complétant l'œuvre destructive de l'abandon de la tradition de **apis** et la pression exercée par un « rucher » naissant automatiquement de « ruche », ce fantôme n'exerce pas d'action prohibitive sur APIER (cf. les cartes RUCHER et CÉLERI).

Il n'en est pas de même de **apya* « hache » vis-à-vis de **apium** « céleri » qui s'excluent, sauf en quelques points limitrophes (810, 729, 824, 833, 877, 889).

Dans le Nord, APIER « rucher » évite régulièrement le contact avec *ep* « hache », alors que APIETTE « hache » tolère APIER « rucher ».

Dans le nord-est l'histoire de « hache » a été profondément troublée, la forme de HACHE n'y est pas autochtone. Chercher à constituer cette histoire nous entraînerait fort loin, c'est d'elle que nous attendons l'explication de la singularité des formes *àpwĭ* (194) *aplé* (192, 193) « rucher » [1].

Il ne faudrait pas s'imaginer que notre Atlas consigne tous les APIER existant. Sa sporadicité est révélée par le point 77, par ex., et une consultation des lexiques régionaux ne manquerait pas de nous le révéler en beaucoup d'autres régions. C'est ainsi qu'il existe à Lons-le-Saunier, où M. Jud nous le signale d'après BEAUQUIER, *Faune et flore pop. de la Franche-Comté*, en Normandie, d'après Joret (ROLLAND, *Faune pop.*).

APIER = **apiarium** est une de ces étymologies que l'examen phonétique le plus sommaire devait faire rejeter. Si nous en jugeons par celles que nous avons rencontrées accidentellement au cours de ce travail sur l' « abeille », et si nous ne nous trompons pas, les étymologies de ce genre doivent être légion.

Il résulte de notre examen de l'aire méridionale **apicula** > ABEILLE que nous sommes incapable d'en dire si **apicula** y est d'origine italique ou s'il est né sur le sol où nous le trouvons actuellement, c'est-à-dire s'il est né sur un sous-sol **apis**. La question reste

1. Nous croyons que *aplé* (Grandgagnage signale également cette forme) est le résultat d'une collision de APIER avec ABEILLER, identique à celle que nous constatons dans notre carte. APLIER aboutirait à *aplé* comme MILLET a abouti à *milé*. *Apwi* viendrait de APIER comme *serwi* de SERRIER, SERRURIER et serait né dans une confusion de APIER « rucher » avec APIER = « .. de hache ».

réservée à une époque où nous aurons, tout au moins, un Atlas linguistique de l'Italie. Elle vaut la peine d'être étudiée, car elle jettera une vive lumière, par la compacité actuelle de l'aire **apicula** — si **apicula** est roman — par la situation géographique de **apis** par rapport à **apicula** — si **apicula** est italique — sur le gallo-roman le plus ancien et sur toutes les questions qui s'y rattachent.

Persuadé de notre impuissance à exposer clairement au lecteur les résultats de notre enquête, privé de la collaboration de M. Roques, qu'une sainte tâche a détourné momentanément de la science, nous nous sommes adressé à M. Bédier pour le prier de bien vouloir revoir notre travail, croyant trouver une excuse à notre démarche dans l'intérêt qu'à tort ou à raison nous attribuions au sujet traité et qui nous paraissait de nature à l'intéresser lui aussi. Nous ne nous sommes pas trompé, mais ce n'est pas une simple révision qu'avait assumée M. Bédier, c'était un complet remaniement qn'il avait entrepris et que, par notre faute, il ne pouvait mener à bien.

Grâce à lui nous avons compris que notre première rédaction n'était pas digne d'être présentée au lecteur, et la présente rédaction, qu'il a bien voulu lire aussi, est le résultat d'un travail de réflexion et d'un maniement de l'Atlas beaucoup plus considérables que ne l'était celui de la première.

APPENDICES

I. Flottement *we* : *e*.

Nous n'avons pas étudié personnellement la question que nous appelons celle du flottement *we* : *e*. Elle intéresse tout particulièrement la langue littéraire, et a été, paraît-il, l'objet de longues recherches, recherches qui n'ont pas abouti à une solution définitive.

L'étude de cette question doit reposer avant tout sur une exploration des textes et, pour cette raison, n'est pas de notre ressort. Mais le fait qui constitue la question, sa nature de flottement, la marge chronologique dans laquelle s'est mû le flottement sont certains, et ce sont là précisément les points qui intéressent l'histoire des mots désignant l'abeille.

Voici ce que dit « de l'évolution de *oi* en *we* (plus tard *wa*) et en *e* », le Dict. gén. de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas au § 309:

« *é* libre... se diphtongue et donne d'abord la diphtongue ascen-
« dante *éi* ; puis, à partir du XIIIe s., devant les consonnes autres
« qu'une nasale ou une *l* mouillée, *éi* devient *oi*, qui progressive-
« ment passe à *oé*, puis à *oè*. Au XVIe s., ce son subit deux modifi-
« cations : dans un certain nombre de mots, principalement dans
« ceux où *oi* était suivi d'un *e* ou d'une *s* finale, *oè* se réduisit à *è*
« (noté par *ai*, *croie*, craie) ; dans les autres mots, *oé* passa à *oa*, qui
« subsista jusqu'au commencement de ce siècle [XIXe s.], où il est
« devenu *wa* tout en conservant l'orthographe traditionnelle *oi* ».

Voici, d'autre part, ce que dit de la même question la grammaire de Meyer-Lübke, I, p. 97 :

« Dans des conditions encore mal définies, *uę* passe à *ę*. Dans l'Élé-
« gie de l'an 1288, écrite en caractères hébraïques, on trouve *et*
« comme troisième pers. du sing. de l'imparfait. D'après Peletier
« (1549) la réduction aurait lieu après *i* : « Nous prononçons *priet*,
« *criet*, *étudiet* et toutes tierces personnes de l'imparfait indicatif
« venant des infinitifs en *ier*, et toutefois nous écrivons *prioit*, *étu-*
« *dioit* : ne nous est permis d'en user autrement. » Mais cette règle
« est loin d'être suffisante ; cf. fr. mod. *monnaie*, *taie*, *raie*, *claie*,
« *saie*, *-aie* à côté de *soie*, *voie*, *lamproie*. Il semble ici que la mode

« arbitraire de la cour ait prévalu. H. Estienne en 1578, place les « formes en *e* dans la bouche de son Philausone et dit en propres « termes qu'elles sont en usage à la cour.

« Déjà au commencement du XVIe s., *ę* au lieu de *oę* avait pris « de l'extension. Guillaume des Autels (1548) et Pasquier (1572) « s'élevèrent contre cette prononciation ; ils n'admettaient que « *reine*, les imparfaits et les conditionnels en *et*. Palliot (1608) se « plaint qu'on dise *rei*. Maupas (1625) mentionne *droit*, *froid*, « *estroit*, *croître*, *croire*, *sois*, *soit* prononcés avec *ę*, mais *loi*, *foi*, *roi*, « *trois*, *mois*, *croix*, *boire* prononcés uniquement avec *oę*. Patru « (1674), De la Touche (1696), Buffier (1709) recommandent *ę* « pour l'usage familier et *oę* pour le discours relevé. Il y avait « encore hésitation jusqu'à ces derniers temps pour des mots isolés « tels que *roide* ; dans *connaître*, *ę* s'est introduit à la place d'un « ancien *ǫ* + *i*.

« Toute la discussion pour ou contre le développement de *oę-ę* « exige encore des recherches minutieuses. »

Nous concluons de ces deux exposés que la langue littéraire a offert au XVIe s. au plus tard, et les parlers populaires bien avant sans aucun doute, si le français ne l'a pas offert antérieurement au XVIe s., le tableau d'un flottement entre *we* et *e*. Ce flottement variait pour un seul et même mot, affectait tel ou tel mot, tel ou tel groupe de sons sans que l'on puisse déterminer pourquoi de préférence à tel autre, variait enfin chronologiquement en un même lieu et, à plus forte raison, dans une étendue géographique plus vaste que n'est le siège de la langue littéraire.

Or, ce flottement se retrouve à un degré tout aussi accusé, sinon plus et beaucoup plus accusé, dans toute la France du nord et du nord-est. Si la langue littéraire en présente encore actuellement des traces non équivoques, à plus forte raison les patois du nord et du nord-est.

Ils en ont, quelle que soit l'origine phonétique de *oi*, de nombreuses que n'a pas le français, que le français a eues et n'a plus, ou qu'il n'a jamais eues. Tels sont notamment OISEAU > ESEAU, OISON > ESON [1], lesquels — preuve d'une commune origine —

1. Nous appelons l'attention du lecteur sur la singularité que présente en français la forme OISON « petit de l'oie ». D'un commun accord on attribue la présence de l'*s* dans ce dérivé de OIE à l'influence du mot OISEAU (Dict. gén., Dict. Meyer-Lübke). Cette contamination, particulière à l' « oie » ne demande-t-elle

coïncident en une aire suffisamment commune, pour que cette coïncidence ne puisse pas être due au hasard d'une expansion de deux caractères étrangers l'un à l'autre. Un mot même, qui n'a jamais appartenu à la langue littéraire, est entraîné dans le flottement *oi* > *we* ou *e* et coïncide géographiquement avec les deux précédents. C'est OIRE MERLE (< **aurea merula**) « merle » qui y est représenté par *ermel*, dont nous avons donné une sotte explication dans nos *Etudes de géogr. ling.* (page 7).

Si les textes de la langue littéraire nous présentent le flottement *we* : *e* sous l'aspect d'une loi phonétique qui aurait imparfaitement agi dans le sens de *we* > *e*, ils nous présentent aussi en retour des cas de changement inverse sous l'aspect de fausse régression [1] à une

pas à être sinon légitimée, du moins excusée par quelque bonne raison particulière au mot OIE? On verra par la suite que l'existence de OISEAU a été, en français comme en picard, mise en question par sa collision avec *es* « abeille », et un état d'ébranlement nous paraît rendre tout particulièrement un mot apte à transmettre impunément à un autre mot quelqu'un de ses caractères ébranlé, sans grave préjudice pour le mot contaminé : celui-ci, du fait de la disparition ou de l'état précaire du contaminant, échappe à l'examen critique, quoique plus ou moins conscient seulement, qui en montrerait l'ineptie, si la contamination se produisait du vivant d'un OISEAU en pleine vitalité formelle et sémantique. En certains lieux et temps *wè(e)* « oie » s'est trouvé en face de *wèzé* > *èzé* « oiseau » (en wallon en face aussi de *es* > *wes* « abeille » et « guêpe »). Est-il un autre nom de volatile qui ait été aussi exposé à subir une contamination de OISEAU ? Du fait de sa ressemblance phonique avec « oiseau », « abeille », « guêpe » et du fait que OISEAU était sémantiquement débilité, OIE n'était-il pas en quelque sorte prédestiné à être contaminé par OISEAU ? L'existence de OISEAU, telle que nous nous la représentons de par les données que nous fournit celle d' « abeille », nous autorise d'ailleurs aussi à concevoir la naissance de OISON à l'époque d'une réapparition d'un OISEAU après une éclipse partielle. Quoi qu'il en soit, notre conception de la naissance de OISON atténuerait la faute commise par Lafontaine dans l'une de ses fables, où il désigne par OISON un « canard » : OISON n'était pas dans son esprit une « jeune oie », mais un volatile mâtiné d'OISEAU.

1. Quoiqu'il puisse ici ne pas s'agir d'une fausse régression, qu'il nous soit permis de dire toute l'importance que nous lui attribuons dans nos recherches. C'est la fausse régression qui bien souvent nous fournit l'unique témoignage que nous ayons d'une loi phonétique éteinte.

Tel ***uvra*** « vent » (= **aura**) est parfois l'unique témoignage d'une évolution de *vr* à *r* qui s'étendait sur tout le domaine franco-provençal, et qui ne se manifeste plus de nos jours que par un mot dont le modèle était périmé dans la langue servant de modèle et devant permettre de bannir toute équivoque dangereuse.

Après expérience du désarroi causé par l'évolution *vr* > *r*, le produit *r* retourne à *vr* (*vr* > *r* > *vr*) que les patois en détresse lexicale tiennent du français — il y

loi imparfaitement agissante, tels ARMAIRE > ARMOIRE et, pour la voyelle nasale, ESSAIM > ESSOIN dans la langue d'Olivier de Serres (Littré) et redevenu ESSAIM.

A plus forte raison les parlers du nord et du nord-est, qui, avons-nous dit, présentent, comparés à la langue française actuelle, une accentuation de la loi, peuvent-ils et doivent-ils logiquement nous en présenter aussi, et accentuée, une régression. Et toute régression qui pourrait s'être produite dans le nord et le nord-est grâce à un état lexical particulier, mais par contre n'aurait pu se produire dans le français littéraire par le fait que cet état lexical particulier n'y existe pas, trouvera-t-elle un obstacle à être jugée vraisemblable ? Tel est précisément le cas de *es* « abeille ». *Es* « abeille » a existé aussi bien à Paris qu'en picard et en wallon, que dans toute l'aire qui s'étend de Guernesey aux Alpes fribourgeoises, de Boulogne à l'embouchure de la Gironde, mais seul en wallon il allait se trouver face à face avec un mot qui allait lui apparaître comme le champion attendu pour être tous deux la représentation du flottement *we : e*. Seul en wallon ***wespa** aboutissait à *wesp*,

avait cinq ou six mots divers qui aboutissaient au même produit phonétique, **aura, hora, opera, lucubrum**, etc. Le retour de *r* à *vr* s'est opéré faussement jusque dans les formes des temps du verbe (**erat** > *ir* > *ivr*, et contamine des imparfaits tel que *kmăsiv* > *kmăsivr* « commençait » au point 52).

Il en résulte que la « chèvre » (type *tsivra*) n'est pas, à vrai dire, un mot populaire dans une région où l'on a et a eu de tout temps beaucoup de chèvres, alors qu'on a prétendu que *laivro* « livre » était en franco-provençal, par le traitement soi-disant régulier de l'*i* latin qu'y a subi ce mot, la seule forme populaire qui, en France, remontât à **librum** latin !

On voit, par cet exemple, comment une loi phonétique qui, par un heureux hasard, se révèle comme trompeuse, pourrait tout aussi bien ne pas se révéler comme telle, et combien dès lors il faut peu de chose pour faire naître une loi qui, prenant naissance en un ou deux mots, se répercute sur toute la masse linguistique phonétiquement congénère.

Ne serait-ce pas là l'origine même de bien des lois phonétiques qui commenceraient par un mot, et finiraient par s'appliquer à tous ceux qui ont le caractère modifiable de la modification apportée à ce mot ?

Mais alors où trouvera-t-on la solution des énigmes que nous pose la genèse des lois phonétiques, ce qui constitue au fond la somme de la linguistique ? Sera-ce dans l'étude des langues stagnantes, ou M. Fœrster, un des savants éditeurs de nos vieux textes — qu'ils ont d'ailleurs fort mal accommodés, paraît-il — avait-il peut-être tort, il y a 40 ans, de traiter d'accessoire, d'indigne d'arrêter trop longtemps l'attention, l'étude de parlers vulgaires (« vous n'allez pourtant pas passer votre vie à vous occuper de patois ! ») ?

puis à *wes*, et *wes* était à *es* ce que François est à FRANÇAIS, et l' « abeille » était une « guêpe » et la « guêpe » était une « abeille ».

Devant le flottement *we* : *e*, *es* et *wes* sont un seul et même mot qui désigne l'abeille aussi bien que la guêpe, de deux mots monosyllabiques qu'ils étaient de signification diverse, mais parente néanmoins.

Il n'y avait pas dans la langue deux autres mots auxquels le flottement *we* : *e* pût être plus préjudiciable sémantiquement, il n'y avait pas dans la langue deux autres mots qui fussent plus adaptés par leur lexicalité à en être dupés.

Ce *wes* « guêpe-abeille » infectant le pays picard voisin, le picardo-wallon, y produisit un *wep* bissémantique, un *wep* soumis non plus à la régression de la loi *we* > *e*, mais à cette loi elle-même, dont la nature vagabonde ressort des dires des grammairiens.

Il en résulta un *ep* « abeille » que, dans son pays d'origine, nous voyons en proie à deux compétiteurs au moins (« hache » et « nèfle »), et que le français de Paris dans sa détresse lexicale (identique à celle du nord et du nord-est) a recueilli pour l'exporter, en compagnie d'un APIER « rucher » (litt. un « guêpier »), dans toute la France où le besoin d'un terme « abeille » se faisait sentir d'une façon urgente.

Si notre travail sur les mots désignant l'abeille nous montre constamment les parlers populaires s'insurger contre les équivoques intolérables produites par les contingences phonétiques, à plus forte raison la langue littéraire, avide de clarté, devait-elle s'offusquer de ces équivoques, se montrer à leur égard plus rebelle, plus susceptible encore que les patois.

Nous la verrons puiser au latin classique pour remédier aux équivoques, y puiser à pleines mains, à pouvoir en dire qu'une bonne partie de la langue française a été faite pour réparer l'autre partie (mots dits savants).

Au jour de l'histoire même des mots qui désignent l'abeille, nous la verrons dans le même but avoir recours aux patois, à deux reprises au moins.

Faut-il s'étonner si, toujours dans le même but, elle a de son propre fonds tiré parti de flottements qui se sont produits en son sein même ?

Comme l'alternance de l'*r* avec *z* (CHAIRE : CHAISE), celle de *er*

avec *ar* que nous avons étudiée dans son rôle délétère (VIANDE remplaçant CHAIR), l'alternance *we: e* était un flottement, et de celui-ci la langue pouvait tirer un parti profitable à son besoin de clarté.

C'est ce qu'elle a fait, et que nous cherchons à démontrer dans le chapitre suivant (**Appendice** II).

II. FOIN, AVOINE, MOINS en français.

Le français, par la bifurcation FRANÇAIS et FRANÇOIS < FRANÇOIS, comme aussi par celle de CHAIRE et CHAISE, nous montre clairement qu'il tire parti de fluctuations qui se produisent dans la langue.

Parallèlement à celui de *we*: *e*, il existait à Paris même et il a existé dans le nord le flottement de *ẽ* avec *wẽ* (ESSAIM : ESSOIN), et de ce dernier la langue littéraire a tiré parti pour éliminer des équivoques malencontreuses.

Il importera, ce que nous ne pourrions faire nous-même, de rechercher où a été le point de départ des deux, et dans quel rapport ils se trouvent dans la langue littéraire avec leur existence dans le reste de la France.

ABEILLE, FOIN, AVOINE, MOINS font bande à part dans le tableau des termes que la langue de Paris est censée avoir empruntés aux dialectes (Dict. gén.). Ce sont, en effet, des formes qui en remplacent d'autres autochtones ou régulières, sans que l'on puisse leur attribuer le moindre aspect sémantique autre que celui des mots auxquels elles se sont substituées.

Or, on n'emprunte que ce que l'on n'a pas ou que ce qui paraît meilleur que ce que l'on a. Est-ce le cas de ABEILLE, FOIN, AVOINE, MOINS ? Nous aurons à parler longuement de ABEILLE. Ne nous occupons ici que des trois autres.

La plupart des romanistes, croyons-nous, se sont refusés à voir dans MOINS un terme dialectal — condescendance partielle pour le bon sens. Ce n'est pas le cas du Dict. gén. (Traité de la formation de la l. fr.) qui nous dit « AVOINE, FOIN et MOINS sont des formes dialectales qui ont remplacé les formes anciennes et régulières AVEINE, FEIN et MEINS de **avena, fenum, minus** », alors qu'au mot AVOINE du même dictionnaire nous lisons: « la forme AVEINE

encore admise par l'Académie est hors d'usage, si ce n'est comme terme dialectal. »

Un autre romaniste, dans le même embarras, explique aussi différemment ces mots ; M. Meyer-Lübke dans sa grammaire (§ 89) dit :

« La diphtongue *oi* n'apparaît que dans FOIN, AVOINE, mots ori-
« ginaires de la Bourgogne qui envoyait ces deux produits à Paris,
« et dans MOINS, MOINDRE. Quelque facile qu'il semble d'expliquer
« ces quatre exemples d'après le § 92, on en est cependant empê-
« ché par MÈNE, PEINE, VEINE, qu'il n'est pas possible de regarder
« comme mots savants. Du reste, Marot, I, 153, fait encore rimer
« *estendre* et *mendre*, ce qui est blâmé par Vaugelas : « une infinité
« de gens disent *mains* pour *moins*, et, par conséquent, *néantmains*
« pour *neantmoins*... ce qui est insupportable ». L'hésitation pour
« ce mot entre *ųẽ* et *ẹ̃* peut être en corrélation avec celle qui existe
« entre *ųẹ* et *ẹ* (§ 72). »

Les deux auteurs cités désolidarisent ces mots au gré des explications qui peuvent se présenter à l'esprit comme vraisemblables ou possibles pour l'un ou l'autre de ces mots. En les désolidarisant, ils prouvent l'inanité de leurs explications, car ces mots présentent un cumul de points communs qui exclut formellement toute interprétation ne les englobant pas : ils ont *wẽ* au lieu de *ẽ* qu'ils devraient avoir, ce *wẽ* est précédé d'une consonne labiale, ils ont disparu, et sont apparus à peu près à la même époque, et cette époque coïncide avec un flottement de longue durée entre *we* et *e*.

Une explication pour l'un ou l'autre, les uns ou les autres, et non pour tous à la fois n'était pas digne d'être présentée à un lecteur ; il fallait s'abstenir de l'émettre autrement que pour la réfuter. Il fallait surtout ne pas tirer de leur état phonétique une conclusion d'ordre économique ni même, vice-versa, d'une constatation d'ordre économique — est-ce le cas ? — une conclusion d'ordre linguistique. Mais n'a-t-on pas prétendu que l' « abeille » pouvait porter son nom d'ABEILLE à Paris grâce à la supériorité du miel de Narbonne sur celui du Gâtinais ? Si de pareilles explications étaient fondées, c'est dans le parler d'Isigny qu'il faudrait aller chercher l'étymologie de BARATTE.

A nos yeux, l' « emprunt dialectal » était aussi incompréhensible dans FOIN et AVOINE que dans MOINS. Quelle raison pouvait avoir la langue de Paris d'abandonner sa tradition phonétique, sa tradition

légale (pour FOIN et pour AVOINE, parce que Paris tirait son « foin » et son « avoine » de la Bourgogne !), elle, qui, à l'époque où se seraient produits ces emprunts, était consciente de sa supériorité et de l'infériorité des patois congénères ? Troquer l'habit pour la blouse quand on va se présenter à la cour ?

Comment le nombre des coïncidences fortuites qu'il faut admettre pour étayer cette explication ne l'a-t-elle pas fait rejeter tout de suite ? Malgré qu'il y ait pu avoir différence de dates dans le triomphe définitif de chacun de ces mots, on peut dire en somme que leur emprunt est synchronique, puisque le flottement *we* : *e* a duré longtemps, ainsi qu'il appert des témoignages des grammairiens. On aurait éprouvé le besoin de troquer *mẽ* contre *mwẽ* à la même époque qu'on éprouvait le besoin de troquer *aven* contre *avwen* (mais non pas PAILLE contre *etrè* ou *fœr*), à la même époque qu'on éprouvait le besoin de troquer *fè* contre *fwẽ*, et ces mots échangeaient leur *ẽ* contre *wẽ* à l'époque où il y avait confusion entre *we* et *e* !

Ces mots ont un caractère phonétique commun : le son vocalique qui constitue l'échange est précédé d'une labiale. Mais, comme il y a cent autres mots qui sont dans le même cas et qui n'ont point dévié, ni à Paris, ni dans la région nord de Paris, laquelle participe moins exceptionnellement que la métropole à la confusion de *e* avec *we* après labiale (*fwer* « faire », *mwezõ* « maison »), ce n'est pas la présence d'une consonne labiale qui tient sous le même joug ces mots. Cela est si vrai que le département de la Somme, qui a généralement *fwer* « faire », *mwezõ* « maison », a généralement *fè* et *avẽn*.

Ce doit donc être une autre raison.

Cette raison, commune aux trois mots, réside dans l'homonymie qu'ils présentaient tous trois avec d'autres mots, dans l'opportunité qu'il y avait à les remplacer, à les délivrer de l'homonymie. L'oscillation entre *we* et *e*, qui existait aussi entre *wẽ* et *ẽ* (cf. ESSOIN « essaim », ESSOINER « essaimer » dans la langue d'Ol. de Serres-Littré) vient heureusement mettre fin à une gêne produite par une identité, ou par une trop grande ressemblance avec des mots sémantiquement lointains l'un de l'autre et créant de malencontreuses équivoques.

L'échelonnement chronologique du triomphe de la forme nouvelle, non conforme à la phonétique régionale (*aven* coexistant encore avec AVOINE lorsque FOIN était déjà le seul représentant de

fenum) est précisément la preuve la plus tangible que ces mots n'ont pas été assujettis à une évolution phonétique, telle que celle qui aurait pu faire de *ẽ* après consonne labiale *wẽ*, car pareille évolution les aurait tous trouvés simultanément prêts à subir cette loi, mais qu'au contraire ils se sont trouvés tous, de par l'intensité diverse du danger de collision intolérable qui les menaçait, différemment sujets à l'échange grâce à une coexistence de *ẽ* avec *wẽ*, qui a duré longtemps selon les dires des grammairiens eux-mêmes, et qui était celle de deux parlers en un seul milieu géographique.

Cette existence de deux parlers en un seul milieu géographique (Ile-de-France) est corroborée par l'histoire du mot « abeille » : ABEILLE n'appartient sans doute pas au même milieu social que MOUCHE A MIEL, pas plus que *ep*, *éep* comparés à MOUCHE-EP > MOUCHETTE, etc.

Les âges divers du triomphe de MOINS, FOIN, AVOINE auraient dû depuis longtemps faire adopter une autre explication que celle par un emprunt dialectal ou par une évolution phonétique agissant comme tout autre. Ces trois mots sont des « rescapés » d'un retour à une loi (*ẽ* > *wẽ* > *ẽ*), et cette loi les a épargnés, pour le plus grand profit de la langue, à cause de leur nature utilitaire, parce qu'ils ne devaient pas se confondre avec d'autres et engendrer ainsi de regrettables collisions.

N'est-il pas remarquable qu'un recours au latin classique pour l'échange de ces mots équivoques était inefficace ? Pouvait-on y recourir à l'époque où OUVRER et OUVRIR se confondaient et donnaient une raison d'être à OPÉRER ?

Comme substitut, AVOINE faisait aussi bien l'affaire que l'eût faite le méridional CIVADE, et n'avait-il pas l'avantage de sa conformité avec FOIN ?

Pour nier l'importance de l'homonymie dans la formation de la langue ou vouloir la réduire au lieu de la généraliser, il faut n'avoir jamais songé que dans certains parlers *sẽ sẽ* FRANCS étaient aussi bien 500 francs que 105 francs, ne jamais avoir songé à toutes les revivifications de consonnes perdues depuis des siècles et qui se produisent plus particulièrement dans des mots où toute équivoque doit plus que partout ailleurs être écartée de l'esprit, tels les nombres (— nous écrivons cela le hui*t* mar*s* mil neu*f* cent dix-sep*t* après le Chri*st* ou Jésus-Christ —). Il faut être resté sourd aux enseignements que nous fournit, à foison, sans doute, la langue littéraire,

tels que la collision de RAISONNER avec RÉSONNER et qui a engendré les absurdes figures, désormais sanctionnées, de CERVEAU FÊLÉ, RAISONNER COMME UNE PANTOUFLE (Littré).

Félicitons-nous donc que le langage littéraire de la France ne nous ait pas transmis des phrases pareilles à celle-ci :

le cheval mange *s'aven* et aussi du *fẽ fẽ*, *mé mẽ* [1]

et qu'il l'ait changée en :

le cheval mange son avoine et aussi du foin fin, mais moins.

Si *fẽ* > *fwẽ*, par exemple, apparaît comme une fausse régression de *wẽ* > *ẽ* mise à profit pour détruire une homonymie ou une impropriété, si l'on objecte que l'évolution *ẽ* > *wẽ* ne peut être rendue plausible que par l'existence d'exemples plus nombreux présentant *wẽ* > *ẽ* (tel que serait BOURGOIN > BOURGAIN, tel qu'a été ESSOIN > ESSAIM), nous répliquerons — si toutefois la multiplication d'exemples réclamés par l'objection n'existe pas — que les mots en *wẽ* sont beaucoup plus rares que ceux en *ẽ* et que d'ailleurs, parmi ceux que l'on pourrait réclamer, il peut n'en être aucun qui eût une raison, comme FOIN, AVOINE, MOINS, de renier sa tradition phonétique.

Le flottement *we* : *e* n'a pas été un caprice de la langue, mais, comme celui de *er* : *ar* (CHAR > CHER et fausses régressions), le résultat d'une lutte entre deux parlers, de laquelle lutte la langue en triomphant a su sémantiquement tirer souvent parti au bénéfice de son intelligibilité et de sa clarté, conditions premières de toute langue qui doit vivre et ne pas être inférieure aux exigences de la pensée qu'elle représente [2].

III. ANOMALIES DANS LA CARTE guêpe.

Les anomalies, nous pourrions dire parfois les monstruosités que présente la carte « guêpe » de l'Atlas dans nos aires, ne sont pas la

1. **Avena**, depuis longtemps, avait disparu de la langue du Midi, et vraisemblablement pour la même raison que celle qui dicte au français l'adoption de AVOINE. La Corse est en plein désarroi : *vena* = **vena** et **avena**. Villon dit encore *ne mains ne mais* « ni moins ni plus ». Cf. encore *mé* = PLUS ?, = MAIS ?

2. Que de jolies données de biologie linguistique à découvrir pour un connaisseur de nos vieux textes dans les luttes entre DOUTER « douter », « craindre » et REDOUTER, lutte dont la syntaxe même semble répercuter l'écho (emploi de NE), entre GARDER et REGARDER, aboutissant à la convention REGARDER « regarder »,

preuve la moins démonstrative du passage de **apis** : ***wespa** (> *wes*), entré en collision avec **apis** (> *es* > *wes*), a été phonétiquement démantibulé et, comme il ne se présentait aucun substitut pour le remplacer, il a pu continuer à vivre concurremment avec son partenaire « abeille », mais a eu à subir l'application de toutes espèces d'emplâtres sous prétexte de désinfection, de préservation contre un mal endémique.

Apis présente l'image d'un aérolithe qui, en traversant l'espace de l'est à l'ouest, a télescopé ***wespa** sans cependant l'anéantir complètement. Il l'a réduit, en quelque sorte, en morceaux qui nous apparaissent maintenant, concrétés par des substances hétérogènes, sous forme de conglomérats, dont les emplacements déterminent plus ou moins exactement l'étendue du lieu de la collision ou plutôt de sa répercussion [1].

Il semble que la forme *nep* « guêpe » de 282 ne soit pas autre chose que *ep* auquel serait venu se souder l'*n* de l'art. indéf., que *nep* « guêpe » soit, prosthèse mise à part, l'équivalent formel exact de *ep* « abeille » devenu *ǒp* à 294, le point voisin, de cet *ep* qui est, disions-nous, l'unique ancêtre actuellement existant de *ep* français du XV[e] s., dont l'expansion concomitante avec celle de APIER « rucher » nous est révélée dans tout le territoire de la langue d'oïl, que *nep*, sémantique mise à part, soit un second témoignage de l'ancêtre de *ep* français du XV[e] s. Ce *nep* serait, semble-t-il, une belle confirmation de l'évolution sémantique de « guêpe » à « abeille », consécutive de l'évolution phonétique de *es* à *wes*, c'est-à-dire de la

comme REDOUTER « craindre », convention logique, car ces deux sémantiques s'imposent avec bien plus d'autorité que leur sémantique étymologique, entre CONTER et COMPTER, engendrant ACONTER, RACONTER !

1. En recourant à ce style imagé nous encourrons à nouveau des reproches qui ne manqueront pas de nous venir d'au-delà du Rhin : l'auteur de la formule **cum** (**initiare**) + **inchoare** et qui depuis a émis l'idée qu'un emprunt littéraire ne peut s'expliquer que lorsqu'on n'en saurait se « *wegdenken* » l'objet ou l'idée comme populaire (— il ne se doute pas qu'un mot tel que SABLE n'est pas populaire dans une vaste région de la Gaule romane, que TABLE, que CHÈVRE ne le sont guère davantage et que **patrem** et **matrem** ne le sont pas plus partout —) a reproché aux auteurs des *Mél. de géogr. ling.* l'abus de termes figurés. Il devait peut-être s'en prendre à sa conception linguistique très prosaïque, très terre-à-terre, très peu conforme à la réalité, quoique très réaliste, qui n'est pas susceptible d'un langage figuré et partant incompréhensible pour ceux qui ont de la langue une conception semblable à la sienne.

collision des insectes accompagnant la collision phonétique des noms qui les désignaient et distinguaient primitivement : ***wespa** latin se serait conservé sémantiquement intact à 282 sous le masque de *nep*, ***wespa** aurait évolué sémantiquement à « abeille » sous la forme phonétique régulière *ǒp* (< *ap* < *wap* comme *nep* < *ep* < *wep*).

Tel était notre sentiment jusqu'au moment où nous avons eu à nous expliquer une forme étrangère à l'Atlas que nous avons trouvée dans ROLLAND, *Faune pop. de la France*, et alors seulement ce sentiment s'est trouvé ébranlé, non seulement ébranlé, mais écarté momentanément de notre esprit.

Tenant notre première conception pour rigoureusement certaine, il est donc nécessaire que nous développions en détail tous les faits et raisonnements qui militent en faveur de cette conception momentanément abandonnée, que nous avons reprise plus solidement étayée, et qui détruisent ceux qui semblaient la contredire.

La forme étrangère à l'Atlas et qui doit rendre compte de *nep* « guêpe » est *teneppe* « guêpe ». Rolland a trouvé cette forme, d'aspect mystérieux, dans le glossaire picard de Corblet, qui la dit originaire de la région de Béthune [1], donc de la région où Edmont nous signale *nep* et d'autres formes parentes par leur étrangeté que nous signalons ci-dessous et où, à la suite d'une confusion d' « abeile » et de « guêpe », ce dernier a perdu pied et, ne se trouvant pas de substitut, se démène sans trouver d'assise stable.

Teneppe pourrait être TAON-GUÊPE, soit en picard *tã-wep* > *tãnwep* *tẽnwep*, puis, par le flottement *we* : *e* > *tẽnep*, d'où *tẽ*, senti comme étant « taon » ou « mouche piquante » tombé comme superflu ainsi que MOUCHE dans MOUCHE-GUÊPE, ainsi que *es* dans *es*-GUÊPE, dans *es*-TAON [2], > *nep* de 282, ou bien, non senti comme étant « taon » et dénasalisé régulièrement > *tènep*.

La conservation de *tènep*, à côté d'une évolution à *nep*, est parallèle à la conservation de *es*-TAON et de *e(s)*-GUÊPE à côté d'une évotion à TAON et GUÊPE qui s'est certainement produite.

Dans la restauration que nous venons de faire des étapes qui

1. Non pas de Béthune même, ainsi qu'il appert d'une note de l'auteur relative à la valeur de ses indications géographiques.

2. Cette chute de MOUCHE et de ES est un fait mathématiquement établi dans notre chapitre sur MOUCHETTE « abeille » et dont on va déjà trouver la vraisemblance dans le présent chapitre.

s'échelonnent de TAON-*wep* à *ténep* et à *nep* il n'y a que des étapes justifiées par la phonétique régionale. Toutes le sont sauf une, mais c'est la plus importante, la plus décisive pour le sort du mot, celle qui doit expliquer l'*n* dans *nep* et dans *ténep*. Cet *n* serait le résultat d'un faux hiatus dans *tã-wep*? Première invraisemblance confinant à une impossibilité. Bien plus : il y a invraisemblance tout aussi grande dans la composition même du point de départ, de TAON-*wep*.

Que, à la suite d'une création devenue nécessaire, qu'à la création de MOUCHE-EP « abeille », où MOUCHE a la valeur de « mouche piquante » se soient produits en raison d'un même droit à la composition avec MOUCHE : MOUCHE-GUÊPE, MOUCHE-TAON (?) et — *es* « abeille » parvenu par sa coexistence avec ce MOUCHE à la même valeur sémantique — : E(S)-GUÊPE, ES-TAON, *e*(*s*)-*ep* (ce dernier à Paris même), cela est naturel. Dans tous ces mots le second composant spécifie le premier. Est-ce le cas dans TAON-GUÊPE ? Les deux composants y sont des spécifiés ! TAON-GUÊPE est une absurdité.

Donc, TAON-GUÊPE n'a pas existé, *teneppe* de Corblet ne peut remonter à TAON-GUÊPE qui n'a jamais existé en raison de son absurdité.

Aussi bien notre *nep* de 282, le *teneppe* de Corblet, notre *merp* de 295, tous trois en groupe et leur voisin *ǒp* « abeille » de 294, peuvent-ils, dans leur agglomération géographique, donner lieu chacun à des explications indépendantes ? De pareilles explications nous paraîtraient au plus haut point suspectes, et si nous en trouvons une qui satisfasse aux quatre formes à la fois, nous la tiendrons pour vraie, et la géographie linguistique apparaîtra ici encore dans toute son efficacité critique.

Dans quel rapport se trouve *ǒp* « abeille » avec *nep* « guêpe » ? Dans quel rapport se trouve *merp* avec *nep* ? Dans quel rapport se trouve *teneppe* avec *nep* ?

Op est « abeille », formellement il était « guêpe », il est devenu « abeille » parce que la forme à laquelle il remonte, *wes*, était = « abeille » et « guêpe » au choix.

Ep est le produit phonétique du modèle wallon *wes* = « guêpe » et « abeille », dont *ǒp* de 294 n'est qu'une contrefaçon (*wes* > *wep* > *ep* : *was* > *wap* > *ap* > *op*). C'est l'*ep* emprunté par le français du XVe s. et colporté par lui, en compagnie d'APIER « rucher »

dans toute la France. Cet *ep* n'a plus, en picard, son pays d'origine, d'existence autre que dans *ǒp* de 294, où il est sémantiquement intact, mais formellement contrefait, dans *nep* de 282, où il transparaît phonétiquement plus intact, sémantiquement conforme à la région et non conforme au français, et, si l'on veut, dans les succédanés de *nep*.

Cet *ep*, sous forme de *ap* > *ǒp*, nous l'avons vu disparaître du picard pour une partie difficilement appréciable mais cependant certaine, sous le coup d'une confusion avec *ap* « hache ».

Nep est l'*ep* précédent muni d'une prosthèse qui lui vient de son association fréquente avec l'art. indéf., et cette prosthèse allait lui coûter cher, si toutefois il ne l'a pas recherchée ou acceptée de bon cœur : *ep* devient *nep*, la « guêpe » devient une « nèfle ». Résultat abracadabrant né de la manie de ne voir partout que collision et télescopage ! Soit ! Mais alors que l'on nous dise :

1) pourquoi ce *nep* « guêpe » et ses succédanés ne se trouvent qu'en une aire où **mespila** est devenu *nep* et qui est coincée entre deux aires où l'*m* de **mespila** est intacte. Simple coïncidence ?

2) pourquoi ce *nep* « guêpe » engendre-t-il un succédané *merp* (295), l'échange de *n* contre *m* étant précisément un caractère particulier à la région, puisque, nous l'avons dit, l'aire *nep* « nèfle » est encadrée par les aires *mel* et *mesple*. Simple coïncidence ?

3) pourquoi la carte NÈFLE, NÉFLIER, quoique incomplète, nous montre-t-elle un bouleversement complet dans les conditions phonétiques et leurs rapports réciproques de NÈFLE et de NÉFLIER : NÈPE contredisant MESPLIER à 199, NESPLIER contredisant NESSE, tous deux contraires à la phonétique à 293. Simple coïncidence[1] ?

4) pourquoi enfin, dans cette aire bouleversée par la confusion d'un *nep* qui est une « guêpe » et une « nèfle », *teneppe* vient-il l'agrandir en nous apparaissant comme un produit régulièrement phonétique de *tă-nep*. Simple coïncidence ?

Non pas ! *Teneppe* est un TAON-NÈFLE. TAON-GUÊPE est une absurdité linguistique, TAON-NÈFLE est une vérité linguistique. La mentalité que révèle cet extraordinaire TAON-NÈFLE apparaît sous le jour d'une logique implacable, malgré que le procédé linguistique qui le fait naître soit enfantin : nous disons *nep* pour désigner la

1. Nous savons bien que ces contradictions ne se trouveraient guère dans un glossaire fait par un linguiste habile à « provoquer le patois ».

« guêpe », nous disons *nep* pour désigner la « nèfle », il importe de détruire cette équivoque, précisons *nep* « guêpe » : ce ne pourra pas être par *ep*, *wep* qui sont des mots désignant indifféremment la « guêpe » et l'« abeille », mots qui ne feraient qu'augmenter la confusion, ce sera TAON, le nom de « mouche piquante » qui, des trois entrant en composition avec MOUCHE ou son compétiteur ES, était franc d'équivoque. TAON-NÈFLE est le pendant de POMME-POMME de notre voisine qui, pour nous expliquer la préparation d'un plat où peuvent raisonnablement entrer aussi bien la « pomme » que la « pomme » de terre et pour prévenir l'équivoque dans notre esprit, appelle ainsi la « pomme ». Notre voisine, si MOUCHE était synonyme de « abeille » (comme il l'est exceptionnellement, mais non populairement à Paris : élever des mouches — Littré) appellerait sans doute MOUCHE-MOUCHE la mouche domestique.

Qui sait si OISEAU-ES « oiseau », ES-OISEAU « oiseau », OISEAU-OISEAU « oiseau » n'ont pas eu quelque existence éphémère à l'époque où ES avait réuni les sémantiques d'« abeille » et d'« oiseau » ?

Teneppe est donc un successeur de *nep* « guêpe » de 282, et ce *nep* de 282 est, abstraction faite de sa sémantique originaire à laquelle il est resté fidèle, l'ancêtre de *ep* français du XVe s. le plus authentique phonétiquement, défiguré seulement par l'aphérèse de *n*. Dans *ǒp* « abeille » de 294 nous avons un ancêtre sémantiquement conforme au français *ep*, mais portant de ***wespa** un caractère phonétique (la voyelle *a*) particulier et collatéral (*wasp* : *wesp*), qui n'est pas dans la forme transmise au français pour « abeille », mais que l'on peut retrouver dans le dérivé APIER « rucher », si toutefois le linguiste ne se contente pas d'attribuer l'*a* de ce dernier au jeu de l'alternance *e* : *a*, dépendante de l'accent (EF : AVETTE).

On voit que, sans une heureuse interprétation de *teneppe*, tout notre échafaudage basé sur *ǒp* « abeille » était non pas prêt à s'écrouler — car *ǒp* est solidement assis par ailleurs, témoigne d'un *wasp*, d'ailleurs immédiatement voisin, et qui n'est pas l'ancêtre de *ep* français — mais que sa base en aurait été géographiquement réduite par la nécessité d'admettre dans l'entourage immédiat de *ǒp* une intervention de *ep* français dans *teneppe* de Béthune, dans *nep* de 282 et ses succédanés, intervention certaine dans les formes *wẽt*, *ẖwẽt* que nous examinons ci-dessous.

272 *vèrp*. Remonte à *vep*, dont il est le voisin immédiat. Ce *vep* est le produit régulier de *vwep* par l'évolution *we* > *e* (FRANÇOIS > FRANÇAIS). *Vèrp* doit son *r* — épenthèse bien concevable dans le milieu où elle se produit — à une fausse régression (*ab* < *arb* « arbre », *yes* < *yers* « herse », *yep* < *yerb* « herbe », *bap* < *barb* « barbe », *hep* ? > HERPE, etc.). *Vèrp* ne peut être < *vepr* dans une région où l'*r* est à la vérité très mobile, mais où le type *vepr* manque totalement.

295 *merp*. Est < *nerp* dont l'*n* a la même origine que celle de son voisin *nep* de 282, l'*n* de l'art. indéf., et dont l'*r* a la même provenance que celui de *vèrp* (272). Nous avons vu à propos de *nep* à quoi il est redevable de l'*m*. *Nerp* est une protestation contre *nep* équivoque = « guêpe-abeille » et « nèfle », d'où il résulte que le précédent *verp*, par son épenthétique *r*, n'est que l'écho d'une protestation qui n'avait sa raison d'être que pour *nep* et non pour *vep* — comme tout se dénoue !

280, 241 *wèt*. Le point 280, ayant *byet* « bête et *fyet* « fête », équivalant aux voisins *byes* et *fyes*, pourrait avoir fait *wet* de *wes*. Il n'en est rien, car cette évolution ne saurait s'appliquer à 241, beaucoup plus au sud, patois français, et encore bien moins à la forme *dyet* (< *gyet* < *get* < *gep*) de la région au sud de Paris. *wèt* « guêpe », ainsi que *dyet* « guêpe » du sud de Paris, sont des transformations, la première de *wep*, la seconde de *gep*, survenues analogiquement dans les composés MOUCHE-*wep* et MOUCHE-*gep* à une époque où MOUCHE-EP « abeille » est devenu MOUCHETTE « abeille ». Ce que cette interprétation peut avoir de surprenant pour le lecteur sera écarté dans l'examen de la succession, à Paris même, de MOUCHETTE à EP « abeille ». Nous croyons que cet examen fera de notre interprétation une certitude mathématique.

271 *éẅèt*. Le *t* final de cette forme a la même origine que celui des formes que nous venons d'étudier. Pour *ẅ* au lieu de *w*, cf. *ẅep* de 298 « guêpe », *ẅit* de 271 « huit » à côté de *wit* de 270. Son *é* initial, à être interprété en dehors du milieu géographique où il se trouve, pourrait passer pour l'*s* plurielle de l'article qui la précédait : des *ẅèt* > *dé éẅèt* (cf. à 271 *é ẽ* = c'est, *sẽk* = 5, mais *ẽkãt* = 50, *ẽ* = 100, *éirẽ* = cirer, mais *sir* = cire). Mais, le milieu géographique où cette forme *éẅèt* est née, interdit catégoriquement de voir originairement dans son *é* une *s* plurielle, phénomène qui serait d'ailleurs inverse de celui que pré-

sente *nep* < *ep* + *n* de l'art. indéf. Elle est le produit du composé *es-wep*, dans lequel *es* (< **apis**) ne désigne plus l'« abeille » mais la « mouche piquante », sort sémantique qui était réservé à *es*, lorsqu'il fut en concurrence avec MOUCHE « mouche piquante » dans MOUCHE-GUÊPE, MOUCHE-EP, etc. Le milieu géographique auquel appartient *ẻw̃ẽt* est constitué par ES-TAON « taon » (280 *ĕtảȯ*, 290 *stå̆wō*, 189 *stảȯ*), prolongé par *e(s)-wep* de 277, *e(s)-ep* de la langue littéraire (Godefroy), certifié même par le procédé employé pour créer TAON-NÈFLE « guêpe ». La chute de l'*e* initial a la même raison d'être que celle de *stå̆wō* et *stảō* : il a été absorbé par les articles pluriels. La forme *ẻw̃ẽt*, née d'une contamination de *es-wep* par *es-* (ou MOUCHE « piquante » -) *wep* et *es-* (ou MOUCHE « piquante » -) *ep* (évolution MOUCHE-EP > MOUCHETTE) a eu, en ce point 271, pour résultat un bouleversement tel dans la conception d' « abeille » qu'il y explique admirablement MALOT « abeille », lequel MALOT est originairement un « bourdon ».

277 *ĕwẽ́p*. Equivaut à *es-wep*, litt. MOUCHE « piquante » -GUÊPE, le compétiteur de MOUCHE-GUÊPE à l'époque où *es*, devenu *é* comme en français, et après avoir échappé à l'emprise de ESSAIM et de « guêpe » en picard et en wallon, ne fut plus sémantiquement que « mouche piquante ». C'est pour « guêpe » le pendant phonétique exact du français É-EP pour « abeille », qui avec MOUCHE-EP succéda à *ep* « abeille » à Paris. Ce n'est pas le pendant exact de *ĕ-tảō* de 280, car ce dernier est un produit phonétique du composé *es-taon*, puisqu'il se produit à la limite de la loi phonétique qui concerne la chute de l'*s* devant consonne ou son maintien, et que cette chute n'est qu'une application d'une loi devant affecter le *es-taon* immédiatement voisin.

297, 298, 278 *wẻp*, *w̃ẻp* m. Ces formes sont sans doute du genre masculin, parce que les produits de **apis** dans le nord de la France étaient de ce genre.

Nous avons passé en revue toutes les anomalies que présente la carte GUÊPE dans la région où nous reportons l'existence première de *ep* « abeille », venu du mot désignant originairement la « guêpe » et adopté par la langue littéraire qui l'a ensuite répandu dans tout le territoire de la langue d'oïl où se manifestait le besoin pressant d'avoir un mot qui désignât l'« abeille » et fût autre que celui qu'on y possédait.

Nous avons dû le faire en Appendice pour nous alléger d'impedimenta dans notre marche vers un but fixé. Le lecteur n'aurait pas compris que dans une discussion sur l'influence de la « guêpe » dans le sort de l'« abeille » nous intercalions de longues digressions sur *teneppe* ou sur telle autre des formes examinées ici.

Nous l'avons fait, courant le risque d'être incomplètement intelligible, nous devons nous en excuser auprès du lecteur.

Remettre à la fin du travail l'examen des *anomalies dans la carte guêpe*, c'eût été nous priver de certains traits de lumière de nature incontestable qui en émanent et nous guident pour l'examen d'autres anomalies dans la carte de guêpe plus importantes par l'étendue qu'elles recouvrent et plus intimement liées à l'histoire de l' « abeille ». Le lecteur trouvera celles-ci dans les chapitres sur les *conséquences de la confusion de* « *guêpe* » *avec* « *abeille* », celui sur *es*, celui sur MOUCHETTE.

Nous le prions de bien vouloir momentanément nous accorder crédit, notamment en ce qui concerne la succession chronologique que nous supposons établie dans ce chapitre d'Appendice. Celui-ci ne contient que le rapprochement de quelques pièces découpées d'un jeu de patience qui, avec d'autres rapprochées ailleurs, doivent constituer la mosaïque que représente le jeu.

IV. S > WES.

La preuve que *es* est devenu *wes* — et que *es* est bien la forme wallonne représentant **apis**, si l'on doutait de la valeur de tant d'autres témoignages, à commencer par celle des textes — elle nous est fournie par le *Dict. étym. de la langue wallonne* de GRANDGAGNAGE[1].

1. Et par d'autres auteurs ; antérieurement à Grandgagnage, par Remacle, p. ex., qui dit *woiss* « guêpe », mais *wess* « cheville de fer tordue, en forme d'S ou T... » alors que Grandgagnage dit *wespe* « guêpe » et *èse* ou *wèse* « cheville... »

Après avoir lu l'exposé qui suit, notre ami Jud nous communique les résultats des recherches étymologiques faites sur le mot *esse* « cheville » par MM. THOMAS (*Essais de phil. fr.*, 293-295) et HORNING (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, 25, 1901, p. 614). Nous ignorions et ces recherches et l'existence d'une forme HEUCE (ou HEUSSE) en anc. fr., ayant négligé, ainsi qu'on le voit par notre reproduction tronquée de son article, d'accorder l'attention qu'elle mérite à la seconde hypothèse étymologique de Grandgagnage. M. Thomas a proposé comme étymologie l'anc. h. all. **helza**, M. Horning le lat. **obex**. Nous ne trouvons pas trace de ces mots dans le dict. de Meyer-Lübke qui les a sans doute écartées après examen. Ni M. Thomas, ni

Littré ne nous donne pas moins de sept significations différentes du mot ESSE, s. f., qui sont toutes en rapport avec la forme graphique de la lettre s, et dont la première est exposée ainsi : « cheville de fer tortue, placée au bout de l'essieu d'une voiture pour empêcher la roue de sortir de l'essieu ».

Le dictionnaire de Grandgagnage nous dit :

ese (sorte de chandelier qu'on attache au mur). De la lettre S à cause de la forme de cet objet ?

ese ou *wèse* (cheville de fer qui retient la roue dans l'essieu), Namurois *èse*. Prob. de même origine que le précédent ou...

Ese « chandelier » n'est pas signalé comme devenu *wèse*. En résulte-t-il que la transparence étymologique de *ese* « chandelier » (= S) ait été reconnue par le peuple wallon, tandis qu'elle était méconnue pour *ese* « cheville » ?

que le chandelier ait conservé la forme en S, alors que la cheville en forme de T ou en une autre forme s'était substituée à celle en forme de S et obscurcissait ainsi la transparence du nom de la cheville ?

que *ese* chandelier proviènne d'une autre région ou soit d'un autre âge que *èse, wèse* « cheville en forme d'S » (quoique les deux dénominations ne s'excluent pas en une même région) et, par conséquent, n'admette pas la variante phonétique *wèse* ?

qu'enfin l'absence de *wèse* à *èse* « chandelier » ne soit qu'une lacune dans l'enquête de Grandgagnage ?

Nous ne pouvons le savoir.

M. Horning ne nous expliquent comment HEUCE peut avoir produit en fr. mod. et en wallon ESSE. Cette évolution nous paraissant phonétiquement inexplicable, nous persistons à croire que ESSE fr. et wallon est un autre mot que HEUCE : s'il plaît d'admettre qu'il ait pu être greffé par étymologie populaire sur HEUCE plutôt que de le faire naître d'une façon complètement indépendante de ce dernier, il n'en est pas moins par sa forme un mot totalement différent. Il est évidemment faux de dire, comme le fait M. Thomas, que l'ESSE d'un essieu ne rappelle que de fort loin la lettre S. La HEUCE ou l'EUCE rappelle aussi souvent, sinon plus souvent, S que T. C'est l'appréciation d'un fait qui varie non selon les linguistes, mais selon les temps et les lieux où vivent les linguistes.

Que HEUCE ait existé dans le nord de la France, et avec l'acception de notre ESSE, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, ainsi que le montre le *Lexique Saint-Polois* qui signale la jolie expression BATTRE A HEUCE — tout en constatant que l'esse est à Saint-Pol en forme d'S — ; que même une aire HEUCE coupe en deux l'aire ESSE (wallonne d'une part, française de l'autre), cela est très possible, et ne ferait concevoir ESSE que comme une création opportune et s'imposant à l'esprit, ainsi que tant d'autres ESSE désignant tant d'autres objets en forme d'S.

Plus loin, dans la partie du dictionnaire publiée par Scheler, nous lisons :

« *wèse* ou *èse* (esse : clavette ou cheville en forme de S, qui retient la roue à l'essieu), Malmédy *wase*, Namurois *èse*, Rouchi *euche*, *wèche* (ap. Héc. *ouaiche*), ap. Roq. *heuce*. »

Selon nous, il résulte de ces témoignages que *es* était le nom donné à l' « abeille » aussi bien qu'à l'*S* retenant la roue à l'essieu ; car les formes secondaires, données par Grandgagnage, *wèse* et *wase*, ne sont autres que des formes wallonnes de ***wespa** « guêpe », et l'appellation « guêpe » appliquée à l'*S*, application complètement incompréhensible du nom d'un insecte à un objet qui n'a rien de commun avec cet insecte, implique l'intervention de *es* « abeille », appellation sémantiquement, il est vrai, tout aussi incompréhensible que « guêpe », mais reposant sur une confusion formelle, seule responsable de la transmission sémantique et écartant, par conséquent, toute objection basée sur une impropriété sémantique d' « abeille » et de « guêpe » à figurer pour l' « *S* », pour la « cheville en forme de S ». *Esse* (S) est resté *es* (S = « abeille ») et a évolué ailleurs à *wes* (S = « guêpe »). L'évolution de *S* « cheville » s'arrête à l'étape « abeille » (*es*) ou n'y arrive pas ; son évolution à *wes* « guêpe » nous dit qu'elle y est arrivée et qu'elle s'y est arrêtée.

On peut faire l'objection suivante :

S peut être devenu *wes* par simple traitement phonétique ; sans l'intervention de *es* « abeille », sans avoir jamais dû signifier « abeille », *S* pourrait être devenu un mot qui *pouvait* signifier aussi « guêpe ». Ce traitement phonétique, quelle que soit l'interprétation de *wes* < *es* < *S*, peut n'être que l'application faite à rebours d'une évolution flottante et non encore précisée par les romanistes de *we* à *e*, qui, au XVI[e] s. au plus tard et probablement bien avant, troublait profondément la langue, et à laquelle tout le nord de la France a participé, évolution qui, du chef de son caractère flottant, se serait manifestée par de fausses régressions opposées à la tendance plus fréquente de *we* > *e* et a été exploitée par la sémantique pour créer des doublets (FRANÇOIS > FRANÇOIS et FRANÇAIS) et pour détruire des confusions lexicales possibles (Appendice II).

La forme *wese* « cheville en forme de S, « existant à côté de la forme nécessairement primaire *es*, ne prouverait, par conséquent,

pas que l' « S » soit devenue une « abeille » avant d'être une « guêpe », ne prouverait pas que *es* ait été la forme primaire de « abeille ».

En un mot : les doublets *es*, *wes* « cheville » ne démontreraient rien qui concerne *es* « abeille », ni son intervention dans *S* > *wes*, ni l'existence ancienne de *es* « abeille ».

L'objection prévue est sans valeur.

Si *es* « abeille » n'est pas intervenu dans *wes* = « cheville en forme de S » et « guêpe », comment se peut-il que *S* soit venu se confondre avec *wes* « guêpe » qui ne s'y est pas opposé et ait produit un homonyme désignant deux choses qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre, que *S* soit devenu un insecte sans la moindre excuse sémantique ni formelle (alors que *S* > *es* « abeille » offre une excellente excuse formelle), comment se fait-il que, malgré l'absence supposée d'une intervention de *es* « abeille » dans l'évolution *S* > *wes*, mot pouvant signifier « guêpe », *es* « abeille » ait partie liée avec *wes* « guêpe », au point que tous deux échangent mutuellement leurs caractères individuels (*es* > *ep* et *wes* > *nep*) ?

Mais ces deux répliques à l'objection prévue peuvent être insuffisantes pour ceux qui n'admettent pas que *wes* « guêpe » pût être un obstacle à *S* > *wes*, que l'échange de caractères phonétiques et sémantiques entre l' « abeille » et la « guêpe » soit réel malgré son évidence.

Il faut donc autre chose pour les convaincre.

Faut-il que « S » = *es* « abeille » soit démontré en dehors de *wes* = « S », que *S* ait été un *es* « abeille », ait suivi le sort de cet *es* « abeille », mais non pas jusqu'au bout de la carrière, quelle qu'elle soit, de celui-ci, et que *S* soit ainsi le représentant d'une des anciennes formes revêtues par « abeille ». Qu'à cela ne tienne !

En patois vosgien HAILLANT (Dict. phon. et étym.) signale la forme *ossotte* « esse » à côté de *osse* « esse ». Or, cette première forme n'est pas autre chose que ESSETTE « abeille ».

Es « abeille », remplacé dans le Jura bernois par ESSETTE « abeille », qui dans les Vosges a existé et a servi de prototype à MOUCHETTE « abeille » — MOUCHETTE « abeille » serait un non-sens s'il n'avait été provoqué par ESSETTE « abeille » — a entraîné *es* « cheville en forme de S ». Cet ESSETTE, sémantiquement paralysé à l'étape ESSETTE « abeille », corrobore la démonstration géographique que nous aurons à faire d'une ancienne strate ESSETTE « abeille » sous la couche MOUCHETTE « abeille ».

L'arrêt à ESSETTE du mot désignant l' « esse » n'a pas même besoin pour paraître naturel d'impliquer une modification survenue dans la forme de l'esse durant la vie d'ESSETTE « abeille » — supposition d'ailleurs bien plausible[1] —, mais peut simplement impliquer la cessation de la conception d' « abeille » (pris au figuré) à l'étape ESSETTE, sans que le revirement dans la conception soit nécessairement dû à une transformation de l'esse.

Il y avait deux mots sémantiquement parents (« guêpe », « abeille »). Ces deux mots ne se distinguaient que par la nature de leur élément vocalique (*e* d'une part, *we* de l'autre), cet élément vocalique était confondu dans un seul et même mot (tel *wézé* « oiseau » d'une part, *ézé* d'autre part). Il devait presque fatalement en résulter une confusion, un croisement de ces deux mots (*wes* > *es*, *es* > *wes*).

C'est *es* « abeille » qui est cause que le peuple a perdu la conscience de l'étymologie de S. Sans l'intermédiaire de *es* « abeille », S ne serait pas devenu *wes*, pas plus que R (AIR) n'est devenu *wer*.

La convergence de *wes* = « S » avec *wes* = « guêpe » ne peut être, dans l'infinie variété du lexique, qu'en *es* = « S » et « abeille ». Il n'est pas permis de douter que, dans le patois qui dit *wes* « cheville en forme de S », *es* « abeille » n'ait autrefois existé.

De même, au sud de Paris, au point 217, dans l'aire MOUCHE A MIEL « abeille », on a MOUCHE A MIEL « moucheron ». Nos recherches géographiques nous montrent que MOUCHETTE « abeille » a précédé MOUCHE A MIEL « abeille » au point 217. MOUCHE A MIEL « moucheron, petite mouche » est une preuve de la validité du résultat géographique, car la convergence de MOUCHE A MIEL = « moucheron, petite mouche » avec MOUCHE A MIEL = « abeille » (seule possibilité sémantique de MOUCHE A MIEL) ne peut être, dans l'infinie variété du lexique, qu'en MOUCHETTE = « moucheron » et « abeille ». Il n'est pas permis de douter que dans le patois qui dit MOUCHE A MIEL « moucheron » MOUCHETTE « abeille » n'ait autrefois existé.

De même, la convergence de MOUCHE « abeille » avec MOUCHE « essaim » ne peut être qu'en ESSAIM « essaim » (tradition française sentie, tradition perdue en patois du fait de ESSAIM > « abeille »)

1. « L'ESSE est une cheville en forme d'S ou de T », disent plusieurs glossaires.

et « abeille » (tradition patoise). Il n'est pas permis de douter que, dans le patois qui dit MOUCHE « essaim », ESSAIM n'ait signifié « abeille », que ESSAIM « essaim », qui réclame à cor et à cris son droit à l'existence (Ex. SAMEREUIL), ne peut revivre, parce que ESSAIM est en patois d'à côté ou vient d'être sur place = « abeille ».

Si les Suisses, qui appellent THÉ toute tisane (THÉ DE TILLEUL, THÉ DE MENTHE, etc.), disaient pour désigner le fer à T, et au lieu de T tout court, comme on a dit S tout court, TISANE, n'aurions-nous pas le droit de dire que TISANE ne peut venir de T que par l'intermédiaire de THÉ ?

Wes < S est donc bien une belle confirmation que *es* « abeille » a existé, et a existé à l'exclusion du produit phonétique *é* (de l'aire A), à l'exclusion de l'aboutissement auquel il semblait prédestiné par l'évolution régulière de la phonétique.

Es est d'ailleurs attesté aux XV[e] et XVI[e] s. pour la Picardie, où, comme en Wallonie, ESSAIM « essaim » a disparu, parce que ESSAIM était devenu « abeille ». Le dict. de Corblet nous dit que, dans un manuscrit du XV[e] s. intitulé *Rebus de Picardie illuminés*, on voit une *es* (abeille) *su* (sur) une porte, pour signifier *es suporté* « je supporte ».

Wes < *S* n'est pas moins démonstratif du fait que *es* « abeille » s'est confondu avec *wes* « guêpe », que *es* et *wes* sont un seul et même mot signifiant « abeille » et « guêpe ».

Cette démonstration n'a pas convaincu un ami qui a bien voulu nous lire. Il ajoute encore, en nous voyant aborder l'examen de la possibilité d'un conflit entre AIS « planche », *S* « esse, cheville » et *es* « abeille » « je ne conçois pas comment en un parler quelconque il peut y avoir jamais eu le moindre risque de conflit entre des homonymes aussi étrangers les uns aux autres pour le sens que *és* « abeille », ESSE « cheville », AIS « planche », etc. » Autant vaudrait dire qu'il ne saurait y avoir eu conflit entre DESSEIN et DESSIN qui sont cependant le même mot : « quelques modernes écrivent le mot de dessein étant terme de peinture sans *e* après les deux *s* ; mais on ne les doit pas imiter en cela ». Richel. Dict. 1680 (Dict. gén.).

Donc l'examen de la possibilité d'un conflit de *es* « abeille », motivant sa disparition, avec l' « esse » ou l' « ais » serait fastidieux ? Nous ne le pensons pas.

Plus l'écart sémantique est grand entre deux homonymes, plus l'intolérabilité de l'homonymie peut avoir été sensible : c'est DES

ZÉROS qui nous oblige à dire DES HÉROS, alors que nous disons L'(H)ÉROÏNE, L'(H)ÉROÏQUE, etc. Quoi ! HÉROS, chef de famille lexicale, n'aurait pas commandé l'alignement ou, vice-versa, ne se serait pas aligné lui-même (cf. HAUT, HAUTEUR, HAUTAIN, etc.) ?

Es ne détient pas le record de l'homonymie, ni le record de l'étrangeté des conflits lexicaux. Tout mot de la langue peut à priori avoir été le jouet de l'homonymie ou de mirages étymologiques. Ces éléments perturbateurs et en même temps générateurs ont été jusqu'ici méconnus, mais ce n'est pas une raison pour qu'ils soient mis en doute, lorsqu'ils se présentent à nous sous la forme de vérités mathématiquement démontrées. La linguistique aurait-elle donc définitivement rompu toute relation avec les sciences exactes !

Le lecteur voudra bien nous permettre de lui soumettre ici un résumé d'une étude longue et très documentée que nous avons faite il y a deux ans à l'École des Hautes Études, et que nous n'aurons sans doute plus l'occasion de publier *in extenso*.

Ce résumé nous servira de réplique à l'objection que l'on vient de lire, et disposera peut-être le lecteur à lire plus attentivement les vicissitudes linguistiques que nous avons à raconter dans notre enquête sur l' « abeille ».

De **sabulum**, emprunté au latin à une certaine époque, le picard avait SAV (< SAVLE), comme de **tabulam**, emprunté au latin à une certaine époque, le picard avait et a encore *tav*. Par contre, de SAVLER « sabler », il avait SALER, comme de **affibulare** AFFULER, de ***criblare** CRILER.

Il est résulté du premier fait que SAVON « savon », considéré comme un morceau de *sav*, de « sable » (cf. GRÊLON, CRAYON, MARLON « morceau de marne » — de là dédoublement de « savon » en SAVLON « savon dur » et ZYEP, d'origine germanique, « savon mou ») est devenu SAVLON, litt. SABLON (cf. SAVLER), produit d'un « conflit entre des homonymes très étrangers l'un à l'autre », du second fait il est résulté que « sabler » aboutissait à « saler » et ce « conflit entre des homonymes aussi étrangers l'un à l'autre » existe encore de nos jours. Si l'on dit à Saint-Pol SALER de la viande, on dit aussi SALER des plants, des arbres, pour les planter provisoirement en terre avant la plantation définitive. Les linguistes n'ignorent pas que les jardiniers ont coutume de mettre provisoirement leurs plants dans une terre fortement mélangée de sable. SALER « sabler » s'est réfugié dans ce recoin sémantique et n'a rien à faire avec

SALER « saler » sous la rubrique duquel il se trouve fourvoyé dans le lexique d'Edmont.

Jusqu'ici on s'est contenté de constater que SAVON était devenu SABLON sous l'influence de SABLE. Libre au laïque de se représenter comme il lui plaira la « minéralisation » du savon. Mais, chose étrange, la « minéralisation » du savon ne se présente que dans des conditions géographiques bien déterminées et qui dépendent des conditions phonétiques des mots désignant le « sable » et le « savon » — il faut que le *v* de SAVON soit encore un *b* ou que le *b* de SABLON soit devenu un *v* [1], perspective peu engageante pour celui qui tenterait d'expliquer SABLON « savon » par la « minéralisation » du savon !

Le peuple ne fait pas comme nous, à qui M. Spitzer, dans sa revue des travaux de géographie linguistique parus de 1909 à 1914, semble reprocher « de ne pas faire d'étymologie ». N'y en a-t-il pas assez ? Ce qu'il serait permis de reprocher aux étymologistes, c'est de ne pas se soucier davantage de celles que le peuple a faites avant eux.

Voici encore, et pour le même mot, quelques échantillons de ces dernières.

Dans le Midi, pas plus que dans le Nord (cf. encore FOLE « petite fève » = **fabula** rimant avec PAROLE dans le Roman du Renart, *Chrestom. du moyen-âge* de PARIS et LANGLOIS, vers 71) [2], SABLON < **sabulonem** n'a pas appartenu à la première couche des mots romans (cf. **tabulam** > *taula*, opposé à *sable* [3]), car, ici comme là, « sable » s'est heurté à des homonymes. SABON « savon » est apparu comme un morceau de *saba*, de « sève », qu'éventuellement, comme condiment, on mettait au potage (cf. Mistral).. du « savon » au potage ! Dans ces conditions mieux valait que SABON devînt SABLON (pression étymologique). Par contre la « sève » est

1. La carte combinée de SAVON et de SABLE que nous avons sous les yeux est à cet égard bien démonstrative. Le lecteur pourra facilement s'en rendre compte par lui-même.

2. C'est M. Cornu qui a attiré notre attention sur l'existence de ce mot, qui, à lui seul, nous montre que FABLE, FABLEAU ne sont pas des mots populaires dans le sens que donnent à ce terme les romanistes.

3. On retrouvera partout en France des traces de l'ancienne couche phonétique de **tabula**. TÔLE en français. En Suisse : *Bella Tola* (montagne), *tola* « esplanade » à côté de *trabla* « table ».

devenue parfois de la « sable » (*sabla* « sève »), elle est aussi devenu de la *sape*, litt. de la résine, de la sève de *sap*, c.-à-d. de SAPIN [1]. Comme SALER « sabler » dans le Nord a dû disparaître, un *saula* « sabler » du Midi, encore existant selon Mistral, produit ancien et phonétique remontant à **sabulum**, signifiait nécessairement aussi « saler », répandre de la *sau* (SEL) et a disparu devant « saler » — « conflit entre des homonymes très étrangers l'un à l'autre ». *Sablun* « savon », en outre, est devenu parfois *salbun* > *saubun*.

Il y a là au moins quatre mots aux prises les uns avec les autres (SABLE, SAVON, SÈVE, SEL), quatre mots absolument étrangers les uns aux autres ; il y en a d'autres peut-être (SAULE ? SABLIÈRE ?) qui ont été affectés par leur collision, et qu'une étude plus détaillée révélerait.

Ces faits sont géographiquement, c'est-à-dire mathématiquement démontrés. On ne peut les nier qu'en renonçant à un examen scientifique et en se retranchant derrière des dogmes non soumis au raisonnement.

La langue est pleine de faits de ce genre. Ils détruisent beaucoup de notions étymologiques et phonétiques reçues, mais il les détruisent au profit même de la science qu'invoquent les étymologistes et les phonéticiens, et à l'intégrité de laquelle il ne faut pas toucher, si elle doit rester la bible des lois naturelles du langage.

La connaissance que l'on doit avoir de ces faits allègera les travaux linguistiques de rubriques telles que *déformations*, *corruptions*, *phonèmes additionnels*, etc. qui font office de cases où l'on met au petit bonheur des inconnus.

Tabula, sabulum, fabula (opposés à PAROLE et *proler* picard « parler ») sont actuellement représentés en français par des mots de seconde souche latine, ceux de la première sont, quand ils

1. « Sapin » n'est pas devenu ***sappinus** en latin, mais a toujours été **sapinus**, dont le *p* n'est pas devenu *v* fr., *b* prov., parce qu'on a reconnu dans **sapinus** — **sapopinus** — **pinus** « pin ». SAPIN, d'après FRESNIN « fait de frêne », etc., considéré comme adj., signifia « fait de.. SAP ». Toute autre explication est incompatible avec la répartition géographique de SAP = « sapin », de ses dérivés, des noms de lieux et est incompatible aussi avec des textes qui montrent ce mot en intime rapport avec **sapa** « sève » (sapinea pars, sapinus : pars infima abietis), mais dont on a négligé les indications étymologiques, pour ne tirer parti que de la forme que lui ont parfois donnée les copistes et qui satisfait les exigences de la phonétique. Le mot ne figure malheureusement pas en poésie. Cf. les explications embrouillées du dictionnaire de Meyer-Lübke.

existent encore, relégués dans quelque recoin sémantique, et ont été rejetés, dans leur sémantique originaire, pour cause d'homonymie intolérable avec d'autres mots ou pour cause d'hypertrophie sémantique. Pour s'en rendre compte il suffit de les modifier suivant les lois phonétiques qu'ils devaient subir.

Le rôle destructeur de l'homonymie apparaît dans les éléments les plus récents de la langue, dans les emprunts que font les patois à la langue littéraire, tout aussi bien que dans leurs éléments régionaux.

Les représentants régionaux de **cantum** « chant » se sont perdus en Normandie et en Picardie à la suite de conflits homonymiques.

On ne peut faire dire à un Picard :

ECOUTE LE *kã* DES ROSSIGNOLS,

kã étant déjà = **çampum** et **canthum** (Dict. Meyer-Lübke). Aussi presque tous les sujets picards d'Edmont répondent-ils ÉCOUTE LES ROSSIGNOLS COMME ILS CHANTENT, OU .. QUI CHANTENT, OU .. CHANTER à la question ÉCOUTE LE CHANT DES ROSSIGNOLS — un coup d'œil jeté sur la carte CHANT de l'Atlas persuadera le lecteur que l'accumulation de ces expressions en Picardie ne peut être le produit d'un hasard — alors que les sujets normands, qui ont les mêmes raisons pour rejeter le substantif *kã* disent : ÉCOUTE LE *ϵã* (et non pas le *kã*) DES ROSSIGNOLS. Le verbe normand est actuellement partout *ϵãté*, tandis que le verbe picard est *kãté*.

Les exceptions à ces constatations se trouvent en des points limitrophes d'aires ou plus particulièrement isolés (267, 247, 268, 399 des cartes CHANT et CHANTER), ce qui témoigne de la sincérité des relevés d'Edmont.

Si les Picards évitent *kã* « chant » pour raison d'homonymie et n'adoptent pas le français *ϵã*, qui a d'ailleurs l'inconvénient d'être = « chant » et « champ » (comme leur *kã* d'autrefois), ils n'évitent pas *kãté* « chanter » qu'ils peuvent conserver, contrairement à ce qui se produit en Normandie, pas plus que *kãϵõ* « chanson ». A *kã* « chant » ils paraissent, en certains cas, avoir substitué *kãtaj* (litt. CHANTAGE), d'après le Lexique Saint-Polois, du moins [1].

1. Ce qui les prive sans doute de notre néologisme CHANTAGE, sinon du mot lui-même qui prend alors une valeur adéquate à CHANT, du moins de l'effet sémantique qu'il évoque dans l'esprit parisien.

Les Normands évitent *kā* « chant » pour la même raison que les Picards, et adoptent le fr. *ɛā*, dont l'homonymie (« champ » et « chant ») peut avoir pour eux moins d'inconvénients que pour les Picards, car l'acception « champ » ne leur est actuellement que partiellement commune avec le français (les Normands ont PIÈCE, CLOS « champ »), peut-être précisément à la suite d'un conflit homonymique de *kā* (= « champ », « chant », « **canthum** »). Du même coup ils adoptent *ɛātė*. Est-ce par la suite inéluctable de l'adoption de *ɛā* ? C'est peu probable puisqu'ils ont souvent *kāɛō* « chanson », qui paraît tenir à « chant » d'un lien aussi étroit que « chanter » ; mais un *kātė* « incliner » (MÉTIVIER, *Rimes guernesiaises*, p. ex.) peut en être la cause, et ce *kātė* peut n'avoir eu aucune influence en Picardie, ou y avoir succombé, s'il y a jamais existé (**canthum** est vivant et en Normandie et en Picardie).

V. ETYMOLOGIE POPULAIRE.

L'étude des mots qui ont désigné l'« abeille » nous a fait découvrir l'intervention de nombreuses étymologies populaires. Est-ce un hasard qui s'est attaché [1] à l'abeille plutôt qu'à n'importe quel autre mot ? Pas du tout ! L'étude de l'« abeille » n'est qu'un reflet de ce qui s'est produit partout ailleurs dans la langue : l'étymologie populaire est un des facteurs les plus importants dans la formation de la langue [2], et sa connaissance imparfaite a induit en erreur les pho-

1. Nous dirions volontiers « s'est attaqué », pour faire allusion à une étymologie populaire que nous semble révéler la locution S'ATTAQUER A faisant suite à S'ATTACHER A, car il nous paraît plus vraisemblable que l'emprunt italien, utile pour distinguer deux actions distinctes (« attacher » et « attaquer »), n'a pu entrer dans l'usage populaire français avec son matériel morphologique (*attacarsi* — Dict. gén.), et que c'est en rattachant étymologiquement ATTAQUER à « attacher » que le peuple dit ou plutôt continua à dire LA MALADIE S'ATTAQUE AUX ENFANTS et ne dira pas, p. ex., ... S'ABORDE AUX ENFANTS (voir Littré). A ce propos, cf. une autre étym. pop. dans notre carte ATTACHER de l'Atlas où l'on voit le mot AMARRER ne plus exister... qu'au bord de la mer.

2. Nous ne saurions approuver ce que dit de Saussure dans son *Cours de linguistique générale*, 1916, p. 247 sur l'étymologie populaire :

« L'étymologie populaire est un phénomène pathologique ; elle n'agit que dans « des conditions particulières et n'atteint que les mots rares, techniques ou étran- « gers, que les sujets s'assimilent imparfaitement. »

La recomposition, à l'époque romane, des composés latins (§ 185 et 186 du

néticiens qui ne voient guère dans la constitution de la langue que l'élément mécanique et ne se sont pas suffisamment préoccupés de l'autre élément, de l'élément psychologique, qui ont classé les mots selon leur manière de se comporter à l'égard des lois phonétiques qu'ils établissaient et ont établi des catégories où se marient des mots foncièrement disparates mais unis par un commun respect des lois et d'où sont exclus des mots plus apparentés pour avoir, inspirés par des raisons supérieures, enfreint les mêmes lois. De là la division arbitraire en mots savants et mots populaires : RESPIRER a toujours été un mot savant, mais ÉPOUX toujours un mot populaire[1].

C'est à toutes les époques de la langue que se manifeste l'étymologie populaire, et qu'elle soustrait aux lois phonétiques des mots

Dict. gén.) n'est pas autre chose que le produit de l'étymologie populaire (**excludo** > **exclaudo**, tandis que **consuere** > COUDRE), et le traitement subi par les nouveaux composés nous renseigne sur la vitalité des mots simples.

Caballus a disparu dans le Midi, parce que l'étymologie populaire en faisait un dérivé de **capum**. **Capillus** a disparu dans le Midi, parce que l'étymologie populaire qui en faisait un dérivé de **capum**, l'a rendu impropre à être = « cheveu » et qu'elle en a fait « épi » (tête de blé). Il est possible aussi que *cabal* < **caballum** ait été victime de son homonyme *cabal* « cheptel ». Ces deux mots « cheval » et « cheptel » constituaient en effet une homonymie bien scabreuse.

1. Le pire des services qu'aient pu rendre à la linguistique l'aveugle enthousiasme et le prosélytisme provoqués par la belle découverte des lois mécaniques du langage est d'avoir appliqué à un règne qui n'était pas celui de la phonétique ses procédés qui tendent à faire de la langue un corps sans âme. Ce n'est pas d'un coup de sabre qu'il faut trancher la question de la disparition du passé défini en français, en disant qu'il en a disparu, parce que ses formes étaient trop compliquées. Les langues du Midi qui ont plagié le français dans toute son essence littéraire lui seraient donc supérieures, les humbles patois du français de l'ouest aussi, eux qui, par une réduction à une unique désinence (JE DONNIS, J'APERCEVIS), montrent la voie qu'avait à suivre le français s'il se sentait surchargé. Pourquoi dit-on dans le nord : il faut que nous FUSSIONS ou même .. que nous FUSSIONSIONS ? Le problème est plus compliqué et plus délicat. S'il était aussi simple que le voient certains phonéticiens, que ne disent-ils pas en retour que le futur immédiat formé avec l'auxiliaire ALLER a été créé parce que le futur avec AVOIR avait des formes trop uniformes ?

C'est dans l'extension de l'emploi du prés. de l'ind., de l'imparfait et du passé indéfini à la place du passé défini qu'il faut chercher la raison de la disparition d'un temps qui nous fait sourire dans le parler des Méridionaux, comme c'est dans NI (< NE) qu'il faut chercher l'*i* initial perdu de *ci*. Le passé défini aurait conduit la phonétique où il aurait voulu, si la pensée linguistique eût continué à avoir besoin de ses services.

qu'elles auraient broyés et la plupart du temps condamnés à produire des équivoques, et par conséquent à provoquer et à activer l'emprunt à des langues étrangères, notamment au latin classique.

Déjà nous avons eu l'occasion ici-même de parler de **sapinus**, de **savon**, où l'étym. pop. se montre constamment en éveil, prête à réparer — plus ou moins heureusement — ce qu'elle trouve inacceptable.

Ailleurs (Pathol. et thér. verbales II), nous avons vu ESSEVER = « exaequare » interprété par « exaquare ».

Nous verrons que l'étym. pop. veut à tout prix résoudre les énigmes que lui soumet l'évolution mécanique qui obscurcit des mots primitivement transparents, tels *warmel* « merle », produit de **aurea merula**, qui devient une NOIRE MÈRE « un noir oiseau » de « jaune oiseau » qu'il était, tandis que l'**aurea merula**, autrement sollicité, aboutit à COMPÈRE-LORIOT « loriot ».

Si **cubare**, de verbe intransitif devenu transitif, de son sens général de « être couché » est arrivé à COUVER « être couché », uniquement en parlant des volatiles, c'est-à-dire « être couché sur des œufs » > « couver », n'est-ce pas que dès les premiers siècles **cubare**, à l'étape où $b > v$, a subi l'étym. pop. (**ovum** — **ovare**)? La preuve en est dans l'absence d'un **ovare**, constamment en gestation cependant, là où l'on a **cubare** en roman. (Dict. Meyer-Lübke), et toutes les objections qui pourraient être faites ne nous paraissent pas devoir résister à cette constatation.

Si dans les noms des jours de la semaine, au point 194 de l'Atlas, région où la formule à préposition de DI a disparu, cette formule s'est conservée uniquement dans *dimyèk* (= DIMERCRE), c'est bien parce que *dimiercre* évoquait par étym. pop. (« demi ») la même idée que *Mittwoch* (Voir GILLIÉRON ET ROQUES, *Études de géogr. ling.*, p. 92). *Dimiercre* est devenu *miercre* par fausse régression de l'accident survenu à MIGRAINE qui a produit DEMIGRAINE aux points 281, 292, 291, à MITAN qui est devenu DEMITAN à 280 et, par contrecoup, à MOITIÉ devenu DEMOITIÉ à 281. Beaucoup de Saint-Polois appellent les microbes des DEMICROBES.

Nul doute pour nous que la région picarde nous aurait conservé quelque part la formule à préposition de *di* dans « mercredi » si .. *miercre* existait en picard et n'était pas .. *mercre*.

15

Selon les dictionnaires de Remacle et de Grandgagnage, seules de celles des noms des jours de la semaine, les formes de mercredi présentent la formule à préposition de *di* et sans *di*.

Si BASTIN (*Vocabulaire de Faymonville*) donne un exemple de *mâr* « mardi » (*dœ̆ mâr a miek*), nous avons le droit de nous étonner que l'exemple choisi par lui, et qui a fait croire que la série *mars*, etc. (série sans *di*) a dû exister (note de la page 92 [1]), soit précisément : DE MARDI A MERCREDI, plutôt que *de lon à mar* ou tel autre. De deux choses l'une : ou *dœ̆ mâr a miek* (= *dœmar a miek*) signifie MARDI A MERCREDI et non DE MARDI A MERCREDI, comme l'auteur le dit — *dœ̆* étant dans ce patois aussi bien = DE que = DI des noms des jours (*dœ̆lon*, *dœ̆mâr*, etc.) [2] — ou *miek* a entraîné (par plaisanterie ?) *mâr* (*dœ̆ dœ̆mar a miek* > *dœ̆ mâr a miek*) sans que les autres noms des jours de la semaine aient été affectés par cette déformation qui ne s'attaquait qu'au voisin immédiat de mercredi. De fait aucun auteur de dict. wallon ne nous parle, en dehors de mercredi et de mardi (?), de noms des jours de la semaine n'ayant pas *di*. Ainsi même le *mâr* (hypothétique ?) de Bastin ne nous ferait pas changer d'avis sur la cause de la conservation exceptionnelle de *dimiercre*, bien qu'il nous signale à Faymonville la soi-disant présence, au complet, des noms à préposition de *di*, qui, dit-il, deviennent rares.

L'Atlas, dès l'apparition du premier fascicule, provoqua de nombreuses critiques dans les écoles supérieures de Paris où l'on s'occupe de linguistique. L'écho ne nous en est parvenu que par des allusions qu'y faisaient les auditeurs de nos conférences. L'une de ces critiques avait trait à la complaisance, soi-disant excessive, avec laquelle Edmont avait accueilli des termes que l'on trouvait de nature facétieuse et individuelle. HERBE SAINTE, disait-on, pour désigner l'« absinthe », la plante, est un terme de soldat, une facétie pour désigner la liqueur qui lui est chère, et ne peut être con-

1. Cette note n'existe pas dans la rédaction originale (*Annuaire de l'École des Hautes Études*, 1908-09).

2. C'est, nous l'avouons, ce que nous croyons, sans suspecter la bonne foi de M. Bastin, puisque « ces formes deviennent rares » : comme lexicographe, il a pu croire à l'existence de la série complète et avoir vu dans DEMAR A MERCRE : DE MAR A MERCRE.

sidéré comme un terme régional désignant la plante d'où l'on extrait la liqueur. Voyons si cette critique est fondée.

HERBE SAINTE n'est né de ABSINTHE, mot récent, mot savant, cela va sans dire, que dans une région phonétiquement déterminée. HERBE SAINTE ne se trouve que

> là où HERBE est *arb*, première condition sans laquelle l'« absinthe » ne devient pas une « herbe », et (territoire beaucoup plus vaste) là où, par fausse régression, *ab* peut être interprété comme < *arb*, c.-à-d. où ARBRE, p. ex., est *abr*.

D'où résulte AB SAINTE > HERBE SAINTE.

Si donc HERBE SAINTE « absinthe » est un terme de soldat, comme on l'a dit, il n'a triomphé que dans les garnisons où l'*e* de HERBE est devenu *a* et où ARBRE est ABRE !

Toujours même méconnaissance de l'importance de la géographie linguistique dans les explications de la genèse d'un mot : on se rappelle l'explication d'un professeur d'outre-Rhin qui, dans une critique de nos *Mirages phonétiques*, faisait de *cla* « fléau » un **flagellum** latin influencé par le bruit (*klap*) du fléau .. seulement là où les groupes **cl, fl** mouillent leur **l** !

HERBE SAINTE < ABSINTHE est géographiquement conditionné, comme est géographiquement conditionné HERBE D'ARMOIRE < ARMOISE par la loi phonétique *r* > *z* et sa fausse régression, ou SABLON < SAVON par l'évolution du **p** latin (SAVON : SAVLON ou SABON : SABLON).

SOUPIRER, nous dit-on, est un mot latin venant de **suspirare** par les intermédiaires SOSPIRER, SOUSPIRER, il apparaît en français dès le XIIe s. ; RESPIRER est un mot *emprunté* au latin, donc un mot savant, or il apparaît dès le XIIe s. (Dict. gén.). SOUPIRER est latin, parce qu'il a perdu son *s*, RESPIRER est savant, parce qu'il ne l'a pas perdue. Vers la même époque RESPIRER était un mot savant et SOUSPIRER un mot populaire [1] !

C'est vers le XIIe s., nous dit-on, que l'*s* tomba. Étrange faveur du hasard qui fait naître RESPIRER à l'époque où SOUSPIRER perdit son *s*, fait survivre jusqu'à nos jours RESPIRER et abandonne SOUSPIRER à son sort phonétique !

1. Quel était le mot pop. qui précéda RESPIRER ? Serait-ce HALENER auquel un substitut était nécessaire, car il s'est hypertrophié sémantiquement d'une façon trop intolérable pour pouvoir continuer à exprimer l'action de « respirer » ?

Nous doutons fort que l'on puisse apprêter les textes en faveur de pareille interprétation, et les parlers actuels, qui ont encore SOUSPIRER, se refusent catégoriquement à y prêter leur appui. Comme d'ailleurs le français lui-même, quand il dit ESPÉRER, et non ÉPÉRER, sans qu'on puisse entrevoir à ce mot un prédécesseur populaire, un prédécesseur qui n'aurait pu manquer d'exister, vu l'absolue nécessité d'un représentant de l'idée « **sperare** ».

D'où proviennent de pareilles erreurs? De la méconnaissance, à peu près complète, de l'importance de l'étymologie populaire comme facteur contrariant le développement mécanique de la langue. A voir les lexicographes y recourir parfois, même assez souvent, quoique toujours encore timidement et uniquement pour des époques de la langue rapprochées de la nôtre, volontiers on jugerait que ce qui s'est passé il y a peu de temps soit des cas exceptionnels, et que la période des débuts et des tâtonnements de la langue en ait été exempte.

Il y avait un mot qui, par sa nature religieuse, échappait à la loi phonétique concernant la chute de l'*s*, c'était **spiritus** qui a gardé ce son jusqu'à nos jours (> ESPIRIT, ESPERIT, ESPRIT).

C'est autour de ce mot ESPRIT qu'en connexion sémantique plus ou moins étroite, mais partout jamais entièrement reniée, sont venus se grouper RESPIRER, SOUSPIRER, ESPÉRER [1] et leurs succédanés (cf. expirer « rendre l'esprit, « *den Geist aufgeben* » — *hauchen, aushauchen*).

Le lien qui les attache à ESPRIT est d'une solidité variable selon leur forme et selon leur sémantique originaire, c'est pour nous un indice que leur traitement quant à l'*s* doit avoir varié dans le temps; et s'il a varié selon les lieux, le rapport dans lequel nous les mettons gagnera singulièrement en vraisemblance, puisque la raison d'être de l'*s* dépendra d'une condition pouvant exister ici et être absente là, ici pour l'un d'entre eux, là pour un autre.

Tel est bien le tableau qu'ils présentent.

Associé à ESPRIT, RESPIRER n'a nulle part perdu son *s*, SOUSPIRER, plus lointain formellement d'ESPRIT que RESPIRER, l'a perdue en français et, de ce chef, a été considéré comme le mot populaire par

1. ASPIRER, INSPIRER, etc. sont des cas semblables. Mais nous ne parlons ici que des plus importants, que de ceux qui sont les plus populaires et le plus représentés en patois.

excellence de la famille, mais, tout aussi étroitement lié à ESPRIT par sa sémantique, il ne l'a pas perdue, par ex., en Suisse où alterne SOUSPIRER avec SOUPIRER. ESPÉRER est resté en français invariablement fidèle à l'influence d'ESPRIT, même alors qu'il se dilatait sémantiquement jusqu'au point de se réduire à devenir une expression adverbiale, ESPOIR « peut-être ». Mais ailleurs **sperare**, si fidèle à ESPRIT en France, a été traité phonétiquement, sans que l'ombre d'une étymologie populaire présidât à sa carrière ou l'influençât, il est devenu ÉPÉRER et, comme en français ESPOIR adverbial, il est devenu ÉPOIR « peut-être » en Suisse (*efi* à Vissoie ou **sp** > *f*, *epai*, *epei bé* (« peut-être bien ») à Blonay). Cet adverbe y est d'ailleurs l'unique trace que ÉPÉRER ait laissée en Suisse, car ce verbe ne pouvait manquer d'être balayé dans quelque collision, soit à la venue de ESPIRER < EXPIRER (en certains points il y avait identité de voyelle avec les formes accentuées de ESPÉRER), soit antérieurement peut-être, et c'est la forme française ESPÉRER qui a pris sa place. Il n'y avait qu'à faire place au couple français EXPIRER-ESPÉRER.

Soutiendra-t-on, comme on l'a d'ailleurs fait pour LIVRE (m.), au risque d'abaisser le bon renom littéraire de l'Ile-de-France, que le franco-provençal est la seule région qui ait eu **sperare** comme mot populaire ? On y est pourtant forcé si l'on maintient que ESPÉRER est « emprunté au latin ». SOUSPIRER à Paris est un mot « latin », il est « savant » en Valais — où d'ailleurs il n'est pas indigène —, ESPÉRER à Paris est « emprunté au latin », il est « latin » en Valais[1] !

1. Quelle marge entre ESPÉRER (en Dieu) et l'adverbe final de la série sémantique « peut-être » ! Que d'intermédiaires que leurs formes rattachaient à ESPRIT tandis que leurs sémantiques perdaient peu à peu tout lien avec ce mot !

Si l'on songe que les conditions phonétiques concernant **sp** et régissant **sperare** et sa famille ont varié en France du XII[e] s. au XX[e], et que à ces conditions venaient successivement se soumettre des mots variablement rattachés à ESPRIT, invariable quant à **sp**, ou totalement détachés d'ESPRIT, on se prend à regretter que le fr. litt. soit venu violemment interrompre un épanouissement de formes et de sens qui aurait donné au géographe les cartes les plus bigarrées, et aurait jeté la plus vive lumière sur la sensibilité étymologique du peuple. Nous y aurions compris, p. ex., — ce que nous ne faisons que prévoir — pourquoi ESPÉRER « attendre » ne pouvait plus vivre avec ESPÉRER « **sperare** », et les linguistes ne pourraient peut-être plus douter de l'intolérabilité de la pléthore sémantique, qui n'est qu'un aspect de l'intolérabilité des collisions homonymiques.

On a fait du critérium phonétique un critérium absolu pour distinguer les mots populaires des mots savants. Il n'a qu'une valeur relative, et chaque mot soi-disant savant exige un examen spécial. Nous n'osons penser à ce que seraient devenus **sperare** et **respirare** et quelles confusions se seraient produites, s'ils avaient été traités phonétiquement.

Si ESPÉRER avait signifié et n'eût plus signifié que « attendre » avant le XII[e] s., ce qu'il ne signifia que beaucoup plus tard, nul doute qu'il eût subi la chute de *s*, car, alors, il n'aurait plus eu une attache sémantique suffisante avec ESPRIT : on aurait dit ÉPÉRER et j'ÉPOIR (cf. le valaisan *efi* « peut-être »). Le XII[e] s. passé, ESPÉRER n'avait plus à redouter la chute de l'*s* à Paris du moins. Un ESPÉRER « attendre » (avec maintien de l'*s*) dans un patois qui aurait subi seulement plus tard la chute de l'*s* devant *p* (tels les patois des Alpes) est sans doute une impossibilité.

ÉPELER et ÉPROUVER mots populaires, mais ESPÉRER et RESPIRER mots savants : c'est le monde renversé. Contre la phonétique le bon sens se révolterait peut-être vainement, s'il ne s'appuyait pas sur des faits certains.

L'étymologie populaire épie les mots, les épluche; son visa est nécessaire pour qu'un mot parvienne jusqu'à nous, et souvent elle en modifie la destination.

BIFFER, RAYER, BARRER, EFFACER (un mot) sont synonymes. Il y en avait un autre encore autrefois : TRACER. C'est encore celui que l'on emploie de préférence en Suisse, et c'est un de nos plus anciens souvenirs de l'enseignement de Gaston Paris que celui de la réprimande qu'il nous en fit, lorsque nous l'employâmes sans nous douter qu'il fallait se référer à Montaigne pour y être autorisé. Ces cinq mots, en même temps que synonymes, sont tous surchargés sémantiquement; le plus surchargé est incontestablement TRACER. Aussi est-ce lui qui a été abandonné. Au profit duquel ? Il semble bien que ce soit finalement au profit du plus jeune de ces mots, de BIFFER qui a l'avantage de la précision et aujourd'hui celui de son exclusive acception, ce que n'ont pas les autres.

Il faut remarquer que ce n'est pas par un rapprochement étymologique avec TRAIT — mettant TRACER sur le même plan que RAYER, BARRER — que TRACER s'impose encore actuellement aux Suisses : ils n'y voient pas l'idée de faire un « trait », mais bien celle de faire une TRACE, puisque TRACE existe chez eux dans le sens de

« trait annulant ». Ils l'ont donc, parce qu'ils l'ont reçu et conservé, et comme tant d'autres qu'ils ont conservés, ce mot est une date dans l'introduction du français en Suisse, plutôt qu'une francisation d'un mot patois.

La langue littéraire, en éliminant TRACER « biffer », a opéré dans le même sens que pour AFFICHER > « apposer une affiche, étaler ». Par BIFFER, le verbe TRACER a été soulagé sémantiquement en même temps que débarrassé d'une transparence étymologique fautive, voire même d'une étymologie contradictoire, car TRACER n'est pas faire une TRACE, mais au contraire la défaire, l'effacer.

Éliminer TRACER « biffer » c'est faire de l'étym. pop. en même temps que décongestionner un mot, ce qui revient à dire dédoubler des homonymes. Restreindre AFFICHER à une valeur dénominale c'est faire de l'étym. pop. et ouvrir la porte à des mots étrangers ou dialectaux.

La suite du présent travail réserve au lecteur plusieurs cas d'étymologies populaires en français, comme en patois : ils montrent que le sentiment étymologique était toujours en éveil chez le peuple, et ils nous dispensent de poursuivre cette piste en dehors de la voie qui nous est assignée par l'objet de nos recherches immédiates. Cependant nous ne pouvons résister à l'envie d'en exposer quelques-unes.

PERVENCHE.

La pervenche porte en langue d'oïl deux noms qui rappellent ceux qu'elle a portés ou peut avoir portés en latin : PERVENCHE et VENCHE.

L'étymologie des deux semble certaine : VENCHE est **vinca**, PERVENCHE est **pervinca**.

Cette double étymologie n'a qu'un inconvénient, c'est qu'elle se heurte, dans l'état de nos connaissances actuelles du moins, à deux invraisemblances historico-géographiques que voici.

L'ensemble des pays romans (Dict. Meyer-Lübke) ne connaît que le type **pervinca** ; le type **vinca** n'existe qu'en langue d'oïl, et là il n'est que sporadique, quoique déjà ancien [1].

1. L'Atlas ne l'a qu'en une demi-carte, embrassant seulement la moitié sud de la France, mais elle a de nombreuses notes supplémentaires pour le nord, de sorte que les 4/5 de la France nous sont connus.

Or, il est invraisemblable 1) que le territoire de la Romania occidentale le plus récemment romanisé ait **vinca,** tandis que les autres auraient exclusivement **pervinca,** 2) que ce territoire le plus récemment romanisé ait les deux types à la fois, que ceux-ci y apparaissent — autant que nous pouvons en juger par les textes et l'Atlas — en des aires séparées, non contiguës, qu'enfin PERVENCHE semble y être antérieur à VENCHE, d'après les textes que nous fournissent nos dictionnaires.

Pour expliquer cette répartition géographique, il faudrait admettre que **vinca** ait été le seul mot populaire en roman et que ce mot populaire n'existe que dans la langue d'oïl, que **pervinca** soit partout ailleurs un mot savant, supposition invraisemblable a priori et contredite par des formes italiennes entre autres.

Si la sporadicité de **vinca** est réelle en langue d'oïl, comme il y a tout lieu de le croire d'après l'Atlas et les quelques textes de Godefroy, si cette sporadicité n'est pas, ce qui est à peu près certain, l'affleurement d'une ancienne aire **vinca** dans une aire romane **pervinca**, partout d'origine savante, bref, si **vinca** est postérieur à **pervinca**, il faut que VENCHE provienne de PERVENCHE et que la chute de PER soit un phénomène pouvant se produire indépendamment dans les régions de la langue d'oïl, où il est sporadique, sans être cependant d'une imminence telle que celle-ci en ait fait une aire cohérente.

Il faut que notre explication de VENCHE < PERVENCHE satisfasse par sa nature à l'assiette géographique de VENCHE, telle que nous la connaissons. Cette exigence géographique sera la pierre de touche à laquelle s'éprouvera notre explication.

A un moment historique de PER en même temps qu'à un moment historique de la « pervenche », PERVENCHE a été étymologiquement suspect et revisé par le peuple. Nous ne saurions, malgré toute apparence, affirmer que lexicalement **per** de **pervinca** soit de la même nature que celui de **per** dans **pervirens, perennis** ; mais ce que nous savons, c'est que le caractère de pérennité de la pervenche — cette plante n'est-elle pas le symbole de l'amitié éternelle, du bonheur durable ? — est le caractère de la pervenche qui a parlé le plus effectivement à l'imagination populaire (cf. l'all. *Sinngrün, Wintergrün, Immergrün*). La pervenche porte même en France le nom de VERTE EN TOUT TEMPS (107) ; nous lisons « chapiaux de verde venque » (Godefroy), « guérissez-vous avec votre

bonne pervenche, bien verte, bien amère » (Littré). L'usage médical et ornemental (parce que symbolique) que l'on a fait de sa verdure a fait prévaloir celle-ci sur la beauté de la fleur (yeux de pervenche).

LA VERTE PERVENCHE dès lors pouvait apparaître comme une antilogie à l'époque où PERS, fém. PERSE, désignait une couleur bleue, la VERTE PERVENCHE pouvait être la VERTE BLEU-VENCHE, sinon même la VERTE BLEUE VENCHE ; en effet, nous ne pouvons savoir par quelles étapes morphologiques a passé l'adj. PERS avant de disparaître comme presque partout en France ou d'être réduit à l'état de relique, comme en français.

A Saint-Pol (pays où l'on a VENCHE), c'est sous la forme fém. que PERS a persisté, et il est sémantiquement aussi déchu que formellement, puisque PERSE y arrive à signifier « sale »[1].

Selon la vitalité et l'état formel et sémantique de PERS, la VERTE PERVENCHE avait une propension plus ou moins accentuée à devenir la VERTE VENCHE, la PERVENCHE à devenir la VENCHE, et cette propension plus ou moins accentuée explique au mieux la sporadicité de VENCHE en une aire qui a été PERVENCHE, en une aire commune à toutes les langues de la Romania occidentale.

Si quelque lecteur méticuleux n'admettait pas que PERVENCHE suffît pour éveiller la suspicion étymologique du peuple à l'égard d'un mot qu'il veut évincer, que PERVENCHE pût la provoquer dans l'esprit du peuple qui ne saurait que tabler sur des faits grammaticaux réels et non sur une forme fautive, si quelque lecteur méticuleux jugeait nécessaire une forme correcte PERSEVENCHE pour croire à la plausibilité de notre interprétation, nous lui répliquerions de la façon suivante.

Nous n'avons nullement besoin d'une forme PERSEVENCHE, forme corrigée de PERVENCHE, qui, si elle existait, nous aurait privé du plaisir que nous avons à exposer la présente démonstration, car il est de toute évidence que le premier lexicographe en date aurait expliqué VENCHE par la disparition de PERSE, disparition conforme à la réalité, puisqu'il y a des pervenches qui n'ont pas la couleur du pers. D'autre part, l'évolution vers la conception de la pervenche à verdure pérenne aurait produit (cf. **per** *vinca* ?) le retranchement

1. Lexique Saint-Polois. PERS, adj. des 2 genres, d'une couleur indéterminée (variant entre le noir et le gros bleu) — noirci, bruni, sali.

de l'adj. partout où cette évolution s'est produite, et il est à croire qu'il ne resterait plus en langue d'oïl un seul point où PERSEVENCHE se fût maintenu, vu que l'emploi médical, ornemental, symbolique, de la pervenche doit avoir été général (la VERTE VENCHE aurait annulé la PERSE VENCHE), et nous n'aurions pas le tableau géographique bigarré si conforme à la genèse par nous admise de PERVENCHE > VENCHE.

Si nous paraissons dédaigner le recours à une forme PERSEVENCHE, c'est d'abord que nous n'avons pas du tout le sentiment de la validité de l'objection ci-dessus supposée, nous faisant, des exigences de l'imagination populaire pour évoquer une étymologie, une idée qui n'est pas celle que nous nous faisons de la méticulosité que les étymologistes de profession mettent à accepter une étymologie, autrement dit — et sans ironie cette fois-ci — nous faisant de l'étym. populaire une idée de perfection moindre que de celle de l'étymologie savante.

Mais nous avons, pour croire que PERVENCHE pouvait évoquer directement PERSE, d'autres raisons plus susceptibles d'être prises en considération par l'étymologiste scrupuleux.

Il est vrai qu'à Saint-Pol, en une région où l'on dit VENCHE, l'adj. PERS apparaît sous une forme unique pour les deux genres, et que cette forme unique est celle du fém. et non pas celle du masc. qui permettrait de concevoir facilement PERVENCHE comme PERS VENCHE[1]. Mais qui nous dit que cette neutralisation de l'adj. PERS (inverse de l'ordinaire : VERDE > VERTE, NOIRE > NOIRDE) en faveur du fém. ne recèle pas, soit à Saint-Pol même, soit dans les environs, une neutralisation inverse de l'adj. (en faveur du masc.) et ne soit que la marque d'un ébranlement morphologique de l'adj. PERS, que l'état actuel ne soit pas la réaction d'un état inverse ?

D'autre part, — et nous insistons sur ce caractère — les adj. désignant des couleurs ont une vie particulière, leur vie féminine est restreinte par le fait qu'ils sont en même temps des substantifs et comme tels masc., et comme tels susceptibles d'être appliqués

1. Ce qui serait tout particulièrement admissible dans un pays où l'article s'est neutralisé, où LA PERVENCHE est devenu LE PERVENCHE. Et si VENCHE n'apparaissait qu'en picard, nous n'aurions pas manqué de faire valoir ce caractère, mais VENCHE n'existe pas qu'en picard.

aux subst. dont ils déterminent la couleur. Nous disons : il a les yeux pers ; mais que disons-nous : elle avait une robe.. BLEUE-PERSE, BLEU-PERSE, OU BLEU-PERS ?

Et cette substantification des adj. occupe une telle place dans notre esprit que la couleur de pensée est LE PENSÉE, que nous écrivons DES ÉTOFFES PENSÉE, comme UNE ROBE MARRON.

Ces considérations, et notamment la dernière, suffisent amplement pour faire concevoir une étym. pop. *correcte* de PERVENCHE même aux yeux de l'étymologiste méticuleux.

Mais nous avons mieux à lui offrir.

C'est une preuve irréfutable que nous avons trouvée en un coin de notre carte de l'Atlas, à l'île d'Yeu (479), après l'exposé de l'explication qui précède et qui nous paraissait suffisamment plausible pour être présentée au lecteur.

Cette preuve ne pouvait être plus démonstrative de

la prédominance de l'idée de « vert » dans la « pervenche »,

de l'ineptie de PER dans PERVENCHE aux yeux de l'étym. pop.,

de la forme idéale ou réelle que revêtait PER devant un mot fém. et que nous avons indiquée ci-dessus,

enfin, et surtout, de l'inexistence de PERSE VENCHE dans les aires où VENCHE se trouve, ou pourra être trouvée à la suite d'autres enquêtes, de l'absolue superfluité d'une intervention de PERSE VENCHE dans l'évolution PERVENCHE > VENCHE.

Cette forme de l'île d'Yeu est VERVENGE (pour VERVENCHE, comme on trouve fréquemment PERVENGE pour PERVENCHE). Ici pas d'intermédiarité possible de PERSE VENCHE, car on n'a pas VERTE-VENCHE : VERT supplante PER et non PERSE.

L'île d'Yeu, le Pas-de-Calais[1], la Haute-Marne (27)[2] ne reconnaissent dans la PERVENCHE que la plante toujours verte, en ces régions les YEUX DE PERVENCHE parlent à l'imagination populaire une langue étrangère pour la compréhension de laquelle il faut un truchement. S'il en est ainsi dans ces régions situées aux quatre

1. *Vĕn* de 285 est un acheminement vers VIGNE (*vĕn*), sinon une confusion complète avec VIGNE, à cause des tiges sarmenteuses de la pervenche, dans un pays où il n'y a plus de « vigne » (cf. VIOLETTE DE OU A SERPENT « pervenche »). M. Spitzer pense-t-il que VIGNE doive être le nom de la « pervenche » dans un pays de vignobles, comme il a pensé que TRUFFE était le nom de la « pomme de terre » dans un pays à TRUFFES ?

2. Le point 107 qui l'appelle VERTE EN TOUT TEMPS.

points cardinaux de la langue d'oïl, pense-t-on qu'il n'en soit pas de même des contrées interjacentes, et n'avons-nous pas dans le tableau géographique que présente actuellement VENCHE pour PERVENCHE une illustration parfaite de notre conception, en même temps que la base d'un schéma chronologique de la disparition de l'adj. PERS = « bleu-pers », « bleu de fleur de pervenche » dans ses rapports avec la conception triomphante de la pervenche comme plante pérenne, du triomphe du VERT sur le PERS dans l'historique de PERVENCHE ?

VERVENGE est synonyme de VERTE (PER)VENCHE, mais n'a pu, à aucun prix, reposer sur une forme idéale VERTE PERSE VENCHE.

Si un copiste du lai de l'Ombre (D) avait sous les yeux

Et chemise ridee et blanche
Et chapel de flors et de venche

ou n'importe quel autre texte ayant VENCHE et non PERVENCHE qui n'est dans aucun manuscrit — et que notre copiste aurait sûrement maintenu, s'il l'avait eu sous les yeux — et s'il écrit

Et chemise ridee et blanche
Et chapel de flor inde et blanche,

il s'est trouvé dans l'état mental que nous nous représentons ainsi.

Il aurait dû voir dans CHAPEL DE VENCHE, comme nous-mêmes nous la voyons, une couronne de verdure consistant en DE LA PERVENCHE[1] et entremêlée de fleurs ; il sait que VENCHE est synonyme de PERVENCHE, mais rejette VENCHE qui est étranger à son langage, ou n'est pas de bon langage selon lui, voit dans le mot PERVENCHE qu'il lui substitue mentalement non pas l'adj. PERS, ce qu'il ne pourrait voir qu'en associant à pervenche VERTE et cette association n'est pas dans son esprit, mais simplement la fleur bleue, la fleur inde, l'adj. INDE, souvent associé à PERS (« indes et perses » La Rose). Il ne peut dire

Et chapel de flor de pervenche

ce qui ne représente pas une couronne et y préfère une couronne de fleur inde et blanche, une ineptie poétique (BLANCHE rimant avec

1. L'auteur du lai de l'Ombre emploie déjà le mot VENCHE comme l'emploie J.-J. Rousseau : « près de trente ans se sont écoulés, sans que j'aie revu de la pervenche... Ah ! voilà de la pervenche ! » (Littré). DE LA PERVENCHE, mais non pas DE LA MARGUERITE ! Comp. DE LA SAUGE, DE LA MENTHE, DU THYM.

BLANCHE) en même temps que matérielle (une couronne composée de fleur — au sing. à cause de VENCHE au sing. — de pervenche !)

Le copiste F (Chapelet ot de flour de vanche) a compris comme D. Lui non plus n'a pas le même parler que Renart, l'auteur. Lui non plus, comme D, ne comprend pas LA VENCHE, y voit une VENCHE-PERVENCHE « FLEUR » et fait de la couronne une couronne de « fleur de pervenche », ce que semble avoir voulu éviter D ; mais F, en gardant VANCHE, garde un mot dont il n'a pas saisi le sens exact, lequel découle de l'évolution de PERVENCHE à VENCHE ; il parle le même langage que D, il dit PERVENCHE, comme D.

Aussi ne sommes-nous pas étonné que dans son classement des manuscrits M. Bédier ait considéré les mss. D et F comme parents.

C'est à PERVENCHE, absent de tout texte, idéal chez D et F, et non à VENCHE que remonte INDE, car VENCHE n'évoque pas INDE, VENCHE, compris comme par Renart, évoquerait VERT, ou, comme il n'y a guère de fleur verte, évoquerait toute autre couleur aussi bien que l'inde.

Les copistes D et F du lai de l'Ombre ne parlent pas le langage de Renart ; mais Renart, auteur de Guillaume de Dole et Renart, auteur du lai de l'Ombre, écrivent dans le langage de deux « Sporades » de VENCHE (cf. dans l'Atlas le point 27 et les cinq points du Pas-de-Calais), celle de Dôle et celle du Pas-de-Calais.

MARGUERITE.

Dans PERVENCHE devenu VENCHE et VERVENCHE l'étym. pop. s'affirme par des modifications lexicales.

Mais l'étym. pop. dans PERVENCHE pouvait ne pas s'affirmer par des modifications lexicales et néanmoins exister à l'état latent, en restant insensible à des exigences sémantiques, ou du moins en n'y obéissant qu'en une mesure minima, dans l'espèce en se modifiant morphologiquement seulement.

PERVENCHE est resté lexicalement insensible à des exigences sémantiques, lorsqu'il est devenu « la verte pervenche », lorsque la pérennité de la verdure a triomphé de la fleur, lorsque la plante a triomphé de la fleur. C'est ce qui résulte de l'impossibilité d'admettre qu'entre les quatre points cardinaux représentés par VENCHE, VERVENCHE et VERTE EN TOUT TEMPS il y ait conception différente de

PERVENCHE dans les régions intermédiaires (raison géographique), c'est ce qui résulte morphologiquement du fait que LA PERVENCHE est devenue DE LA PERVENCHE, c.-à-d. « de la plante de pervenche », « de la verdure de pervenche », comme nous disons DE LA MENTHE, DU THYM, DE LA SAUGE, DU HOUX.

D'ailleurs qui nous dit que l'évolution sémantique de PERVENCHE à DE LA PERVENCHE (en opposition à MARGUERITE, par ex., qui ne devient jamais DE LA MARGUERITE) n'ait pas été pour quelque chose dans la déchéance de PERS « bleu » à PERS, couleur très indéterminée ?

PERVENCHE restant PERVENCHE, mais employé sous la forme DE LA PERVENCHE, n'a pas été insensible aux exigences sémantiques, mais il n'y a été sensible que morphologiquement et non lexicalement, DE LA PERVENCHE, en des aires géographiques intermédiaires entre VENCHE, VERVENCHE et VERTE EN TOUT TEMPS, témoigne aussi catégoriquement que ces trois dernières formes de l'évolution sémantique, et confirme l'impossibilité géographique d'une conception consistant à voir dans les quatre aires représentées par ces trois mots une sporadicité sémantique.

S'il y a dans le mode d'emploi de PERVENCHE (> DE LA PERVENCHE) un signe certain de l'évolution sémantique, génératrice d'une étym. pop. (> VENCHE, VERVENCHE), s'il y a dans l'emploi de DE LA PERVENCHE pour PERVENCHE une atténuation des conséquences que peut avoir une évolution sémantique comparée à celles qu'elles ont eues dans VENCHE, VERVENCHE, ne se pourrait-il pas que l'étym. pop. nous apparût parfois sans présenter ni conséquences lexicales, ni conséquences morphologiques, ni aucune conséquence de quelque ordre grammatical que ce fût, que l'étym. pop. n'apparût pas du tout dans la nature du mot, y fût latente, stagnante, improductive et que sa présence fût cependant révélable par d'autres circonstances.

C'est ce que nous nous proposons de démontrer par l'exemple de MARGUERITE, et, comme cette démonstration nous a été imposée par la recherche de l'origine de Margot (**Appendice** XIII), n'a été amenée que par cette question, sans que nous en poursuivions la piste au delà, il va sans dire que, si le lecteur en accepte la conclusion, il ne pourra considérer le fait démontré comme un fait exceptionnel, mais comme un simple exemple de ce qui s'est produit plus d'une fois dans la langue.

D'où vient à la fleur le nom de MARGUERITE qui est en même temps un prénom fém., MARGUERITE, alors que MARGUERITE est l'ancien nom porté par la perle, encore actuellement en usage dans la locution « jeter des marguerites devant les pourceaux », mais là seulement, et généralement modernisée en « jeter des perles devant les pourceaux » ?

MARGUERITE, prénom < « perle » est bien évident (cf. **Gemma**, **Pretiosa**), et MARGUERITE, fleur, ne nous le semble guère moins.

Le bouton blanc de la fleur de la marguerite (**bellis perennis**), avant de s'ouvrir, sitôt la neige disparue, ne nous présente-t-il pas dans les prés verdissant l'image d'une perle, d'une MARGUERITE, comme on appelait la perle déjà en latin[1] ? C'est ce transfert sémantique de « perle » à « marguerite » qui causa sans doute l'emprunt de PERLE et la disparition de MARGUERITE « perle » pour cause d'homonymie, car si l'image de la perle a été proche de notre imagination, quand nous avons désigné la marguerite par son nom, elle n'y est pas cependant triomphante des épreuves que fait subir aux métaphores l'humeur vagabonde de l'imagination. Oui, nous « renfourchons notre dada »[2], l'intolérabilité de l'homonymie en certains cas et à certaines époques.

En effet, PERLE « perle » est plus récent que MARGUERITE (MARGERIE) « perle », la métaphore « fleur » > « perle » ne s'est pas renouvelée, il ne paraît pas que la « perle » ait eu un autre sens que « marguerite », sens qui lui permît de coexister avec MARGUERITE, c'est PERLE qui a tué MARGUERITE, et ces circonstances font de l'étym. de PERLE = **pirula**, étym. revendiquant par sa forme une haute ancienneté, une hypothèse plus ébranlée qu'elle ne l'est par les considérations phonétiques que l'on trouvera dans le dict. de Meyer-Lübke.

Si néanmoins l'étymologie **pirula** devait ne pas être définitivement condamnée, il faudrait admettre que PERLE = « marguerite » et MARGUERITE « perle » coexistant ont bifurqué, toujours sous l'influence d'une homonymie conçue comme intolérable à la suite d'un oubli de la métaphore, que PERLE a été réservé à « perle » et MARGUERITE à « marguerite-fleur », parce que ce dernier, associé au

1. Nous ne trouvons pas **margarita** dans le dict. de Meyer-Lübke.
2. A qui la faute, à nous ou à la langue ?

prénom MARGUERITE, lui aussi = « perle », métaphore cessant d'être sentie et incapable de disparaître d'un jour à l'autre comme prénom, obligeait la langue à une substitution unilatérale et non bilatérale — MARGUERITE « perle » était susceptible de substitution, MARGUERITE « fleur », parce qu'il était associé à MARGUERITE « prénom », incapable de substitution et qu'il était venu se ranger à la sémantique « fleur », n'était pas susceptible de substitution [1]. Que **pirula** soit l'étymologie de PERLE, que ce soit *perna* italien, peu importe : il est avéré, dans les deux hypothèses, que MARGUERITE cessa d'être = « perle » pour devenir = « marguerite-fleur », car MARGUERITE, abandonné par « perle », qui cessait d'être « perle » pour être affecté à « fleur », ne pouvait qu'être « fleur » dans l'imagination populaire. Et MARGUERITE aussi bien que MARGUERITE *prirent* une autre étymologie, qui est celle que nous voulons démontrer, et qui — n'en déplaise son étrangeté — nous apparaît à nous personnellement aussi certaine que celle de MÈRE < **matrem** : MARGUERITE et MARGUERITE devinrent « FLEUR DE MAR(S) » et « FLEUR DE MAR(S).

Ni MARGUERITE, ni MARGUERITE, ne sont plus actuellement des « perles » (ce n'est pas la locution ci-dessus signalée et vieillie, incomprise par le peuple, qui peut fournir un point d'appui étymologique suffisant) ; mais pour rendre plausible, voire démontrer mathématiquement l'existence de l'étym. FLEUR DE MARS, il nous faut atténuer la brusquerie de notre interprétation, et établir la base de notre argumentation en faveur de l'étymologie populaire, succédant à l'étym. originaire, sur quelques considérations relatives au jeu de l'étymologie populaire dans les noms de plantes et d'autres noms analogues, se prêtant aussi au jeu de l'étymologie populaire.

Quand une variété de thlaspi prit le nom de BOURSE DE PASTEUR, ce nom provoqua le jeu de l'étym. pop. sur la double acception de pasteur (berger et pasteur spirituel) ; de là, d'une part, bourse de berger, mallette de berger, houlette de berger, d'autre part, bourse de prêtre, bourse à Monsieur le curé, bourse du bon Dieu, bourse du diable, bourse à Judas, cœur de curé. .

1. L'évolution sémantique est des plus naturelles : ROSE > ROSE. Supposons que **gemma** devienne une fleur, pour la même raison que **margarita** > MARGUERITE > « marguerite », **Gemma** deviendrait aussi « fleur ».

La voie lactée a pris le nom de chemin de Saint-Jacques ; elle porte aussi les suivants : chemin de Rome, chemin de Saint-Pierre, chemin de Saint-Guillaume, chemin blanc.

La pie est une Margot et aussi une Jacquette.

Quand la violette cessa d'être dans son nom une fleur de couleur violette ou devint « fleur » en général, elle prit les noms de (fleur de) Carême, févrière, fleur de mars et d'avrillette.

La coccinelle, bête au bon Dieu, est Marie, Marguerite, Petite marguerite, Marie-Jeanne, Jeanne-Marie, Catherine, Catherinette, Polichinelle. Cette variété de noms que nous trouvons dans la carte « coccinelle », nous devrions la trouver dans la carte « pâquerette » qui représente MARGUERITE et MARGUERITE, puisque fleur et prénom sont synonymes et que tous deux sont dégagés de « perle ».

Partout l'étym. pop. est en éveil, déduit, combine, refait, rectifie, invente, mais toujours son action est logique, le résultat d'une observation sémantique ou formelle.

En regard de ces exemples que nous pourrions multiplier et qui révèlent bien l'aspect géographiquement normal de ce qui est soumis au jeu de l'étym., de l'imagination populaire, quel est l'aspect que nous présente la carte « pâquerette », car c'est PAQUERETTE qui a été demandé et non MARGUERITE — cette remarque est importante — ?

La carte « pâquerette » présente un aspect géographique tout autre. Des îles normandes à Menton, de la frontière allemande de Belgique à Biarritz, MARGUERITE, anciennement « perle », désigne notre pâquerette : c'est un vaste parterre de MARGUERITES qui n'est piqué ou parsemé que de PAQUERETTES [1], sauf en certains points isolés où l'on trouve d'autres noms des plus importants desquels nous aurons à examiner la nature.

Ce n'est pas là le spectacle que nous attendions, conformément au programme prévu par les exemples ci-dessus : MARGUERITE devait s'y prêter au jeu de l'imagination, de l'étym. pop., nous nous

1. Nous ne parlons pas de PIMPRENELLE du Languedoc, dont l'étude serait longue, ce mot désignant plusieurs fleurs diverses et paraissant n'être guère que l'équivalent de BOUQUET (« fleur ») normand et breton. PARQUERETTE dans le Midi est un hybride de PAQUERETTE et MARGUERITE. Nous renonçons aussi à parler des formes de 609, 66, 603, même de 399, qui cependant peut bien être intéressant.

attendions à voir MARGUERITE parsemé de CATHERINE, de MARIE, etc., noms que devait évoquer MARGUERITE, noms qui avaient le même droit d'être des « marguerites » que la MARGUERITE. Pourquoi cette fidélité à MARGUERITE, pourquoi l'imagination ne prend-elle pas l'essor ici ? Elle ne prend pas l'essor, parce que l'étym. pop. la rive à MARGUERITE, ou plutôt, elle prend l'essor, mais vers un autre horizon, et cet horizon c'est PAQUERETTE, c'est la FLEUR DE PAQUES, c'est la fleur saisonnière, printanière, cet autre horizon c'est l'étym. de MARGUERITE = « fleur de mars » qui le lui indique du doigt.

Le lui indique-t-elle partout ? FLEUR DE MARS est-il partout l'étym. pop. de MARGUERITE ?

Oui, partout, sauf en quelques points isolés, où elle n'a pas été conçue, en deux points, où la marguerite est une CATHERINE (815), une MAROTTE (528), formes qui sont des témoignages de l'exécution du programme attendu par nous, conformément aux exemples ci-dessus donnés ; mais elles sont suffisamment isolées pour montrer que le programme n'a pas été exécuté ailleurs, et leur présence, loin de troubler notre conception, ne fait que la confirmer à nos yeux, comme souvent des exceptions confirment une règle.

Et encore croyons-nous qu'en réalité il n'y a dans toute la carte qu'un seul témoignage probant en faveur d'une conception de MARGUERITE capable de faire évoluer ce mot à d'autres prénoms, c'est celui de 815 (CATHERINE), car celui de MAROTTE (528) est susceptible d'une explication qui nous paraît de beaucoup préférable à celle qui consiste à voir dans MAROTTE un représentant de MARIE, représentant dont nous ne concevons pas la présence en un point où « Marie » revêt les formes de MARIT, MARITON. Nous croyons au contraire que MAROTTE est une preuve à ajouter aux autres que nous donnons de la conception populaire de MARGUERITE comme « fleur de mars », que MAROTTE n'est autre qu'une « fleur de mars ».

A l'appui de cette interprétation, déjà plausible par l'étrangeté de MAROTTE « marguerite » = MARIE + suff. en concomitance à 528 avec les formes MARIT, MARITON = « Marie », nous ajoutons la considération suivante qui nous paraît éliminer MARIE + suff. La « primevère », qui peut se réclamer du droit de porter le nom de « fleur de mars » à l'égal de MARGUERITE, ne porte comme nom un prénom qu'en trois points de la carte (JEANNETTE 5, MARGUERITE 976

— nous étudierons cette forme — et MARIONNETTE 14). MARIONNETTE « primevère » ne peut jaillir, sans rime ni raison, de l'imagination populaire, n'en peut jaillir que par un précédent qui était un prénom ou par étymologie directe. Or, le seul précédent dont puisse se réclamer MARIONNETTE « primevère » est MARGUERITE « fleur de mars », la seule inspiration directe de l'étym. à laquelle puisse obéir MARIONNETTE « primevère » est celle de « fleur de mars ». Donc MARIONNETTE est étymologiquement « fleur de mars » et MAROTTE est étymologiquement « fleur de mars ». Et si la Sainte-Catherine, fêtée en France le 25 nov., était fêtée, comme d'autres saintes du même nom, au mois de mars ou d'avril, nous dirions que CATHERINE « marguerite » n'est assurément pas autre chose étymologiquement que l'équivalent de « fleur de mars » ou « d'avril » ; mais cela n'est pas, sans qu'il y ait lieu d'y voir une contradiction à notre étym. de MARGUERITE = « fleur de mars ».

Ailleurs, BOUQUET (fleur) DE PAQUES (493), BOUQUET (fleur) DE MARGUERITE (485) témoignent comme PAQUERETTE [1].

C'est la petite marguerite, **bellis perennis**, qui porta originairement le nom de MARGUERITE ; la grande marguerite ne le porte que par emprunt, car seule la petite marguerite a été assimilable à la perle, seule la petite marguerite est une fleur de mars, la grande ne fleurissant qu'en été.

Quand la GRANDE MARGUERITE, par abréviation la MARGUERITE, fut en concurrence formelle avec la PETITE MARGUERITE, que la grande marguerite fut marguerite [2], l'immalléable forme de la grande mar-

1. La présence de PAQUETTE « buis » (nord-est), dénomination dictée par l'usage que l'on fait du buis, le dimanche des Rameaux, est nécessairement subordonnée à l'existence de PAQUERETTE-PAQUETTE « primevère et pâquerette ». La coexistence, à 165, 133 et 121, de PAQUETTE « buis » avec PAQUERETTE « pâquerette » dénote certainement que PAQUERETTE « pâquerette » est en France souvent d'importation littéraire, importation d'autant plus explicable que MARGUERITE embrasse plusieurs espèces de plantes, importation qui ne peut prendre pied qu'à la condition d'apparaître sous une forme autre que l'autochtone qui est évidemment PAQUETTE et non PAQUERETTE (cf. MOUCHETTE et MOUCHERON).

2. Au point 533 la pâquerette s'appelle REINE-MARGUERITE (fleur et nom datant chez nous du XVIII[e] s.), et Edmont fait suivre la réponse reçue d'un point d'interrogation. Ce point est là par excès de prudence sans doute, car REINE-MARGUERITE peut fort bien être le nom de toutes les marguerites, qui sont toutes des reines à l'égal de perles, à l'égal de marguerites. Si à Saint-Pol, comme nous le dit Edmont, la REINE-MARGUERITE porte aussi le nom de MARGUERITE, pourquoi,

guerite fit naître le diminutif de la forme malléable de la petite marguerite, qui devint MARGUERITELLE (Pas-de-Calais) et MARGUERIDETTE (Midi) ; mais — nous le verrons à propos de notre examen sur les suffixes masc. devenus suff. fém. dans les prénoms (Appendice XIII) — ne devint pas MARGOT, MARGOTON, GOTON, ne pouvait le devenir.

D'autres formes isolées de la carte « pâquerette » témoignent de l'étym. « fleur de mars » plus éloquemment encore que celles que nous venons d'interpréter. L'examen que nous allons en faire tendra aussi à un autre but.

La carte « pâquerette » nous fournit l'occasion de montrer au lecteur quelle est la nature de réponses surprenantes faites aux questions posées par Edmont, réponses qu'un lecteur non averti pourrait considérer comme des erreurs du sujet ou des erreurs d'Edmont, et aussi d'expliquer certains points d'interrogation ou d'exclamation que le lecteur pourrait considérer à tort comme la marque d'une insuffisance du sujet interrogé. L'occasion est trop belle pour que nous la laissions échapper.

Edmont a reçu partout une réponse à « pâquerette », sauf en quelques points géographiques excentriques [1]. Un point d'interrogation à 206, dans le département du Loiret, est tout à fait exceptionnel. Le sujet ignorait-il le nom si répandu de la pâquerette, pour ne pas savoir répondre à la question ? Dans ce cas, le sujet était bien malheureusement choisi pour renseigner Edmont sur les noms de plantes. Quand Edmont demanda « pâquerette », qui, dans le questionnaire, figure au milieu de questions n'ayant pas trait aux noms des fleurs, exactement entre « treille » et andain », son sujet est resté muet, et Edmont a enregistré dans son cahier un point d'interrogation. Mais, quand, un quart d'heure plus tard, Edmont posa à son sujet la question « primevère », qui figure dans le questionnaire en compagnie de noms de fleurs, le sujet répondit PAQUE-

dans l'île de Ré, la marguerite, la pâquerette, ne porterait-elle pas le nom de REINE-MARGUERITE ?

La confusion des deux marguerites paraît se refléter dans la littérature populaire. C'est la grande marguerite que l'on effeuille, et cependant « Marguerite, fleur petite, rouge au bord, verte autour, dis le secret de nos amours » (Littré) se rapporte à la petite marguerite que l'on n'effeuille pas ou guère.

1. La carte n'est pas complète, il est vrai, elle n'embrasse guère que les 5/6 de la France. Il faut bien se rappeler que c'est PAQUERETTE qui a été demandé et non MARGUERITE.

RETTE (*pạ̊krẽ̀t*). La PAQUERETTE à 206 est-elle la « primevère » ou la « pâquerette », si le sujet n'a pas répondu *pạ̊krẽ̀t* à « PAQUERETTE » et a répondu *pạ̊krẽ̀t* à « primevère » ? Dans le Loiret, région francisée, le mutisme du sujet à l'égard de PAQUERETTE est-il étrange, dénote-t-il chez lui une inaptitude à servir de sujet, ou ne dénoterait-il pas une sincérité que nous avons l'habitude de priser plus haut que toutes les qualités que révèlent les lexiques régionaux, étymologiques et non étymologiques ? Si la réponse et le mutisme du sujet de 206 ne dénotent pas sa sincérité, pourquoi son plus proche voisin de l'Yonne (107) a-t-il répondu *pă̊kyẽ̀t* (= PAQUETTE) à « pâquerette » et *pă̊kyẽ̀t* à « primevère » ? La « primevère » est cependant bien différente botaniquement de la « pâquerette ». Une confusion botanique est impossible, une confusion lexicale est imminente quand l'imagination populaire prend son vol, fait de la MARGUERITE-PAQUERETTE une fleur printanière et fait de la PRIMEVÈRE (mot qui lui parle une langue étrangère) une fleur printanière, fait des deux une fleur de Pâques, sinon une fleur de mars. PAQUETTE (503, 101, 3, 103, 4), PAQUERETTE (14) sont les noms de la « primevère ».

Ne trouve-t-on pas des sujets chez lesquels la « pâquerette » se confond avec quelque autre fleur aussi différente que l'est la pâquerette de la primevère ? On en trouve. Tel est celui de 669 qui a répondu *briuleto* à la question « pâquerette », et *briuleto* est le nom qui revient à la « violette », est le nom de la violette chez les sujets immédiatement voisins de celui de 669, est littéralement une AVRILLETTE (violette > FÉVRIÈRE, FLEUR DE MARS). Donc le sujet de 669 a confondu la « pâquerette » avec la « violette », et Edmont a été bien mal inspiré de choisir un sujet capable de commettre une erreur pareille, à laquelle nous avons cherché vainement à trouver une excuse dans le Trésor de Mistral, où nous ne trouvons pas *briuleto* « pâquerette ». Eh bien non ! Edmont n'a pas été mal inspiré : VIOLETTE et MARGUERITE voulant évoluer lexicalement et étymologiquement dans une région où AVRIL était *abriu* et où LA VIOULETTE devenait l'ABRIOULETTE, c.-à-d. l'AVRILLETTE, VIOLETTE montra à MAR(S)-GUERITE, impuissant par sa forme à évoluer, comment on devenait « fleur printanière », « fleur d'avril », et MAR(S)-GUERITE, ne pouvant en faire autant, s'accommoda au modèle, se l'appropria, « fleur d'avril » qu'il était par MAR(S)-GUERITE au même titre que « violette » par « fleur de février, de mars ». En d'autres termes,

dès que MARGUERITE et VIOLETTE cessaient de satisfaire l'imagination populaire, parce que c'était des expressions non saisonnières, c'était AVRILLETTE, ou AVRIL.., ou FÉVR.. qui devaient naître [1]. Dans MARGUERITE mars est bloqué et ne peut faire naître ni FÉVRIER, ni AVRIL, .. GUERITE n'était rien, sinon un obstacle, un boulet au pied de MARS ; mais VIOLETTE, par la présence d'un suffixe qui est quelque chose de mobile et susceptible de transfert (> ABRIOLETTE > BRIOLETTE) a AVRIL (but à atteindre) débloqué, et AVRILLETTE, constitué pour être fleur saisonnière, susceptible de s'appliquer aussi bien à la « marguerite » qu'à la « violette », supplante l'indébloquable MARS de MARGUERITE dans une région où le nom de la violette est AVRILLETTE. AVRILLETTE hérite de VIOLETTE tous les droits d'être une MARGUERITE aussi bien que la « violette ».

A 669 l'équivoque de AVRILLETTE « violette » et « marguerite », à laquelle aboutit fatalement l'accaparement d'AVRILLETTE par « marguerite », est levée par le fait que la violettte est restée ou est redevenue VIOLETTE. AVRILLETTE « marguerite » de 669 est l'exact pendant de PAQUERETTE « primevère » à 206, et, si la « violette » a été un *briolette* à 669, on a eu à 669 l'exact pendant de 107 (PAQUETTE = « primevère » et « pâquerette »).

L'assiette géographique de 206, 107 et 699 fait de notre interprétation une certitude mathématique, et fait aussi une certitude mathématique de l'étymologie MARGUERITE = « fleur de mars ».

Le sujet de 669 témoigne qu'il est un étymologiste plus avisé que les savants étymologistes qui ont vu dans BRIOLETTE un mot à « phonème additionnel » ou une déformation de VIOLETTE, comme aussi le peuple montre, par le traitement qu'il a fait subir à MARGUERITE, qu'il devance en étymologie les plus audacieux linguistes, et que ceux-ci auront à rattraper son avance.

Il y a une troisième région où MARGUERITE et PRIMEVÈRE se sont confondus.

C'est dans les vallées italiennes, où FLEUR DE PAQUES désigne la « primevère », à 975, 985, 986. Au point 975, qui est la ville d'Aoste, la FLEUR DE PAQUES est aussi la « pâquerette », donc 975 offre le pendant de 107 (PAQUETTE = « pâquerette » et « primevère »).

1. « Violette de février pour les cavaliers et celle de mars pour pute et bâtard », dit un prov. prov. (Mistral).

Mais où notre surprise a été grande, c'est de voir qu'au delà du Saint-Bernard, au point 976, à Bourg-Saint-Pierre, « primevère » et « marguerite » portent le nom de MARGUERITE. La blanche marguerite, la marguerite perle partage son nom avec la jaune primevère, la brayette, la juponnette, le coucou ; cela a étonné si fort Edmont qu'il fait suivre MARGUERITE d'un point d'exclamation que son copiste a respecté, ne pouvant que l'approuver. Supprimons le point d'exclamation et revenons de notre surprise : la « primevère » est une MARGUERITE, comme la FLEUR DE PAQUES est aussi bien une « primevère » qu'une « marguerite », la MARGUERITE est une FLEUR DE MARS, elle l'est depuis l'époque où MARGUERITE et MARGUERITE ont cessé d'être des « perles » pour être des « fleurs de mars ».

Mais, en revanche, constatons une fois de plus — et ici plus que jamais — l'étroitesse du lien qui unit le parler d'en deçà et celui d'au delà du Saint-Bernard. Nous avons dit autrefois que la barrière des Alpes n'était pas plus une limite linguistique que ne l'est un ruisseau.

Pour nous confondre et pour prétendre que les sujets d'Edmont se sont trompés et l'ont trompé, il suffit de trouver une confusion de la « primevère », de la « violette » et de la « pâquerette » ailleurs que là où nous l'avons trouvée. Nous attendons cette démonstration. Jusqu'ici les critiques de l'Atlas nous ont démontré que le langage de l'Atlas que nous interprétons est autre que le langage des glossaires et de ceux qui les interprètent, et c'est là tout ce qu'elles nous ont montré. D'ailleurs nous ne prétendons pas — nous le répétons — que l'Atlas soit exempt de fautes, de fautes graves même, mais elles sont attribuables à nous personnellement, qui en avons fait le questionnaire, et les critiques sont allés en chercher là où il n'y en avait pas.

Si MARGUERITE est étymologiquement « fleur de mars », nous nous permettons de poser au lecteur la question suivante : croit-il que, chez un peuple percevant cette étymologie, des mots tels que ESPÉRER, RESPIRER et cent autres qui viendront s'y adjoindre aient pu rester insensibles à la perception étymologique ? Et notre ami Hubschmied, qui, comme nous, ne se contente pas de l'explication « ce mot est emprunté au français » et avec qui nous avons discuté longuement sur l'origine des mots provençaux à initiale *tε* au lieu de *k*, persiste-t-il à ne pas croire que CHEVAL et la majorité des mots

à *te* initial n'apparaissent pas en provençal sous leur forme phonétique régulière, parce que le peuple les a pénétrés étymologiquement et les a trouvés impropres (— CHEVAL = bête à *kap*, *kab*, bête à belle tête ou têtard, peu importe, CHEMINÉE, etc., etc. —) ? Hubschmied, chez qui l'esprit critique est aussi aïgu que la science est profonde, nous contredira-t-il encore en ce point, se rangeant inconsciemment — car il n'y a pas d'autre alternative possible : rupture causée par la phonétique ou rupture causée par inexistence temporaire de l'animal — du côté de certains de nos auditeurs qui cherchent la raison d'être de CHEVAL fr. en provençal dans le remplacement temporaire du « cheval » par le « mulet » !

Il faudra bien que les étymologistes en arrivent à faire à l'étymologie populaire la place qui lui revient dans la formation de la langue, et cette place est bien plus importante que celle qui lui a été faite jusqu'ici. Il ne nous paraît pas qu'ils aient accordé aux indications que leur fournit la langue populaire actuelle toute l'attention qu'elles méritent.

Quand le Picard, qui dit *pal* pour PAILLE et *tro* pour TROIS, fait de palefrenier PALEFERMIER, de Trocadéro TROISCADERO, il fait de deux mots muets des mots qui parlent à l'imagination, et PALEFERMIER vaut bien PALEFRENIER (PALEFROI + FREIN).

C'est en vain que Littré nous engage à éviter CASUEL dans le sens de « fragile » : le peuple y a vu CASSER, et CASUEL n'est pas synonyme de CASSABLE, ni de CASSANT ; d'ailleurs « casuel » et « fragile » ne se touchent-ils pas sémantiquement (« ces jardins, ces campagnes, que vous tenez de moi sont choses casuelles ») ?

PALEFERMIER, CASUEL n'ont pas une tare qui les exclue plus impérieusement d'une langue commune que FAUBOURG pour FORBOURG qui est entré dans la langue littéraire.

Nous avons peine à croire que le mot CLOU ait pu donner la locution « cela ne vaut pas un clou », et désigner le mont de piété, en même temps qu'être CLOU « salle de police », CLOU « de spectacle, de fête » (cf. BOUQUET), sans admettre l'intrusion de CLOUER dans CLORE, qui sont deux verbes confondus dans certains parlers français.

D'origine identique, les deux familles de **clavis** et de **clavus** n'ont pu depuis plus de mille ans se préserver d'une mutuelle contamination. **Clavellus** nous est apparu comme appartenant aux deux (à **clavis** par la diminutivité, à **clavus** par la nature masculine du suff.

dim.). Il semblait que FERMER dût mettre fin à la lutte d'influence, que CLORE allait se retirer, mais nous voyons CLORE, grâce à sa survie dans la langue littéraire, porter encore des coups à CLOU, si toutefois le témoignage de CLOU « salle de police » et CLOU « de spectacle » ne nous trompe pas.

PHONÉTIQUE ET ÉTYMOLOGIE POPULAIRE

C'est au détriment de l'étymologie populaire que la phonétique nous paraît parfois s'être indûment enrichie, sinon de lois, du moins de formules plus ou moins élastiques et contraires par leur élasticité même à la conception que nous nous faisons des rigueurs de la phonétique.

Un soupçon aussi téméraire, pour être pris en considération par les phonéticiens, ne peut se justifier que par une démonstration phonétique, que par la constatation de résultats contradictoires de ces formules. C'est la géographie linguistique qui nous en fournira la base.

Les phonéticiens nous disent que l'*u* protonique de FUMER « amender (une terre) en mettant du fumier » est « une altération populaire, comme celle qui transforme FEMELLE en FUMELLE, SEMER en SUMER, etc. » (Littré). Nous objecterons que le français qui dit FUMER et FUMIER ne dit pas FUMELLE et SUMER, qu'un fait qui s'est produit dans d'autres parlers ne saurait raisonnablement s'appliquer au français, à moins que celui-ci ne le possède que par un emprunt du mot lui-même. S'il n'y a pas emprunt, FEMER > FUMER est à tout le moins susceptible d'une autre tentative d'explication que celle qui en fait le produit d'une évolution phonétique accidentelle, exceptionnelle.

Le Dict. gén. (§ 344 du *Traité de la formation de la langue française*) dit que « sous l'influence de la labiale l'*e* est passé à *u* dans FEMIER > FUMIER, GEMEL > JUMEAU, LEMIGNON > LUMIGNON » (et à d'autres voyelles devant d'autres labiales). Il faut suspecter le dernier exemple, puisque dans le corps du dictionnaire, et aussi au § 509 du *Traité*, LUMIGNON est expliqué comme étant né sous l'influence de LUMIÈRE. Si d'autre part l'on constate en français la forme GÉMEAUX à côté DE JUMEAU, il se trouve ne rester que l'exemple FUMIER, auquel il y a lieu peut-être d'en ajouter d'autres

plus probants que JUMEAU et LUMIGNON, qui ne figurent qu'à titre d'exemples dans le Dict. gén.

Que nous dit la géographie linguistique à l'égard de cette prétendue influence de la labiale sur l'*e* protonique en syllabe ouverte ?

La comparaison des cartes FUMIER, FEMELLE, SEMER, SEMELLE et ALEMELLE (carte LAME) nous montre que le prétendu traitement de l'*e* devant la labiale ne présente nulle part l'aspect géographique d'un accident affectant un son dans une certaine situation — indifféremment du mot où il se trouve — et l'affectant identiquement

La modification de la voyelle diffère selon les mots, et le seul état qui conditionne un groupement des mots soumis au même fait phonétique est l'identité des deux sons consonantiques entre lesquels est enclos l'*e* protonique. Ainsi FUMELLE n'a aucun rapport géographique avec SUMELLE, mais il semble en avoir un lointain avec FUMIER [1] ; SUMER et SUMELLE concordent parfois géographiquement, mais en certaines régions seulement. L'aspect géographique des cartes témoigne donc bien plutôt en faveur d'un traitement identique basé sur une ressemblance où la labiale *m* n'entre en considération que pour une part, et où la consonne initiale est déterminante du groupement — quand groupement il y a —, il témoigne plutôt d'une action basée sur une identité lexicale que d'une action phonétique émanant d'un seul son, d'une action émanant d'un vocable plutôt que de la nature d'un son.

Un accident phonétique qui se présente dans des conditions géographiques aussi peu plausibles peut être révoqué en doute, ce nous semble. Déjà il l'a été d'ailleurs, plus ou moins consciemment, par le Dict. gén., qui, à deux reprises, attribue à LUMIGNON une origine par étymologie populaire. Littré, qui identifie la transformation de FEMER en FUMER avec celle de FEMELLE, SEMER en FUMELLE et SUMER et qui voit dans LUMIGNON un dérivé de **lumen**, admet que « ALUMELLE est venu d'ALEMELLE par une fausse assimilation avec le verbe ALLUMER qui n'a rien de commun avec ALUMELLE », sans se laisser arrêter par les deux formes *alumelle* et *alumete* pour « omelette », dont il connaît l'existence. On voit combien l'explication de nos mots par une influence de la labiale est peu assurée, même dans l'esprit de ceux qui l'ont avancée. C'est bien à une

1. Nous n'avons pas la carte FUMER (une terre).

origine par étymologie populaire que nous allons avoir recours, l'opposant à une origine phonétique.

Il nous paraît que nous y sommes autorisé par la considération suivante, de nature négative aussi comme celle des conditions géographiques dans lesquelles se présente la prétendue influence de la labiale, mais négativement plus démonstrative.

Il est inconcevable que de gaîté de cœur la langue ait fait de FEMER (< ***femare**) et de FEMIER (< ***femarium**) deux mots dont le premier allait se confondre avec « fumer [1] » et dont le second allait rappeler la même idée que « fumer », que la langue, par ailleurs si disposée à éviter les confusions que produisent les lois phonétiques, se soit ici laissée surprendre par un accident phonétique prêtant à équivoque. Il est plus inconcevable encore que ce prétendu accident phonétique soit survenu dans le français littéraire qui ne dit ni SUMELLE, ni FUMELLE, ni SUMER et où ALUMELLE, d'un usage très restreint, et JUMEAU, concurremment avec GÉMEAUX, peuvent fort bien être des emprunts [2].

Il est par contre fort plausible que la modification survenue à FEMER et à FEMIER lui ait été imposée par l'étymologie populaire, que la langue l'ait voulue. Que peut donc avoir vu le peuple dans la fumure des champs ? Il peut y avoir vu la combustion des herbes, des fanes, etc., qui se fait en automne et qui est un amendement, une « fumure » ; dans FEMIER il a vu le dérivé de FEMER > FUMER, conjointement peut-être avec la « fumée » qui sort du fumier.

1. L'emploi de FUMER comme verbe actif, emploi si fréquent depuis l'usage du tabac, n'aurait-il pas été en quelque sorte préparé par l'évolution de FEMER en FUMER ?

2. La présence de FUMIER à Paris semble être de nature essentiellement littéraire, car il est enclos dans une aire FIEN.

FUMIER en pleine aire FIEN constitue un problème de géographie linguistique. Nous soupçonnons que la solution en doit être cherchée dans l'emploi malséant de FIEN pour « m.. », auquel aurait remédié un mot FUMIER, moins malséant de par l'étymologie que nous lui attribuons, mais néanmoins, de par sa sémantique, susceptible de le devenir également (cf. FUMIER, ESPÈCE DE FUMIER, comme injure). Cette supposition serait confirmée par l'interjection FOIN, venant de **fenum** « dans quelque locution figurée qui reste à déterminer », dit le Dict. gén. FOIN serait un euphémisme pour FIEN (cf. BOUTRE pour FOUTRE), euphémisme qui dénoterait la présence ancienne de FIEN « fumier » à Paris, son emploi malséant, son besoin de substitution, bref qui résoudrait le problème de l'isolement de FUMIER en pleine aire FIEN.

Si cette étymologie populaire est plausible, elle explique la modification survenue en raison directe des degrés de similitude phonétique avec FUMER-FUMIER : FEMELLE > *fumelle* étant phonétiquement le plus rapproché présente aussi la coïncidence géographique de beaucoup la plus accentuée avec FUMIER, tandis que SUMER et SUMELLE, concomitants souvent (447 et 427, 156 et 155, 108 et 109, la Hague) ont une existence géographique infiniment plus restreinte.

De cette coïncidence variable, qui est naturelle selon notre conception, l'interprétation de l'*u* par une influence de la labiale ne rend point compte.

Si LA LEMELLE (< **lamella**) [1] est devenu L'ALUMELLE, l'*u* n'est pas dû à l'influence de la labiale, mais n'est autre que l'*u* de ALLUMER, car, à notre sens, ALLUMETTE et ALUMELLE sont originairement le même mot, l'ALLUMETTE étant la LEMELLE avec laquelle on allume [2]. Il ne nous paraît pas que les étymologistes puissent nous contredire, eux qui s'accordent tous à voir dans OMELETTE pour AMELETTE une forme issue par métathèse de ALEMETTE, tiré de ALEMELLE par substitution de suffixe — par conséquent le même mot que ALEMELLE — « ce mets étant plat comme une lame ». Le Dict. gén. cite le texte suivant du XIVe s. : « ALUMELLE (var. ALUMETTE) frite au sucre ».

Donc ALEMETTE, ALEMELLE, ALUMETTE, ALUMELLE ont tous été « omelette » qui n'est autre étymologiquement que LALEMELLE.

Pourquoi alors Littré, qui voit dans ALUMELLE une « fausse assimilation avec le verbe ALLUMER, qui n'a rien de commun avec ALUMELLE » et qui rattache ALUMETE « omelette » à ALUMELE (« AMELETTE étant une corruption d'ALUMETE ou ALEMETE. Dans tous les cas, ALUMELE et ALUMETE sont les formes les plus anciennes ») reconnaît-il dans ALLUMETTE un dérivé de ALLUMER, alors que l'« omelette » porte le même nom que l'« allumette » ? ALLUMETTE = « allumette » serait un dérivé de ALLUMER, et ALLUMETTE = « omelette » serait un produit de ALEMELLE, où l'*e* serait devenu *u* sous l'influence de la labiale ? Et pourquoi le Dict. gén. fait-il sienne l'étymologie de ALLUMETTE (« dérivé de ALLUMER ») ?

1. Nous ne pouvons concevoir ALEMELLE comme le Dict. gén. qui y voit, après Littré, un composé de A et de LEMELLE.

2. Comp. le sentiment de Littré que nous avons signalé ci-dessus.

Nous ne le comprenons pas. Serait-ce parce que l'« allumette » n'est apparue à Littré et à l'auteur du Dict. gén. que sous sa forme actuelle, qui n'est plus celle d'une lamelle, et non sous la forme qu'elle affectait encore il y a 50 ou 60 ans et que nous avons connue, où l'allumette (soufrée) était en forme de mince et étroit bardeau, de lamelle, serait-ce qu'ils eussent ignoré — de fait ni l'un ni l'autre ne la signale — l'acception de gâteau glacé en forme de tablette oblongue, d'allumette soufrée, qu'a encore ALLUMETTE à Paris, de l'ALLUMETTE de la confiserie, dont la propriété d'expression a disparu de l'esprit des Parisiens depuis l'invention des allumettes phosphoriques ?

Que LUMELLE (avec *u*) signifie encore et parfois uniquement « lame », dans certains patois, cela ne prouve nullement que **lamella** n'ait pas passé par une signification qui lui ait imprimé l'influence de ALLUMER, car LUMELLE peut venir de ALUMELLE, et ALUMELLE peut avoir été supplanté par ALUMETTE. LUMELLE « lame » peut selon nous témoigner d'une infection par ALLUMER aussi bien que ALUMELLE-ALUMETTE, étant donné le caractère « interrégional » des produits de **lamella** latin.

OMELETTE, ALLUMETTE, ALUMELLE sont en réalité des variétés régionales d'un seul et même mot qui est LEMELLE (**lamella**).

Ajoutons à ces trois mots celui de SEMELLE, qui est le plus anciennement attesté — assez anciennement pour que notre interprétation soit plausible — et qui nous montre LEMELLE avec une aphérèse identique à celle des formes italiennes citées par Meyer-Lübke à l'article **lamella** :

LES MELLES, l'article pluriel étant confondu avec le subst., LESMELLES, a donné LA SEMELLE. Ainsi nous aurons débarrassé le latin d'un hypothétique ***semella** « semelle » (Meyer-Lübke), créé uniquement pour les besoins « d'un mot répandu dans toute la France, mais inconnu en dehors de France », et qui aurait succédé à un radical **sol..**, qui existe encore selon notre Atlas et qui était incontestablement l'ancêtre de SEMELLE, surchargé sémantiquement et devenu par là inapte à persister dès qu'un substitut convenable se présentait [1].

1. Ce substitut convenable était LAMELLE. Pour en faire la démonstration, il importerait d'y faire entrer en considération l'histoire des mots SOLEIL, SEUIL, SOL, AIRE — ce dernier exclut notamment de la façon la plus catégorique l'existence du bissémantisme SOL = « sol » et « aire » — et d'autres encore.

Ce serait donc par cinq formes — car il faut aux quatre précédentes ajouter LAMELLE — que le mot latin **lamella** est représenté en français littéraire. On voit que la dernière venue, attestée en 1798, paraît-il, et admise par l'Académie en 1878, répondait à un besoin réel, vu la dispersion sémantique des quatre autres

SEMELLE est à DES MELLES > *ESMELLE

ce que, dans la carte ESCALIER de notre Atlas,

ZEGRÉ (61) est à DES GRÉS > ESGRÉ-EZGRÉ (12, 25).

ZEGRÉ (61) est l'exacte reproduction du phénomène qui a produit SEMELLE (DESMELLES, mais DESGRÉS ou DEZGRÉS), les deux mots DEGRÉ et LEMELLE étant essentiellement employés au pluriel dans l'acception qu'ils étaient destinés à revêtir (« marches-escalier » et « lamelles de soulier »).

Au lieu d'un unique LEMELLE ou LAMELLE à cinq sens différents, le latin **lamella** nous a fourni cinq représentants lexicaux à sémantique particulière, dont les quatre populaires sont des produits d'accidents et dont le savant est le seul qui reproduise une forme régulièrement phonétique. Les produits de **lamella** pourraient bien constituer dans la langue un fait unique en son genre, en même temps que l'exemple le plus éloquent peut-être des ressources lexicales mises à la disposition du français littéraire pour éviter l'encombrement sémantique d'un seul et même mot (moyen thérapeutique pour obvier aux collisions intolérables de l'homonymie).

A voir la langue littéraire s'insurger ainsi contre une accumulation de sens divers en un seul mot, en LEMELLE, ne serait-il pas étonnant qu'inconsidérément, à l'étourdie, elle soit allée au devant d'une confusion de FEMER en FUMER, poussée qu'elle y aurait été par.. un accident très exceptionnel chez elle ?

Si l'*u* de FUMELLE est dû à l'influence de la labiale, comment se fait-il que dans un patois qui dise FUMELLE on dise ALEUMELLE (ainsi 356, par ex.) ? Double résultat de l'influence labiale !

Il nous paraît inutile d'insister davantage : FUMER, FUMIER, ALUMELLE, ALLUMETTE sont des étymologies populaires ; quand le Dict. gén. abandonna l'explication de LUMIGNON par une transformation de l'*e* en *u* sous l'influence d'une labiale pour adopter celle par une étymologie populaire, il fut bien inspiré, et Littré n'avait pas tort quand il voyait dans ALUMELLE une influence de ALLUMER.

Mais qu'en est-il alors des autres mots que nous n'avons pas passés en revue ? Qu'en sera-t-il des autres mots que l'on pourra

recueillir et grouper en un faisceau de témoignages apparemment contraires à notre interprétation ? Il en est et il en sera sans doute que nous les jugeons et jugerons venus à la queue-leu-leu se ranger derrière les chefs de file.

Pourquoi une étymologie populaire ne provoquerait-elle pas, à elle seule, un accident phonétique gagnant une catégorie de mots, affectant même les allures d'une loi ? Cette possibilité — cette vraisemblance selon nous — nous est apparue déjà dans la question pourquoi les patois se scindent en deux groupes bien distincts dans le traitement du suffixe **..ellum**, pourquoi on voit les uns suivre la loi phonétique imposée par **..ellum**, les autres celle imposée par **..ellos**, contrairement à ce qui se produit pour des suffixes ou des terminaisons apparentés et pour des mots dont l'emploi semble n'être aucunement dissemblable de celui des mots en **..ellum** latin.

Ne suffisait-il pas d'un mot, d'un seul — tel ES (ÉZÉS) « oiseau », réclamant un moyen thérapeutique qui le préservât d'une confusion avec ES « abeille » — pour déclencher toute la famille des mots en **..ellum** et la faire aboutir au produit phonétique de **..ellos** ?

Ainsi s'éluciderait dans notre esprit l'inquiétant problème du traitement si variable des catégories lexicales à formes singulière et plurielle distinctes (types BATEAU, CHEVAL, COURTIL) ?

Est-ce une erreur de voir à l'origine d'accidents, voire même de lois phonétiques, un fait isolé se propageant dans des mots congénères, à quelque titre étranger, de celui qui le justifie ou l'excuse ?

Si *uvra* en franco-provençal témoigne d'un retour nécessaire de *r* à *vr* pour obvier à une intolérable collision de ŒUVRE avec « heure, vent, lampe, etc. », et si *tsira* « chèvre », quoique en dehors de toute promiscuité avec un autre mot, obéit, sans but utilitaire, à l'impulsion émanant de *uvra*, pourquoi FEMIER devenant FUMIER, par étymologie populaire, n'inviterait-il pas FEMELLE à devenir FUMELLE — simplement pour cause de ressemblance formelle, et sans autre conception commune à FEMIER et à FEMELLE ?

VI. B EST UM LAMBEAU DE C.

L'historique que l'on vient de lire de *muk* « essaim » < MOUCHE fr. > « essaim » patois > *muk* est mathématiquement confirmé

par l'état d'essaim » à Saint-Pol et sans doute dans l'aire B entière. Vu l'horizon linguistique que va nous révéler cette confirmation, nous insistons tout particulièrement sur la démonstrativité irrécusable de cet état.

Si *muk*, forme patoise désignant l'« essaim » dans C, était le point de départ de l'évolution de « mouche » à « essaim » — et non, comme nous l'affirmons, un produit d'un malheureux accident presque inéluctable, une forme patoisée de MOUCHE français, qui, du fait que celui-ci a été patoisé, retombe dans le patrimoine lexical indigène et signifie de ce chef « mouche, mouche-abeille », et non, disons-nous, une forme MOUCHE française détournée de sa fonction sémantique (« essaim ») par le fait qu'elle a été patoisée et a « mal tourné » vers un aboutissement accidentel mais presque fatal — pourquoi Saint-Pol qui dit ESSAIM = « abeille » ne dirait-il pas LES ESSAIMS pour l'« essaim », comme pendant exact à LES MOUQUES « l'essaim », pourquoi dit-il, selon Edmont, timidement ESSAIM [1] et délibérément LES MOUQUES ?

La question n'est pas susceptible de plusieurs solutions. Il n'y en a qu'une que voici.

Saint-Pol et l'aire B où il se trouve sont un lambeau de l'aire C, où se sont produites les évolutions particulières à l'aire C quant à « essaim », donc mouche fr. > « essaim » > *muk* > LES *muk* « essaim » ; mais ces évolutions, préjudiciables à la sémantique, constituant une manœuvre qui, instantanément, dénote son inefficacité et son équivoque dans une crise amenée elle-même par une équivoque (ESSAIM « abeille » et « essaim »), réclamant une intervention lexicale efficace et non équivoque, ces évolutions.. s'opèrent ou ne s'opèrent pas.

ESSAIM « abeille » reste ou ne reste pas et est remplacé, ESSAIM « essaim » reste ou ne reste pas et est remplacé.

L'aire B est conservatrice de deux ESSAIM (« abeille » et « essaim ») en même temps que témoin des évolutions consécutives à ESSAIM bissémantique et par là intolérable, témoin des évolutions qui concernaient aussi bien « essaim » que « abeille » (« essaim » > MOUCHE français > *muk* ; « abeille » > MOUCHE A MIEL fr. > *muk* A MIEL > *muk*), et qui sont contrecarrées — partant apparaissant

1. Car essaim = *ẹ̆cẹ̃* à Saint-Pol ne peut être considéré comme = ESSAIM importé du français (voir les mots saint-polois commençant par ESS...).

en série incomplète et à rétablir dans leur intégrité — par la conservation protestataire des mots anciens, alors même que ceux-ci présentent une équivoque, contre les résultats de manœuvres thérapeutiques inopérantes, prêtant eux-mêmes à l'équivoque.

Cela est à nos yeux une certitude d'autant plus parfaite, qu'indépendamment de cette aire B et antérieurement à son explication, l'étude d'ensemble des aires ABCD, où ESSAIM « essaim » disparaît comme par enchantement, soit totalement, soit partiellement, et de l'aire E où ESSAIM « essaim » réapparaît en pleine vie, alors que nous savions que toutes ces aires avaient autrefois un *es* « abeille » disparu depuis par une collision homonymique avec OISEAU, nous avait forcément obligé à conclure à une double survie de *es* « abeille », l'une après que *es* « abeille » rencontrant OISEAU fût devenu ESSAIM « abeille », l'autre après que *es* battu par *wes* (« guêpe ») fût devenu « guêpe », c'est-à-dire, comme pour ESSAIM de l'aire B, après des manœuvres malheureuses, dont les résultats prêtaient à équivoque et contre lesquels une protestation était naturelle.

Es « abeille », survivant à deux emprises fatales pour la sémantique, est donc le pendant de ESSAIM, « abeille », survivant à l'emprise malheureuse pour la sémantique. *Es* « abeille » > « guêpe » > « mouche » (comme nous le verrons), après avoir été remplacé par ESSAIM « abeille », et ESSAIM « abeille » survivant à ESSAIM « essaim » > MOUCHE fr. > *muk*, LES *muk* « essaim » se confirment mutuellement, et dénotent un état naturel dans le parler, en cas de moyens thérapeutiques inefficaces, une protestation conservatrice *légitime* et non un état d'inconscience ou de mélange inaccessible à une critique raisonnée [1].

Nous savons d'où émanent les mouvements lexicaux de nature révolutionnaire et quels en sont les agents, mais d'où émane le mouvement conservateur et protestataire ? Nous ne pouvons que le deviner, l'entrevoir dans des centres d'influence d'autrefois et qui, à l'heure qu'il est, ont sans doute été gagnés par la langue littéraire.

1. A voir tant de mots désigner la même chose (synonymes), tant de mots désigner des choses diverses (homonymes), on peut se demander ce qu'en ferait la science sans le secours des directives que lui fournit la géographie linguistique. Une collection de fossiles sans indication exacte des lieux et des couches où ils ont été trouvés. C'est fait, et on l'enrichit tout les jours ; mais de ces seuls matériaux faire une paléontologie, ce serait une chimère.

VII. Collisions homonymiques en français.

De tous les parlers gallo-romans, la langue littéraire de Paris, incomparablement la plus riche en matière lexicale, devait, du fait de sa richesse même, être incomparablement la plus exposée aux suites intolérables des collisions lexicales et sémantiques, partant, pour y obvier, à la substitution des mots.

Nous avons vu que c'est souvent pour avoir fait des emprunts à la langue littéraire que les patois s'empêtrent dans des collisions homonymiques que, sans emprunt, ils n'auraient pas connues (MOISSON, par ex.).

Dès l'époque où la langue littéraire reprit contact avec le latin par l'intermédiaire de ceux qui savaient le latin, c'est-à-dire avant même l'éclosion de notre littérature nationale, c'est-à-dire en tout temps, la langue française a eu recours au latin pour remédier à des collisions lexicales ou à des collisions sémantiques intolérables en un seul et même mot.

Sans l'intervention des latinistes, et plus particulièrement des latinistes de la Renaissance, dont on a pu parfois déplorer les excès, nous n'aurions pas reçu le bienfait — quelle que soit d'ailleurs l'admiration que nous puissions avoir pour la langue de nos vieux auteurs — d'être en possession d'une langue claire, qui satisfasse nos besoins modernes et dont la supériorité a été reconnue par les étrangers.

Car, en dehors de l'enrichissement apporté par des termes nouveaux correspondant à des objets nouveaux, à des idées nouvelles, il y a à la base de la création des mots dits savants ou semi-savants des raisons d'être dans l'inaptitude des mots auxquels il se sont substitués ou à côté desquels ils sont venus se ranger.

Cette substitution et cette coexistence ont leur origine dans le besoin de clarté, dans le besoin de distinguer les uns des autres des homonymes de sémantique différente et des sémantiques différentes dans un seul et même mot, d'effacer dans la langue deux éléments d'obscurité, la sursaturation phonétique et la sursaturation sémantique, qui, en réalité, ne sont qu'un seul état pathologique, réclamant la même médication, la substitution.

L'état pathologique a été engendré d'une part par la convergence en un même point de l'action de lois mécaniques (collision formelle

des mots), d'autre part par la convergence en un même point de perceptions et de conceptions psychologiques (collision sémantique dans un mot).

De même que Paris, plus que toute autre ville caravansérail de tous les parlers gallo-romans, était à même de tirer parti des variétés dialectales ou des différences passagères se produisant sur place même qui pouvaient être d'utilité à sa langue pour sortir de l'équivoque (ABEILLE, EP ; AVOINE, CHAISE), Paris, capitale du latinisme en France, maître de la langue nationale, était seul autorisé à puiser de nouvelles forces génératrices qui manquaient à sa langue et qu'exigeait le développement de la pensée, au lieu de s'exposer à une sursaturation sémantique des forces existantes, qui aurait impliqué l'équivoque, le désarroi, l'obscurité, l'anarchie, bref des états linguistiques pareils à ceux que nous avons à constater dans l'histoire des noms de l'« abeille ».

Il est plaisant de voir les lexicographes s'insurger contre l'admission de l'intolérabilité de l'homonymie dans la formation de la langue, quand on voit tous les jours la langue littéraire créer des néologismes pour ne pas employer des mots existants, de crainte que leur emploi ne crée un bissémantisme qu'il importe de fuir, parce que... *la place est occupée* ; il est inconcevable de les voir s'insurger contre une vérité que, tous les jours, dans leur propre parler, ils sont à même de confirmer [1].

Ils nous rappellent un gamin de la Chaux-de-Fonds qui disait à son camarade : *ké* toi, on ne dit pas *ké* (*ké* = QUOI, « n'est-ce pas »).

N'avons-nous pas assez d'équivoques, dont il serait aisé de s'affranchir (« je ne pouvais vous le dire *avant-hier*, car je ne l'ai pas su *avant hier* — équivoque pour la langue parlée et non pour la langue écrite).

Si PROTESTANT n'était pas une *place occupée*, dirions-nous le PARTI PROTESTATAIRE, tandis que nous disons le RÉCLAMANT ?

Le XVIIe s. allait nous donner le droit de dire qu'un mot est SANCTIFIÉ par l'usage. Nous avons raison, ce nous semble, de le remplacer par SANCTIONNÉ.

Un JUSTIFIEUR n'est pas un JUSTIFICATEUR.

1. Attendons-nous à voir de plus en plus l'emploi de DÉFENDRE se restreindre au bénéfice de INTERDIRE (Saint Louis défendit le duel judiciaire).

La langue écrite elle-même se révolte contre l'homonymie (DU et DÛ, mais DUE; POIDS et POIS); elle combine ses efforts avec la langue parlée pour établir arbitrairement une distinction entre FOND et FONDS (cf. FONCEAU avec FONCIER, FONCIÈREMENT — Dict. gén.); si la langue écrite, plus à même d'éviter l'équivoque que la langue parlée, le fait, à plus forte raison la langue parlée doit-elle le faire.

Si MARMOTTE fém. de MARMOT est rare (cf. GAMIN > GAMINE, MIOCHE, GOSSE, ENFANT des deux genres, *Bube* all. > *bweba* « fillette ») et que MARMOT n'ait que tenté une existence que la marmotte (animal) n'interdisait pas absolument et qui, à la rigueur, ne perdait rien à y être assimilé, MOUTARD pouvait-il donner le fém. MOUTARDE? Place occupée !

Certaines formes de FONDRE et de FONDER ne font-elles pas souvent préférer à un auteur l'emploi d'un verbe concurrent? FUSIONNER (admis par l'Académie en 1878)[1] n'est-il pas un produit répondant au besoin de soulager dans leur enchevêtrement deux familles de mots, étrangères l'une à l'autre et prêtes à « fusionner » (une société se *fonde* par la *fusion* de deux sociétés qui se sont *fondues* en une seule, ou ont *fusionné*). Que de néologismes, approuvés ou rejetés par l'Académie, qui ne répondent qu'à l'horreur de l'équivoque, de l'homonymie ! Que de termes *protestataires*, *protestant* contre une *fusion* sémantique !

A quoi riment AGRESTE, AGRAIRE, AGRARIEN, AGRICOLE — ALPIN du XVIIIe s. à côté de ALPESTRE du XVIe — AGIR, ACTION, ACTIONNER, ACTEUR, ACTIF, ACTIVITÉ, AGISSEMENT, etc. par centaines — sinon à un ACTE, une ACTION ou des AGISSEMENTS, propres à détourner conventionnellement l'équivoque intolérable qui surgirait, si l'on ne s'émancipait pas des places occupées.

Et à cette émancipation prennent part tous les corps de métier, toutes les couches sociales. C'est une course au clocher. Cette participation de tout le monde à la fois — c'est à qui arrivera le premier — peut avoir des résultats préjudiciables à la langue.

Si l'apothicaire avait SOLUTIONNÉ un corps solide pour en faire une SOLUTION, les gens de lettres SOLUTIONNERAIENT-ils une question ?

1. SOLUTIONNER ne l'est pas encore. RÉVISIONNER « faire passer au conseil de révision » le sera-t-il jamais ?

Nous avons voulu employer le terme de MOT ERRATIQUE dans un travail précédant celui-ci. Ce terme n'avait de valeur à nos yeux que rapproché de BLOC ERRATIQUE, mais cessait d'en avoir, parce que la médecine et l'astronomie se sont emparés d'ERRATIQUE en lui donnant une sémantique non conforme à celle de BLOC ERRATIQUE.

Un journal d'aujourd'hui (*Liberté*, 18 mars 1917) dirait-il « les remorqueurs sont actuellement insuffisants pendant l'hiver, eu égard au nombre de bateaux à *tractionner* », si la science médicale, qui ordonne de faire aux asphyxiés des TRACTIONS de la langue (on ne TIRE pas la langue, ni ne la TRAIT dans ce cas) avait intronisé le terme TRACTIONNER (la langue [1]) ?

Il faudrait placer le clocher au milieu de la paroisse, mais la paroisse est si disséminée, l'assiduité des paroissiens, facteur dont il faut tenir compte dans le choix de l'emplacement, si variable que, si l'on veut faire dépendre l'emplacement de ces deux facteurs, mieux vaut peut-être s'en remettre au bon sens de tous qu'aux ordres d'un organe directeur, d'une lenteur proverbiale.

Les mots s'usent indépendamment de notre volonté sous l'action triturante des lois phonétiques; mais ils s'usent aussi, parce que, de propos délibéré, nous les usons sémantiquement, nous en abusons, nous en exagérons la portée, nous les employons constamment au figuré, nous les faisons franchir les cloisons où ils devraient rester parqués pour ne pas avoir à supporter les inconvénients de l'hypertrophie sémantique.

Une chose qui n'est que « remarquable » devient « épatante ». De là usure d'ÉPATANT, de là recherche de néologisme.

Un rossignol devient une « fausse clef », un « relief de repas », un « rebut de marchandise ». De là impossibilité, dans certains cas du moins, de dire : « le marchand m'apportait dans son panier un rossignol » ; il faudra dire : « .. un oiseau. C'était un rossignol », ou quelque chose d'analogue, mais on pourra dire sans hésitation : « le marchand m'apportait dans son panier un sansonnet » ou « un bouvreuil ».

1. Les compétiteurs de TRAIRE, TIRER et TRAÎNER ont servi à bien des besoins et donné des mots bien diffus sémantiquement, TRAIN notamment.

« Avec M. Malche, cet alpiniste distingué, nous ASCENSIONNERONS la formidable pyramide du Bietschhorn », *Tribune de Genève*.

Cette usure, provoquée par nous-mêmes et non par des lois auxquelles nous devons obéir fatalement, a existé de tous temps dans la langue, et, lorsque le français ne pouvait, par ses propres moyens, y substituer des mots nouveaux, il s'adressait au latin.

VOIR, VERTÉ semblaient suffire comme continuateurs de « vérité », et pourquoi VERTÉ ne désignerait-il pas la « vérité » aussi bien que VÉRITÉ ? VOIR est déchu au rang de misérable adverbe (= « oui » dans certains patois, et = « donc » en Suisse : DITES VOIRE, VOYONS VOIRE). VÉRITÉ s'est dégagé du langage ecclésiastique, où déjà VERTÉ ne suffisait plus, s'il a jamais suffi — c'est VÉRITÉ qui est, par ex., la personnification de la vérité — et s'est vulgarisé, parce que VERTÉ, par un emploi exagéré, dépassant son appétence naturelle, et de ce chef impropre, ne suffisait plus à sa tâche première. VRAI, VÉRITÉ, suivis de VÉRITABLE, VÉRACITÉ, VÉRIDIQUE, VÉRIDICITÉ, etc., sont des néologismes résultant d'une sursaturation des mots primitifs, de leur atrophie causée (paradoxalement) par leur hypertrophie sémantique, ce sont des collisions sémantiques dont on a éprouvé le besoin de se défaire, comme on a éprouvé le besoin de se défaire des collisions homonymiques.

Dans le même ordre d'idée, ne sommes-nous pas encore les témoins du dépérissement sémantique de DOUTE, de CERTAIN ?

SANS DOUTE devrait signifier « certainement » et le signifie encore d'une façon CERTAINE, mais ne le signifie-t-il pas aussi d'une CERTAINE façon CERTAINEMENT dans une phrase telle que celle-ci : « sans doute, le temps est certainement incertain, mais il ne pleuvra sans doute pas » ? S'il n'y a pas homo-sémantique intolérable, pourquoi notre distinction entre « je le sais d'une façon certaine » et « je le sais d'une certaine façon » ? Est-ce un hasard que certains aient introduit dans notre langue le latin QUIDAM et en aient ébauché le fém. QUIDANE ?

Pourquoi nos « sans aucun doute », sans « l'ombre d'un doute », « sans que l'on puisse en douter en aucune façon », sinon pour restituer à DOUTE sa valeur perdue ou tout au moins menacée [1] ?

1. Il ne faut pas opposer à cette considération le fait que tout cela se produit dans d'autres langues (« ohne Zweifel » = « mit Zweifel », « ein gewisser », etc.), avant d'avoir examiné jusqu'à quel point des langues étrangères peuvent se rencontrer dans les voies de la pensée et de la langue figurée et jusqu'à quel point

Non seulement nous usons nos mots en les étirant sémantiquement, mais nous les profanons et nous provoquons ainsi leur substitution ou leur restriction. C'est parce que nous les lisons ou entendons, en apportant à notre lecture ou à notre audition l'esprit voulu, que nous ne sommes pas choqués par les SACRÉS MONTS ou SACRÉS CORPS de Racine et de Corneille, depuis que nous avons entendu SACRÉ employé en blasphème et vu SACRER triompher dans le sens de « jurer, tempêter ». Nous sommes déjà obligés d'agir à l'égard de ce mot comme à l'égard de CERTAIN et de dire MONTS SACRÉS et CORPS SACRÉS.

C'est en grande partie aux latinistes, aux latinistes de la Renaissance surtout, c'est à la création des mots savants, que le français doit sa clarté relative et supérieure à celle d'autres langues européennes. Ces latinistes certes, et ceux qui ont approuvé leurs créations, ont compris l'importance des équivoques intolérables que semblent ne plus comprendre les romanistes d'aujourd'hui.

Nous parlons le latin populaire, c'est entendu. Mais aurions-nous aujourd'hui à notre disposition une langue qui satisfasse nos besoins, si le latin littéraire n'était venu s'y infiltrer et faire corps avec le latin populaire — harmoniquement, ce qui n'est pas dans les langues non-latines? La réponse à cette question, on la trouvera dans l'examen des matériaux de la langue classique qui se trouvent dans les langues étrangères et les tentatives ridicules qui ont été faites en Allemagne pour s'en débarrasser.

Dans le latin, la langue littéraire avait une source intarissable pour éviter les équivoques. Elle y a puisé préventivement, afin de ne pas s'exposer à la sursaturation de mots existants, qui produirait une équivoque, mais elle l'a fait aussi en pleine expérience de l'équivoque, comme l'étaient nos patois à l'égard d'« abeille ».

C'est par centaines que se chiffrent les substitutions à des mots « indésirables » pour cause de pléthore sémantique, par centaines même celles qui ont pour cause la collision homonymique.

Cette dernière catégorie de substitutions est généralement niée, et cette négation repose sur la constatation que l'homonymie est fréquente dans la langue. Singulier raisonnement : la catastrophe n'a pas eu lieu, parce qu'il y a eu de nombreux rescapés !

il peut y avoir traduction d'une langue à l'autre (cf. les formules de salutations, par ex., NAVETTE étudié ici-même ; l'all. *untersagen* n'aurait-il pas une marque de fabrique trompeuse ?)

C'est, nous le répétons, par centaines que se nombrent les victimes, et c'est aux savants éditeurs et explorateurs des textes anciens qu'appartiendrait la tâche de les dénombrer. Si nous le faisions à leur place, nous risquerions fort d'être à court de matériaux, ceux-ci, dans nos dictionnaires, n'ayant été recueillis, ni en vue de satisfaire notre enquête, ni en vue de satisfaire d'autres besoins que ceux qui ont été du moment [1].

Nous pourrions nous égarer dans la justification de la création très ancienne de COMPARER « comparer » survenant à une époque où COMPARARE avait donné « acquérir, gagner, acheter, payer », et un examen sérieux, ayant pour base les anciens textes en même temps que l'état actuel du langage, est hors de notre portée et du but du présent travail. Il en est de même de cent autres collisions (RÉPIT et RESPECT, ESPÈCE et ÉPICE, etc.). A quoi bon chercher à ébaucher provisoirement l'histoire de toute la famille française de **monstrare**, dont la restauration de l'*n* et de l'*s* n'a suffi qu'imparfaitement à faire face à toute la sémantique dont cette famille a été chargée ?

Etroitement consigné que nous sommes dans notre domaine de la dialectologie gallo-romane, il y aurait témérité de notre part à aborder des problèmes tels que celui de **restare** qui, dit-on, est un mot savant dans la majorité des langues romanes, comme en français, mais qui, en français, est populaire dans ARRÊTER et dans le dérivé RÉTIF (!). Pourtant on nous permettra de demander un éclaircissement. Voulait-on que **restare** devînt RÉTER « blâmer, accuser », ou que je RESTOIS devînt je RÉTOIS, lorsque j'ESTOIS devînt j'ÉTOIS ?

A plus forte raison n'oserions-nous pas aborder le problème que présente PONDRE, réduit sémantiquement à « faire des œufs », dans ses accointances possibles avec POSER, RÉPONDRE, etc. ? Pourtant on nous permettra d'exprimer notre étonnement que les romanistes paraissent trouver naturelles des choses qui nous paraissent si extraordinaires !

Deux exemples bien choisis et soigneusement observés, croyons-

1. On ne saurait faire ce reproche à la conception de l'Atlas ling. de la France. — On peut se rendre compte de la justesse de l'observation ci-dessus, en cherchant à établir l'historique du mot VÉRITÉ par les exemples qu'en donnent Godefroy et Littré.

nous, parmi ceux qui semblent n'intéresser que le français littéraire, suffiront à notre tâche, et leur nature les désignera à l'esprit du lecteur comme ne pouvant être que des exemples de faits nombreux et non des faits isolés.

L'un est un mot savant créé pour obvier à une collision homonymique intolérable qui prit fin, parce que la langue s'est ressaisie et a, de ce chef, laissé vaguer, apparemment inutile, le mot savant comme une fiole vidée d'un produit pharmaceutique : c'est RÉCUPÉRER.

L'autre est un mot savant qui a remplacé définitivement son ancêtre populaire, parce que celui-ci s'était confondu avec un autre mot tout aussi populaire que lui-même et que nous voyons, dans la langue d'oïl, tous deux s'étreindre en une lutte nullement disproportionnée eu égard à leurs forces respectives, mais dont l'issue a dépendu de l'autorité inhérente à la langue littéraire : c'est ESTIMER.

COUVRIR et COURIR sont devenus le même mot en franco-provençal ; de là la nécessité d'une substitution (*rilé*, FUIR = « courir »).

Dans les patois du nord-est et de l'est COUVERT est COUVRÉ, et OUVERT est OUVRÉ.

OUVRER et OUVRIR, dans des exemples de Godefroy déjà, sont confondus ; de là la vie incomplète d'OUVRER en français (les JOURS OUVRABLES sont pour la midinette les jours où l'on ouvre le magasin, OUVRER à Guernesey ne signifie plus que « tricoter » — esprit conservateur des femmes).

TRAVAILLER, OPÉRER, etc. en français suppléent à la vie incomplète d'OUVRER.

RECOUVRER et RECOUVRIR s'étaient confondus, au part. passé du moins, confondus qu'ils étaient déjà dans une bonne partie des autres temps.

Dans un vieux livre sans date et sans nom d'auteur, intitulé « L'art de bien parler françois » et qui est sans doute connu des lexicographes français, nous trouvons les remarques suivantes au sujet de ces deux verbes.

« *Recoüvert*, pour *recouvré*, est tout à fait contre la raison ; cepen-
« dant l'usage, qui est le Tyran des Langues, n'a pas laissé de l'au-

« toriser. M. l'abbé Régnier, et M. de Maucroix qui parlent si « bien l'un et l'autre, s'en sont servis.

« Je n'ai pas encore recouvert ce que j'avois perdu »

« Quand il eut recouvert sa santé ».

« Quoi qu'on dise *recouvert*, pour *recouvré*, il seroit ridicule de « se servir des autres tems de recouvrir au lieu de *recouvrer*. « On ne dit point, par ex. : Je recouvris hier ma montre, « etc.

« Voici ce que dit l'Académie sur le mot *recouvré* ; on a dit *recou-* « *vert*, et on dit encore au Palais, *une pièce nouvellement recouverte*, et « proverbialement *pour un perdu deux recouverts*. Il semble par là « qu'elle condamne ce mot dans les autres expressions. Les Obser- « vations sur les Remarques de M. de Vaugelas condamnent l'ex- « pression du Palais, *une pièce recouverte*. L'Académie dans la nou- « velle Edit. du Dict. a obmis *recouvrir* et *recouvert*. »

« Cette faute est dans Malherbe et était fréquente du temps de « Vaugelas et au XVIe s. », dit Littré.

« *Recouvert* au XVIIe s. par confusion », dit le Dict. Gén.

Or, le premier exemple de *récupérer* que donne le Dict. Gén. est de 1578.

Si OPÉRER, mot savant, est, à côté de OUVRER, une formation qui a dû être, dès son origine, opportune, ce qu'elle est assurément de nos jours (une OPÉRATION CHIRURGICALE n'étant point une ŒUVRE ou un OUVRAGE CHIRURGICAL), en est-il de même de RÉCUPÉRER à côté de RECOUVRER ? Y a-t-il même aujourd'hui une raison plausible, une opportunité sémantique à dire : J'AI RÉCUPÉRÉ MON POIDS D'AUTREFOIS ou J'AI RECOUVRÉ MA SANTÉ D'AUTREFOIS, de préférence à J'AI RECOUVRÉ MON POIDS D'AUTREFOIS ou J'AI RÉCUPÉRÉ MA SANTÉ D'AUTREFOIS, et le choix que nous faisons de l'un ou de l'autre de ces mots est-il motivé comme celui de OPÉRER UN MALADE et OUVRER OU TRAVAILLER UN MALADE, d'OPÉRATION et d'ŒUVRE OU OUVRAGE OU OUVREMENT ?

RÉCUPÉRER, formation sémantiquement superflue, est né au XVIe s. du besoin de suppléer à la confusion de RECOUVRIR et de RECOUVRER et plus particulièrement de RECOUVERT et de RECOUVRÉ; mais RÉCUPÉRER n'a pas éteint RECOUVRER en français, comme AVOCAT n'a pas éteint AVOUÉ, ce qui aurait eu lieu sans doute dans un parler populaire, et il y a eu pour RECOUVRER retour à une tradition rassainie.

La langue littéraire qui conserve néanmoins RÉCUPÉRER n'est-elle pas en voie de tirer parti de cette aubaine, née par nécessité, et susceptible d'ajouter une nuance à la pensée : une SOMME A RÉCUPÉRER n'est pas nécessairement une SOMME A RECOUVRER, elle peut être une « somme (perdue) à compenser ». La présence de ce mot savant, né par nécessité, mot neutre qui coupe court au litige, autorisera sans doute un jour à créer les adj. et adv. RÉCUPÉRATIF, RÉCUPÉRATIVEMENT que RECOUVRER est incapable de produire.

ESSAIM = « colonie sortant de la ruche » devenu sous l'influence de *es* « abeille » : « colonie d'abeilles en général », devenant JEUNEAU « colonie sortant de la ruche », JEUNEAU serait une substitution « récupérative », ou « récupératrice », ou « récupératoire » au sens primitif — et non « recouvrante ».

Par contre, on donne inutilement la préférence au mot savant : en ce moment même nous n'avons pas vu une seule fois dans les journaux employer le terme de PAYS RECOUVRÉS pour désigner les pays reconquis sur les Allemands et l'on appelle RÉCUPÉRÉS les citoyens rendus à la patrie[1].

Émé = « aimer » et « estimer ».

Aestimare est devenu *esmer*, puis de très bonne heure ÉMER, déjà avant le milieu du XIe s. d'après le Dict. Gén. ; lorsque AMER « **amare** » devint, par analogie avec les formes fortes du verbe, AIMER, il y eut collision parfaite de toutes les formes d'**aestimare** avec celles d'**amare**, alors que déjà pouvait s'être produite une collision des deux verbes dans les formes fortes.

AIMER en français a tué ÉMER, il en a pris la place, et la sémantique d'ÉMER est représentée par le mot savant ESTIMER.

La lutte a eu à Paris une issue favorable à « aimer »; elle aurait pu en avoir une favorable à « estimer », si le latinisme n'était venu se mêler à la lutte, pesant, par **aestimare** rénové, de tout son poids en faveur de l'adversaire **amare**.

1. Une confusion analogue, mais restée à l'état embryonnaire, nous paraît s'être produite entre VOIR et le type verbal VOYER que nous avons encore dans CONVOYER, FOURVOYER, ENVOYER. Nous dirions sans doute actuellement JE VOIRAI, JE VOIRAIS pour JE VERRAI, JE VERRAIS et J'ENVOIERAI, J'ENVOIERAIS pour J'ENVERRAI, J'ENVERRAIS, s'il n'existait pas un rapport étymologique entre VOIR et ENVOYER. Nous ne comprenons la formation de POURVOI (< POURVOIR) que par analogie à CONVOI (< CONVOYER), ENVOI (< ENVOYER), celle de POURVOYEUR que par le fantôme lexical POURVOYER.

Telle nous apparaît à première vue l'histoire de la collision de **amare** avec **aestimare**. Nous allons voir si nous avons à en modifier les phases et si nous pouvons en préciser les moments.

Il est très significatif que, sous la menace d'une catastrophe lexicale qui allait confondre « aimer » avec « estimer », les formes non accentuées sur le radical du verbe **amare** n'aient pas agi comme paravent, comme préservatrices de la confusion, que le verbe **amare** ne soit pas devenu J'AME, TU AMES, IL AME, etc., AMER, etc., tandis que **aestimare** donnait J'EME, TU EMES, IL EME, etc., ÉMER, etc. (cf. DÉJEUNER et DINER).

Il est très significatif que **amare** soit devenu ÉMER sous la pression des formes fortes, tandis que **reclamare** > RÉCLAMER se comporte inversement. Triomphe des formes fortes d'un côté, triomphe des formes faibles de l'autre, en deux verbes qui se présentent sous le même aspect phonétique, et également populaires l'un et l'autre.

« La langue moderne a unifié la conjugaison de ces verbes en « choisissant tantôt la forme forte : NOUS AIMONS, d'après IL AIME ; « tantôt la forme faible : IL RÉCLAME, d'après RÉCLAMER » (Dict. Gén. [1]).

De cette différence de traitement, selon qu'il s'agit de **amare** ou de **reclamare**, nous ne tirons aucune conclusion, ni même aucun indice. Aucun savant, à notre connaissance, n'a abordé sérieusement l'étude de la raison d'être de la différence de traitement dans les verbes à double radical, quoiqu'une étude de ce genre doive fournir les plus vives satisfactions au biologiste. Elle sera longue, mais combien fructueuse !

Disons en passant — puisque nous allons comparer à cet égard le français au picard — que, si ce dernier semble parfois avoir fait triompher davantage que le français la forme forte du radical (TREUVER, KEUDRE, MEUDRE — PAROLER > PEROLER > PROLER existait encore à Vermand, lorsque Gosseu écrivait en patois dans un jour-

1. Le Dict. Gén. ajoute : « les seuls débris de l'ancienne conjugaison semblent être AMANT, ancien part. prés. de AIMER, devenu substantif, et le part. passé archaïque AMÉ. » AMANT dans le corps du dict. est considéré sous un autre jour ; quant au part. passé AMÉ, c'est une relique qui n'a plus cours, semblable à celle de ICELLE. En tout état de cause, ces deux mots ne feraient qu'appuyer la thèse que nous exposons. Nous n'en faisons pas état.

nal de Saint-Quentin et PROLEUX est dans Corblet), par contre SCIER, LIER sont des verbes faibles (SOYER, LOYER).

Donc, en l'état actuel de nos connaissances, il n'y a lieu en aucune façon de conclure que J'AIME eût dû devenir J'AME du fait que JE RECLAIME est devenu JE RÉCLAME.

Seul le fait que J'AIME n'est pas devenu J'AME, bien que cette dernière forme eût prévenu une confusion de « aimer » avec « estimer », peut être considéré comme un indice d'une confusion inconsciente ou consciente non intolérable, consentie, voire même voulue. Cet indice ne nous suffit pas pour établir l'unicité de ÉMER « aimer » et « estimer ».

Serions-nous obligé d'attendre que soient connus les résultats définitifs d'une enquête sur les raisons d'être du triomphe des formes fortes et de celui des formes faibles du verbe à double radical, pour pouvoir trancher la question de savoir si **amare** devait logiquement rester AMER ou devait logiquement devenir AIMER, si **amare** devait suivre les traces de **reclamare** ou agir à sa tête ? Non ! AIMER par sa biologie va se révéler comme n'étant pas le latin **amare**.

Aussi bien, pour apporter non plus seulement un léger indice de la culpabilité de ÉMER dans l'expropriation de **amare**, mais une preuve de sa culpabilité, nous devons faire précéder celle-ci d'une constatation, pour ÉMER = « aimer » et « estimer », de la nature intolérable d'une coexistence à la fois formelle et sémantiquement diverse, partant de la nécessité où s'est trouvé ce bissémantisme de devenir sémantiquement ce que le faisait sa forme, un être hybride par sa forme, hybride par sa sémantique — c'est ce qu'il est en français.

La constatation de la nature intolérable de ÉMER = « aimer » et « estimer », nous la trouvons dans le Lexique d'Edmont. Nous reproduisons les deux articles où elle se révèle, en convertissant en français les exemples qu'Edmont nous donne.

« *Kèr*, cher, chère, dans les acceptions suivantes : d'un prix élevé « (adj.) ; à haut prix (adv.). DU PAIN CHER, UNE ANNÉE DE CHER « BLÉ ; VENDRE CHER, ÇA COUTE CHER. — UN CHER ÉPICIER, un indi- « vidu qui vend très cher, quel que soit le commerce qu'il exerce. « — Dans les autres sens on emploie la forme française cher. — A « Saint-Pol-ville concurremment : *ċèr*. »

Nous en concluons que CHER « aimé » n'est pas usité comme

mot populaire, sauf à Saint-Pol-ville, où le langage est un français coloré de patois.

Mais l'article qui suit est ainsi conçu :

« Avoir *kèr*, aimer, chérir. J'AI FIN CHER SON GARÇON. — IL A « CHER CES PIGEONS. — A Saint-Pol, concurremment : *ĕmĕ* — « AVOIR PLUS CHER, préférer. J'AI PLUS CHER CELUI-LA. »

Donc : dans la région saint-poloise, en patois, on ne dit pas AIMER dans le sens d' « aimer », mais on dit AVOIR CHER, et ce terme est en contradiction flagrante avec ce que nous dit l'article précédent, qui nous a fait constater l'absence de CHER « aimé ».

CHER « aimé » a été en collision intolérable avec CHER « de prix élevé » et a cédé sa place à ce dernier ; mais il s'est maintenu dans l'expression AVOIR CHER = « aimer », expression née à l'époque où CHER avait le sens complet qu'il a en français [1]. Et pourquoi s'est-il maintenu dans cette expression, alors qu'il n'a pas d'existence isolée en tant que = « aimé » ?

La soustraction ne peut nous donner de preuve plus convaincante d'un produit de l'addition que celle qui se présente ici : *émé* « **aestimare** » a exproprié *émé* « **amare** » ; AVOIR CHER occupe tous les locaux occupés autrefois par AIMER et a pour voisins de palier ses oncles et tantes et les descendants de ceux-ci, AIMANT, AIMABLE, etc.

En français, *émé* « **aestimare** » n'a pas tué *émé* « **amare** », c'est l'inverse qui s'est produit. Mais est-il bien sûr que ce qui s'est produit dans la région de Saint-Pol ne se serait pas produit à Paris, si Paris n'avait pu avoir recours au latin **aestimare** et en faire ESTIMER, substitut de EMER ?

L'accident qui s'est produit dans la région de Saint-Pol nous montre dans la bouche de qui se trouvait le parler populaire alors que l'accident s'est produit, et si ESTIMER, ESTIME, ESTIMATION, ESTIMABLE s'emploient maintenant à Saint-Pol et dans sa banlieue, ainsi que nous en informe Edmont dans la liste des mots français en usage, nous savons qu'ils y sont venus trop tard pour empêcher

1. Ce patois si chatouilleux à l'égard de CHER = « aimé » et « d'un prix élevé » est le même qui a l'homonymie *ko* = « coq, chat, cou, coup ». Gardons-nous donc d'établir des lois rigides, comme celles de la phonétique, dans le domaine de la langue relevant de la psychologie. — Le glossaire de CORBLET, ce glossaire si perfide à consulter, dit bien *kèr* ou *kier*, cher, de haut prix, et ne parle pas d'une autre signification.

l'accident, sinon du moins qu'ils étaient sans effet, hors de portée pour participer à l'évolution du langage populaire : l'accident était arrivé, et vraiment, il eût été dommage pour nous qu'il n'en fût pas ainsi.

A Saint-Pol [1] ÉMER a disparu dans ses deux acceptions d' « aimer » et d' « estimer ». C'est là le sort le plus commun de l'homonymie intolérable : elle est remplacée bilatéralement par des substituts.

A Paris, il en est allé tout autrement, et d'une façon qui est bien caractéristique pour un langage essentiellement conservateur au point de vue lexical — nous l'avons comparé à un musée historique — pour un langage qui reflétait la pensée de couches sociales très variées.

ÉMER « estimer » a disparu, supplanté par ESTIMER, probablement peu après que **amare** y est venu frotter ses formes accentuées sur le radical, en effet, à en juger par les exemples de Littré, on voit apparaître ESTIMER avant que le procès entre AMER et AIMER soit liquidé. Heureuse intervention semi-préventive !

Mais ÉMER « estimer » continue à vivre, dans les couches populaires tout au moins, et ÉMER « aimer » n'est pas frappé de mort, comme il l'est à Saint-Pol. Pour avoir comme compagnon de chaîne ÉMER « estimer », AIMER n'en continue pas moins à vivre, apparemment de sa vie indépendante. Pour pouvoir affirmer qu'il n'a pas évincé ÉMER « estimer », dont nous ne voyons plus trace actuellement dans la langue, quelle raison pouvons-nous bien avoir ? Que s'est-il alors passé ?

Ceci : ÉMER « estimer » s'est marié avec ÉMER « aimer », et — c'est bien le cas de dire — il s'est conjugué avec « aimer ».

Nous disons J'AIME A DANSER, pourquoi ne disons-nous pas aussi J'AIME MIEUX A DANSER ? Parce que, nous dit Littré « AIMER MIEUX, suivi d'un infinitif, ne prend ni *à* ni *de* : Saint-Louis aimait mieux mourir que pécher ». Non, disons-nous, c'est parce que AIMER MIEUX c'est ESTIMER MIEUX : Saint Louis estimait mieux mourir que pécher. C'est, objectera peut-être quelque autre lexicographe, parce que AIMER MIEUX est PRÉFÉRER : Saint Louis préférait mourir que pécher. Non ! car nous aurions le droit de dire JE PRÉFÈRE LA VIANDE QUE LE LÉGUME OU J'AIME MIEUX LA VIANDE AU LÉGUME OU

1. Nous savons par ailleurs qu'il en est ainsi partout en picard. AIMER « aimer » est un nouveau-venu du français.

AU LÉGUME J'AIME MIEUX LA VIANDE, et nous ne sommes pas près de le dire.

« Aimer » implique plutôt la quantité que la qualité : JE L'AIME BEAUCOUP, JE L'AIME PLUS, JE L'AIME DAVANTAGE, plutôt que JE L'AIME BIEN (BIEN est ici = « beaucoup », selon nous), JE L'AIME MIEUX ; par profanation lexicale nous disons ADORER au lieu d'AIMER [1] : J'ADORE LA MUSIQUE, LA SALADE. Disons-nous aussi J'ADORE MIEUX LA MUSIQUE, LA SALADE, et ne le dirions-nous pas, si AIMER MIEUX n'était pas « estimer mieux » ?

On le voit : alors même que la phonétique s'enrichirait d'une loi précise et rigide qui ferait de VOUS AIMEZ un succédané logique de **amatis** latin, nous serions obligés de repousser cette loi pour VOUS AIMEZ, de considérer celle-ci comme une exception, comme un mot n'ayant rien à faire avec une évolution phonétique de **amatis**.

Une réaction contre une confusion imminente par la création J'AME, que nous signalions ci-dessus comme une éventualité thérapeutique possible ne s'est pas produite : AMER s'est laissé faire, s'est laissé détruire.

De la conjugaison de dîner sont sortis deux mots, DÉJEUNER et DINER. De la conjugaison du soi-disant AIMER il ne sort qu' « estimer » et un fantôme sémantique d'AIMER. Où est l' « amour » dans AIMER ?

J'AIME représente-il encore « aimer », tandis que VOUS AIMEZ représenterait « estimer » ? Nullement, car J'AIME représenterait dans ce cas un mot qu'il a cessé de représenter, lorsque formellement il s'est laissé gagner par « estimer ». J'AIME, aussi bien que VOUS AIMEZ sont des formes du verbe « estimer ». Libre à la personne qui dit JE T'AIME de croire, sous l'influence de parents lointains et délaissés d'AMER, tels que AMOUR, AMANT, qu'elle dit l'équivalent de **te amo**, elle dit en réalité **te aestimo**.

AIMER n'est pas le latin **amare**, par aucune de ses formes ; il est encore **amare** par une vie syntactique qu'il perd d'ailleurs de plus en plus, populairement (IL AIME A DANSER > IL AIME DANSER, par ex.).

Un verbe AMER « aimer », qui, dans sa conjugaison, avait des

1. Nous sommes en train de « profaner » ce mot déjà autrefois profané, car AORER, qui s'est dit encore au XVIIe s. dans une expression désignant le vendredi saint, a cessé dès le XIIIe de satisfaire le clergé qui a dû recourir à ADORER.

formes phonétiques régulières à radical ÉM.., lesquelles reproduisaient exactement celles du radical de ÉMER « estimer », verbe dont la sémantique était voisine de celle de AMER,.. a disparu. Cet AMER-ÉMER a une particularité syntaxique extraordinaire, unique en son genre : devant un infinitif, on dit AIMER A DANSER, p. ex., mais quand AMER-ÉMER s'associe le mot mieux, on dit AIMER MIEUX DANSER. Or, cette dernière construction est celle de ÉMER « estimer » disparu et celle de ESTIMER « estimer » qui lui a succédé... Et, à en croire nos contradicteurs, ce ne serait pas sous l'influence de ÉMER « estimer » que AMER serait devenu formellement ÉMER, ce n'est pas pour cette raison que les deux verbes se sont « conjugués », que ESTIMER a remplacé ÉMER « estimer », que AIMER est = **aestimare** et n'a plus de **amare** que la construction AIMER A + inf. (en opposition avec AVOIR CHER A + inf., AVOIR PLAISIR A + inf., HÉSITER A + inf., etc., et qui, pour s'adjoindre MIEUX ou PLUS ou DAVANTAGE, ne modifient pas leur construction), construction qui disparaît de plus en plus pour faire place à celle de ESTIMER MIEUX, lâche pied dans le dernier refuge qu'avait AMER « aimer » (puisqu'on dit déjà vulgairement j'aime danser)! Aux yeux de nos contradicteurs, tous ces points de contact étroits de ÉMER avec AMER et les résultats qui en découlent sont donc des effets du hasard !

Le lecteur voudra bien nous excuser, si c'est ici que nous donnons une place à une collision homonymique qui ne s'est pas produite en français littéraire, mais dont la répercussion s'est fait sentir jusque dans le département de Seine-et-Oise. Si elle figure dans ce chapitre, c'est parce qu'elle ne nous est apparue qu'au cours de l'impression de ce volume, au moment où le présent chapitre allait être remis à l'imprimeur.

Il eût été regrettable de n'en pas parler, car elle est d'une nature particulière et n'est vraisemblablement qu'un exemple d'un cas qui s'est produit souvent dans les parlers : la collision qui nécessite une substitution paraît ici n'avoir été qu'imaginaire ; le substitut, dont il importe de justifier l'existence et d'expliquer la singularité, l'étrangeté même, est PAILLE DE SCIE pour SCIURE.

C'est pour supprimer la concurrence des deux sens « scier » (type vosgien SEYER) et « faucher » (type vosgien SEYER) que l'al-

lemand *sägen* s'est substitué à SCIER dans les parlers vosgiens qui se trouvent en contact immédiat avec l'alémanique.

« Faucher » l'herbe n'est devenu « scier » l'herbe que par l'analogie de l'action du moissonneur, travaillant avec la faucille dentelée, avec celle du faucheur, qui travaille généralement avec la faux et ne travaille qu'exceptionnellement avec la faucille dentelée. Primitivement on ne « sciait » que les céréales, que l'on coupait avec la faucille dentelée (appelée jusqu'à nos jours FAUCILLE tout court par nos quincaillers parisiens, par opposition au VOLANT « faucille lisse »); ce n'est que subsidiairement que l'on coupait l'herbe avec la faucille dentelée (par exemple, pour fourrager le petit bétail, les lapins, etc.) ; ce n'est que plus tard que l'on a « scié » l'herbe, par analogie à SCIER les céréales, que SCIER est devenu l'équivalent de FAUCHER (vosgien SEYER).

Mais si la « faucille » devint une SCIE (*sey* vosgien = « scie » et « faucille »[1]), jamais la « faux » ne devint SCIE (bien que SCIER signifiât « scier » et « faucher » — on SCIE avec la FAUX). Dans les Vosges une SCIE était et est encore = « scie » et « faucille », SCIER était et est encore = « scier » et « faucher », SCIEUR était et est encore = « scieur » et « faucheur ».

Mais qu'était alors la SCIURE? C'était « sciure » évidemment ; et quoi ?

Ce que l'on fauche ? Non pas ce que l'on fauche avec la « faux », puisque FAUX n'est pas devenu SCIE, mais ce que l'on fauche avec la SCIE-FAUCILLE. Nous ne prétendons nullement que SCIURE ait désigné réellement « ce que l'on fauche avec la scie-faucille », la « fauche avec la faucille » (s'il nous est permis de nous exprimer ainsi), la « tige des céréales », bref la « paille » ; mais SCIURE a évoqué ce sens dans l'esprit du peuple (fantôme lexical), et nous en trouvons la preuve dans une expression énigmatique, PAILLE DE SCIE, absolument incompréhensible à moins d'admettre notre explication.

PAILLE DE SCIE est synonyme de SCIURE DE SCIE ; SCIURE est le substratum de PAILLE DE SCIE, comme SCIURE est le substratum de *sogur*. Sans un substratum SCIURE, pas de PAILLE DE SCIE.

On peut alors nous objecter : pourquoi PAILLE DE SCIE ne se pré-

1. Ce à quoi elle a abouti soit par voie phonétique, soit par confusion sémantique (cf. l'article *sichila* du dict. de Meyer-Lübke).

sente-t-il pas ailleurs où SCIER a signifié « scier » et « couper les céréales », où partout SCIURE signifiait « sciure » et pouvait être interprété comme « paille » ?

PAILLE DE SCIE ne se trouve que dans les Vosges, où M. Oscar Bloch[1] le signale, et cette expression l'a si fort étonné — nous comprenons son étonnement — qu'il la dit « ne pouvoir provenir directement de PAILLE, mais cacher peut-être une adaptation maladroite de l'all. *Sägespäne* ». Elle se trouve encore dans le Jura bernois (71 et 73 de l'Atlas ling. de la France), donc également dans le voisinage immédiat de l'alémanique. Indice qui semble autoriser la supposition de M. Bloch.

A l'objection ci-dessus prévue nous répliquons :

1) PAILLE DE SCIE ne s'est produit que là où PAILLE est un intrus, venant du centre de la France, et où son acception française était imparfaitement saisie. « Paille », dans l'aire, ou dans les aires PAILLE DE SCIE, était ÉTRAIN, mot qui y existe encore actuellement, qui y était beaucoup plus répandu, ainsi que le montrent dans notre Atlas les nombreuses mentions de *vieilli*, ainsi que le montre aussi le démantèlement de l'aire ÉTRAIN par PAILLE fr. dans l'Atlas de M. Bloch. Tout autre mot indigène, désignant la « paille », aurait pu d'ailleurs provoquer un délabrement sémantique de PAILLE envahisseur (tel *fœr*, par exemple). C'est ÉTRAIN qui conditionne sémantiquement PAILLE pour le rendre propre à succéder à SCIURE ou tout autre dérivé de SCIER désignant la « sciure ». Aussi ne trouve-t-on jamais ÉTRAIN DE SCIE « sciure » ; cette expression ferait sans doute sourire Vosgiens et Bernois, comme nous fait sourire leur expression PAILLE DE SCIE. Le point 66 a PAILLE « sciure » et « paille » ; mais les points 71 et 73 ont PAILLE DE SCIE « sciure » et ÉTRAIN « paille ».

2) Dans aucun autre territoire la confusion de « scier » avec « couper les céréales » ne s'était aggravée de celle de « faucille » avec « scie ».

3) PAILLE DE SCIE est une expression impropre qu'aucun parler en contact étroit avec la langue littéraire, ou simplement avec des parlers directeurs, des parlers supérieurs, ne pouvait tolérer long-

1. *Atlas linguistique des Vosges méridionales.* — *Lexique français-patois des Vosges méridionales.* — *Les parlers des Vosges méridionales* (pages 306, 318), Paris, Champion, 1917.

temps, ne pouvait tolérer du moment que PAILLE revêtait une sémantique adéquate à celle du français. PAILLE DE SCIE est une expression éphémère, vieillissante [1], devant disparaître, et ce caractère la loge de la façon la plus naturelle dans des points de la périphérie du roman, comme, d'autre part, son caractère de production « facultative » ne nous oblige aucunement à voir dans les deux aires qu'elle occupe une seule aire, autrefois cohérente.

Ces trois considérations nous paraissent indubitablement rendre compte de la situation géographique de PAILLE DE SCIE le long de la frontière germanique, sans que celle-ci ait joué le moindre rôle actif dans la production de l'expression.

D'ailleurs, PAILLE DE SCIE n'est pas la seule expression qui nous fasse admettre l'intolérabilité du bissémantisme de SCIURE, disons plutôt son inconvénient, puisque nous avons affaire à un mot qui, sûrement, a pu survivre dans des régions où les trois considérations qui précèdent ne peuvent être appliquées.

SCIE, SCIER, SCIEUR, par l'évolution du mode de couper les céréales, pouvaient, à des époques variant à l'infini selon les régions, échapper à l'inconvénient de leur bissémantisme : FAUCILLE-VOLANT, FAUCHER, FAUCHEUR s'y substituaient naturellement dans les cas où SCIE, SCIER, SCIEUR avaient eu une emprise sur eux. SCIURE le pouvait-il ? Ce n'est certes pas à des tendances à la circonlocution ou au néologisme qu'il faut attribuer le fait que le mot SCIURE n'a pas, au nord de la Loire, une extension conforme à celle que l'on attendrait, vu la régularité, l'imminence de sa formation (cf. balayure, criblure, râclure, sarclure, rognure, limure, glanure, éclaboussure, etc.), que SCIURE est remplacé par BRAN DE SCIE, SON DE SCIE, POUDRE DE SCIE, MOULÉE, etc. Ce sont là, croyons-nous, des substituts thérapeutiques de SCIURE bissémantique, des substituts plus raisonnables, moins éphémères, sinon plus définitifs que PAILLE DE SCIE.

Il est remarquable que le substantif alémanique « scie » n'existe pas du tout dans le territoire si consciencieusement étudié par M. Bloch, où l'on dit SÉGUER, SÉGUEUR, SÉGURE. L'Atlas ling. de la France le

1. En lisant cette phrase, M. Bloch qui a bien voulu relire tous nos appendices, et que nous avons eu le plaisir de voir approuver notre explication, nous fait remarquer que les *notes explicatives* de son Atlas contiennent des remarques confirmant notre sentiment à l'égard de PAILLE DE SCIE. La note concernant la carte 694 avait échappé à notre examen.

signale en trois points voisins de la région étudiée par M. Bloch (86, 78, 85), mais seulement dans l'expression *fr̂u de* SÈGUE « sciure », tandis que la scie porte les noms de SCIETTE (*sàyăt*) à 86, SÉGUETTE (*sègăt*) à 78, SCIE (*sèy*) à 85. Ces trois points ne disent pas *fr̂u* DE *sey* qui serait = *fr̂u* DE FAUCILLE (car ils ont tous trois *sey* « faucille »), et ne pourrait être en même temps *fr̂u* DE SCIE qu'au point 85.

SÈGUE n'est donc pas « scie », puisqu'ils ne disent pas *fr̂u de sey*, SÈGUE est le substantif verbal de SÉGUER, il n'est pas le substantif allemand *Säge*.

Ainsi, FAUQUE « faux » picard est le substantif verbal de FAUQUER et a remplacé FAUX. Un même événement a produit le même effet dans les Vosges (la paille de l'action de scier) et en Picardie (l'instrument de l'action de faucher), et cet événement, c'est : la solution apportée au bissémantisme de SCIER. Lorsqu'en Picardie une portion sémantique de SCIER, grâce au nouveau mode de moissonner, vint à se détacher en faveur de « faucher », lorsqu'il y eut un nouveau partage entre verbes (ce partage n'existait pas entre substantifs), il résulta pour la « faux » une nouvelle vie sémantique, et avec celle-ci une nouvelle forme, une forme déverbale, qui affirmait une parenté étroite avec le verbe sémantiquement modifié.

Il est intéressant de voir un mot (FAUX) abdiquer sa qualité de chef de famille (> FAUCHER) pour se ranger sous les ordres de son dérivé verbal (> FAUQUE) à l'occasion d'un nouveau rôle joué par celui-ci (« faucher » + « scier » > « faucher » — « scier »).

SÈGUE n'est pas la scie, le *fr̂u* DE SÈGUE n'est pas le *fr̂u* de la scie, c'est le *fr̂u* de l'action de scier [1].

Les mots étrangers que le roman a empruntés, il les a empruntés *à bon escient*, sinon ils ont été ou sont de durée très éphémère, et ce n'est pas le cas de ceux dont nous nous sommes occupés. *A priori*, il nous paraît excessivement improbable que les mots SCIE, SCIER, SCIURE aient pu abandonner leur tradition indigène, parce que les SCIEURS étaient de provenance alémanique, l'eussent-ils été tous sans aucune exception.

Comme une greffe qui altérerait la tige du sauvageon sur

1. PAILLE DE SÈGUE, *fr̂u* DE SÈGUE = « sciure » sont ou seraient formellement ce que serait SCIURE DE FAUQUE = « paille ».

laquelle elle a été insérée, les ramifications sémantiques d'un mot en altèrent la forme, et c'est dans ces ramifications que les phonéticiens trouveront, croyons-nous, la solution de maints problèmes que leur posent les formes de certains mots de la langue française[1].

VIII. AIS « planche » et S « abeille ».

Dans la recherche du mot qui aurait pu causer par homonymie intolérable la chute de *es* < **apis**, il y avait lieu d'examiner pour la région du picard et du wallon deux concurrents possibles à la place occupée par *es* « abeille ».

Ces deux concurrents étaient le latin **axem** > AIS et le roman ESSE venant de la lettre S. Nous n'en voyons pas d'autre, car AISSE « hache », pour des raisons phonétiques, ne peut entrer en ligne de compte dans la région qui nous occupe.

Malheureusement nous n'avons, dans l'Atlas, ni la carte qui pourrait nous révéler, autrement qu'accidentellement, l'existence de AIS « planche » ni celle de ESSE < S.

Toutefois ce que nous savons par ailleurs de ces deux mots nous a permis d'écarter la possibilité d'un conflit de *és* « abeille » avec *es* « planche » et « esse », d'un conflit assez préjudiciable pour le supprimer.

Nous voyons, au contraire, que ESSE fut entraîné par *es* « abeille » et signifia « abeille », et que *es* « planche », non contrarié par *es* « abeille », parce que dans un chemin de la pensée tout autre, peut-être aussi pour ne jamais avoir coïncidé phonétiquement avec *es* « abeille » (*ais* : *es* « abeille »), aboutit à *é* sans s'être arrêté à l'étape *és*, étape où le besoin de substitution s'est produit pour *es* « abeille ».

D'autre part, pour ESSE il y a eu impossibilité de conflit avec *es* « abeille » en certaines parties du territoire qui nous occupe, du fait que ESSE n'y a pas existé, et qu'elles ont eu EUCE, un tout autre

1. Lorsqu'à l'homonyme CLORE-CLOUER succéda, par substitution unilatérale, FERMER, dont l'étymologie populaire faisait un membre de la famille de FER, la sémantique de **firmare** ne put se maintenir, et la langue fut obligée de recourir à des substituts, à FIXER notamment.

Pour nous, l'étymologie de FERMER « clore » n'est plus **firmare**, pas plus que celle d'ESSAIM « colonie d'abeilles » n'est **examen**.

mot, pour désigner l'ESSE, alors que *es* « abeille » en a disparu (voir *œɛ* du *Lexique Saint-Polois*).

Le peu que nous savons du mot ESSE et du mot AIS, celui-ci de si fragile existence dans la langue littéraire elle-même, et que nous ne trouvons pas dans les lexiques régionaux [1] à notre disposition, rend tout à fait invraisemblable une action nocive de leur part sur *es* « abeille ».

Aussi, si nous nous en occupons ici, est-ce plutôt à titre de victimes de *es* « abeille » (*wes* = ESSE, ESSETTE = « esse ») que d'agents perturbateurs — ce qu'ils n'ont pas été à l'étape *es* —, quoique cependant leur dérivé en ..ETTE ait pu, à l'est, mais non pas en picard et en wallon, avoir provoqué la substitution de MOUCHETTE à ESSETTE.

Si les *Rébus de Picardie, illuminés* [2], dont les manuscrits datent, dit-on, de la fin du XVe s., sont bien interprétés et témoignent tous du même langage, **axem** était *é* en Picardie, lorsque **apis** était *es*.

Un AIS, dans l'un de ces rébus, représente l'*é* initial de ÉCAPERONS « échapperons », tandis qu'une *ès* (abeille) *su* (sur) une *porte* représente JE SUPPORTE dans un autre rébus [3].

Le second mot, capable d'amener la chute de *es* « abeille » —s'il s'est trouvé dans le même chemin de la pensée que *es* « abeille » — était par sa forme admirablement constitué pour en être un adversaire redoutable.

En effet, tandis que *es* « abeille » avait une *s* issue du pluriel et, par conséquent, quoique plus résistante que l'*s* plurielle, du fait qu'elle appartenait à un monosyllabe et lui donnait une consistance recherchée, toujours menacée de chute au sing. (> *é*), le mot ESSE (= *ès*) avait une *s* indestructible. Elle était indestructible dès sa naissance jusqu'à nos jours, et sans doute sera-t-elle indestructible tant que le mot vivra et restera étymologiquement transparent, tant que l'ESSE rappellera la lettre S et que l'S portera le nom d'ESSE. Si le mot persiste pour désigner une cheville en forme d'S, il pourrait même se renouveler, ressusciter, en admettant qu'il fût atteint

1. *Lex. Saint-Polois* : *aɛel* « planche-étagère », litt. AISSELLE.
2. Voir CORBLET, *Gloss. du patois picard*, et d'autres glossaires.
3. L'assimilation de *ej s..* en *es s..* à cette époque est intéressante. Il est évident que, si ces deux rébus représentent deux langages différents, l'« ais » du premier pourrait être interprété par *es* (ESCAPERONS et non ÉCAPERONS).

subrepticement par quelque loi phonétique (l'S n'est pas un E, c'est une S).

Mais, si sa transparence étymologique est troublée, obscurcie par une modification survenue dans la forme de la cheville en forme de S, cette ESSE suivra fatalement le sort que lui réserve la phonétique ou celui que lui réserve quelque autre *es*, de concert avec lequel ESSE « cheville en forme de S » — ainsi d'ailleurs que tout autre objet en forme de S — marchera les yeux bandés, abandonné qu'il est par la transparence étymologique.

C'est ce dernier avatar qu'a subi ESSE « cheville ». La lettre S, cessant d'être le patron sur lequel se découpait, en quelque sorte, l'ESSE d'essieu, et la lettre T sans doute lui succédant dans ce rôle, l'ESSE s'engagea dans *es* « abeille », devint une « abeille », et comme « abeille » devenait une « guêpe », devint une « guêpe » (*es* > *wes*).

Ailleurs (en Lorraine), où se produisit la même transformation dans l'établissement de la cheville, l'ESSE d'essieu s'engagea dans *es* « abeille » et, *es* devenant ESSETTE, l'ESSE d'essieu s'engagea dans ESSETTE et devint ainsi une « abeille ». Voilà pourquoi nous lisons dans certains dictionnaires

ESSE, cheville en forme de S ou de T.

Né à une époque où ceux qui faisaient la langue étaient des gens connaissant l'alphabet, ESSE « objet en forme de S » devait, sauf un accident qui peut toujours survenir dans les transparences étymologiques les plus claires — JET D'EAU n'est pas conçu étymologiquement par le peuple —, persister, tant que formellement l'objet restait semblable à S. L'objet s'altérant et devenant semblable à un T, par ex., « esse » devait-il devenir *té* ? Il ne serait alors qu'un FER A T [1] ; s'il était devenu semblable à E, il serait, en certains lieux, devenu « abeille », et on aurait eu, dans l'aire A, *é* « abeille », *é* « esse », qu'étymologiquement on aurait faussement pu croire être tous deux *es* > *é*, sans préexistence de ESSE, « abeille ».

ESSE « objet en forme de S » n'est devenu ni T, ni une autre

1. Plus de la moitié des lettres de l'alphabet ont fourni à la langue des locutions et des mots figurés, mais il n'en est pas, croyons-nous, qui en aient fourni autant que S, et surtout qui aient fourni autant de mots simples. Cf. FER A T et A DOUBLE T (et non T ou DOUBLE T) avec S « cheville » ou « lampe », DROIT COMME UN I ou ÊTRE FAIT COMME UN Z avec FAIRE DES S (« des zigzags », comme un homme ivre).

lettre de l'alphabet, précisément parce que, étant S, il a pu, sous cette forme, s'associer raisonnablement à son homonyme et devenir « abeille », devenir « guêpe », et enrichir ainsi la catégorie des noms d'animaux qui servent en même temps à désigner des objets, tels que POUTRE, CHÈVRE, SOMMIER, BIDET ; mais, à la différence de ceux-ci, qui reposent sur une image, l'incorporation de l'ESSE dans « abeille » et « guêpe » s'est effectuée par le mécanisme phonétique dont le jeu a été favorisé par la disparition de la transparence étymologique due à la modification matérielle de l'objet, plutôt que par un oubli de perception de la transparence étymologique.

On voit par ce qui précède quel parti nous aurions pu tirer d'une compétition délétère de ESSE = « S » avec *es* = « abeille », tant au point de vue de l'histoire de *es* « abeille » qu'au point de vue de l'histoire de la cheville et des objets qui sont conformes à la lettre S.

Mais une compétition délétère ne s'est pas produite ; il n'y a eu qu'un mot venant se ranger à côté d'un autre, se subordonner à lui, marcher de concert avec lui jusqu'à l'aboutissement de son évolution (*wes*), ou désertant à un détour du chemin (ESSETTE).

C'est à l'étape *es* que **apis** est venu se confondre avec **aucellum**. Est-il besoin de le dire, cette confusion ne nous est pas apparue dès la constatation que *es* « abeille » avait cédé sa place à des substituts. Nous avons longtemps tâtonné, recherchant le mot qui avait bien pu se confondre avec *es* et en déterminer la disparition, jusqu'au moment où nous avons trouvé les coïncidences géographiques que présentent celles de l'« abeille » et de l'« oiseau ».

Comme les mots examinés et rejetés par nous pour ne pas avoir pu avoir une influence délétère sur « abeille » ont revêtu des formes qui ont à quelque époque dû coïncider avec celles d'« abeille », il importait, sinon de justifier leur non-intervention dans l'histoire des mots qui l'ont désigné, du moins de dire comment nous pouvions nous représenter leur concomitance avec les formes homonymes de l'« abeille ».

Nous nous les représentons comme étant dans les chemins de la pensée qui ne se croisent pas avec ceux de l'« abeille », mais qui y aboutissent.

Ils peuvent aboutir dans le chemin d'« abeille », mais y rester comme enlisés, devenir des « abeilles » sans subir de substitutions. Ce qui ne veut pas dire que, tôt ou tard, leur concomitance ne

devienne pas intolérable et que, dans des conditions favorables de faculté substitutive de la langue, ou dans un état de susceptibilité autre vis-à-vis du bissémantisme, celui-ci ne se résolve pas, ne se bifurque pas, comme l'ont fait POUTRE et SOMMIER, par ex., accueillis, créés comme mots figurés, pour être ensuite objets de querelle lexicale, de substitution, de rejet du mot créateur.

Un exemple analogue à ESSE va faire comprendre notre conception des rapports de ESSE avec *es* « abeille » et nous permettre de considérer ce que la variété de ses états, collatéralement avec ceux de *es*, a de logique, ou du moins d'explicable.

Rutabulum, donnant en provençal *redable*, *redyable*, *ryable*, allait presque inévitablement échouer et a échoué en effet en DIABLE « tire-braise » [1], cet accident n'est pas mortel pour lui, et il se fait à son sort, tant qu'il n'a affaire qu'à l'homonyme DIABLE « diable » : le tire-braise ne peut-il être un diable, quand, moins que lui, tant d'autres instruments sont cependant diaboliques ailleurs (voir MISTRAL, LITTRÉ) [2] ? Mais il ne sera pas DÉMON, parce que DÉMON n'est pas synonyme de DIABLE, quoi qu'il en paraisse — pas plus que ESSETTE ne l'est de MOUCHETTE, ou *was* de GUÊPE, que nous allons observer comme produits collatéraux de l'abeille et de la cheville. D'autre part DIABLE « tire-braise » ne pourra guère vivre à côté d'autres DIABLE désignant des instruments aussi répandus que le tire-braise. Si à Paris DIABLE est un pot de terre à faire griller les châtaignes, les pommes de terre, par ex., et une cheminée qui sert à attiser le feu de charbon de bois, c'est sans doute que l'on a affaire à deux termes provinciaux venant converger dans la métropole, car, en un seul langage, il ne peut guère y avoir deux espèces de DIABLE dans une cuisine.

De même *es* = « S, objet en forme de S », en collision avec *es* « abeille » est, de ce chef, une « abeille » ; il pourra rester *es* « abeille », alors que à *es* « abeille » se substituera ESSETTE, ou tout aussi bien évoluer, lui aussi, à ESSETTE, mais cet ESSETTE « abeille » et « objet en forme de S » ne pourra plus guère évoluer qu'unilatéralement, si à « abeille » vient se substituer MOUCHE A MIEL ou MOUCHETTE ; car ces termes ne sauraient plus guère s'appliquer à

1. L'étymologie populaire y a-t-elle contribué ? Si elle y a contribué, l'on peut dire d'elle et du mot : « halb zog sie ihn, halb sank er hin ».

2. M. Cornu nous dit que, dans le pays de Vaud, le DIABLE est un instrument pour arracher la souche des arbres.

un objet qui ne rappelle en aucune façon l'« abeille », ils lui donneraient une valeur sémantique trop transparente, trop inconciliable avec une « mouche » (cf. DÉMON et DIABLE ci-dessus) et réclameraient, dans leur nouvelle acception, un nouvel effort étymologique auquel la langue peut se refuser — tout autre est MOUCHETTES, soutenu par le verbe MOUCHER et son emploi exclusif au pluriel, comparé avec MOUCHETTE « petite mouche ». Ou encore ESSETTE « cheville en forme de S » peut s'enliser en AISSETTE « planchette » (en cas d'existence de ce mot) et ESSETTE « abeille » devenir seul MOUCHETTE « abeille ».

La vie de *es* = « S » est commune avec celle de *es* « abeille » jusqu'à ESSETTE y compris, mais ne se poursuit pas plus loin (de là ESSETTE = « S » dans les aires MOUCHETTE, MOUCHE A MIÈL = « abeille »), et *es* bissémantique (= « abeille » et « S ») se bifurque.

En Wallonie la vie de *es* = « S » est commune avec celle de *es* « abeille » jusqu'à *wes*, ce qui fait que l'« S » devient une « guêpe », d'« abeille » qu'il était. « S » reste « guêpe » et ne poursuit pas sa vie commune avec « guêpe » au delà, lorsque *wes* (ou *was*) subit l'influence de *ep* « abeille », venu du français littéraire (de là à Malmédy, selon Grandgagnage : *was* = « S » et *weps* = « guêpe »).

Dans ce cas de Malmédy, le parler proteste, vient à résipiscence, ou plutôt se refuse à aller plus avant, en plein état de choses accompli, puisqu'il avait laissé *es* = « S » parvenir à *was* qui donnait à S le sens de « guêpe ».

On voit que la vie du mot qui désigne la « cheville retenant la roue à l'essieu » présente un historique lexical fort remarquable et pourrait être le sujet d'une étude fort intéressante en la basant sur celle de l'objet lui-même dont l'aspect, en rapports étroits avec sa forme lexicale, a varié et varie encore.

IX. A. fr. SE, NE > fr. mod. SI, NI.

C'est surtout dans la nécropole des mots qu'il faut chercher la vérité biologique.

C'est par l'étude de ces mots que devrait débuter l'historien de la langue pour asseoir ses connaissances et ses principes biologiques,

pour savoir les conditions de vie et de mort des mots : seuls les morts peuvent nous permettre de tracer un tableau d'une vie lexicale complète, eux seuls nous révèlent infailliblement la cause qui les a frappés à mort. Lorsque celle-ci ne sera pas survenue naturellement par la disparition de la chose ou de l'idée qu'ils représentaient légitimement, mais dans quelque catastrophe ou à la suite de lésions mortelles, les survivants de la catastrophe, s'il y en a, nous parleront des morts, et nous verrons parfois les auteurs des lésions mortelles porter encore l'arme qui les a causées.

C'est de ce dernier cas que nous voulons parler ici dans ce chapitre d'appendice.

Nous y verrons, semblablement à SAIMER, témoin véridique de SAIM non-existant, SI et NI être des témoins véridiques de ICE et de ICI, dont le premier existait et n'existe plus, et dont le second existe encore, mais en concurrence avec CI. ICI est un rescapé de l'état pathologique qui avait fait de lui CI. Notre explication, si elle est plausible, devra rendre compte de cette inégalité du sort de ICE et de ICI. Si elle n'en rendait pas compte, nous ne l'aurions pas soumise au lecteur.

Nous possédons sur l'*e* féminin en français un gros ouvrage allemand de plus de 1.000 pages écrit par un Suédois, RYDBERG, *Geschichte des franz. ė*, où quelques douzaines de pages sont consacrées à l'examen de la question comment le v. fr. NE, SE est devenu NI, SI. On en trouvera aux pages 993 à 997 un résumé.

On voit que notre exemple est bien choisi pour démontrer l'importance de ce que révèlent les mots défunts sur le compte des vivants : il nous apparaît accompagné d'un appareil critique colossal qui ne nous laisse manquer d'aucun élément nécessaire à la discussion. A cet apparat soigneusement réuni semble devoir répondre une solution bien établie, et la solution a paru telle à ceux qui avaient pour mission d'en contrôler la solidité.

Les résultats de M. Rydberg ont été considérés comme acquis à la science depuis 1907, date de l'apparition du livre, par les romanistes qui ont eu à en parler. Ce n'est pas ce qui nous étonne le moins que de voir des esprits divers accepter comme évangile une interprétation copieusement commentée, il est vrai, mais contradictoire et n'expliquant en aucune façon l'état actuel de la langue que l'on se proposait d'expliquer.

M. Meyer-Lübke, dans son Dictionnaire, l'admet pour SI, mais

paraît ne pas l'admettre pour NI. Mais peut-on scinder la question ? Y a-t-il une explication pour SI, une autre pour NI ? La scinder c'est reconnaître l'inanité de l'explication de M. R. Dans sa *Hist. Gramm. der fr. Sprache*, page 47, M. Meyer-Lübke l'admet pour les deux.. C'est se rallier à une erreur que M. M.-L., dans son Dict., reconnaît comme telle pour NI. Devait-on s'attendre à plus de clarté en face d'une solution fausse apportée à une question mal posée ? Dans l'esprit de M. M.-L., l'explication est 1) bonne pour SI et mauvaise pour NI, 2) bonne pour tous deux. La vérité doit être qu'elle n'est bonne ni pour l'un, ni pour l'autre, car la solidarité de SI et de NI est acquise.

M. R., hypnotisé par l'aspect des séries suivantes que présentait l'a. fr.

SE JE, SE TU, S'IL, SE NOUS, SE VOUS, S'ILS et
NE JE, NE TU, N'IL, NE NOUS, NE VOUS, N'ILS,

attribue la naissance de SI et de NI devant les pronoms autres que ceux de la 3[e] personne, puis la fixation définitive de SI et de NI remplaçant partout SE et NE à

S'IL, S'ILS > SI IL, SI ILS,

ce qui donnerait les séries suivantes :

SI JE, SI TU, S'IL, S'ELLE, SI NOUS, SI VOUS, S'ILS, S'ELLES
NI JE, NI TU, N'IL, N'ELLE, NI NOUS, NI VOUS, N'ILS, N'ELLES.

C'est là une vraisemblance visuelle, et M. R. va se cramponner à ce mirage ; il faudra que ce mirage dise vrai, en dépit du sens commun, et que tout ce qui le contredit en proclame la vérité. Au moment de conclure et d'affirmer la vérité du mirage, M. R. nous dira : sans doute SI (= **sic** latin) a été « in einem gewissen Zusammenhang mit dem Verschwinden des Typus SE ».

Or, ce SI = **sic** latin est un mot défunt en tant qu'il pouvait être en concomitance intolérable avec SI venant de **si** latin et seulement en tant que tel, et sa mort est causée précisément par l'évolution de SE à SI, par une collision homonymique intolérable qui prend ici une importance considérable, puisqu'elle détruit une construction syntactique (Se tu es de Dieu si parle > Si tu es de Dieu si parle). M. R. donne cent exemples de leur confusion réciproque, sans se douter de ce qu'a de démonstratif cette confusion (Si tu es de Dieu se parle).

La vraisemblance visuelle est contredite par les matériaux que nous fournit M. R. lui-même. Mais l'auteur reste sourd aux indications qu'il reçoit.

Si est né des siècles avant son triomphe, nous dit-il. Cela ne convient nullement à son explication, et la bonne explication que nous attendons doit rendre compte de la possibilité de l'écart qu'il y a entre la naissance et le triomphe de si.

Si est plus justifié que ni et est né avant ni, nous dit-il (— quoique l'élément transformateur soit le même ? —). Cela ne convient guère à son explication, et la bonne explication que nous attendons doit rendre compte de la différence chronologique dans la naissance et le triomphe de si et de ni.

M. R. croit appuyer sa démonstration par le fait que il est devenu i autrefois devant consonne [1], donc s'il > s'i. Or, ce fait n'aurait pas laissé d'autre trace dans la langue que celle qui concerne se et ne, puisque il a persisté jusqu'à nos jours devant consonne, soit par persistance traditionnelle, soit par renaissance d'après il devant voyelle, et que l'usage actuel (« si perd son i devant il et ils, mais il ne le perd devant aucun autre mot, par quelque voyelle que ce mot commence » — Littré) montre que il ne peut pas perdre son individualité plus précieuse que celle de si, alors que M. R. la lui fait perdre.

M. R., obéissant toujours au désir de voir se confirmer une thèse à laquelle il n'est pas arrivé par quelque constatation solide, mais de laquelle il part avec l'intention bien arrêtée d'en démontrer la vraisemblance, ne s'aperçoit pas qu'en établissant, non sans y être autorisé par des textes, la forme corruptrice de se et ne (> si, ni), c'est-à-dire s'i, n'i devant consonne il lui fait perdre d'un côté ce qu'il gagne de l'autre. Ce que gagne sa thèse en vraisemblance visuelle, elle le perd — et bien au delà — en vraisemblance basée sur une prépondérance numérique dans l'emploi — à laquelle il attache, d'ailleurs avec raison, une grande importance — de se, ne devant le pronom de la 3e pers. : l'infection ne part plus que de s'i et non de s'il, et la dualité des formes pour se + il, ne + il, contrairement à l'action que M. R. lui suppose, ne désindividualise aucunement le pronom de la 3e pers. ; il est ressorti intact (= il) devant cons. et devant voy. de l'épreuve que lui aurait fait subir l'auteur par sa thèse et se montre par là incapable de l'action délétère que M. R. admet.

Enfin, pour couronner ces interprétations confuses et contradic-

1. Comme dans notre langage populaire d'aujourd'hui.

toires et pour porter au comble la confusion dans notre esprit, M. R., récapitulant les résultats qu'il a obtenus, admet une action mystérieuse de SI < **sic** latin dans la disparition de SE (se tu es de Dieu si parle), action qu'il sent planer sur la question, sans déterminer le rôle de SI, victime de la confusion et donnant la clef de tout le mystère à élucider. « Ohne Zweifel (page 996) steht der zunehmende Gebrauch von SI in einem *gewissen* Zusammenhang mit dem Verschwinden des Typus SE.. »

Or, c'est par l'examen de la disparition de SI = **sic** qu'il fallait commencer.

Arrivé à conclure — c'était le dernier avertissement après tant d'autres — M. R. devait comprendre qu'il avait fait fausse route, qu'il fallait enfin rebrousser chemin.

Comment l'intervention de SI = **sic** latin pouvait-elle se refléter sur NE > NI ? Si cette intervention existe, il y a une question NI séparée de la question SI (cf. ci-dessus les explications contradictoires de M. M.-L.), or elle n'est pas séparée, ainsi que le démontrent M. R. et le bon sens.

Pouvait-on plus éloquemment avouer la faillite d'une explication que par cette observation finale relative à SI = **sic** latin ?

Nous voilà bien renseignés, et cependant les produits de cette argumentation sont considérés comme des vérités acquises à la science !

Faut-il alors s'étonner que le chef de la lexicographie romane en Allemagne, le grand érudit qu'est M. M.-L., ne reconnaissant pas dans la disparition de SI (= **sic** latin) la suite inévitable d'une collision homonymique intolérable — peu importe que ce SI remonte à S'IL comme le veut M. R. ou à ce que nous allons voir — mettre en doute l'importance de l'homonymie dans la formation de la langue. Il l'a mise en doute à propos d'exemples que nous avons présentés dans de précédents travaux ; il en va voir fourmiller dans la présente étude.

La nécropole des mots renferme les témoins de la lutte entre SE et SI, entre NE et NI, côte à côte avec le défunt **sic** de : si tu es de Dieu SI parle.

Ils nous révèlent la cause de leur mort avec un accent de vérité qui ne trompe pas, comme le font les témoignages extorqués et contradictoires de S'IL et de N'IL, et dégagent entièrement les pro-

noms IL et ILS de toute ingérence dans la naissance de SI et de NI.

Nous avons d'un côté les vivants :

CE, CEL, CELUI, CET, CESTUI, TEL,

de l'autre côté les morts :

ICE, ICEL, ICELUI, ICEST, ICESTUI, ITEL.

Ces derniers avaient l'avantage d'être des formes plus pleines, avantage précieux pour les fonctions de démonstratifs (CELUI-CI ; wallon CEST VOICI, CEST VOILA = « celui-ci, celui-là », CELLE-LÀ-L(à) « celle-là »).

Il est bien évident que le total des cas où figuraient SE et NE devant ces mots éteints excède celui des cas où SE, NE étaient suivis de IL, ILS. Nous tenons à faire cette remarque, puisque M. R. donne tant d'importance à la prépondérance numérique, en quoi il a raison.

Pourquoi ces formes, malgré leur utilité, malgré que leur avenir semble avoir été assuré, ont-elles néanmoins disparu ? Certaines d'entre elles ont persisté jusqu'au XVIIIe s. dans la langue juridique et même, si nous ne nous trompons, jusqu'à nos jours. Cette longévité répond bien à la lenteur qu'ont mise SI et NI, selon M. R., à triompher de SE et NE.

Pourquoi, sinon parce que, toutes en fréquente association avec SE et NE (S'ICE EST VRAI et SE CE EST VRAI ; N'ICEST, N'ICESTE et NE CEST, NE CESTE), leur I a sombré dans SE et NE qui sont devenus SI et NI. SI et NI ont frappé de mort tous ces mots qui commençaient par I. Il n'y a pas, que nous sachions, en dehors de démonstratifs et d'adverbes de lieu, d'autre mot commençant par I qui soit atteint, pas d'autre qui ait pu être atteint par SE et NE.

Si nous n'avons plus que CE et si nous avons perdu ICE, nous avons gardé ICI plus fréquent que CI. Et pourquoi ? Sinon à cause de la moindre fréquence de sa combinaison avec la conjonction SI. Si N'ICI NI LÀ était fréquent, S'ICI l'était beaucoup moins [1]. Donc SI naissait beaucoup plus facilement de SE que NI de NE (constatation Rydberg).

A Saint-Pol, dans une locution où se sont incrustées deux formes anciennes — NE qui, comme ailleurs, a fait généralement place au

1. Il y aurait lieu de rechercher si l'on doit éliminer dans l'explication de **ci** < **ici** l'action produite par **celui-ci**, par ex., composé où se rencontrent deux *i* en hiatus (**icelui-ici**).

fr. NI, et LIEU, qui n'est plus guère usité, d'où il résulte que LA LIEUE a pu devenir masculin — on dit encore NE FEU NE LIEU, alors que depuis bien longtemps SI a remplacé SE.

On voit combien notre explication rend aisément compte de la diversité chronologique constatée par M. R. dans l'apparition et le triomphe de SI et de NI.

Peut-être même arriverait-on, dès maintenant, à établir une gradation, basée sur leur fréquence plus ou moins grande avec SE, dans la disparition des démonstratifs commençant par I (ITEL, par ex., a été plus résistant que ICE, existe encore, et c'est bien naturel), et à faire la part de l'action analogique qui a pu s'exercer sur certains d'entre eux.

Le SI, dûment SI de par le latin, a dû céder sa place au SI, indûment SI (= SI CE < S'ICE), parce que le SI latin avait une existence facultative (SI CE EST VRAI (SI) EST CE VRAI = « si c'est vrai, c'est vrai »), tandis que le SI roman était irremplaçable.

Ainsi une simple collision phonétique de deux mots, sémantiquement, morphologiquement, syntactiquement dissemblables, a joué un rôle dans un événement syntactique important de la langue littéraire, car à la disparition de SI (= **sic** latin) s'ajoute la question de l'inversion (SI EST CE.., comme aujourd'hui encore AUSSI EST CE..).

La question de SE > SI est donc aussi celle de la disparition de **sic** dans une phrase telle que celle-ci que, pour démontrer l'intolérabilité d'une confusion des deux SI, leur collision phonétique, la nécessité de la suppression de l'élément non indispensable, nous nous permettons de défigurer logiquement d'après les indications de M. R.

SE TU ES DE DIEU, SI PARLE ; SI TU ES DE L'AUTRE, SE T'EN VA (*So* du von Gott bist, *so* sprich ; *so* du vom anderen, *so* geh [1]).

Tout l'apparat critique rassemblé par M. R. démontre qu'il a tort, sans que nous ayons à contester la valeur d'un seul de ses innombrables témoignages : ils démontrent que SI et NI viennent du fr. SE + I (ce) et du fr. NE + I (ci).

Cessons de considérer la langue littéraire comme d'une essence supérieure et comme étant en dehors des atteintes de la loi commune aux parlers populaires.

1. Quels sont dans cette phrase les *so* susceptibles d'être supprimés ? Ne sont-ce pas uniquement le deuxième et le quatrième ?

Pour déterminer les conditions nécessaires à l'existence et à l'évolution des espèces, prenons en exemple les paléontologistes qui ne se contentent pas d'étudier dans leur ascendance les espèces actuellement vivantes, mais étudient avec non moins de sollicitude celles qui ont disparu. L'histoire de celles-ci serait-elle moins instructive que l'histoire de celles-là ? Pour savoir ce qu'il faut pour durer, l'histoire des êtres qui n'ont pu se perpétuer jusqu'à nous, l'histoire de ce qui n'est plus est-elle moins instructive que celle de ce qui est encore ? La linguistique n'a-t-elle pas une avance sur la paléontologie dans le fait qu'elle peut, déjà en son état actuel, déterminer les conditions dans lesquelles une vie et une continuation de la vie est possible, qu'elle peut préciser quels sont les substituts, les successeurs immédiats des mots défunts et par quoi ils remédiaient à l'incapacité vitale de ces mots.

X. ESSETTE < *es-ep*.

En admettant, comme nous le faisons, pour expliquer l'incarnation (sens médical) de MOUCHETTE dans ESSETTE, l'incarnation d'un MOUCHETTE diminutif ne pouvant être originellement et rationnellement que « petite mouche », dont la sémantique originelle doit se dépouiller de son sens diminutif pour être « abeille » sous l'action impérieuse de la réalité entomologique, et dont la forme lexicale est amenée par l'attraction tyrannique qu'exerce sur lui ESSETTE, nous ne faisons que reconnaître dans MOUCHETTE greffé sur ESSETTE l'application d'un procédé de substitution déjà observé dans MOINEAU, dans MOIS D'AOÛT > MOISSON et dans MOUCHE-ABEILLE surgissant de MOUCHE A MIEL. Cette application, nous ne l'avons pas cherchée, elle s'impose.

En admettant l'incarnation dans ESSETTE, nous ne faisons aussi que reculer d'un cran la difficulté que présente la diminutivité irrationnelle, car ESSETTE, que remplace MOUCHETTE « abeille », est un diminutif contraire à la réalité entomologique, quoique celle-ci apparaisse sous un autre aspect lexical.

ESSETTE = « petite abeille » ? Mais, il n'y a pas de « petites abeilles » et de « grandes abeilles », de « petites *es* » et de « grandes *es* ».

Un diminutif élaboré et choisi par le peuple, assis autour d'un tapis vert, pour décider que l'on emploiera dorénavant le suffixe ..ETTE ajouté à *es*, devenu impropre au service sémantique demandé de lui, et sans exiger de cette formation que son ..ETTE fût considéré comme un diminutif ! Le lecteur ne demandera pas de nous que nous lui présentions une explication de ce genre, car c'est une semblable explication que l'on peut entrevoir et qu'imposerait la nature de ESSETTE.

Il n'y a pas de place dans la langue populaire pour des produits factices, illogiques.

ESSETTE, comme MOUCHETTE, est un diminutif inexplicable pour désigner l'« abeille ».

Le problème nous a bien longtemps tenu en haleine. Nous avons beaucoup ergoté sur la valeur de mots tels que SONNETTE, ALLUMETTE, ALOUETTE, LUNETTE (d'observatoire) comparés à MOUCHETTE, ESSETTE. Nous nous sommes ressouvenu de notre travail sur **clavellus**, mot qu'avec raison nous n'avons pas voulu considérer comme un diminutif de **clavus**. Nous appelions à notre aise la valeur soi-disant caritative, qui convenait à *es* et non à MOUCHE, et, par conséquent greffait MOUCHETTE sur ESSETTE, ce dernier étant le seul à nos yeux qui aurait pu l'admettre, et le premier étant un diminutif réel.

Tous ces ergotages ne nous satisfaisaient pas, et nous sommes heureux de ne pas avoir à les exposer.

ESSETTE et MOUCHETTE sont bien des diminutifs, mais ils le sont devenus malgré eux.

Ils étaient *es-ep* et *mouche-ep* et, *ep* étant incompris, *ep* étant un mot étranger que les patois tenaient de la métropole, *ep* étant confondu avec *wep* « guêpe » lors du flottement *we*: *e*, *ep* donnant un pluriel *eps* étrange et anti-phonétique — *es-ep* et *mouche-ep* devinrent ESSETTE et MOUCHETTE.

Nous avons vu en français MOUCHE-EP devenir MOUCHETTE : É-EP « abeille », son compétiteur, que pouvait-il devenir ? Rien, sinon disparaître. Nous avons inventé MOUCHE-EP à Paris, inventé dûment à cause de MOUCHE-GUÊPE > MOUCHE-GET, etc. comme MOUCHE-EP > MOUCHETTE. Le voici ici encore, et ici en compagnie de l'équivalent de son compétiteur É-EP : ESSETTE qui, ici, peut évoluer parallèlement à MOUCHE-EP, parce que, ici, l'abeille est *es* et n'est pas *é* comme à Paris, parce que ESSETTE peut faire figure lexicale

à côté de MOUCHETTE, ce que ne peut faire ÉETTE, si toutefois une tentative avait été faite pour le constituer.

Originairement ESSETTE et MOUCHETTE sont des « guêpes », puisque EP de Paris est originairement une « guêpe ». Ils sont aussi des « abeilles » par *es* et par MOUCHE, mais ne seront pas longtemps des « abeilles », car celles-ci, par l'entrée en composition de *es* et de *mouche* avec d'autres mots que « EP », vont être des mouches piquantes.

ESSETTE et MOUCHETTE sont-ils chronologiquement collatéraux ?

Non, ESSETTE est antérieur à MOUCHETTE, non pas parce que *es* est étymologiquement antérieur à MOUCHE (car à cet égard ils pourraient être néanmoins contemporains durant un certain temps de leur durée inégale, comme ÉEP et MOUCHE-EP à Paris), mais parce que l'aire MOUCHETTE est superposée à ESSETTE : on voit en effet ESSETTE « cheville en forme de S » être sous-jacent à MOUCHETTE. Et cette circonstance, combien est-elle heureuse pour notre interprétation !

Elle atteste que ce n'est pas MOUCHE-EP qui est devenu MOUCHETTE, que c'est seul *es-ep* qui est devenu ESSETTE ; elle atteste qu'un accident n'a pu se reproduire collatéralement sur deux formes constituées différemment et qui étaient étymologiquement d'une transparence différente et d'une propension différente à l'étymologie populaire, elle atteste que seul *es-ep*, par l'incompréhensibilité de son composant *ep* et la déchéance sémantique du premier (*es*) à la suite de sa confusion avec « guêpe », était « susceptible d'accident », que MOUCHE-EP, par la transparence de son premier composant n'était pas « susceptible » du même accident, que, enfin, MOUCHETTE n'est qu'un calque formel de ESSETTE, une « incarnation » de MOUCHETTE dans ESSETTE. C'est ce qu'affirme la géographie linguistique.

Nous savons que, dans la détresse où ils se sont trouvés lors de l'incapacité de *es* à servir « abeille », les patois de la langue d'oil ont happé le EP de Paris (« mouches qu'on appelle eeps »), en compagnie de APIER « rucher ». Ce EP allait être assimilé, broyé par la phonétique régionale et l'étymologie populaire toujours en éveil, et *es*-EP devenait ESSETTE, risquant de devenir mentalement « petit oiseau de proie », puisque *es* était le premier composant de noms désignant des « oiseaux de proie ».

A Paris ÉEP ne pouvait devenir ÉETTE (!), apis y étant = É, mais

MOUCHE-EP y pouvait devenir et y est devenu MOUCHETTE. En Lorraine *es*-EP, **apis** y étant *es*, pouvait devenir et y est devenu ESSETTE. Ce qui à Paris ne pouvait se produire qu'à l'étape MOUCHE-EP s'est produit en Lorraine dès l'étape *es*-EP, et MOUCHETTE n'y est qu'une forme rénovée, qu'une forme rendue vivante d'un ESSETTE malvenu, que le résultat d'une manœuvre malheureuse (comme tant d'autres que nous avons vus) s'empêtrant sans doute homonymiquement avec ESSETTE « esse », ou avec AISSETTE « planchette », ou avec AISSETTE « hachette », homonymies que nous ne pouvons étudier, n'ayant pas les cartes de ces mots.

Ainsi, il n'y a eu qu'un accident — et non pas deux, ce qui serait inadmissible vu la différence formelle de ESSETTE et MOUCHETTE — et cet accident a frappé *es*-EP en Lorraine, dont l'équivalent ne pouvait être frappé à Paris, et cet accident fait naître immanquablement MOUCHETTE — qui, en Lorraine, n'a jamais été < MOUCHE-EP —, car MOUCHE est le successeur désigné de *es* et y répond par substitution assonante.

Pourquoi n'avons-nous pas perçu cette interprétation plus tôt et avons-nous été tenu en haleine si longtemps ?

Parce que ESSETTE nous apparaissait comme le diminutif évident de *es*, parce que cette évidence basée sur la forme elle-même du mot était confirmée par AVETTE, diminutif de EF (mettons si l'on veut et pour le moment par ***apitta**), parce qu'elle était confirmée par un **apicula**, diminutif du Midi.

Pour ces raisons il fallait admettre que l'« abeille » fût devenue une « petite abeille », il fallait admettre qu'une improbabilité s'était produite, contrairement à la genèse démontrée d'un MOUCHETTE diminutif, né accidentellement de MOUCHE-EP à Paris même ! Nous venons de voir que cette genèse accidentelle d'un dim. MOUCHETTE est aussi la genèse accidentelle d'un dim. ESSETTE.

Mais, dira-t-on, ESSETTE peut néanmoins être un diminutif (réel ou caritatif) de *es*, car, si nous le montrons sous le jour d'un *es*-EP incompris et confirmé par MOUCHE-EP > MOUCHETTE, par contre ESSETTE dim. est confirmé par AVETTE et par **apicula**. Nous n'avons, dira-t-on, fait que reculer d'un cran la solution, et nous serons bien obligé par AVETTE et par **apicula** d'admettre la possibilité d'une « petite abeille » remplaçant « abeille », possibilité que nous voulons écarter coûte que coûte.

Nous ne voulons pas du tout écarter cette possibilité, si elle se

présente à nous comme une probabilité, et, sans renoncer à notre interprétation de ESSETTE et de MOUCHETTE qui nous paraît solidement établie, nous envisagerons, s'il le faut, AVETTE et **apicula** comme des diminutifs ; mais que le lecteur ne s'étonne pas si AVETTE et **apicula** lui apparaissaient sous le même jour que ESSETTE et MOUCHETTE. Si nous l'en convainquons, nous pourrons dire que la cause est jugée, que tout dans l'histoire des noms qu'a revêtus l'« abeille » proclame que l'« abeille » n'a pas pu devenir une « petite abeille », que « petite abeille » est un non-sens, et le lecteur en conclura avec nous que les phénomènes qui se produisent dans la langue sont une succession logique dans laquelle rien d'illogique, de merveilleux, d'extraordinaire n'intervient.

Oui ! AVETTE n'est pas un diminutif réel, mais un pseudo-diminutif, ou, si l'on préfère, un diminutif accidentel, comme le sont ESSETTE et MOUCHETTE, et le mirage de la diminutivité réelle d'AVETTE, mirage qui, au premier abord, a 1.000 chances contre une pour être une vérité (*ef* > AVETTE), si AVETTE n'est pas ***apitta** (ce qu'il ne peut être pour des raisons géographiques dirimantes et, à nos yeux, parce qu'il serait un diminutif entomologiquement irréel), ce mirage sera démontré comme n'étant qu'un vain mirage, AVETTE sera démontré comme un diminutif malgré lui et se présentera sous ce jour avec 1.000 chances contre une ou davantage encore. Et ce n'est qu'avec une diminution peu considérable de ce chiffre indéterminé comme maximum que **apicula** nous apparaîtra pseudo-diminutif (voir l'aire occidentale AVETTE).

XI. MOUCHETTE en Lorraine.

La faille lorraine entre MOUCHETTE « moucheron » wallon et MOUCHETTE « abeille » vosgien est interrompue par un lambeau de MOUCHETTE « moucheron » (163, 171) que nous prétendons être un affleurement d'une ancienne aire. Dans l'examen des failles qui se sont produites dans l'aire cohérente de MOUCHETTE « moucheron » allant de la Normandie au Saint-Bernard, disions-nous, l'homonymie est augmentée ici, doublée par la présence d'un mot particulier à la région.

Ce mot est MOISSET « moineau » dont un exemple figure dans Godefroy ; il y a en un autre égaré dans l'article MOUCHET « émouchet ».

MOISSET ne peut se rattacher à MOUCHE, il se rattache à MOISSON « moineau » avec lequel il apparaît d'ailleurs géographiquement entremêlé. Comme MOISSON en picard devait aboutir à *moeõ*, MOISSET en Lorraine devait aboutir à *moeè*. MOUCHET « moineau », tel est le mot particulier à la Lorraine qui allait doubler l'homonymie intolérable constituée par MOUCHETTE « moucheron » et « abeille » et qui de son côté allait constituer une homonymie intolérable avec MOUCHET « émouchet », dont il est impossible de nier la présence autrefois dans cette région, puisqu'il apparaît au nord et qu'il réapparaît au sud, c'est-à-dire dès que MOUCHETTE ne s'oppose pas à la possibilité de son existence, puisque son existence est assurée par la présence des formes *rèmi* et *espervil* expliquées plus haut, puisqu'enfin MOUCHET a existé dans toute la langue d'oïl [1].

En wallon MOUCHET « épervier » et MOUCHETTE « moucheron » vivent en bonne harmonie, car le MOUCHET ne peut être le mâle du « moucheron » (!), donc la MOUCHETTE ne saurait être la femelle de l'épervier. Aussi cette aire commune aux deux mots existe-t-elle.

En Lorraine, MOUCHET « moineau » et MOUCHETTE « moucheron » sont hostiles l'un à l'autre, car la MOUCHETTE apparaît comme la femelle du « mouchet » si MOUCHET n'apparaît pas comme le mâle de la « mouchette » (!) Aussi cette aire commune aux deux mots ne devrait-elle pas exister.

Elle existe : le point 171 a *mòhă* « moineau » et *mòhŏt* « moucheron ».

Donc la « mouchette » pouvait au point 171 apparaître comme étant la « femelle du moineau », donc MOUCHET « moineau » et MOUCHETTE « moucheron » ne seraient pas hostiles l'un à l'autre, donc la disparition de MOUCHETTE « moucheron » dans toute la région, aussi bien que celle de MOUCHETTE « abeille », que nous voulions établir comme une conséquence inévitable de la présence de MOUCHET « moineau » ne serait pas causée par la présence de MOUCHET « moineau » ?

Telle n'est pas la conclusion que nous devons tirer de la coexistence de MOUCHET « moineau » et MOUCHETTE « moucheron » au point 171. Au suffixe ..*ă* (=..ET français) correspondent en ce point

1. Au dernier moment M. Bloch nous signale que MOUCHET « épervier » existe encore dans la vallée de la Moselotte. cf. son *Atlas* c. 306.

trois suffixes féminins qui sont .. *èt, at, ot* (voir NAVETTE, ALLUMETTE, FOURCHETTE) ; MOUCHOTTE de 171 ne correspond point à MOUCHAT ; dans l'ambiance de MOUCHETTE « moucheron », 171 utilise l'alternance du suffixe ..ETTE pour distinguer le « moineau » du « moucheron » et confirme la présence d'un MOUCHETTE qui doit ne pas être une « femelle de moineau ».

La coexistence de MOUCHETTE « abeille » avec MOUCHET « moineau » est intolérable, car le MOUCHET apparaîtrait comme étant le « faux bourdon », le mâle de l'abeille. Aussi cette aire commune aux deux mots n'existe-t-elle pas.

MOUCHET « moineau » serait intolérable avec MOUCHET « épervier ». Aussi faut-il croire que le premier était MOISSET quand le second était MOUCHET et que le second a disparu plus ou moins bénévolement lors de la disparition de l'autourserie. Effectivement MOUCHET « épervier » n'est plus dans la région.

MOUCHET « épervier » aurait-il trouvé avant sa disparition et en coexistence encore avec un MOUCHET « moineau » un refuge dans la création du composé ES-MOUCHET ? Non, car ES-MOUCHET aurait évoqué « faux bourdon », MOUCHETTE « petite mouche » existant. Donc ES-MOUCHET n'a pu exister que là où MOUCHETTE « moucheron », « abeille » n'existait pas.

Es témoignerait-il dans ce composé d'une action thérapeutique dont l'effet aurait disparu avec le mot lui-même appelé à disparaître dans son sens de « mouche » > « abeille » ?

La question est délicate. Essayons cependant d'entrevoir la possibilité d'une action thérapeutique.

Pourquoi l'oiseau de proie appelé MOUCHET — les définitions des dictionnaires varient beaucoup — a-t-il pris son nom de MOUCHE ? A cause de sa couleur « gris de mouche » (Rolland) ? A cause des *mouchetures* de son plumage (Littré) ? Les interprétations varient sans doute autant que les définitions. Il est un fait certain, c'est que MOUCHET, ayant désigné et désignant encore une foule d'oiseaux de proie divers (épervier, crécerelle, émerillon, buse, émouchet, etc.), il sera difficile de savoir quel est celui qui a originairement emprunté son nom à la MOUCHE, et, d'autre part, que la transparence sémantique de MOUCHET doit être offusquée depuis longtemps et a pu donner lieu à une nouvelle interprétation populaire, par exemple, à une interprétation basée sur l'évolution de MOUCHE qui en est l'origine. Or, MOUCHE a été de tout temps et partout

« mouche », mais, à l'époque où **apis** est sur le point de disparaître et où il s'associe MOUCHE (MOUCHE-EP > MOUCHETTE suivant de près *é-ep*), ce dernier se bifurque sémantiquement en « mouche » — sémantique originaire — et « mouche piquante », sémantique produite par le fait que MOUCHE-EP et É-EP évoquent MOUCHE-GUÊPE, (MOUCHE-TAON ?), É(S)-GUÊPE, É(S)-TAON. Il en résulte : MOUCHE = « mouche » et MOUCHE, É(S) = « mouche piquante ».

S'il est vrai que É-MOUCHET est un composé de ES et de MOUCHET — nous espérons que le lecteur n'en doute pas — la figure évoquée par MOUCHET dans l'esprit du peuple est celle de la « mouche piquante », de la mouche qui fond sur les fleurs, sur les fruits, comme l'oiseau sur sa proie, et non de la « mouche » qui s'y pose.

Ainsi MOUCHET et à sa suite ÉPERVIER, ÉMERILLON, d'autres oiseaux de proie peut-être ont une prérogative à devenir, comme ont fait les mouches piquantes, ES-MOUCHET, ES-PREVIER, ES-MERIL, prérogative que n'a pas MOUCHE « mouche », et l'adjonction de ES = « mouche piquante » doit être considérée comme un remède, comme un moyen thérapeutique qui préservait MOUCHET d'une confusion avec une conception où « mouche » entrait en jeu.

MOUCHE = « mouche piquante » serait la base d'une étymologie populaire éphémèrement efficace et n'ayant plus laissé aucune trace sensible dans la langue actuelle.

Es revenait de droit à GUÊPE, par figure à MOUCHET, par analogie à ÉPERVIER.

Es enlèverait à MOUCHET « moineau » et « faux bourdon » toute possibilité d'être autre chose que « oiseau de proie ».

MOUCHET menacé d'être « moineau », menacé d'être « faux bourdon », a recours à *es* pour être, sans confusion possible, « mouche piquante » (> « émouchet »), comme *ep*, menacé d'être « hache » et devenu *nep*, menacé d'être « nèfle », a eu recours à *é(s)* pour être « mouche piquante », et comme *ep* dans le même but a eu recours à TAON, d'où *tānep*, d'où *tĕnep*, d'où *tenep* « guêpe », forme de Béthune, signalée par Rolland, forme recueillie à deux pas du point 283 qui, seul de l'Atlas, a *nep* « guêpe ».

É-EP, *teneppe*, etc. et ES-MOUCHET, etc. offrent une certaine analogie avec les composés POMME-POMME et POMME-FRUIT dont nous avons parlé.

XII. « Merle » > NOIRE MÈRE, COMPÈRE-LORIOT [1].

Tandis qu'en wallon le latin **merula** a trouvé un adversaire dans MIEL « miel » à l'étape *myel* (= « merle » et « miel »), à partir de laquelle **merula** et **mel**, à la suite de la neutralisation de l'article défini [2], disparaissent tous deux, en picard, **merula** a trouvé un adversaire dans *mel* « nèfle » — le « merle » devient en un point un MÉLIER, un « néflier » ! — à l'étape *mel* (= « merle » et « nèfle »), à partir de laquelle **merula** disparait.

Ce **merula** avait, en wallon et en picard, un composé **aurea merula**, qui désignait primitivement le « loriot » et le désigne encore en quelques points (Grandgagnage, Atlas, carte LORIOT), le « loriot » et le « merle » étant parents (all. Goldamsel).

Dans ce composé, **merula**, conformément à la situation qui lui est faite par sa collision, tombera en composition ou ne tombera pas et, dans ce dernier cas, sera traîné comme corps mort. On aura donc et a effectivement :

1) **aurea** > OIRE (> *wal* en picard, comme GRUYÈRE > *gruel*), mais cet OIRE n'est pas le « loriot », c'est le « merle », qui remplace **merula** défunt.

C'est le « merle » qui devient le DORÉ, à cause du bec jaune du mâle — le « merle » porte aussi le nom de BEC JAUNE — tandis que le « loriot » était le DORÉ à cause de son plumage ;

2) OIRE MELE « merle », et, **merula** étant traîné par OIRE, comme un membre paralysé et sémantiquement mort, et **aurea** disparaissant de la langue comme il a disparu en français et devait presque nécessairement en disparaître par la collision UN OIR.. > UN NOIR.., ce « oire mele » devient *wermel*, et, à l'époque de la fluctuation entre *we* et *e* < *oi* : *ermel* que nous avons vu géographiquement coïncider avec *ezyo* < OISEAU, *ezõ* < OISON. On n'a jamais *ermer* !

D'autre part UNE OIRE MELE devient *u(ne) wermel*, puis, contrairement à l'invite phonétique, mais non pas par fausse régression —

1. Ce qui suit est un résumé d'une partie d'un long travail sur le MERLE et le COMPÈRE-LORIOT.

2. *Pathologie et thérapeutique verbales*, I.

on n'a jamais *ermer* ! —, sous l'apparence d'un miracle linguistique qui se révèle simplement comme un presque légitime remplacement (résurrectionnel) par le produit d'une étymologie populaire, *une nwermer*, où une *mer* est indubitablement une MÈRE, c'est-à-dire un « oiseau ».

Il a fallu que le « merle » passât par le nom donné au loriot, « oiseau jaune » pour qu'il devînt « oiseau noir », et ainsi que le mâle du merle avec son bec jaune rendît possible la mutation d'espèce de « loriot » en « merle ».

En glissant de OIRE, désormais perdu, à NOIRE, et en glissant de MERLE, perdu, à MÈRE, la NOIRE-MÈRE nous fait saisir au vif, par deux mots réunis en un seul exemple, l'importance de l'étymologie populaire dans la création des mots.

Il est évident que le « loriot » — qui ne joue, que nous sachions, aucun rôle dans le cycle du Renart —, n'a pu arriver à être un COMPÈRE qu'à la suite d'un accident qui n'est arrivé au nom d'aucun autre oiseau et qui lui est propre.

Voici comment, selon nous, le « loriot » — et l'« orgelet » par suite d'une confusion réelle ou d'un état phonétique suffisamment rapproché pour qu'il pût y avoir confusion entre l'ORGEOL (**hordeolum**) et l'ORIOL (**aureolum**) — a pris le nom de COMPÈRE-LORIOT « loriot » et « orgelet ».

Lorsque **aurea merula** devenant OIRE MERLE « loriot » a remplacé le « merle », pour les raisons et par la déviation sémantique qui ont été dites plus haut, la position sémantique de « loriot » n'était plus occupée et devait l'être. Elle l'a été par :

(LA) LE MERLE ORIOL ou (LA) LE MERLE LORIOT [1], formes composées de matériaux venus de l'Ile-de-France, formes qui rappelaient que le « loriot » était, comme l'OIRE MERLE (ou l'OIR MERLE), une espèce de « merle », mais elles le rappelaient à une époque critique de la langue, où le MERLE allait ne plus signifier rien du tout, époque où le « merle », de NOIRE MEL, devenait une « mère-oiseau ».

Dans ce pays, à article défini neutralisé, ces formes devenaient :

LE MÈRE LORIOT,

et cette forme disait à l'esprit quelque chose qui équivalait à « l'oi-

1. Dans LORIOT, l'*l* initiale est-elle partout due à l'agglutination de l'art. défini ? (MERLE ORIOL > MER LORIOL ?).

seau loriot », conception ne pouvant fournir qu'un remplaçant inepte à « loriot ». (Pourrait-on dire l'oiseau alouette ? l'oiseau corbeau ?). Cependant son remplacement était nécessaire : *un* « loriot » n'est pas *une* « mère », bien qu'il soit *un* « oiseau ». — Pour la même raison nous avons vu plus haut que **MÈRE** ne peut succéder à « oiseau », et que même **PETIT, PETIOTE** sont écartés par **JEUNE**, plus bissexuel. — Il ne restait donc qu'à transformer **LE MÈRE** en **LE PÈRE**. De là : le **PÈRE LORIOT**, étape bien fugitive dans la langue, si même elle a existé réellement et non seulement imaginativement, fugitive surtout s'il y avait dans le pays — et nous savons par nos études qu'il y en avait [1] — le patronymique LORIOT, assez répandu en France (le père Loriot, le père Durand), puis : le **COMPÈRE-LORIOT**, nom plus approprié à un animal. Cependant, il ne faut pas se dissimuler que **PÈRE-LORIOT** existe réellement (Atlas **LORIOT**) ; mais il peut exister comme forme postérieure de **COMPÈRE-LORIOT** (**COMPÈRE-LORIOT** > **PÈRE-LORIOT**) et non pas nécessairement comme forme antérieure.

1. D'où vient que dans **COMPÈRE-LORIOT** l' « orgelet » soit en même temps le nom d'un oiseau, du « loriot » ?

Ce fait ne peut résulter que d'une collision lexicale, accompagnée, il est vrai, d'une étymologie populaire, d'une transparence étymologique, qui n'a pas sa base dans **COMPÈRE-LORIOT**, mais dans un mot « loriot » l'ayant précédé et n'étant autre que le primitif latin du « loriot ».

Aureolum « loriot » devenait **ORIEUL** ; de son côté, **hordeolum** « grain d'orge, orgelet » devenait **ORJEUL**.

Sans que nous sachions si un rapprochement plus étroit que **ORJEUL** : **ORIEUL** s'est produit réellement [2], ou si le rapprochement

1. Tandis que le patronymique MERLE, sous sa forme picarde LEMELLE ou LEMESLE, — confirmation de l'histoire de « merle » telle que nous la concevons — paraît, d'après le Bottin, être presque totalement absent du territoire où **MERLE** a disparu à la suite de ses collisions, et est fréquent en Seine-Inférieure.

2. Cf. *poryõ* « poireau » > *pòrjõ* au point 263 et ailleurs (Atlas **POIREAU** et **VERRUE**).

C'est pour ne pas avoir à entamer une longue enquête sur les formes *poryõ* > *porjõ* et *porjèrõ* (ce dernier semblable à **MISSERON** : **MOISSON** = « moineau ») qui désignent le « poireau » en même temps que la « verrue » que nous nous tenons sur une prudente réserve. Il nous paraît cependant que ces mots, dont l'étude n'est pas absolument nécessaire pour authentiquer une collision, par ailleurs évidente.

ORJEUL : ORIEUL a suffi — l'étymologie populaire faisant le reste — quoi qu'il en soit, le fait est là et, nous semble-t-il, indéniable. Le rapprochement a pu tout aussi bien se produire au stade ORJOL : ORIOL, peu importe dans la question.

Si le COMPÈRE-LORIOT partage le bissémantisme « orgelet » et « loriot », il ne l'a pas naturellement, il lui vient de ce que son prédécesseur **aureolum** l'a eu, car il est évident que COMPÈRE-LORIOT ne peut être qu'un mot secondaire.

2. De quelle région vient COMPÈRE-LORIOT ?

Supposons que MERLE-ORIOT, par étymologie populaire, ait pu devenir PÈRE-LORIOT : encore faut-il que COMPÈRE-LORIOT ne puisse être né que là où le « loriot » est considéré par composition linguistique comme une espèce, une variété du merle ; il ne l'est que dans l'aire OIRE MERLE « loriot » et dans l'aire OIRE MERLE « merle », donc COMPÈRE-LORIOT est wallon-picard.

COMPÈRE-LORIOT ne peut être né que là où MERLE a disparu ; MERLE ayant disparu en wallon, par sa collision avec MIEL et en picard, par sa collision avec *mel* « nèfle » — le MÉLIER, originairement « néflier » est un « merle » à 289 ! — c'est en wallon-picard qu'est né COMPÈRE-LORIOT.

COMPÈRE-LORIOT ne peut être né que là où MÈRE a été interprété par « oiseau » ; il a été interprété par « oiseau » là où l'on a eu « merle » > MÈRE > NOIR OISEAU et là où « merle » > MÈRE > JEUNE : c'est en Picardie, et non en Wallonie (où JEUNE donne entr'autres JEUNEAU « essaim »), qu'est né COMPÈRE-LORIOT, car en Picardie seulement « merle » > NOIR OISEAU ; ce n'est pas au sud de la Wallonie qu'est né COMPÈRE-LORIOT, ce n'est pas dans le territoire où « merle » > JEUNE, puisqu'au sud de la Wallonie, « merle », sémantiquement et phonétiquement, s'est conservé.

C'est donc en une aire où l'article défini s'est neutralisé (picard-wallon) et où, en même temps, « merle » a pu être interprété comme étant un « oiseau » (picard seulement) qu'est né COMPÈRE-LORIOT.

La patrie de NOIRE-MÈRE, ou si l'on préfère de NOIR-OISEAU, est la patrie de COMPÈRE-LORIOT.

de l'« orgelet » avec le « loriot », mais qui pourrait peut-être préciser le lieu de naissance de COMPÈRE-LORIOT, confirment bien réellement une collision phonétique complète.

3. Etat de la langue littéraire.

Le LORIOT n'est que le « loriot », alors que le LEURIEUL a été, au xve s., aussi l'« orgelet » (« le mal des yeux qu'on appelle le leurieul » Dict. gén.).

L'ORGELET est l'« orgelet », qui a été aussi un *leurieul* au xve s.

Le COMPÈRE-LORIOT est le « loriot » et l'« orgelet ».

C'est là un état étrange dans la langue littéraire.

L'adoption par la langue littéraire de COMPÈRE-LORIOT dans le sens de « loriot » et de « orgelet » est venue se greffer sur un LORIOT qui ne signifie actuellement que « loriot » (et non pas « orgelet »). C'est donc que LORIOT, dans la langue littéraire, signifiait « loriot » et « orgelet », et cela est démontré par l'exemple du xve s. « le mal des yeux qu'on appelle le leurieul ». Soit ! mais pourquoi, si l'on avait LORIOT « loriot » et « orgelet », recourir à COMPÈRE-LORIOT ? recourir à un substitut étranger (auquel on allait, en outre, donner une valeur sémantique qu'il n'avait pas) ? Sans aucun motif ? Cela, nous ne pouvons l'admettre.

Pourquoi, si LORIOT était = « loriot » et « orgelet », a-t-on gardé un ORGELET qui est un « orgelet » seulement (et non pas un « loriot ») et qui est en contradiction flagrante avec LEURIEUL « orgelet », puisque ORGELET témoigne de la transparence sémantique de « orge » (**hordeolum**), tandis que LEURIEUL « orgelet », étant nécessairement = **aureolum** (car il n'a pas le son *j* de ORGE, mais le *i* de **aureolum**) ne pourrait arriver à signifier « orgelet », lorsque l'image de « orge » aurait disparu en ORIEUL : ORJEUL, que par l'étymologie populaire impossible « orge(let) » > « loriot » ?

Nous découvrons ici indubitablement une collision, une collision en

ORIEUL : ORJEUL ou ORIOL : ORJOL.

Qu'il y ait eu flottement entre ..*ol* et ..*eul*, cela est démontré par LORIEUL > LORIOT lui-même et d'autres mots, FILLEUL et FILLOL, par exemple.

Cette collision d'« orgelet » avec « loriot », tolérable, tant qu'à la base de ORIEUL et de ORJEUL, le peuple a pu reconnaître un dérivé de **aurum** (nous avons vu plus haut comment **aurea**, par ex., a disparu : OIR > NOIR), qui établit dans l'idée de « jaune » un rapport entre les deux mots, a paru intolérable. Il doit en être ainsi, alors même que nous verrons la confusion se répercuter plus tard encore.

Il fallait y remédier, et comment ?

En tirant parti du flottement ..OL : ..EUL ? En disant d'une part ORJEUL, d'autre part ORIOL ou vice-versa, l'un pour désigner ceci, l'autre pour cela, les uns disant ceci pour cela, les autres disant cela pour ceci ? Créer une équivoque semblable à ÉPI et ÉPINE (lutte que nous avons vue se terminer sur un terrain neutre, c.-à-d. par la création de deux mots nouveaux) ? Créer une équivoque semblable à *es*, *ep*, *wes*, *wep* « abeille » et *es*, *ep*, *wes*, *wep* « guêpe » (dont nous avons vu plus haut le résultat) ? Quelle perspective pour une langue qui se pique avec raison d'être la plus claire !

C'est dans cette détresse lexicale que le COMPÈRE-LORIOT de Picardie survient comme un moyen thérapeutique, comme un pis-aller à LEURIEUL « loriot », semblable à l'emprunt de *ep* « abeille » (*eps* « en France »).

A LEURIEUL « loriot », disons-nous, et non pas à LEURIEUL « orgelet », car le picard n'a pas eu primitivement COMPÈRE-LORIOT = « orgelet » (il a actuellement le peu élégant *étrõ* de l'œil) et, d'ailleurs, le LORIOT n'est pas autochtone en Picardie qui avait OIRE MERLE « loriot ».

Mais, ce COMPÈRE-LORIOT, entrant en lice à Paris, est affecté par le bissémantisme de LEURIEUL, qui ne disparaît pas d'un jour à l'autre, et il se met à signifier « orgelet », bien qu'il n'ait pas à le signifier puisque, entre temps, pour « orgelet », ORGELET met fin à la confusion (comme OISELET mettait ailleurs fin à celle où était impliqué « oiseau » — aire E).

COMPÈRE-LORIOT en est affecté, comme nous avons vu ESSAIM affecté par le bissémantisme « essaim » et « abeille », comme nous avons vu MOUCHE affecté par le bissémantisme « essaim » et « abeille » (mouche à miel) ».

La langue littéraire est aussi malheureuse dans sa tentative de thérapeutique que les patois du Nord dans leur thérapeutique relative à **apis** déchu !

COMPÈRE-LORIOT se révèle comme un moyen inefficace, devenu « orgelet » en même temps que « loriot », et n'est plus désormais toléré dans la langue littéraire (musée d'antiquités) que comme les boutons au dos de nos jaquettes. Cependant il est encore à l'heure actuelle le mot le plus usité par le peuple à Paris, où « orgelet » apparaît moins vivant que ABEILLE à côté de MOUCHE A MIEL ; serait-ce que ORGELET, quant à son origine, eût un caractère semblable à

celui que nous avons trouvé à ABEILLE vis-à-vis de MOUCHE A MIEL ?

Voilà comment COMPÈRE-LORIOT, successeur temporaire de « loriot » qui désignait l'« orgelet » et le « loriot » est, comme lui, devenu bissémantique, alors que LORIOT, français actuel, ne l'est pas.

LEURIEUL « loriot », par la soumission de LEURIEUL « orgelet », pouvait-il, dès lors, rester intact ? Evidemment non, car COMPÈRE-LORIOT a été appelé à succéder à « loriot » et non à « orgelet », et quand COMPÈRE-LORIOT trahit la mission qui lui est dévolue (en devenant aussi = « orgelet »), LEURIEUL « loriot » restait, de ce fait, dans la longue lutte soutenue, toujours avec sa tare originelle. Il trouve son salut dans une forme LORIOL > LORIOT, profitant, ici aussi, d'une fluctuation semblable à celle de *we* ; *e*, de la fluctuation ..OL : ..EUL, dont on a conservé des traces évidentes dans FILLOL « filleul », qui est chez Molière, et qui, dans l'Atlas, se trouve encore aux portes de Paris (voir cartes FILLEUL, TILLEUL de l'Atlas).

Ainsi, et seulement ainsi, s'explique l'état de la langue littéraire relativement au « loriot » et à l'« orgelet ».

Le COMPÈRE-LORIOT n'a pu naître à Paris pour deux raisons :

1) à cause de son origine étymologique,

2) à cause de ses deux sens.

cause de ses deux sens : parce que le COMPÈRE-LORIOT est un « loriot » et un « orgelet ».

A cause de son origine : parce que COMPÈRE-LORIOT implique MÈRE-LORIOT, qui implique lui-même MERLE-LORIOT, lequel n'a jamais existé à Paris.

Si COMPÈRE-LORIOT en Picardie signifie « loriot » et « orgelet », c'est que « orgelet » est français.

Si COMPÈRE-LORIOT à Paris signifie « loriot » et « orgelet », c'est que « orgelet » s'est développé de « loriot », parce que COMPÈRE-LORIOT a remplacé LEURIEUL qui signifiait les deux, « orgelet » et « loriot », et que COMPÈRE-LORIOT s'y est trouvé un moyen inefficace pour dissocier LEURIEUL qui était « orgelet », et « loriot », que le seul moyen efficace s'est révélé par la création de ORGELET < ORGEOLET (XVI[e] s.), semblable à OISELET < OISEAU (aire E), et de LORIOL, LORIOT.

La chronologie dans laquelle nous apparaissent les témoins du

conflit n'est pas la moindre confirmation qui s'offre à notre explication.

La langue littéraire a fait des emprunts aux patois, mais des emprunts utilitaires : tels sont ou ont été *ep* « abeille », ABEILLE, COMPÈRE-LORIOT, tels ne sont pas FOIN, AVOINE, MOINS, qu'elle a tirés de son propre fonds.

Elle ne déserte sa tradition lexicale et sa tradition phonétique que quand elle est victime de catastrophes lexicales, auxquelles il importe de remédier, au risque de ne plus être la langue claire qu'elle est et doit rester dans sa constitution lexicale, morphologique et syntactique.

Elle peut s'égarer dans ses emprunts, comme nous avons vu que les patois s'égaraient (ESSAIM, MOUCHE pour remplacer « abeille », « essaim » — la langue littéraire : COMPÈRE-LORIOT) ; mais elle se ressaisit, tandis que les patois ne peuvent guère que se réfugier sous les ailes de la langue littéraire.

Les faits ici relatés ne se produisent-ils pas sous nos yeux ?

Ces emprunts utilitaires, pour raisons de collisions sémantiques ou phonétiques qu'a faits la langue littéraire aux patois, ne doivent pas être exceptionnels. On doit encore en trouver, sinon à l'état de mots triomphants, ce qui n'est plus guère possible vu la propagation de la langue littéraire phonétiquement fixée et paralysée, du moins à l'état de tentatives.

Les *batyo* « bateaux » qui, de Normandie, remontent la Seine pour venir décharger leurs marchandises à Paris, ne sauraient amener notre BATEAU de Paris à devenir un *batyo*.

Cependant, durant notre carrière à Paris qui compte déjà 40 années, nous avons assisté à la tentative — non encore avortée, ainsi que nous nous en sommes rendu compte avant de la noter ici — d'une introduction d'un mot patois plus accentuée que celle de RESCAPÉ « réchappé », par exemple, qui ne date que de la catastrophe minière de Courrières et paraît actuellement en train de sombrer, comme bien inutile qu'il était d'ailleurs. Aux Batignolles, il y a 40 ans, — et c'est encore le cas actuellement et ailleurs, ainsi que nous nous en sommes assuré — on entendait dire communément *syo* pour « seau » et cela dans la bouche de gens qui auraient souri à entendre dire *syo d'yo* « seau d'eau », ou *batyo* « bateau » ou *ćapyo* « chapeau ». L'adoption de cette forme n'est-elle pas un

20

témoignage, non pas de la ferme volonté d'obvier à une confusion en recourant aux pires moyens, mais d'un acte de soumission vis-à-vis d'une forme dialectale qui avait l'avantage d'éviter toute confusion avec SCEAU (?), SOT (?). *Syo* triomphant n'aurait-il pas fait le même office et produit peut-être les mêmes résultats que tel autre des mots que nous avons examinés dans ce travail ?

Le lettré voit les mots écrits et passe outre sur la collision phonique, l'illettré ne les voit pas et ne passe pas outre.

COMPÈRE-LORIOT, né, ainsi que nous l'avons vu, là où cette forme s'explique naturellement, c.-à-d. là où MERLE n'est plus compris, apparaît ailleurs où MERLE a toujours existé, transplanté qu'il a été par la langue littéraire (cf. APIER), comme producteur de formes secondaires qui révèlent de plaisantes mystifications.

S'il est PÈRE-LORIOT, nous avons déjà dit que cette forme peut être postérieure à celle de COMPÈRE-LORIOT.

Ce PÈRE-LORIOT est devenu un PÈRE-GLORIEUX (911), comme « loriot » > GLORIEUX aussi, par fausse régression de *l* > *ḷ* > *gl*, parce que *gl* > *ḷ* régulièrement.

PÈRE-LORIOT devient FILS-LORIOT que nous croyons reconnaître dans le *philosiot* que cite Rolland dans sa *Faune populaire*, et mieux encore dans FIGUE-LORIOT (Mistral et Atlas).

On a voulu interpréter cette dernière forme comme provenant, sans qu'il soit nécessaire d'admettre un intermédiaire, du fait rée que le loriot aime les figues ; mais, en substituant CERISE (> CERISE-LORIOT), dont le loriot est aussi friand, à FIGUE, on se rendra compte de l'absurdité d'une pareille appellation sans admission d'un intermédiaire, d'une cause atténuante, d'une forme se prêtant à une nouvelle étymologie populaire (FILS-LORIOT > FIE-LORIOT, *fica devant aboutir réellement à *fie* au nord immédiat de l'aire où l'on trouve FIGUE-LORIOT).

PÈRE-GLORIEUX, FIGUE-LORIOT sont situés dans le couloir par où se déverse le lexique de Paris jusqu'à la Méditerranée.

FILS-LORIOT, PÈRE-GLORIEUX, FIGUE-LORIOT[1] nous font songer aux superfétations facétieuses ou ineptes qui s'incrustent dans certaines de nos jolies chansons populaires. C'est ainsi qu'au joli vers « Je voudrais que la rose fût encore au rosier », exprimant le regret

1. Comparez le *jèpa* de 515, 517 (J'AI PAS) pour « geai » que M. Roques nous signalait autrefois.

d'une jeune fille, viennent s'incruster. « Et que le rosier même fût encore à planter, Que le jardinier même fût encore à créer ».

Aucune raison pour que les mystificateurs ne continuent pas. Aucune raison non plus pour que, dans l'histoire du COMPÈRE-LORIOT, à la MÈRE, au PÈRE et au FILS ne succèdent pas le FRÈRE, la SŒUR, etc.

Il y a un long chemin de PÈRE-GLORIEUX, FIGUE-LORIOT à la cause efficiente de ces appellations, il y a un long chemin de PÈRE-GLORIEUX, FIGUE-LORIOT à la disparition de « merle » dans MERLE-LORIOT, mais, ce chemin une fois parcouru, ne semble-t-il pas qu'il ait été jalonné et bordé de poteaux indicateurs, comme le serait une voie bien entretenue par quelque administration soucieuse que le voyageur ne s'égare pas[1].

Nous l'avions prévu dans notre travail antérieur, *Pathologie et thérapeutique verbales*, I : c'est une redoutable broyeuse mécanique que la neutralisation de l'article défini.

Elle broie non seulement ce que la phonétique lui apporte légalement ou la lexicologie fatalement, mais happe, aspire encore les matières que charrie l'air vibrant autour d'elle.

Cribrum latin > ***criblum** devait devenir CRIVLE puis *kriv*, comme **sabulum** > *sav* (ce qui a fait que *savõ* « savon » a été considéré comme un « morceau de sable » — cf. MARLON « morceau de marne » — et a donné *savlõ* « savon en morceau, savon dur », tandis que le « savon mou » — position sémantique inoccupée depuis la perception d'une transparence étymologique dans SAVON — devenait *zyep*, mot emprunté aux dialectes germaniques voisins).

La forme *kril* > *gril* est née de *krivlé* > régulièrement *krilé* : son *g* initial ne peut être dû à une assimilation du *b* (CRIBLER > GRIBLER), puisque le *b* a passé à *v* déjà au moyen-âge, et que *gril* a encore actuellement comme voisin *kril*.

Kril est devenu *gril*, happé par la broyeuse qu'est la neutralisation de l'article défini, de concert avec l'étymologie populaire (un

1. Cette étymologie, que nous avons exposée à l'École des Hautes Études, a rencontré parmi nos auditeurs, venus d'universités étrangères, des sceptiques qui lui reprochaient d'être « trop ingénieuse ». Sans doute parce qu'elle était trop naturelle, française et non latine, ne remontant pas à ce latin taillable et corvéable à merci, auquel on fait enfanter de fantastiques chimères.

« crible » pouvant n'être qu'une « grille »), qui, sans la broyeuse, n'aurait pu l'y réduire à elle seule.

LA GRILLE > *le gril*, LE CRIBLE > *le gril*, formes auxquelles on pourra sans doute ajouter aussi LE GRIL (qui, sémantiquement, peut être également une « grille »), quand on aura la carte complète de **craticulum** (« a souvent le sens de GRILLE en a. fr. », dit le Dict. gén.).

XIII. Suffixes masculins dans les prénoms féminins.

Les diminutifs des prénoms présentent en français littéraire un caractère lexical qui est absolument anormal, qui constitue une véritable monstruosité.

CATHERINE a donné CATIN ; or ..IN est un suffixe exclusivement masc. qui est ..INE au fém. (CLAUDINE, CAROLINE).

MARGUERITE a donné MARGOT, MARGOTON, GOTON ; or ..OT est un suffixe exclusivement masc. qui est ..OTTE au fém. (CHARLOTTE, MAROTTE).

Mais la monstruosité lexicale la plus extraordinaite est celle du suff. ..ON.

Exclusivement masc., comme les deux autres, non seulement il a été reporté aux prénoms fém., mais il a perdu complètement sa vertu de suff. masc. : tandis que ..IN, ..OT ne sont devenus que neutres par CATIN et MARGOT, ..ON est devenu exclusivement fém. dans les prénoms (TOINON = « ANTOINETTE » et non « ANTOINE », mais JACQUOT « Jacques », COLIN « Nicolas »).

Le problème qui se présente à nous est donc double : comment, contrairement aux lois qui régissent les noms communs, un suffixe masc. peut-il s'ajouter à des prénoms féminins, et comment un suffixe masc. a-t-il pu devenir exclusivement fém. et cesser d'être masc. ?

C'est par sa plus grande étrangeté que nous abordons le problème. Mais nous devons tout d'abord le faire précéder de considérations générales sur le mode d'emploi de l'article avec les prénoms (Atlas) et sur leur passé comme producteurs de patronymiques.

Edmont a eu l'heureuse inspiration de noter où l'on emploie l'article devant les prénoms et où on ne l'emploie pas. Il résulte de ses observations que, dans la plus grande partie de la France, on

emploie généralement l'article devant les prénoms masc. et fém., mais que cet emploi tend à disparaître, comme nous jugeons qu'il a disparu dans le langage de Paris.

A cet emploi il y a souvent des restrictions, dont voici les principales :

1) On ne l'emploie que pour désigner les personnes dont on parle (3ᵉ pers.).

2) On ne l'emploie plus que devant les prénoms fém.

3) » » » » (parfois CETTE) et dit LE GARS devant les masc.

4) On ne l'emploie plus que devant certains prénoms fém.

Nous pensons que l'emploi restrictif que nous signalons sous le numéro 1 est l'emploi normal, conforme à la valeur morphologique de l'article, que l'emploi le plus général (le JEAN, la JEANNE en s'adressant à JEAN, à JEANNE) est un emploi extensif de la 3ᵉ pers. à la 2ᵉ, voir même à la 1ʳᵉ.

Un autre emploi extensif est celui que constitue la fémininisation des patronymiques (la MERCIÈRE, la ROUSSELETTE, la BUJEAUDE = la femme de MERCIER, de ROUSSELET, de BUJEAUD). Celui-ci n'est plus guère en usage que dans une petite région au sud-sud-ouest de la langue d'oïl.

Les numéros 2 et 4 nous montrent l'acheminement vers la chute de l'article devant les prénoms (état parisien) ; cet acheminement est peut-être naturel, mais peut aussi être accéléré par l'usage littéraire qui représente le bon ton [1].

Les prénoms ont un passé historiquement clos, celui où ils formèrent des patronymiques. C'est dans ce passé qu'il importe de rechercher la valeur de leurs dérivés.

PHILIPPE a donné PHILIPPIN, PHILIPPOT, PHILIPPON
MICHEL » » MICHELIN, MICHELOT, MICHELON
JEAN » » JEANNIN, JEANNOT, JEANNON
PIERRE » » P(I)ERRIN, P(I)ERROT, P(I)ERRON.

Les suffixes ..IN et ..OT sont encore actuellement des dim. masc. (COLIN, JEANNOT), ..ON n'est plus actuellement qu'un dim. fém.

1. Parfois l'article ne s'emploie plus que devant les prénoms « de personnes peu estimables ». Ou « ce sont les vieux qui emploient l'article devant les prénoms ».

Ou encore à Gruyères (petite ville) « c'est à Villard (village) que l'on emploie l'article devant les prénoms ».

(TOINON « Antoinette », JEANNON ne pourrait être que « Jeanne » et non « Jean »). Le suffixe ..ON est resté diminutif, n'a pu être que diminutif, car il est improbable, pour ne pas dire impossible, que d'augmentatif (JEANNON « Gros Jean ») il soit devenu diminutif (JEANNON « Petit Jean » > JEANNON « petite Jeanne »), que de dim. il soit redevenu augmentatif (JEANNON « Gros Jean », parallèle à SALLE > SALON) pour redevenir diminutif (JEANNON « petite Jeanne », parallèle à MARION « petite Marie »), quel que soit d'ailleurs le genre du prénom auquel il a été adjoint. La caritativité, d'autre part, ne peut résulter que de la diminutivité et non de l'augmentativité, ajoutons-nous, si l'on faisait entrer en ligne de compte la caritativité dans la formation des prénoms avec suffixes.

Il faut donc — et c'est à ceci que nous réduisons le problème de ..ON — que le prénom masc. ait, après la formation des patronymiques, manqué d'appétence pour le suffixe ..ON, tandis que le prénom fém. avait l'appétence requise pour ce suffixe.

Dès lors la solution du problème, consistant à démontrer l'affectation naturelle de ..ON au prénom fém. et sa désaffectation naturelle du prénom masc., doit être recherchée dans une mutation de la valeur sémantique primitive de ..ON diminutif en une valeur autre, à laquelle ne participe pas le prénom masc., et cette mutation, bien entendu, ne peut résider dans l'historique de ..ON, suffixe diminutif-caritatif, mais dans l'historique de ..ON suffixe, suffixe tout court.

Or, nous savons que le suffixe ..ON a actuellement deux valeurs principales en français : une valeur originaire de diminutif (types ANON < ANE, PETON < PIED), une valeur d'augmentatif qui lui vient des contrées méridionales de la Romania, notamment de l'Italie (types SALON < SALLE, BALLON < BALLE[1]).

1. Des interprétations diverses du suff. ..ON — et d'ailleurs aussi d'opposés français tels que SABLON « tas de sable » et « fin sable », MARLON (patois) « morceau de marne » et « menue marne » — est née dans les patois une alternance constante de diminutivité et d'augmentativité pour ..ON (ici POCHON est une « petite louche », là une « grosse louche »). Ce n'est pas par un emprunt à l'italien, fait conjointement avec sa sémantique italienne, qu'il faut distinguer, comme le fait le Dict. Gén.,

CARAFON « grande carafe » (« emprunté de l'ital. *caraffone* »)

CARAFON « petite carafe » (« dérivé de carafe »).

CARAFE est emprunté à l'italien et le français le pétrit à la française, comme

Que résulta-t-il de l'invasion méridionale ?

JEANNON, de PETIT-JEAN, devint-il GROS-JEAN ? Non, et ce n'est pas la moindre des preuves que nous ayons de l'inappétence des prénoms pour l'augmentativité et par conséquent de la réalité de ..ON dim. dans les patronymiques (dim. d'autrefois) à l'égal de ..IN et de ..OT. JEANNON masc., JEANNON précédé de l'art. LE devint impossible, mais JEANNON fém., JEANNON précédé de l'art. LA resta diminutif-caritatif, non affecté qu'était ce dernier par l'évolution d'un fém. (LA SALLE) qui devenait un augmentatif d'essence exclusivement masculine (LE SALON).

De là les fém. MADELON, SUZON, LOUISON, LISON, MARTHON, etc., mais plus de masc. JEANNON, plus d'HENRION, plus de PHILIPPON, plus de MICHELON, autrefois diminutifs, maintenant encore patro-

SABLON « amas de sable » n'est pas emprunté à l'italien et SABLE français, comme S'ATTAQUER n'est pas *attacarsi*, mais bel et bien le fr. S'ATTACHER s'attachant ou s'attaquant à ATTAQUER ital., pétrissant ATTAQUER à la française, comme BAMBINE n'est pas l'ital. *bambina*, quoique celui-ci existe en ital., comme *bweba* « fillette » n'est pas l'all. *Bübin*. Un emprunt à une langue étrangère, fait conjointement avec sa structure morphologique ou sa syntaxe étrangère, est, dans une langue parlée, une conception dont nous ne pouvons nous rendre compte.

Quand les patois du Jura bernois ont eu à souffrir de l'imbroglio causé par la confusion de COURIR et de COUVRIR, ils ont emprunté l'all. bernois *rītė* « *reiten* » pour COURIR, mais ils en ont si peu la grammaire qu'on chercherait probablement en vain la valeur de « courir » dans les patois allemands auxquels ils l'ont emprunté — *rītė* en all. bernois est plutôt « *fahren* ». Une femme qui rentre du marché à son village et qui a profité d'une occasion pour aller en voiture dira : j'ai pu *rītė*, je n'ai pas eu besoin de rentrer à pied. De là « aller vite > courir » en roman, qui poursuit la voie sémantique où s'est engagé l'allemand.

L'emprunt à une langue étrangère répond à un besoin pressant, immédiat, à une cause particulière à un objet ou à une idée, à des circonstances qui n'entraînent pas du tout l'adoption de la famille des mots à laquelle l'emprunt se fait, pas plus que celle des caractères grammaticaux du mot emprunté. Les patois de la Suisse romande ont le type MOUCHER « moucher (le nez) » ; ils en veulent un subst. verbal, création qu'ils affectionnent (j'ai LA BAILLE, LA DORME ; je suis tout TREMPE ; ne marche pas dans LA MOUILLE ; LA CRACHE, fr. du XVe s.), ils ne peuvent dire LA MOUCHE, ce qui les exposerait à une homonymie intolérable ; ils empruntent LA MOQUE « morve-mouchure » à l'Italie septentrionale, ce qui ne les oblige nullement à adopter aussi *moka* « moucher », et ils ne le font pas, ils ne le feraient que si MOUCHER n'existait pas ou s'il offrait une homonymie intolérable (avec MOUCHER « espionner, moucharder » qu'ils n'ont pas), et, s'ils le faisaient, ils s'achopperaient d'ailleurs à SE MOQUER.

Un cas analogue est celui de UN BOCON « un peu » (cf. le fr. BOUCON).

nymiques. C'est le suff. ..OT qui paraît être le principal héritier de ..ON, suff. masc. (POULOT).

Ainsi, croyons-nous, s'explique la diminutivité de ..ON appartenant exclusivement au prénom fém.

Mais d'où vient au prénom fém. l'affectation d'un suff. masc., alors que ce suff. masc. a un correspondant fém., ..ONE, quand existe un masc. en ..ON (SIMON : SIMONNE, YVON : YVONNE)? Pourquoi ne dit-on pas MARIONNE [1], MADELONNE, SUZONNE? Dire MARION équivaut lexicalement à dire MARIET pour MARIETTE, la MARIET pour la MARIETTE. On dit BARONNE, LIONNE, LURONNE, FRIPONNE, même POUPONNE. Le même fait déconcertant s'est produit pour le suffixe ..OT : MARGOT.

A quoi visait-on en commettant les impairs MARION, dim. de MARIE, dim. masc., MARGOT dim. de MARGUERITE, dim. masc., CATIN, dim. de CATHERINE, dim. masc. ?

On visait au but qui nous fait dire aujourd'hui : ce n'est pas une fille, c'est un garçon, un garçon manqué, et qui fait dire aux Suisses allemands (Bienne, canton de Berne) : c'est un *Ruodi* (Rodolphe, prénom masc. très fréquent dans la région et représentant en quelque sorte la masculinité). Inversement on dira d'un garçon : c'est une fille, une fille manquée, et pourrait dire c'est un JOSÉPHINE.

Cette masculinisation, par elle-même, n'a pas eu d'effet péjoratif, pas plus que *Ruodi*, qualificatif dont une fille est plutôt flattée que vexée [2].

MARION n'est pas péjoratif. Il est bien devenu MARIONNETTE pour désigner une figurine représentant des personnages des deux sexes, mais MARIONNETTE lui-même n'est pas péjoratif, c'est une formation habile d'après un prénom neutralisé, une formation plus heureuse que celle de *Kasperli* ou *Gasperli* all. qui est exclusivement masc. — neutre et non fém. Aussi les Allemands ont-ils éprouvé le besoin de nous emprunter MARIONNETTE. MARION est simplement un type de MARIE populaire. Quand nos ancêtres ont touché au nom de la vierge Marie, ils en ont fait MARIOLE antérieurement à MARION >

1. Dans le Midi, où TOINON est « Antoine », MARIONE coexiste parfois avec MARION.

2. A ce propos il n'est pas inutile de noter que, dans la région allemande dont il s'agit ici, *Toni* est un dim. s'appliquant aussi bien à « Antoine » qu'à « Antoinette ». Cette confusion a été évitée en français.

MARIONNETTE, et MARIOLE lui-même n'est pas péjoratif au point d'être comparé à MARGOTON, GOTON et encore moins à CATIN ; il désignait une petite image de la vierge Marie ou de saints — c'est le *Hèlgè* de la Suisse allemande qui ne prend de sémantique péjorative qu'à l'égal de notre CHROMO actuel. MARIOTTE a eu le sens de MARIONNETTE et celui de MARIOLE, il est péjoratif peut-être dans la bouche de Calvin (v. Godefroy) et tient ce sens uniquement de la vierge Marie. De MARIONNETTE, à double suffixe, dont le second écarte toute idée de péjorativité, il ne résulte donc pas que MARION ait eu une valeur péjorative, qui, s'il l'a eue momentanément, la tenant de « Marie » et non de son diminutif, a en tout cas sombré dans l'afflux des autres dim. en ..ON[1].

..ON ayant cessé, par la conception d'augmentativité qui s'y est attachée, d'être un suff. masc. pour prénoms masc., ..ON, suff. fém. peut se donner libre carrière sans se rencontrer intolérablement avec des masc. — UNE HENRIET, UNE CHARLOT, UNE COLIN ne peuvent exister; UNE CATIN, UNE MARGOT peuvent exister grâce à l'absence de correspondants radicaux masc.; LOUISON, TOINON ne sont plus susceptibles d'être considérés pour des dim. de LOUIS et ANTOINE, et sont des dim. de LOUISE et d'ANTOINETTE.

MARGOT et CATIN sont donc exceptionnellement des prénoms à suff. masc., tandis que LOUISON et TOINON sont devenus régulièrement des prénoms à suff. masc.; mais MARGOT et CATIN, en compagnie de MARION > MARIONNETTE, nous montrent bien que la valeur que nous avons attribuée au suff. masc. affecté à des prénoms fém. est bien réelle, et qu'elle était apte à devenir éventuellement péjorative.

Elle le devenait, si les prénoms fém. qui en étaient affectés sont exceptionnels, comme c'est le cas de MARGOT et de CATIN, et ne constituent pas un afflux, toute une classe compacte de mots solidaires les uns des autres, tels que MARION, MADELON, MARTHON, LISON, FANCHON, SUZON, LOUISON, TOINON, etc., qui ne peuvent ni en groupe devenir tous des « Margot » ou des « Catin », ni même isolément le devenir sans entraîner leurs congénères.

1. GRISETTE, n'étant pas un dim. de prénom, n'influence pas HENRIETTE, JEANNETTE, FANCHETTE, etc.; peut-être en fût-il allé autrement par rapport à HENRIETTE, par ex., si JEANNETTE avait été = « GRISETTE ». Cependant GRISETTE n'a pas influencé BRUNETTE, pas plus que BLONDINETTE.

CATIN et MARION cheminent ensemble vers « poupée-marionnette » ; CATIN « poupée » entoure en effet de toutes parts Paris et n'a pris son sens franchement péjoratif que dans la langue littéraire courante.

MARGOT a une nuance péjorative, a été et est encore dans certaines régions de la France « femme bavarde », de là « pie ». Si JACQUOT « écureuil » et « perroquet, COCO » ne peuvent être considérés comme des péjoratifs, pas plus que PIERROT [1], c'est qu'ils sont des masc. ; MARGOT est un fém. et tient son acception figurée de son suffixe, campagnard peut-être. Avec son double suff. masc. MARGOTON nous semble être davantage péjoratif, et cela doit tenir à la formation probablement campagnarde (JEANNOTON opposé à JEANNETON). GOTON l'est davantage encore, et cela tient sans doute à l'abréviation insolite combinée avec sa nature campagnarde.

CATIN, dans la langue littéraire courante, est franchement péjoratif, contrairement à MARGOT qui le devient plus ou moins sous sa forme à double suff. masc., MARGOTON, et réellement sous sa forme GOTON, et, ainsi que nous l'avons dit, contrairement à ce qui est dans une vaste région entourant Paris et où CATIN aboutit à « poupée », sens qui n'est pas intermédiaire entre « CATHERINE » et « CATIN » parisien [2].

Cette péjorativité de CATIN en français littéraire remonte sans doute à celle de ..AIN dans NONNAIN et plus particulièrement PUTAIN, ..IN s'étant confondu avec ..AIN. « Le très cher frère indocile et mutin Vous la rima très richement en tain ». Gresset (Littré). Cf. SACRISTAINE et en 1680 de préférence SACRISTINE ; (calot) AVELAIN, adj. masc., > (noix) AVELINE ; POULAIN et POULIN.

C'est la grossièreté du terme de PUTAIN qui pèse sur CATIN, que l'on pourrait tout aussi bien écrire CATAIN que l'on a écrit PUTIN.

La masculinité du suff. ..ON a produit les étrangetés lexicales de GROGNON, qui est des deux genres, de GRAILLON et MARIE GRAILLON, qui sont tous deux du genre masc. Ces mots, pas plus que SOUILLON, masc. et fém., ne prouvent la péjorativité du suff. ..ON, celle-ci étant inhérente au radical. Il en est de même de LAIDERON, qui

1. Il semble ne l'être devenu, appliqué à une personne (327), que par l'intermédiaire de PIERROT « personnage enfariné » ou « moineau ».

2. On voit CATIN « poupée » donner le fém. CATINE « poupée » (cf. POUPINE), où ..INE élimine toute idée péjorative.

ne s'applique qu'aux personnes du sexe fém. et qui est des deux genres, vivant symbole de l'évolution de ..ON masc. à ..ON fém., tandis que DRAGON « femme d'un caractère violent » est devenu, avec l'autorisation de l'Académie (1835), DRAGONNE [1], conformément à SIMON > SIMONNE, YVON > YVONNE. Cf. les hésitations et contradictions que présentent TATILLON, CHAPERON, GENT MOUTONNE, etc., tous marquant des dates et des nuances infiniment variables dans l'histoire de ..ON suffixe masc. et fém. et de ..ONE, terminaison fém. de ..ON.

Si nous ne sommes pas surpris que CENDRILLON, né à l'époque où le suffixe masc. ..ON était caractéristique des prénoms fém., n'ait pas été sémantiquement masculinisé, grâce à des circonstances plus ou moins secondaires du conte et restées dans la mémoire du peuple, telles que celle du « pied de Cendrillon », par contre, nous sommes surpris de constater que CORDON BLEU soit exclusivement réservé à désigner une cuisinière habile. Pourquoi pas un cuisinier, puisque CORDON BLEU désigne originairement « celui qui se distingue en quelque chose » (Dict. gén.), sinon parce que CORDON est en quelque sorte un nom exclusivement féminin dans cette expression ? Nous ne pouvons croire que primitivement appliquée à une cuisinière, cette dénomination n'eût pas fatalement fini par désigner aussi un cuisinier habile, si CORDON n'était dans cette expression un nom exclusivement féminin.

Il nous semble résulter de l'examen qui précède que la masculinisation des prénoms fém. n'a pas eu, par elle-même, d'influence péjorative. C'est accidentellement que le plus péjoratif d'entre eux, CATIN, en a été affecté, et encore le doit-il, bien inopinément, ...à l'influence d'un suffixe exclusivement féminin [2], à l'influence de ..AIN.

Non seulement MARGOT, MARGOTON, GOTON sont originairement des dim. masc. de MARGUERITE, mais ils sont encore sentis comme tels.

Nous en trouvons la preuve dans le fait que MARGUERITE ne s'est pas diminutivisé de la même manière que MARGUERITE, quand MARGUERITE a eu un besoin de diminutivité plus urgent que MARGUERITE.

1. A quand UNE HARPAGONNE ?

2. Nous avons le droit d'appeler ..AIN suffixe, puisque AIN est venu s'ajouter à ANTE, NONNE, etc.

En effet, MARGUERITE et MARGUERITE, de « perles » qu'ils étaient, sont devenus tous deux un prénom et une fleur. Quelle était la fleur ? Ce n'était pas l'**Aster** qui est d'importation récente, ni le chrysanthème, qui est jaune, tous deux portant indûment le nom de « marguerite ». Ce ne pouvait être que la GRANDE MARGUERITE ou la PETITE MARGUERITE **(bellis perennis)**, deux espèces qui, jusqu'à nos jours, sont dans un rapport de mot simple à diminutif.

La diminutivité devait affecter la **bellis perennis**, si la grande espèce ne portait pas le nom de GRANDE MARGUERITE, mais celui de MARGUERITE, tout court.

Or la GRANDE MARGUERITE, celle qu'effeuillent les amoureux, a porté, surtout depuis que la petite est devenue une PAQUERETTE, et porte encore réellement le nom de MARGUERITE tout court ; donc la diminutivité était nécessaire à la « petite marguerite », si elle devait conserver son nom et ne pas devenir « fleur ou fleurette de Pâques », la diminutivité de MARGUERITE « fleur » était urgente, puisque utilitaire, la diminutivité de MARGUERITE « prénom » était facultative, puisque simplement caritative, et que MARGOT, MARGOTON ne cessent pas d'être des MARGUERITE, comme la MARGUERITE + suff. dim. cesse d'être la MARGUERITE, nom appliqué à une autre fleur.

Nous laissons à l'appréciation du lecteur de savoir si c'est la confusion des noms désignant les deux espèces de marguerite qui a déclenché la création de PAQUERETTE — hypothèse fort admissible, puisque la pâquerette nous apparaîtrait sous le jour de « celle qui fleurit aux environs de Pâques » en opposition avec « celle qui ne fleurit pas aux environs de Pâques » — ou si la création de PAQUERETTE est due à une impulsion, non utilitaire lexicalement, sortant spontanément de l'imagination populaire. Avons-nous besoin de dire que personnellement nous penchons en faveur de la première hypothèse, car nous pensons que la création utilitaire qui crée la clarté, qui dissipe l'équivoque, prévaut en matière lexicale sur les velléités novatrices, si tentantes qu'elles soient, inspirées par l'imagination, mais superflues et n'étant en quelque sorte que fioritures lexicologiques. Nous penchons en faveur de l'hypothèse d'une création utilitaire de PAQUERETTE, parce que sa création a sans aucun doute dû être, ici et là, réfrénée, obstruée par l'existence antérieure d'un dim. de Pâques servant à désigner quelque végétal autre (prin-

tanier comme la « primevère » ou relatif à Pâques comme le « buis »), que l'extension actuelle de PAQUERETTE n'est qu'un raccourci de l'extension qu'aurait eue cette forme, si elle avait trouvé un champ libre, et que cette extension hypothétique, mais en plusieurs régions certaine, n'aurait pas l'aspect d'une aire, produit de la fantaisie, mais d'une aire, produit d'une nécessité lexicale, aspect qu'à nos yeux elle a d'ailleurs dans son état actuel.

Nous avons vu (Appendice V, Etym. pop.) que le nom de MARGUERITE n'a pu originairement qu'être celui de la « petite marguerite », de la PAQUERETTE, parce que seule celle-ci ressemble à une « perle », et surtout que seule celle-ci est une « fleur de mars ». Appelée PAQUERETTE, elle a donc perdu son nom qu'elle a prêté à la grande marguerite, qui elle-même l'a passé à la reine-marguerite et à d'autres fleurs, elle ne pouvait donc continuer à vivre sous le nom de MARGUERITE qu'à la condition que celui-ci soit diminutivisé, conformément à la nature de la **bellis perennis** comparée à ses succédanés lexicologiques (et là où PAQUERETTE ne pouvait occuper une place déjà occupée ?).

Effectivement la plus petite des marguerites devient en langue d'oïl MARGRITELLE, MARGUERITETTE, MARGRIETTE, MARGUITETTE, etc., en langue d'oc *margarideto*, etc.

Pourquoi pas MARGOT, MARGOTTE, MARGOTON, GOTON ; sinon parce qu'un suff. masc., compréhensible et légitimé pour un prénom de fille, ne convient pas à un nom de fleur ? Une fleur a-t-elle des airs de garçon ?

C'est la marguerite-fleur qui reste fidèle à la tradition lexicale de Marguerite et qui ne se masculinise pas, comme le fait Marguerite-prénom.

On ne peut pas dire que MARGUERITE, comme nom de fleur, a pu échapper au sort qui attendait MARGUERITE, comme prénom féminin, autrement que par une conception différente basée sur la différence des aptitudes à être comparé à des garçons, selon qu'il s'agit d'une fleur ou d'une fille, car MARGUERITE « fleur » et MARGUERITE « fille » sont synonymes comme le sont ROSE et ROSE, et ceux-ci deviennent ROSETTE et ROSETTE.

Les formes JACQUETTE et MARGOT ne sont-elles pas aussi celles de la pie ?

Si l'on nous objectait que MARGOT « pie » est conçu péjorativement, à la différence de ROSETTE et ROSETTE, nous répondrions

que JACQUETTE ne l'est pas, que la « pie » a une qualité désagréable et que nous n'en découvrons pas à la petite marguerite.

De **margarita** l'anc. fr. a eu les formes populaires MARGUERIE et MARGERIE selon ses dialectes. C'est sans doute sous la forme MARGERIE que nous aurait été transmis le nom de la perle à Paris et que nous désignerions celle-ci aujourd'hui encore, si **margarita** n'était devenu, par métaphore, un nom, puis un prénom.

« Perle » et « Marguerite » ont été MARGERIE (voir Godefroy).

Tant que MARGERIE était conçu comme étant une « perle », MARGERIE était naturellement == « marguerite » et « Marguerite » ; mais de ces deux acceptions, l'une commune, l'autre métaphorique, la dernière avait une faculté que n'avait pas la première, la dernière avait une faculté lexicalement rétrogressive et elle pouvait constamment en communiquer au nom commun le résultat, tant que nom commun et nom métaphorique étaient identiques dans l'imagination du peuple : MARGUERITE, nom-prénom, nom pouvant à tout moment reprendre sa forme originaire officielle, s'il l'avait perdue, sa forme latine ou savante, pouvait se détacher de MARGERIE « perle », qui, de son côté, l'identité des deux mots étant toujours reconnue, pouvait se rattacher à la forme métaphorique.

C'est MARGUERITE, nom-prénom, qui a détruit MARGERIE « perle » et s'est substitué à lui, c'est la forme du prénom que nous employons aujourd'hui lorsque nous parlons de la « marguerite-fleur », quelle qu'en soit l'espèce, ou encore de la « perle » dans l'expression « jeter des marguerites devant les pourceaux », ce n'est pas étymologiquement **margarita**, mais bien **Margarita**.

MARGERIE était MARGUERIE en normanno-picard[1]. Fait curieux : le normand, par ailleurs influencé par le français dans une telle mesure qu'en certaines régions il ne peut plus être considéré que comme un français populaire, nous a conservé MARGUERIE dans le dim. MARGUERIETTE « pâquerette », dim. né par nécessité, du fait

1. Deux noms patronymiques très fréquents en France, à côté de MARGUERITE, et susceptibles de fournir des indications importantes au futur savant qui s'occupera de l'admirable sujet qu'est la question de l'origine des noms patronymiques.

que « marguerite » s'est appliqué à des espèces plus grandes que la petite marguerite. Gaston Paris appelait sa fillette GRIETTE, et, nous dit son ami et successeur, M. Bédier, « Mademoiselle Marguerite G. Paris porte encore ce nom pour nous ».

INDEX

A

E

G

K

L

Q

R

T

V

W

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS


789
783
A
791